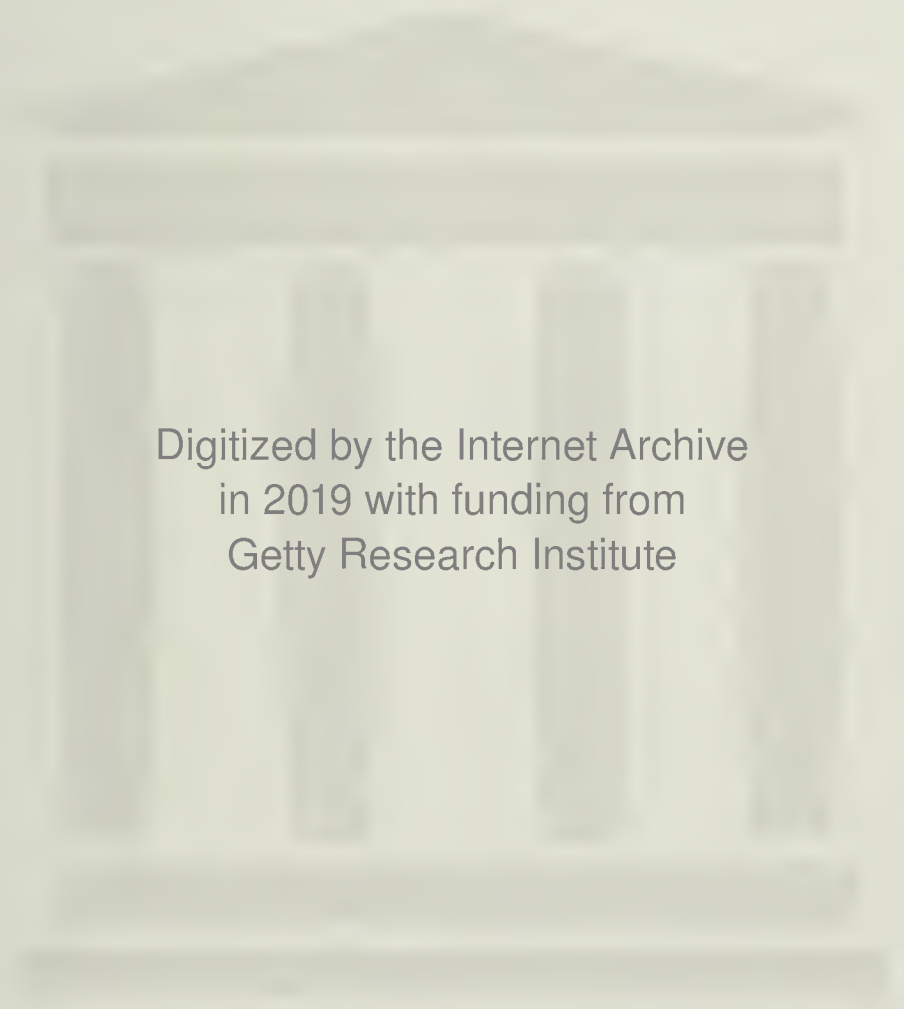

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoiresdelasoci2910soci

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

IX. - 10

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE

BAR LE DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME IX.

BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1891.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

THE GETTY CENTER
LIBRARY

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1889.

Séance du 9 Janvier 1889.

Présidence de M. LANGROGNET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, FORGET, JACOB, KONARSKI, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE, RAULIN, RENAULD, SOINOURY.

M. le Président témoigne à la Société toute sa gratitude pour l'honneur qu'elle lui a fait en lui conférant de nouveau la présidence dans la séance du 5 décembre dernier ; il lui renouvelle à cette occasion l'assurance de son zèle et de son dévouement.

Correspondance :

Lettres de remerciements de MM. BISTER, BORNIER, POINCARÉ et DE RIOCOUR, nouvellement admis.

Lettres de MM. CHÉRY et Ch. ROYER, membres titulaires, à l'effet de devenir membres correspondants.

M. le Président fait part à la Société de la nomination, comme officier de l'Instruction publique, de notre confrère M. HENRION, ingénieur à Perpignan, et lui adresse, à ce sujet, toutes ses félicitations.

Ouvrages reçus :

Notes sur Givrauval, commune du canton de Ligny (Meuse), par M. BONNABELLE ; in-8° de 8 pages. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1888. — Hommage de l'auteur.

Annuaire administratif, commercial et industriel du département de la Meuse, par M. Bonnabelle, 26e année, 1889; in-18 de 208-110-72 pages; Bar-le-Duc, Contant-Laguerre. — Hommage de l'auteur.

Présentation :

MM. Jacob et Konarski présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre titulaire, M. André Collin, notaire à Bar-le-Duc.

Lectures et communications :

M. Konarski termine la lecture de son travail sur les transformations de l'administration municipale à Bar-le-Duc sous l'ancien régime.

M. Forget lit, au nom de l'auteur, M. Maxe-Werly, la préface d'une étude sur les inscriptions bacchiques destinées à paraître dans le prochain volume de la Société des Antiquaires de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 Février.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Ch. Collin, Dannreuther, Fistié, Konarski, Jacob, Albert Jacquot, l'abbé Plauche et Raulin.

S'excuse par lettre M. Lallemand; se fait excuser M. Jules Forget.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le Président souhaite la bienvenue à un de nos confrères Nancéiens, M. Albert Jacquot, à qui nous envoyions, il y a quelques mois, nos plus sincères félicitations à l'occasion de sa promotion au grade d'officier de l'Instruction publique.

Ouvrages reçus :

1° *Notice sur Saint-Mihiel;* son abbaye, ses dépendances et aperçu sur le canton. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, in-8° de 156 p. tiré à 50 exempl. seulement. — Hommage de l'auteur, M. Bonnabelle. — Extr. du tome VIII des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 2e série (*sous presse*).

2° *Notices sur Gironville, Goussaincourt, Nicey le Saint-Julien,* par le précédent; 4 plaq. in-8°, chacune de 8 p. — Hommage de l'auteur.

3° *Etat actuel de la numismatique rémoise,* par M. Léon Maxe-Werly. Bruxelles, Fr. Gobbaers, 1889; in-8° de 124 p., enrichi de 4 planches, n° 3 d'un tirage à 50 exempl. — Hommage de l'auteur.

4° *Étude sur les armoiries de Ligny-en-Barrois*, par M. Léon Germain. — Ext. du tome VIII, 2e série, des Mémoires de notre Société, 1888. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1889; in-8° de 16 p., 1 planche. — Hommage de l'auteur.

Lectures :

M. Jacob lit deux communications de M. L. Maxe-Werly, la première sur des carreaux émaillés provenant de Lachalade, de l'église Notre-Dame de Bar-le-Duc, de Sainte-Geneviève et de l'ancienne église de Lisle-en-Barrois, ces derniers offerts vers avril 1870, par M. Antoine de l'Escale, à notre Société qui doit, sans doute encore, les posséder; c'est ce que pense, du reste, un de nos collègues, M. Bonnabelle, qui assistait alors, en sa qualité de membre fondateur, aux débuts de notre compagnie; la seconde, provoquée par le travail de M. A. Benoît, sur les Portraits des Députés du Barrois et du Verdunois publié dans notre précédent volume, et signalant à l'auteur de cet intéressant mémoire diverses lacunes, et quelques états que l'auteur paraît n'avoir pas connus. En terminant cette étude iconographique, notre confrère fait appel aux détenteurs des documents géographiques, manuscrits et imprimés, cartes, plans, intéressant notre région; il leur demande de vouloir bien s'en dessaisir en sa faveur afin de lui permettre de fortifier sa collection destinée à la ville de Bar qui posséderait ainsi un jour, au point de vue de sa cartographie régionale, un fonds beaucoup plus important que ceux réunis de la Bibliothèque et des Archives nationales.

M. Dannreuther communique ensuite, au nom de l'auteur, trois notes de M. Léon Germain sur les Richier. Dans l'une, notre confrère fait ressortir les probabilités de parenté ayant existé entre Ligier Richier et son contemporain, le héraut d'armes, Didier Richier : il semble que celui-ci était originaire du Clermontois, et que des membres de sa famille habitèrent Saint-Mihiel; son père se nommait Joseph. Or, ce nom, extraordinaire à l'époque, fut porté par l'un des petits-fils de Ligier. — Dans l'autre, il nous offre la description sommaire d'une trentaine de dessins de Jean et Joseph Richier espacés de 1593 à 1624 et composant autrefois la collection réunie par feu M. Justin Bonnaire. La plupart de ces dessins, statues et projets d'architecture des plus intéressants, sont inédits et inconnus du public; toutefois cette collection a été signalée dans le Compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes à Paris, en juin 1888, par M. Albert Jacquot, qui a l'intention d'en reproduire des *fac-simile* dans son prochain ouvrage sur *La Sculpture en Lorraine*. — Dans la troi-

sième, enfin, il signale le livre récemment publié par M. E. Maignien, sur les artistes Grenoblois; cet ouvrage, qui renferme de nouveaux documents sur Jacob Richier, prouve, de plus, que Jean Richier était, en 1604, fixé à Grenoble où il travaillait pour le compte de Lesdiguières. Cette découverte démontre l'authenticité de l'inscription que porte le dessin représentant le projet de tombeau du connétable, dessin signé par Jean Richier et daté de Vizille, le 20 juin 1604. C'est ce projet qui fut, quelques années plus tard, exécuté par Jacob, frère de Jean.

La séance se termine par la lecture du rapport de M. Berteaux sur la candidature de M. André Collin, notaire en cette ville, présenté par MM. Jacob et Konarski; les conclusions favorables du rapporteur sont ratifiées à l'unanimité par le scrutin réglementaire à la suite duquel M. Collin est proclamé membre titulaire de notre compagnie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 Mars.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Dannreuther, Demoget, Jacob, Lallemand, l'abbé Plauche, Raulin.

S'excusent par lettres et se font excuser MM. Bonnabelle, Forget, Konarski, empêchés.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Ouvrages reçus :

1° *Souvenirs de la Révolution. Recherches biographiques sur le clergé du diocèse de Verdun. M. Pierre Dupuy, vicaire à Blercourt, missionnaire pendant la Révolution, curé de Marville.* — Verdun, Ch. Laurent, 1889; in-8° de 24 p.; br. — Hommage de l'auteur, M. l'abbé Gillant, membre correspondant.

2° *Bibliographie de Henri Lepage, précédée d'une notice sur sa vie,* par M. Ch. Guyot, président de la Société d'archéologie lorraine. — Extrait des Mémoires de cette Société, pour 1888. Nancy, G. Crépin-Leblond, 1889; in-8° de LXXXII p. — Hommage de l'auteur, notre confrère.

3° *Le buste de Henry Lepage.* — Souvenir offert aux souscripteurs. Nancy, G. Crépin-Leblond, 1889; in-8° de 49 p., 1 pl.

4° *Excursions épigraphiques, Pont-Saint-Vincent.* — Extrait des

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, pour 1888. Nancy, Sidot frères, 1888, in-8° de 131 p., 1 pl. — Hommage de l'auteur, M. L. Germain, notre confrère.

5° *Médaillon de Jean Richier représentant Pierre Joly, procureur général de Metz, en 1622*, par le précédent. — Extrait de la *Revue numismatique;* 4e trimestre 1888; in-8° de 9 p., portrait dans le texte. — Hommage de l'auteur.

Lecture et communication :

Après la lecture d'une nouvelle et fort intéressante communication de M. Léon Germain sur « l'albâtre Verdunois du Musée archéologique d'Arlon, » accompagné d'une note que lui a adressée sur ce même sujet M. l'abbé A. Bouillet, professeur au grand séminaire de Paris, 19, rue Notre-Dame-des-Champs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 Avril.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Ch. Collin, Dannreuther, Demoget, Camille Fistié, Forget, Jacob, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche et Raulin.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de M. Deseille, d'Avioth, jetant un nouveau cri d'alarme en faveur de l'église de cette localité et priant derechef la Société de vouloir bien intervenir auprès de l'autorité compétente afin de l'inviter à prendre, si possible, au plus tôt et d'urgence, les mesures nécessaires pour sauvegarder ce qui reste encore de cet admirable joyau de l'art gothique.

Ouvrages reçus :

1° *Description singulière de la Lorraine, tirée d'une géographie imprimée à Metz en 1685*, par Lucien Wiener; in-8° de 4 pages. — Nancy, Crépin-Leblond. — Hommage de l'auteur, notre confrère.

2° *Deux actes inédits du xve siècle sur Domremy,* par Chapellier, in-8° de 16 pages. — Nancy, Crépin-Leblond. — Hommage de l'auteur, notre confrère.

Lectures :

M. Dannreuther donne, au nom de l'auteur, M. Maxe-Werly, notre confrère, communication d'une note sur la pierre tombale de

Guy Ier de Joinville, seigneur de Sailly, déposée dans les galeries du Musée de Bar-le-Duc. Cette pierre, qui provient de l'église de l'ancienne abbaye d'Écurey, après avoir longtemps servi de marche d'escalier dans un jardin, a été offerte au Musée vers 1850 par M. Vivaux, maître de forges à Montiers-sur-Saulx.

Dans ses recherches historiques sur ce monument, Victor Servais, notre regretté confrère, a émis certaines assertions que M. Maxe-Werly s'attache à rectifier. Ainsi le style de la statue en ronde bosse qui décore la pierre tombale, permet de l'attribuer au XIIIe siècle et non au XIVe, comme l'a fait Servais; de même un contrôle généalogique et historique sérieux fait voir, dans le personnage sculpté, la représentation de Guy Ier de Joinville, seigneur de Sailly et non de Guy III, seigneur du même nom. L'existence de cette pierre tombale est mentionnée avec quelques détails dans un cartulaire de l'abbaye d'Ecurey et surtout dans les notes manuscrites de dom Guitton, religieux de Clairvaux, qui, en 1774, visita ce monastère.

M. Konarski continue la lecture de son étude sur *Bar-le-Duc sous l'ancien régime*, en ce qui concerne notamment le fonctionnement de l'administration municipale. Cette étude doit être insérée *in extenso* dans nos Mémoires en cours de publication.

Deux notices nécrologiques sont ensuite communiquées par M. Jacob, leur auteur : l'une, sur M. Alfred Weil, l'autre, sur Mgr de Briey, évêque de Saint-Dié, nos confrères défunts dans le courant de l'année 1888. Ces notices paraîtront dans les Mémoires actuellement à l'impression.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 1er Mai.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Dannreuther, Fistié, Konarski, Jacob, Lallemand, Plauche et Raulin.

Se fait excuser M. Jules Forget.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentation :

MM. A. Jacob et Konarski présentent, en qualité de membre titulaire, S. G. Mgr de Briey, évêque de Meaux, frère de notre regretté confrère Mgr l'évêque de Saint-Dié.

La commission chargée d'examiner cette candidature se compose de MM. Soinoury, Jules Develle et Paget.

Correspondance :

Lettre de M. Emile Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, demandant, pour la salle de travail des archives départementales de Nancy où il a entrepris de former une bibliothèque d'ouvrages d'histoire, principalement d'histoire lorraine, destinée à aider le public dans ses recherches, la collection des Mémoires publiés par notre Société. Après un échange de quelques observations, cette proposition est adoptée, mais sous la réserve que la Société recevra, en retour de son envoi, les volumes de l'Inventaire sommaire de Meurthe-et-Moselle qui ne sont pas encore actuellement épuisés, ainsi que ceux qui pourront paraître ultérieurement.

Ouvrages reçus :

1° *Chevert, lieutenant-général des armées du roi*, 1695-1769, par Melle Madeleine Buvignier-Cloüet ; Verdun, Renvé-Lallemand, 1888 ; in-8° de IV + 296 pages ; illustré de nombreuses planches. — Hommage de l'auteur à qui la Société charge son secrétaire d'offrir en son nom, avec tous ses remerciements, le titre de membre correspondant.

2° *Fondation par Mme Adélaïde de France de trente places d'éducation dans le monastère de Mirecourt*, par notre confrère, M. l'abbé Ch. Chapelier. — Extrait du Bulletin de la Société philovosgienne, année 1888-1889 ; Saint-Dié, L. Humbert, in-8° de 9 pages. — Hommage de l'auteur.

3° *Quelques mots sur les agnels de France à propos d'une variété inédite de celui du roi Charles VI*, par notre confrère, M. Jules Hermerel ; Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1889 ; in-8° de 49 pages. — Hommage de l'auteur.

4° *Notes complémentaires sur les anciennes cloches de l'Église Saint-Èvre*, par notre confrère, M. L. Germain ; Nancy, Crépin-Leblond ; in-8° de 7 pages. — Envoi de l'auteur.

5° *Saint-Baussange (Balsemius), apôtre d'Arcis...*, par notre confrère, M. H. Labourasse. — Extrait de la Revue catholique du diocèse de Troyes. — Troyes, Brunard, 1889 ; in-8° de 52 pages.

6° *Malaincourt et ses seigneurs. La famille de Roncourt*, par M. V. Parisel. — Extrait du Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. — Langres, Rallet-Bideaud, 1889 ; in-8° de 34 pages. — Envoi de notre confrère, M. le baron Gabriel de Braux.

7° *Comptes rendus et observations de la commission météorologique de la Meuse*, du 1er décembre 1882 au 30 novembre 1886, par M. le

commandant Bergez, 4 fascicules de 24 + 32 + 26 + 26 pages avec planches; et du 1er décembre 1886 au 30 novembre 1888, par M. V. Sailliet; 2 fascicules de 30 + 32 pages, accompagnés de tableaux graphiques, et de 27 bulletins (septembre 1886-novembre 1888). — Envoi de notre confrère, M. V. Sailliet.

Communications diverses :

M. Dannreuther donne lecture d'un compte rendu, publié dans le numéro du 15 avril dernier du Bulletin critique, par M. l'abbé Thédenat, sur l'*Étude du tracé de la chaussée romaine entre Ariola et Fines*, par notre confrère M. Léon Maxe-Werly.

Lecture :

M. Konarski continuant la lecture de son intéressant travail sur Bar au XVIIIe siècle, nous en restitue succinctement l'ancien Hôtel-de-Ville, et nous définit les attributions de ses principaux officiers : maire, syndic et secrétaire, attributions que chacun d'eux défend avec un soin jaloux pour les passer intacts à son successeur; de là souvent de curieuses questions de préséances que les registres des délibérations municipales nous ont par bonheur précieusement conservées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 Juin.

Présidence de M. Dannreuther, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Demoget, Jacob, Konarski, Lallemand, Plauche, Raulin et Renauld.

S'excusent par lettres MM. Bonnabelle et Langrognet, empêchés; se fait excuser M. J. Forget.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de Mlle Madeleine Buvignier-Cloüet remerciant la Société du titre de membre correspondant qui vient de lui être offert, et qu'elle accepte avec reconnaissance, le considérant et comme un honneur, et comme un précieux encouragement à poursuivre l'exploration de l'histoire de notre province.

Lettre de M. Maurice Weil offrant à notre bibliothèque tous ceux de ses ouvrages dont il dispose actuellement, c'est-à-dire quatorze volumes et brochures dont la nomenclature se trouve plus loin, et exprimant le regret de ne pouvoir joindre à son envoi de ce jour le

Rapport sur l'Exposition de Vienne, en 1873, section militaire, — la *Campagne de Khiva,* complètement épuisés, — ainsi que la *Guerre des montagnes,* d'après le général autrichien von Kuhn, et le *Combat moderne de l'infanterie,* d'après le colonel prussien Campe, qu'il a vainement tenté de se procurer; mais, en revanche, l'auteur se promet bien de nous faire parvenir, l'an prochain, l'important travail en deux volumes qu'il prépare, d'après les documents des archives de Vienne, sur la campagne de 1814.

Lettre de M. Masure, membre honoraire, nous faisant hommage de trois mémoires scientifiques sur la transpiration des plantes de grande culture, l'évaporation de l'eau à l'air libre, et l'échauffement et refroidissement des terres arables..., mémoires renvoyés à l'examen de M. Langrognet, prié de faire un rapport sur ces différents travaux.

Ouvrages reçus :

1° *Commission météorologique de la Meuse,* année 1888. Compte-rendu des observations faites à Bar-le-Duc, par M. V. Sailliet. Bar, Comte-Jacquet, 1889, in-8° de 32 p., avec tableaux graphiques. — Hommage de l'auteur, membre correspondant.

2° *Notes sur Vaubecourt et ses seigneurs. La commune actuelle et aperçu sur le canton,* par notre confrère, M. Bonnabelle. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, in-8° de 51 p., tiré à 50 exemplaires. — Hommage de l'auteur.

3° *Deux procès criminels dans les abbayes de Remiremont et de Poussay,* par notre confrère, M. A. Benoît. Ext. des *Annales de la Société d'émulation des Vosges.* Epinal, E. Busy, in-8° de 22 p. — Hommage de l'auteur, membre correspondant.

4° *Rapport sur l'état de l'agriculture en Lorraine,* 1789-1889, rédigé par Ch. Guyot. Ext. du *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle.* Nancy, Hinzelin, 1889, in-8° de 47 p. — Hommage de l'auteur, membre correspondant.

5° *Les féautés en Lorraine,* par Edouard Bonvalot. Ext. de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.* Paris, L. Larose et Forcel, in-8° de 24 p. — Hommage de l'auteur, membre correspondant.

6° *Quelques mots sur les agnels de France à propos d'une variété inédite de celui du roi Charles VI.* — Ext. de la *Revue belge de numismatique,* année 1889. Bruxelles, Fr. Goovaerts, 1889, in-8° de 49 p. — Hommage de l'auteur, membre correspondant, M. J. Hermerel.

7° *a) Notice sur la vie et les travaux de M. Alfred Weil,* par M. A.

Jacob. Ext. du tome VIII, 2e série, des *Mémoires de la Société.* Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1889, in-8° de 16 p.

b) *Sa Grandeur Monseigneur Marie-Camille-Albert de Briey, évêque de Saint-Dié,* par le précédent. Ext. du même volume. In-8° de 4 p.

8° *a*) *Campagne de 1813. La cavalerie des armées alliées,* par M. Weil. Paris, L. Baudoin, 1886, in-8° de 344 p.

b) *La campagne des Russes dans le khanat de Hokland,* août 1875-janvier 1876. Ext. du *Journal des sciences militaires,* mars-mai 1876. Paris, J. Dumaine, 1876, in-8° de 94 p.

c) *L'expédition du général Skobeleff contre les Tourkmènes et la prise de Ghéok* (Denghil) *Tépé.* Paris, J. Dumaine, in-8° de 116 p., 4 cartes.

d) *Les forces militaires de la Russie.* Paris, J. Dumaine, 1880, 2 forts vol. in-18 de 501 + 465 p.

e) *La guerre d'Orient. Résumé des opérations militaires.* Ext. de l'*Indépendance russe.* Paris, J. Dumaine, 1878, in-8° de 90 p.

f) *Importance militaire de Vienne.* Ext. du *Journal des Sciences militaires.* Paris, L. Baudoin, 1883, in-8° de 45 p.

g) *Instructions relatives à l'instruction, l'éducation, l'emploi et la conduite de la cavalerie depuis le cavalier isolé jusqu'à la division de cavalerie.* Paris, L. Baudoin, 1883, 2e tirage, 2 vol. in-12 de 369 + 234 p.

h) *Œuvres militaires du maréchal Bugeaud, duc d'Isly, réunies et mises en ordre.* Paris, L. Baudoin, 1883, in-8° de 391 p., avec 7 pl. et cartes.

i) *La Russie et l'Angleterre en Asie centrale,* d'après la brochure de M. Lessar, par M. H. L. Paris, L. Baudoin, 1886, in-8° de 241 p., 1 carte.

j) *Le service d'état-major,* par le colonel Bronsart von Schellendorff, chef d'état-major du corps de la garde, traduit de l'allemand. Paris, J. Dumaine, 1876, 2 vol. petit in-8° de 377 + 381 p.

k) *La Tourkménie et les Tourkmènes*, avec une carte de la Tourkménie. Paris, J. Dumaine, 1880, in-8° de 112 p.

Soit en tout, quatorze volumes et brochures offerts par leur auteur, M. Maurice Weil, notre confrère.

9° *Inventaire des archives départementales de Meurthe-et-Moselle,* par feu M. Lepage, tomes IV et V, et tome VI, 1re partie.

Communications :

M. Dannreuther communique à la Société le n° du 15 mai dernier du *Bulletin critique,* où figure, pp. 181-182, un compte-rendu

de notre confrère, M. L. Maxe-Werly, du *Catalogue des monnaies mérovingiennes d'Autun*, par M. Prou.

Lectures :

M. Konarski poursuit la lecture de son étude sur *Bar-le-Duc sous l'ancien régime;* il nous montre, dans un chapitre consacré à la juridiction de police de l'Hôtel-de-Ville, la municipalité de notre bonne ville sans cesse préoccupée d'assurer le respect de la religion, de la morale et de l'ordre public, de veiller à la sécurité des citoyens, à la salubrité des rues et des marchés, d'assurer, s'il le faut, par les mesures les plus rigoureuses, l'approvisionnement alimentaire de la ville et notoirement de protéger le consommateur contre tous ceux qui sont trop naturellement tentés de l'exploiter : boulangers, bouchers, hôteliers et autres fournisseurs qui tous, pour la plupart, figurent en bonne place sur les rôles de la juridiction de police en même temps que sur ceux des plus imposés, ce qui témoigne d'une aisance due à des moyens plus ou moins légitimes; d'où ces règlements multiples et réitérés sur la fraude, sur la taxe, sur l'inspection des balances, sur celle des viandes, des poissons, etc., etc., règlements qui trouvent leur sanction dans les audiences de police, et que sont chargés de faire observer et respecter commissaires et autres agents que l'auteur se propose de faire défiler devant nous, lors de notre prochaine réunion.

Après cette lecture, la séance se termine par le rapport et le scrutin sur la candidature de S. G. Mgr Emmanuel de Briey, évêque de Meaux, qui, à l'unanimité des suffrages, est élu membre titulaire de notre Compagnie.

Est également proclamée membre correspondant Mlle Madeleine Buvignier qui a bien voulu, sur l'offre qui lui en avait été faite après le gracieux hommage de son beau et bon volume sur Chevert, accepter d'être des nôtres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 Juillet.

Présidence de M. DEMOGET, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, FORGET, KONARSKI, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE.

S'excuse par lettre M. LANGROGNET, président.

Se fait excuser M. JACOB.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentation :

MM. JACOB et FORGET présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre titulaire, M. le comte DE LIGNIVILLE, membre de la Société d'archéologie lorraine.

M. BERTEAUX est désigné comme rapporteur de la Commission chargée d'examiner cette candidature.

Correspondance :

Lettre de remercîment de Mlle BUVIGNIER-CLOÜET, nouvellement admise comme membre correspondant.

Circulaire du Ministère du Commerce relative au Congrès international des électriciens en 1889.

Ouvrages reçus :

Le patriotisme français en Lorraine antérieurement à Jeanne d'Arc, par le comte M. DE PANGE. Paris, Champion, libraire, 1889, in-8° carré de 107 pages. — Hommage de l'auteur.

Relation de l'excursion faite le 16 mai 1889 par la Société des amateurs naturalistes du nord de la Meuse, par M. Ph. PIERROT. — Hommage de l'auteur.

Lecture :

M. KONARSKI, poursuivant la lecture de son travail sur *Bar-le-Duc sous l'ancien régime*, termine le chapitre consacré à la *Juridiction de police de l'Hôtel-de-Ville.*

Après avoir énuméré les nombreuses matières soumises à cette juridiction, il montre dans l'exercice de leurs attributions les deux catégories d'agents chargés de veiller à l'exécution des règlements locaux : les *sergents de l'Hôtel-de-Ville,* à la fois huissiers du corps municipal et auxiliaires journaliers de la police urbaine, puis, au-dessus d'eux, les *ewardeurs* ou *commissaires de police,* d'abord élus en assemblée générale, par le suffrage des habitants, nommés en-

suite par l'assemblée municipale, toujours recrutés dans les rangs les plus élevés de la bourgeoisie — avocats, notaires, médecins, procureurs et toujours environnés du respect de la population.

Passant à la tenue des audiences, M. Konarski s'attache à faire ressortir les garanties que présentait pour le justiciable une procédure nettement définie, tout en demeurant sommaire et rapide, ainsi que l'esprit d'équité qui présidait aux sentences des juges, aussi disposés à l'indulgence envers un délinquant repentant et de bonne foi, présentant lui-même sa défense, que peu enclins à se laisser prendre aux plaidoiries des avocats et des procureurs et résolus à frapper avec la dernière rigueur les actes de récidive et, notamment, les contraventions aux ordonnances sur le débit des denrées alimentaires et les friponneries incorrigibles des détaillants.

Séance du 7 Août.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Forget, de La Gabbe, Jacob, Lallemand, Maxe-Werly, l'abbé Plauche, Raulin.

S'excuse par lettre M. Demoget.

Se font excuser MM. Dannreuther et Konarski.

Correspondance :

Lettre de M. le baron J. de Baye offrant à la Société des Lettres de Bar-le-Duc d'être son délégué au Congrès international des Orientalistes, qui doit tenir sa 8e session à Stockholm, du 2 au 13 septembre 1889. L'assemblée, consultée par M. le Président, émet un avis favorable à cette proposition.

Ouvrages reçus :

1° *Les anciennes cloches de la paroisse de Montmédy,* par Léon Germain. Montmédy, impr. Ph. Pierrot, 1889, in-8° de 16 pages. — Hommage de l'auteur.

2° *Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas,* par G. de Braux. Nancy, impr. Crépin-Leblond, 1889, in-8° de 8 pages. — Hommage de l'auteur.

3° *Excursions épigraphiques. — Froville* (canton de Bayon), par Léon Germain. Nancy, imp. Sidot frères, 1889, in-8° de 16 pages. — Hommage de l'auteur.

4° *Notice sur M. P.-Ch. Robert,* ancien intendant général, membre de l'Institut, par M. Aug. Prost (Extrait du *Bulletin de la Société*

nationale des Antiquaires de France, année 1888), in-18, 36 pages. — Hommage de M. MAXE-WERLY.

5° *Un atelier de faux-monnayeur au commencement du XVI^e siècle,* par M. HERMEREL, in-8°. Hommage de l'auteur.

Présentation et admission :

MM. JACOB et FORGET présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre correspondant, M. l'abbé Jules LEGRAND, curé de Beaumont et Louvemont. M. l'abbé PLAUCHE est désigné comme rapporteur de la commission chargée d'examiner cette candidature.

Sur le rapport de M. BERTEAUX, M. le comte DE LIGNIVILLE est proclamé membre titulaire.

Lecture :

Dans une courte étude sur l'ornementation de l'intérieur du foyer à l'époque de la Renaissance, notre collègue, L. MAXE-WERLY, s'efforce de démontrer que ce fut seulement dans la première moitié du XVI^e siècle qu'apparurent les plaques en fonte de fer nommées plus communément *taques* en Lorraine et dans le pays Barrois.

Après avoir constaté que jusqu'à la fin du XV^e siècle le contre-cœur de la cheminée était fait de briques et de tuileaux, il fait remarquer que la révolution apportée dans la décoration des appartements à l'époque de la Renaissance dut être complétée par l'introduction dans l'intérieur même des grandes cheminées, des motifs d'ornementation qui couvraient de leurs médaillons et de leurs rinceaux tous les panneaux, toutes les surfaces qui pouvaient les recevoir. Notre confrère, qui a recueilli de nombreux matériaux appartenant à cette période de transformation, démontre qu'à l'origine on employa pour l'ornementation du mur du foyer de larges briques estampées en relief, représentant des armoiries, des médaillons, de petits tableaux empruntés à l'histoire sainte ou la mythologie; mais comme ces briques n'offraient point une résistance assez suffisante à l'action destructive du feu, on dut bientôt les remplacer par une matière plus durable et alors furent créées les taques en fonte de fer.

A la suite de cette démonstration, M. L. MAXE-WERLY, donne la description de la plaque fort remarquable qui décore aujourd'hui la grande cheminée de la salle d'archéologie et communique à la Société le résultat de ses recherches dans les archives de Ligny sur la famille de chacun des personnages qui y sont représentés et sur le rôle que chacun d'eux remplit dans cette scène si intéressante de l'installation d'un maire en 1599.

M. L. MAXE-WERLY annonce qu'il vient de déposer dans le médail-

lier du Musée le *fac-simile* en métal, fait par Liard, du médaillon en plomb de Pierre Jolly, procureur de la généralité des pays de Metz, Toul et Verdun, œuvre de Jean Richier, sur la tranche duquel il a reconnu, à la suite de la signature de cet article, la date gravée en creux qui détermine l'année de l'exécution de cette pièce si intéressante, étudiée par notre collègue M. Léon Germain.

Séance du 4 Septembre.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Ch. Collin, Demoget, Fistié, Konarski, Maxe-Werly et Plauche. — M. Charaux, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble et membre honoraire de la Société, assiste à la réunion.

S'excusent par lettres : MM. Jacob et Forget.

En l'absence de ces deux Messieurs, M. Plauche prend place au bureau et remplit les fonctions de Secrétaire.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de M. le baron de Baye remerciant la Société de l'avoir autorisé à la représenter au Congrès international des Orientalistes qui se tiendra ce mois-ci à Stockholm.

Ouvrages reçus :

Les armoiries de Saint-Quirin, par M. Léon Germain, in-8°. — Hommage de l'auteur.

Pensées sur l'histoire, par M. Charaux, in-12. — Hommage de l'auteur.

Admission :

Sur le rapport de M. Plauche, M. Legrand, curé de Beaumont et Louvemont, est proclamé à l'unanimité membre correspondant.

Lecture :

Après une rapide description d'une plaque de fourneau de la Renaissance, portant la devise : PACE . AC . CONCORDIA . PARVAE . RES . CRESCUNT . DISCORDIA . MAXIMAE . DILABUNTUR ., notre confrère, M. Maxe-Werly, rappelle l'origine de cette devise citée par Salluste et Sénèque, adoptée plus tard comme marque typographique, puis fréquemment employée sur les monnaies et les jetons. En passant, il fait l'historique des grands fourneaux en terre émaillée, des-

tinés à chauffer et à décorer les appartements, dès la fin du XIVe siècle; et après avoir décrit leur mode de fabrication, il cite quelques textes empruntés aux chroniqueurs du XVe siècle.

Ayant retrouvé dans les archives du duché de Lorraine divers comptes où il est fait mention de travaux de potiers lorrains employés à la construction de fourneaux dans la demeure de nos princes, et les fréquentes fournitures de pièces dénommées CLACQUES, M. MAXE-WERLY fait remarquer que cette expression, tombée en désuétude, désignait alors les plaques de revêtement et qu'il se retrouve dans la composition du verbe *claquemurer,* enfermer entre des murs.

Notre collègue soumet les nombreux motifs de décoration qu'il a remarqués sur les plaques de fourneaux, et fait passer les dessins sous les yeux de l'assemblée.

Enfin, M. MAXE-WERLY rappelle que, pour cette fabrication, il a été souvent fait appel aux talents de véritables artistes, sculpteurs et graveurs de monnaies, et que Jean Mansuy, fils de Mansuy-Gauvain, et Bernard de Palissy ne crurent pas déroger en fournissant des modèles pour les plaques de fourneaux.

M. KONARSKI reprend la lecture de son intéressant travail sur *Bar-le-Duc sous l'ancien régime.* Dans un nouveau chapitre, il aborde l'étude de l'administration financière et trace le tableau des revenus communaux. Jusqu'en 1661, époque où l'établissement de l'octroi créa le plus important élément de recettes, les ressources ordinaires de la ville de Bar se composaient principalement des revenus des biens patrimoniaux et du produit des tailles dont une résolution de l'assemblée générale des habitants ordonnait la levée et la répartition, et fixait le chiffre, suivant les nécessités du moment.

Ce fut en 1661 qu'une assemblée générale sollicita du duc Charles IV la substitution aux tailles d'un impôt sur les denrées alimentaires et les marchandises introduites en ville. Par lettres du 27 octobre 1661, le duc « octroya » ce nouveau mode d'imposition, encore de nos jours la plus régulière et la plus considérable de nos ressources municipales. Les droits ainsi établis frappaient : le vin débité au détail, les viandes de boucherie tuées et consommées dans la ville, toutes les denrées qui y étaient introduites, enfin toutes les céréales moulues dans les moulins de Bar. Tous les habitants sans exception — la noblesse et le clergé même — tombaient sous le coup de ces impôts dont les produits, adjugés chaque année aux enchères, constituaient trois fermes différentes : les entrées, les moutures et le débit des vins au détail.

M. Konarski termine cette partie de son travail en exposant les moyens de surveillance, de contrôle et de perception mis par les règlements à la disposition de la ville et des fermiers de ces octrois.

Séance du 2 Octobre.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Bonnabelle, Ch. Collin, Dannreuther, Forget, Lallemand, Maxe-Werly, l'abbé Plauche.

S'excusent par lettres, MM. Jacob et Konarski.

M. Charaux, membre honoraire, assiste à la séance.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Informations et correspondance :

M. le Président fait part de la mort de notre confrère M. Leseure, instituteur à Mouzay, dont la fin prématurée a causé d'unanimes regrets. Il retrace, en quelques paroles émues, sa vie laborieuse et modeste et le rare dévouement qu'il apportait dans ses fonctions. La récente promotion de notre confrère, M. Yung, au grade d'officier de l'Instruction publique, fait l'objet de ses vives félicitations.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique adressant le programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1890.

Ouvrages reçus :

1° *Les stations d'eaux minérales et les stations sanitaires ae la Suisse et des Vosges; la caravane hydrologique d'août 1888,* par le Dr de Pietra Santa et A. Joltrain. Paris, 1889, in-8° de 312 pages. — Hommage de M. le Dr Damourette, membre correspondant.

2° *Verdun,* notice historique par l'abbé Gabriel. Verdun, Freschard, 1888, in-12 de 285 pages, plans et planches. — Hommage de l'auteur.

Présentations :

MM. Jacob et Langrognet présentent aux suffrages de la Société, comme membre correspondant, M. Paul Marichal, élève de l'École des Chartes, et comme membre titulaire M. le marquis de Champagne.

M. Fistié est désigné par le sort comme secrétaire rapporteur de la commission chargée d'examiner ces candidatures.

Lecture :

M. LANGROGNET, chargé dans la séance du 5 juin dernier, de prendre connaissance des mémoires scientifiques présentés par notre savant confrère, M. MASURE, sur la transpiration des végétaux, en résume à la Société, dans une notice très substantielle, les méthodes d'investigations et les conclusions. M. MASURE s'est servi pour ses expériences d'*évaporomètres* et de *transpiromètres*, construits par lui, et qui lui ont permis, à l'aide d'expérimentations ingénieuses, de pesées régulières et de constatations incessantes, de déterminer le poids d'eau évaporé par la terre humide, ou transpiré par des plantes diverses en cours de végétation. Les résultats fournis par d'innombrables observations qui dénotent chez leur auteur, outre une rare sagacité, une infatigable patience, sont consignés dans des tableaux numériques et représentés par des graphiques. Ces expériences ont porté tour à tour sur le tabac, l'avoine, l'orge, le blé, le gazon et permettent de conclure que la transpiration, phénomène physiologique parfaitement distinct de l'évaporation, dépend de la radiation solaire, de la température des plantes et de l'activité végétative. L'influence des nuages, des brumes, de l'état hygrométrique de l'air, de la force et de la direction des vents sur ce phénomène, ont été successivement étudiés et mis en lumière. Ces mémoires, d'une haute portée scientifique, jettent un jour nouveau sur ces lois encore mal connues de la transpiration des végétaux, et la Société tout entière s'associe à son Président pour adresser ses remercîments et ses félicitations à l'auteur.

M. L. MAXE-WERLY rend compte de la découverte, faite au mois d'avril dernier dans une maison de la rue du Tribel, d'une dalle funéraire jadis placée dans la chapelle Sainte-Marguerite, édifiée, vers la fin du XV^e^ siècle, à gauche du chœur de l'église Saint-Pierre, par François Brulé, doyen de cette même église, ainsi que le témoigne une inscription, encore en place, signalée par notre confrère dans la séance du 7 juillet 1880.

La légende gravée en relief sur cette dalle, dont le tableau supérieur représente sainte Anne et deux personnages à genoux, ayant devant eux un écusson, nous apprend qu'antérieurement à l'année 1513, époque à laquelle François Brulé fut inhumé dans cette chapelle, deux autres membres de cette même famille y avaient reçu la sépulture : Isabelle de la Réaulté, femme de Pierresson Brulé, auditeur en la Chambre des comptes de Bar, décédée le 8 novembre 1495, et Jean de l'Église, leur gendre, procureur général de Lor-

raine, mort le 23 avril 1505. Notre collègue décrit, en passant, les écussons de ces deux familles, mais il avoue ne point comprendre celui de gauche indiquant une alliance entre les Brulé et les Baudinais, alliance dont il n'a rencontré aucune trace dans le Nobiliaire du Barrois.

Sur la demande de M. Maxe-Werly, la Société abandonne à notre confrère, pour en faire l'étude, sous la condition de les joindre à l'intéressante série qu'il a déposée au Musée de notre ville, des carreaux du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Lisle-en-Barrois et donnés en 1870 à la Société par M. A. de l'Escale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 Novembre.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Ch. Collin, Dannreuther, Demoget, Forget, Grégoire, Jacob, Lallemand, l'abbé Plauche.

S'excusent par lettres : MM. Bonnabelle et Konarski.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance et communications :

Lettre de M. Emile Huber, ingénieur des arts et manufactures, demandant à être admis comme membre correspondant.

Circulaire de la Société archéologique et historique du Limousin, sollicitant le concours des membres de notre Société dans l'essai d'un inventaire général historique et critique de l'œuvre des anciens peintres émailleurs de Limoges.

M. le Président fait part à la Société du décès de notre savant confrère, M. François-Denis-Ernest Royer, dont les travaux géologiques pour la région de la Haute-Marne sont et demeureront classiques. Sur le désir exprimé par les membres présents, notre vice-président, M. Demoget, a bien voulu se charger de retracer, dans une notice spéciale, la vie et les travaux du défunt.

Ouvrages reçus :

1° *Le métayage en Lorraine avant 1789,* par Ch. Guyot. Nancy, impr. Berger-Levrault, 1889, in-8° de 23 pages. — Hommage de l'auteur.

2° *Essai sur l'aisance relative du paysan lorrain à partir du XVe siècle,* par Ch. Guyot (extrait des Mémoires de l'Académie de Sta-

nislas). Nancy, Berger-Levrault, 1889, in-8° de 133 pages. — Hommage de l'auteur.

3° *Les prénoms de Vespuce et l'origine du nom d'Amérique*, par Ch. Guyot, in-8° de 6 pages. — Hommage de l'auteur.

4° *Notes pour servir à la statistique religieuse du diocèse de Metz dans le cours du XVIII^e siècle. — Les terres d'Empire*, par A. Benoît. Metz, Ballet, 1888, in-8° de 36 pages. — Hommage de l'auteur.

Lectures :

M. Jacob lit au nom de l'auteur, M. Arthur Benoît, une note sur *la tombe de Claude de Nicey, abbé d'Ecurey, 1546.*

M. Grégoire fait part de la découverte à l'église Notre-Dame d'une inscription funéraire remontant au commencement du XIV^e siècle. Il se propose de soumettre prochainement à la Société un mémoire sur les questions d'histoire locale que soulève ce petit monument.

M. le Président donne lecture d'une note de notre confrère, M. Maxe-Werly, qui préparant une étude sur les médailles religieuses dans l'antiquité, à l'occasion des pèlerinages du Barrois, sollicite de la bienveillance de nos confrères la communication des renseignements qu'ils pourraient posséder sur cette question. A cette occasion, il nous adresse la copie ci-après d'un acte du XVII^e siècle trouvé dans les archives d'un notaire de Verdun et portant concession du droit de vendre des médailles commémoratives du pèlerinage de Benoîte-vaux :

« Par devant les Nottaires royaux à Verdun soussignés fut présent le sieur Jean-Baptiste Palluat commis à la recepte de la marque d'or et d'argent dans le ressort du bailliage de Verdun pour M^r Pierre Langellain fermier des dits droits dans la généralité de Metz d'une part, et Nicolas Georges et Jean Anseman habitans du lieu de Benoistvaux y demeurans d'autre part, lesquels ont convenu de ce qui suit : C'est a scavoir que le d. s^r Paluat en la susdite qualité a abonné auxd^s s^rs Georges et Anseman les dits droits de marque d'or, d'argent et de vermeil sur les petites médailles, bagues, croix et autres ouvrages de ceste nature, qui se débitent aud^t Benoistvaux pour en jouir ainsy qu'auroit peu fair led. sieur Langellin, sans pouvoir en débiter ailleurs qu'audit lieu et aux villages de Tilly et Beauzée, à peine d'encourir par eux la rigueur des ordonnances du Roy données sur le faict de la marque et autres, à charge par eux de ne débiter aucuns des ouvrages qui seront faicts dans la ville et généralité de Metz qu'ils n'ayent esté marquez de l'ord^ce, le présent abonnement faict pour quatre années entières et consécutives qui com-

menceront ce jourd'huy et finiront au bout dud[t] temps moyennant la somme de cinquante livres par chacun an payable par demye année et par avance en cette ville de Verdun, à peine d'y estre contraint sollidairement et sans division et démission comme pour les propres deniers et œuvres de sa Majesté, et d'estre led[t] droit public et leur folle enchère, risques, périls et fortunes, ayant esté expressément convenu que le présent abonnement sera rattiffié dans la quinzaine par ledit M[r] Langellin ou autre ayant son ordre, auquel sera loisible de révoquer ledit présent abonnement, et sans que les s[rs] Georges et Anseman s'en puissent départir, à quoy ils ont consenty et à tout ce que dessus. — Et pour ce ont obligé tous leurs biens. Fait et passé à Verdun, au bureau de la dite ferme, cejourd'huy vingt-sixième jo[r] de juin mil six cent quatre vingt quatre de relevée, et ont signé après lecture excepté ledit Anseman qui a marqué déclarant ne scavoir signer de ce interpellé.

Marque du d[t]	Palluat	Nicolas Georges
+		
(Anseman)	Mangin	Humbert
	Notaire	*Notaire*

Admissions :

Sur le rapport de M. Fistié, sont admis comme membre titulaire, M. le marquis de Champagne, et, comme membre correspondant, M. Paul Marichal.

Séance du 4 Décembre.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Collin, Dannreuther, Demoget, Forget, Grégoire, Jacob, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, Raulin.

S'excuse par lettre M. Bonnabelle.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettres de remerciements de MM. le marquis de Champagne et Paul Marichal, nouvellement admis comme membres de la Société.

Ouvrages offerts :

Études numismatiques à l'époque mérovingienne, par L. Maxe-Werly. Bruxelles, Gobbaerts, 1890, in-8° de 49 pages, tirage à 50 exemplaires, n° 7. — Hommage de l'auteur.

Stanislas, comte de Clermont-Tonnerre, par G. DE BRAUX. Nancy, Crépin-Leblond, 1889, in-8° de 6 pages. — Hommage de l'auteur.

Admission :

Sur le rapport favorable fait au sujet de la candidature de M. HUBER, ce dernier est admis à l'unanimité comme membre correspondant.

Communications diverses :

M. DANNREUTHER lit au nom de l'auteur, M. MAXE-WERLY, une note sur un *Moule à enseignes de pèlerinage du XIV^e siècle, conservé au musée d'Abbeville*, et quelques *Observations sur la pierre tombale de Phelippin de Fains* découverte récemment à Notre-Dame de Bar.

M. GRÉGOIRE rend compte à la Société du travail de M. Labourasse sur *Vouthon-Haut*, travail dont il lit plusieurs extraits et qui sera soumis à la Commission de publication.

M. KONARSKI poursuit la lecture de son travail sur *Bar-le-Duc sous l'ancien régime : les finances municipales, les dépenses.*

Après avoir, dans la première partie de ce chapitre consacré aux travaux communaux, résumé la procédure des adjudications, il montre comment ces travaux étaient dirigés et contrôlés, au point de vue technique aussi bien qu'au point de vue financier, non par des hommes de l'art mais par des conseillers de l'Hôtel-de-Ville délégués à titre de commissaires permanents pour surveiller, dans tous ses détails, chaque entreprise en cours d'exécution. Il s'attache à faire ressortir combien étaient rares alors les procès entre les entrepreneurs et la ville, toujours empressée à examiner, séance tenante et avec la plus grande bonne foi, les réclamations formulées et à éviter de coûteuses instances judiciaires par des transactions conclues à propos.

M. KONARSKI étudie ensuite l'entretien de la voirie urbaine, les curages périodiques du canal, les usines et les conditions dans lesquelles les frais en étaient répartis, enfin la voirie rurale. Il termine en donnant quelques détails sur deux agents préposés à la surveillance d'édifices municipaux, les portiers de la ville et le conducteur du beffroi.

M. BONNABELLE, trésorier, empêché de prendre part à la réunion, fait néanmoins connaître, par l'intermédiaire de M. le Président, l'état des finances de la Société en fin d'année 1889.

Recettes :

Reliquat de 1888.....	909f 34c	
Cotisations perçues.....	1,519 »	
Vente des Mémoires de la Société.....	44 25	
Intérêts, en 1888, des fonds placés.....	32 37	
Escompte sur divers paiements.....	18 »	
		2,522f 96c

Dépenses :

Frais de correspondance du Secrétaire...	10f »	
Frais d'écriture.....	36 »	
Frais de recouvrements et correspondance.	45 65	
Expédition des Mémoires.....	57 20	
Acompte versé sur le tome VIII des Mémoires.....	618 »	
Lettres mensuelles.....	161 40	
Indemnité au concierge de la Mairie.....	30 10	
		958f 35c
Reste en caisse.....		1,564f 61c

Sur lesquels 267 fr. 70 sont à la disposition de M. Léon Maxe.

L'avoir de la Société est donc de **1,296** fr. **91.**

En présence de ce résultat qui témoigne d'une prospérité sans précédent dans nos Annales, la Société vote de chaleureux remercîments au Trésorier pour son excellente administration financière.

Scrutins de renouvellement.

La séance se termine par les scrutins destinés à assurer le renouvellement du Bureau et de la Commission de publication pour 1889.

Sont élus :

Président : M. Konarski.
Vice-Présidents : MM. Berteaux et Langrognet.
Secrétaire-adjoint : M. J. Forget.
Trésorier : M. Bonnabelle.

Sont nommés *membres de la Commission de publication :*
MM. Fistié, Dannreuther et Demoget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

GABRIEL DE PIMODAN

CARTE DE VISITE

A LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES

ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

1889

EN PASSANT A LIGNY

Nous côtoyons l'Ornain aux bleus reflets d'acier;
Chaque petite gare a son quai militaire,
Car ici renaîtra la lutte héréditaire
Où tous marcheront, duc, poète et terrassier.

— Peut-être reprenant mes galons d'officier,
Peut-être déjà vieux et simple volontaire,
En serrant dans ma main la main d'un prolétaire,
J'irai, priant tous deux l'Éternel Justicier.

Ligny, Vaucouleurs, Toul, ô sanglantes étapes!
Nous vous ferons songeant à Fleurus, à Jemmapes,
Aux appels du clairon, aux rappels du tambour...

— Mais, près de Dieu, voyant les haines rallumées,
O mon grand oncle, saint Pierre de Luxembourg,
Oubliant ton neveu, parle pour nos armées.

MUSETTE

Les blancs troupeaux sont réunis,
Et, s'asseyant sur la fougère,
Le berger dit à la bergère :
Entends-tu la chanson des nids?
Vois deux à deux les hirondelles...
Écoute mes serments fidèles,
Mes vœux pour te suivre ont des ailes,
Ont des ailes.

Mais, sachant parer au danger,
La bergère qui suit sa route,
Tranquillement, répond : j'en doute...
Regardez, trop galant berger,
Au loin partent les hirondelles...
« Les doux serments des infidèles,
Me disait grand-mère, ont des ailes,
Ont des ailes. »

Sur la lisière de la forêt de Montiers, en face de Ribeaucourt.

PRÈS DE GONDRECOURT

Sur la ligne en construction de Brienne à Sorcy.

L'homme gisait sur la grand'route
Et le sang tombait goutte à goutte
De son cœur, tachant ses poils roux.
Il était jeune, l'air honnête,
Un pauvre bêret sur la tête,
De grandes pièces aux genoux.

Un vrai Français de notre France,
Ayant dans sa belle ignorance
Hasardé quelque pugilat
Avec les étrangers sauvages
Qui jouent du couteau dans leurs rages
Puis écrivent au Consulat.

Car hélas! misère suprême!
Nos lourds impôts ne vont pas même
A nos frères les travailleurs,
Et le Français doit disparaître
Quand un rigide contre-maître
Juge les transalpins meilleurs.

Qu'importe une plainte à l'espace,
L'odeur du sang au vent qui passe,
Le froid du cadavre à la nuit,
Si le lendemain, hors du bouge,
Sur le chantier, l'assassin rouge
Travaille plus à prix réduit?

Qu'importe à l'argent sans patrie
Une mère qui pleure et crie,
Qu'importe aux gens puissants et doux
L'homme gisant sur la grand'route
Et le sang tombant goutte à goutte
De son cœur, tachant ses poils roux.

PIMODAN.

MÉMOIRES

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

À LA SORBONNE EN 1891 [1].

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE.

1° Transformations successives et disparition du servage;

2° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers;

3° Histoire des anciennes foires et marchés;

4° Anciens livres de raison et de comptes. — Journaux de famille;

5° Vieilles liturgies des églises de France;

6° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes;

7° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les

(1) Vu l'importance de ce document, la Société, dans sa réunion du 7 janvier 1890, a décidé qu'il serait réimprimé pour être placé en tête du tome IX de ses Mémoires, comme pouvant être très utile aux personnes qui s'occupent spécialement des questions qui y sont traitées.

idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français ;

8° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses et profanes ;

9° Origine, commerce et préparation des aliments avant le XVII^e siècle ;

10° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms ;

11° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France ;

12° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance ;

13° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV ;

14° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes ;

15° Rechercher dans les anciens documents les indications relatives aux maladies des animaux et des végétaux dans les diverses régions de l'ancienne France ;

16° Recherches relatives à l'histoire de la marine française d'après les archives notariales des villes maritimes de France ;

17° Indications tirées des anciens documents pouvant faire connaître les phénomènes naturels, météorologiques ou autres (inondations, pluies, sécheresses persistantes, tremblements de terre, température exceptionnelle, etc.), jusqu'au règne de Louis XIII.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout ou moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges illusions dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs : ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui ; ils nous permettent parfois, en remontant, de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments ; ils servent tout au moins à détruire ces légendes qui entourent bien souvent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVI^e^ siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique ;

3° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les

édifices antiques tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de villes, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

Les savants qui, dans ces dernières années, se sont livrés à l'étude des antiquités du nord de l'Afrique ont généralement consacré la meilleure part de leurs efforts à l'épigraphie. Le Comité pense que l'étude des monuments d'architecture, dont les ruines se dressent encore en si grand nombre en Algérie et en Tunisie, pourrait fournir des résultats non moins intéressants. Il appelle notamment l'attention des travailleurs sur les édifices chrétiens des premiers siècles, dont les restes ont pu être signalés jusqu'ici par divers explorateurs, mais qui n'ont point fait l'objet d'une étude archéologique détaillée.

4° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

5° Signaler les actes notariés du XIV^e^ au XVI^e^ siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

6° Dresser la liste avec plans et dessins à l'appui des édifices chrétiens d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an mille.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an mille est pour l'histoire de l'art en France la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire c'est provoquer des monographies embrassant

une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogive, coupoles); comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes; s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants habitant nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins,

étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit devoir seulement insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévations.

10° Rechercher les documents écrits ou figurés relatifs à l'archéologie navale.

Depuis la publication de l'ouvrage de Jal sur l'archéologie navale, cette branche d'études est restée à peu près stationnaire. Il serait intéressant de rechercher dans les monuments du moyen âge, peintures, miniatures, vitraux, etc., des représentations inédites de navires marchands ou de navires de guerre, et de recueillir dans les documents écrits, les pièces de tout genre telles que comptes, devis de construction, etc., qui peuvent aider à l'intelligence des monuments figurés de cette catégorie.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfévrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfévrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui, dans leurs traits essentiels, les principaux éléments du costume de nos pères. Mais à côté des grandes lois de la mode, que l'on observait partout plus ou

moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

15° Étudier dans les *Acta sanctorum*, parmi les biographies des saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles rapportent, les vies des saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorés. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° Rechercher quelle était, sous l'ancien régime, dans les diverses régions de la France, la nature des fonctions des procureurs du Roi auprès des autorités locales d'ordre municipal;

2° Quelles étaient les attributions des procureurs-syndics et autres fonctionnaires analogues sous le régime de la constitution de 1791? Quelle a été la mesure de leur influence sur les administrations collectives de cette époque;

3° Recherches locales sur la statistique des accidents, des maladies et des décès dans les diverses professions;

4° De l'autorité paternelle sur la personne et sur les biens des enfants légitimes ou naturels;

5° Étudier, en France et à l'étranger, les institutions qui sont de nature à faciliter l'arbitrage et la conciliation entre patrons et ouvriers;

6° Jusqu'à quel point l'État peut-il intervenir légitimement dans les questions d'hygiène publique?

7° De l'exécution de la peine des travaux forcés;

8° Le crédit territorial en France et la réforme hypothécaire.

Est-il possible d'organiser des livres fonciers avec le cadastre actuel et par une simple extension de la loi du 23 mars 1855 dans le sens de la publicité et de la spécialité absolues?

9° Du rôle des écoles professionnelles dans l'enseignement primaire obligatoire. — Faut-il mettre l'atelier dans l'école ou l'école dans l'atelier? (Comparaisons internationales.)

SECTION DES SCIENCES.

1° Étude du mistral;

2° Tremblements de terre;

3° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques;

4° Comparaison des climats des différentes régions de la France;

5° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement de climat;

6° Études relatives à l'aérostation;

7° Signaler les hybrides d'oiseaux et de mammifères obtenus récemment;

8° Étude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral;

9° Étude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ.

Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau;

10° Étudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés et les plantes qui se trouvent dans les eaux;

11° Étudier les époques et le mode d'apparition des différentes espèces de poissons sur nos côtes. Étude de la montée de l'anguille;

12° Étude des procédés à employer pour la multiplication des poissons de nos côtes et l'introduction d'espèces nouvelles;

13° Étude de l'influence que l'on peut attribuer aux usines industrielles et aux amendements agricoles dans la dépopulation de nos cours d'eau;

14° Étude de l'apparition des cétacés sur les côtes de France. Indiquer l'époque et la durée de leur séjour;

15° Étude des insectes qui attaquent les substances alimentaires;

16° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle;

17° Fixer, pour des localités bien déterminées de la région des Alpes et des Pyrénées, la limite supérieure actuelle de la végétation des espèces spontanées ou cultivées; étudier les variations qu'elle a subies à différentes époques;

18° Étude des phénomènes périodiques de la végétation; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture;

19° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore du nord de l'Afrique;

20° Étude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à

gutta-percha, et de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture? De leur introduction dans nos colonies;

21° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France;

22° Faire la statistique détaillée des grottes, abris sous roches et terrains d'alluvion où ont été découverts des ossements humains et des restes d'industries remontant à l'époque quaternaire, soit pour la France entière, soit pour une ou plusieurs de ses principales régions; préciser la nature des objets et indiquer les principaux fossiles qui leur étaient associés;

23° Rechercher dans le plus grand nombre possible de têtes osseuses néolitiques celles qui reproduisent à des degrés divers les caractères des races de l'époque précédente; signaler les faits de fusion et de juxtaposition de caractères qu'elles peuvent présenter;

24° Préciser, surtout par l'étude des têtes osseuses, le type ou les types nouveaux venus, dans une région déterminée, aux époques de la pierre polie, du cuivre, du bronze et du fer;

25° Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos époques actuelles;

26° Étudier et décrire avec détail quelqu'une de nos populations que l'on peut regarder comme ayant été le moins atteinte par les mélanges ethniques. Rechercher et décrire les îlots de population spéciale et distincte qui existent sur divers points de notre territoire;

27° Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les autres caractères physiques des populations la nature des terrains.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789;

2° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers. Étudier spécialement les anciennes cartes marines d'origine française;

3° Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées, cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.;

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français. — Missions scientifiques françaises à l'étranger avant 1789;

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités;

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes locales, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.);

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes;

8° Dresser la carte d'une portion du territoire français

dont les noms présentent une terminaison caractéristique, tels que *ac, oz, ville, court,* etc.;

9° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol et de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.);

10° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France (érosions, ensablements, dunes, etc.);

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique; traditions locales ou observations directes;

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que déplacements des cours d'eau, brusques ou lents; apports ou creusement dus aux cours d'eau; modifications des versants, recul des crêtes, abaissements des sommets sous l'influence des agents atmosphériques; changements dans le régime des sources, etc.

RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC par M. MASURE, membre honoraire, dans lequel sont exposées et discutées ses *Observations sur la transpiration des plantes de grande culture.*

Un de nos plus savants collègues, M. MASURE, inspecteur d'académie honoraire, en adressant à la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc un travail considérable sur la transpiration des végétaux, a exprimé le désir qu'un compte-rendu de cette publication fût présenté à la Société par un de ses membres. Dans votre séance du mois de juin dernier, vous avez bien voulu, Messieurs, me charger du soin de répondre au vœu de M. Masure, et je viens aujourd'hui m'acquitter de cette mission.

Après avoir établi l'importance des expériences qu'il a exécutées, M. Masure soumet à une nouvelle vérification la loi de Dalton sur l'évaporation dans l'atmosphère. Cette loi est exprimée algébriquement par la formule

$$E = e\,(Ft' - u\,Ft)$$

dans laquelle E désigne le poids de l'eau évaporée dans l'unité de temps par l'unité de surface, Ft′ et Ft les tensions maximum de la vapeur d'eau à la température t′ de l'eau et à la température t de l'air, u l'état hygrométrique, et *e* le poids de l'eau évaporée par l'unité de surface dans l'unité de temps, quand la différence entre Ft′ et u Ft est égale à 1^{mm}. Elle signifie que le poids de l'eau évaporée dans l'unité de temps par l'unité de surface est proportionnel à la différence entre la tension de la vapeur saturée à la température de l'atmosphère et la tension de la vapeur contenue dans l'air. L'auteur trouve que le coëfficient

e est sensiblement égal à 40 gr. par heure et par mètre carré de surface d'évaporation dans la matinée et à 30 gr. dans la soirée; mais avec des vents forts, cette quantité peut aller à 60 gr. dans la matinée et à 35 ou 45 gr. dans la soirée. Les nuages, les brumes, les brouillards et les orages causent des perturbations qui troublent complètement la loi de Dalton.

M. Masure a employé pour ses expériences des vases cylindriques de 250 cq d'ouverture et de 14 cm de profondeur. Il les appelle évaporomètres quand ils ne contiennent que de la terre végétale humide et transpiromètres quand la même quantité de terre (4 kilog.) également humide sert au développement des plantes chez lesquelles il veut étudier la transpiration. Les expériences ont porté sur le tabac, l'orge, l'avoine, le blé et les gazons. Pour le tabac, qui ne couvre pas la terre, on déterminait d'heure en heure la différence entre la perte d'eau éprouvée par le transpiromètre et celle que subissait l'évaporomètre nu placé dans les mêmes conditions : cette différence est le poids de l'eau transpirée par la plante. Avec les céréales, orge, avoine et blé, qui couvrent partiellement la terre des transpiromètres, on employait des évaporomètres recouverts en partie de mousse, de manière à laisser libre une surface égale à celle que chaque céréale ne recouvrait pas dans le transpiromètre, et l'on opérait comme avec le tabac. Enfin pour les gazons, qui recouvrent complètement la surface de la terre du transpiromètre et ne permettent pas d'évaporation, il n'y avait plus lieu de faire usage d'évaporomètre. Les expériences ont été faites pour le tabac en 1880, pour l'orge, l'avoine et les gazons en 1882, pour les blés et les gazons en 1885.

Je ne saurais entrer dans le détail de ces longues opérations, qui n'ont pas seulement exigé de la part de l'auteur une grande sagacité, mais encore une infatigable patience. Maintenir les vases au même degré d'humidité par des arrosages convenables; les peser d'heure en heure, quelquefois depuis trois heures du matin jusqu'à dix heures du soir; consigner les résultats des pesées sur des registres et en déduire les poids de l'eau transpirée; enfin relever les températures indiquées par les thermomètres, déterminer l'état hygrométrique à l'aide du psychromè-

tre, et noter l'état du ciel, la direction et la force des vents; c'est là un travail aussi pénible qu'assujettissant. Mais le savant qui poursuit la vérité à travers les obstacles dont la route est hérissée, ne compte pour rien ses efforts, ses sacrifices et son temps; il se trouve assez récompensé quand il a pu soulever un coin du voile sous lequel la nature lui dérobe ses secrets. Les résultats fournis par ces innombrables observations ont été consignés dans des tableaux numériques et représentés par des graphiques qui permettent de comparer aisément l'état du ciel, la force et la direction des vents, les températures, l'état hygrométrique avec les poids de l'eau évaporée et les poids de l'eau transpirée par les végétaux.

La première de ces cartes concerne le tabac, qui a été soumis à l'observation depuis le 26 juin 1880 jusqu'au 10 octobre suivant. La transpiration s'est élevée chez cette plante au maximum de 700 gr. par jour et est descendue au chiffre de 80 gr. au moment où les expériences ont pris fin. La seule tige cultivée dans le transpiromètre a éliminé en 76 jours par sa transpiration 30 kilog. d'eau, c'est-à-dire une masse liquide qui formerait sur la surface du vase une couche de $1^{m}20$ de hauteur. La transpiration a été en rapport direct avec l'activité de la végétation : elle a atteint son maximum le 17 juillet au moment où le tabac développait ses organes foliacés avec le plus d'énergie. M. Masure a constaté que la température moyenne de la journée a très peu d'influence sur la fonction de la transpiration. Ainsi, pour une même température moyenne, le poids de l'eau transpirée a varié quelquefois du simple au quadruple. Mais l'élévation diurne de la température, c'est-à-dire l'excès de la température maximum sur la température minimum du jour a eu, au contraire, une influence considérable sur le phénomène de la transpiration. Le rapport entre le poids de l'eau transpirée et celui de l'eau évaporée dans la même journée est très variable ; et il est généralement plus grand pour les jours couverts et les temps humides que pour les jours sereins et les temps secs.

Les graphiques de la deuxième carte représentent les expériences de 1882, qui ont porté sur l'avoine, l'orge et les gazons. M. Masure a semé dans deux transpiromètres 21 grains d'avoine

et 21 grains d'orge; mais il n'y a eu que 19 grains d'avoine et 18 grains d'orge qui aient levé. Ces semis ont fourni, après le tallage, 53 tiges d'avoine, dont 50 ont mûri leurs épis et 43 tiges d'orge, dont 38 ont fourni des épis mûrs. Le gazon semé dans le troisième transpiromètre a donné d'innombrables tiges, dont aucune n'a atteint la période de la floraison. Les évaporomètres convenablement recouverts de mousse ont fonctionné à côté des transpiromètres : ils n'étaient nécessaires que pour mesurer la transpiration des céréales, attendu que les gazons recouvraient complètement la terre végétale sur laquelle ils poussaient et ne permettaient aucune évaporation. Les expériences n'ont commencé qu'après le tallage des deux céréales et elles ont duré du 29 mai au 14 août.

L'auteur a encore constaté, dans ces nouvelles observations, que l'avoine et l'orge atteignent leur transpiration maximum en même temps que le maximum de leur activité végétative. Pour l'orge, cette transpiration maximum, qui s'est élevée à 620 gr. d'eau dans la journée, s'est produite le 4 juillet; pour l'avoine, le maximum de transpiration ne s'est produit que le 21 juillet et s'est élevé à 910 gr. Cette différence tient évidemment à ce que l'orge mûrit plus tôt que l'avoine. La saison a été, d'ailleurs, très pluvieuse : l'avoine en a souffert moins que l'orge, et le gazon moins que l'avoine. Celle-ci a fourni 89 gr. de matière organique, grains, pailles et racines, séchés au soleil et a transpiré 32 kilog. 29 d'eau. L'orge a fourni 69 gr. de matière organique dans les mêmes conditions et a transpiré 22 kilog. 10 d'eau. Enfin, le gazon, qui n'a pas été pesé, a transpiré 23 kil. 66 d'eau. Dans cette deuxième série d'observations, on reconnaît, comme dans la première, que la température moyenne n'a influé que très faiblement sur la transpiration des deux céréales et du gazon, tandis que l'élévation diurne de la température, ou excès du maximum sur le minimum, a exercé une influence très notable sur la transpiration et l'évaporation. Enfin le rapport entre le poids de l'eau transpirée et celui de l'eau évaporée varie, comme pour le tabac, avec l'état du ciel et le degré de l'humidité atmosphérique.

Les expériences de 1885 sont représentées par les graphiques

de la troisième carte. Elles ont été faites sur des gazons et sur deux variétés de blé, l'une d'origine anglaise, le golden-drup, et l'autre d'origine française, le blé de Noé. M. Masure a repiqué au commencement d'avril, dans deux transpiromètres, des touffes de ces deux sortes de blé semées en automne. Le golden-drup a donné, après le tallage, 31 tiges et le blé de Noé 28. Des évaporomètres convenablement recouverts de mousse ont fonctionné en même temps que les transpiromètres à céréales et à gazons. On a même observé l'évaporation de l'eau à l'air libre.

Les observations ont commencé le 9 mai, après la reprise complète des blés repiqués et elles se sont continuées jusqu'au 24 juillet. On peut les diviser en quatre périodes : 1° la période herbacée, qui va du 9 mai au 1er juin ; 2° la période de floraison, qui va du 1er au 10 juin avec achèvement le 20 juin pour le blé de Noé, et du 12 au 15 juin avec achèvement le 24 juin pour le golden-drup ; 3° la période de première maturation, qui va du 20 juin au 12 juillet, et pendant laquelle les blés conservent leur teinte verte ; 4° enfin la période de la deuxième maturation, qui va du 12 au 24 juillet et pendant laquelle les tiges se fanent et se dessèchent en passant à l'état de paille. Pendant la première période, les deux blés ont transpiré de 50 gr. à 200 gr. d'eau par jour ; pendant la deuxième, le blé anglais arrive à transpirer 400 gr. et même 770 gr., tandis que le blé français ne dépasse pas 320 gr. La période de la floraison a donné lieu à un grand accroissement de la transpiration : elle arrive à 900 gr. chez le blé français et à 1,130 gr. chez le blé anglais. Pendant la première maturation, la transpiration tombe à 500 et 600 gr. ; pendant la dernière période, elle descend le 11 juillet à 360 gr. et le 20 juillet à 40 gr. chez le blé français, tandis qu'elle arrive, aux mêmes dates, à 420 gr. et à 30 gr. chez le blé anglais. Dans le même espace de temps, les gazons ont transpiré de 140 gr. à 500 gr. d'eau par jour et n'ont pas atteint le moment de la floraison.

On constate ici, comme dans les observations de 1880 et de 1882, que le poids de l'eau transpirée chaque jour par les blés soumis à l'expérimentation est d'autant plus grand que la végé-

tation est plus active. Ce résultat est d'accord avec les prévisions théoriques : le végétal doit absorber d'autant plus d'acide carbonique et d'oxygène dans l'air, d'eau et de matières minérales dans le sol, que ses tissus s'accroissent plus rapidement. L'excédent de l'eau absorbée, nécessaire à la dissolution des matières minérales, est rejeté de l'organisme par la transpiration. Les observations de M. Masure n'en sont pas moins fort importantes : toute vue théorique a besoin d'être confirmée par les faits. Enfin on voit aussi que la variation diurne de la température a plus d'influence sur la transpiration des plantes et sur l'évaporation que la valeur de la température moyenne, et que le rapport de la transpiration à l'évaporation est plus grand par un ciel couvert que par un ciel serein, et par un temps humide que par un temps sec.

Ces expériences peuvent être considérées sous un autre point de vue. Les 31 tiges de golden-drup ont produit 993 grains de blé pesant 41 gr. et 77 gr. de pailles et de racines séchées au soleil, et elles ont transpiré, du 9 mai au 24 juillet, 32 kilog. 18 d'eau ; les 28 tiges de blé de Noé ont produit 831 grains pesant 41 gr. 5 et 73 gr. de pailles et de racines également séchées au soleil, et elles ont transpiré 28 kilog. 59 d'eau dans le même temps. Il résulte de là que le golden-drup, pour 1 gr. de blé marchand, a transpiré 784 gr. d'eau, et que le blé de Noé, pour le même poids de blé, n'a transpiré que 688 gr. L'avoine et l'orge exigent encore plus d'eau que le blé anglais : pour produire 1 gr. de grain, la première a transpiré 846 gr. et la deuxième 1,000 gr. d'eau. Si l'on prend le poids total de chaque récolte, on voit que pour produire 1 gr. de matière organique, le golden-drup a transpiré 271 gr. d'eau ; le blé de Noé 247 gr. ; l'avoine 362 gr. et l'orge 374 gr. L'élimination de l'eau par la fonction de transpiration représentait une couche de $1^{m}28$ réduite en vapeur en 76 jours par le golden-drup ; une couche de $1^{m}14$ réduite en vapeur dans le même temps par le blé de Noé ; une couche de $1^{m}29$ réduite en vapeur en 77 jours par l'avoine ; une couche de $0^{m}88$ réduite en vapeur dans le même temps par l'orge ; une couche de $0^{m}73$ réduite en vapeur en 76 jours par les gazons ; et une couche de $1^{m}17$ réduite en vapeur en 108 jours

par le tabac. Ainsi le blé de Noé est plus productif que le golden-drup et exige un sol moins humide; l'avoine est dans le même cas par rapport à l'orge; et en transpirant la même quantité d'eau, les plantes diverses sont loin de produire des poids égaux de matière organique.

L'auteur fait remarquer l'influence prédominante de la radiation solaire sur la transpiration des plantes. Elle l'emporte tellement sur toutes les autres causes, température, état hygrométrique, force et direction des vents, qu'elle en masque presque complètement les effets particuliers. Elle agit sous forme de lumière et sous forme de chaleur, soit directement, soit par diffusion. Après elle, vient la variation diurne de la température passant du minimum au maximum; puis l'état du ciel, et enfin la température ambiante moyenne. L'état hygrométrique de l'air ne paraît pas avoir d'influence sensible sur le phénomène, et il en est de même pour la force et la direction du vent, bien que ces deux causes aient une action assez sensible sur l'évaporation, et fassent baisser le rapport entre les poids de l'eau enlevée par la transpiration et par l'évaporation.

Nous ne pouvons pas suivre l'auteur dans toutes les discussions auxquelles il a soumis les résultats de ses observations. Il prouve d'abord que la transpiration n'est pas une simple évaporation, ce qui pourrait être admis *à priori*, puisque le végétal est un être vivant, qui absorbe et rejette l'eau suivant des lois physiologiques tout autres que les lois physiques de l'évaporation. Il établit ensuite que la transpiration dépend de la radiation solaire, de la température des plantes et de l'activité végétative, et qu'elle peut être représentée par la formule

$$T = a\ s\ Ft,$$

dans laquelle T est le poids de l'eau transpirée dans l'unité de temps par l'unité de surface; *s* un coëfficient qui est relatif à la radiation solaire; *a* un autre coëfficient qui est relatif à l'activité de la végétation; et enfin *Ft* la tension maxima de la vapeur d'eau à la température de la plante. Il est évident que les coëfficients *a* et *s* sont étroitement liés entre eux, puisque l'activité de la végétation dépend de la radiation solaire aussi bien que de

la nature de la plante. Mais cette formule ne peut s'appliquer qu'aux jours sereins : le moindre nuage exerce une influence considérable sur le phénomène de la transpiration, qui subit de ce chef des fluctuations très étendues.

M. Masure recherche ensuite, à l'aide de nouveaux graphiques, si cette formule, établie d'après les observations faites en 1880 sur le tabac, s'applique au cas des céréales sur lesquelles il a expérimenté en 1885. Ses observations de 1882 ont été contrariées par des intempéries exceptionnelles qui en rendent les résultats trop incertains. Il a pris la précaution de commencer ses observations de 1885 sur les blés et les gazons dès les trois heures du matin et de les continuer jusqu'à dix heures du soir. Il a pu ainsi constater que la formule $T = a\ s\ Ft$, s'applique aux blés et aux gazons aussi bien qu'au tabac. Dans les chapitres suivants, en faisant toujours usage de la méthode des graphiques, il a étudié l'influence des nuages, des brumes visibles ou invisibles, des brouillards et de l'état hygrométrique de l'air sur les facteurs a et s de la transpiration. Il a constaté l'influence énorme qu'exercent certaines circonstances atmosphériques sur le phénomène de la transpiration. On reconnaît aisément par les variations qu'il subit la présence dans l'air de brumes presque imperceptibles ou même tout à fait invisibles, qui en diminuant la radiation solaire font baisser plus ou moins fortement le poids de l'eau transpirée par les plantes. Les nuages et les brouillards ont une action beaucoup plus considérable. Mais l'état hygrométrique de l'air n'a qu'une action très peu marquée sur les facteurs de la transpiration, et c'est avec peine qu'elle a pu être mise en évidence. Enfin, si la force et la direction des vents ont une influence très sensible sur l'évaporation, elles paraissent n'en avoir aucune sur la transpiration des végétaux, même les plus éloignés les uns des autres par leur développement foliacé.

Le mémoire de M. Masure se termine par une annexe dans laquelle il entreprend de justifier les procédés qu'il a employés pour mesurer la transpiration des plantes qu'il a soumises à l'expérimentation. Nous nous bornerons à dire que l'auteur a complètement atteint son but, et nous terminerons ce compte-rendu en lui adressant nos plus sincères félicitations pour la persévérance

avec laquelle il a poursuivi cette longue série d'observations difficiles, qu'il a imaginées de toutes pièces, et pour l'habileté avec laquelle il a su en déduire les lois encore inconnues de la transpiration des végétaux.

LANGROGNET,

Inspecteur d'académie à Bar-le-Duc.

Bar-le-Duc, le 26 septembre 1889

LA

TOMBE DE CLAUDE DE NICEY

ABBÉ D'ÉCUREY

1546.

QUELQUES MOTS SUR CETTE ABBAYE

PAR

M. A. BENOIT, membre correspondant.

Le Musée de Bar-le-Duc possède la pierre tombale de Gui de Joinville, décédé vers 1318, dont le corps reposa pendant près de cinq cents ans dans le cloître du monastère d'Ecurey, maison religieuse dont il fut un des bienfaiteurs. M. V. Servais a consacré à ce curieux monument une intéressante notice dans un des premiers volumes des *Mémoires* de la Société (1872, 222-228).

Nous allons, à notre tour, parler un peu d'Écurey (1) à propos d'une autre pierre tombale d'un de ses abbés, tout en renvoyant à la courte monographie qu'a insérée notre confrère, M. Bonnabelle, dans les *Mémoires* de la Société d'archéologie lorraine (Nancy, 1880).

(1) On peut voir les divers noms d'Écurey dans le *Dictionnaire topographique de la Meuse*, par Liénard, p. 76.

L'abbaye d'Écurey, ordre de Cîteaux, non réformée, était une des filles de l'abbaye de Notre-Dame d'Évaux en Ornois (1130), qui, elle-même, était fille de Morimont, dont l'abbé était le dernier des quatre pères de l'Ordre (1). Elle était située sur la rive droite de la Saulx, « *Bernardus valles amabat* », entre Morley au Nord et Monthiers-sur-Saulx, au Sud, dont elle est à 2,500 mètres. D'après Thibault, c'était une fondation faite vers 1143 par Godefroi III dit le Vieux, sire de Joinville, et Péronnelle de Chappes, sa femme, du consentement de leur fils Godefroi IV (2) également sénéchal de Champagne, et qui partit aussi pour la Terre-Sainte, cette grande passion de l'époque.

I.

Les sires de Joinville furent toujours les bienfaiteurs du couvent, dont ils étaient les voués.

En 1155, Simon de Joinville et Rose de Montfort sa femme donnent la fontaine de Saint-Martin, finage de Buzey, et à cette occasion l'évêque de Toul cite l'abbé Simon.

D'autres seigneurs imitèrent les sires de Joinville; déjà en 1150, l'évêque de Toul parle de l'abbé Pierre le Vénérable à

(1) On sait que les abbés avaient droit de visite dans les monastères qui avaient été fondés avec des moines tirés de leurs couvents. Toutes les maisons dépendaient de l'abbé général qui résidait à Cîteaux près de Dijon. On nommait aussi Bernardins les religieux Cisterciens. L'ordre a entièrement disparu de nos jours, sauf la réforme de l'abbé de Rancé, dont les religieux se nomment Trappistes.

(2) A l'église cistercienne de Notre-Dame de la Charité (Haute-Saône), on voyait la pierre tombale avec figure de Béatrix de Châlon ou de Bourgogne, décédée le 20 mai 1261, femme de Simon de Joinville, sénéchal de Champagne.

✠ Cy gist Béatrix fille le comte Estevenard, dame de Marnay et de Genville.

C'est la mère du célèbre historien Jean, sire de Joinville; d'Helwin, femme de Jean de Faucogney, vicomte de Vesoul; d'Henri, archidiaire de Ligny, puis trésorier de l'église de Besançon, etc.

propos d'un legs de dîmes fait par Hugon, sire de Gondrecourt, et du tiers des dîmes à Monthiers, etc.

En 1292, le roi de France Philippe le Bel approuve toutes les donations faites à Ecurey.

Au siècle dernier, l'abbaye, d'après le P. Benoit Picart, possédait encore la moitié du revenu du moulin de Morley et la terre de Frosley, ban de cette dernière commune, don de Simon de Commercy en 1159. La desserte de la chapelle Saint-Nicaise au château de Monthiers avait été donnée en 1315 par Ancel, sire de Joinville, et Laure sa femme. Elle était dotée de 139 livres de Lorraine sur le Domaine et de 8 jours de terre et 2 fauchées de pré. Les religieux devaient y célébrer la messe les dimanches et fêtes et deux fois par semaine. Ils avaient en outre un service annuel auquel devaient assister six d'entre eux. En 1711, ils ne touchaient plus sur ces fondations qu'une rente de 76 livres hypothéquées sur un pré, une grange, un gagnage et un fixe sur le Domaine. En outre, ils avaient la dîme sur une charrue. Dom Calmet prétend que les moines n'ayant plus le dîner qu'on leur devait annuellement à Monthiers, transportèrent la fondation à l'abbaye ; mais, en 1715, ils s'était arrangés avec le curé du lieu pour faire célébrer ce service dans l'église de ce bourg.

Dans le département de la Haute-Marne l'abbaye possédait :

Une chapelle ruinée dans la cense de Moiturel, commune de Doulevant-le-Château ; le quart des dîmes à Soulaincourt; la moitié à Paroy et à Brouthiers, 25 bichets de blé sur celles de Pansey, un demi-muid de blé et autant d'avoine sur celles de Villiers-le-Sec (Barrois); la moitié sur celles du canton dit Germeschen, ban d'Eschenay. — En 1269, Robert de Joinville, sieur de Sailly, pour avoir sa sépulture à l'abbaye, donne 6 septiers de blé à prendre au moulin d'Espiennes, dit Eschenay, etc. (1).

Au commencement du xv^{e} siècle, on estimait le revenu d'Ecurey à 4,000 livres. Au milieu de ce siècle, les religieux se re-

(1) Ces villages, sauf Villiers-le-Sec, étaient de la province de Champagne ; quelques-uns de la principauté de Joinville.

lâchaient un peu de la règle de saint Bernard, car, à cette époque, le prévôt et les officiers barisiens de Morley les surveillaient ainsi que le prieur de Dammarie, à cause qu'ils chassaient en fraude dans la forêt seigneuriale (Archives départementales, B. 2757).

Les fondations pieuses n'avaient pas manqué; M. V. Servais en a cité quelques-unes des sires de Joinville. Les ducs de Bar les imitèrent, et, entre autres, le duc Robert, par son testament en date du 3 août 1384, etc.

II.

L'abbé Dom Claude de Nicey, de qui nous reproduisons en dessin la dalle tumulaire reléguée aujourd'hui dans une cuisine d'une maison du village de Mélin, canton de Vitrey, département de la Haute-Saône, était originaire de Paris, d'après M. J. Gauthier, archiviste du département du Doubs. Il dut jouir d'une certaine considération dans l'ordre de Cîteaux, car, quoique moine régulier, il possédait deux abbayes, celle d'Ecurey dans le Barrois et celle de Cherlieu en Franche-Comté. A ces deux importants bénéfices, il joignait encore les titres de prieur de Jully (1) et de Tonnerre (2) en Champagne et de Saint-Aignan à Cosne (3) en Bourgogne.

En outre, il était cellérier (économe) de l'abbaye de Molesmes en Champagne (4). Il décéda en son abbaye d'Ecurey en 1546 et son corps fut transporté dans son autre abbaye de Notre-Dame de Cherlieu.

Ce fut dans la chapelle Saint-Bernard, dans le transept de l'église abbatiale, du côté de l'épître, que fut déposé son corps. L'édicule avait dû être orné à ses frais, car on lit dans une visite faite en 1634 : « il y a au-dessus de l'autel, un petit tableau

(1) Canton d'Ancy-le-Franc (Yonne).
(2) Yonne.
(3) Diocèse d'Auxerre (Nièvre).
(4) Diocèse de Langres (Côte-d'Or).

Abbaye de Cherlieu

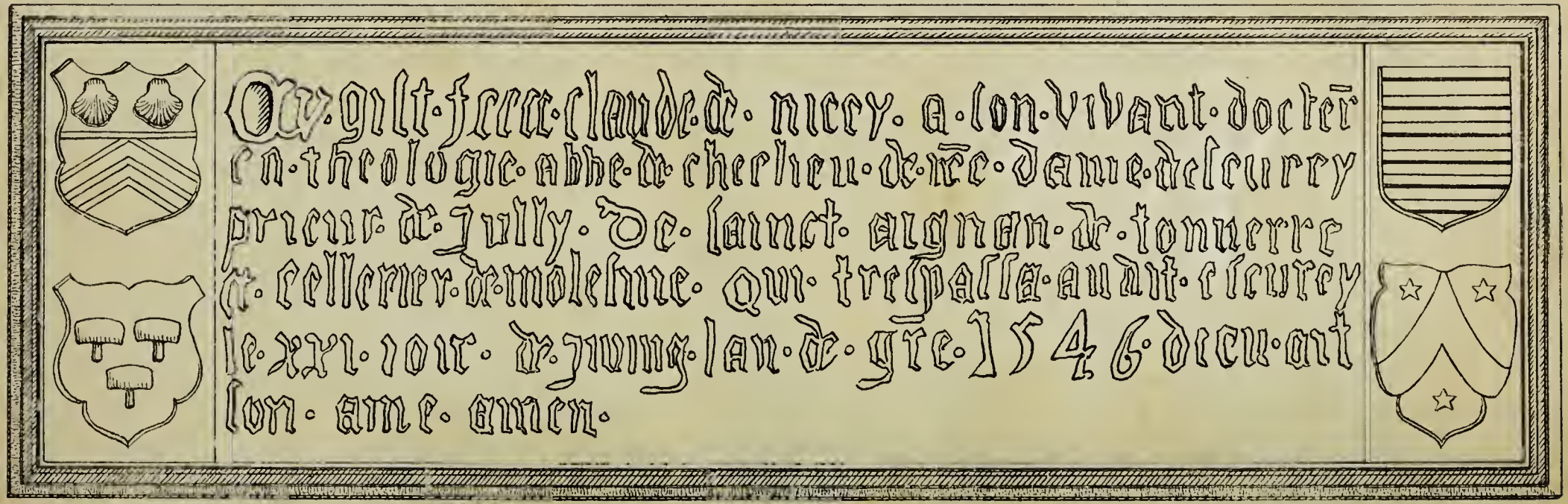

Tombe de Claude de Nicey, Abbé de Cherlieu et d'Ecurey

d'après le dessin de Ch. Cauthier,

Archiviste du département du Doubs.

de bois de chêne peint représentant Notre-Dame tenant l'Enfant Jésus, *saint Claude*, saint Guillaume et saint Pierre de Tarentaise. »

L'inscription de la tombe porte :

Cy · gist · frère · Claude · de · Nicey · à · son · vivant · docter en · théologie · abhé · de · Cherlieu · de · nre · dame · descurey prieur · de · Jully · de · Sainct · Aignan · de · tonnerre et · cellerier · de · molesme · qui · trespassa · audit · escurey le · XXIe · jour · de juing · lan · de · gre · 1546 · dieu · ait son · ame · amen ·

De chaque côté de l'inscription, sont deux blasons indiquant les quatre lignes paternelles ou maternelles.

1. Nicey, *de... à 3 chevrons de... au chef de... à deux coquilles de...* (ou), *d'azur au chevron d'or au chef cousu de gueules chargé de deux roses* (?) *d'argent* » (L. Le Maistre. Molesmes. *Annuaire de l'Yonne*. Auxerre, 1846, p. 21).

2. N..., *Fascé de... et de... de six pièces* (Mère).

3. N..., *de... à 3 marteaux de...* (Aïeul paternel).

4. N.., *de... au chevron de... accosté de* 3 *étoiles de...* (Aïeul maternel).

L'abbaye de Cherlieu, située dans le petit hameau de ce nom, commune de Montigny, canton de Vitrey (Haute-Saône), est presque entièrement démolie. On ne voit plus que quelques bâtiments claustraux et un pan colossal du transept de l'église (1).

(1) On y voyait encore la tombe suivante :

✻ Cy gist haute et puissante dame Katherine de Haraucourt a son vivant femme de haut et puissant seigneur messire Guillaume de Cicon, chevalier, dame de Cicon, Mangeville, Beaumont, Cusey, Richesor, qui trépassa l'an mil... (vers 1475).

La porte d'honneur de l'abbaye était ornée du blason surmonté du chapeau avec lacs à six glands et de la crosse de Blaickard de Raigecourt, abbé commendataire de 1752 à 1757 : « d'*or, à la tour maçonnée de sable.* »

La belle grille du chœur avec les traces du blason peint de l'avant-dernier abbé commendataire (1757-1780), un prélat bien connu à la cour de Lorraine,

Elle rapportait, d'après l'Almanach royal de 1789, 20,000 livres à l'abbé commendataire.

La famille de Nicey était une famille de dignitaires ecclésiastiques à la fin du xv^e^ et au commencement du xvi^e^ siècle. Jean de Nicey est abbé régulier de Molesmes, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Langres; il fut l'oncle d'Étienne de Nicey, abbé régulier de Saint-Michel de Tonnerre, même ordre et même diocèse et administrateur de Molesmes (1522). Ces deux prélats se firent remarquer par leur piété et leur fermeté. Le dernier était enterré à Molesmes (Yonne).

III.

L'abbaye d'Ecurey dépendait du duché de Bar, bailliage et coutume de cette ville, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris. Elle était donc du Barrois mouvant, et cela explique l'ingérence du roi de France Henri III en 1586, qui avait évoqué en son conseil privé, contrairement aux droits du duc Charles III, l'élection de frère Simon Michel. M^e^ François Hurbal, avocat à Bar, avait été chargé de soutenir à Paris les réclamations du souverain lorrain, qui n'eut pas à se louer du parlement si on s'en rapporte à cette lettre adressée de Nancy, le 4 juin 1588, à M. de Lenoncourt, son ambassadeur près du roi (1) :

« Sur la difficulté de la nature d'Escurey, luy a esté faicte une manifeste injuste, en ce qu'il a esté condemné sans estre oy; n'ayant pu obtenir seullement ung dellay de trois mois ou six sepmaines pour vérifier que ceste affaire estoit elective et non de la nomination du roy, chose qui ne fut oncques desnié au moindre subject du royaulme. »

l'ancien évêque de Troyes, Poncet de La Rivière, membre de l'Académie fondée par Stanislas : « *d'azur, à la gerbe d'or mise en pal, surmontée d'une étoile de même,* » se voit encore dans la petite église de Preigney (J. Gauthier).

(1) *Lettres et instructions de Charles III...*, Nancy, 1864, p. 44. Lorsqu'on prit la forteresse de la Mothe, les Français trouvèrent tout un dossier relatif à la nomination du roi à Écurey.

Pendant la guerre de Trente-Ans, Ecurey souffrit comme toutes les maisons religieuses; la ferme de Frosley était entièrement abandonnée, et d'après un rapport du gruyer de Morley à la Chambre des comptes de Bar, les forêts avaient souffert des pertes énormes dans leur exploitation (Arch. départ., B. 2780).

L'indult que le bon duc Léopold n'avait pu obtenir du pape Clément XI, pour la nomination des bénéfices dans ses États, fut accordé par Clément XII au roi Stanislas, le 15 janvier 1740, sur les instances du cardinal de Tencin.

En vertu de ce droit, Stanislas put nommer l'abbé à Écurey; la collation restant au pape. L'abbaye continuait à être exempte, c'est-à-dire, n'était pas soumise à l'évêque diocésain de Toul (archidiaconé de Rinel, doyenné de Dammarie). C'était un des privilèges de l'ordre de Cîteaux. Le revenu annuel était de 7,000 livres, disait Thibault en 1763. La taxe en cour de Rome se montait à 24 florins. Le père Benoît Picart met la manse abbatiale à 2,500 livres et la conventuelle à 1,500.

Les moines, au siècle dernier, s'étaient tournés vers l'industrie; ils avaient construit la forge d'Ecurey, bien avant celles de Rachécourt et de Monthiers.

En 1770, Dom de Moiria succéda à Dom Henrion comme abbé régulier. C'est lui qui eut la douleur de voir la dispersion de ses religieux, la vente des lieux claustraux et des biens qui en dépendaient.

De nos jours, on ne voit plus du monastère que la maison des Hôtes, transformée en ferme et bien reconnaissable à ses deux chambres voûtées. Dans les écuries au milieu de la cour, on remarque les piliers et une partie des voûtes de l'église abbatiale dont les tableaux, lors de la Révolution, ont été transportés à l'église de Monthiers-sur-Saulx qui est aujourd'hui le chef-lieu de la commune, dont dépendent encore les censes de Mont-Gérard et d'Aigremont, anciennes propriétés des Cisterciens. Il y a en outre une habitation moderne dite *le Château.*

D'après M. Fistié, il ne reste d'intéressant à Ecurey que les arbres, trop fastueusement et artificiellement groupés par le parc. Le bois, à côté, est toujours clos de murs hauts de près de cinq mètres.

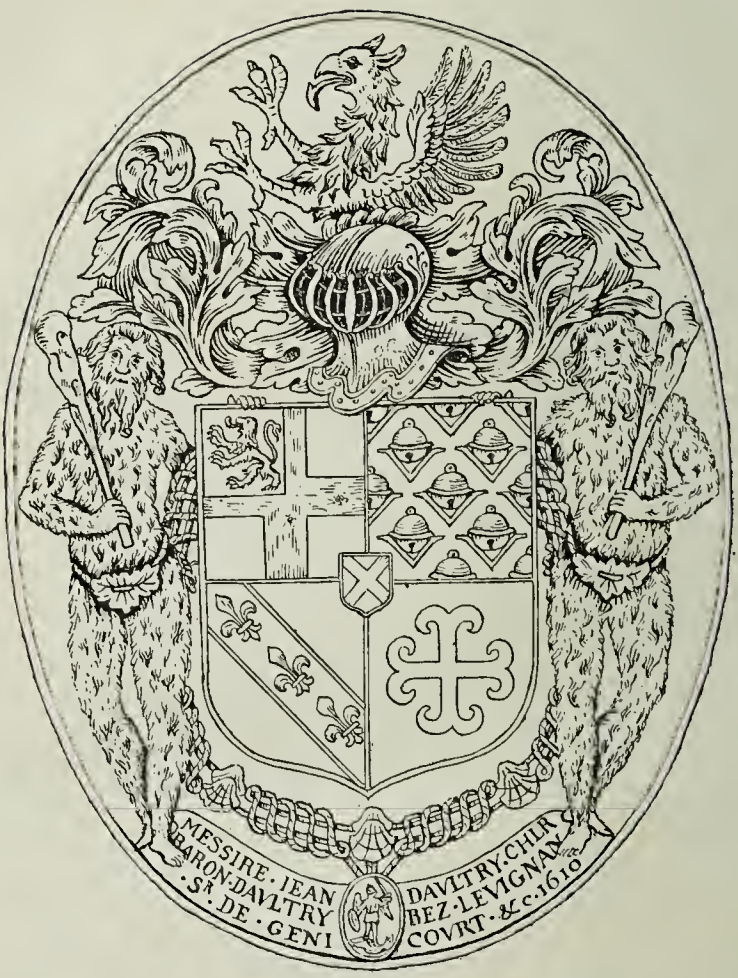
MESSIRE · IEAN · DAVLTRY · CHLR
BARON · DAVLTRY
· Sr. DE · GENI
BEZ · LEVIGNAN
COVRT · &c · 1610

PLAQUE DE RELIURE

AUX ARMES

DE JEAN VINCENT, BARON D'AUTRY,

SEIGNEUR DE GÉNICOURT,

Datée de 1610,

PAR M. LÉON GERMAIN,

Inspecteur de la Société Française d'Archéologie,
Bibliothécaire-Archiviste de la Société d'Archéologie Lorraine,
Membre de l'Académie de Stanislas,
Membre titulaire.

La belle et curieuse plaque de reliure que nous allons étudier, restée inconnue de M. Guigard (1), existe sur un volume acquis récemment par notre confrère M. le baron de Braux (2). En y lisant le nom d'AVLTRY, en y voyant l'écu particulier porter un simple *sautoir* et brocher sur un *écartelé* qui semble offrir les armoiries de quatre illustres maisons bien connues, — Haraucourt, Anglure, Du Châtelet et Stainville, — on croirait avoir affaire au descendant d'une très noble et ancienne famille de la chevalerie champenoise. Il n'en est rien : *messire Jean baron d'Aultry* avait pour père *Jean* VINCENT, de Longeville-devant-Bar, anobli par le duc de Lorraine en 1561, et dont le blason était bien différent.

(1) Joannis Guigard, *Armorial du bibliophile,* Paris, 1870-1873. Une seconde édition, très amplifiée, de cet ouvrage a paru récemment; la plaque en question n'y figure pas davantage.

(2) *Homeri | Odyssea | cum interpretatione Lat. ad verbum . . . ab Henrico Stephano.* Parisiis | apud Sebastianum Cramoisy, via | Iacobæa sub Ciconijs M. DC. XXIV. — (Commun. de M. le baron de Braux. Ce volume lui a été donné par M. l'abbé Clément, curé de Corniéville.)

Ce fait donne au présent document héraldique un intérêt singulier, et certaines circonstances laissent à penser que la date en a été intentionnellement faussée pour le rendre un peu plus ancien d'apparence; aussi avons-nous accepté la mission de le publier, bien que nos recherches ne nous aient point fourni des résultats tout à fait complets.

I.

Le dessin très exactement fait qui est joint à cet article (1) nous dispense d'une description minutieuse.

De forme ovale, mesurant 0,093 de haut sur 0,071 de large, le fer offre un écu écartelé de quatre armoiries différentes, qui, comme nous l'avons dit précédemment, paraissent désigner les maisons de Haraucourt(2), d'Anglure(3), du Châtelet(4) et de Stainville(5); la seule particularité à noter est que les grillets des d'Anglure sont soutenus par des pièces en formes de V, rappelant les ANGLES *parlants*, antérieurs aux croissants, de cette célèbre famille(6). Sur *le tout* est un écusson, fort petit, chargé d'un *sautoir;* on verra qu'il convient de le blasonner : *De gueules, au sautoir d'or.*

Le cimier se compose d'un griffon, issant d'un armet grillé, posé de trois-quarts et garni de lambrequins. Deux sauvages poilus, portant une massue sur l'épaule et ayant pour tout vêtement une ceinture formée de feuilles et d'une corde, sont les tenants de l'écu, à l'entour duquel on voit le collier de l'ordre

(1) Cette reproduction est très exacte pour le dessin proprement dit, mais son auteur ne s'est pas astreint à distribuer la lumière et l'ombre tout à fait comme il l'eût fallu pour figurer la dorure et les vides du fer de reliure.

(2) *D'or, à la croix de gueules, au franc quartier d'argent chargé d'un lion de sable...*

(3) *D'or, semé de grillets d'argent soutenus de croissants* (anc. *d'angles*) *de gueules.*

(4) *D'or, à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lis d'argent.*

(5) *D'or, à la croix ancrée de gueules.*

(6) V. l'excellent article de Vallet de Viriville : *Les Saladins d'Anglure. Légende historique*, dans la *Revue nobil.* de 1866 (t. IV), p. 410.

de Saint-Michel. Enfin, tout au bas, une banderole présente, sur trois lignes, l'inscription suivante :

MESSIRE · IEAN DAVLTRY · CHLR (1)
BARON · DAVLTRY (2) BEZ (3) · LEVIGNAN (4)
· S^R^. DE · GENI COVRT (5) · &C · 1610

On verra qu'il est permis de suspecter l'exactitude de cette date.

II.

Si l'on consulte le travail publié par feu le comte E. de Barthélemy sous ce titre *Sommaires du procès-verbal de la Recherche de la noblesse de Champagne fait par Monseigneur de Caumartin* (6), on y trouve (p. 20) l'article suivant :

« D'Autry.

« 1. Jean-Vincent, sieur d'Autry, Doncourt (7), Condé (8), etc., maître des requêtes en 1597. La terre d'Autry fut érigée, en 1613, en baronnie pour son fils, chevalier de l'ordre, gentilhomme de la chambre et maître des requêtes, puis conseiller d'Etat en 1623.

« *Alliances :* de l'Escamoussier, de l'Hostel, de Haraucourt, de Merlin, d'Averhoult, de Brouilly, de Savigny-d'Anglure.

« De gueules au sautoir d'or. »

Vincent n'était point un prénom, mais bien le nom de famille, comme en témoigne le *Nobiliaire* de dom Pelletier. « Jean

(1) Chevalier.
(2) Autry, canton de Monthois, arr. de Vouziers, Ardennes.
(3) Betz, chef-lieu de canton, arrond. de Senlis, Oise.
(4) Levignen, canton de Betz, Oise.
(5) Génicourt-sous-Condé, canton de Vavincourt, Meuse.
(6) E. de Barthélemy, *Sommaires du procès-verbal...*; Paris, 1867.
(7) Doncourt-aux-Templiers (?), canton de *Fresnes-en-Woëvre,* Meuse.
(8) Condé-lès-Autry, canton de Monthois, Ardennes.

Vincent, dit-il, natif de Longeville devant Bar, sommelier d'échansonnerie du grand duc Charles, fut annobli par lettres de ce prince, données à Nancy le 21 janvier 1561 (1). Porte *d'or, à deux muffles de léopard de gueules, allumés d'argent, un en chef et l'autre en pointe, flanché d'azur à deux besans d'argent*(2) ; et pour cimier *un mufle de l'écu entre deux aîles dragonnées et lambrequinées aux métaux et couleurs dudit écu. Fol. 8, vers. régist. 1562 et 1563*(3). »

Ce Jean Vincent, ajoute dom Pelletier, « fut seigneur de Génicourt, Aultry, Doncourt, Condé, Onchéry(4), Gran-Han(5), etc., et la tige de deux familles qui quittèrent, presque en naissant, leur premier nom pour prendre, l'une celui de Génicourt, et l'autre celui d'Aultry. Il fut sucessivement auditeur en la chambre des comptes de Bar, trésorier-général des finances par lettres du 7 septembre 1584; et enfin président de ladite chambre par autres lettres expédiées le 13 janvier 1596... Il mourut sur la fin de 1608, ou vers le commencement de 1609... Il avoit épousé Alix Lescamoussier... qui étoit fille de Jean Lescamoussier et de Pietrequine de Lhostel(6). De leur mariage sortirent(7) :

(1) Son frère, Nicolas Vincent, fut aussi anobli en 1575. (Dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 824.)

(2) La gravure est conforme à l'observation faite par l'auteur en plusieurs endroits de ses *errata*, à savoir qu'il faut prendre l'expression *flanché* dans le sens de *écartelé en sautoir*. Aussi ces armoiries sont-elles ainsi décrites dans le *Dom Pelletier annoté*, à l'article Monthairon : « *Ecartelé en sautoir, d'or à une tête de léopard de gueules, et d'azur à un besan d'argent.* » Dans la *Maison des Salles* (p. 43), Hugo les donne également ainsi : « *D'or, à deux muffles de Léopard de gueule, l'un en chef et l'autre en pointe, écartelé en sautoir d'azur à un bezan d'argent.* »

(3) Dom Pelletier, *l. c.*, p. 823.

(4) Ailleurs *Aulchery;* cette localité nous est inconnue.

(5) Grand-Ham, canton de Grand-Pré, arrondissement de Vouziers, Ardennes.

(6) Cf. dom Pelletier, art. *Leger*, p. 464; il ne parle pas de cette alliance à l'art. *Lescamoussier*. La famille de L'Hostel figure parmi les *Ecuyers* du Barrois dans la *Recherche* de Richier; c'est d'elle, sans doute, que la seigneurie de Doncourt arriva aux Vincent.

(7) Pour plus de commodité, nous avons disposé en alinéas l'énumération des enfants, ce que n'a pas fait dom Pelletier.

« 1° Jean, qui suit.

« 2° Barbe, femme de Noël de Lhostel (1), seigneur du Jar (2), maire du village de Kœurs en Lorraine (3), puis capitaine-prévôt, gruyer et receveur de Bouconville (4).

« 3° Charles.

« 4° Anne de Génicourt, mariée à Nicolas de Haraucourt, seigneur dudit lieu, bailli de Nancy et sénéchal de Lorraine, duquel elle étoit veuve en 1623 (5).

« 5° Madelaine d'Aultry, femme de Pierre Bachellier (6), seigneur de Ménillet (7) ;

« Et deux autres qui furent prêtres. »

On voit que, jusqu'à ce moment, l'alliance d'Anne Vincent, dite de Génicourt, est la seule qui soit faite avec une grande famille; aussi est-ce l'écu de Haraucourt qui figure en premier lieu de l'écartelé dans notre plaque de reliure.

Passons à ce que dom Pelletier dit du personnage que rappelle cet objet :

« Jean Vincent, baron d'Aultry (8), par érection du mois de février 1613, enregistrée au parlement et en la chambre des comptes les 5 et 27 janvier 1624, conseiller et agent de

(1) Au lieu de *Noël de Lhostel*, il faut lire *Noël Lhoste*. (V. *Annuaire de la Meuse*, 1844, p. 19.)

(2) Le Jard, écart de Kœur-la-Petite, canton de Pierrefitte, Meuse.

(3) Les Kœurs (Kœur-la-Grande et Kœur-la-Petite), canton de Pierrefitte, Meuse.

(4) Canton de Saint-Mihiel, Meuse. Cf. Dumont, *Ruines*, t. II, p. 13.

(5) Cf. La Chesnaye-des-Bois, *Dictionn. de la Noblesse*, art. *Haraucourt*, deg. XIV; il nomme bien « Anne Vincent, fille de Jean, seigneur de Génicourt..., » etc. — « Génicourt (Anne Vincent de), veuve de N... d'Haraucourt, vend la moitié d'Einville en 1626. T. V, p. 343. » (Dufourny, table.)

(6) Sur cette famille rémoise, v. E. de Barthélemy, *l. c.*, p. 22.

(7) « Proche Beaumont-sur-Oise, » comme il est dit plus loin. Commune de Méru (?), chef-lieu de canton, arrondissement de Beauvais, Oise.

(8) « Génicourt (Jean-Vincent de), baron d'Aultry, beau-frère de MM. d'Anglure et de Stainville, reprend Tronville en fief en 1612. T. II, p. 177, 179, 184, 193; en 1626. » (Dufourny, table.) L'auteur de la table s'est trompé en prenant *Vincent* pour un prénom, et *Génicourt* pour le nom de famille.

« Aultry (Jean d'), baron dudit lieu, reprend Sallemagne, Contrisson, en 1626. T. II, p. 192 et suiv. » (Dufourny, table.)

Son Altesse en cour de France, fut fait auditeur des comptes de Bar, par lettres données audit Bar le 16 novembre 1587, puis lieutenant au bailliage de Bar par autres lettres données à Nancy le 21 septembre 1589, et résigna cette charge en 1598 à Claude le Marlorat; il fut ensuite pourvu de celle de secrétaire du roi le 25 janvier 1613, prêta serment le 8 du mois suivant, résigna au mois d'octobre 1633; et obtint des lettres d'honneur le 18 janvier 1634. Le roi l'avoit fait gentilhomme de sa chambre par lettres du 19 décembre 1623, et le même jour il avoit reçu le collier de l'ordre de Saint-Michel des mains du duc de Montbazon, nommé par Sa Majesté pour faire cette fonction; et enfin il fut fait conseiller d'état ordinaire le 21 novembre 1643. Il avoit épousé deux femmes : 1° par contrat du 14 janvier 1591, Claude Merlin, fille de Jean Merlin (1), seigneur de Géronville (2), président des comptes de Bar, et de Claude Godel *ou* Godet de Renneville (3), laquelle mourut le 12 juin 1625; et 2° par contrat du 22 avril 1627, Françoise de Malain, morte à Paris le 14 juillet 1661, enterrée en l'église parroissiale de Saint-André-des-Arcs, et fille d'Edme de Malain (4), baron de Lux (5), chevalier des ordres du roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, marêchal de ses camps et armées, et lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne et Bresse, et d'Angélique de Malain (6). »

Jean Vincent eut plusieurs enfants, dont il est utile de donner

(1) Famille originaire de Calabre, anoblie en Lorraine au xv^e siècle. (Dom Pelletier, p. 568.)

(2) Dom Pelletier ne mentionne pas cette seigneurie. Peut-être *Gironville*, canton de Commercy.

(3) Dom Pelletier la nomme seulement *Claude Godel;* cf. art. *Godet*, p. 310. V. aussi Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, 285. Cette famille est déjà mentionnée dans la *Recherche* de Richier (vers 1581), v. le *Hérault d'armes* de Domin. Callot. — Renneville, canton de Chaumont-Porcien, arrondissement de Rethel, Ardennes.

(4) Sur ce personnage, v. les *Mém. de Bassompierre*, édit. du marquis de Chantérac, I, 312. Sur la famille, cf. Husson-l'Escossois, etc.

(5) Canton d'Is-sur-Tille, arrondissement de Dijon, Côte-d'Or.

(6) De la branche Malain-Misery; v. marquis de Chantérac, *l. c.*, p. 341.

la liste, à cause de certaines alliances rappelées par le comte de Barthélemy :

« Du premier lit :

« 1. Pomponne(1), baron d'Aultry, chevalier de l'ordre du roi, mort au service de Sa Majesté au camp devant la Rochelle.

« 2° Jean, prieur de Renel(2) et Nervis-Castel(3), mort en 1629.

« 3° Louise, femme de Charles d'Averhoult(4), seigneur de Lobbe(5), Maupertuy(6), Vallemont(7) et Haussonville(8).

« 4° Marie-Madelaine, mariée : 1° par contrat du 22 août 1623 à Henry des Salles(9), chevalier, baron des Vouthons(10), colonel d'un régiment d'infanterie(11); et 2° par contrat du 6 sep-

(1) Ce prénom était très rare, il est peut-être utile de rappeler l'existence de saint *Pompone* ou *Pompoine*, en latin *Pomponius*, dér. de Pompée. Cf. L. Larchey, *Dict. des noms*, p. 385, v° *Pompon*.

(2) Renel, localité à déterminer.

(3) Nervis-Castel, *idem*.

(4) Sur cette famille, v. E. de Barthélemy, *l. c.*, p. 21, et *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, 1888, p. 106-108.

(5) Ailleurs *La Lobbe*. Ce doit être *Lalobbe*, canton de Novian, arrondissement de Rethel, Ardennes.

(6) Mauperthuis? Seine-et-Marne, ou Maupertuis? Eure et Manche.

(7) Sans doute *Voillemont*, canton et arrondissement de Sainte-Ménehould, Marne.

(8) Haussonville(?), canton de Bayon, arrondissement de Lunéville, Meurthe.

(9) Cf. Hugo, *Maison des Salles*, p. 44. Il publie le contrat, en date du 22 août 1623, qui dénomme ainsi la mariée : « Demoiselle Marie-Madelaine d'Autry, fille de honoré seigneur messire Jean d'Autry, chevalier, baron dudit lieu, seigneur de Genicourt, Condé, Grand-Han, Ouchery, etc.; conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et privé, et d'honorée dame dame Claude de Merlin, ses père et mère, demeurant à Paris; assistée desdits seigneur et dame d'Autry, de messire Pompone d'Autry, chevalier de l'ordre du Roy, son frère... » Hugo ne fait pas d'observations touchant le nom d'Autry, mais ce sont les armes de Jean Vincent qu'il a fait reproduire.

(10) Les Vouthons (Vouthon-Haut et Vouthon-Bas), canton de Gondrecourt, Meuse. Cf. le travail de notre confrère M. H. Labourasse, *Vouthon-Haut et ses seigneurs*, dans les *Mém. de la Soc. des Lettres de Bar-le-Duc*, t. VIII, 1890; v. p. 357.

(11) Pour le service de Charles IV, duc de Lorraine (Hugo).

tembre 1643, à Pierre de Bachellier, chevalier, seigneur de Ménillet proche Beaumont-sur-Oise (1).

« Du second lit vinrent :

« 1. Charles, qui suit.

« 2. Christine d'Aultry, femme de François de Broüilly, marquis de Vartigny (2), vicomte de Villier (3), baron de Bazoches (4), etc., lieutenant-général des armées du roi, et au gouvernement de Champagne (5). »

C'est par le mariage du fils du second lit, devenu le chef de la famille, que paraît s'expliquer la présence des armes d'Anglure sur la plaque de reliure qui nous occupe. Voici comment dom Pelletier s'exprime sur son compte :

« Charles, comte d'Aultry (6), vicomte de Levignen et de Betz, seigneur de Condé, Grand-Han, Onchery, la Marc-aux-Bœufs (7), épousa par contrat du 26 juin 1667, Louise-Marie d'Anglure-Savigny (8), baronne de Rosne (9), dame de Vauvincourt (10), Cernay (11), et en partie de Levoncourt (12), etc., et fille d'Antoine-Saladin d'Anglure du Bellay (13), chevalier, comte d'Estoges (14), marquis du Bellay, baron de Rosne, Vau-

(1) V. plus haut.

(2) Watigny (?), canton d'Hirson, arrondissement de Vervins, Aisne.

(3) Villier, localité à déterminer.

(4) Sans doute Bazoches, canton de Braine, arrondissement de Soissons, Aisne ; bureau de poste de Fismes, Marne.

(5) « Aultry (Jean d')... — Sa fille Catherine, femme de François de Brouilly, marquis de Vatigny, en 1666. T. II, p. 212. » (Dufourny, table.)

(6) « Aultry (Charles d'), chevalier, baron dudit lieu, fils de Jean d'Aultry, reprend Sallemagne en 1666. T. II, p. 212. » (Dufourny, table.)

(7) La Marc-aux-Bœufs, Marne.

(8) V. *Dict.* de Moréri, art. *Anglure*, br. d'Estoges, deg. xiv : « 4° Louise-Marie, alliée à Charles de Genicourt, comte d'Autry, morte en août 1676. »

(9) Rosne, canton de Vavincourt, Meuse.

(10) Vavincourt, chef-lieu de canton, arrondissement de Bar-le-Duc, Meuse.

(11) Cernay-en-Dormois (?), canton de Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Ménehould, Marne.

(12) Canton de Pierrefitte, Meuse.

(13) Bellay, localité à déterminer.

(14) Etoges, canton de Montmort, arrondissement d'Epernay, Marne.

vincourt et Cernay, seigneur de Tonnoy(1) Veel(2), etc., et de Louise-Angélique de Braux(3), baronne d'Anglure(4), dame de Mery-sur-Marne(5), Bellay, etc. »

Dom Pelletier ajoute que Charles d'Aultry eut plusieurs enfants, mais il ne désigne que l'un d'eux, savoir :

« Marc-Antoine d'Aultry, comte d'Aultry, né le 9 février 1669, baptisé en l'église parroissiale de Saint-Sulpice à Paris, et reçu page du roi en sa grande écurie en 1687, fut depuis capitaine de dragons; et mourut, selon quelques-uns, en 1695. »

Cette généalogie établie, revenons à notre plaque de reliure.

III.

Par les faits exposés au paragraphe précédent, il semble que la date 1610, mise dans l'inscription rapportée plus haut, ait été reculée à dessein. En effet, la terre d'Autry ne fut érigée en baronnie qu'en 1613; son possesseur ne reçut l'ordre de Saint-Michel qu'en 1623, et la présence des armes d'Anglure se justifierait par une alliance qui remonte seulement à 1667 (6).

Comment, en outre, interpréter les deux autres *quartiers?* Ces armoiries n'appartiennent, que nous sachions, à aucune des familles nommées dans cette généalogie (7). Se réfèrent-elles à des

(1) Serait-ce Tonnoy, canton de Saint-Nicolas, Meurthe, ou Tannois, canton de Ligny, Meuse?

(2) Véel(?), canton de Bar-le-Duc, Meuse, ou Velle-sur-Moselle (?), Meurthe.

(3) Sur cette famille, v. E. de Barthélemy, *l. c.*, p. 41, et dom Pelletier, p. 84. Elle est différente de la famille de Piat de Braux.

(4) Anglure, chef-lieu de canton, arrondissement d'Epernay, Marne.

(5) Méry-et-Prémecy, canton de Ville-en-Tardenois, arrondissement de Reims, Marne.

(6) On verra plus loin que le quartier d'Anglure ne se rapporte pas à cette alliance. La date de la plaque ne doit pas être descendue jusque-là.

(7) Lescamoussier (de Sorbey?) : *De gueules, au croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or.* — Lescamoussier de Tonnoy : *D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or, et en pointe d'une étoile de même.*

L'Hostel : *De sinople, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or.*

Merlin : *D'azur, à trois voiles de navire éployées d'or.*

alliances restées inconnues de dom Pelletier; ou bien, en changeant son nom et ses armes, la famille Vincent chercha-t-elle à se donner une origine et des alliances ancîennes contraires à la réalité? Quoi qu'il en soit, les maisons lorraines les plus connues qui aient porté de telles armoiries sont, comme nous l'avons dit, celles du Châtelet et de Stainville; et, précisément, la seule alliance entre ces deux familles dont parle dom Calmet date de la fin du XVI^e^ siècle.

Françoise du Châtelet, dit-il, fille de Renaud du Châtelet, seigneur de Maxel sur Vraye (1), et de Marie de Fresneau (2), « fut mariée à Charles de Stainville (3), seigneur de Couvonges (4), avec lequel elle vivoit le 19 may 1579... (5). »

Cependant, dans l'hypothèse où les deux derniers quartiers se rapporteraient à l'alliance précédente, celui qui offre la croix ancrée devrait se trouver à la dextre de l'autre. Il y a lieu aussi de noter que la famille de Damas, connue en Champagne, portait : *D'or, à la croix ancrée de gueules* (6).

Le style de la plaque de reliure dispose à la croire postérieure à la date y inscrite : l'année 1610 est celle de la mort du roi Henri IV, c'est-à-dire l'époque précise que l'on s'est

Averhoult : *Fascé d'or et d'azur de six pièces, au franc quartier d'hermine* (Caumartin).

Brouilly : *D'argent, au lion de sinople, armé, lampassé et couronné d'or.* Picardie (Grandmaison).

Lhoste : *D'or, au chevron endenté de gueules, accompagné de trois croix pattées d'azur.*

Bachellier : *D'azur, à la croix dentelée d'or, cantonnée de quatre paons rouans, affrontés, d'argent.*

Malain : *Parti, d'azur, au sauvage bâtonné d'or, et d'argent, au lion de gueules.*

Des Salles : *D'argent, à la tour donjonnée de sable, maçonnée d'argent et terrassée de sinople.*

(1) Maxey-sur-Vaise (?), canton de Vaucouleurs, Meuse.

(2) Maison originaire d'Anjou. Cf. Husson-l'Escossois, etc.

(3) Canton d'Ancerville, Meuse. Sur cette famille, v. Husson-l'Escossois, Cayon, La Chesnaye-des-Bois, etc.

(4) Couvonges, canton de Revigny, Meuse.

(5) Dom Calmet, *Hist. généal. de la maison du Châtelet*, p. 186. Il est question d'eux dans l'histoire de Sorcy. (Dumont, *Ruines*, IV, 159.)

(6) E. de Barthélemy, *l. c.*, p. 62. Cf. le *Dict.* de Moréri, Cayon, etc.

décidé à regarder comme la fin de la Renaissance et le commencement des temps modernes. Or, notre plaque n'a rien de l'originalité, de la structure individuelle, de la svelte élégance que présentent généralement les œuvres de la Renaissance; le graveur a développé son dessin avec une symétrie, un ordre parfait, un calme quelque peu froid et solennel, qui indiqueraient plutôt, à notre avis, le *grand siècle* et l'approche du règne de Louis XIV.

Néanmoins, nous hésitons à formuler une affirmation, ne connaissant point le nom de l'artiste, ni les prétentions exactes de la famille Vincent à partir de son installation en Champagne. Il se pourrait que les alliances par lesquelles elle se rattachait, authentiquement ou non, aux maisons chevaleresques rappelées par ses écartelures soient antérieures à 1610, et que, dès cette époque, le fils de l'anobli lorrain se soit paré du titre de baron d'Autry, régularisé seulement trois ans plus tard. Ici la question nous échappe; c'est à nos confrères de Champagne qu'il convient de la reprendre et de la résoudre. Mais, il reste ce fait : que la nomination de chevalier de Saint-Michel date de 1623, et non d'avant 1610 (1).

IV.

Tout ce qui précède était rédigé lorsque nous avons eu l'heureuse curiosité de rechercher dans l'inventaire Dufourny, les analyses des actes dont les indications portées à la « Table des noms de personnes » ont été reproduites, plus haut, en note.

Celui qui nous reporte au plus haut est la copie notariée, faite en 1626, d'un bail, de l'année 1608, passé par « Jean Vincent, écuier, sieur de Génicourt (2). » Il est bien singulier que ce personnage, anobli en 1561, ait osé prendre la qualité

(1) On est d'autant plus porté à croire à la confection du fer tout de suite après cette nomination de 1623, que le volume auquel nous le trouvons appliqué date, comme on l'a vu, de 1624.

(2) Dufourny, II, 194 : lay. *Bar, fiefs et dénombrements.*

d'écuyer, laquelle en Lorraine, à cette époque, appartenait de droit seulement au descendant au quatrième degré d'un anobli (1). Il est probable que la même rigueur n'existait pas dans le duché de Bar, où les anoblissements utérins avaient amené des coutumes différentes et de nombreuses tolérances. Les autres actes se rapportent au fils de l'anobli, c'est-à-dire au titulaire de notre plaque de reliure.

1. « Autre (dénombrement) donné par Jean Vincent de Génicourt, baron d'Aulloy (2), seigneur dudit Génicourt, Doncourt, Condé, Grandhan, Aulchery (3), conseiller du Roy, maître des requestes ordinaires de son hôtel, au duc Henry de Lorraine, à cause de son châtel et châtellenie de Bar, de ce qu'il tient au village de Tronville (4); requiert Nicolas de Haraucourt, seigneur dudit lieu, François Danglure, seigneur de Guyonville (5), Bennoncourt (6) et Rosoy (7), et René de Stainville, seigneur de Monstoy (8), de Sorcis (9) et Saint-Martin (10) en partie, ses beaux-frères, de signer et d'apposer leur (*sic*) sceaux avec luy. Le vingt-sixième jour de juillet 1612. — Signé : de Génicourt Daultoy (11)... (12). »

2. Dénombrement fourni dans les mêmes conditions et avec les mêmes cautions, le 13 mai 1613, de ce que le même tient au village de Génicourt, « par donation à luy faite par le sieur

(1) H. Lepage et L. Germain, *Complément au nobiliaire de dom Pelletier*, p. 66-67.

(2) *Sic*, pour *Aultry*.

(3) Ou *Onchéry*, comme plus haut.

(4) Tronville (1), canton de Ligny, arrondissement de Bar-le-Duc, Meuse.

(5) Guyonvelle, canton de La Ferté-sur-Amance, arrondissement de Langres, Haute-Marne.

(6) Bennoncourt, localité à déterminer; serait-ce Bannoncourt, canton de Pierrefitte, arrondissement de Commercy, Meuse?

(7) Rosoy : il existe plusieurs localités de ce nom, dont trois dans le département de l'Aisne.

(8) Montoy, ancien canton de Pange, arrondissement de Metz, Moselle, ou plutôt Monthois, chef-lieu de canton, arrondissement de Vouziers, Ardennes.

(9) Sorcy, canton de Void, arrondissement de Commercy, Meuse.

(10) Hameau dépendant de la commune de Sorcy.

(11) *Sic*, pour d'*Aultry*.

(12) Dufourny, II, 177 : *Bar, fiefs*, n° 25.

de Génicourt, écuier, seigneur desdits lieux, conseiller d'état dudit duc et président du Barrois, son père (1). »

3. Dénombrement fourni, en 1626, par « Jean Daultry, chevallier de l'ordre du Roy, conseiller en ses conseils d'état et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron Dautry, seigneur de Génicourt, Condé, Grandhan, Onchery, Cheû (2), Villers (3), Mellers (4) et le Vieux Champ (5), demeurant à Paris, » pour ce qu'il tient aux villages de Sallemagne (6), de Revigny (7) et de Contrisson (8). Il requiert René de Stainville, seigneur de Sorcy, Henry des Salles, chevalier, baron des Salles (9) et Pomponne Daultrey (10), chevalier de l'ordre du Roy, de signer et d'apposer leurs sceaux (11). »

Outre ce qu'ils nous apprennent sur les qualités et les propriétés du personnage dont nous nous occupons, ces actes nous font saisir sur le vif la curieuse transformation de ses noms. Dans les premiers, il porte encore son nom patronymique, mais en y joignant celui de Génicourt, de manière qu'on pourrait le prendre pour un prénom; dans le dernier, il ne s'appelle plus que « *Jean d'Aultry.* » On y voit aussi que, conformément à nos prévisions, il se parait, dès 1612, de la qualité de *baron* d'Autry, bien que l'érection régulière ait eu lieu seulement en 1613.

Mais ce que ces analyses renferment de plus intéressant, ce sont les noms de Nicolas de *Haraucourt,* de François d'*Anglure,* seigneur de Guyonvelle, et de René de *Stainville,* seigneur de Sorcy, BEAUX-FRÈRES du baron d'Autry, car ce fait doit

(1) Dufourny, II, 179 : *Bar, fiefs,* n° 28.

(2) Cheu, canton de Saint-Florentin, arrondissement d'Auxerre, Yonne.

(3) Villers, commune de Raucourt (?), chef-lieu de canton, arrondissement de Sedan, Ardennes.

(4) Mellers, localité à déterminer.

(5) Vieux-Champ, *idem.*

(6) Salmagne, canton de Ligny, Meuse.

(7) Revigny, chef-lieu de canton, arrondissement de Bar-le Duc, Meuse.

(8) Canton de Revigny, Meuse.

(9) Gendre du baron d'Autry, v. plus haut.

(10) Fils aîné du baron d'Autry, v. plus haut.

(11) Dufourny, II, 193 : lay. *Bar, fiefs et dén.,* n° 61, etc.

évidemment expliquer la présence des armoiries de leurs familles dans l'écusson de ce dernier.

Déjà nous connaissons Nicolas de Haraucourt, mari de l'une des sœurs de Jean Vincent d'Autry. Il reste donc à chercher quels étaient François d'Anglure et René de Stainville, et comment ils se trouvaient beaux-frères de notre héros.

La réponse à cette dernière question est facile : puisque ces deux seigneurs ne figurent point dans la généalogie de la famille Vincent, ils devaient être beaux-frères, non précisément du baron d'Autry, mais de sa femme, qui était alors Claude Merlin. En effet, dom Pelletier nomme, comme sœurs de celle-ci : « Antoinette, épouse de René de Stainville, seigneur de Sorcy, » et « Louise, alliée à François d'Anglure, seigneur de Guyonvelle, etc. (1). »

Il n'existe pas, que nous sachions, de bonne généalogie de la maison de Stainville; mais le nom et l'alliance de René se retrouvent dans l'*Histoire de Sorcy-sur-Meuse*, ouvrage, d'ailleurs fort médiocre, de M. Dumont (2). René était fils de François de Stainville et de Bernardine de Frontenay (3). Quant à François d'Anglure, le *Dictionnaire* de Moréri, qui donne un important article généalogique sur la maison d'Anglure, ne s'est pas attaché à la branche de Guyonvelle, dont il se borne à citer l'auteur (4); heureusement, M. A. Bonvallet a eu récemment l'occasion de s'occuper de cette branche et nous le voyons nommer « François d'Anglure, seigneur de Guyonvelle, capitaine de chevau-légers, époux de Louise Merlin de Ferouville (5), » parmi les enfants de Philippe d'Anglure-Guyonvelle, — bailli et gouverneur de Chaumont pour la Ligue, de 1589 à 1594, — et de sa première femme « Jeanne de Fouchier de Faverieux (6). »

(1) Dom Pelletier, art. *Merlin*, p. 568.

(2) *Ruines de la Meuse*, t. IV, p. 69 (1625).

(3) *Ibidem*, p. 44.

(4) *Dict.* de Moréri, art. *Anglure*, deg. VIII.

(5) Serrouville (?), canton d'Audun-le-Roman, arrondissement de Briey, Meurthe-et-Moselle.

(6) A. Bonvallet, *La tombe de Jeanne de Fouchier, femme de Philippe d'An-*

Ainsi, le baron d'Autry avait composé bien facilement ses *armes pleines*, en y plaçant de nobles écus qui provenaient, non de ses ancêtres, mais du mari de l'une de ses sœurs et de ceux de deux des sœurs de sa femme. Nous avons pu expliquer trois de ses quartiers; il en reste un, celui du Châtelet, sur lequel nous n'avons rien trouvé de précis.

V.

Avant de terminer notre travail, nous avons tenu à savoir au juste ce que contient, sur la famille du baron d'Autry, le *Nobiliaire de Champagne* dressé par Caumartin en 1667. Pour cela nous avons fait appel à l'obligeance de notre confrère M. H. Jadart, et voici ce qu'il a bien voulu nous répondre(1).

« Le procès-verbal d'en-tête porte :

« Autry, originaire de Barrois.

« Charles, baron d'Autry, y demeurant. Election de Reims.

« *De gueules, au sautoir d'or.* »

« Au f° 32, se trouve la « Généalogie des Seigneurs et « Barons d'Aultry en Champagne, originaires de Barrois, pro- « duite au mois de février 1669. »

Voici le Ier article :

« De Iean-Vincent de Genicourt, Seigneur d'Aultry, de « Doncourt, Condé, Onchery et Grand-Han, Président de

glure, seigneur de Guyonvelle, dans le *Bulletin de la Soc. hist. et arch. de Langres*, t. II, p. 322. A l'article de la famille *Le Besgue,* originaire de Champagne, le *Dom Pelletier annoté* (t. I, f. 153, v°) mentionne l'alliance, contractée le 30 mai 1622, de Nicolas le Besgue, seigneur de la Tour de Nonsart, avec « Jeanne d'Anglure, fille de *François d'Anglure, seigneur de Guyonvelle,* et de *Louise Merlin.* »

(1) Sachant qu'il existe, dans la Bibliothèque de la ville de Verdun, une copie manuscrite de la *Recherche* de Caumartin, nous avions questionné auparavant M. l'abbé Frizon, le zélé conservateur de cet important dépôt. Sa réponse, dont nous le remercions vivement, est très conforme à celle de M. Jadart; toutefois, craignant que la copie ne fût pas complète, nous résolûmes de solliciter l'examen de l'ouvrage imprimé; c'est pourquoi nous donnons ici les seuls renseignements fournis par M. Jadart.

« Barrois, et d'Alix de l'Escamoussier, sa femme, sont descen-
« dus Iean, Baron d'Aultry; Barbe, mariée à Noël de l'Hos-
« tel(1), seigneur du Iart, et Anne, mariée à Nicolas de Ha-
« raulcourt, Seigneur et Comte (2) dudit Haraulcourt, Bailly
« de Nancy, et Senechal de Lorraine. »

« En regard de cet article, figurent comme preuves plusieurs actes, lettres de provisions, arrêt du Conseil, etc., dont aucun n'est antérieur à 1597 et ne provient de la Lorraine. Il s'agit, au contraire de foi et hommage à Henri IV, de charges à l'Hostel du Roy comme Maistre des Requestes, commissions en Provence, etc.

« L'article II concerne Iean de Genicourt d'Aultry..., qui épousa en premières noces Claude de Merlin, et en secondes noces Françoise de Malain de Lux.

« L'article III concerne Charles d'Aultry, Baron dudit lieu..., qui épousa Louise-Marie d'Anglure de Savigny, baronne de Rosne..., fille du comte d'Estoges...

« La mention du blason porte simplement : « *de gueules au sautoir d'or.* »

« Dans les preuves de l'art. II, je lis que, la terre d'Autry fut érigée, en février 1613, en Baronnie, au profit de Jean de Génicourt, en considération des bons services rendus aux rois Henri IV et Louis XIII. — Ces lettres patentes furent enregistrées au présidial de Vitry et au bailliage de Bar. »

Ces documents s'accordent avec la généalogie donnée par dom Pelletier, tout en cachant, volontairement sans doute, la date récente de l'anoblissement et le nom primitif de la famille. Nous voulûmes aller plus loin encore et consulter notre confrère de Vouziers, M. le docteur H. Vincent, si versé dans la connaissance des anciennes familles ardennaises.

Avec un empressement dont nous lui sommes particulièrement reconnaissant, M. Vincent nous a fourni les curieux rensei-

(1) Lire Noël *Lhoste*, ou *L'Hoste*, comme il a été dit ci-dessus, § 2. Peut-être a-t-on altéré intentionnellement ce nom, afin de faire croire à une alliance avec la famille *de L'Hostel*, beaucoup plus ancienne et importante.

(2) Le titre de comte n'est pas exact.

gnements qui suivent, puisés dans ses notes et documents, et se référant surtout à la question d'origine ou aux alliances, c'est-à-dire à l'explication des armoiries portées par le baron d'Autry :

« Les notes confidentielles de Caumartin sur le nobiliaire de Champagne (in-12, à très petit nombre, publié par M. Ed. de Barthélemy), disent (p. 22) :

« D'Autry. — Le véritable nom est Vincent, auquel Jean « Vincent, maître des Requêtes, ajouta celui de Génicourt, « comme si celui de Vincent était un nom de baptême. Depuis, « en faisant ériger sa terre en baronnie, il lui a été permis, « en 1613, de prendre le nom d'Aultry au lieu de Génicourt. »

Note de d'Hozier : « Anobli comme auditeur des comptes de Bar, 26 janvier 1556 (1). »

« 1565 (2). Transaction entre les habitants d'Autry et Jean de Rouvroy, fils d'Aleaume de Rouvroi et d'Isabeau de Génicourt (3).

« Jean 1er de Génicourt avait été acquéreur de la terre d'Autry en l'adjudication de cette terre faite en cour de Parlement le 12 décembre 1606. Jean était président du Barrois.

« Lettres de 1613, — vérifiées et registrées au Parlement en 1624, le 5 janvier, et registrées à la chambre des comptes le 27 janvier même année, — érigeant la terre d'Autry en baronnie au profit de Jean de Génicourt (fils de Jean Ier) et autorisant ledit Génicourt à prendre le nom d'Autry comme nom patronymique (surnom) au lieu de celui de Génicourt.

« Jean II prenait le titre de conseiller du roi en ses conseils

(1) Lire 1561. Dom Pelletier dit que l'anobli était « sommelier d'échansonnerie; » v. plus haut.

(2) Au sujet de cet alinéa et des quatre suivants, M. Vincent dit que tous ces titres, dont il a copie, existent aux « Archives nationales, section domaniale, P. 227 et suiv. »

(3) Cette dame était peut-être l'héritière d'une ancienne famille seigneuriale de Génicourt. Par suite de l'acquisition de ce lieu, sans doute par achat, la famille Vincent n'en aurait-elle pas repris les armes ainsi que le nom? Un armorial manuscrit indique, paraît-il, une maison de Génicourt qui aurait porté : *de sable, à une tiercefeuille d'or;* mais il a pu exister plusieurs familles de ce nom, de même que, dans le département de la Meuse, deux villages sont ainsi appelés. Nos notes, au mot *Génicourt,* ne sont pas suffisantes pour dresser une généalogie.

et avait été commissaire de Henri IV pour la pacification de l'Auvergne, des villes d'Aix et de Marseille.

« Jean II avait pour sœurs mesdames de Haraucour (1) et du Jar (2).

« En 1698, le 20 novembre, Charles d'Autry vendit la baronnie à M. Goujon de Thuisy, de Reims, en faveur du fils duquel la baronnie fut érigée en comté. » Ce comté « fut revendu (ou plutôt échangé contre d'autres terres) par la famille de Thuisy aux Barbin de Broyes, le 21 août 1735.

« Charles d'Aultry qui figure au procès-verbal de Caumartin et fut maintenu en sa noblesse, avait épousé Louise-Marie d'Anglure de Savigny, baronne de Rosne, dame de Cernay en Dormois pour partie, fille de Saladin d'Anglure du Bellay. »

Cette très utile communication confirme pleinement tout ce que nous avions dit plus haut de la famille Vincent d'Autry, notamment de son origine. Pourtant les documents cités ne donnent point la raison des armoiries nouvelles, *de gueules, au sautoir d'or,* ni celle de l'introduction des armes de la maison du Châtelet dans l'écusson du baron d'Autry.

On voit que le résultat de nos recherches n'est pas aussi complet que nous l'eussions désiré; cependant il nous a paru intéressant de montrer, par cette imposante plaque de reliure, un curieux exemple de la transformation d'une famille passée de Lorraine dans une province voisine, et des « innocentes supercheries » employées à établir les preuves d'une illustration absente. D'ailleurs Jean Vincent, anobli par le duc Charles III, mourut sans doute trop tôt (1608 ou 1609) pour voir son fils changer de nom et d'armoiries, se targuer de la qualité de chevalier, affecter des relations de parenté avec quatre maisons des plus anciennes et des plus considérables, puis recevoir enfin la consécration de toutes ses prétentions dans la création de la baronnie d'Autry et dans la collation d'un ordre royal alors encore très estimé.

(1) Anne, mariée à Nicolas de Haraucourt; v. § 2.

(2) Barbe, mariée à Noël Lhoste, seigneur du Jard; v. § 2.

PARMENTIER ET SA LÉGENDE.

Après le froment et la vigne, peu de végétaux jouent, dans l'alimentation publique, un rôle aussi considérable que la pomme de terre, et celui qui l'a introduite en Europe doit figurer parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Nul n'a revendiqué cet honneur, d'où l'on peut conclure que l'apparition de ce tubercule passa tout d'abord inaperçue. Aussi les auteurs sont-ils partagés sur son pays d'origine et sur la date de son importation. Suivant Feller (1), la pomme de terre aurait été apportée en Europe dès le quinzième siècle, c'est-à-dire aussitôt après la découverte du Nouveau-Monde, dont elle est originaire, et d'après Larousse (2), elle était déjà récoltée assez abondamment en Italie dès le milieu du seizième siècle, pour y servir de nourriture aux cochons.

Cultivée d'abord en Irlande, sa patrie de prédilection, puis dans le Lancashire, elle se répandit bientôt en Bretagne, en Flandre, en Picardie, en Franche-Comté, en Languedoc et dans d'autres contrées de la France (3). Turgot en encouragea la culture dans le Limousin et le Poitou. La disette qui suivit le rude hiver de 1709 dut en hâter la connaissance et l'usage. On confondit quelquefois, sous une même dénomination, le topinambour et la pomme de terre; mais dans les actes dont

(1) *Dictionnaire biographique*, art. Parmentier.

(2) *Grand dictionnaire du XIX^e siècle*, art. Pomme de terre.

(3) *Valmont de Bomare, Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, 1769, art. Battate ou Patatte.

nous donnons plus loin la teneur, on verra qu'il s'agit bien du *solanum tuberosum,* dont on attribue à tort l'acclimatation (1) et la propagation à Parmentier. A raison même de cette confusion de noms qu'il constate, Valmont de Bomare, dans l'ouvrage cité plus haut, réunit en un même article, quoique sous des titres différents, ce qu'il dit des deux plantes tuberculeuses.

Qu'on ouvre la grande *Encyclopédie* de d'Alembert, on y trouvera un article de plus de trente-cinq pages consacré à la pomme de terre. Ce tubercule, ses variétés déjà très nombreuses, le choix des semences, la préparation de la terre, la nature des sols les plus propices à sa culture, les engrais les plus favorables, le temps de la mise en terre, les meilleurs méthodes de plantation, les soins à donner, les outils à y employer, la récolte, la conservation, etc., tout est décrit, et de l'abondance des détails résulte, à défaut d'autres preuves, que la pomme de terre était parfaitement connue et largement cultivée au milieu du siècle dernier. Indiquant les principaux usages de la pomme de terre, l'auteur dit qu'elle entre dans la confection du pain, qu'on en fait de l'eau-de-vie, des liqueurs, de la bière, du fromage dont il donne la recette, et même une sorte de café qui, mêlé de crême, faisait un déjeuner agréable et sain.

De ce qui précède, il résulte déjà qu'en 1769, époque où ecrivait Valmont de Bomare, la pomme de terre était cultivée dans une grande partie de la France, sinon partout; mais nous allons prouver, *d'une manière authentique,* que longtemps avant la naissance de Parmentier (1737), cette précieuse solanée était dîmée dans nos provinces de l'Est, et que le rôle légendaire du pharmacien de Montdidier dans la propagation de ce tubercule est considérablement exagéré.

En collaborant à l'un de nos derniers ouvages (2), M. Gaussot, instituteur à Vouthon-haut (3), a découvert dans les archi-

(1) Bouillet, *Dictionnaire d'histoire et de géographie,* art. Parmentier.
(2) *Vouthon-haut et ses Seigneurs*, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1890.
(3) Canton de Gondrecourt, Meuse.

ves de cette commune la pièce ci-dessous transcrite, datée de 1785.

« *A Monseigneur,*

« *Monseigneur l'Intendant de Lorraine et Barrois.*

« Supplient humblement les maire, sindic, habitans et communauté de Vouthon-haut,

« Disant qu'ils ont déjà eu l'honneur d'exposer à Votre Grandeur que leur curé actuel(1), résignataire depuis peu d'années, vient de s'aviser de vouloir établir dans sa paroisse dud. Vouthon un droit nouveau, qui consiste à demander la dixme des pommes de terre qui se trouvent plantées sur le ban et finage de la paroisse; quoique ni ses prédécesseurs et devanciers curés, ni les autres décimateurs n'en eussent jamais perçû ni prétendu pouvoir en exiger.

« En Lorraine, sous le ressort du parlement de Nancy, la dixme de cette espèce de fruits est due en vertu de l'ordonnance du duc Léopold du 4 mars 1719, lorsque ces mêmes fruits sont plantés dans des terres sujettes d'ancienneté à la grosse ou menuë dixme seulement, mais elle n'est pas duë pour les terres non sujettes d'ancienneté à la dixme; par où il paroit que c'est la terre que l'on a considéré pour l'assujettissement au droit de dixme et non le fruit qui étant. . . . . . . presques jusqu'alors inconnu en Lorraine fut regardé comme ne devant pas la dixme(2). . . . .

. . . .

. . . . . qui assujettisse l'espèce de fruit dont il s'agit à la dixme à raison du fonds et sol où il croît : mais la règle et les principes en cette matière étant au contraire, que c'est le fruit qui doit la dixme et non pas la terre, et que la dixme d'un fruit qui n'est pas usité ni connu d'ancienneté dans un lieu est

(1) *Jean-François* Barrois.

(2) Toutes les parties de cette supplique remplacées ici par des points sont devenues illisibles dans l'original.

réputée dixme insolite, que les décimateurs ne peuvent prétendre en exiger qu'autant qu'ils sont en possession de temps suffisant à prescrire de la percevoir. Les avocats suivant le parlement, que les suppliants consultèrent lors de leur premier placet à Monseigneur pour être autorisés à intervenir dans l'instance pendante au Bailliage de La Marche, entre ledit sieur curé demandeur et deux habitants de la communauté deffendeurs, qu'il avoit seulement fait assigner sous prétexte de refus de lui payer la dixme, qu'il ne leur avoit même pas demandée, estimèrent que les suppliants avoient intérêt et étoient fondés à intervenir dans l'instance et à prendre le fait et cause en deffense de ces deux particuliers.

« Mais comme alors le procès n'étoit qu'entre le sieur curé et les deux habitants, il plut à Votre Grandeur surseoir à autoriser les suppliants à prendre part à la chose et à entrer en procès, jusqu'après décision de l'instance entre les contendants.

« Les choses ne sont plus dans cet état : Labourasse et Royer deffend. . . . . pour tous moyens. . . . . au s^r^ Curé. . . . . dixme des pommes de terre qu'ils avoient recueillies, c'étoit parce que cette dixme n'avoit jamais été demandée ni perçüe depuis qu'on avoit commencé de planter des pommes de terre dans la paroisse, il a été ordonné, par sentence dudit Bailliage de La Marche du 21 décembre 1784, dont les suppliants n'ont eu connoissance que par la signification qui leur en a été faite seulement le vingt-six février présent mois, que les habitants et communauté dud. Vouthon-haut seroient appelés, à la diligence dud. s^r^ Curé, pour iceux ouïr sur la nature et qualité de l'usage présenté par les s^rs^ Royer et Labourasse de ne point payer de dixme audit lieu du fruit en question, être ordonné ce qu'au cas appartiendroit.

« Les suppliants sont assignés en conséquence à être et comparoir au Bailliage de La Marche, à l'audience du mardy huit mai prochain, et comme ils ne peuvent se deffendre ni faire aucune déclaration qu'ils n'aient au préalable obtenu l'autorisation à ce nécessaire, motif de la requête.

« Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise, vu la sentence

qui ordonne la mise en cause des suppliants, l'assignation à eux donnée et la consultation de deux avocats suivant la cour de parlement de Nancy cy-jointe, qui estime les suppliants fondés à se deffendre contre la demande dudit sieur curé et à prendre le fait et cause en deffense de Royer et Labourasse, authoriser les mêmes suppliants à cet effet, et sera grâce et justice. »

Voici la consultation dont il est question. Elle fut rédigée par le sieur Bertrand, de Rosières-en-Blois (1), avocat au parlement de Nancy, et signée sans doute avec lui par un autre de ses confrères.

« La communauté de Vouthon-haut, depuis plus de *quarante* ans, plante sur son territoire des pommes de terre sans jamais en avoir payé la dîme. La décimateur actuel prétend que cette dîme lui est due; en conséquence, il a fait assigner les habitants aux fins de la lui servir. Sa prétention est-elle fondée? sa demande est-elle juste? Non; cette négative va s'établir en peu de mots par les principes de la matière.

« La dîme des pommes de terre à Vouthon doit être regardée comme insolite, et elle l'est en effet, puisque *bien avant 1740* cette communauté en cultive sur son territoire. *Une dîme insolite*, disent les meilleurs auteurs, *est quand une espèce de fruits est ensemencée dans un territoire pendant plus de quarante ans sans que la dîme en ait été payée :* de cette définition il résulte évidemment que la dîme des pommes de terre est insolite. Cela établi, nous dirons que le sieur curé de Vouthon est mal fondé dans sa demande. La preuve d'icelle vérité suit.

« L'ordonnance de Philippe le Bel de 1303, appelée *la Philippine*, rendue à l'occasion des dîmes insolites, veut et ordonne que toutes les demandes formées pour la prestation de dîmes insolites soient rejetées par les juges; elle met même au nombre des exactions les demandes de cette nature. *Defendant*, dit-elle, en s'adressant aux juges royaux à qui la connoissance de cette loi est attribuée, *defendant a nova decima-*

(1) Canton de Gondrecourt, Meuse.

rum exactione. Depuis la promulgation de cette loi, elle a constamment été suivie dans tous les tribunaux, et surtout au parlement de Paris où ressortit le Bailliage de La Marche, et elle y est même actuellement plus en vigueur que jamais. C'est de cette sorte que le célèbre Dumoulin en parle dans sa note sur le chapitre « *Discretioni, De Decimis, in festo hanc ser-* « *vantur in regno Francicæ vigore constitutionis Philippinæ.* » Duperay, dans son *Traité des dixmes,* dit :

« Quand il ne s'agit point de grains qui est la dîme ordi-
« naire, et que la prestation n'en a pas été faite pendant qua-
« rante ans, et qu'on la soutient insolite, il y a lieu d'en re-
« cevoir la preuve, la Cour ne se départ jamais de l'ordonnance
« de Philippe le Bel de 1303. » — Décision précieuse pour les habitants de Vouthon.

« Cette ordonnance a encore été confirmée par deux édits de Charles Quint de 1520 et 1525; il y a sur ces deux édits de savantes dissertations de M. Merlin, où la communauté de Vouthon trouvera de grandes ressources pour la défense de sa cause.

« En matière de dîmes, c'est l'usage qui doit décider. Ce principe est si vrai et si constamment suivi par tous les tribunaux, qu'il n'a pas besoin d'être établi par des autorités. L'usage des habitants de Vouthon-haut est uniforme : jamais ils n'ont payé la dîme des pommes de terre. Tous les auteurs qui ont traité des dîmes ont toujours réclamé l'usage, et ce même usage a fait et la base de leurs décisions et celle des arrêts qui sont intervenus en conséquence.

« D'Héricourt, le meilleur des auteurs qui aient traité cette matière dit : « La règle générale pour décider les questions de « dîmes est de suivre l'usage de chaque paroisse. » Duperay et de Joui établissent partout ce principe.

« En vain le sieur curé de Vouthon diroit-il : « Mais tous « mes voisins jouissent de cette dîme. » Nous lui répondrions avec d'Héricourt que c'est l'usage de chaque paroisse qu'il faut consulter, et que l'usage établi *depuis plus de quarante ans* étant contraire, il ne peut argumenter de l'usage des lieux voisins; ce n'est certainement pas là le cas; on convient que

s'il s'agissait de la quotité de la dîme et qu'elle fût incertaine, on pourroit consulter l'usage des lieux voisins, mais ce n'est pas là notre espèce.

« Si l'on opposoit encore à la communauté de Vouthon que tous les fruits doivent la dîme, nous répondrions à cette objection avec M. de Joui, qui nous fournit une excellente observation dans son *Traité des dixmes*. Voici comment il s'explique :

« On a admis cependant un principe qui modifie cette règle « et en est une exception. Ce principe est que si dans une pa« roisse ou dans un canton on est dans l'usage de ne point « payer la dixme d'une espèce de fruits, cette dixme comme « insolite n'est pas due. »

« En matière de dîmes, revenons toujours à l'usage, le seul guide sûr qu'il y ait à suivre dans cette matière : *l'usage, la possession est le tyran des dîmes,* maxime consacrée par plusieurs siècles et adoptée par une jurisprudence constante et uniforme. Il faut donc pour parvenir à son but que le sieur curé de Vouthon détruise l'usage, la possession *de plus de quarante ans* des habitants de Vouthon de ne point payer de dîmes de pommes de terre, quoique *depuis cette époque ils en aient toujours planté sans discontinuer,* si ce qui vient d'être dit n'étoit pas suffisant pour déterminer Monseigneur l'Intendant à accorder aux habitants de Vouthon son autorisation pour plaider.

« On observera encore que la communauté de Rosières-en-Blois a essuyé au Bailliage de La Marche la même difficulté de la part du sieur curé dudit lieu. Cette communauté fut assignée par ce dernier le 23 novembre 1769; elle se pourvut pour être autorisée, et elle le fut le 4 février 1770. Elle employa pour y parvenir les mêmes moyens que ceux contenus dans la présente consultation. Monseigneur l'Intendant, pour instruire sa religion, renvoya avant faire droit par devant MM. les avocats de la Chambre des consultations, et sur un mémoire que l'avocat soussigné fit, cette Chambre y donna un avis favorable sans avoir égard aux lois promulguées par les ducs de Lorraine concernant la dîme des pommes de terre, en Lorraine et notamment pour le Val Saint-Dié; il fut décidé

que ces lois n'avoient de force que pour la Lorraine proprement dite, et non pour les parties ressortissantes au parlement de Paris, où ces mêmes lois n'avoient jamais reçu la sanction publique. Tel fut en peu de mots l'avis de MM. les consultants de la Chambre de Nancy, avis, comme nous l'avons dit, qui fut adopté par Monseigneur l'Intendant.

« Délibéré à Rosières-en-Blois, le 9 avril 1784, par l'avocat au Parlement soussigné.

« Signé Bertrand. »

Le curé fut débouté de sa demande, et paya, en juin 1785, pour frais du procès, une somme de 73 livres 7 sous 3 deniers (1).

Nous compléterons notre démonstration par la publication de deux pièces citées dans celles qui précèdent : la première est l'ordonnance de Léopold du 4 mars 1719; l'autre, un arrêt de la Cour du 28 juin 1715, portant règlement pour la dîme des pommes de terre, à propos de la réclamation des habitants du Val Saint-Dié. Ces deux pièces sont extraites du *Recueil des Édits, Ordonnances, Traitez, etc., du règne de* Léopold Ier, *duc de Lorraine, tome II; Nancy, 1733, chez* Vve Jn-Baptiste Cusson.

Voici la première :

« Léopold, par la grâce de Dieu, Duc de Lorraine, Marchis, Duc de Calabre, Bar, Gueldres, etc., à tous présents et avenir, Salut.

« Plusieurs des Décimateurs de nos États nous ayant remontré que depuis quelques années en çà, les Habitans de nos Villes et Villages font plantation de Topinambours ou Pommes de terre, dans les héritages où ils avoient accoûtumé de semer et planter des fruits décimables : que la Dixme des dites Pommes de terre n'est pas moins duë que de tous les autres fruits, et notamment lorsqu'elles croissent dans les héritages sujets à la Dixme d'ancienneté, conformément aux Décisions

(1) Voir son *Carnet de dépenses.*

canoniques et à la Jurisprudence des Arrêts; Que la perception de cette Dixme a occasionné Procès et Règlements contraires les uns aux autres, en telle sorte qu'il n'y a aucune règle certaine. A quoy étant nécessaire de remédier, et d'établir une règle uniforme, pour empêcher les fraudes que l'on pourroit y apporter, et en même temps les vexations des Fermiers des Dixmes, A ces Causes, et autres à ce Nous mouvant, Nous, de l'avis des gens de notre Conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité souveraine, Avons dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons par ces Présentes, voulons et Nous plaît, qu'à l'avenir la Dixme de Topinambours, ou Pommes de terre, soit délivrée en espèce aux Décimateurs ou à leurs Fermiers, par ceux qui en auront planté et recueilli, soit dans les terres en versaine (1), ou en saison réglée, ès héritages sujets d'ancienneté à la Dixme, et ce lors de la récolte générale, et dans les Maisons ou Granges des Planteurs d'icelles, sur le pied et à même quantité qu'ils avoient accoutumé de payer la Dixme grosse ou menuë des autres fruits qu'ils ensemençoient auparavant dans les héritages plantez ou semez de Pommes de terre, sans que les Décimateurs ou leurs Fermiers puissent exiger la Dixme de celles desdites Pommes de terre, que les Propriétaires ou Locataires desdits héritages auront pris sans fraude pour le défruit (usage) journalier de leurs familles avant ladite récolte générale, ni de celles qu'ils auront plantées dans des héritages non sujets auparavant à la Dixme grosse ni menuë : et ce nonobstant tous Arrêts, Règlements et Transactions faisans à contraire, lesquels nous avons cassez et annulez.

« Si donnons en Mandement à nos très-chers et feaux les Président, Conseillers et Gens tenans notre Cour souveraine de Lorraine et Barrois, et à tous autres, nos Officiers et Justiciers qu'il appartiendra, que ces Présentes ils fassent lire, publier, registrer et afficher par-tout où besoin sera, pour le contenu en icelles être gardé et observé suivant sa forme et teneur. Car ainsi nous plaît. En foy de quoi Nous avons aux Présentes

(1) Jachères, dans l'assolement triennal.

signées de notre main et contresignées par l'un de nos Conseillers, Secrétaire d'État, Commandemens et Finances, fait mettre et appendre notre scel. Donné en notre Ville de Lunéville le 4 mars 1719. Signé Léopold. Et plus bas, Par Son Altesse Royale, *Ollivier*. Registrata, *Tallange*.

« Luë, publiée et registrée, vuë et ce requérant le Procureur général de S. A. R. pour être gardée, observée et exécutée selon sa forme et teneur, Ordonné que Copies duement collationnées seront envoyées dans les Bailliages et autres sièges ressortissant nüement à la Cour, pour y être pareillement luë, publiée et registrée, gardée, observée et exécutée. Enjoint aux substituts dudit Procureur général sur les lieux, d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans le mois. Fait à Nancy, l'Audience publique tenante, le 9 mars 1719. Signé *Vaultrin*, Conseiller de S. A. R., Greffier en chef de la Cour. »

Voici la seconde, qui fait remonter la culture de la pomme de terre en Lorraine avant 1680 :

« Léopold, par la grâce de Dieu, Duc de Lorraine, Marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, etc. Au premier Huissier de notre Cour souveraine de Lorraine et Barrois, ou autre Huissier ou Sergent des lieux sur ce requis. Comme cejourd'hui comparants judiciairement à l'audience publique de notre dite Cour les sieurs Grand Prévôt, Doyen, Chanoines et Chapitre de l'insigne Église de S. Diez de nul Diocèse, immédiatement soumise au S. Siège, Demandeurs au principal, et Appelans d'un Appointement rendu en la grande Prévôté dudit S. Diez le 19 février dernier, et de tout ce qui s'en est ensuivi, et Demandeurs en évocation du principal, par de France leur Procureur d'une part;

« Jacques Finance, laboureur, demeurant en ladite Ville, Intimé et Défendeur originaire, par Chevrier son Procureur d'autre part;

Et les Maires, Habitans et Communautez du Val de S. Diez, aussi Intimez et Intervenans en première instance, comme pre-

nant le fait et cause en défense dudit Finance par ledit Chevrier, leur Procureur, d'autre part.

« Ouï Thiébaut avocat des Appelans, qui a conclu à ce qu'il plût à notre dite Cour mettre l'appellation et ce dont est appel au néant, émendant, évoquant le principal, et y faisant droit, sans s'arrêter à l'intervention, et prise de fait et cause en défense des Habitans et Communautez du Val de S. Diez, pour Jacques Finance, en laquelle ils seront déclarez non recevables, en tous cas mal fondez; condamner le même Finance à payer au Chapitre, en sa qualité de Décimateur, la dixme des Pommes de terre qu'il a recueillies en l'année dernière sur un champ de terre arable du ban de S. Diez, sujet de tout temps à la Dixme, et à continuer à l'avenir, de même que tous les autres habitans du Val de S. Diez, qui en mettront dans des terres décimables; et pour refus, aux dommages et intérêts en résultans, et aux dépens, tant des causes principales que d'appel.

« Didier, avocat dudit Finance, qui a conclu à ce qu'il plût à notre dite Cour mettre l'appellation au néant avec amende et dépens; et au cas qu'il lui plairoit juger autrement et évoquer le principal, ce qu'il laisse à sa prudence, maintenir et garder les Habitans du Val de S. Diez dans la haute possession en laquelle ils sont de mettre et recueillir des Pommes de terre dont s'agit dans toutes sortes de terres indistinctement, sans en payer la dixme; offrant, en cas de dénégatien, d'en faire preuve.

« Ouï aussi Bourcier de Montureux pour notre Procureur Général, qui a dit : Quoique cette contestation ne soit née qu'au sujet d'un fruit vil et grossier, qui semble plutôt destiné à la nourriture des animaux qu'à celle des hommes, cependant cette cause ne laisse pas d'être de quelque importance, parce que ce fruit étant devenu fort commun dans toute la Vosge, surtout dans le temps malheureux que l'on vient d'essuyer, elle intéresse d'un côté grand nombre de Communautés, et de l'autre beaucoup de Décimateurs, pour lesquels l'Arrêt qui interviendra servira de réglement.

« D'ailleurs, s'il est vrai qu'il y ait été apporté, comme on

l'a dit, du fond des Indes; s'il a mérité, dans la Plaidoirie une description pompeuse, et d'être comparé au fruit le plus rare, le plus précieux et le plus beau de tout le Paradis terrestre, sans doute qu'il n'est pas si méprisable que l'on croit; en sorte que sa destinée mérite par plus d'une considération, comme notre dite Cour voit, quelque attention de sa part.

« Il est vrai que ce fruit, qui est connu dans la Vosge depuis environ cinquante ans, se plante et se sème vers le mois de mars ou d'avril tantôt dans des Potagers, ou Vergers, tantôt dans des Chenevières, quelquefois dans des terres arrables au lieu de grains, comme dans les terres de Mars; mais bien plus ordinairement cependant dans les terres de repos ou qui sont versaine, selon le terme du pays, en sorte qu'en ce cas cette Pomme se sème dans les sillons mêmes qui servent de préparation à la semaille suivante.

« Ce fruit a cela de singulier, que quoique la plupart de toutes les autres plantes ne se produisent que par leur semence, le Topinambour se produit par lui-même; car on le coupe en plusieurs petits morceaux, que le Laboureur répand dans la raie qu'il a tracée avec sa charrue.

« Cette pomme se nourrit et se forme dans cette terre pendant tout l'Été, et se recueille au mois de septembre ou d'octobre, qu'elle fait place aux grains que l'on sème en cette saison.

« Il s'agit donc de savoir si le chapitre de S. Diez est bien fondé à prétendre la dixme des Pommes de terre ou des Topinambours, qui se recueillent dans toutes les terres décimables du Val de S. Diez, dont ce chapitre est Décimateur; quoique les habitans de ce Val posent en fait d'en avoir planté partout indifféremment depuis *plus de quarante ans*, sans en avoir payé la dixme.

« Le Chapitre ayant poursuivi d'abord à ce sujet le nommé Jacques Finance, Bourgeois de S. Diez, dont les Communautés du Val ont pris le fait et cause en défense, sur les contestations des parties par devant le Juge de la grande Prévôté de S. Diez, est intervenu appointement en droit, dont le Chapitre a interjetté appel en notre dite Cour, parce que l'affaire n'est

effectivement intriguée ni par le fait, ni par la procédure, que sa décision ne dépend que de l'examen de quelques questions de Droit Canon ; et enfin parce qu'elle a pour objet un Réglement qui ne peut avoir de force et d'autorité, s'il n'est émané du pouvoir souverain de notre dite Cour.

« Il dit que ces questions se réduisent à deux. La première est de savoir si le Topinambour, ou la Pomme de terre, est de droit sujette à la dixme lorsqu'elle est plantée dans des terres décimables, soit que ces terres se trouvent dans leur année de culture, soit qu'elles se trouvent dans leur temps de repos.

« La seconde, si la possession où sont les habitans du Val de planter ce fruit *depuis plus quarante ans* dans toutes sortes de terres, même décimables, sans en avoir payé la dixme, peut leur en avoir acquis l'exemption.

« La décision même d'une seule de ces questions pourra suffire pour celle de la difficulté : car si notre dite Cour juge que la possession des Habitans du Val est suffisante pour leur avoir acquis une prescription valable, la première question, qui est de savoir si la Pomme de terre plantée dans une terre décimable, est de droit sujette à la dixme, deviendra absolument inutile.

« Quoi qu'il en soit, avant d'entrer dans l'examen de ces questions, il est à propos d'approfondir d'abord quelle est la nature de la dixme qu'on exige aujourd'hui.

« Le Chapitre a prétendu qu'elle étoit solite et ordinaire, parce que pour le payement de la dixme l'on ne doit point considérer, dit-il, l'espèce de fruit, mais la terre où elle est plantée, laquelle étant décimable, rend le fruit de même nature qu'elle.

« L'on a soutenu au contraire, que la dixme insolite, suivant le sentiment des auteurs, est celle qui depuis quarante ans n'a point été perçue d'une espèce de fruit qui a été en usage et connu dans le lieu, que la dixme des Pommes de terre se trouvoit dans le cas de cette espèce, par conséquent que c'étoit une dixme insolite.

« A cet égard, sans s'astreindre à une définition si limitée, il croit que la dixme insolite, principalement parlant, est celle

que l'on n'a point accoutumé de payer; et cette définition, qui paroît la plus naturelle, renferme trois espèces de dixmes : 1° celle qui est extraordinaire, et que l'on n'a payée qu'en peu d'endroits, comme la dixme du foin, du bois, et autres de pareille nature; — 2° celle d'un fruit semé ou planté nouvellement dans un Ban; — enfin celle qui n'a jamais été perçuë, quoique d'un fruit connu, et en usage dans le lieu depuis un temps suffisant à prescrire.

« Il est à remarquer que les Auteurs, dans les différentes définitions qu'ils donnent de la dixme insolite, tombent tous dans quelqu'une de ces trois espèces, qui sont toutes effectivement insolites, quoique sous différents aspects. Cela étant, notre dite Cour voit que la dixme des Pommes de terre se rencontre dans le cas de deux de ces espèces tout à la fois. Elle est extraordinaire, puisqu'elle ne se perçoit qu'en peu d'endroits; elle n'a point encore été levée, quoique connue et en usage dans le Val *depuis plus de quarante ans :* c'est donc véritablement une dixme insolite. Cela posé en principe, il entre dans l'examen de sa première question, qui est de sçavoir, si un fruit dont la dixme est insolite, y est cependant sujet, lorsqu'il est semé ou planté dans une terre décimable.

« Grimaudet, dans le *Traité des Dixmes*, qu'il a fait *ex professo*, l, 3, ch. 3, n. 8 et 9, est d'avis que la dixme d'un fruit qui n'a point encore été payée n'est point duë, quoique ce fruit soit planté dans une terre décimable; conformément, dit-il, à l'Édit de Philippe le Bel de l'an 1303. Voicy les termes de cet auteur : « La Philippine défendant lever dixmes inso-« lites se doit entendre généralement de la pleine liberté de ne « payer dixme des fruits desquels n'a accoûtumé en être payé, « sans avoir égard si auparavant le fond étoit labouré, et semé « de semence sujette à dixme. » Tellement que l'ordonnance regarde plus s'il y a coûtume de payer dixme des fruits que du fond. Et ainsi a été jugé par arrêt, au profit des Chartreux de Paris, contre le curé de Brantel.

« Et cet auteur raisonnant son avis, dit indistinctement, que si l'on devoit considérer le fond pour la perception de la dixme, il s'en suivroit qu'il ne seroit dû aucunes dixmes des Novales

ou terres nouvellement réduites en culture; puisqu'à l'égard du fond, elles sont insolites, et que la dixme n'en a jamais été payée. Enfin, pour fortifier son raisonnement, il ajoute qu'à pareille raison, si des terres portant des fruits, dont la dixme n'a point été payée, sont mises en terres labourables ou en vignes, dont la dixme a accoûtumé d'être payée, la dixme en sera duë, sans considérer l'état de la terre avant son changement, parce qu'il y a possession de prendre dixme de tels fruits.

« Van-Espen, dont l'autorité est d'un grand poids au Palais dans les matières Canoniques, se trouve de même sentiment, fondé sur l'Édit de l'Empereur Charles-Quint de l'an 1525, contenant, de même que l'ordonnance de Philippe le Bel, une défense d'exiger des dixmes insolites. Ce savant Auteur rappelant dans la partie seconde, titre 30, *De Decimis*, tous les articles essentiels de cet Édit, voicy ce qu'il dit dans l'art. 28. *Post hæc generaliter declarat Imperator, quod in solutione dictarum decimarum non habebitur respectus in quibus terris dicta grana, fœnum fructus, et nemora colligantur aut crescant, sed solummodo si in dicta Parochia, aut loco ubi consuetum fuit levari et exigi jura decima dictarum specierum. Ex his manifestum*, ajoute l'auteur, *quod conformiter ad jus commune, non fundi aut terra inspici debeant, dum quæritur an decimæ sint insolitæ, sed ipsa fructuum species quæ in fundo excrevit; utrum nimirum hæc decimam solvere solita sit.* Effectivement, ne peut-on point dire, pour appuyer encore cette opinion, qu'il semble ridicule de prétendre qu'un fruit, en changeant de terre, change d'essence et de destination; que la dixme de ce fruit, qui étoit insolite dans une terre où elle n'a pointété payée, devienne solite et ordinaire, parce que ce fruit passe dans une terre décimable? Il est certain que cette nouvelle terre ne change point l'espèce de ce fruit, dont la dixme par conséquent doit être, ce semble, toujours censée de la même nature. Cependant la plupart des autres Auteurs, les Canons, les Ordonnances mêmes, décident tout au contraire, que quoique la terre décimable soit semée ou plantée d'un fruit dont la dixme est insolite, cependant dès ce moment la dixme doit être payée.

« Févret, dont les décisions sont encore plus conformes à nos mœurs et à nos maximes que celles de Van-Espen, y est formel dans son *Traité de l'abus*, I. 5, ch. 1. Le commun sentiment de tous les Canonistes et Interprêtes du Droit civil est, dit-il, que du fruit semé aux terres arrables, quel qu'il soit, la dixme en est duë, sur quoi il cite un arrêt du Conseil d'État de S. M. T. C., rendu à la poursuite des agents du clergé de France, le 10 août 1641, par lequel il fut ordonné que dans les provinces de Bourgogne, Bretagne et Normandie, la dixme se payeroit en légumes, et de tous autres fruits provenans ès terres labourables, à la même cottité que se payoit la dixme ordinaire. Il rapporte ensuite le sentiment de Hostiensis *in Summa*, tit. *de Decimis*, art. 10, où il dit que *licet terræ arabilis qualitas immutetur, remanet eadem substantia.* Covarruvias, *præf. quæst., cap. 37., num. 8.*, où il établit que celui qui est fondé au droit de dixmer, continue sa possession, *ad omnem fructuum speciem quæ ab ipso jure decimandi procedit.* Il ajoute que les Arrêts qui l'ont ainsi jugé, sont rapportés par Mormac, I. 15, *de Servit.*, par Filleau, partie première *des droits ecclésiastiques*, et par le sieur Olive du Mesnil, en ses *Questions notables*, ch. 14, où il cotte un Arrêt du Parlement de Toulouse du 19 août 1628, par lequel des propriétaires qui avoient changé la qualité du fond, furent condamnés à payer la dixme des légumes qu'ils y avoient semés. Et par ces considérations, continue Févret, les Cours souveraines ont jugé que si l'on semoit aux fonds arrables, des oignons, des aulx, des raves, des panets, et autres menus grains, la dixme en seroit duë. Mais cette solution n'est pas seulement fondée sur le sentiment des Auteurs et sur la force des préjugés, elle l'est encore par la disposition des Ordonnances.

« En 1657, le Roy T. C. donna à ce sujet et sur pareille difficulté, un édit de Réglement, dont l'art. IV est des plus précis. En voicy les termes. « Et parce que les possesseurs, pour se « décharger du payement des dixmes, introduisent un abus qui « est très-préjudiciable, en changeant la surface de la terre, « même la convertissant en Prairies et Héritages, ou semant « des fruits qui ne sont sujets à la dixme suivant la coutume

« des lieux, dans les champs qui avoient accoûtumé d'être char-
« gés de vignes, bleds, et autres grains dont ils payoient la
« dixme. »

« Il ordonne que ce changement, qui a été et sera fait à la surface de la terre, ni des fruits et revenus, ne puissent préjudicier aux dixmiers, ausquels la dixme des dits fruits et revenus nouveaux, qui ne sont sujets à dixme, suivant l'usage des lieux, soit payée à raison des anciens qui se recueilloient ausdits héritage. Outre toutes ces autorités, il y en a une dernière, aussi précise, et qui est encore d'autant plus forte qu'elle se trouve plus respectable puisqu'elle est tirée des Canons mêmes.

« C'est du chapitre *Cum in tua, Extra, de Decimis,* qui contient un Rescrit du Pape Innocent III, à l'Évêque de Bauvais, en ces termes : *Cum in tua Diœcesi quædam Monasteria et Conventuales Ecclesiæ in multis Parochiis majores decimas percipiant et minutas, de quibusdam fructibus annuatim perceptis non fuerant Decimæ persolutæ; respondemus, quod, si fructus prædicti de illa terra proveniunt, de qua Monasteria vel Conventuales Ecclesiæ aliquos percipiebant ratione decimarum proventus, eis procul dubio decimæ fructuum debentur eorum, cum ipsis terra illa ab antiquo fuerit decimalis, et non debeat una eademque Ecclesia diverso jure censeri.* Ce chapitre décide donc précisément, que le fruit dont la dixme n'a point encore été payée, y est cependant sujet, quand il se trouve planté dans des terres décimables d'ancienneté.

« En sorte que par toutes ces autorités, Arrêts et Réglemens, cette proposition est passée en maxime dans le Royaume voisin. Et comme il l'a trouvée la plus saine et la plus raisonnable, il croit qu'elle doit être incontestablement suivie au cas présent : parce que cette dixme, suivant les termes de Févret au même endroit est *onus rei,* qui passe avec la chose. Qu'il est déraisonnable de soutenir que le changement de la qualité du fruit, puisse décharger la terre de son obligation primitive, *qui fructus solo cedit,* pour ainsi dire ; en sorte que du moment qu'il est planté dans une terre décimable, il en contracte les charges : Que la dixme étant une espèce de servitude naturelle,

ad solum magis quam ad superficiem pertinet. Enfin cet Auteur finit par une réflexion décisive qui est que ce seroit ouvrir la porte aux fraudes, et donner lieu aux propriétaires de frustrer les Décimateurs de leur droit, en changeant la qualité du fruit décimable en fruit dont la dixme seroit insolite. Par toutes ces raisons, il croit donc que la décision de cette première question, ainsi qu'il vient de l'établir, ne doit faire aucune difficulté.

« Le doute est plus grand à la vérité, lorsque ce fruit, dont la dixme est insolite, est semé dans des terres de repos, ou qui sont versaine; parce que cette terre ne devant point travailler, pour ainsi dire, afin de reprendre le suc nécessaire à la nourriture du fruit qu'on doit y semer la même année, il semble qu'il y auroit de l'injustice d'en vouloir tirer la dixme : cependant il croit qu'il n'y a pas la moindre distinction à faire en ce cas, des terres de repos d'avec les terres qui se trouvent actuellement en culture, parce que la dixme est duë de tous les fruits qui se trouvent sur les héritages décimables, sans aucune distinction. On ne peut point, il est vrai, obliger un propriétaire de semer cette terre versaine, pour y percevoir la dixme : *Unusquisque rei suæ moderator et arbiter;* et d'ailleurs l'intérêt public veut absolument que les terres se reposent de temps en temps, afin de reprendre des forces pour ainsi dire et pouvoir dans la suite fournir avec plus d'abondance aux nécessités publiques. Mais du moment que ce propriétaire veut tirer du profit de cette terre décimable, il doit aussi sans contredit en payer la dixme sans distinction. L'avantage en est plus grand pour le Décimateur, mais il est égal pour le propriétaire, qui trouve le secret de tirer le fruit d'une terre, lors même qu'elle devroit ne rien produire; et c'est par cette raison, que l'on voit tous les jours que quoique les navettes, par exemple, et d'autres menuës dixmes pareilles, ne se sèment ordinairement que dans les versaines, cependant la dixme s'en perçoit sans contestation dans les lieux où cette dixme est établie. Enfin notre dite Cour a préjugé la question par deux Arrêts formels : l'un du 11 avril 1701, qui a condamné les fermiers du Domaine au payement de la dixme du tabac sans distinction; l'autre du 20 juin 1703, par lequel les

habitants d'Oignon ont été condamnez au payement de la dixme de choux. Par ces deux Arrêts, notre dite Cour a décidé deux choses : la première, que le fruit dont la dixme est insolite, y est cependant sujet, dès qu'il est semé dans une terre décimable, ainsi qu'il l'a d'abord établi, l'autre, que le payement devoit s'en faire, quoique ce fruit ne fût planté que dans des terres de versaine, ou de repos : car l'on sçait que les choux, qui se mettent ailleurs que dans les jardins, et notamment le tabac, ne se plantent que dans les fortes terres; et mal à propos prétend-on que ce seroit tirer double dixme d'une même terre, et la même chose que si l'on percevoit de la même brebis la toison et l'agneau. Il est vrai qu'il paroît assez dur d'obliger de payer la laine et l'agneau d'une même brebis : mais cependant, outre que cela se peut, si l'usage y est conforme, suivant un arrêt rapporté par Févret, *Traité de l'abus*, I, 4, chap. 8, page 568, c'est que quand même une pareille dixme passeroit pour odieuse, et non permise, encore n'auroit-elle point d'application au cas présent, parce que le Chapitre aura perçu au mois de septembre ou d'octobre, la dixme de Topinambours, si elle lui est adjugée, la dixme ne se percevra plus dans la même année sur le même champ, et ce ne sera qu'à la récolte de l'année suivante qu'il renouvellera cette dixme sur le même héritage. Ce n'est donc point la même chose que quand on dixme la laine et l'agneau de la même brebis, parce que l'une et l'autre dixme se perçoit dans la même année. Mais quand même la dixme des Pommes de terre se lèveroit la même année et sur les mêmes terres que la dixme des grains, encore ne seroit-ce point tirer double dixme d'un même champ. Si un Décimateur avoit l'injustice, après avoir dixmé la gerbe, de vouloir encore dixmer la glane qui se ramasse après le moissonneur, ou si après avoir pris la dixme du grain, il prétendoit encore celle de l'herbe, par exemple, qui pourroit être perçue dans le même champ, en ce cas, on pourroit dire avec raison, que ce seroit tirer double dixme d'une même terre, à peu près comme la laine et l'agneau d'une même brebis, la cire et le miel d'une même ruche, l'huile et l'olive d'un même arbre; mais lorsque cette terre

vient à produire par son abondance plusieurs fois des fruits dans une même année, ce n'est pas la même chose : pour lors la dixme peut en être perçue chaque fois, parce que c'est toujours une dixme différente, dont la dernière est distinguée de la première, et ne se perçoit que successivement après une nouvelle production de la terre, comme ce ne seroit plus la même chose, si cette brebis faisoit plusieurs agneaux par année, parce qu'en ce cas la dixme s'en percevroit chaque fois, sans qu'on pût prétendre que ce seroit tirer double dixme d'une même chose.

« Aussi il soutient que si une terre pouvoit produire des fruits quatre fois l'année, la dixme en seroit due autant de fois; parce que si le profit augmente pour le Décimateur, il augmente à proportion pour le propriétaire. C'est la décision précise du chapitre *Ex parte, Extra, de Decimis*, qui est un rescrit de Clément III à l'archevêque de Strigonie : *Ex parte canonicorum Ecclesiæ tuæ nobis est querela proposita, quod quidam agricultores, cum simul vel diversis temporibus anni, in eodem horto vel agro diversa semina sparserint, non nisi de unius illorum seminum fructibus decimas illi persolvunt. Mandamus quatenus si noveris rem taliter se habere, agricultores illos, ut de omnibus prædiorum fructibus decimas absque diminutione persolvant, ecclesiastica censura compellas.* Après une décision si formelle, soutenue de raisons aussi fortes, il croit qu'on ne peut plus révoquer en doute que la dixme d'un fruit, perçu même dans les terres de repos ne soit due comme dans les terres actuellement en culture; ce qui doit avoir lieu d'autant plus dans le cas particulier. Et cette dernière réflexion qu'il va faire dans cette première partie de la cause, est importante; c'est que le sol, ou le territoire du Val, comme de toute la Vosge, ne permet pas aux habitans de garder aucune règle dans leur labourage. L'on sait qu'ils cultivent leurs terres plusieurs années sans repos; qu'après ils les laissent reposer six et sept années consécutives; qu'ils n'ont point de saisons réglées; que tout y est confondu; que dans un même champ l'on en voit quelquefois une partie chargée de seigle, l'autre d'avoine, et le reste en versaines : en sorte que cette dernière

circonstance seule ne permettroit point de distinguer les terres de repos d'avec celles qui ne le sont point.

« Ainsi ayant pleinement prouvé dans cette première partie, que le fruit dont la dixme est insolite, comme la pomme de terre, y est cependant sujet, lorsqu'il est semé ou planté dans des terres décimables, soit que ces terres se trouvent dans leurs années de culture, ou dans celles de repos.

« Il reste la seconde question, qui est de sçavoir, si, nonobstant cette décision, les habitans du Val peuvent s'en exempter en vertu de la possession où ils sont de ne l'avoir jamais payée. Il seroit inutile de s'étendre beaucoup, pour établir d'abord que c'est principalement l'usage et la possession qui doit faire la règle en matière de dixme. Les saints Canons, les Ordonnances, les Arrêts, le sentiment de tous les Auteurs, n'ont qu'une voix sur cette maxime.

« Les Décrétales de Grégoire IX le décident en différens cas. Le chap. 18 *Extra, de Decimis : In hujusmodi dubitatione* (*super perceptione decimarum*), *ad consuetudinem duximus recurrendum.* Le chap. 20 : *Quoniam a diversis diversa consuetudo tenetur, tu eligas in hoc casu quod per consuetudinem diù obtentam ibidem noveris observatam.* La fameuse ordonnance de Philippe le Bel de 1303; l'édit de l'Empereur Charles-Quint de l'an 1525, y sont conformes, et défendent de percevoir d'autres dixmes, que celles qui se trouvent établies par l'usage. Les Ordonnances des Ducs nos prédécesseurs décident la même chose. Celle du grand Duc Charles, du 5 juillet 1606, porte que l'on doit payer la dixme selon l'ancien usage et coutume des lieux.

« Enfin il n'auroit jamais fait de rapporter toutes les autoritez qui fortifient cette maxime. Or dans le cas particulier, les habitans du Val plantent des Pommes de terre depuis plus de quarante ans sans en avoir payé la dixme; et par conséquent il semble qu'un si long usage doit leur en avoir acquis l'exemption pour toujours.

« Mais avant de résoudre ce doute, il faut remarquer que les autoritez qu'il vient de citer pour établir que l'usage et la possession décident en matière de dixmes, reçoivent une expli-

cation, et une distinction entre la grosse dixme, et celle qui est menuë, ou insolite.

« A l'égard de la menuë dixme, comme elle n'est fondée que sur le droit positif et sur le simple usage, sur-tout si elle est insolite, il est certain qu'elle est prescriptible, et pour sa cotité, et pour sa prestation ; mais il n'est pas de même pour la grosse dixme, qui n'est prescriptible que pour sa cotité seulement : car à l'égard de sa prestation, il croit que le plus long usage de ne la point payer ne peut en acquérir l'exemption, parce que la grosse dixme est censée de droit divin, établie *in recognitionem universalis dominii*, contre lequel on ne prescrit jamais.

« C'est la décision du chapitre *Causam, Extra, de præscript. Quia, cum Laici decimas detinere non possint eas nulla valent præscribere ratione*. Tous les auteurs sont du même sentiment, notamment Brodeau sur M. Louet, lett. D, n. 9, où il rapporte les arrêts qui l'ont ainsi jugé ; parce que la dixme étant une chose sacrée, duë de droit divin, elle est imprescriptible, par quelque temps que ce soit, nonobstant la bonne foi du possesseur de l'héritage ; et ces termes, la dixme étant de droit divin, font connoître que c'est proprement de la grosse dixme dont cet auteur a entendu parler.

« Enfin l'Edit de Règlement du Roy T. C. de 1657, qu'il a déjà cité, l'établit encore formellement dans l'art. 1 où il est dit, que tous les possesseurs des terres ne pourront dire, proposer et alléguer en jugement le droit de dixme n'être dû qu'à volonté, ni alléguer possession ou prescription, autre que celle de droit, qui concerne la cotte, et non le total, conformément à l'art. 50 de l'ordonnance de Blois.

« Il semble d'abord que cette distinction établit l'exemption des habitans du Val, puisque le topinambour est une dixme menuë et insolite, et qu'ils ne l'ont jamais payée.

« Mais pour trancher enfin cette difficulté, il croit qu'il faut encore en ce cas-ci, faire une subdistinction.

« A l'égard dès pommes de terre, qui ont été plantées jusques à présent dans les terres sujettes à la menuë dixme, comme dans les chenevières, il semble que les habitans du Val,

par leur possession de n'y point payer la dixme de ce fruit, en ont prescrit la prestation. La dixme insolite est prescriptible, on en convient : le topinambour est une dixme insolite, dans le cas qu'il pose ; il est planté dans une terre de menuë dixme qui se prescrit ; les habitans du Val n'y ont jamais payé la dixme de cette Pomme ; ils l'ont donc prescrit. Mais il n'en est pas de même des Pommes plantées dans les terres sujettes à la grosse dixme. Car quoique le Topinambour soit de sa nature dixme insolite, du moment qu'il se trouve dans les champs sujets à la grosse dixme, il lui est substitué, il la représente pour ainsi dire ; en sorte que de même que la grosse dixme, cette dixme insolite devient imprescriptible. Notre dite Cour l'a préjugé dans l'Arrêt qu'elle a rendu pour le curé d'Oignon contre les habitans du même lieu, au sujet de la dixme de choux qu'ils plantent dans leurs terres arrables, et qu'ils furent condamnez de payer, quoi qu'ils fussent en possession immémorialle du contraire.

« Outre cet Arrêt, on en a rapporté deux autres du Conseil souverain de Colmar, qui sont d'autant plus précis, qu'ils ont été rendus au sujet de la même dixme, dont on conteste aujourd'hui la prestation. Il est vrai que ces Arrêts ne nous lient point, puisqu'ils sont d'une juridiction étrangère : mais comme ils sont fondez sur les maximes les plus saines et les plus communes, qui nous paroissent très justes, il croit que l'on peut bien s'y conformer, d'autant plus que l'Alsace étant contiguë à la Vosge, le Topinambour a été connu, et est en usage à peu près en même temps dans l'un et dans l'autre pays : Que les habitans du Val d'Orbey (1), contre lesquels l'un de ces Arrêts a été reudu, posoient, comme les habitans du Val de S. Diez, une possession de temps suffisant à prescrire, en sorte que se trouvant dans les mêmes circonstances, ce qui a été décidé pour les uns peut s'appliquer pour les autres. Par ces deux Arrêts, notamment par le dernier, les habitans et communauté d'Orbey sont condamnez à payer la dixme des Pommes de terre à l'avenir, nonobstant toute la possession qu'ils alléguoient.

(1) Bourg de l'ancien département du Haut-Rhin.

L'on ne doit donc pas avoir aujourd'hui plus d'égard à celle des habitans du Val de Saint-Diez; d'autant plus qu'il conste que dans ce Val, comme dans toute la Vosge, l'on ne plante de ce fruit en quantité, que depuis vingt ou vingt-cinq ans, et qu'on en plantoit dans les commencements si peu, qu'on auroit eu pudeur d'en exiger la dixme : en sorte que cette petite quantité n'a déjà pu leur acquérir aucune possession valable suivant le sentiment de Van-Espen, art. 39 du titre *de Decimis*. Le sentiment de cet auteur est tout précis, et d'ailleurs trop solidement établi pour n'être point rapporté dans ses propres termes. *Hinc ulterius statuendum*, dit-il, *quod si quidem certa species frugum in aliquo loco seminata fuerit, sed in tam exigua quantitate aut in eum usum consumenda, ut operæ pretium non videretur ex iis decimas prætendere, quin et decimarum exactio notam aliquam avaritiæ et inhumanitatis præferret; eo casu non solutio decimarum ex similibus fructibus nequaquam consuetudinem inducere posset, licet etiam fruges illæ in eo loco seminatæ fuerint, eo modo quo seminantur fructus alii decimabiles; quapropter si successu temporis fruges decimabiles insumuntur, incipiant seminari, prætendi nequaquam poterit obstare consuetudinem quadraginta annorum non solvendi decimas ex hujusmodi fructibus, sed de illis judicandum erit, quasi nunquam fruges illæ in illo loco seminatæ fuissent; quia seminatæ non fuerunt in ea quantitate, ut honeste decimari possent.* En sorte que si notre dite Cour venoit aujourd'hui à décharger les habitans du Val du payement de la dixme de Topinambours qu'ils plantent dans leurs terres de grosses dixmes, cette grande quantité qu'ils y mettent déjà aujourd'hui, et qu'ils ne manqueroient pas d'augmenter encore dans la suite, en changeant absolument la surface de la Terre, frustreroit les Décimateurs de tous leurs droits. Car outre que les habitans se verroient par là déchargez du payement de la dixme, c'est qu'ils tirent encore de ce fruit des avantages considérables pour eux. Le Topinambour multiplie infiniment; ils en engraissent leurs bestiaux, ils s'en nourrissent eux-mêmes. Mais aussi, pour revenir à la distinction qu'il a d'abord établie, pour ce qui est des pommes de terre qu'ils ne planteront que dans des

terres sujettes à la menuë dixme, il croit qu'il y auroit de la dureté et de l'injustice à la prétendre : de l'injustice, parce que la dixme insolite est prescriptible; que la pomme de terre, lorsqu'elle n'est plantée que dans une terre sujette à la menuë dixme conserve sa nature de dixme insolite, et que les habitans du Val en ont prescrit la prestation par une possession *de plus de quarante ans :* de la dureté, parce que ces terres, sujettes à la menuë dixme, ne consistent qu'en chenevières de peu de conséquence, et en petite quantité, dont par conséquent le Chapitre ne pourroit exiger la dixme, sans tomber pour lors dans le cas qu'on lui a opposé : *Quia in eo casu decima sine scandalo requiri non posset*, suivant les paroles du Docteur angélique sur cette matière Aussi est-ce sans doute par cette raison que le Conseil souverain de Colmar, dans l'Arrêt qu'il a rendu contre les habitans d'Orbey, les a condamnez, par une restriction sage et judicieuse, à payer la dixme des Topinambours plantez dans les terres sujettes à la grosse dixme seulement; et cette limitation doit avoir encore d'autant plus de lieu dans le cas présent, que les habitans du Val sont soumis à beaucoup de charges envers le Chapitre de S. Diez, qu'ils lui payent presque toutes les menuës dixmes; en sorte qu'il est bien juste de les décharger du payement d'une seule dixme insolite, qu'ils n'ont jamais payée, au moins lorsqu'ils n'en sèmeront le fruit que dans une terre sujette à la menuë dixme.

« Ces habitans, qui prétendent être déchargez de cette dixme sans distinction, ont posé en fait, que nonobstant les Pommes de terre qui se plantent présentement dans le Val, le Chapitre tire encore aujourd'hui beaucoup plus de dixmes qu'autrefois; qu'ainsi cette nouvelle plante ne leur fait aucun préjudice.

« Mais outre que ce fait est dénié, c'est qu'en le supposant véritable, si le Chapitre tire aujourd'hui plus de dixmes, il a sans doute plus de charges. En un mot, et il finit par cette dernière réflexion, ces grands biens ne doivent point diminuer son bon droit; et si l'on ne doit pas en justice avoir pitié du pauvre, il ne faut pas non plus que le riche soit mal traité; d'autant plus que dans le cas présent, si le Chapitre jouit de revenus considérables, ce n'est que pour en faire un bon usage.

« Ainsi, pour se résumer sur cette distinction, comme sur toute la Cause, il croit qu'il y a lieu, ayant aucunement égard, tant à l'intervention des habitans, qu'à la demande du Chapitre, de condamner Jacques Finance, et les mêmes habitans, à payer à l'avenir au Chapitre la dixme des pommes de terre qu'ils planteront dans les terres sujettes à la grosse dixme seulement : laquelle dixme leur sera payée à la même cotité qu'ils ont droit d'y percevoir la grosse dixme, soit que ces pommes se plantent dans des terres de repos, ou actuellement en culture; et en conséquence, décharger les habitans du payement de la dixme des mêmes pommes lorsqu'ils ne les plantent que dans les terres non sujettes à la même dixme.

« Notre dite Cour a reçu l'intervention des Parties de Chardin; et sans s'y arrêter, a mis l'appellation, et ce dont a été appellé au néant; émendant, évoquant le principal et y faisant droit, a condamné les Parties de Didier et Chardin de payer à l'avenir à celle de Thiébaut la dixme des pommes de terre qu'ils planteront ou ensemenceront sur les terres sujettes à la grosse dixme, soit qu'elles soient en versaine, ou en saison, sur le pied qu'ils payent la même grosse dixme; a compensé tous les dépens, tant de cause principale que d'appel. Si te mandons, etc. Fait et jugé à Nancy sous le grand scel de notre dite Cour le vingt-huit juin mil sept cent quinze, les qualitez ayant été signifiées le premier juillet, par exploit de Mercier, Huissier en notre ditte Cour. Signé, par la Cour, VAULTRIN, et scellé. »

Nous eussions pu nous dispenser, au simple point de vue de notre démonstration, de donner *in extenso* cette pièce étendue et nous borner à en citer les parties utiles à notre thèse. Mais cet arrêt, sorte de dissertation sur la matière, nous a paru trop instructif pour être écourté; on peut le lire avec plaisir et profit.

On nous dira, car il faut bien dire quelque chose, que l'Alsace, la Vosge et la Lorraine n'étaient pas la France; — qu'il s'agit ici, non de notre pomme de terre, mais du topinambour, etc., que sais-je? Nous laissons aux hommes de bon sens et de bonne foi le soin de juger la question. Nous ne discutons pas les mérites de Parmentier; nous certifions sim-

plement un point d'histoire en quelque sorte contemporaine.

Il paraît qu'à son avènement, la pomme de terre fut accusée, au moins dans le centre de la France, d'engendrer la lèpre, ou tout au moins des fièvres malignes. Parmentier prit la défense de l'innocente solanée dans un opuscule intitulé : *Examen chimique de la pomme de terre.* Cet ouvrage ne fut lu et compris que par les savants; c'est pourquoi Parmentier planta, dit-on, cinquante hectares de pommes de terre dans la plaine des Sablons, aux portes de Paris et les laissa piller à dessein, sans doute pour convaincre les voleurs et avec eux le grand public qu'elles étaient, non seulement inoffensives, mais aussi nourrissantes et agréables au goût. A cela se borna son rôle de vulgarisateur. Plusieurs biographes de Parmentier, et non les moins prolixes, ont omis cet important détail : peut-être ont-ils pensé que planter *cinquante hectares en une seule fois* d'un tubercule *peu répandu* était chose difficile, et qu'en confirmant ainsi la légende, on risquait fort de l'ébranler.

Dans les premiers temps de la Révolution, cette légende encore récente, exposa Parmentier à une étrange défaveur. On parlait, dans une assemblée d'élection, de le nommer à des fonctions municipales. « Gardez-vous-en bien, s'écria une voix; il nous ferait manger des pommes de terre, car c'est lui qui les a *inventées* (1)! » La cause du précieux tubercule n'était donc pas alors définitivement gagnée.

Enfin, ce qui semblera étrange, c'est que, né à Saffrais, près de Saint-Nicolas-du-Port en 1750, et élevé à Neufchâteau, deux localités lorraines, François de Neufchâteau, agronome distingué, ait proposé de donner à la pomme de terre le nom plus précis de *parmentière*, en l'honneur de son *inventeur* (2). C'est ainsi du reste qu'Améric Vespuce donna son nom au Nouveau Monde que Christophe Colomb avait découvert, et que l'usage a consacré cette flagrante iniquité.

H. Labourasse.

(1) *Biographie universelle,* art. Parmentier.
(2) *Idem.*

ICONOGRAPHIE MEUSIENNE.

LES ATLAS DE TASSIN ET DE BEAULIEU.

I.

Voici quelques notes sur deux ouvrages publiés à Paris dans le cours du dix-septième siècle; ces ouvrages sont encore recherchés de nos jours à cause qu'ils montrent avec une certaine réalité les vues et plans des places fortes de la Meuse à cette époque si fertile en faits militaires : la guerre de Trente-Ans, la Fronde et les conquêtes de Louis XIV, dans notre pays.

PLANS ET PROFITS des principales Villes du Duché de **LORRAINE** avec la Carte générale et les particulières de chascun gouvernemt d'icelles (1).

A Paris chez Jean Messager, 1633, selon Noël, et chez Melchior Tavernier, 1634, selon d'autres.

L'ouvrage forme 2 volumes, petit in-4° oblong. La Lorraine a 27 planches.

Voici celles qui nous intéressent :

1. (11.) **Gouvernements de Stenay et Iametz.**

La carte n'est pas orientée. Le Nord est à l'Est, le Sud à l'Ouest, etc.

Sur la rive gauche de la Meuze, on voit : Letaine, Cesse, Villefranche, Huizep, Beau fort, Moux, Sepserge, Deuenou,

(1) Par *Tassin*, géographe ordinaire de S. M. Louis XIV.

Forges, Reneuville, Mare, Charney. Sur la rive droite : Ivo, Martine, Sernizy, Stenay, Mouza, Charmois, Lyon, Dun, Linay, Vilano, Sivry, Consanvoy, Brabant, Hareavmont, Famanieu, Neufville, Vacheroville, Petit et grand bras, Belleville, Duavmont, Leuemont, etc. Dampvillers, Iametz, Marville, Montmédy, etc. sur la rivière. Un bois est au-dessus de Dampvillers et de Sepserge.

2. (12.) **IAMETS**. Plan.

Le château est entouré d'un fossé profond. Défendu par des bastions et des tours. Au milieu d'un autre fossé est le donjon de forme carrée ayant deux portes, l'une au Nord, l'autre au Sud.

La porte de la ville qui n'est pas indiquée est entre deux ouvrages au Sud (le bastion de la Cloche et l'éperon du Robin). Le fossé de la fermeture du bourg est tracé.

Le donjon a un bastion et trois tours. Les remparts en briques et pierres de taille. Les fossés pleins d'eau; on peut inonder les environs.

3. (13.) **STENAY**. Sur la rive droite de la Meuse. Plan.

La ville, entourée de sept bastions avec deux portes donnant sur les demi-lunes, l'une vers la Meuse, l'autre du côté opposé. Une troisième porte au Sud de la ville donne entrée à la citadelle qui a cinq bastions. Une porte donne vers la Meuse sur une demi-lune. Un fort avec quatre bastions défend au Sud la citadelle. Le cimetière, reconnaissable à une croix est à l'Est entre la ville et la citadelle. La Meuse fournit l'eau aux fossés.

II.

L'ouvrage de *Tassin* se rencontre assez facilement; il y a malheureusement peu de planches sur le département de la Meuse; il n'en est pas de même de l'ouvrage de l'ingénieur *Beaulieu-le-Donjon*, connu en librairie sous le nom de « Petit Beaulieu, » et dont nous allons parler, en faisant observer que nous indiquons les localités inscrites sur les cartes, sans chercher à con-

naître si le nom est bien ou mal écrit : travail ingrat que nous n'avons pas le temps d'entreprendre, malgré notre bonne volonté, nous tenant simplement à une étude iconographique.

PLANS ET PROFILZ des principales Villes du Duché de Lorraine et Bar, avec la Carte générale et les particulières de chascun gouvernement d'icelle. Dessiné sur les lieux et présenté au Roy par le sieur DE BEAULIEU-LE-DONJON, Chevalier de l'Ordre Saint Michel et l'un de ses Ingénieurs et géographes ordinaires, avec Privilège du Roy. — Petit in-4° oblong.

Meaume écrivait : « Il serait bien agréable d'avoir une table des pièces dont se compose ce volume. La difficulté est qu'aucun exemplaire n'est complet, à ma connaissance du moins. Le mien est un des plus complets et il me manque quelques planches qui sont chez Beaupré, lequel, en revanche, ne possède pas quelques cartes qui sont chez moi. J'ai 79 plans, cartes ou vues non compris les deux frontispices et les liminaires. Mais il faut en retrancher les villes rhénanes qui n'ont jamais fait partie de la Lorraine comme Philisbourg, Trèves, Coblentz, etc. De sorte qu'il n'y a en réalité que 53 planches véritablement lorraines. La dernière est le plan de Phalsbourg. »

La Bibliothèque de Nancy a acheté l'exemplaire d'Édouard Meaume à la vente de la bibliothèque de l'aimable iconophile. De sorte que cet établissement a deux exemplaires de l'ouvrage.

Noël (3497) dit avec raison que l'ouvrage a été exécuté pour être vendu en détail et on ne sait pas combien il faut de feuilles ou planches pour l'avoir complet. Avec quatre exemplaires, il a pu réunir 63 planches y compris le titre. « C'est le plus complet que je connaisse, dit-il, sans être sûr qu'il ne lui manque rien. Les vues ont été gravées par Perel et Cochin, les cartes et plans par Van Loo et par un artiste qui a pour monogramme un N et un D. » D'après l'exemplaire de M. Langlard, exemplaire qui vient du célèbre Viollet-le-Duc, il faudrait, croyons-nous, 67 planches pour avoir tout ce qu'il y a de lorrain.

L'exemplaire Chartener a été vendu 17 francs en 1885. Il y a deux états des planches avant et après le numérotage.

La date des planches doit remonter de 1660 à 1670.

4. Plan du chasteau de Iametz. Échelle de 60 Thois.

Le logement du gouverneur est dans le donjon qui n'a plus que la porte Nord entre le boulevard du Brutz et le bastion de la Grille. Le logement des officiers est à gauche et celui des soldats près de la porte de la ville. La ville, entourée de fossés, est au Sud. Les rues sont tracées; sur la place une croix, puis l'église. La porte donne sur un chemin à droite dans un marais; à gauche une prairie.

5. Plan de la ville de Stenay. Échelle de 100 Thois.

Il y a des demi-lunes qui n'existent pas dans le plan précédent. Les remparts sont en briques et pierres de taille. Les bastions sont de Briare, de l'eau où est le puits de saint Dagobert, saint Pierre d'Esnay; les moulins à poudre, à scier le bois sont à la citadelle. Les bastions de la ville sont de la Tour aux Oies, Saint-François, de la Grille, de la Clochette, et de la Bouverie; les portes de France, de saint Maurice et de Cervisy (celle-ci murée); le pont sur la Meuse, etc.

6. STENAY.

Vue prise du pont sur la Meuse, la ville se détache en silhouette; l'église paroissiale, le prieuré de Saint-Dagobert, les casernes, les tours, et, au fond, quelques collines; au premier plan la prairie, le canal et les grands moulins.

Généralement les vues et plans ont de hauteur 108 mill., de largeur 152 mill.

7. (10.) **GOUVERNEMENT de Verdun.**

La carte n'est pas orientée. Très peu de villages, Gassinville, Ville en Voize, Le Mesnil, Rombes et Banaucourt au Sud; au nord Lignay, Leury, Devenou, Petincourt, Paroy, Clermont; à l'Est, Dampvillers, Mesle; à l'Ouest, S. André, Fleury.

8. Plan de la ville de Verdun.

La ville haute avec les bastions S. Paul, les portes de la Chaucée, de France, Saint Nicolas, le pont Sainte Croix. La ci-

tadelle avec les portes du Mortier et Major. Les bastions du Roi, de Marcillac, d'Angoulème, de France, la demi-lune des Capucins. La ville basse avec la porte S. Victor.

9. GOUVERNEMENT de Clermont.

Carte non orientée. Peu de villages, entre Sainte-Ménehould et Charny, Lame, Rambluzin et Tillaubois; Asprement, Clermont, sur une colline au milieu et Beauzay.

10. Plan du chasteau de Clermont (place démolie en 1655).

La côte est couverte par le vieux donjon et le château au-dessus de la ville (routes de Verdun et de Sainte-Ménehould), avec les bastions de Fresne, Saint-Nicolas, Saint-Jacques, Notre-Dame, Saint-Jean, les cornes de Beauchan, le fortin, l'église mi-côte dans un fort sous le vieux donjon. Le bourg bien plus bas avec la halle.

11. GOUVERNEMENTS de Stenay et Iametz.

C'est la même carte que celle qu'on voit dans Tassin.

11. Carte du gouvernement de Bar-le-Duc. Échelle deux lieues.

Non orientée. Entre Revigny et Grand Nancy, Bar-le-Duc au milieu. Entre S^{t} Hou Ab., Hargeville, etc., et Baudonvillers, Rux aux Nonains, For. de Ligny, etc.

12. BAR-LE-DUC, dans une banderolle.

Vue prise du levant. On voit la basse ville. L'église Notre-Dame, le mur de la ville, les tours, les faubourgs, l'Ornain, l'église Saint-Antoine, dans une enceinte fortifiée, puis la côte de la haute ville sur la hauteur, le château des ducs, la Tour, l'église Saint-Pierre, etc., les coteaux chargés de vignes, les forêts sur les hauteurs du fond.

Carte du gouvernement de Ligny. Echelle d'une lieue.

Entre Bar-le-Duc et Cousance aux bois et Dammarie et Neuvilley. Le Chesne et Héronville et Mesnil la Horgne et Nesves en Blois. Ligny en Barrois au milieu.

Il manque à cette description :

13. DAMPVILLERS, vue (Exemplaire Langlard) R.R.

14. Et le plan de **Montmédy** (Exemplaire Beaupré), R.R.

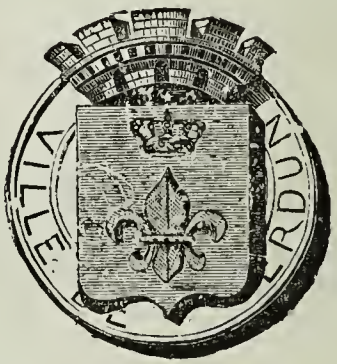

UNE ÉPITAPHE LORRAINE A BÂLE.

FERRY DE JAULNY,

† 1587;

Par H. DANNREUTHER.

Parmi les monuments funèbres et les épitaphes conservés dans l'église Saint-Pierre, à Bâle, on remarque aujourd'hui encore l'inscription suivante contre la paroi méridionale du chœur :

C · S · (1)
FRIDERICO DE JAVLNEY
JAVNEI DOMINO
QVI
AVITAM NOBIL. VIRTVTE AC
PIETATE SINCERA
ILLVSTRAVIT
MARGARITA DE LA RIVIERE
EXILII
CHRISTIANI COMES
INDIVIDVA
MARITO INCOMPARAB.
EIDEMQ. CIVI
BASIL. (2)
IN SPEM RESVRRECTIONIS
MEM.
PIIS CVM LACR.
CIↃ IↃ XXCVII

(1) C(hristo) ou C(onjugi)? S(acrum).
(2) Basil(iensi).

Il y avait aussi, dans le cimetière attenant à la même église, et qui a disparu depuis longtemps, une dalle qui portait cette inscription (1) :

NE SIS VIATOR NESCIVS
FRIDERICI JAVLNEI
JAVNAE LOTHARING.
DOMINI
SPIRITV COEL. REPETENTE
PATRIAM
MORTALES HEIC COND. (2)
RELIQVIAE
M. D. XXCVII

Ainsi que nous l'apprend cette double inscription, *Ferry*, ou *Frédéric* de Jaulny, gentilhomme d'ancienne race, avait dû s'exiler de la Lorraine, sa patrie, et avait trouvé dans l'hospitalière République de Bâle la liberté de conscience, le droit de cité, et l'asile suprême du tombeau. En sa personne s'éteignaient le nom et les armes d'une famille d'ancienne chevalerie lorraine, mentionnée dès le douzième siècle, et qui tenait dès cette époque le fief de Jaulny (3), à peu de distance de Thiaucourt et de Pont-à-Mousson, ledit fief relevant de la châtellenie de Prény et du bailliage de Nancy.

Ferry de Jaulny perdit de bonne heure son père Jean de Jaulny et sa mère Barbe de Gournay. Des lettres d'acquêt en date du 29 avril 1545 nous apprennent qu'il était, à cette date, mineur, et confié, ainsi que son frère, Joseph, à la tutelle de Dom Claude de Jaulny, son oncle, abbé de Saint-Airy de Verdun. En 1548 il n'était pas encore majeur.

A quelle époque Ferry de Jaulny fut-il gagné par la propagande très active que la Réforme faisait alors dans la Lorraine

(1) Citée d'après un recueil d'inscriptions mortuaires bâloises : *Basilea sepulta*..... operâ Joh. Toniolae. Basil. 1661, in-4°, p. 135.

(2) Cond(untur).

(3) Lepage, *Communes de la Meurthe*, article *Jaulny*.

et le Barrois? Nous ne pouvons exactement en fixer la date. Mais on rencontre sa signature avec celle de plusieurs de ses parents et alliés sur la Requête présentée en 1560 par les protestants de Saint-Mihiel et des environs pour obtenir la liberté de leur conscience et de leur culte (1).

En 1566 nous voyons qu'il s'était allié à une famille lorraine également acquise à la Réforme, et qui s'éteignit au XVI^e^ siècle (2). Son mariage avec *Marguerite de Rivière* lui apporta de nombreuses terres, tant en Lorraine que dans le Barrois. Un dénombrement qu'il donna de ces dernières à la Chambre des Comptes de Bar le qualifie de seigneur d'Aroville, Mottanville, Norroy-le-Sec, Abeville, Doulcon, Vilosnes, Rembercourt-sur-Mad, Aix et Affléville (3).

Les persécutions dont les calvinistes étaient l'objet en Lorraine les obligèrent à plusieurs reprises à se réfugier dans les pays voisins où quelques-uns se fixèrent définitivement, abandonnant leurs biens ou les cédant à des membres de leur famille demeurés catholiques. Ferry de Jaulny séjourna quelque temps à Strasbourg où on le rencontre le 23 décembre 1567 avec Claude de Rivière son beau-frère, M. de Gournay, son cousin, et plusieurs autres gentilshommes lorrains (4). Puis

(1) *Mémoires de la Société des lettres de Bar-le-Duc*, 2^e^ série, tome II, 1883, p. 104.

(2) De Rivière (*Armes :* d'argent au chef emmanché de sable). Claude de Rivière, frère de Marguerite, était seigneur d'Essey-lès-Nancy, de Vatimont, Létricourt, capitaine de Dun, bailli de Saint-Mihiel, en 1556, sénéchal du Barrois. Il épousa Marguerite de Mercy, fille d'Antoine de Mercy et de Marguerite de Mérode, dont il eut un fils, *Daniel*, baptisé en l'Église réformée de Metz le 2 février 1564, et mort en 1581 à l'âge de 17 ans, et une fille *Catherine*, mariée à Claude des Salles, seigneur des Vouthons, Coussey, etc.

(3) Arch. de la Meuse. B. 312, f^os^ 186 et 189; B. 376, f^o^ 209 (Dénombrement du 1^er^ juillet 1574).

(4) V. l'intéressant ouvrage de M. Erichson : *L'église française de Strasbourg au XVI^e^ siècle*, Paris, 1886. — Parmi les réfugiés lorrains qui furent accueillis à Strasbourg, citons African d'Haussonville, et Ory du Châtelet. Il y a de ce dernier, aux archives munic. de Strasbourg (série AA, liasse 1855) une lettre que M. Erichson attribue par une erreur de lecture à l'amiral Coligny, et qui mérite d'être citée : « A Messieurs de Strasbourg. — Très-illustres Seigneurs, puisqu'il a pleu à Dieu qu'en ces temps derniers

il retourna à Metz où il avait des parents et où il figure comme témoin de plusieurs baptêmes de l'Eglise réformée (1). Là, Ferry de Jaulny et sa femme s'occupèrent de vendre leurs biens patrimoniaux, pour se conformer à l'Edit de Charles III du 14 septembre 1572. La terre de Jaulny passa entre les mains de la famille des Armoises qui la posséda jusqu'à la Révolution. Il fallut sans doute plusieurs années pour réaliser les autres propriétés; enfin, vers 1585 ou peu de temps avant, Ferry de Jaulny et sa femme arrivèrent à Bâle, où il y avait déjà une petite colonie de réfugiés français, comme dans beaucoup d'autres villes voisines de nos frontières. Immédiatement après la Saint-Barthélemy, Bâle avait reçu dans ses murs d'illustres exilés : le prince Henri de Condé, la veuve de l'amiral Coligny et ses enfants. Le 20 novembre 1585, Ferry de Jaulny et Marguerite de Rivière furent admis au droit de cité dans la ville de Bâle, ainsi qu'en fait foi le document suivant dont l'original est conservé aux Archives de l'Etat à Bâle (2) et dont

depuis le renouvellement de l'Evangile, ayez ouvert vostre ville à beaucoup de povres enfans de Dieu que vous avez amiablement receus, lesquels pour sa parolle ont esté contraincts d'habandonner leurs pays et parants, et fuyans la rage de leurs ennemis recourir à vous comme à un singulier refuge, voiant aussy que Dieu vous a fait la grâce de continuer en une hospitalité si saincte que ceste-là, cela m'a donné occasion de vous envoier ce gentilhomme et parent que vous avez de longtemps cogneu, avec la présente, pour vous supplier que tout ainsi que de vostre grâce il vous pleust l'année passée recevoir en vostre ville ma femme et mes enfans, en un temps d'affliction tel qu'on le voioit venir, voiant qu'il s'en présente un autre qui a apparence d'estre beaucoup pire, si Dieu n'a pitié de son peuple, qu'il vous plaise, Messieurs, user présentement envers moy et envers elle de mesme faveur que de nous recevoir, désirant quant à moy estre quelques jours avec vous pour les causes que vous dira de par moy ledit présent porteur... etc... De *Gerbéviller* ce XVIII[e] de *septembre* 1568... Votre entièrement bon amy à vous faire service Ory du Chastellet.

(1) Note de M. le pasteur O. Cuvier.

(2) *St. Urk.*, n° 3418, parchemin avec deux sceaux bien conservés 1° S. Secretum civium Basiliensium. — 2° Ferri de Iaulnei (d'or à trois chevrons de gueules); comme cimier une rose de gueules posée entre deux cornes, sur un armet morné. Husson L'Escossais donne comme armes, à la famille de Jaulny : d'argent à trois chevrons de gueules, l'écu engrêlé d'or (ce qui doit être la marque d'un puîné.)

nous devons la communication, ainsi que des principaux éléments de cette notice, à l'obligeante érudition de M. Bernus, pasteur de l'Eglise réformée française de Bâle.

[*Résumé.* — Le Bourgmestre et le Conseil reçoivent et admettent par ces lettres aux droits, prérogatives et avantages des bourgeois de Bâle noble et féal Ferry de Jaulny et noble et vertueuse dame Marguerite de Rivière, sous réserve que la ville ne soutiendra pas ledit Ferry dans les guerres privées qu'il pourrait avoir engagées dans le passé. — A l'avenir il ne devra ne point en entreprendre sans l'autorisation du Conseil qui l'assistera d'ailleurs de ses avis, lettres et ambassades. — Il promet de remplir les obligations d'un bon citoyen, et si la ville a quelque guerre à entreprendre, ledit Ferry y portera les armes ou en cas d'empêchement, sera représenté par deux cavaliers équipés à ses frais. — Il paiera à la Saint-André une redevance annuelle de six couronnes aussi longtemps qu'il habitera la ville et sera exempté par là de guet et de garde. — Il se conformera aussi en tout et pour tout à la Réformation chrétienne introduite dans l'Etat. — Il pourra à tout moment se délier de ces obligations et se retirer de la cité, moyennant qu'il paiera une somme de onze cents couronnes. — Il accepte cette naturalisation et toutes ces conditions, en réservant toutefois l'obéissance qu'il doit à son souverain naturel le duc Charles de Lorraine pour le temps qu'il a résidé en dehors des terres et de la ville de Bâle.]

Wir Ulrich Schultheiss Burgermeister und der Raht der Statt Basel, thundt khundt, und bekhennen, mit disem Brieff, Dass wir den Edlen vesten, Ferri von Jaulny, und die Edle Ehrentreiche Margaritha von Riviere, sein Ehegemahel uff Yr ernstlichs bitten und begeren, zu unsern Burgern uff und angenomen haben, und empfachen Inne und sein Ehegemachel also, und mit sollichen gedingen, das wir sie zu dem Rechten und der billichheit, schützen, schirmen, und unsers bessen vermögens (doch vorbehalten ob er Ferri von Jaulny hette einiche Krieg, und Aezung, dass wir Ime von diss Bur-

grechtens wegen, in denselben, nit beholffen seyen) handthaben. Besonder ob derselb Ferri von Jaulny und sein Ehegemachel, von Irn selbs wegen in das Künfftig mit Yemandem zu spennen komen, darin sie unsers Rahtz, Furschrifften oder Bottschafften notturfftig, und Inen die uff Iren costen volgen ze lassen begeren wurden. Das wir Inen die mittheillen, und jn sollichem Irem anligen, warzu sie fug und recht haben, mit allen treüwen berahten, und beholffen sein sollen und wöllen. Doch das er Ferri von Jaulny, keine Krieg wider niemanden anfachen noch fürnemen ohne unser wissen und willen, alle diewyl er unser Burger ist, Sonder ob Ime etwas widerwerttigs zu handen stossen, oder begegnen wurde, Dasselbig alle Zeit, an uns langen lassen und bringen, und also mit unserm Raht, wissen und willen, wie dem Rechten und der billichheit gemess handlen solle, ohn alle geverdt. Dargegen genannter Ferri von Jaulny uns globt und geschworen hat, unser Statt nutz, ehr, und frommen zufürdern und schaden zu wenden, so fehr er khan und mag. Und ob sich gefüegte und begebe, das wir oder unser Nachkomen, für uns selbsten einiche Krieg hetten, oder überkämint, von wem das were, allein die so er von Jaulny jn diesem Burgrechten vorbehalten ussgenomen, dasdan er Ferri von Jaulny, uns oder unsern nachkomen selbs oder Imfahl er das Leibs halben nit vermöchte, durch zwo andere ehrliche stattliche Personen zu Pferdt wol gerüstet, in sein selbs besoldung, treüwolich zuziechen, und beholffen sein und in sollichem thun solle, alles das so einem frommen und getreüwen Burger wol anstaht, alles erbarlich, und ohne geverde. Und so lang er Ferri von Jaulny, und sein Ehegemachel, Iren haussheblichen Sitz, Feür und Rauch, in unser Statt Basel nit haben würdet, Sollen sie uns und unsern nachkomen, jerlichs und eines Yeden Jars, besonders uff Sanct Andreastag, Sechs Cronen für ein schürmbgelt abrichten und bezalen. Und dargegen Burgerlichen Beschwerden als hüettens und wachens frey sein. Wan sie aber feür und Rauch jn unser Statt Basel haben, darin haussheblichen sitzen und wohnen würdent, als dan sollen sie das jetzgemelt Schirmbgelt, die Sechs Cronen zu geben nit verbunden sein,

Sonder danzumahl mit hüetten und wachen, wie ein anderer Burger zu Basel, gehalten werden. Sie sollen auch yederzeitten, so sie in unserer Statt, oder in unsern gebieten, Sitz und Ir Wohnung haben, sich unserer ussgangnen Christenlichen Reformation in alweg ähnlich, gemäss und gleichförmig halten, bewysen und erzeigen, Und ob sich über kurtz oder lang begeben, das er Ferri von Jaulny diss sein Burgrecht widerumben uffgeben, wie er dan zu allen Zeitten zu thun, gut fug und macht hat, Dan sol er uns oder unsern nachkomen, von stundt an vor sollicher ufgebung und abtrettung also bar ussrichten und geben, Einhundert Cronen, und damit des obgemelten Burgrechten und Pflicht halben ledig sein, und wir von dessen wegen, an Inne nach dieseinen nützit mehr zuvordern haben, alle geverdt hierin gentzlich vermitten und uss geschlossen. Und damit dem allen glauben und zugestelt werde, Harumb so haben wir Burgermeister und Raht der Statt Basel, disern Brieff, dem wir für uns und unsere nachkomen, gnug zuthun, bey guten treüwen versprochen, uffrichten, und mit unser Statt anhangendem Secret Insigel verwahren lassen. Und Ich Ferri von Jaulny bekhen und vergich warheit diser sachen, und das diss Burgrecht auch al und jetlichs jn disem Brieff begriffen, uf mein ernstlichs bitten und ansuochen, zugangen und beschechen, Darumben so globen und versprich Ich für mich, mein Ehegemachel und unser beider erben, sollichs alles wie vorgeleütert, danckhbar, stätt und unverbrochenlich zuhalten, und darwider jetz noch hinfür in keinen weg, zuthundt, sonder alles so diser Brieff jnhaltet, und die Pflicht des Burgrechtens ervordert zu vollbringen. Mit verzeichung aller und Ietlicher gnaden, Freyheiten, Rechten und gerechtigkeiten, damit dise ding crafftloss gemacht, vernichtet, und zuruckhgetriben werden möchten. Und Insonderheit des Rechtens so gemeiner verzeichung, da nit ein sondere vorgaht widerspricht. Doch den Durchleüchtigen hochgebornen Fürsten und Herren, Herren *Carol Hertzogen zu Lottringen,* als meinen natürlichen Fürsten und Herren, so lang Ich usserthalb der Statt Basel, und deren gebieten gesessen bin vorbehalten. Des zu wahrem urkhundt hab Ich Ferri von

Jaulny mein eigen einsigel, für mich, obgemelte mein Ehegemachel, und unsere erben gehenckht an disen Brieff, deren zwen gleichluttendt gemacht, und yedem theil einer geben ist, uff Sambstag den zwentzigisten Novembris. Nach Christi unsers lieben Herren und Seligmachers geburth gezallt Thusent fünffhundert, Achtzig und fünff Jare.

Ferry de Jaulny ne devait jouir que pendant deux ans de la sécurité et du repos qu'il s'était acquis au prix de l'exil et de douloureux sacrifices. Il consacra ces dernières années à la communauté de réfugiés français dont il fut l'un des principaux membres et abrita leur culte dans la maison qu'il avait louée et que sa veuve habita quelques années encore après sa mort survenue en 1587.

Il y eut pendant un certain temps, à Bâle, une petite colonie lorraine, dont quelques noms sont parvenus jusqu'à nous, grâce aux registres de l'église française qui a continué d'exister depuis cette époque. C'est ainsi que le pasteur de cette église, Jacques Coüet du Vivier épousa, le 21 mai 1589, Anne de Xonot (1), fille de Claude de Xonot, sieur de Maiserey et de Barbe des Armoises. M^me^ de Jaulny fut marraine, l'année suivante, d'une fille née de ce mariage. En 1590, elle assiste à un autre baptême, ayant pour compère Antoine Lescaille, de Bar-le-Duc. En avril 1593, elle se décharge d'un dépôt qu'un autre réfugié, Claude Bergerat sieur de Chesnay (ou d'Eschenay), lui avait confié en mourant, pour les besoins de l'église française. Ce fut sans doute dans le courant de la même année qu'elle retourna en Lorraine où sa nièce Catherine de Rivière était morte en 1583, laissant de son mariage avec Claude des Salles, trois enfants. M^me^ de Jaulny assista, le 14 avril 1594, au mariage de sa petite-nièce, Sara des Salles, qui épousa

(1) Jean et Claude de Xonot figurent parmi les signataires d'une protestation adressée par African d'Haussonville, baron d'Ornes, et quinze autres gentilshommes du Verdunois contre les édits publiés en 1564 par l'évêque Psaume, relativement aux réformés du temporel de Verdun. (Lionnois, *Hist. de la maison de Saintignon.* Nancy, 1776, N. Frizon, *Petite Bibliothèque verdunoise*, t. III, p. 69.)

Jean de Beauvau, seigneur de Rorté et d'Epense (auteur de la branche de Beauvau-d'Epense) (1), et constitua Sara, Louise et Henri des Salles ses héritiers. Elle vécut encore une année et mourut à Metz le 4 novembre 1595 (2).

Ainsi disparut une noble famille de l'ancienne chevalerie lorraine, dont le monument conservé, dans l'église Saint-Pierre à Bâle, reste comme un intéressant et remarquable souvenir.

(1) V. le contrat de mariage passé à Metz par devant les notaires Ch. Sartorius et Aaron de Marsal, *Hist. de la maison des Salles,* par le P. Hugo, 1716, p. XLV à XLIX.

(2) *Reg. de l'Egl. Réformée de Metz.*

PLAN

DE

L'ÉGLISE D'ARRANCY (MEUSE)

EXCURSIONS ÉPIGRAPHIQUES.

L'ÉGLISE D'ARRANCY,

PAR M. LÉON GERMAIN,

Membre titulaire.

L'aspect qu'offre le village d'Arrancy (1), au voyageur venu par la vallée de la Crune, éveille immédiatement l'idée d'une localité historique. Les habitations, — parmi lesquelles on remarque des maisons considérables, avec d'intéressants détails d'architecture ou d'ornementation, — s'élèvent en amphithéâtre le long d'un coteau, au-dessus du ruisseau des Eurantes. Une importante construction, présentant une vaste façade encadrée de deux pavillons, domine l'une des rues principales et semble succéder à l'ancien château des prévôts (2). En arrière, à la partie culminante, se dresse majestueusement l'église, aux fenêtres gothiques, mais dont le clocher ne date que du siècle dernier.

Cette église, à raison de son architecture et de ses souvenirs, mériterait d'être décrite soigneusement; nous n'avons actuel-

(1) Canton de Spincourt, arr. de Montmédy, Meuse. — M. l'abbé Jacob, aujourd'hui curé de Sivry-sur-Meuse et qui l'était d'Arrancy lors de notre visite, en 1883, a bien voulu nous transmettre, après communication du brouillon de notre travail, d'intéressantes observations, que nous consignerons en notes quand nous ne les ferons pas entrer dans le corps de notre rédaction.

(2) « Cette maison, en effet, appartient aux descendants de la famille de Bollemont, dont les ancêtres ont été prévôts d'Arrancy : aujourd'hui la propriétaire est Mme veuve Le Joindre, petite-fille du général Chonet de Bollemont, né à Arrancy, le 21 janvier 1749, mort également à Arrancy, le 17 décembre 1815, lequel était petit-fis de François Chonet, qui fait le sujet de l'inscription reproduite plus loin. — M. de Vienne, de Nancy, ancien magistrat, est le gendre de Mme Le Joindre. » (Note de M. l'abbé Jacob.)

lement d'autre but, en rédigeant cet article, que de consigner quelques notes, prises rapidement pendant une courte visite que nous y avons faite il y a sept à huit ans.

Le village d'Arrancy remonte certainement à une haute antiquité; il en est fait mention dans les textes dès le milieu du XI^e^ siècle(1); après avoir, probablement, fait partie du comté de Bar, il fut compris dans les *terres communes*, qui appartenaient par indivis aux comtes de Bar et de Luxembourg; il devint, de même que Marville, chef-lieu de prévôté; depuis le commencement du XVII^e^ siècle, il a fait entièrement retour à ses premiers souverains, et suivi la fortune des deux duchés unis sous la couronne de Lorraine et de Bar (2).

Postérieurement à cette époque, on a choisi, pour les armoiries de la commune, celles qui figuraient sur le sceau de la prévôté, c'est-à-dire les armes du duché de Bar.

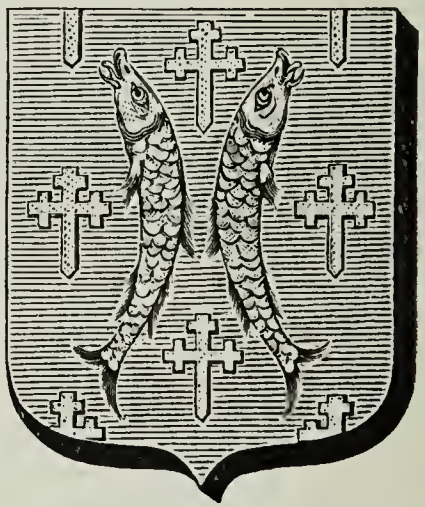

(1) Comme dans la plupart des localités de la Lorraine, on retrouve sur le territoire de cette commune des débris antiques.

(2) M. Cl. Bonnabelle a publié, en 1868, dans le *Journal de Montmédy*, une intéressante *Notice sur Arrancy*, destinée à figurer dans son ouvrage *Les Communes de la Meuse*. Il a bien voulu nous en communiquer le manuscrit, augmenté de renseignements nouveaux.

« Le château d'Arrancy, » écrivait Dom Calmet, vers 1756 (1), « a souffert quelques sièges ; il est à présent ruiné (2)... Il y a (dans la localité) un hôpital fondé en 1213, par Valeran de Montjoie, prévôt du lieu, pour douze pauvres (3). » Le même historien dit aussi, en parlant du village : « Le roi en est seul seigneur, haut et moyen (4) ; l'abbesse de Saint-Pierre de Metz a la justice foncière, et nomme à la cure (5). » — L'abbaye de Saint-Pierre était, en effet, collatrice et décimatrice; elle entretenait, sans doute, un curé (ou vicaire perpétuel) à portion congrue, c'est-à-dire ne jouissant que du tiers des dîmes et du bouvrot; la paroisse appartenait au doyenné de Longuyon, diocèse de Trèves. Saint Maurice est le patron titulaire de l'église; M. Jeantin dit, sans preuve, que saint Georges était second patron (6).

De la même collatrice dépendaient également la chapelle de saint Clément, située sur le territoire du village, et deux cha-

(1) *Notice de la Lorraine,* art. *Arrancy.*

(2) « Il ne reste plus rien du château : seulement, en descendant la côte rapide au chevet de l'église, on voit encore le fort jambage en pierre contre lequel venait battre une porte donnant accès au château... La portion du village qui entoure l'église s'appelle le Château. » (Note de M. l'abbé Jacob.) — M. Jeantin (*Manuel de la Meuse*) dit que l'église se trouvait dans l'enceinte du château.

(3) « Il n'y a pas de trace de l'hôpital : à 200 mètres du village environ, au sud-est, un endroit porte le nom de Maladrerie; il est probable que l'hôpital était situé en ce lieu. » (Note de M. J.)

(4) « Le roi avait un fermier à Arrancy : le général Chonet de Bollemont, dont il est parlé plus haut, avait épousé la fille du fermier du roi, Marie-Thérèse Rau. » (Note de M. J.) — V. Appendice V, n° 14.

(5) « Voici un acte de 1704 : « Le vendredi 14e novembre, on a baillé un « acte signé des sieurs curé, mayeur, gens de justice et synodaux de l'église « d'Arrancy, comme quoi Mme Marguerite de Hamel, abesse de Saint-Pierre-« aux-Dames, de Metz, a donné un calice d'argent avec la patène, ensemble « une chasuble, étole, manipule, une bourse et un voile à l'église du dit Ar-« rancy, et c'est en qualité de décimatrice d'Arrancy. » (Note de M. J.)

(6) *Manuel de la Meuse,* art. *Arrancy.* Rien dans l'église ne rappelle le souvenir du patron de la chevalerie. « M. Jeantin a sans doute voulu parler d'une chapelle située près des Eurantes, au lieu dit le Perron; c'était un ermitage dont la chapelle était sous le vocable de saint Georges; il n'en reste aujourd'hui aucuns vestiges. » (Note de M. J.) — V. Appendice III.

pelles dans l'intérieur de l'église, dédiées l'une à saint Jean-Baptiste, l'autre à sainte Barbe et à sainte Scholastique. Une troisième chapelle, placée sous le vocable de saint Jean évangéliste, existait dans l'église; mais les conditions de son établissement ne sont pas connues.

L'église d'Arrancy se compose : d'une nef avec bas-côtés et chapelles, divisée en quatre travées; d'un clocher carré, en avant de la façade; et d'un chœur pentagonal. Dans l'angle compris entre le clocher et le bas-côté sud, on a construit, en hors-d'œuvre, une chapelle des trépassés. La nef paraît avoir été bâtie au XIII^e^ siècle, mais les chapelles ajoutées plus tard, et la réfection de plusieurs des fenêtres des bas-côtés dans le style gothique tertiaire ou flamboyant du XV^e^ siècle ont modifié considérablement l'aspect de l'édifice; les voûtes sont élevées et l'ensemble ne manque pas de grandeur (1). Les piliers, ronds, offrent des chapiteaux octogones, très courts. Le clocher n'a pas de porte, ce qui se remarque aussi à Longuyon; le milieu de la façade est occupé par un contrefort. La première travée est percée de deux portes latérales. Suivant la coutume, la plus importante est celle du midi : le tympan dessine un trilobe du XIII^e^ siècle, l'arc du milieu brisé; au centre, un grand fleuron étale dans chaque compartiment une feuille à cinq lobes; l'archivolte est en plein-cintre; de chaque côté existent deux minces colonnettes engagées. La porte opposée, plus petite, a aussi un tympan trilobé, mais il est nu. Les bas-côtés se terminent par des petites absides qui servent de chapelles; la quatrième travée, du côté de l'évangile, s'ouvre pour l'entrée d'une très curieuse et antique chapelle, dont nous reparlerons. Du même côté, la seconde et la troisième travée ont été augmentées de petites chapelles, qui paraissent dater du XVI^e^ siècle; elles avaient pour titulaires, croit-on :

(1) « La grande voûte a 9^m^,50 d'élévation sous clef et les petites, également sous clef, 5^m^,95. Le milieu de la grande voûte (la clef) paraît un peu surbaissé. » (Note de M. J.) — Cette voûte, sur croisée d'ogive, a dû être refaite au XVI^e^ siècle; les clefs sont évidées.

l'une, les saintes Scholastique et Barbe; l'autre, le Précurseur. Nous y reviendrons un peu plus loin.

Les fenêtres en lancettes de l'étage supérieur servent malheureusement d'appui à de grosses poutres transversales, qui leur enlèvent une grande partie de leur hauteur et sont d'un aspect des plus fâcheux; la solidité de la grande voûte a, sans doute, nécessité ces malencontreux renforts, qui ont pu être placés lors des restaurations faites vers 1712. Il est à regretter qu'on n'ait pas avisé au moyen de les faire disparaître ; il faudrait, tout au moins, les remplacer par des barres de fer, dont l'effet ne serait pas aussi désagréable.

La muraille du côté de l'épître a été reconstruite il y a une vingtaine d'années, mais, nous assure-t-on, exactement sur l'ancien modèle (1); on travaillait, lors de notre visite, à refaire celle du côté opposé; espérons qu'aucune modification n'y sera apportée. Cinq fenêtres élancées éclairent le chœur qui est légèrement dévié.

Une disposition très singulière de cette église, c'est que les fenêtres basses de la nef semblent aller en diminuant de hauteur, par différence de niveau à la base, de la façade du côté de l'épître jusqu'au retour du côté opposé; la même chose existe pour les lancettes du chœur; de plus, la fenêtre du chevet n'est pas à égale distance des deux contreforts ; on l'a rapprochée de celui du côté de l'évangile.

« Je ne sais, nous dit M. le curé, si cette diminution en hauteur, dans les fenêtres, existe pour celles de la grande nef, car elles ont été remaçonnées depuis le bas jusqu'à une certaine hauteur, à cause des poutres que l'on a fait reposer sur la base de ces fenêtres. Celles des deux chapelles Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Scholastique, ont été replacées à la même hauteur : avant de les démolir, on n'avait sans

(1) « Cette muraille a été reconstruite en 1865, ainsi que les voûtes du même côté, à l'exception de la travée de l'entrée, que l'on restaure en ce moment (1883). Les travaux que l'on vient de faire n'ont apporté aucun changement à l'état antérieur; les choses ont été rétablies telles qu'elles étaient. » (Note de M. J.)

doute pas remarqué que l'une descendait plus bas que l'autre. »

Toute cette disposition semblerait témoigner d'une intention symbolique, se rattachant au système de la déviation de l'axe. Nous le rejetons entièrement pour ce qui concerne le moyen-âge. La fin du XV^e^ siècle et le XVI^e^ auraient-ils attaché un sens à des erreurs arrivées dans des constructions plus anciennes et se seraient-ils portés volontairement à les imiter? Il nous paraît difficile de le croire, mais la question est encore discutée. Le meilleur moyen d'en préparer la solution est de signaler tous les faits qui peuvent rentrer parmi les éléments du problème et servir de termes de comparaison.

M. Jeantin prétend que le chœur a été rebâti en 1712; il est vrai que cette date se lit sur un contrefort, ainsi que nous le dirons plus loin; mais il ne s'agit que d'une réparation. A cette époque, dit M. le curé, « des cinq côtés du chœur, trois ont été refaits, ainsi que les trois contreforts du chevet; quant aux deux autres côtés, ils n'ont pas été restaurés : les deux contreforts témoignent assez, par leur vétusté et leur peu de solidité, qu'ils remontent à l'époque primitive de la construction. »

Le repavage de l'église, et les modifications faites dans le chœur par la fabrique, ont été approuvés par M. Auguste Maxe, architecte à Bar-le-Duc, suivant procès-verbal de visite, en dete du 23 mars 1881, dont M. l'abbé Jacob a eu l'obligeance de nous envoyer copie.

La réfection du pavé eut lieu en suite d'une délibération du conseil de fabrique du 4 janvier 1880, approuvée par l'autorité diocésaine le 20 mai suivant. « L'état de ruine de l'ancien pavé, dit M. l'architecte, ne faisait doute pour personne, et nous l'avons constaté nous-même il y a plusieurs années, lors de la direction qui nous a été remise de travaux intéressant l'église; et, du reste, il est attesté par ses débris gisant sur le sol extérieur de l'église. — Le nouveau pavé est fait en carreaux céramiques d'après un plan étudié et soumis préalablement au conseil de fabrique qui l'a accepté et forme une sorte de riche tapis d'une régularité parfaite dans les lignes qui relèvent singulièrement le sanctuaire. Il en est de même

de celui de l'avant-chœur qui a été étendu aux deux chapelles principales, si bien que le sommet de l'église n'a plus rien à attendre sous ce rapport. »

M. l'architecte dit ensuite :

« Le maître-autel a nécessairement pris la place voulue par la combinaison des lignes du pavé, sous peine de le défigurer ou de déchirer l'harmonie de celui-ci, et il laisse en avant $2^{m},15$, jusqu'à la table de communion à venir, et 1 mètre entre le derrière de la table et le mur du fond : il est donc conforme ainsi aux règles posées par Benoît XIII, dans ses Constitutions ecclésiastiques, et l'on peut ajouter que la place qu'il tient, est celle même de l'autel de la Sainte-Chapelle de Paris, et de celui du xv^{e} siècle de la cathédrale d'Amiens.

« On peut donc dire qu'il est dans la règle et la tradition, et en tous cas qu'il occupe la place la plus propre qui ait pu lui être assignée, qu'il ménage aux besoins du culte tout l'espace convenable, et qu'il donne au sanctuaire les dispositions les plus intelligentes, les proportions les plus harmonieuses, un ensemble enfin des mieux compris et des plus heureux, et nous ne voyons véritablement aucune critique à relever sous le rapport de l'art et des convenances particulières au culte.

« Le retable de l'autel, œuvre très délicate de sculpture et fort intéressant avait été surélevée sur une haute assise de pierre de taille, sans sculpture ni moulure aucune, toute unie enfin, ajoutée autrefois uniquement par une inspiration du goût le plus faux; cette addition tout à fait hétéroclite n'a pas été reproduite dans la repose de l'autel, résolution à laquelle on doit applaudir, par la raison que le retable alors est revenu dans sa pensée première, avec la vraie proportion à l'égard de l'autel même.

« En conséquence, nous ne pouvons que déclarer, que les ouvrages qui viennent d'être exécutés dans le sanctuaire et l'avant-chœur de l'église d'Arrancy, pavé et autel, et que le conseil de fabrique a reconnus répondre à ses vœux par sa délibération du 15 août 1880, sont absolument conformes aux règles et saines traditions de l'art religieux et doivent être maintenues telles, en toutes leurs dispositions.

« D'ailleurs, on ne peut invoquer en leur encontre aucune raison d'intérêt communal ou paroissial, pas plus qu'aucune dérogation légale, puisque d'une part la fabrique n'a porté atteinte, ni à la

solidité de l'édifice, ni à son caractère architectural, ayant fait au contraire une œuvre très avantageuse à l'église au point de vue de sa décoration, et que, d'autre part, restée à cet égard dans les limites des arrangements intérieurs qui lui sont exclusivement légalement réservées, elle a pris toute la dépense à sa charge en se réservant encore des ressources. » Etc.

Le maître-autel, qui remonte, selon toute apparence, à l'époque de la construction de l'édifice (la table mesure $2^{m},40$ de de long, sur $1^{m},25$ de large, et $0^{m},30$ d'épaisseur), est orné d'un remarquable retable de style flamboyant, fort peu détérioré, mais enlaidi par une mauvaise peinture. Bien qu'il soit en pierre, la délicatesse du travail porterait à croire, au premier moment, à une sculpture sur bois. Nous n'avons pas besoin de dire combien les retables antérieurs au XVII^e^ siècle sont devenus rares dans nos contrées; il convient, par conséquent, d'entretenir avec le plus grand soin ceux qui existent encore, et aussi de les faire connaître.

N'ayant pas eu le temps de prendre sur place des notes suffisantes pour la description de celui d'Arrancy, nous avons demandé à M. l'abbé Jacob de compléter nos renseignements.

« Ce magnifique retable, nous a-t-il écrit, a la même largeur que la table de l'autel, et une hauteur de $0^{m},85$; il est divisé en sept arcatures égales dont chacune est couronnée par une espèce de dais : les arcatures, séparées entre elles par des colonnettes, mesurent $0^{m},40$ de largeur, sur $0^{m},10$ de profondeur, et $0^{m},40$ à $0^{m},45$ de hauteur : sous ces arcatures, et formant base du retable, se trouve une galerie admirable de sculpture, elle aussi partagée en sept parties, mais malheureusement détériorée en quelques endroits.

« Le retable est surmonté d'une tour de $2^{m},15$ de hauteur, dont la base, de forme carrée (1), mesure $0^{m},55$ de côté; l'extérieur est flanqué de contreforts. Cette base forme à l'intérieur, une chambre carrée de $0^{m},26$ de côté, et de $0^{m},60$ de hauteur; c'était le tabernacle. Sur le devant, on voit une petite fenêtre, à deux meneaux, et, sur

(1) Le plan carré est l'un des caractères de la Jérusalem céleste (*Apocalypse*, XXI, 11, 16. — Mgr X. Barbier de Montault, *Le phylactère de Château-Ponsac*, 1887, p. 9).

chacun des deux côtés, une autre fenêtre moins large, à un meneau, puis, par derrière, une porte en fer, moitié pleine, avec serrure.

« Il ne faut pas considérer comme faisant partie de cette tour, la couronne royale en bois, qui la surmonte, pas plus que cette espèce de lis informe et grossier sur lequel elle repose. »

Nous n'avons pas voulu modifier cette description, ni l'interrompre pour examiner le caractère et le symbolisme de ce retable; mais la question est trop intéressante pour ne pas nous y arrêter un moment.

Les niches étant au nombre de sept, il nous paraît très probable que celle du milieu était occupée par une statuette représentant le Christ, et les autres par les images des douze apôtres, en six groupes; le Moyen-âge et la Renaissance se sont plu à les figurer ainsi, par allusion aux paroles du divin Maître envoyant ses apôtres et ses disciples deux à deux (1).

Des retables analogues sont connus en Lorraine : à Saint-Nicolas-de-Port (2), à Domjulien (3), à Géricourt (4), à Parey-Saint-Césaire (5), à Mont-Saint-Martin (6), à Contrexéville (7), à Vaudémont (8) et à Bazoille (9).

Aux XV^e^-XVI^e^ siècles, on a fréquemment rappelé la consécration d'une église par des statues ou des peintures représentant, sur les colonnes ou les murs, les douze apôtres, par-

(1) Évang. de S. Marc, VI, 7; XI, 1, et de S. Luc, X, 1.

(2) Ch. Souhaut, *Les Richier et leurs œuvres*, 1883, p. 379.

(3) *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1881, p. 146, pl.; Souhaut, *loc. cit.*, p. 380; abbé Ch. Chapellier, *L'église de Domjulien*, 1885, p. 10-13.

(4) Ch. Souhaut, *loc. cit.*, p. 392.

(5) E. Auguin, *La Lorraine*, p. 592 : « Le retable de l'autel, représentant *Jésus au milieu de ses douze apôtres*, a été détaché de l'autel et encastré dans le mur d'un des côtés du chœur. »

(6) Encastré dans le mur de la nef, du côté de l'évangile.

(7) Mgr X. Barbier de Montault, *Annales de la Soc. d'émulation des Vosges*, 1875, p. 230. Ancien retable encastré dans le mur d'une maison.

(8) Il ne remonte guère qu'au XVII^e^ siècle; on l'a encastré au-dessus de la porte de l'église.

(9) Près de Neufchâteau (Vosges). Nous préparons un travail sur l'église de ce lieu.

fois tenant les croix de consécration; très souvent aussi, on a figuré les apôtres récitant les articles du *Credo;* trois exemples fort intéressants se trouvent dans l'église de Génicourt (1), dans celle de Saint-Hubert à Waville (2), et dans les vitraux de l'église de Zetting (3). Il semble que les images des douze apôtres étaient primitivement placées dans les deux zones supérieures des vitraux du chœur dans l'église de Saint-Nicolas-de-Port (4); des statues qui les représentent se voient contre les piliers dans les églises d'Avioth (5) et de Marville (6).

Les comptes du receveur du domaine de Phalsbourg, pour les années 1601 et 1602, contiennent cette mention qui, avec une autre, fait connaître le nom d'un artiste lorrain :

« Avoir payé à Me Jehan Bayart, peintre, pour avoir peint en l'église de Mittelbron le Salvateur et les douze apostres des deux costés et renouvelé la peinture qui estoit effacée au dedans du chœur de ladite église et écrit le *Credo* au-dessus des apostres, le tout par marché fait avec lui, en fournissant les peintures à ses frais, la somme de 40 frans (7). »

Citons quelques exemples étrangers à la Lorraine : l'un des plus anciens et des plus curieux est fourni par la chape du pape Pie II, du XIVe siècle, conservée dans la cathédrale de Pienza (8). Un autre, du même temps, existe sur deux minia-

(1) Ch. Souhaut, *loc. cit.*, p. 90.

(2) Fresques du XVe siècle. Les apôtres tiennent les croix de consécration; autour d'eux, un phylactère portait l'article du *Credo*. Voir G. Boulangé, *Notes pour servir à la statistique monumentale de la Moselle,* no 5. Metz, 1853, p. 6, 13, 17; sept fig. d'apôtres.

(3) G. Boulangé, *loc. cit.*, p. 17, et même ouvrage, no 6, p. 9. Ces vitraux sont estimés du XVe siècle. Zetting est situé près de Sarreguemines.

(4) Bretagne, *Semaine religieuse* de Nancy, 20 mai 1877.

(5) *De visu.*

(6) *De visu.*

(7) H. Lepage, *Bull. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1854, p. 65.

(8) L. de Farcy, *Revue de l'art chrét.*, 1888, p. 183 : *Deux chapes en broderie du XIVe siècle.* Voici l'ordre des apôtres : 1. Pierre; 2. Jean; 3. André; 4. Jacques le Majeur; 5. Philippe; 6. Thomas; 7. Mathieu; 8. Barthélemy; 9. Jacques le Mineur; 10. Simon; 11. Jude; 12. Mathias. Cet ordre n'est pas tout à fait le même que celui des litanies.

tures d'un manuscrit attribué à André Beauneveu (1); nous en retrouvons encore à la cathédrale d'Albi (2), à l'ancien jubé de la cathédrale du Mans (3), à Sizun, en Bretagne (4), et sur l'une des fameuses toiles peintes du musée de Reims (5).

Il serait bien de restituer les statuettes du retable d'Arrancy; on pourrait prendre modèle sur celles de Saint-Nicolas-de-Port et de Domjulien, que l'on croit être du même auteur.

Nous ne dirons rien ici de la particularité si importante qu'offrent les retables lorrains du XVI^e^ siècle : savoir, les tabernacles qui les surmontent; nous avons parlé de cela, très récemment, à propos de l'église de Baslieux (6); on nous a affirmé que des tabernacles semblables existaient aussi en Champagne; un autre a été reconnu à Rouen (7); le même usage régnait généralement en Espagne à la même époque (8).

Reprenons maintenant, au point où nous les avons laissées, les intéressantes explications de M. le curé d'Arrancy.

« Sur l'autel, en avant du retable, est posé un pauvre ta-

(1) Ms. 13091 du fonds français de la Bibliothèque nationale, cité par C. Dehaisnes, *Revue de l'art chrét.*, 1884, p. 143.

(2) X. Barbier de Montault, *ibid.*, 1887, p. 356.

(3) Hucher, *Le jubé... du Mans*, p. 8 et 9.

(4) *Revue de l'art chrét.*, 1887, p. 506.

(5) *De visu.* Cf. J. Helbig, *Revue de l'art chrétien*, 1886, p. 505. — La « longue harangue, hérissée de toutes les subtilités de l'École, » que composa Jean Petit pour défendre la légitimité de l'assassinat du duc d'Orléans, était « divisée en douze parties, en l'honneur des douze apôtres » (H. Jadart, *Jean de Gerson*, p. 30-31). — V. la formule du Symbole des apôtres ou des « Douze articles de la foy » en langue française du XVI^e^ siècle, dans la *Rev. de l'art chrét.*, 1887, p. 325. — Une curieuse relation entre chacun des apôtres et une scène du paganisme se voit figurée, à Nuremberg, sur le tombeau de saint Sebald, forgé par Pierre Vischer, de 1508 à 1519 : F. Festing, *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 6 et suiv.

(6) *Excursions épigraphiques. Baslieux;* Nancy, 1887, p. 15-18.

(7) J. Corblet, *Essai hist. et liturg. sur les ciboires...*, p. 67.

(8) C'est ce que nous a dit M. le baron de Zarachaga, directeur du Musée eucharistique de Paray-le-Monial.

bernacle en bois (1), qui est destiné à disparaître bientôt pour faire place à un tabernacle en rapport avec le style de l'église (2).

« Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'autel a été reculé il y a quelques années, sur l'avis préalable de l'architecte diocésain consulté : des marches en pierre ont remplacé de mauvaises marches en bois toutes défectueuses (3).

« Une œuvre toute récente, c'est une table de communion en pierre de la même nature que la pierre du retable du maître-autel, faite dans le style du XV^e^ siècle, en rapport avec ce retable. Cette table de communion sort des ateliers de M. Haussaire, de Reims (4).

« En 1880, quand on a restauré le pavé du chœur et du sanctuaire, on a mis à découvert un caveau, du côté de l'épître, entre le mur et l'autel, un peu en avant : ce caveau était complètement vide et ne renfermait aucun ossement; on ne l'a pas comblé, le pavé seul le recouvre. Il mesure 1^m^,80 de longueur; sa largeur est de 0^m^,80 à 0^m^,90, et la profondeur de 1^m^,40 à 1^m^,50; il est construit en maçonnerie de moëllons.

Parlons des chapelles qui terminent les bas-côtés : celle du côté de l'évangile est dédiée à saint Nicolas, patron de la

(1) Les tabernacles en bois ne sont permis que dans les églises et chapelles des Capucins.

(2) Le nouveau tabernable, en pierre, est très petit afin de ne masquer que l'une des sept niches et il pose directement sur l'autel, ce qui est contraire à l'usage. N'aurait-on pas dû faire un tabernacle plus digne et le placer sur un autel secondaire, conformément à l'usage romain?

Les six niches du retable restées en vue ont été ornées de groupes se rapportant aux figures de l'Eucharistie dans la Loi ancienne et à l'institution de ce sacrement dans la Loi nouvelle.

(3) Depuis notre visite, on a placé, paraît-il, en guise de devant d'autel, un ancien retable en pierre, représentant aussi les douze apôtres et dont nous parlerons dans la suite. Il y a là un double emploi, et nous aurions préféré la continuation de l'usage liturgique des devants-d'autels mobiles, variant de couleurs suivant les fêtes.

(4) Elle était déjà posée lors de notre visite, mais on l'avait couverte à cause de la poussière occasionnée par les travaux en cours d'exécution dans l'église.

Lorraine, honoré notamment à Marville; l'autre a pour titulaire la Vierge Marie. L'autel de la première porte la date 1687; en haut du retable se voit une statuette de saint Sébastien : elle y a été placée il y a peu d'années, en souvenir d'une ancienne confrérie, dont l'existence, dit M. le curé, « n'est connue que par la teneur de quelques actes relatés dans nos anciens registres. » M. Jeantin la mentionne également. Saint Sébastien, qui subit le martyre et fut percé de flèches, était généralement le patron des compagnies d'archers et d'arquebusiers; on l'invoquait, en outre, contre la peste, en compagnie de saint Roch; à la suite des épidémies désastreuses qu'amena la guerre de Trente-Ans, le culte de ces deux saints prit, par toute la Lorraine, une extension très grande; beaucoup d'églises possèdent encore de bonnes statuettes des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles qui les représentent.

Une pierre funéraire, qui est mobile et que l'on a toujours vue ainsi, porte une épitaphe appartenant à une famille noble d'Arrancy; nous la citerons ici parce que, suivant une lettre de M. le curé, « c'est dans l'église et principalement près l'autel de saint Nicolas que les membres de cette famille ont été autrefois inhumés, comme l'attestent nos anciens registres. »

Voici le texte de l'épitaphe :

D. O. M.

CY GIT
NOBLE FRANCOIS CHONET
CAPITAINE PREVOT GRUIER
CHEF DE POLICE DE LA
CHATELLENIE D'ARRENCY QUI
APRES AVOIR REMPLIS SES
EMPLOIS AVEC HONNEUR
PENDANT 36 ANS EST DECEDÉ
LE 12 N^BRE^ 1740 AGÉ DE 66
REQUIESCAT IN PACE

A. DIRCHE.

Cette inscription est gravée sur une dalle en pierre d'ardoise, avec une sorte de fronton, limité par un arc convexe, réuni aux côtés par deux arcs concaves. Dans ce fronton figurent les armoiries avec la devise. En voici la description : *D'azur au sautoir d'argent, chargé de quatre flèches entées, empennées et pointées, de gueules, se réunissant en cœur, et un aigle d'argent posé en chef.* Cimier : *un bras dextre, habillé de gueules, tenant les quatre flèches de l'écu, liées d'or.* Devise : VIS UNITA FIT FORTIOR. Le cimier est placé au-dessus d'un casque. — François était l'un des fils de Jean Chonet, seigneur de Moraigne (1), anobli par le duc de Lorraine, le 18 juin 1716 (2). La famille passe pour être d'origine suédoise; elle existe encore, sous le nom de Chonet de Bollemont.

Dans la chapelle de la Vierge, nous avons remarqué une ancienne piscine assez curieuse, et, au-dessus, une niche gothique, à tympan trilobé, abritant une petite statue habillée de la Vierge. Dans l'église, existe aussi une *pietà* de petite dimension, rappelant l'une des dévotions les plus populaires des XV^e^-XVI^e^ siècles.

La quatrième travée du côté de l'évangile donne entrée, avons-nous dit, sur une chapelle carrée, que quelques personnes croient plus ancienne que tout le reste de l'église. M. l'abbé Jacob nous écrit à son sujet :

« Cette chapelle avait pour titulaire saint Jean évangéliste; on l'appelle encore la chapelle Saint-Jean, elle a été restaurée en 1865 ou 1866, mais telle qu'elle était m'a-t-on dit; les piliers et les arceaux des voûtes n'ont pas été démolis, les murs seuls ont été refaits. Cette chapelle n'avait pas d'autel avant sa restauration; à mon arrivée, fin 1866, j'ai trouvé l'autel actuel que l'on venait d'établir pour placer une statue de N.-D. de la Sallette, achetée par mon prédécesseur. — Il

(1) Ferme, commune de Billy-sous-Mangiennes, canton de Spincourt.

(2) Dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 129; il ne nomme que ces deux membres de la famille. — Cf., mais avec défiance, M. Jeantin, *Manuel*, art. *Eurantes*. Voir *Annexes*, V, nos 4, 5, 11, 13, etc.

eût été peut-être préférable de ne point faire peindre cette chapelle; d'ailleurs, la peinture n'est qu'à la colle, et non pas à l'huile. »

Le changement de titulaire nous semble fâcheux; on pouvait placer ailleurs la statue de N.-D. de la Sallette, sans la substituer au plus sublime des évangélistes, à l'apôtre préféré du Christ. Ces modifications que le droit canon ne permet que difficilement, et sous certaines conditions nécessaires (1), sont désastreuses pour les souvenirs historiques. Dans quelques années, on oubliera que saint Jean avait un autel dans l'église; en voyant cette chapelle entièrement repeinte, ornée d'ex-voto et d'images religieuses toutes récentes, on croit, de prime abord, à une construction neuve, tandis qu'il s'agit peut-être des restes d'une église primitive, datant de plus loin que le XIII^e^ siècle.

De nos jours, le culte de saint Jean l'évangéliste jouit d'une faveur particulière : les pratiques plus nombreuses se rapportant à l'adoration de la très sainte Eucharistie, et la dévotion moderne au Sacré-Cœur de Jésus, devaient attacher particulièrement les fidèles à l'apôtre qui, pendant la dernière Cène, reposa sa tête sur le cœur du Sauveur et, après la Passion, vit l'eau et le sang sortir du côté du divin Crucifié, percé par la lance de Longin. Le Moyen-âge honorait surtout saint Jean dans l'ensemble des évangélistes ou des apôtres, ou encore le plaçait en face de Marie, au pied de la croix (2). La dédicace de la chapelle dont nous nous occupons remonte-t-elle à un

(1) Cs. Mgr X. Barbier de Montault, *Traité pratique de la construction des églises...*, t. I, p. 154, n° 5.

(2) Il y avait à Verdun une église dédiée à saint Jean évangéliste, qui fut donnée aux Dominicains lorsqu'ils vinrent s'établir dans cette ville, au XIII^e^ siècle (A. Digot, *Hist. de Lorraine*, II, 165). M. A. Prost (*Les légendes*) pense que les premiers apôtres de l'Austrasie furent des disciples de saint Jean; mais on ne peut faire à cet égard que des conjectures. — Ce saint est le patron des typographes, et M. Jos. Berthelé dit, à propos des cloches, qu'on l'invoquait contre la foudre. La dévotion a souvent associé les deux saints Jean, le Précurseur et l'Évangéliste. Nous aurons sans doute occasion de revenir sur ce sujet.

temps très reculé? Il est permis d'en douter, puisque cette chapelle n'est pas mentionnée dans le codex du XVI^e^ siècle récemment publié à Trèves (1); il semble qu'on l'avait délaissée à cette époque; mais ce pouvait n'être qu'un fait momentané.

Cette chapelle offre une particularité des plus remarquables; on peut même dire extraordinaire : il s'agit d'un tabernacle eucharistique ou *repositorium* avec oculus, placé dans le mur ouest. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit ailleurs (2) de l'usage de ces tabernacles, qui, en Lorraine, n'ont guère servi que pendant le XV^e^ siècle et le commencement du XVI^e^. On les mettaient toujours dans le chœur; nous ne connaissons d'exception que pour Laître-sous-Amance et Froville, où l'oculus se voit dans les chapelles qui terminent le bas-côté de l'épître, parce que là se trouvaient les autels paroissiaux. Comment se fait-il donc qu'à Arrancy on le voit dans une chapelle latérale et tourné à l'ouest? Il est probable qu'il fut créé au commencement du XV^e^ siècle, à une époque où l'église actuelle était en réparation et où l'on célébrait le saint sacrifice de la messe dans la chapelle Saint-Jean; l'autel étant posé, du moins provisoirement, au fond de cette chapelle, c'est-à-dire au nord, on aura trouvé naturel de placer le tabernacle à sa droite, c'est-à-dire du côté de l'évangile, qui est la plus honorable; mais nous croyons plutôt que cet emplacement a été choisi en raison de certaines convenances concernant la position du village et du cimetière; nous ne pouvons faire à cet égard que des hypothèses. Existerait-il un rapport entre le vocable de saint Jean et la présence de ce tabernacle? Il nous paraît intéressant de poser la question, sans insister davantage.

Dans les derniers travaux, nous dit M. le curé, « on n'a pas touché à ce qui restait du *repositorium;* une partie en avait été détruite dans la restauration antérieure de la chapelle (1865

(1) J. W. Heidinger, *Archidiaconatus, tituli S. Agathes in Longuiono... Descriptio... ex Codicibus Mss. saeculi XVI...*, Augustae Trevirorum, 1884, in-8°.

(2) V. *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* 1888, p. 78; *Pont-Saint-Vincent,* 1888, p. 21; *Froville,* p. 11; *Maxéville,* p. 10-11.

ou 1866). La voûte de ce tabernacle est légèrement cintrée : du sol de la chapelle au faîte, il y a 2^m20, la largeur devait être de 0^m80 : il ne nous a pas été possible de sonder dans l'épaisseur du mur pour mesurer à quelle hauteur se trouve sa base; il semble qu'on devrait rétablir ce *repositorium*, mais on ne pourrait lui donner jour à l'extérieur par la raison que le mur des chapelles ajoutées postérieurement commence à l'endroit même où se trouvait l'*oculus*. »

Cet oculus n'a été retrouvé que lors des récents travaux; il se trouvait entièrement caché par le mur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, qui venait faire angle droit juste à cette place; ce mur a été refait tel qu'il était, mais on a reculé l'oculus de manière à le laisser en vue. Percé dans une seule pierre et se trouvant à $1^m,50$ au-dessus du sol extérieur, il forme une rosace à quatre lobes; une armature de fer en X se voit à l'intérieur et relie les quatre angles des lobes; c'est là un détail intéressant, que nous n'avons pas encore rencontré; en effet, d'habitude, le grillage fait saillie à l'extérieur (1).

Descendons vers les chapelles qui sont placées, toujours du côté de l'évangile, à hauteur de la seconde et de la troisième travées : leur date est postérieure à celle de l'église; car, nous dit M. le curé, lorsqu'on en a récemment refait les murs, on a trouvé, dans la vieille maçonnerie, au-dessus de l'entrée, en plein-cintre, de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, le haut d'une fenêtre gothique. Mais elles existaient dès la seconde partie du XVI^e siècle, puisqu'elles sont mentionnées dans le codex de cette époque (2).

(1) Depuis, cet oculus a été enlevé et on le voit déposé dans le cimetière. Nous espérons qu'on replacera honorablement, dans l'église et dans la sacristie, ce témoin vénérable d'un rit local si intéressant.

(2) Toutefois, le codex (p. 107) distingue explicitement trois *autels* ayant chacun son chapelain « *possessor* » spécial : ceux de saint Jean-Baptiste, de sainte Barbe et de sainte Scholastique. Les deux derniers existaient-ils dans la même chapelle, ou y furent-ils réunis postérieurement? Il y a là un problème à résoudre.

La première de ces chapelles était dédiée, croit-on, aux saintes Scholastique et Barbe. La réunion de ces deux saintes s'explique naturellement; on les invoquait l'une et l'autre contre les funestes effets de la foudre, auxquels le château d'Arrancy, placé sur une hauteur, devait être particulièrement exposé. Les légendes nous apprennent qu'à la prière de sainte Scholastique, Dieu permit qu'un orage forçât saint Benoît à demeurer toute une nuit auprès de sa sœur et prolongeât un pieux entretien qu'ils avaient ensemble. Pour sainte Barbe, on sait qu'à la suite de différents supplices, impuissants à amener son abjuration, son père et bourreau, Dioscore, imagina de la faire dépouiller de ses vêtements et chasser à coup de fouets dans les rues de Nicomédie; mais la sainte supplia Dieu d'envoyer ses nuées sur la ville, et une robe lumineuse vint aussitôt voiler son corps. En outre, après le martyre de Barbe, qui eut enfin la tête tranchée, son père et Marcien, « le président de la province, » furent tués par la foudre. On s'adresse aussi à cette sainte pour ne pas mourir sans recevoir les derniers sacrements (1).

De nos jours, sainte Barbe est surtout envisagée comme patronne des artilleurs et des pompiers; la protection qu'on lui demande dérive des rapports du feu des machines de guerre et de l'incendie avec celui de la foudre; sa caractéristique indispensable est une tour, dans laquelle elle aimait à se retirer pour vivre seule avec Dieu, et qui tient une place importante dans son histoire. Sainte Barbe était la patronne du pays messin (2).

La plus ancienne cloche existant à Saint-Mihiel, dans l'église paroissiale Saint-Étienne, porte une inscription qui forme deux vers :

Mil quatre cent quatre-vingts douze.
Fus nommée Barbe, de Dieu espouse.

(1) Giry, *Les vies des saints*, 4 décembre. Cf. notre étude, *Les anciennes cloches de Saugues*, Nancy, 1890, p. 27.

(2) Son nom se donnait très fréquemment aux filles, qu'on appelait habituellement, dans l'intimité, par le diminutif de *Bibi*.

On croit que cette cloche provient de l'ancien château, et l'on explique par là son vocable (1). Mais, comme le son des cloches passait pour éloigner les orages, ce motif a dû suffire pour que certaines cloches aient été dédiées à sainte Barbe; dans certains cas aussi, la marraine a pu donner ce nom pour la seule raison qu'elle le portait elle-même.

Au mois de janvier 1613, Pierre de Heumont, écuyer, seigneur dudit lieu et de Réhon, fit un testament dans lequel — après avoir invoqué Dieu, la Vierge, sainte Geneviève, patronne de Réhon, son ange gardien et saint Pierre, auquel il avait élevé un autel dans la même église, — il se recommande à « *saint Jean l'évangéliste*, » à « *madame sainte Barbe* » et « aux saints et saintes de la cour céleste du paradis (2). » Il nous paraît intéressant de noter le fait, puisque ces deux saints ont été honorés d'une façon particulière dans l'église d'Arrancy, qui appartient à la même région septentrionale du Barrois.

Actuellement, la chapelle des saintes Scholastique et Barbe n'a pas d'autel; trois petites consoles, placées dans le mur, étaient destinées à supporter des statues. La clef de voûte est ornée d'une hachette; ne serait-elle point l'emblème de l'état de charpentier, et sainte Barbe n'aurait-elle pas été la patronne des artisans de ce métier, avant la diffusion du culte de saint Joseph? C'est une question que nous nous bornons à poser.

Dans le pavé de cette chapelle se voit une dalle funéraire, en pierre d'ardoise, ornée d'un fronton circulaire en retraite et de quelques ornements moins importants. Voici l'épitaphe qu'on y lit :

(1) V. nos *Anciennes cloches lorraines*, 1885, p. 56.

(2) Archives de la cure de Réhon (Communic. de M. F. Michel, d'Ugny).

JCY GIST
LE SIEVR PIERRE
MAVCLER VIVANT
COPROPRIETAIRE
ET MAITRE DES
FORGES DE LOPIGNEVX
DECEDÉ LE 28 IVIN
1758 AGÉ DE 62 ANS
PRIEZ DIEV POVR
SON AME

Lopigneux, dont le nom est constaté par le *Dictionnaire topographique* dès l'année 1247, forme aujourd'hui un hameau dans la commune d'Arrancy; M. Jeantin, qui le nomme (nous ne savons pourquoi) *Lompigneules*, dit que les forges furent créées en 1670 (1).

La seconde chapelle était celle de saint Jean-Baptiste, vocable que l'on avait complètement oublié il y a quelque vingt ans. « N'en connaissant pas le titulaire, nous écrit M. l'abbé Jacob, j'y avais fait placer une statue de sainte Catherine, patronne des demoiselles. Je suis persuadé aujourd'hui qu'elle était dédiée à saint Jean-Baptiste, ayant trouvé un titre de vente des biens des chapelles dont je vous envoie la copie (2). Ce titre désigne les trois chapelles de l'église dans l'ordre même où elles se trouvent placées : 1° sainte Scholastique et sainte Barbe; 2° saint Jean-Baptiste et 3° saint Jean évangéliste. »

Nous voulions présenter ici quelques renseignements sur le culte de saint Jean-Baptiste, mais le sujet est si important que nous eussions interrompu trop longuement la description

(1) *Manuel*, art. *Lompigneules* (t. II, p. 1132).
(2) V. *Appendice*, n° I.

de l'église d'Arrancy. Nous y reviendrons sans doute ailleurs.

L'autel de cette chapelle paraissait être en maçonnerie pleine, mais il a dû être momentanément démoli pour la reconstruction récente du mur auquel il se trouvait adossé, et l'on a reconnu que l'intérieur en était presque vide; cet autel a été replacé tel qu'il existait auparavant. Le devant est d'une seule pierre, dans l'épaisseur de laquelle est creusée la chambre aux reliques.

Nous avons vu cette relique qui consistait en un liquide rougeâtre, paraissant être du sang (1); il était contenu dans un petit vase en verre, fort mince, verdâtre et granulé en losange, d'une apparence extrêmement ancienne; la forme affectait celle d'un tronc de cône renversé, ayant environ $0^{m},05$ de diamètre à la base, et 8 ou 9 centimètres de hauteur; un fond, analogue à celui des bouteilles se relevait intérieurement à peu près de 4 centimètres; ce vase était brisé lorsqu'on nous l'a montré; par bonheur, avant l'accident, M. le curé avait eu l'idée d'y placer un petit morceau d'étoffe afin d'absorber et d'immobiliser le liquide, de sorte qu'il n'en a pas été perdu.

Il paraît que des reliques et des vases analogues se trouvaient dans l'autel de la sainte Vierge et dans le maître-autel, étant à ce dernier de plus d'importance. A l'occasion des travaux exécutés dans l'église, M. le curé a ouvert toutes ces chambres, pour transporter les reliques à l'évêché de Verdun, afin de les faire examiner et revêtir d'authentiques. « Les reliques, nous dit-il, contenues dans la chambre du maître-autel, ainsi qu'une autre relique, ont été placées dans deux beaux reliquaires de façon à ce qu'on puisse les exposer à la vénération des fidèles. »

Le liquide rougeâtre contenu dans ces reliquaires était-il réellement du sang (2)? Nous ne savons quel a été le résultat

(1) L'humidité du lieu avait sans doute entretenu la liquéfaction.

(2) On connaît l'empressement des fidèles à recueillir le sang des martyrs; dans beaucoup de tombes des catacombes, on plaçait un petit vase renfermant de ce sang, afin d'implorer le saint en faveur du défunt (V. Edmond Le Blant, *La question du vase de sang,* Paris, 1858). Parmi les reliques trou-

de l'examen fait à l'évêché de Verdun ; mais, M. le chanoine J. Didiot, originaire de ce diocèse et doyen de la faculté catholique de Lille, nous a dit ne point partager cette opinion : il pensait, si nous ne nous trompons, qu'il s'agissait de vin de la communion employé en guise de reliques, dont on manquait ; cet abus, paraît-il, n'était pas rare vers la fin du Moyen-âge, et M. Didiot se proposait de faire un travail sur cette question.

Le savant chanoine Jules Corblet a parlé, non pas de vin, mais d'hosties consacrées, ayant été employées dans le même but. « Du VIII^e^ au XIV^e^ siècle, dit-il, dans quelques églises d'Occident, on a cru pouvoir substituer aux reliques qui faisaient défaut, trois parcelles d'une hostie consacrée ou un morceau de corporal sur lequel on avait célébré (1). On a voulu justifier cet usage, en prétendant qu'un pape du nom de Léon, manquant de reliques pour la consécration d'un autel, aurait donné, afin d'y suppléer, un corporal renfermant la sainte Eucharistie (2)... On a cité également une bulle de Benoît VIII prescrivant d'une manière générale d'ajouter le Saint-Sacrement aux reliques de l'autel, mais il a été démontré que ce document est apocryphe (3). Dans un *Sacramentaire* de saint Grégoire, écrit avant l'an 986, on voit que le consécrateur déposait dans l'autel trois portions d'hostie consacrée, accompagnées d'encens (4). Le pape Urbain II suivit ce rite en faisant la dédicace de l'église abbatiale de Marmoutiers (5). »

Avant de sortir de l'église d'Arrancy, nous avons noté un

vées récemment (1886) dans l'autel de Valcabrère (Haute-Garonne), l'une des fioles contenait des morceaux d'éponge et du linge, ainsi que de la terre imprégnés de sang (X. Barbier de Montault, *L'autel de Valcabrère*, 1887, p. 9 ; cf. le travail du même sur le trésor de la cathédrale de Monza, dans le *Bulletin monumental*, 1882, et son article sur les Saintes Reliques, dans les *Analecta juris pontificii*, t. VII, col. 947-958).

(1) « G. Durand, *Ration. divin. Officior.*, l. I, c. VI, n. 23. »

(2) « Pasqualigo, *De sacrif. nov. legis*, t. I. »

(3) « Gezzo abbas Dolhenensis, *ap.* Muratori, t. III, Anecd. »

(4) « Natalis de Wailly, *Traité de diplomatique*, t. II, p. 254. »

(5) « D. Martène, *De antiq. eccl. ritib.*, I, 440. » — J. Corblet, *L'autel chrétien*. V. Reliques des autels, dans la *Rev. de l'art chrét.*, 1883, p. 78.

bénitier de pierre portant la date 1689, le 8 terminé carrément en haut.

M. l'abbé Jacob nous a écrit :

« J'ai oublié de vous faire voir une piscine toute particulière : c'est un personnage debout qui a tout l'air d'un ange, sans ailes cependant ; il tient devant lui, sur ses deux mains, un bassin ayant un trou. On trouve absolument le même objet dans l'église de Marville à droite en entrant, et là il sert de bénitier : cette statue est en pierre de la hauteur d'un mètre (1). »

A l'extérieur de l'église, on remarque d'intéressantes inscriptions.

La plus ancienne, en minuscules gothiques, se voit, assez haut, dans le mur du côté de l'épître :

vous prieres po^{r} le sz thierri drowin
de penes iady curre de ceans lequel
fit volter ceste pntte esgle lan de grce
nre s^{r} m cccc iiii^{xx} et viij

(*Vous prierez pour le sieur Thierri Drowin* (2) *de Penne?* (3), *jadis curé de céans, lequel fit voûter cette présente église l'an de grâce Notre Seigneur 1488* (4).)

M. Jeantin dit que l'église actuelle « a été bâtie par *Thiéry Drolwin de Jady*, en 1448. » Nous craignons là quelque méprise, et nous soupçonnons M. Jeantin d'avoir tiré cette allégation de l'inscription précédente ; seulement, il a pris le mot

(1) Cf. notre article *Anciens bénitiers lorrains*, 1886, p. 9.

(2) *Drowin* est une variante de *Drouin*, dérivant par aphérèse d'*Androuin*, nom qui est lui-même un diminutif d'*André*.

(3) Nous ne savons quelle est cette localité.

(4) Le dernier nombre est très détérioré.

iady (jadis) pour un nom propre, traduit *volter* par *bâtir*, et, au lieu de 1488, lu ou laissé imprimer par erreur 1448. Faisons remarquer que la construction et l'entretien des nefs des églises paroissiales n'étaient pas, ordinairement, à la charge des curés, mais à celle des gros-décimateurs.

La seconde inscription est gravée, du même côté, dans le mur en façade de la chapelle des Trépassés; les caractères gothiques minuscules, en creux, sont fortement détériorés, et rendent la lecture très difficile :

frere lov.y robert
abbe de st pierremot
feit fe · ce · chairnier
pr. les defunctz ayder
1547 · priez pr. ly.

(*Frère Louis* (*Lowy*) *Robert, abbé de Saint-Pierremont, fit faire ce charnier pour les défunts aider, 1547. Priez pour lui.*)

Le nom de ce personnage, dans l'église qui nous occupe, s'expliquerait difficilement si l'on ne connaissait son origine. Mais, dom Calmet nous apprend que « Louis Robert d'Arencey », c'est-à-dire d'Arrancy, fut nommé coadjuteur de Saint-Pierremont en 1539, en devint abbé en 1543 et mourut le 17 novembre 1560 (1). Le monastère, situé entre Briey et Sancy, dans le diocèse de Metz, appartenait aux chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin.

La Renaissance aimait tant les vers que, dans l'impossibilité de rimer un morceau entier, elle se contentait de le faire pour une portion plus ou moins considérable ; nous l'avons déjà remarqué à propos de la tombe de Jean IV d'Allamont, à

(1) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re éd., t. III, *Dissert.*, col. CLXXIV.

Montmédy. Ici, la quatrième ligne a été évidemment créée afin de répondre, tant bien que mal, à la précédente.

La troisième inscription se compose uniquement de la date 1712,

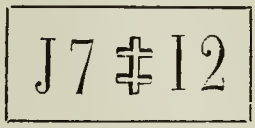

avec une croix de Lorraine au milieu, sculptée dans un encadrement rectiligne vers le haut du contrefort du chevet, du côté de l'épître. M. Jeantin affirme que « le chœur a été rebâti par l'abbesse de Saint-Pierre, en 1712. Il ne s'agit, évidemment, que d'une restauration. Dans la règle, le chœur était à la charge du curé.

Deux inscriptions existent dans le mur du clocher; voici la première, au contrefort nord-ouest :

CETTE TOUR A ETE
REPAREE PAR LA
COMMUNAUTE D'ARRANCY
EN J 7 6 7

L'autre inscription, à gauche du portail en entrant, se lit ainsi :

REEDIFIE PAR
LA COAUTE
D'ARRANCY EN
L'AN 1771 REQUIES
CANT IN PACE AMEN

(*Réédifié par la communauté d'Arrancy en l'an 1771. Requiescant in pace, amen.*)

M. Jeantin s'est donc trompé en disant que le clocher a été rebâti en 1767. Il fournit, sur les deux cloches que possédait l'église au moment de la Révolution, des renseignements que nous sommes à même de compléter.

La seule qui existe encore, heureusement la plus intéressante, remonte à l'année 1454. M. l'abbé Jacob a bien voulu nous envoyer un estampage de l'inscription, en belle minuscule gothique; elle forme une seule ligne en quatre sections :

ave maria gracia plena
dominvs tecvm lan m cccc
liiii me levait damoisel
le ydette darency en mars.

C'est-à-dire : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum. L'an 1454 me leva* (1) *damoiselle Idette d'Arrancy, en mars.*

Cette inscription, placée tout en haut de la cloche, est, nous dit M. le curé, divisée en quatre parties, par des médaillons rectangulaires, dont deux représentent N.-S. Jésus-Christ ressuscité, sortant du tombeau, sur les bords duquel il s'appuie des mains, et les deux autres, la sainte Vierge portant l'enfant Jésus sur le bras droit (2).

Une autre cloche, dit M. Jeantin, fut « baptisée Marie-Anne, en 1760, et donnée par l'abbé de Saint-Remy, prêtre habitué du lieu. Cette cloche a été enlevée pendant la Révolution... »

(1) *Lever :* servir de parrain ou de marraine, *Lever sur les fonds.* La cloche de Somme-Bionne, canton de Sainte-Ménehould (Marne), porte l'inscription : « L'an mil v^e^ xvii, Lois (*Louise*) de Hangest, dame de Hans ma levé. » (C^te^ E. de Barthelemy, *Revue de l'art chrét.*, 1886, p. 211). Nous pourrions citer plusieurs autres exemples de cet emploi du verbe *lever*, si nous ne comptions sur de nouvelles occasions de le faire.

(2) V. notre étude *Anciennes cloches lorraines*, Nancy, 1885, p. 12, et nos *Notes sur l'*Ave Maria *en Lorraine*, dans la *Revue de l'art chrét.*, 1866, p. 88.

Voici l'acte de sa bénédiction dont nous devons copie à M. l'abbé Jacob :

« 1763. La seconde cloche de cette église, du nom de Marie « Anne, dédiée à la très Sainte Vierge, a été bénite et consa- « crée par M. Dieudonné de Saint-Remy, prêtre, son parrain; « sa marraine fut M^lle^ Marie Anne Martin, épouse du sieur « Pierre Mutel, marchand tanneur et syndic de la commu- « nauté d'Arrancy. M. Courtois, vicaire de la paroisse assis- « tant, et M. Jean Bon, chantre, ont signé avec nous. »

« Rien n'indique ici que M. l'abbé de Saint-Remy en soit le donateur. »

Au côté sud du clocher, se trouve une ancienne chapelle des Trépassés (1); on y entre, de l'extérieur, par une porte latérale (2). « Bien qu'elle ne mesure pas moins de 22 mètres de superficie (5^m^,50 de long, sur 4^m^ de large), elle n'a pas de fenêtre, dit M. l'abbé Jacob, et l'on ne voit pas, par la construction, qu'elle en ait jamais eue : la lumière n'y pénètre que par la porte. Le mur qui la sépare de l'église laissait autrefois une communication avec l'intérieur, par une ouverture ogivale large et haute presque de la hauteur et de la largeur de la nef sud, ce qui porte à croire qu'elle était un prolongement de cette nef. Il faut faire remarquer cependant que le sol de la chapelle des Trépassés est en surélévation, par rapport à celui de l'église, de 1^m^,20. — Cette chapelle était voûtée, car on voit encore aujourd'hui une colonne dans un angle, les formerets de la voûte dans le mur qui la sépare de l'église, et des restes de formerets dans le mur de face, au sud. » — Placée ainsi au dehors de l'église, elle constituait probablement une

(1) C'est l'ancien charnier, sur lequel existe l'inscription de 1547.

(2) La baie en est rectangulaire, ornée de moulures qui se pénètrent, suivant le style de la première partie du XVI^e^ siècle. Dans l'angle du contrefort sud-est et du mur de l'église, auprès de la porte principale, existe, à environ deux mètres de hauteur, une grande tablette de pierre, rectiligne; nous ne savons quelle en était la destination. C'est un peu au-dessus que se trouve l'inscription de 1588.

propriété communale, le clocher et le cimetière étant, d'habitude, à la charge des habitants.

La chapelle des Trépassés renferme un ossuaire assez considérable. M. le curé y avait fait déposer beaucoup de débris, dont il comptait se servir, plus tard, pour restaurer cette chapelle et compléter l'ameublement de l'église.

Un objet fort curieux est une table de pierre, très mince, mesurant $1^{m},565$ de long sur $0^{m},375$, et dont les quatre côtés sont sculptés, ce qui indique qu'elle était isolée; son peu de largeur ne permet guère de penser qu'il s'agisse d'un autel. La sculpture des profils se compose d'une inscription en beaux caractères minuscules gothiques qui, partant de l'un des petits côtés, s'allonge sur trois d'entre eux, et se termine par deux ou trois lettres enjambant sur la quatrième, décoré d'une guirlande. Une autre guirlande, plus étroite, court, au-dessous, le long des quatre côtés. Voici ce texte :

m · cccc · et · xxx · ‖ vii · me · firet · faire · martin · donvvey · et · vvaltrin · filz · chardi ‖ gno · vaille · de m ‖ ade ·

([*En l'année*] *1437*, *me firent faire Martin Donwey et Waltrin* (1), *fils* [*de*] *Chardignon* (2) *Vaille de Made* (3).

Par l'obligeante entremise de M. Léon Maxe-Werly, nous avons fait parvenir à la Société nationale des Antiquaires de

(1) *Waltrin*, *Watrin*, *Wautrin*, etc., ancien prénom très répandu.

(2) *Chardignon*, diminutif de *Chardin*, qui dérive lui-même de *Richard* (ou *Guichard*, etc.), par aphérèse et additions d'une suffixe diminutive; nous avons déjà fait remarquer plusieurs fois combien la finale *ignon* est fréquente en Lorraine.

(3) Nous avons déjà trouvé *Vaille* ou *de Vaille* comme nom de famille; mais nous ne savons quelle localité pourrait désigner le mot *Made*.

France une note sur cette curieuse table, accompagnée d'un estampage de l'inscription exécuté par M. l'abbé Jacob. Aucune observation consignée au procès-verbal n'a suivi la lecture de notre communication (1).

Cette pierre a été découverte par M. l'abbé Jacob derrière la table en bois de l'autel de saint Nicolas, jetée contre le mur. Sans doute, elle était là depuis l'année 1687, date que porte l'autel.

Un très intéressant retable en pierre offre les images de N.-S. et des douze apôtres, peintes dans les sept niches traditionnelles, qui sont surmontées d'arcatures sculptées dans le style du XIV^e^ siècle. La niche du milieu, occupée par le Christ, est moins large, n'abritant qu'un seul personnage; elle ne descend pas aussi bas que les autres, afin que le divin Maître soit placé un peu au-dessus des disciples (2). Ce retable était caché au même endroit que le fragment précédent et a été retrouvé en même temps. Depuis que nous l'avons vu, il a dû être disposé, dans le chœur, comme devant-d'autel; c'est le meilleur moyen qu'on ait trouvé de le conserver en lieu d'honneur; nous regrettons, toutefois, de voir abandonner l'usage des parements mobiles. Ce retable était sans doute celui du maître-autel qui a précédé l'autel actuel, dont le retable flamboyant devait offrir la même iconographie.

Il existe un autre retable analogue, de genre gothique, mais annonçant la Renaissance par le plein-cintre de ses arcades, qui, depuis notre visite, a été replacé sur l'autel de la chapelle Saint-Jean-Baptiste; il a 1^m^,55 de longueur sur 0^m^,80 de hauteur; les images saintes, si notre mémoire ne nous fait défaut, sont sculptées en demi-relief. Il comprend trois compartiments : dans celui du milieu, la crucifixion avec Marie, les mains jointes, et Jean, tenant un livre; dans celui de la droite,

(1) *Bulletin* des Antiquaires, 1884, p. 119 (séance du 11 mars). Consulté postérieurement, M^gr^ Barbier de Montault a bien voulu nous dire que l'on peut croire à une ancienne table d'autel.

(2) Jésus tient, dans la main gauche, le globe crucigère. En partant du côté de l'évangile, on reconnaît les apôtres : 5. Paul; 6. Pierre; 7. Jean; 9. André.

une sainte tenant une palme et saint André ; dans le dernier, un saint et sainte Catherine.

Quelques statues, déposées dans le même local, sont assez remarquables ; elles méritent d'être gardées et replacées dans l'édifice. Nous citerons celle de sainte Barbe, puis une image de la Vierge, assez fréquente dans le pays, qui représente Marie portant l'enfant Jésus sur le bras gauche et lui offrant de la main droite, un bouquet de fleurs, au milieu duquel on voit un oiseau ; il existe aussi des statues des saints Pierre et Paul, mais qui offrent moins d'intérêt.

Signalons aussi un beau devant-d'autel du siècle dernier, imitant les tapisseries à grands ramages, avec un médaillon central où l'on voit le buste de saint Maurice. La présence d'un autre devant-d'autel, pour les offices funèbres, prouve que, dans la coutume ancienne, conforme au rituel romain, on changeait cet ornement important suivant les cérémonies.

Durant les récents travaux de l'église, on a mis à découvert des cercueils de pierre dont la forme se rapproche de celle du corps humain, c'est-à-dire offre une augmentation de largeur à partir des pieds jusqu'à hauteur des épaules, se rétrécit brusquement vers l'endroit du cou, puis s'élargit en cercle à la tête ; ces tombeaux remontent certainement à une période reculée, peut-être à l'époque romane (1).

« Le premier que l'on ait pu examiner, ainsi que nous rappelle M. le curé, existe tout à fait sous le mur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste ; au-dessous de l'*oculus* du *repositorium* : il a été entièrement mis à découvert ; il ne fallait plus qu'un peu de bonne volonté pour le dégager, mais on a trouvé *qu'il ferait une bonne fondation!* Deux autres sont en dehors des fondations, dans le cimetière, près l'escalier de la tour : nous en avons seulement vu les pieds, et ils nous ont paru semblables au précédent : on pourrait, ce semble, les dégager

(1) V. M. le ch. Reusens, *Éléments d'Archéologie chrétienne,* 2e édit., t. I, p. 443.

facilement ; nous avons remarqué que l'un de ces derniers était fait de deux pièces. »

Dans le cimetière qui entoure l'église étaient déposées provisoirement deux bonnes statues, que le peuple, nous a-t-on dit, invoque sous les noms de saint Joseph et de saint Isidore, patron des laboureurs ; néanmoins, la première, croyons-nous, représente le Christ, et la seconde nous a paru être l'image d'une femme.

M. l'abbé Jacob connaissait le mérite de son église et s'appliquait à l'étudier dans tous ses détails ; nous gardons le meilleur souvenir de sa bonne réception et des utiles indications qu'il a bien voulu nous donner. Nous avons pu constater que l'église avait été construite avec de mauvais matériaux et manquait de solidité ; dans les travaux de réfection des bas-côtés, on a reconnu que les voûtes menaçaient ruine et finiraient par s'effondrer si les ressources ne permettent pas de les reprendre à temps en sous-œuvre ; il serait, en outre, regrettable que le manque de fonds interdît de restaurer le mobilier de l'église, et d'y faire les améliorations intérieures qui étaient projetées.

ANNEXES.

I.

Acte de vente des biens des chapelles.

18 mars 1791.

Par devant nous Joseph Nicolas Devillet, notaire royal et tabellion au tribunal du district d'Etain, demeurant en la dite ville, soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés et aussi soussignés.

Furent présents, M. Charles C., capitaine d'artillerie au régiment de Metz, actuellement à Arrancy, et le sieur Dominique B., fermier du domaine du dit lieu, y demeurant, lesquels nous ont dit que s'étant rendus adjudicataires dans la vente des biens nationaux faite au district d'Etain, par procès-verbal du 18 février dernier, d'une maitairie des ci-devant dames de Saint Louis de Metz affermée à Louis André Toussaint, laboureur au dit lieu, ainsi qu'une maison avec ses dépendances située au château du dit Arrancy, d'un bois de la contenance de vingt cinq arpens, du four ci-devant bannal, d'un pré situé à Mont de la contenance de neuf fauchées faisant partie du bail des domaines loué au dit sieur Louis André Toussaint et Dominique Brice, d'une chapelle de sainte Barbe et sainte Scholastique louée au dit Louis André Toussaint, d'une autre chapelle de saint Jean-Baptiste, louée à François Thiéry laboureur au dit lieu, d'une autre chapelle de saint Jean l'Evangéliste louée à Christophe Reny laboureur au dit Arrancy, et d'une autre chapelle de saint Clément louée à Louis George

Reny, laboureur au dit lieu : que n'ayant point jugé à propos de conserver le tout, ils ont fait annoncer par affiches que le deux du présent mois de mars, ils seraient revendus en détail par devant l'un des comparants, par procès-verbal sous seing-privé resté entre les mains de mon dit sieur C., et à charge par les acquéreurs de ratifier la dite vente par devant notaire, le tout aux charges, clauses et conditions suivantes.

L'adjudicataire de la chapelle saint Clément sera tenu de démolir depuis la porte d'entrée jusqu'aux deux premiers éperons de droite et de gauche exclusivement pour rendre le chemin praticable, à la première réquisition de la municipalité autorisée par le conseil de commune moyennant une indemnité de soixante livres une fois payée, et dans le cas où le dit adjudicataire voudrait changer la façade de la chapelle, il sera obligé de requérir la dite municipalité de lui donner l'indemnité dont il s'agit, et à défaut de l'avoir fait la municipalité conservera le droit de faire démolir comme il est ci-devant expliqué. Et aussi, dans le cas où la municipalité n'aurait pas répondu à la réquisition de l'acquéreur en y satisfaisant, elle sera déchue du droit qui lui a été cédé dans la seule vue du bien public.

(Communication de M. l'abbé Jacob. En marge est écrit : *Pour François Bertrand, laboureur, demeurant à Arrancy.*)

II.

La chapelle de Lopigneux.

« Il y a, à Lopigneux, une petite chapelle, sans style remarquable, mesurant extérieurement, — y compris le chœur, qui est en demi-cercle, — $7^{m},50$ de longueur sur $5^{m},35$ de largeur.

« On lit au-dessus de la porte d'entrée, qui est vis-à-vis l'autel, cette inscription, en lettres majuscules, placée sous le petit clocher. En haut :

CETTE
CHAPEL A ÉTÉ ERI
GE EN L'HONNEUR DE NTE
DAME PAR MSSY F. POUPAR
ET P. MAUCLER MTE
ET PROPRIETAIRE
DES FORGES DE LOPIGNEUX
EN 1751
ACHETÉ EN
1735

« Et plus bas, au-dessus de la porte, au milieu :

17)—(51

« L'autel, aujourd'hui délabré et qui a été autrefois un autel fixe, possède, scellée au milieu de sa table, une pierre consacrée, en marbre, sur laquelle on lit gravés ces mots :

H. C. DU CAMBOUT
DUX DE COISLIN
EPISCOPUS METENSIS

« Cette pierre a $0^{m},315$ sur $0^{m},30$.

« Il nous paraît juste, en passant, d'adresser ici à M. Collas, directeur de la manufacture de Pierrepont, dont Lopigneux est aujourd'hui une dépendance, les sincères félicitations qu'il mérite par l'état de propreté et de conservation dans lequel il fait tenir cette chapelle, qui n'est plus livrée au culte depuis longtemps (depuis 1824, je crois) : après la restauration du culte, au commencement de ce siècle, les curés d'Arrancy y célébraient le Saint-Sacrifice de la messe le dimanche, et y

administraient le sacrement de baptême à ceux pour lesquels on le demandait.

« Nous lisons dans des anciens registres : « Le samedi 29 « janvier 1707, en vertu de la permission à nous adressée par « monseigneur Jean Pierre Werhorst, évêque d'Albé, suf- « fragant et vicaire général du diocèse de Trèves, en date du « 17 décembre 1706, j'ai fait la bénédiction d'une petite cha- « pelle à Lopigneux, où l'on doit dire la messe les dimanches « et fêtes, pour la nécessité des ouvriers occupés aux travaux « de ladite forge, en présence de M. François Lorette, prêtre « et curé d'Ugny, et du sieur Vernier, chapelain de ladite cha- « pelle et moi; j'ai chanté la messe le dit jour 29 janvier 1707.

« J. Migette, curé d'Arrancy. »

« Il faut croire que la chapelle mentionnée dans l'acte qui précède n'était que provisoire, ou qu'elle a été détruite par quelque accident, puisque celle qui existe aujourd'hui est postérieure à la date de bénédiction.

« Il y a deux bâtiments d'habitation : la vaste maison de maître, porte la date de 1751, comme la chapelle, et, sur le fronton de la porte, d'un côté F. P. et de l'autre P. M., au milieu de nombreux ornements; l'autre maison porte la date de 1754.

« Ces initiales F. P. et P. M. désignent, sans contredit, les noms de François Poupar et de Pierre Maucler, qui se retrouvent dans l'inscription de la chapelle : c'est l'inscription tumulaire de ce même Pierre Maucler que nous rencontrons dans la chapelle Sainte-Scholastique de l'église d'Arrancy. »

(Communication de M. l'abbé Jacob.)

III.

Chapelles Saint-Clément, Saint-Georges ou du Perron, Notre-Dame ou de Lorette; Maison de l'archevêque de Trèves.

Nous transcrivons sans changement, d'une lettre de M. l'abbé Jacob, écrite le 23 février 1884, les passages suivants, qui se rapportent à quatre édifices ecclésiastiques d'Arrancy.

« La chapelle Saint-Clément... était construite dans le village, à quelques mètres du bas du jardin du presbytère. J'ai l'intention, aussitôt que je le pourrai, — afin de rappeler le souvenir de cette chapelle, dont il ne reste absolument plus rien, ainsi que de celle du *Perron* (1), — de faire placer, dans l'église, un vitrail représentant saint Clément et saint Georges, les deux titulaires. — Je serais heureux de pouvoir faire la même chose pour sainte Scholastique et sainte Barbe, dans leur chapelle, et pour saint Jean-Baptiste dans la sienne.

« A l'extrémité du village, au sud-est, il existait encore une chapelle, dite *de Lorette;* les pierres des murs écroulés sont encore là gisantes. Je sais que cette chapelle était consacrée à la sainte Vierge; mais pourquoi portait-elle le nom de Lorette? Des vieillards m'ont dit qu'au-dessus de la porte il y avait cette inscription; d'un côté : « *François Lorette, curé d'Ugny;* » et de l'autre : « *François Lorette, curé de Han.* » C'est, sans doute, ce M. Lorette dont il est question dans l'acte de bénédiction de la seconde cloche de l'église; il était d'Arrancy : la famille était-elle propriétaire de cette chapelle? Je l'ignore.

« Dans le bas du village, non loin de la station du chemin de fer, il y a une maison très importante, avec grande cour en avant, vaste jardin et parc par derrière : cette maison est

(1) C'était un ermitage ; V. *Annexes,* V, nos 21, 22 et 30.

flanquée d'une petite tour à l'un des angles; dans cette tour, au rez-de-chaussée, se trouve une petite pièce voûtée, dans laquelle il y avait autrefois un autel; c'était une petite chapelle, qui sert aujourd'hui de décharge de cuisine. On n'est pas étonné de la présence d'une petite chapelle dans cette maison, quand on sait qu'elle avait été construite par l'archevêque de Trèves, pour y loger son intendant. Il est certain que cette maison n'appartenait plus aux archevêques de Trèves longtemps avant notre première révolution. »

IV.

Extraits d'une notice sur Beuveille.

Nous extrayons d'une notice manuscrite sur Beuveille, rédigée vers 1874 par M. Mentré, alors curé du lieu, et dont copie nous a été communiquée par M. F. Michel, membre de la Société d'archéologie lorraine, à Ugny (Meurthe-et-Moselle), le passage suivant, qui intéresse Arrancy.

« Note tirée des archives de la paroisse d'Arrancy.

« Le 31 octobre 1696, Mons. l'évêque d'Arles (1), Jean-
« Pierre Werhost, suffragant de Trèves, arriva à Arrancy,
« vers 3 heures et y officia pontificalement le jour de la Tous-
« saint et y donna les ordres. Le dimanche suivant, quatre
« novembre, il alla consacrer deux autels à Beuveille; pen-
« dant tout le temps qu'il fut à Arrancy, il confirma plus de
« mille personnes du voisinage, et d'Arrancy 252, et j'eus

(1) Ce nom a certainement été mal lu. Jean-Pierre Werhost ou Werhorst est qualifié plus haut : évêque d'Albe. Le suffragant est souvent qualifié évêque *in partibus* d'Ascalon.

« l'honneur de le servir à diacre, et le lendemain j'ai célébré « en sa présence. *Signé :* Migette. »

« En 1696, messire Migette était curé d'Arrancy. Voici ce qu'il écrit le jour du Jeudi-Saint de l'année suivante : « 4 « avril 1697, environ vers les deux heures du matin est morte « Anne Labbé ma mère, âgée de 69 ans, et son corps fut in- « humé dans le cimetière de Beuveille. » Ce M. Migette a été curé d'Arrancy du 15 janvier 1687 au 21 mai 1707, qu'il est mort; il a été inhumé dans le cimetière, près la porte du Charnier, en haut. En 1697, il fait accord avec Joseph Caille, prieur de Saint-Pierremont, se portant fort pour Achille Mallai, abbé dudit Saint-Pierremont, les abbé, prieur et religieux de Chatillon et Jean Kleffer, officier et fermier des dîmes du ban de Viviers au sujet de ce qui revient à chacun au ban de Viviers (1). »

V.

Extraits des registres paroissiaux d'Arrancy.

(Communication de M. F. Michel, d'Ugny.)

1. — 1^er^ janvier 1696. Mariage d'Adrian de Cuminel(2), sei-

(1) Parmi les anciens curés d'Arrancy, nous rappellerons Jean Musset, auteur de *La Lorraine ancienne et moderne*, imprimé en 1712, qui, après la condamnation de son ouvrage, fut obligé de quitter la cure de Longwy pour celle d'Arrancy (V. *Annales de l'Institut archéol. du Luxemb.*, Arlon, t. VIII, p. 200, n° 13).

(2) M. Jeantin (*Mauuel*, p. 53, note), mentionne : « 1686, Adrian de *Cuminel*, seigneur de *Lafontaine-Saint-Martin* et prévôt d'Arrancy. » — Cette famille ne figure pas, à notre connaissance, dans les armoriaux lorrains; elle est peut-être originaire des Ardennes. Suivant M. Jeantin (*Manuel*, II, 1027), vers 1578, le prévôt de Lamouilly était *Jehan de Cuminel*, marié à *Jehanne*, sœur de *Guillaume de Sappongue*. — Dans la seconde partie du siècle dernier, « madame *Marie-Anne-Elisabeth de Cuminel* » était mariée à « messire *Jean-François de Wal*, escuyer, seigneur de Fermont, Montigny, le ban de Vivier en partie, la Fontaine-Saint-Martin, conseiller du Roy, lieutenant gé-

gneur de la Fontaine-Saint-Martin (1), paroissien d'Arrancy, et de Marie de La Ruelle (2), paroissienne de Han-devant-Pierrepont (3).

2. — Lundy 21 janvier 1697. Mariage de François-Florimond des Armoises (4), seigneur d'Anderny, capitaine d'une compagnie de fusilliers, commandant à Cugnon sur la rivière de Semoy sous les ordres de M. d'Arnaut, qui a donné sa permission en date du 10e du présent mois, et Dlle Marguerite Le Masson, fille de M. Gabriel Le Masson, vivant seigneur de Loupignieulx, prévôt royal d'Arrancy (5); le tout en présence de M. Louy Denory (?), chevalier, seigneur de Lameh (?), de

néral civil et criminel au bailliage royal de Longuyon, y résident, » comme on le voit par l'acte du mariage, célébré à Cosnes, le 3 janvier 1760, de leur fils, « messire Philippe de Wal, escuyer, capitaine au régiment de Piedmont, » avec « mademoiselle Lambertine de Celier... » (Reg. par. de Cosne, copie comm. par M. Michel).

(1) « Fontaine-Saint-Martin, ferme, commune de Longuyon. — Cense-fief, siège d'une haute justice, appartenant à la paroisse de Sorbey (diocèse de Trèves) et à la communauté de Longuyon ». (*Dict. top. de la Moselle*).

(2) Il y a eu plusieurs familles nobles de ce nom. Nous ne savons à laquelle appartenait Marie de La Ruelle.

(3) Annexe ecclés. de Saint-Pierrevillers, canton de Spincourt, Meuse.

(4) Ce personnage, dont le nom avait échappé à dom Calmet (Maison des Armoises, br. d'Anderney, dans l'*Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. V, dissert., col. clxxxij), est, selon toute apparence, un fils cadet de « François-Florimond des Armoises, seigneur de Ville et d'Anderney..., capitaine au régiment des gardes du duc Léopold... », qu'on croit avoir épousé « N. Fabri ou Fabretti. » Il dut lui-même avoir un fils, nommé également François-Florimond et qualifié « comte des Armoises, chevalier, seigneur d'Anderny, » lequel assista, comme cousin-germain de l'époux, au mariage de « Charles-Lambert des Armoises, chevalier, seigneur marquis de Spincourt, » avec Béatrix de Lambertye, chanoinesse de Remiremont, célébré à Cons-la-Grandville, le 2 mai 1741 (Reg. par. de Cons-la-Grandville, copie communiquée par M. Michel); dom Calmet mentionne cette alliance, mais il ignorait les prénoms des conjoints.

(5) Nous ne connaissons pas d'armorial lorrain qui mentionne cette famille. Nous ne savons si c'est à la même qu'appartenait « *Jean le Masson,* seigneur de Bellassise, » conseiller au parlement de Paris, vivant vers le commencement du xviie siècle; il épousa Anne, l'aînée des filles de noble Jean Hennequin, seigneur de Dommartin, conseiller au même parlement (D.

présent à Arrancy, et de Paul Jacques, maître d'escole du dit Arrancy.

Signé :	Desarmoises	Denory
	M. Le Masson	
	P. J. (?) Jacques	Migette, curé d'Arrancy.

3. — 17 janvier 1726. Décès de Louise de Viller(1), à 56 ans.

4. — 9 septembre 1729. Baptême de Jean-Charles Dumon, fils de François-Nicolas Dumon et de Simone Le Loup. Parrain : M. Jean-Charles, chevalier, marquis de Viller (2), capitaine

Pell., p. 361). — Vers la fin du même siècle, suivant M. Brizion (p. 53), « *Michel le Masson*, écuyer, seigneur de Montplaisir, » épousa Françoise, fille de « Claude de Fligny et d'Antoinette de Hamonville. » — Dans les lettres patentes de reconnaissance de la noblesse de Jean Rampont, procureur de S. A. R. au bailliage d'Etain, en 1724, il est dit que ce personnage « a contracté des alliances nobles, ayant épousé en premières noces *Gabrielle le Masson*, fille de *Jean le Masson*, sieur de Rancé, controlleur de l'hôtel du duc Charles IV, et l'un de ses gentilshommes ordinaires » ; etc. (D. Pell., p. 674).

Les registres paroissiaux de Réhon mentionnent, en 1732, le mariage de Henry Balon, seigneur de Rehon, veuf de *Anne le Masson*, avec Marie Dauvent, fille de Jean Dauvent, demeurant à Saint-Pancré (Comm. de M. Michel).

(1) V. la note suivante.

(2) Ce gentilhomme appartient à une famille d'ancienne chevalerie du comté de Bourgogne. M. le baron Emm. d'Huart le désigne ainsi : « Jean-Charles, marquis de Villers, comte de Grignoncourt, chevalier de Saint-Louis, capitaine, puis lieutenant-colonel au régiment de Bassigny, mort en son château d'Arrancy, le 21 mars 1752. Il épousa, le 17 août 1726, « Catherine-Françoise-Béatrix, baronne de Haën, » 5e enfant de Philippe-François, baron de Haën, et de Marie-Caroline-Agnès de Cools, sa seconde femme. — Quelques auteurs ont confondu, à tort, la famille de Haën avec celle de Hagen ou de La Haye, dont une branche s'est fixée en Lorraine au xve siècle. La première, originaire de Saxe, portait : *d'or, au coq de sable.*

On verra, dans la suite, les actes de baptême de deux enfants de Jean-Charles, marquis de Villers ; ils ne concordent pas bien avec la liste des trois enfants qu'indique M. d'Huart, et que nous reproduisons parce qu'elle intéresse Arrancy :

« 1° Jean-Charles-Adam, marquis de Villers, comte de Grignoncourt, voué de Bouzonville, seigneur de Burgesch, de Zérange, de Borne, de Nittel, etc., chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie au service de France, né au château d'Arrancy, le 12 juin 1732, marié à Marthe-Louise de Geisen,

au régiment de Bassigny; marraine : Madame Marie Prud'homme, épouse à M. François Chonet, seigneur de Moraigne et Lopigneux, capitaine prévôt de cette prévôté (1).

5. — 31 décembre 1729. Baptême de Mademoiselle Marie-Joseph-Madelaine-Ignace de Villers, fille de Monsieur le marquis de Villers, seigneur de Grinoncourt, capitaine au régiment de Bassigny, et de dame Madame Catherine Françoise-Béatrice baronne de Haynne (2). Parrain : Ignace baron de Haynne (3), représenté par Monsieur Nicolas-Grégoire Houillon comme son procureur (4). Marraine : dame Madame

dernière de son nom et de ses armes, dont sont issus les marquis et comtes de Villers de nos jours;

« 2° Anne-Marie-Camille, marquise de Villers, dame de La Sauvage, d'Herserange, de Sosne, de Rodange, de Bertrange, etc., née au château d'Arrancy, le 3 février 1729, mariée le 17 février 1751, au château d'Éverlange, à Jean-François-Henri-Gérard, chevalier, baron d'Huart, major-général des armées d'Espagne, etc.;

« 3° Jeanne-Marie, marquise de Villers, mariée à Pierre-Jacques de Martini, officier aux gardes wallonnes, seigneur de Weiler-la-Tour, d'Aspelt, de Gondelange, etc. » (V. les *Publications* de Luxembourg, t. VII, p. 43-44, 49-51).

(1) Suivant M. Jeantin (qui gratifie cette famille de la particule), Marie Prudhomme était « fille d'un ancien président de l'échevinage de Mézières »; son mariage eut lieu le 31 mai 1703; elle apporta à son mari la terre de « *Bolmont,* commune de *Reuilly-les-Potés,* canton de *Renvez* » (V. *Manuel,* p. 667). Cette dame fut marraine à Pierrepont en 1725, suivant un extrait des registres paroissiaux, comm. par M. Michel : 19 mars 1725. Baptême de H.-M.-J. Houillon. Parrain : Humbert Houillon, curé de Pierrepont. Marraine : « Dlle Marie Prud'homme, épouse à M. François Chonet, seigneur écuyer de Moraigne et Lopigneu, capitaine-prévôt-gouverneur de la prévôté d'Arrancy.» Voir aussi les nos 5, 19, 24. Sur François Chonet et sa famille, v. plus haut ce qui est dit à propos de son épitaphe.

(2) Lisez *Haën;* V. la première note du n° 4.

(3) Sans doute le frère aîné de la mère; c'est-à-dire, suivant M. d'Huart : « Lothaire-Ignace, chevalier, baron de Haën, voué de Bouzonville, seigneur de Burgesch, de Nittel, de Zerange, de Bettingen, de Bubange, etc., capitaine aux gardes wallonnes, marié à Marie-Josephe de Faust-Aschaffenbourg, mort en 1757 au château de Burgesch, sans postérité. »

(4) En 1713, suivant M. Jeantin (*Manuel,* p. 52), le curé d'Arrancy se nommait *Houillon.* Nous ne savons s'il est le même que Nicolas-Grégoire Houillon, ou que *Humbert Houillon,* qui, comme on l'a vu, était curé de Pierrepont en 1726.

Marie-Barbe Joseph (1), représentée par dame Madame Marie Prudhomme, épouse à monsieur Chonet, seigneur de Moraigne et Lopigneux, capitaine-prévôt-gruyer d'Arrancy (2). Laquelle cérémonie fut faite à la maison, pour causes pressantes. Le 25 janvier 1730, les cérémonies furent suppléées.

Signé : Marie Prudhomme ; Nicolas Grégoire Houillon, curé d'Arrancy (3).

6. — 18 septembre 1731. Baptême de François-Nicolas, fils de Jean-Charles de Villers et de Catherine-Françoise-Béatrice de Haën (4). Parrain : Monsieur François-Nicolas Faust d'Aschaifferburg et seigneur de Bohr (5). Marraine : Madame Marie-Theresse baronne de Haën de Bourgisch (6).

Signé : F. N. Faust D'Aschaffenburg.
N. M. Therrese de Haen.

7. — 14 janvier 1734. Baptême de Jacque-Adrian, fils de Jacque Bulotte et de demoiselle Barbe-Dorothée du Chenois (7). Parrain. N. (?) Adrian Jubecour. Marraine : Anne de Mangeon du Haussoy (8).

Signé : Adrian Jubecour. Anne de Mangeon du Haussoy.

(1) *Joseph*, nom d'une famille honorable du pays, alliée, ce semble, aux Chonet. (V. Jeantin, *Manuel*, p. 660.)

(2) V. la seconde note du n° 4.

(3) C'est le curé qui représenta le parrain.

(4) V. la première note du n° 4.

(5) Sur les *Faust* de Stromberg et d'Aschaffenbourg, v. Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, I, 192.

(6) Cette dame n'est pas mentionnée par M. d'Huart.

(7) Nous ne connaissons pas de document sur cette famille *du Chenois ;* sur la famille Bulotte, voir plus loin, n° 15.

(8) Il s'agit évidemment d'Anne-Marie de Mangeon, femme de Claude du Houssoy (ou Haussoy), conseiller assesseur et garde-marteau des prévôté et gruerie de Longuyon, dont on voit baptiser des enfants à Longuyon en 1734,

8. — 8 novembre 1736, M. Maurice de Saint-Remy, substitut dans la prévôté d'Arrancy, est mort à 68 ans; inhumé dans le chœur de l'église (1).

9. — Le 16 avril 1637, est né, et le 17 baptisé, un fils de M. Jean-Charles de Villers, seigneur de Grinoncourt, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et capitaine-commandant au régiment de Bassigny pour le service du roi, et de dame Catherine-Françoise-Béatrice, baronne de Haën, son épouse (2); la quelle cérémonie [a été] suppléée le 24 may de la dite année. A été nommé Lhotaire-Ignace-Joseph, ayant eu pour parrain M. Lhotaire-Ignace-Joseph, baron de Haën, chevalier, seigneur de Burgesh (3), et pour marraine dame

1736, 1737, 1739 et 1740 (Extr. des reg. par., comm. par M. Michel). Sur la famille Mangeon de la Barre, consulter : Brizion, *Hist. des communes du canton de Fresnes-en-Woepvre,* p. 23 et 137; dom Pelletier, art. *Aulbepierre,* p. 18, et *le Prieur,* p. 480. — La même dame fut marraine à Pierrepont le 1er janvier 1738 et signa de la même manière. Dans un acte de 1739, elle est appelée : *de Mangeon de Mereri,* voir plus loin, n° 27.

(1) Plusieurs familles nobles, du nom de Saint-Remy, ont existé en Lorraine; il est difficile de les distinguer les unes des autres. Voici quelques mentions relevées dans les registres des environs par M. Michel.

1595, à Réhon. Baptême de Nicolas, fils de Henri d'Ethe. P. : le sieur Nicolas de Heumont; M. : Dlle *Anne de Saint-Remy.*

1599 (ou plutôt 1601), 3 janvier, au même lieu. Baptême de Jean, fils de Périn de La Lance de Moranville et de Jeanne de Heumont. P. : M. de Heumont; M. : Damlle *Anne de Saint-Remy.*

1602, le jour de Saint-Marc (25 avril), au même lieu. Baptême d'un fils de Jean Donchamps. P. : le sieur Périn de La Lance de Moranville; M. : Damlle Anne de Saint-Remy.

1685, 3 mai, à Ugny, « Sébastienne Gaspard, femme à N. de Saint-Remy, accoucha d'une fille qui fut nommée Anne... »

1706, 22 septembre, au même lieu, « est née Théresse, fille de Nicolas de Saint-Remy et de Agnès Muny. P. : M. Lorette, M. : Theresse Thibesa, femme au sieur Gonel, procureur du roy des eaux et forêts en la maîtrise de Longwy.

(2) V. la première note du n° 4.

(3) Sans doute le frère aîné de la mère; ce qui semblerait indiquer que l'enfant baptisé le 31 décembre 1729 ne vivait plus. — V. la seconde note du n° 5.

Marie-Barbe, baronne de Haën, dame de la Sauvage (1), et lesquels ont signé avec nous.

Signé : L. de Haën. ... (?) de Haën.
De Saint-Remy, prêtre. d'elmemont (2).

10. — Le 30 mai 1738, est décédée dame Claude Orquevaux (3), épouse au (4) sieur Jean Morice, admodiateur à madame l'abbesse de Saint-Pierre de Metz, laquelle était âgée de 69 ans; inhumée dans l'église de cette paroisse, devant l'autel Saint-Nicolas.

11. — Ce jourd'huy cinq décembre 1739, Charles-Nicolas, fils du sieur Léopold-Dieudonné Chonet de Bollemont, écuyer, avocat en la cour, capitaine-prévôt-gruyer royal, chef de police de la prévôté et chastellenie d'Arrancy (5), et de D^lle^ Anne Cambraye, son épouse (6), a été baptisé; né le même jour. Il

(1) Sans doute l'une des sœurs de la mère, celle que M. d'Huart désigne ainsi : « Barbe-Marie-Josèphe, baronne de Haën, mariée 1° à François-Sébastien de Baur de Kitzingen, seigneur d'Everlange, d'Useldange, etc., maître et propriétaire des forges de La Sauvage et d'Herserange, 2° à Joachim-Joseph d'Elévemont, capitaine de cavalerie, etc., morte au château d'Everlange sans postérité » (*Public.*, VII, 49).

(2) Sans doute « *d'Élévemont* », nom du second mari de la marraine (V. la note précédente et *Public.*, VII, 44).

(3) Un sieur Henry Orquevaux fut curé de Cons-la-Grandville, de 1686 environ jusque vers 1736 (Arch. comm.); une localité de ce nom existe dans la Haute-Marne, arr. Chaumont, canton Saint-Blin. V. *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1889, p. 238 : l'enlumineur Henry d'Orquevaulz.

(4) L'emploi du datif au lieu du génitif pour indiquer les relations de parenté et d'alliance était général en Lorraine. V. sur ce sujet, notre notice *L'église de Maxéville*, 1889, p. 47.

(5) Fils de François (V., plus haut, n° 4); Jeantin, *Manuel*, p. 667, dit qu'il naquit à Arrancy le 8 juillet 1710. V. n^os^ 14, 16, 18, 20, 24, 25.

(6) V. les références de la note précédente. Je ne sais si cette famille Cambray est la même que celle de ce nom qui figure dans la *Biographie du parlement de Metz*, par E. Michel, p. 70. Anne était fille de Charles Cambray, marchand, bourgeois de Longwy (n^os^ 11 et 25) et peut-être sœur de Jeanne Cambray (n° 20). Sa mère était *N.* Hurlaut (Jeantin, *loc cit.*); le mariage de

a eu pour parrain le sieur Charles Cambray, marchand, demeurant à Longwy (1); pour marraine, dame Marie Prudhomme, épouse du sieur François Chonet, ancien capitaine-prévôt d'Arrancy, demeurant audit lieu (2), qui ont signé avec nous au présent registre.

Signé : C. Cambray. — Prudhomme.
N (?). Richard, curé d'Arrancy.

12. — 18 décembre 1739. Décès de Charles-Nicolas, fils au sieur Léopold-Dieudonné Chonet de Bollemont (3), inhumé devant l'autel Saint-Nicolas, à 13 jours.

13. — 12 novembre 1740. « Le sieur François Chonet de Bollemont, capitaine-prévôt-gruyer royal, chef de police de la prévôté et châtellenie d'Arrancy, est mort, âgé d'environ 65 ans, muni des sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction; a été inhumé dans le chœur de cette église (4).

14. — 5 avril 1741. Baptême d'Anne, fille de Monsieur Raux (5) et de D^lle^ Françoise Olry, son épouse (6). Parrain :

Léopold-Dieudonné Chonet eut lieu le 19 janvier 1739); Anne mourut à Villers-la-Montagne, le 3 janvier 1785 (*Idem*). Jeantin lui donne huit enfants, sans parler de Charles-Nicolas.

(1) Père d'Anne Cambray, qui précède; cf. n° 25.

(2) V., plus haut, n° 4.

(3) V. le n° précédent.

(4) V., plus haut, son épitaphe.

(5) Qualifié ailleurs « assesseur en la prévôté d'Arrancy ». V. n^os^ 17, 25, et, au n° 28, Anne Raux, marraine. « Ce « monsieur Raux », se prénommait Pierre; il était seigneur de Thonne-les-Prés, conseiller du roi, assesseur et garde-marteau en la prévôté et gruerie royale d'Arrancy (E. Michel, *loc. cit.*, art. *Raux;* cf. Jeantin, *loc. cit.*). Il fut père de Pierre-Nicolas, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial de Metz, auquel E. Michel a consacré un article; Jeantin lui donne une fille, Marie-Thérèse, qui épousa, le 13 novembre 1780, Charles Chonet de Bollemont, le général (V. n° 25).

(6) Cf. n^os^ 17, 23, 25. Voir la note suivante.

Monsieur Olry, prévôt de Conflant en Jarnisy (1); marraine : Madame Anne Cambray, épouse à M. Chonet, prévôt d'Arrancy (2).

15. — 26 août 1742. André Bulote, fils du sieur Bulote (3) et de demoiselle Chenot, son épouse (4), a été inhumé dans l'église de cette paroisse. *Signé :* De Saint Remy, prêtre (5).

16. — 25 février 1743. Anne, fille de messire Dieudonné Chonet de Bolmont, prévôt d'Arrancy, et de D^lle^ Anne Cambray, son épouse (6). Parrain : Monsieur Charles-Joseph (?) Hurlot, fils à M. le prévôt de Sancy (7). Marraine : Dame Anne Mazillot, épouse au dit prévôt.

17. — 5 août 1743. Baptême de Pierre-Nicolas, fils de Monsieur Rau et de D^lle^ Françoise Olry (8). Parrain : M. Olry,

(1) Cf. n° 17. Le nom *Olry* (du prénom *Ulricus*), est fort répandu en Lorraine. E. Michel (*loc. cit.*, p. 393) dit : « Joseph-Nicolas Olry, de l'Université de Strasbourg, fut reçu avocat au parlement de Metz, le 25 novembre 1734, et devint, en 1737, capitaine, prévôt, gruyer, chef de police en la prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Il fut l'un des avocats distingués du barreau messin... » L'auteur ne donne pas de renseignements sur sa famille. Ce magistrat était probablement le père de Françoise Olry.

(2) V. n° 11.

(3) Cf. n° 7.

(4) *Idem.* La « demoiselle *Chenot* » serait-elle la même personne que « demoiselle Barbe-Dorothée du *Chenois* » (?). C'est peu probable. Plusieurs familles *Chenot, Chenaux, Cheneau, Chesneau, Chaineaux*, etc., ont existé, en Lorraine, tant dans la noblesse que dans la roture; par suite de la ressemblance, en caractères gothiques, des lettres *e* et *o, Chenot* serait aussi à rapprocher de *Chonet, Chenet, Chenney, Chesnel, des Chenets* ou d'*Eschenet*, etc. — En 1670, « M^re^ Jean Chenot, chanoine de Longuyon, » est parrain en cette localité (Comm. de M. Michel). « Jean-Thomas Chenot de Bonnenouvelle, dit de Briel, sous-brigadier de la compagnie des gardes-nobles de Sa Majesté Impériale François de Lorraine, » fut « déclaré baron par Sadite Majesté Impériale, le 1^er^ mai 1749 ». (D. Pell., p. 126.)

(5) Cf. n° 8.

(6) V. n° 11.

(7) Cf. n° 18, et, aux notes du n° 11, N. *Hurlaut*, mère d'Anne Cambray.

(8) Cf. n° 14.

prévôt de Conflant (1) en Jarnisy. Marraine : Marianne du Faing, son épouse (2).

18. — 31 août 1744. Baptême de François-Charles-Robert, fils de M. Léopold-Dieudonné Chonet de Bolmont, prévôt royal d'Arrancy, et de Mad. Anne Cambray; né la veille (3). Parrain : le sieur Robert Journaux, marchand bourgeois, à Longwy. Marraine : D^lle^ Anne Marguerite Hurlaux de Sancy (4).

19. — 2 août 1745. Dame Marie Prud'homme, veuve du sieur François Chonet, capitaine-prévôt-gruyer royal, chef de police de la prévôté et châtellenie d'Arrancy, est morte âgée de 54 ans, munie des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, et a été inhumée dans le chœur de cette église... (5).

20. — 22 mars 1746. Baptême de Jeanne, née le même jour, fille de M. Chonet et d'Anne Cambray (6). Parrain : M. Robert Chonet, fils âgé de 18 mois (7). Marraine : Madame Jeanne Cambray (8), représentée par Marguerite Danlou.

(1) *Conflans.* Cf. n° 14.

(2) Sur cette famille chevaleresque, qui descendait, croit-on, des anciens comtes de Duras, consulter principalement A. Neyen, *Histoire de la baronnie de Jamoigne et de ses seigneurs, avec la généalogie complète de leurs maisons,* dans les *Publications* de Luxembourg, t. X. Nous n'avons pas trouvé mention de Marianne dans cette généalogie; si son père y figure, il serait, ce semble : soit *Georges-Florent du Faing,* seigneur de Mesnil, capitaine-prévôt d'Etalle, qui épousa, en 1676, Jeanne-Ursule du Mont et vivait encore en 1752, soit son second fils, *Maximilien du Faing*, écuyer, seigneur du Mesnil, Signeulx et Saint-Remy, qui résidait en 1746 à Signeux, et épousa, en 1714, Anne-Marie Neumetzler (V. *ibidem,* p. 105 et 106.)

(3) Il s'agirait du général de Bollemont, d'après un article de *Biographie meusienne* imprimé dans le *Journal de Montmédy,* en juin 1887; mais les prénoms indiqués par cet auteur paraissent erronés. Voir n° 25. Le prénom principal de cet enfant paraît avoir été *Robert.* V. n^os^ 20, 26 et 28.

(4) Cf. n° 16.

(5) V. n° 4 et Jeantin, p. 667.

(6) V. n° 11.

(7) V. n° 18.

(8) V. les notes du n° 11.

21. — Frère Jean-Baptiste, hermite du Péron (1), est mort le 3 juin 1746, après avoir vécu dans la solitude près de 50 ans, en vrai et fidèle serviteur de Dieu; a été inhumé dans la chapelle de l'hermitage, près du balustre (2); après sa mort, l'attestation de son origine, souscrite par nous, nous a été mise en main. — *Ego infra scriptus... attestor notumque facior dominum Joannem Baptistam Garrus, filium defuncti domini Antoni Garrus et dominæ Honoratæ Gay*, etc... (pièce très longue). Antoine Gaymard a fait et signé l'attestation.

22. — 26 septembre. Mort de frère Athanas (3), nommé Jean Chenet (4), hermite du Péron, enterré dans la chapelle du Péron (5).

23. — 8 octobre 1746. Baptême de M.-B.-D. Olry (6). Parrain : Monsieur Jacques-François Vienot, écuyer, seigneur de Bellefontaine, avocat à la cour exerçant à Saint-Mihiel (7);

(1) V. *Annexes*, III.

(2) La clôture du chœur, c'est-à-dire la table ou *balustrade* de communion, aussi appelée *balustre*. Les balustrades de communion ne sont d'usage que depuis le XVII^e^ siècle. Louis de La Serre, dans son testament de 1647, dit : « Je veux qu'après ma mort mon cadavre soit enterré dans ma chapelle de Sainct-Antoine qui est dans l'église parrochelle Sainct-Maur de la dite présente ville de Martel, laquelle j'ay faict clore d'un BALUSTRE fermant à clef. » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. X, p. 136; cité par M^gr^ X. Barbier de Montault dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1888, p. 382; cf., *ibidem*, 1887, p. 493; sur la Table de communion, voir du même, le *Traité pratique de la construction des églises*, t. I, p. 204.)

(3) *Sic*, ATHANASE, nom de deux saints.

(4) Nom répandu dans le pays : Nous avons lu quelque part qu'il signifierait *petit chien;* mais M. L. Larchey (*Dict. des noms*), l'explique par *petit chêne*, nom de voisin; il est peut-être à rapprocher de *Chenot* (n° 15), d'autant plus qu'en minuscule gothique l'*e* et l'*o* sont facilement pris l'un pour l'autre; souvent des erreurs de transcriptions ou de copies ont amené des changements dans la forme des noms, cf. n° 31.

(5) V. *Annexes*, III.

(6) Cf. n° 14.

(7) Anobli, en Lorraine, le 4 novembre 1724; V. Dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 818; Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. I, p. 412, et nos *Monuments funéraires de l'église Saint-Etienne à Saint-Mihiel*, 1883, p. 87.

Marraine : Madame Barbe-Dorothée Adam, son épouse (1). — *Signé :* J. Vienot. — Marie-Barbe-D. Adam. — De Saint-Remy, prêtre.

24. — 28 novembre 1747. Baptême de Nicolas, fils de M. Léopold-Dieudonné Chonet, et de Anne Cambray (2). Parrain : Messire Jean-François Chonet, son oncle (3), curé de Liny (4), archevêché de Reims (5), [représenté par] le sieur Nicolas Balon (6), seigneur de Chopez (7). Marraine : Jeanne Balon (8).

(1) Famille anoblie en 1706; V. Dom Pelletier, p. 2; Dumont, *loc. cit.*, t. I, p. 384, et notre même travail, *ibid.*

(2) V. nº 11.

(3) Cf. nº 27. Nous ne voyons pas que Jeantin parle de lui.

(4) Liny-devant-Dun.

(5) Reims, dont l'archidiocèse comprenait le Clermontois et le pays de Dun.

(6) Nicolas était peut-être fils de Henri Balon, seigneur de Heumont et de Rehon, qui, en 1723, avec sa femme « damᵉˡˡᵉ Anne Masson, tint un enfant sur les fonts baptismaux, à Villers-la-Montagne. A Réhon, en 1732, eut lieu le remariage de « Henri Balon, seigneur de Réhon, veuf d'Anne le Masson, avec Marie Dauvent, fille de Jean Dauvent et de Anne Lefuel (?), demeurant à Saint-Pancré. » La tombe de la femme de Nicolas existe encore en l'église paroissiale de Marville, dans la chapelle Saint-Roch; c'est une grande dalle en pierre, dont le haut est entièrement fruste; le bas l'est presque autant, mais on voit qu'il s'y trouvait une inscription. Au milieu, on lit :

Cy GIST Dˡˡᵉ ELISABETH
*Bern*ARD AGEE DE
*soi*XANTE *et* SIX ANˢ
femme AU SIEUR
NICOLAS BALON Seigr
DE CHOPPEE DECEDEE
LE .. MARS 1749
*Requ*IESCAT IN
PACE

Jeantin, à l'article de Choppey (*Manuel de la Meuse*, p. 372) ne parle nullement de cette famille. Baalon est une commune du canton de Stenay.

(7) Choppey, ancienne maison seigneuriale, commune de Marville (Meuse).

(8) Elle est apparemment la même que Jeanne Bâlon, femme de Claude de Cabouilly, receveur et payeur des gages de la chambre des requêtes du parlement de Metz (V. E. Michel, art. *Cabouilly*).

25. — 21 janvier 1749. Baptême de Charles, né le même jour, fils de Léopold Chonet, écuyer, etc., et de dame Anne Cambray (1). Parrain : le sieur Charles Cambray, son ayeul, bourgeois marchand de Longwy (2). Marraine : D^lle^ Françoise Olry, épouse au sieur Raux (3).

26. — 4 mars 1750. Baptême d'Elisabeth, fille de Léopold-Dieudonné Chonet et d'Anne Cambray (4). Parrain, messire Charles-François-Robert Chonet (5). Marraine : M^lle^ Elisabeth Nodin, de Longwy (6).

27. — 7 juillet 1751. Messire Nicolas de Sancherin, chevalier, seigneur de Saint-Maurice (7), veuf de dame Françoise Louise de Lalance (8) et D^elle^ Jeanne Chonet, fille de défunt messire François de Chonet, écuyer, et de la (?) dame Marie (?) Prudhomme, ses père et mère (9) ont reçu la bénédiction nuptiale. Présents : du côté de M. de Sancherin, monsieur Jean-Nicolas de Mangeon, chevalier, seigneur de *Mesevrege* (10) et

(1) V. n° 11. Cet enfant devint le général de Bollemont; V. Jeantin, *loc. cit.*, 669; A. Jacob, *Catalogue du musée de Bar-le-Duc*, 1880, p. 60. Cf. la note du n° 18.

(2) Cf. la troisième note du n° 11.

(3) Cf. n° 14.

(4) V. n° 11.

(5) V. n° 18.

(6) Franç. *Naudin* était seigneur en partie de Réhon et Heumont, en 1729.

(7) « *De Sancherin* » est une forme assez rare du nom de la famille *des Ancherins;* mais on en trouve d'analogues, telles que *de Sandrouin,* pour une branche belge de la famille *des Androuins;* ces déformations proviennent de ce qu'anciennement on joignait fréquemment la préposition ou l'article contracté au nom. La famille des Ancherins, d'ancience noblesse verdunoise, est l'objet d'articles importants dans Husson l'Escossois, le *Dom Pelletier annoté*, etc.; mais nous n'avons pas trouvé, sans doute à cause de l'époque relativement trop basse, le personnage dont il s'agit ici.

(8) Sur la famille de La Lance, consulter Husson l'Escossois, dom Pelletier et Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel,* t. II. Nous n'avons rien trouvé sur la personne dont il est question.

(9) V. n° 4. Nous ne voyons pas que M. Jeantin parle de Jeanne Chonet.

(10) Nom peu lisible; sans doute *Maizeray* cité dans la note suivante.

capitaine du régiment des gardes de S. M. imp. (1); monsieur Nicolas Henry de Boudeliere (2), chevalier, seigneur de Brandecour (3) et de Rombas (4); Monsieur Claude de Houssoye, conseiller du roy, résidant à Longuion (5); du côté de M^lle^ Jeanne Chonet, messire Jean-François Chonet, curé de Ligny (6), monsieur Jean-Gabriel Robinet, écuyer, conseiller du roy, contrôleur ordinaire des guerres, seigneur en partie du grand Cléry (7).

28. — 8 octobre 1751. Baptême d'Anne Françoise fille à M^r^ Léopold-Dieudonné Chonet et à Anne Cambray (8). Parrain : Charles-François-Robert Chonet, son frère (9); marraine, Anne Raux (10).

(1) Cf. n° 7. Notre confrère, M. R. de Souhesmes, nous a communiqué une généalogie manuscrite de cette famille, où il faut reconnaître le personnage en question dans « Jean-Nicolas Mangeon, » fils aîné de Nicolas, ou Nicolas-Bernard Mangeon, écuyer, seigneur en partie du Maizeray, qui épousa, en 1700, Anne Soudon. Jean-Nicolas aurait eu pour frère et sœur « Jean-Bernard Mangeon » et « Anne Mangeon », évidemment la même qui est citée au n° 7.

(2) Ce nom nous est inconnu.

(3) Brandecourt, hameau, commune de Ville-en-Woëvre, Meuse.

(4) Canton de Briey.

(5) Cf. n° 7, 2° note.

(6) Liny-devant-Dun; cf. n° 25. Sur l'équivalence des noms *Ligny, Liny,* V. notre *Etude sur les armoiries de Ligny-en-Barrois;* Bar-le-Duc, 1889, p. 8.

(7) Nous avons parlé de la famille Robinet de Cléry dans notre article *Dun-sur-Meuse,* 1887, p. 30-31. Jean-Gabriel, dont il est ici question, épousa successivement Marie-Appoline Chappe de la Heurière, de Dun, puis, à Saint-Mihiel, le 26 décembre 1754, Marie-Angélique d'Amerval. De lui descendent MM. Robinet de Cléry qui furent magistrats à Metz (Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel,* II, p. 383; cf. p. 306). Ce personnage était probablement fils d'un autre Jean-Gabriel Robinet, né en 1675, qui épousa à Dun, en 1703, Marguerite de Milly, fille du procureur fiscal, fonctions auxquelles il succéda. V. Jeantin, *Manuel de la Meuse,* p. 584-588. Pour les armoiries, V. E. Michel, *Biogr. du parlement de Metz,* art. *Olry.*

(8) V. n° 11.

(9) V. n° 18.

(10) Cf. n° 14.

29. — 8 octobre. Baptême de Pierre-Jacque, fils du sieur Pierre de Lettre (1), receveur des gabelles de la prévôté d'Arrancy, et de D^lle^ Marguerite André (2).

30. — 18 octobre 1764. Silvestre Salmon, âgé de 64 ans, dit frère Félix, hermite de l'hermitage dit Péron, natif de Villers la Montagne, est décédé le 17... et inhumé dans la chapelle du Peron (3)...

31. — 1764. Mort de Jean Chenet (4) de la paroisse d'Aviot (5), dit frère Juste, âgé de 78 ans, hermite (6).

VI.

Extraits des registres paroissiaux de Longuyon.

(Communication du même.)

1. — 3 juin 1696. Baptême d'André, fils à (*sic*) M. Jametz, commandant sur la rivière de Cher pour le service du Roy, et à D^lle^ Louise Louis, né le 5 may. Parrain, *André Deserest, capitaine d'une compagnie de dragons au château d'Arrancy.* Marraine, demoiselle de Foullon (7), son épouse, repré-

(1) Peut-être de la famille de *Laître* ou de *Laittre*, assez longuement citée dans la *Biographie luxembourgeoise* de M. A. Neyen. Nous éprouvons des doutes sur l'identité de cette famille luxembourgeoise avec celle de Metz qui portait le même nom. Cf. le *Metz ancien* de M. d'Hannoncelles.

(2) Deux familles de ce nom furent anoblies en Lorraine; mais nous ne pouvons y rattacher Marguerite André.

(3) V. *Annexes*, III.

(4) Cf. n^o^ 22.

(5) Avioth, canton de Montmédy, localité célèbre par sa belle église.

(6) V. *Annexes*, III.

(7) « Jean de Foulon, seigneur d'Escry... a rempli les fonctions de prévôt de Montmédy de 1569 à 1575. » (Jeantin, *Manuel de la Meuse*, p. 1693, cité par M. Pety de Thosée, dans les *Annales* d'Arlon, 1884, p. 207.) — L'auteur rectifie, sans doute pour de bonnes raisons, le P^t^ Jeantin, qui, en réalité,

sentée par Madame La Boupière et demoiselle Claire, professe (1).

2. — 25 septembre 1698. Baptême de Marie-Anne, fille à Mathieu Eurard (2) et à Beatrix Deseritot. Parrain, honoré seigneur Nicolas Waltrin, major capitaine-prévôt-gruier de la prévôté de Longuion (3). Marraine, D^lle^ Marie-Anne de Clemery (4), femme du sieur Cheuvreau, prévôt d'Arrancy (5). *Signé :* De Wailtrin.

nomme ce prévôt « *Jean d'Escry,* seigneur en partie de *Harnoncourt* prévost de Montmédy et de Saint-Mard,... fils de *Féry de Ensheringen* (ou Ansherins), seigneur de *Rolingen*, et de *Idelette de Lafontayne,* » et lui fait épouser *Isabeau de Strainchamp* (*Saüerfeld*). » Notons, en passant, que les familles de *Strainchamp* et *Sauerfeld* paraissent absolument différentes, et qu'on a omis de prouver que celle *des Ancherins* descende de la maison d'*Enscheringen.* Le même dit que le prévôt en question n'eut pas d'enfants ; parmi ses héritiers (partage du 1^er^ juin 1575), il nomme son neveu « *Evrard de Foulon,* seigneur d'*Ethe.* »

(1) Il est singulier de voir deux personnes représenter une seule marraine.

(2) Il faut sans doute lire *Evrard.*

(3) Ce prévôt, dont nous ne connaissons pas exactement la famille, était fils de « M. Waltrain (*sic*), colonel gouverneur de Mussy », dont la veuve « dam^lle^ Catherine Le Planchoir » fut marraine à Longuyon en 1668. Nicolas Waltrin, dit M. Michel, « s'est marié en 1694 à Anne-Catherine Turchein (ou Turchin). » Le même donne ainsi son acte mortuaire, tiré des registres de Longuyon : « 14 septembre 1705. Mort de Nicolas Waltrin, capitaine prévôt et gruyer de Longuion, inhumé, à la place de M^e^ Waltrin, son père, vivant colonel et procureur (gouverneur) de Mussy, à l'entrée de l'église, à gauche devant la porte, ses services faits en ladite église avec toutes les solemnités. »

(4) V. Dom Pelletier sur cette famille, qui fut anoblie, l'an 1653, en la personne de Georges de Clémery, natif de Dieuze, prévôt de Longwy. Selon toutes les probabilités, Marie-Anne, qui figure dans un grand nombre d'actes de Longuyon et des environs, et que l'auteur du *Nobiliaire* n'a pas connue, était l'une des filles de ce Georges I, dont les fils, Georges II et Joseph, furent seigneurs de Villers-la-Chèvre en partie. Etienne, fils de Georges II, fut créé baron en 1724. Charlotte, autre fille de Georges I, épousa J.-B. de Florange ou Florenges, qui était aussi seigneur de Villers-la-Chèvre et dont le fils François est dit « résident et paroissien d'Arrancy », lors de son mariage avec Barbe Vergalant, le 2 février 1706. — Il ne faut pas confondre cette famille de Clémery avec celle, plus célèbre, dont le nom primitif était *Warin* (V. Dom Pell. à ce nom).

(5) Par les actes de Longuyon, on voit que ce personnage, Etienne Che-

3. — 1716. Marraine : Marie-Louis Cheureau (1), femme de M. de Saint-Remy, substitut en la prévôté d'Arrancy (2).

4. — 1735. « Le sieur Nicolas Begin, brigadier commandant dans la maréchaussée de cette ville (de Longuyon), est mort dans les eaux de la rivière d'Arancy, où malheureusement, à cause de la trop grande obscurité de la nuit, il est tombé, venant d'Arancy pour le service et les ordres de S. A. R., la nuit du 22 au 23 février 1735, son cadavre repêché et retrouvé le 23, et a été conduit et inhumé le même jour dans le cimetier (3) de cette église. »

vraux, Chevreau, Chevrot, etc., était prévôt de Longuyon de 1682 à 1688 ; des actes de 1688 et 1694 le qualifient seigneur de Villers-la-Chèvre, le premier ajoute « conseiller du Roy et lieutenant en la prévosté royale de Virton. » On trouve, à Longuyon, les actes de baptême de trois filles d'Etienne et de Marie-Anne : *a*) 22 mai 1682, Marie-Louise ; elle était mariée en 1716, à M. de Saint-Remy, substitut en la prévôté d'Arrancy (V. l'acte suivant) ; *b*) 1685, Philiberte ; *c*) 7 novembre 1688, Anne-Marie-George. Une certaine Marie-Jeanne Chevraux est marraine en 1683. — Les nobiliaires lorrains imprimés ne parlent pas de cette famille ; elle nous paraît différente de la famille *Chevreau* à laquelle le *Dom Pelletier annoté* consacre un article et qui ne se serait établie en Lorraine qu'au XVIIIe siècle.

(1) « Marie-Louise, fille à Estienne Chevrot, prévôt de Longuion, et à Dlle Anne-Marie de Clemery, a esté baptisée le 22 mai (1682). Parrain, le sieur Joseph de Clemery, et marraine, Dlle Marie-Jeane (*sic*), dame de Flabeuville en partie » (Extr. des reg. de Longuyon par M. Michel). — Voyez l'acte précédent.

(2) Sans doute Maurice de Saint-Remy, dont on a vu plus haut l'acte mortuaire, en 1736 (*Annexe*, V, n° 8).

(3) *Sic*, orthographe conforme à la prononciation de beaucoup de gens du peuple.

COUP D'ŒIL

SUR

LE CLERMONTOIS

D'APRÈS

UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE METZ

ANNOTATIONS PAR M. A. BENOIT,

Membre correspondant.

(*FIN.*)

Grâce à l'obligeance de M. Burtin, bibliothécaire de la ville de Metz, j'ai pu étudier à loisir le manuscrit sur le Clermontois (1) déposé à la Bibliothèque publique de cette ville et j'ai reconnu avec joie que M. de Geneste avait réuni en brouillon les notices sur les prévôtés de Varennes, Jametz et Montzéville. Ce qui rend son travail complet.

On peut voir dans l'Almanach des Trois-Évêchés de 1790, de précieux renseignements sur le Clermontois. Tous les fonctionnaires s'y trouvent. Le Catalogue des Gentilshommes de Lorraine (Paris, 1861) a la liste complète des nobles de la province en 1789; il y a 128 noms, le prince de Condé, seigneur, en tête et 22 Bigault.

Parmi les pièces que donne M. de Geneste se trouve une copie de l'acte d'échange, traité et transaction passé à Nancy

(1) Un volume in-folio, demi-reliure, intitulé : *Mémoires sur le Clermontois et le duché de Luxembourg*, par du Pré de Geneste (ms. n° 252). Le Clermontois a 194 feuillets et 3 cartes dont 2 copies de Cassini. Les pièces sont du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, quelques-unes originales (signatures du duc Charles III).

le 10 septembre 1564 entre le duc de Lorraine, Charles III et l'évêque, comte de Verdun, Nicolas Psaulme, celui-ci cède et abandonne au duc et à ses successeurs tous ses droits et prétentions sur Clermont-en-Argonne, Varennes, Vienne-le-Château et les Montignons, Montzéville, Béthelainville et Vigneulles, Forges, Berthoncourt, Froméreville et Blercourt, Nixéville, etc., en toute souveraineté ou ressort, en bans, fiefs, hommages, justice haute, moyenne, basse et foncière et en tous autres droits de possession et propriété pour en jouir comme bon lui semblera.

Le duc de Lorraine céda à l'évêque de Verdun ses droits sur d'autres localités contestées. La Lorraine ne fut pas longtemps en possession de Clermont, Dun, Stenay, Varennes, Jametz et Montzéville, car Charles IV fut obligé en 1641 de les céder à la France et Louis XIV les abandonna en souveraineté par lettres patentes du mois de décembre 1648 au prince de Condé (1) dont la famille en jouit jusqu'à la Révolution.

Les princes de Condé étaient aimés dans le Clermontois; le pays avait peu d'impôts, c'est ce qu'on faisait observer quand il y avait une vente de terre féodale. « On ne payait ni dixième, « ni vingtième, ni los, ni ventes, ni quint, requint, ni enfin la « dixième partie de la taille et capitation, droit d'entrée et « sortie, que l'on payait en France (2). »

Par une singulière licence, les orfèvres travaillaient sans titre, ni loi, ni inspection, et le commerce de la librairie était libre. Mais le traité que le prince de Condé conclut le 15 février 1784 avec le roi de France, changea tout cela. Le Clermontois cessa d'être une province libre et fit partie de la généralité de Metz. Elle eut à supporter toutes les rigueurs du régime financier français; on prévint que la vente des livres n'était permise qu'à des libraires autorisés; les merciers ne pouvant débiter que des A, B, C, des Almanachs et de petits

(1) Les princes de Condé nommaient à la cure de Jametz, les évêques de Nancy à celle de Stenay, les minimes de Dun à Dun, le chapitre de Verdun à Clermont, celui de Sainte-Balsamie à Varennes, etc. (V. le *Pouillé du diocèse de Verdun,* par M. l'abbé Robinet.)

(2) Affiches des Évêchés et de Lorraine.

livres de prières de deux feuilles d'impression et en caractères *Cicero* (Arrêt du Conseil du 11 mai 1787).

Avant de transcrire le manuscrit de M. de Geneste, un mot sur une des dernières fêtes que vit le Clermontois :

Elle fut célébrée à Varennes, le 26 septembre 1772, par l'intendant de Saint-André, en l'honneur de la naissance du duc d'Enghien, né le 2 août précédent.

Cent cinquante familles indigentes du pays furent secourues et on nourrit les malheureux pendant huit jours; enfin on dota six pauvres filles et les jeunes mariées eurent un cortège imposant formé de presque tous les jeunes gens de la principauté qui formèrent une troupe de cinq à six cents hommes avec drapeaux, tambours, cors de chasse et fifres. Les bourgeois de la ville se divisèrent en deux corps, l'un à pied, l'autre à cheval sous le nom de volontaires d'Enghien. Une compagnie d'infanterie aussi en uniforme portait le nom de canonniers d'Enghien. Les ouvriers des forges du prince, montés sur des ânes, étaient en tenue de travail avec leurs outils. Cette troupe comique avait un étendard relatif. Des bergers et des bergères les précédaient. On n'entendait en allant à l'église que les cris de « Vive le roi! Vivent les Bourbons! » Puis l'artillerie tonnait. « Les danses, les jeux et l'abondance terminèrent la fête, » dit la relation.

Bien avant la formation de la garde nationale, en 1790, les villes de Varennes et de Dun avaient des milices bourgeoises. Varennes avait quatre compagnies de fusiliers, une d'arquebusiers, une de grenadiers, une de chasseurs et une d'ouvriers. Les chasseurs avaient l'uniforme vert, les autres bleu de roi, avec parements rouges, la veste, la culotte et les boutons blancs. Le maire était colonel-né de cette troupe.

Dun n'avait que quatre compagnies bourgeoises dont une d'arquebusiers fondée par les ducs de Lorraine, elle se composait d'un capitaine, d'un lieutenant et de 40 chevaliers.

En 1790, il y eut 350 gardes nationaux à Clermont, 300 à Varennes, 122 à Dun, etc.

Voici enfin ce que dit M. de Geneste des prévôtés de Clermont, de Dun, de Varennes, de Jametz et des Montignons

(Montzéville). Il finit son œuvre par des considérations sur la province et sur les avantages que le traité de 1784 devait procurer; mais la Révolution empêcha d'en voir les effets.

Les prévôtés de Clermont et de Varennes suivaient la coutume de Clermont rédigée en 1572; Dun et Stenay, celle de Saint-Mihiel.

LE CLERMONTOIS.

PRÉVÔTÉ DE CLERMONT.

On peut voir dans le tome VIII de la deuxième série des *Mémoires* de la Société, 1889, p. 197, ce que dit M. de Geneste, de Clermont-en-Argonne. Voici la statistique sur les villages de la prévôté :

2. **Aubréville,** à une lieue de Clermont, et les écarts avec le village de Parois qui est voisin, sont assis sur un même sol; ils ont un assez bon vignoble. Les habitants sans être riches, y sont aisés; il y a à Lochères, un des écarts d'Aubréville, une verrerie, mais d'un rapport assez médiocre à cause du peu d'aisance des verriers propriétaires, qui souvent manquent de matériaux et de provisions nécessaires au roulage de cette usine. Le dénombrement d'Aubréville et de ses écarts est de 168 feux, 44 demi-feux et 916 habitants.

3. **Autrécourt,** à une demi-lieue de Clermont, avec Auzéville, Vraincourt et Brabant, qui s'avoisinent, ont peu de richesse, l'occupation principale est la culture de leurs vignobles étendus et la seule ressource de leur aisance. A l'égard des terres labourables, elles sont de qualité médiocre et de peu de rapport. Les habitants sont en général peu aisés. Le dénombrement est de 111 feux, 21 demi-feux et 492 habitants.

4. **Auzéville.** On vient de voir ce qu'est le terrain sur lequel ce village est assis. Le dénombrement est de 105 feux, 28 demi-feux et 420 habitants.

5. **Blercourt** et **Nixéville** qui l'avoisine, sont assis sur un sol assez ingrat, dont la production, même les vignes, en assez petite quantité qu'on y cultive, sont de médiocre qualité, aussi les habitants y sont peu aisés. Le dénombrement est de 61 feux, 9 demi-feux et 267 habitants.

6. **Brabant,** c'est Brabant-sur-Cousance ou Brabant-sous-Clermont, différent de Brabant-sur-Meuse, prévôté de Charny (on dit maintenant Brabant-en-Argonne). On a vu à l'article Autrécourt et villages voisins ce qu'est le ban de Brabant et l'aisance de ses biens. Le dénombrement n'est que de 73 feux, 11 demi-feux et 275 habitants.

7. **Brocourt**. Ce petit village avec celui de Ville-sur-Cousance et Jubécourt qui l'avoisinent sont trois petits vignobles dont le terrain fort ingrat donne les mêmes fruits et produits peu avantageux. Aussi les habitants sont-ils pauvres et ont beaucoup de peine à subsister. Le dénombrement donne 43 feux, 5 demi-feux et 176 habitants.

8. **Boulainville** ou **Bulainville.** Ce village avec celui de Nubécourt qui l'avoisine ont pour assiette à peu près la même nature de terrain dont le principal produit consiste dans la vente des vins de 35 à 40 arpents de vignes que chacun de ces villages cultive. Les terres labourables sont fort ingrates et par conséquent les habitants peu aisés. Le dénombrement est de 68 feux, 20 demi-feux et 312 habitants.

9. **Froidos.** Ce village et celui de **Waly** sont deux villages voisins, dont le terrain était un des plus ingrats du Clermontois ; mais depuis la découverte d'une marnière qui s'est faite à Waly et dont les deux villages font usage avec succès pour l'amendement de leurs terres, les habitants y ont acquis une certaine aisance qu'accroît encore l'établissement d'une faïen-

cerie et d'une huilerie. Le dénombrement est de 90 feux, 18 demi-feux et 382 habitants.

10. **Freteau** ou **Futeau**. La Contrôlerie dépend de ce village où il y a une verrerie. Le dénombrement est de 92 feux, 10 demi-feux et 420 habitants. Bellefontaine qui ne se trouve pas dans la table générale ci-devant, paraît faire ici, pour ainsi dire, partie de Futeau ou du moins l'approcher au plus près. Bellefontaine a aussi une verrerie et son dénombrement est de 33 feux, 7 demi-feux et 167 habitants. Le territoire de ces deux endroits est très borné et d'un petit rapport, une partie des habitants travaillent aux verreries, les autres sont bûcherons.

11. **Julvécourt** et **Ippécourt** sont voisins. Le territoire sur lequel ces deux villages sont assis, est bon. Ce qui fait que les habitants sont aisés. Mais le ban de Julvécourt est trop resserré, les habitants y suppléent par la culture des denrées d'économie. Le dénombrement est de 6 feux, 6 demi-feux et 337 habitants.

12. **Ippécourt**. Ce qu'on a à dire de ce village, se trouve compris ci-dessus. On n'a qu'à donner le dénombrement, 100 feux, 18 demi-feux et 417 habitants.

13. **Jubécourt**. Voir ce qui a été dit à l'article Brocourt. Le dénombrement est de 55 feux, 10 demi-feux et 230 habitants.

14. **La Chalade**. On joint **le Claon**, à ce village dont il est une dépendance. Il y a une abbaye de Bernardins et de plus une verrerie. Les productions du terrain suffisent à l'alimentation des habitants, et d'ailleurs, ils exercent différents métiers, et s'occupent des travaux de la verrerie qui fait une branche intéressante de commerce. Le dénombrement est de 113 feux, 21 demi-feux et 320 habitants (1).

(1) Sous la Restauration, M. Bigault de Parfonrut était maître de verrerie à la Chalade; un autre aux Islettes; un troisième Bigault de Bellevue demeurait à Montblainville.

15. **Le Neufour.** Le principal objet qui occupe les paysans du village est une verrerie accréditée, les autres travaillent au bois. Ils sont trop pauvres et presque sans possession de biens de peu de valeur ou de très médiocre qualité. Le dénombrement est de 72 feux, 13 demi-feux et 351 habitants.

16. **Les Grandes-Islettes.** Voir ce qui a été dit sur ce bourg au volume VIII des *Mémoires* de la Société.

17. **Neuville** ou **Neuvilly,** a quelques écarts, se trouve sur la route de Clermont à Verdun. Le terroir produit un peu de tout. Cependant l'habitant y est plus abondant qu'aisé. Le dénombrement est de 152 feux, 24 demi-feux et 881 habitants.

18. **Nixéville** et **Moulin-Brulé.** En parlant de Blercourt on a décrit ce village, dont le dénombrement est de 86 feux, 12 demi-feux et 356 habitants.

19. **Nubécourt.** Voir ce qu'on a dit de Bulainville. Le dénombrement est de 97 feux, 12 demi-feux et 408 habitants.

20. **Parois** (1). V. Aubréville. Le dénombrement est de 86 feux, 2 demi-feux et 322 habitants.

21. **Récicourt.** Ce village a un bon vignoble et son territoire est en tout d'un fort bon rapport. Les habitants y sont d'ailleurs industrieux, il y a des tourneurs et autres ouvriers en bois. Le dénombrement est de 127 feux, 16 demi-feux et 534 habitants.

22. **Waly.** Voir ce qui a été dit sur Froidos. Le dénombrement est de 66 feux, 7 demi-feux et 266 habitants.

(1) Le curé Paradis de Parois harangue à Clermont, en 1775, la comtesse de Saint-Germain allant rejoindre son mari à Paris. Elle fut si contente du discours qu'elle en demanda copie.

Sous la Restauration, M. de Billault était maire à Waly; Lemaire-Gény, professeur de poésie latine à la Sorbonne, était à Nubécourt, un des forts propriétaires du canton de Triaucourt.

23. **Ville-sur-Cousance**. V. l'article Brocourt. Le dénombrement est de 54 feux, 12 demi-feux et 260 habitants.

24. **Vraincourt**. V. l'article Autrécourt. Le dénombrement est de 30 feux, 6 demi-feux et 144 habitants.

25. **Vienne-le-Château** (1). Voici ce qu'en dit La Martinière. Vienne, bourg de France dans la Champagne et sur la rivière d'Aisne. Election de Sainte-Ménehould, frontière du duché de Bar, à 2 lieues de cette ville et à 7 de Verdun. Ce bourg est séparé en deux parties dont l'une s'appelle Vienne-la-Ville et l'autre Vienne-le-Château. Or, il n'est ici question que de Vienne-le-Château.

Vienne-le-Château est entouré de 7 hameaux qui sont ses dépendances, savoir : le Ronchamp, les Basses-Placardelles, le Four de Paris, Plaisance, la Harazée et la Placardelle. Vienne-le-Château est le siège d'une prévôté appartenant à madame la duchesse d'Elbœuf, et dont les officiers sont à sa nomination. Ces officiers sont : un prévôt, un procureur fiscal et un greffier, des notaires, procureurs et huissiers qui sont tous officiers de la gruerie de ce duché en même temps.

Toutefois, cette prévôté n'est à l'égard du Clermontois que comme inférieure, que comme une haute justice.

Il dépend de Vienne-le-Château deux verreries dont l'une est assise au hameau de la Harazée et l'autre au Four de Paris (2).

Le territoire de Vienne-le-Château et de ses dépendances est des plus ingrats; le commerce de ce canton consiste en terre, en bois et en bestiaux. Partie des habitants trouvent leur subsistance à s'occuper de l'un et de l'autre de ces objets; et les femmes y filent au fuseau de la laine pour les manufac-

(1) C'était, dit-on, l'ancien *Axonna Castellum* (Esme-le-Château? construit sur le bord du ruisseau de Biesme, qui servait de limite au Clermontois et à la Champagne et qui, canalisé en 1718, sert au flottage d'une immense quantité de bois, dont on fait un grand commerce.

(2) Ces verreries expédient jusqu'à Paris (1840). — Le sol est sec, sablonneux, avec une pierre molle qui se fond facilement. Les vallons sont obstrués par les terres et le sable que les inondations y entraînent.

tures de Reims. Il se tient annuellement à Vienne une foire où il y a beaucoup de bestiaux (1). Le dénombrement de Vienne est de 220 feux, 34 demi-feux et 670 habitants, et celui de ses 7 hameaux réunis à 45 feux, 22 demi-feux et 383 habitants.

26. **Saint-Thomas**. Le territoire est assez bon ; les terres sont de bonne qualité, et bien cultivées, ainsi qu'un bon vignoble dont le produit rend l'habitant aisé parce que la récolte des terres labourables le fait vivre. Le dénombrement est de 36 feux, 6 demi-feux et 106 habitants.

27. **Servon.** V. le ban voisin de Saint-Thomas. Le dénombrement est de 122 feux, 12 demi-feux et 356 habitants (2).

Total des feux, demi-feux et habitants de la ville et des villages de la prévôté de Clermont, 2,876 feux, 474 demi-feux et 11,233 habitants.

(1) C'est la foire de Saint-Roch qui tire son nom d'un ermitage détruit.

(2) D'après G. Lesage, *Géographie du département de la Marne*, 1840, 179, 184, le ban de Saint-Thomas, composé de terre rougeâtre et sablonneuse, produit peu de céréales. Il y avait jadis un riche prieuré dans ce village; le sol de Servon, terre rougeâtre, légère et sablonneuse produisait beaucoup de grains, ainsi que du lin et des fruits. Quelques journaliers travaillaient la laine l'hiver ; les bois leur procurent aussi de l'ouvrage. Par ses débordements, l'Aisne fait venir beaucoup de foin; ce qui permet aux habitants d'en vendre. L'église de Servon est très remarquable par son beau portail. Cure, jadis du diocèse de Reims, puis de Châlons. Les habitants de Vienne reçurent en 1307 une charte de fondation de Jean de Bar, leur seigneur. En 1533, le duc Antoine érigea le lieu en baronnie en faveur de Gratien Daguerre.

En 1637, la peste ravagea tout le pays. Saint-Thomas est annexe de Vienne-le-Château.

Ces trois localités sont du canton de Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Ménehould (Marne).

DUN.

VILLE ET PRÉVÔTÉ DE DUN.

1. **Dun**, *Dunum*, petite ville dans le duché de Bar. Long. 22, 52. Lat. 49.22.

Cette prévôté est au midi de Stenay, sur la Meuse et dans le diocèse de Reims; aussi était-elle dans le pays de Dormois ou Doulnois. Dun appartenait au duc Godefroi le Bossu et à sa femme Mathilde qui tenaient le parti du pape Grégoire VII contre Henri IV. Cet empereur ayant condamné le duc comme criminel de lèse-majesté, donna Dun à Thierry, évêque de Verdun et à son église par lettres patentes données en l'an 1066. Le duc et Mathilde laissèrent les évêques de Verdun en possession de Dun et firent d'ailleurs à cette église de grands biens. Mais dans le siècle suivant, l'évêque Henri de Blois engagea pour une petite somme Dun et autres terres de l'évêché à Renaud, comte de Bar qui eut, aussi bien que ses successeurs, la seigneurie directe et le haut domaine de Dun; mais la seigneurie utile appartint longtemps aux seigneurs d'Apremont, jusqu'à ce que Robert, premier duc de Bar, l'acquit par échange de Gobert, seigneur d'Apremont. En 1387, il l'unit à son duché et Dun devint une prévôté, membre du bailliage de Saint-Mihiel, comme elle était au temps que le cardinal de Bar fit sa donation à René d'Anjou, dans laquelle il comprit Stenay et Dun, comme des prévôtés du bailliage de Saint-Mihiel. Le duc de Lorraine, Charles IV, la céda à la France en 1633. Dun a eu autrefois des fortifications; mais depuis elle a été démantelée. V. Longuerue.

Dun que la Meuse traverse en partageant la ville basse en deux est à 2 grandes lieues au-dessus de Stenay, à 6 de Verdun et à environ 50 lieues de Paris. Elle est toujours le siège

d'une prévôté; la troisième des villes du Clermontois et dont on va donner le détail de son ressort.

Son territoire consiste en terres labourables, prairies, vignes, bois et friches.

Le vignoble est considérable et produit du vin de passable qualité.

Les prés, tant fauchables que de pâture journalière, sont assez abondants pour permettre de nourrir des bestiaux destinés au commerce, de même que les terres de coteaux et en friches, permettant de nourrir des bêtes blanches dont la chair et la laine sont d'assez bonne qualité. Engraissées qu'elles sont, on les amène en troupeaux jusqu'à Metz pour les vendre aux bouchers et le commerce en est avantageux à ceux qui, déjà aisés et en fonds, savent le faire avec intelligence et dans les temps favorables.

Dun ne s'occupe point du commerce avantageux que lui procurerait, aussi abondamment qu'à Stenay, la navigation de la Meuse qui la traverse, et par les vannes de laquelle il faut passer pour exporter les denrées du Haut-Clermontois, du Verdunois et de la Basse-Lorraine et Barrois dans les Pays-Bas et importer et exporter les marchandises de ces Pays-Bas dans la province susdite. Tous ces objets de commerce ne font pour ainsi dire qu'y passer debout. Aussi, n'y a-t-il, si l'on en excepte un petit nombre de tanneurs, ni fabriques, ni marchands d'une certaine aisance et considération; ce ne sont que de petits détailleurs de chétives marchandises qu'ils vendront toutefois plus chères que la bonne ne coûte ailleurs.

Cette ville n'annonce pas cependant la pauvreté, mais c'est que le luxe ne s'y fait pas remarquer, du moins dans la bourgeoisie (1).

L'aisance ne se montre à Dun avec quelque avantage que parmi les officiers de judicature qui, comme on l'a déjà dit, réunissent les fonctions de la maîtrise particulière à celles de la prévôté et encore parmi quelques bourgeois ou domiciliés rentés.

(1) M. Bonnabelle a écrit une excellente monographie de la ville de Dun dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1874.

Outre la grande quantité de vignerons qu'il y a à Dun, on y voit aussi quelques artistes, des gens de métier et des manœuvres tous peu aisés, si l'on en excepte les tanneurs, les bouchers et les cordonniers.

Il y a une boucherie assez bien fournie en menu bétail mais très médiocrement en gros; mais la viande n'est pas chère, 3 sols à 3 sols et demi la livre et rarement à 4 sols; ce sont cependant les plus aisés bourgeois de cette classe.

Il y a à Dun foires et marchés, savoir : 3 foires chaque année et marché chaque semaine; mais ces foires ne sont pas fréquentées et ces marchés, à l'exception du blé et de l'orge qu'on y porte, ne consistent guère qu'en beurre, œufs, volailles et fruits.

Il y a à Dun un couvent de minimes assez renté pour y entretenir 5 à 6 réligieux profès, il y a aussi un hôpital renté, administré par la municipalité et desservi par..... (jadis par les Antonistes).

La population de Dun n'est pas considérable relativement à sa position avantageuse et à son ressort, elle ne consiste qu'en 192 feux, 70 demi-feux et 902 habitants.

M. de Geneste a recueilli dans son manuscrit quelques chartes originales et *vidimus* sur le Clermontois. Il y a trois chartes sur papier pour les merciers et leurs compagnons de la ville et prévôté de « Dun le Chastel. »

1) 18 décembre 1428. Lettres et privilèges en leur faveur par Bonne de Bar, fille naturelle du duc Édouard III, comtesse de Ligny et de Saint-Paul, dame de Dun (une page).

2) 11 novembre 1500. Articles de la maîtrise des merciers de ladite ville (trois pages *vidimus* signé).

3) 6 décembre 1599. Remontrances faites au duc Charles III par lesdits merciers au sujet de leurs droits et privilèges (une feuille, aut. sig. du duc).

4) 3 février 1601. Requête pour les compagnons et maîtres merciers de Dun (1).

(1) Le 6 février 1787, un épouvantable accident arriva sur la Meuse en face Dun, un bateau sombra avec 40 passagers dont 10 femmes enceintes. Le passeur ne fut pas poursuivi ; il avait perdu sa femme et sa sœur.

2. **Cunel.** Les productions de ce village ne sont guère qu'en grains, le fourrage y manque et les habitants y sont misérables aussi son dénombrement n'est que de 38 feux, 5 demi-feux et 182 habitants (1).

3. **Doulcon.** Petit village le plus prochain de Dun, et le grand chemin de Dun à Varennes y passe. Son finage a peu d'étendue; mais il a de bonnes terres, la prairie de Meuse et un petit vignoble, dont les vins sont agréables et délicats; les grains y sont de bonne qualité et les habitants y sont assez aisés. Son dénombrement n'est que de 28 feux, 9 demi-feux et 198 habitants.

4. **Esnes.** Ce village a des habitants aisés, la proximité de Verdun leur facilite le débit de leurs denrées qui consistent en blé, bois et bétail; une belle et grande prairie sur la Meuse, leur procure l'avantage des nourris; aussi le dénombrement est-il de 107 feux, 16 demi-feux et 496 habitants (2).

5. **Grand-Cléry.** Il y a à un quart de lieue l'un de l'autre le Grand et le Petit Cléry, dont les bans médiocrement fertiles et trop peu étendus ne peuvent fournir, quoiqu'ils aient chacun un petit vignoble, à l'alimentation nécessaire des habitants. Aussi ne sont-ils rien moins qu'aisés. Le dénombrement de Grand-Cléry est de 51 feux, 11 demi-feux et 218 habitants.

6. **Lion-devant-Dun.** Quoique le territoire soit d'une assez grande contenance et dans la même colline que celui de Milly qui est excellent, il est, à cause de la trop grande proximité des bois, fort ingrat; il y a cependant quelques habitants aisés, mais en général ils sont pauvres et nécessiteux; ce village toutefois ne laisse pas cependant d'être considérable puis-

(1) En 1790, le baron de Condenhoven était seigneur de Cunel; sa femme était Antoinette, comtesse de Riocourt.

(2) En 1777, mise en vente de la terre d'Esnes avec le titre de marquisat et rapportant 8,000 liv.

que son dénombrement se porte à 113 feux, 27 demi-feux et 495 habitants.

7. **Milly.** Ce village et celui de Murvaux qui l'avoisine, sont à peu près dans la même aisance. Milly jouit d'un territoire excellent et Murvaux d'un gros vignoble et de bon rapport. Les terres de chacun rapportent des denrées en suffisance pour l'alimentation des habitants, et de leurs bestiaux, ils cultivent aussi et travaillent le lin, le chanvre, font des toiles et les mettent dans le commerce; aussi sont-ils presque tous aisés, particulièrement ceux de Milly dont le dénombrement est de 108 feux, 15 demi-feux et 528 habitants.

8. **Mont, Sassey** et **Montigny** qui s'avoisinent, de plus près, sont situés derrière un coteau assez escarpé, qui borde, à sa gauche, le cours de la Meuse; ces coteaux forment un vignoble assez considérable, dont chacun de ces villages, cultive la part qui se trouve sur son terrain; les vins que Sassey recueille ont de la qualité et sont recherchés; ceux de Mont et de Montigny sont de plus petite qualité. A l'égard des terres arables, elles ne produisent que pour huit mois de nourriture, année commune; mais la vente des vins y supplée pour une partie, et la plupart des habitants exerçant le métier de cordonnier et de carreleur (savetier) s'en vont tous les ans dès que le chant de l'alouette se fait entendre, dans la Brie et aux environs de Paris, travailler de leur métier, et s'en reviennent vers la Saint-Martin, rapportant dans le sein de leur famille, le produit de leurs travaux ou du moins de leurs épargnes. Le dénombrement de Mont est de 126 feux, 18 demi-feux et 552 habitants.

9. **Montigny**. On peut lire ci-dessus ce qu'on avait à dire sur Montigny. Le dénombrement est de 141 feux, 23 demi-feux et 614 habitants.

10. **Murvaux**. Voir ce qui est dit ci-dessus pour Milly. Le dénombrement est de 135 feux, 17 demi-feux et 624 habitants.

11. **Petit-Cléry**. Voir ce qui est dit sur Grand-Cléry. Le dénombrement est de 27 feux, 4 demi-feux et 139 habitants.

12. **Vilosnes** (1). Village du Clermontois et paroisse du diocèse de Verdun dont la collation appartient aux chanoines réguliers de Saint-Nicolas de Verdun. Elle est sous l'invocation de Saint-Barthélémi. Elle était autrefois annexe de Dannevoux, et alors du doyenné de Forges, de là la Meuse ; à cause du débordement et des glaces, elle fut érigée en cure vers l'an 1724, et placée sous le doyenné de Chaumont. Ce village *gallicè Villa alma* est terre seigneuriale et patrimoniale et les appels de la justice qui est haute, moyenne et basse, se portent directement au bailliage de Clermont, séant à Varennes ; où l'on va pareillement tenir les assises et non pas à Dun qui n'a d'autre exercice sur Vilosnes que celui de la maîtrise des eaux et forêts, sur les bois et rivière de la communauté ; et non sur ceux et celle du seigneur.

Ce village, assis sur un coteau à la rive droite de la Meuse dont elle baigne le pied par un canal de près de 200 toises qui, soutenu d'une écluse ou digue considérable, sert à procurer le remontage des bateaux de la basse Meuse jusqu'à Verdun et à fournir l'eau nécessaire à trois usines, le moulin banal, une foulerie d'étoffes de laine et pilon du lin et du chanvre et à une scierie.

Ce village, dont les maisons sont très resserrées, est bâti en amphithéâtre, jouit dans cette position d'une charmante vue sur l'eau, sur la prairie, sur les terres labourables, terminée au sommet du coteau qui sépare Vilosnes de Dannevoux (terre de Champagne) par des vignes et des bois de haute futaie.

Son ban est assez resserré et son terrain, à l'exception de ses prés, presque partout montueux et pierreux, n'est fertile qu'à force de labours et d'engrais ; mais aussi donne-t-il des grains, blé, froment, seigle, orge et avoine de la meilleure qualité et année commune, autant et même un peu plus qu'il

(1) Le 6 septembre 1785, Jacques-Charles Marc comte Dessoffy de Cserneck, magnat de Hongrie, meurt dans son château de Vilosnes, âgé de 65 ans.

n'en faut pour la nourriture des habitants et de leurs bestiaux.

Une belle et passablement grande prairie est partagée en hauts prés fauchables, en bas prés qu'il est permis d'enclore depuis la fin d'avril, jusqu'à la fin de juillet, seulement de chaque année et en prairies pâturales toute l'année. Tout cela alimente un troupeau considérable de bœufs, vaches et chevaux qui, indépendamment du labourage de nécessité, fait une partie essentielle de l'aisance des habitants. Outre cela comme les terres sont hautes et sèches, on y nourrit une certaine quantité de bêtes à laine et des chèvres pour les plus pauvres.

La Meuse et la prairie qu'elle arrose procurent l'avantage des nourris d'oies et de canards; mais les débordements en entraînent souvent vers la basse Meuse, et c'est autant de peines perdues.

La communauté a sa portion de rivière et son bois à part de ceux des seigneurs; ainsi elle loue ou pèche sa rivière ; elle a un affouage annuel et un quart de réserve.

Le vignoble, quoique peu considérable, occupe trois portions de coteaux différents. Une partie, et c'est la plus ancienne, est à la cime du coteau au-dessus du village; la seconde est sur un territoire escarpé entre Vilosnes et Haraumont, et la troisième est de là l'eau, au sommet d'un coteau appelé la côte vers Dannevoux. Les deux premiers cantons donnent des vins agréables, délicieux, délicats et peu colorés et de peu de garde. Le paysan le boit dès la Saint-Martin, et les marchands viennent l'acheter vers Pâques. On le conserve et on le voiture sur sa lie; le traversage l'affaiblirait, il n'est pas de garde; mais bien fait et bien logé, il se conserve jusqu'à sa troisième année. Celui de la côte vers Dannevoux a plus de force et de couleur; il n'est pas si agréable; mais il se conserve mieux que celui des deux autres cantons, et lorsqu'on met ensemble les trois vendanges, le vin devient plus coloré et se garde mieux.

On tire de l'eau-de-vie de marc de chaque récolte ainsi que des vins qui viennent à se gâter. C'est un paysan du lieu qui la fait et avec tant d'intelligence que si on la garde 3, 4 ou 5 ans, elle surpasse en force et en qualité (et c'est d'expérience

faite à Metz), les meilleures eaux-de-vie qui se débitent dans cette ville par les marchands détailleurs les plus accrédités et qui se piquent d'être les mieux fournis. Ce fabricant est âgé et cela serait une vraie perte lorsqu'il viendra à mourir si sa fille unique, à laquelle il a enseigné sa méthode, théorique et pratique, ne la faisait au moins aussi bien que lui.

Les terres y sont d'un petit rapport. Il y a un petit vignoble. Il est composé de 106 feux, 29 demi-feux et 520 habitants (1).

Total des feux de la prévôté de Dun 1,221, demi feux 255, habitants 5,729.

Extrait *d'un Mémoire pour messire de la Cour, chevalier, seigneur de Villé et en partie de Grand Clery, Cunel, Tailly et Jupille contre M. de Meaucourt demeurant à Dun et encore contre M. le Procureur fiscal de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Dun pour faits de chasse* (2).

Le fief de *Jupille* mérite d'autant plus d'attention par la beauté de sa situation et la bonté de son sol, qu'il est composé de bâtiments, de 200 jours de terres, de 45 fauchées de prés, de plus 100 arpens de bois et de plus du double, y joignant, sur lesquels les seigneurs de ce fief ont le droit de chasse, le tout renfermé dans un seul continent et formant un seul gazon.

Il est situé sur la paroisse de *Doulcon* dont il confine le ban qu'il termine absolument au nord, séparé et aborné de tous autres bans; d'où il résulte qu'il n'est ni épars, ni enclavé dans le ban de Doulcon et que ce fief est limité et circonscrit; qu'il est même généralement connu et dénommé Ban de Jupille dans tous les actes possibles.

(1) Il est juste de dire que l'érudit Dupré de Geneste est de Vilosnes. Cela explique les détails qu'il donne sur son village.

(2) Feuillets 186, 187.

Dès avant 1573, les auteurs (de M. de la Cour) étaient propriétaires, seigneurs moyens et bas justiciers du fief de Jupille; ce qu'ils prouvent par un aveu et dénombrement du 24 mai de la même année.

M. de Meaucourt concessionnaire des chasses du seigneur suzerain sur les bans de Dolcourt et autres, dit : Je suis par ma concession, le représentant du seigneur suzerain (S. A. S.); il m'a concédé la chasse du ban de Doulcon, Jupille fait partie de ce ban, j'en tire la preuve de ce que le curé de Doulcon y perçoit les dîmes : *Ergò*, j'ai le droit de chasser.

M. de la Cour répond : le curé de Doulcon perçoit la dîme sur les bans de Petit et Grand Cléry; s'ensuit-il que les bans de ces deux villages soient bans de Doulcon ?

Le curé de Dun perçoit la dîme sur le ban de Milly, s'ensuit-il que le ban de Milly soit ban de Dun? Prononcez.

Autre chose essentielle à observer.

Trois fiefs circonscrits et limités qui se touchent immédiatement et qui ne sont séparés l'un de l'autre que par leurs bornes, sont celui de Proiville, appartenant à M. le prince de Condé; celui de la Brierre, appartenant à M. des Guyons et celui de Jupille. Ces trois fiefs qui sont situés sur la paroisse de Doulcon, en confinent tous les trois le terroir au nord, et forment entre eux trois bans distincts et séparés connus sous les dénominations de ban de Proiville, de ban de Brierre et de ban de Jupille, et l'on observera que celui de la Brierre est assis entre celui de Doulcon et de Jupille.

Encore une petite observation :

Lors des concessions faites par M^gr^ le prince de Condé, des chasses de ce prince dans le Clermontois, le ban ou territoire de Lyon-sous-Dun fut accordé à M. de Saint-Cyr (1), ancien militaire retiré et établi dans ce village. Ce concessionnaire voulant user de son droit de chasse sur ce terrain, ne fit pas attention que le fief de Balay, situé sur cette paroisse et appartenant à M. Dupré, docteur en médecine, résidant à Va-

(1) Joseph-Léonard de Saint-Cyr, chevalier de Saint-Louis, propriétaire de la prévôté-fief du Pré.

rennes (1) était un fief circonscrit et limité; il alla chasser sur ce fief, le croyant faire partie de sa concession, sans avertir le propriétaire qui tient exactement un garde.

Ce propriétaire n'entend point que personne chassât sur son fief sans son aveu, touchait au moment de se pourvoir par les voies juridiques contre M. de Saint-Cyr; mais leurs amis communs intervinrent et les accommodèrent.

De cet accommodement il est résulté que M. Dupré, seigneur propriétaire du fief, dont s'agit, a conservé en cette qualité, le droit de chasse, attaché à son fief qui est circonscrit et limité et que M. de Saint-Cyr quoique concessionnaire de S. A. S., s'abstiendrait de chasser sur ce fief; ce qui a été scrupuleusement observé par les deux parties.

D'après cela, l'appelant ne peut-il pas demander quelle est la différence entre lui et M. Dupré?

L'un est seigneur moyen et bas justicier du fief de Jupille; l'autre l'est du fief de Balay et n'a aucun droit de justice.

Tous les deux sont circonscrits et limités; tous les deux sont situés dans le Clermontois et dans la maîtrise de Dun.

Cependant M. Dupré est conservé dans son droit de chasse sur son fief et l'appelant est dépouillé du sien par la sentence dont est appel, laquelle, etc., etc.

***

Dun devint un des cantons de l'arrondissement de Montmédy.

Il y a de nos jours 18 communes.

La prévôté de Dun a fourni les deux Cléry, Doulcon, Lion, Milly, Mont, Montigny, Murvaux, Sassey et Vilosnes; Cunel a été versé dans celui de Montfaucon (2), village champenois

(1) M. Dupré avait fondé deux lits à l'hôpital de Varennes, il était membre du conseil municipal pour les Gradués.

(2) Montfaucon (Élection de Sainte-Ménehould). Terroir labourable médiocre et partie mauvais; 644 arpens et autant vains dont 200 aux habitans. Vi-

cédé au département de la Meuse en 1790 ; Esnes est du canton de Varennes.

Le canton de Dun a encore les communes de Fontaine, Liny-devant-Dun et Haraumont, venant de l'évêché comté de Verdun. Stemer dit de ce dernier village qu'il est sur une côte escarpée et que souvent pendant l'été, ses maisons et ses caves sont pleines d'eau dans les grandes sécheresses et elles sont à sec lorsque la Meuse déborde.

La Champagne a fourni au canton quatre villages, Aincreville, Brieulles, Paumery et Villers que Terruel décrit ainsi :

ÉLECTION DE REIMS.

1. **Aincreville,** au sieur de Incermont. Terroir médiocre, 320 arpens dont 39 aux habitans, 36 prés dont 18 aux habitans. Usages en bois 12 arpens. Charrues 6 dont une au seigneur tenue par ses mains, faisant chacune 30 arpens. Pleins ménages 16 et 8 demi.

Payent à Luxembourg 528 liv. et à Rocroy 29.

Taille 181 liv. ; 385 liv. (1).

gnobles 34 arpens en tiers au chapitre, le reste aux habitans. Prez 169 arpens dont 40 aux habitans en propriété. Bois 284 arpens dont 100 à l'usage des habitans. Charrues 16 1/2. Pleins mesnages 98 et 18 demy ; les deux tiers manouvriers. Payent à Luxembourg 246 liv. A Rocroy 330 liv., le chapitre le tiers. 1,650 liv., 345 liv. (Terruel, 1657).

Nos confrères liront avec beaucoup d'intérêt l'excellente *Histoire de Montfaucon-d'Argonne depuis son origine* (597) *jusqu'à nos jours*, que vient de publier M. l'abbé Pognon, curé-doyen de cette paroisse. 1 vol. gr. in-8° de XI-606-XI pages. Sedan, 1890.

M. H. Jadard a inséré, dans les *Mémoires de l'Académie de Reims* (1888), une notice sur J.-B. Buridan, né à Guise, lieutenant général du prévôt de Montfaucon en 1630 ; mort en 1633, professeur de droit à Reims. Le prévôt était Louis de Moussay. La prévôté comprenait 10 villages. La justice seigneuriale appartenait au chapitre Saint-Germain de la ville, diocèse de Reims, coutume du Vermandois.

(1) CHASSOGNE à l'abbé de Mouzon, cense à labourage de 3 charrues. Terroir médiocre, 89 arpents à chaque raye. Prés 30. Nulle charrue, ni habitants, ni bâtiments. Les habitants de Villers y cultivent quelques terres.

2. **Brieulles-sur-Meuse**, brûlé en bonne partie, au sieur de Cadenet en partie et au Roy. Terres labourables 549 arpens médiocres et stériles dont 260 aux habitans. Prés 119 dont 38 aux habitans. Bois usagers 220 engagés pour 2,800 liv. Vignes 5 dont 2 aux habitans. Charrues 6 et 4 aux gentilshommes tenues par leurs mains. Pleins ménages 49 et 16 demi dont 17 servent le Roy (1).

Payent à Luxembourg 440 liv.; à Rocroy 229 liv.

Taille 411 liv.; 750 liv.

Sont chargés d'une garde à la tour de Brieulles depuis 22 ans.

3. **Saulmory**. Saulmori à M. de Mageron. Terroir bon. 199 arpens dont 80 aux habitans. Prés 85 dont 29 aux habitans. Aisances. Pâturages, 86 engagés pour 2,250 par les habitans.

Charrues 5 dont une au seigneur tenue par ses mains.

Ménages 12, demi-ménages 3. Payent à Luxembourg 550 liv.; à Rocroy 345 liv. Taille 266 liv., 310 liv.

4. **Villefranche**, non visité n'étant pas taillable. Paye pour les troupes 640 liv.

5. **Villers-devant-Dun** au sieur de Villers. Terres médiocres, stériles à moitié. 286 arpens et autant vagues, dont 60 au seigneur. Prés 48 dont 20 au seigneur. Charrues 4 dont une au seigneur tenue par ses mains.

Pleins ménages 8 et 6 demi.

Payent à Luxembourg 198 liv.; n'ont seu contribuer à Rocroy pour leur pauvreté à cause de la grêle. Taille avec Audevanne 287 liv.; 285 liv.

PRÉVÔTÉ DE VARENNES.

1. **Varennes**. C'est en cette ville ou bourg qu'est le siège de la prévôté, du bailliage, de la maîtrise et de l'intendance du Clermontois. Il y a un couvent de Cordeliers, un de reli-

(1) M. de Condé était, en 1828, membre du conseil général à Brieulles.

gieuses annonciades et un hôpital desservi par les sœurs de Saint-Charles de Nancy.

Son territoire est composé de 15 à 1,600 arpens de terre, de 150 fauchées de prairies, d'environ 150 à 160 arpens de vignes. Ses productions sont abondantes.

Le bailliage, la prévôté, la maîtrise et l'intendance y attirent du monde. La route de Clermont à Stenay passe par cette ville et y attire encore bien des personnes.

Il y a une sorte de commerce d'assortiments nécessaires au pays parce que c'est là que se font les emplettes des verreries, du même peuple des vallées et des paroisses de la campagne qui l'environnent.

Il y a une papeterie, une huilerie. Son commerce en vins qui sont de petite qualité et autres denrées est de quelque considération quant au local.

Il y a dans cette ville beaucoup de personnes fort à leur aise, des laboureurs, des artisans, quantité de vignerons et de menu peuple.

Varennes est composé de 342 feux, 63 demi-feux et 1,679 habitans.

2. **Cheppy.** Village assez bon. Les terres, prés et vignes y sont de rapport. Il y a une forge où l'on fabrique une centaine de milliers de fers qui se débitent par Clermont. Il est composé de 103 feux, 19 demi-feux et 470 habitans.

3. **Charpentry,** petite paroisse composée de terres et vignes de production ordinaire. Il y a une petite forge où il se fabrique de 70 à 80 milliers de fers que le propriétaire fait passer en Champagne. Le village n'a que 30 feux, 8 demi-feux et 177 habitans (1).

4. **Montblainville.** C'est une paroisse dont les habitans

(1) La terre de Charpentry, moyenne, basse et foncière justice, droits de terrage, etc., petite forge, ferme d'un revenu de 1,700 liv., est à vendre en 1776. Le seigneur a une portion dans les grosses dîmes et dans celles de 9 fauchées de pré.

sont presque tous aisés, tant par la production de leurs héritages que parce que une partie est presque toujours occupée à la suite des travaux d'une forge appartenant à S. A. S. (le prince de Condé) ; dont le rapport est de 500 à 600 milliers de fers; les voitures continuelles de Châlons les mènent et enlèvent les fers de cette forge qui procure beaucoup d'aisance au peuple.

Il y a un vignoble. Passage. Le village a 153 feux, 12 demi-feux et 671 habitans.

5. **Nantillois** est une petite paroisse assez aisée. Les grains et les diverses denrées suffisent à la consommation du petit peuple. Le village est composé de 78 feux, 26 demi-feux et 365 habitans.

6. **Romagne-sous-Montfaucon** a un territoire assez bon, mais peu étendu. Ce village se trouve sur un passage très fréquenté. Par la circulation des marchandises de toute espèce qui vont de Stenay et Dun à Varennes et Clermont et *vice versâ*, il y a en cet endroit quelques fabriques de petits draps, espagnolettes et droguets et quelques ouvriers en chapeaux et boucles. Ce village est composé de 146 feux, 32 demi-feux et 708 habitans (1).

7. **Vauquois.** Le territoire est peu étendu; le vignoble petit et de menue qualité. Il y a beaucoup plus d'habitans pauvres qu'aisés. Le village a 72 feux, 10 demi-feux et 337 habitans.

8. **Véry.** Le territoire est composé d'un vignoble dont les vins sont d'assez bonne qualité et de terres et prés qui procurent une subsistance assez aisée aux habitans. Il est composé de 140 feux, 26 demi-feux et 622 habitans.

Le total de la prévôté de Varennes est de 1,064 feux, 196 demi-feux et 5,029 habitans.

(1) Un M. de Pouilly demeurait dans ce village sous la Restauration.

***

Varennes devint, en 1790, chef-lieu de canton du district de Clermont, puis fut réuni à l'arrondissement de Verdun. Il a 12 communes dans son ressort.

Charpentry, Cheppy, Montblainville, Vauquois et Verry viennent de l'ancienne prévôté de Varennes; Esnes de Dun; la Chalade de Clermont;

Avocourt de l'évêché-comté de Verdun; Stemer dit que ce village, situé au milieu des bois, sur un petit ruisseau, a des habitans presque tous de métier, comme potiers de terre et tisserands.

Le capitaine Terruel dans sa statistique des villages champenois entre « Aisne et Meuse » en janvier et février 1657, faite par ordre du maréchal Fabert, gouverneur de Sedan, décrit ainsi Baulny, Bourelles et Malancourt, villages annexés au canton de Varennes.

Baulny. Autrefois 30 habitans, réduits à 6.

Terres bonnes et médiocres. 196 arpens dont 80 au seigneur.

Vignobles 10 jours déserts. Prés 49. Usances 2. Charrues nulles. Pleins ménages 3. Manouvriers et 4 demi.

Ne payent rien aux ennemis par impuissance. Taille 175 liv., 55 liv.

Boureulles au S^{r} de Créanges en partie. Autrefois 200 habitans. Terroir médiocre et mauvais. Fonds. 340 arpens, 60 aux habitans. Prés 145, 30 aux habitans. Vignes 3, déserts. Bois 360 au seigneur. Chaque habitant doit 1 bichet au seigneur pour le droit de chauffage. Usances : une charrue, 5 demi dont 4 censiers et 4 et demi propriétaires.

Pleins ménages 33, 12 demi; faiseurs de balais et charbonniers. Paient à Luxembourg 330 liv. Doivent de chaque bête

tirant un septier de froment. Mesure de Han, outre les cens au seigneur. Taille 883 liv., 600 liv. (1).

Souffrent tous les ans les rendez-vous des troupes de M. de la Ferté comme étant enclavés dans la Lorraine.

Le village est réduit par le feu à 36 maisons.

Malancourt et **Haucourt**, au marquis de Vervins. Terres labourables en partie stériles. 399 arpens dont 106 au seigneur et 88 aux habitans. Prés 99 dont 25 au seigneur, le reste aux habitans et aux censes. Autrefois 285 habitans. Bois 500. Usances 15. Charrues 4 1/2 et 2 aux gentilshommes tenus par leurs mains. Pleins ménages 18 et 16 demi. Paient à Luxembourg 66 liv. et à Rocroy 88 liv. Taille 116 liv., 400 liv.

Dans les pièces réunies par M. de Geneste se trouve cet imprimé :

Au Roy et à nos seigneurs du Conseil, les habitans de Varennes-en-Argonne, demandeurs, Contre Robert Brahut et consors, fermiers généraux des droits seigneuriaux et patrimoniaux des Comtez de Clermont, Dun, Stenay, Jametz et Varennes, prenants le fait et cause pour leurs sous-fermiers, deffendeurs.

Deux feuillets in-f°, Monsieur de la Brière, rapporteur. De Falentin, advocat (1682).

Les habitans, à cause des dits droits, demandent pour être jugés, leur renvoi au Parlement et non pas à la Cour des Aides (2).

L'administration municipale à Varennes avait une organisation unique dans la province; elle avait été fixée par arrêt du Parlement de Paris du 11 mai 1781. Le maire et les conseillers étaient nommés chaque année le jour de la Pentecôte à la pluralité des voix et tous les ordres de la ville étaient représentés, le clergé (3), la noblesse, la magistrature, les

(1) Le premier chiffre est la cote fixée par Terruel, le second est celui signé par deux ou trois anciens habitants, lorsque Mazarin voulut connaître les ressources du pays.

(2) Bibliothèque de Metz.

(3) M. Perreau, évêque de Tricomie (1775), était notable pour le clergé.

gradués, les marchands et les cultivateurs. C'est cette représentation qui fut adoptée lors des Assemblées provinciales (1) et des États généraux.

PRÉVOTÉ DE JAMETZ.

1. **Jametz,** en latin *Gemmatum* et *Gemmacum*. Ainsi nommé dans l'histoire des évêques de Verdun, où l'on dit que Godefroi de Bouillon, surnommé le Bossu, mari de la comtesse Mathilde, donna Jametz à l'église de Verdun (2).

Les évêques de Verdun cédèrent en fief Jametz à des seigneurs particuliers. Hugues de Jametz, chevalier, vivait en 1220 et fut père d'Alexandre de Jametz. Godefroi de Jametz vivait en 1334 et eut pour fils Robert de Jametz qui épousa Alix de Vilosnes. Huart de Jametz, qui vivait en 1411, épousa Clémence de la Tour, fille de Gilles. Ces seigneurs se rendirent enfin souverains.

Cette petite souveraineté passa dans la maison de la Marck par Marguerite de Morinonville qui l'avait héritée de Marguerite, héritière des seigneurs de Jametz, sa tante.

Les seigneurs de Jametz de la maison de la Marck, étant tombés dans l'hérésie, se déclarèrent, en 1549, ennemis de l'évêque de Verdun (Psaulme) et vexèrent ses sujets. Cet évêque en porta ses plaintes au cardinal de Guise qui lui assura que la cour y mettrait bon ordre. Assurance vaine; les troubles et les désordres continuèrent. Jametz fut longtemps bloqué par les troupes de l'évêque de Verdun et l'armée lorraine l'investit en 1587 sous les ordres du baron d'Haussonville, qui en fit le siège.

(1) Les curés Tripied d'Autrécourt, official du Clermontois; Durand de Vilosnes, Coyn de Vraincourt, Baudot de Quincy, le chapelain Mennehand à Clermont étaient députés du Clergé.

(2) Deux pièces tirées de l'ouvrage du P. Berthelot. *Hommage et relief pour la ville de Jametz,* par Geoffroy de Gamay (Jametz), écuyer, 15 juillet 1370. — Reprise de Jametz, par Colard du Saulcy, 3 janvier 1428.

C'est ce siège qui se trouve décrit par de Schoffier dans son discours de la guerre et siège de Jametz dont le titre est rapporté n° 8096, p. 417, de la Bibliothèque historique du P. Lelong; mais cet auteur ne fait mention que d'une édition in-8° et l'intitule simplement *Discours de la guerre de Verdun contre la ville de Jametz*, in-8°, 1590.

Et moi, j'ai sous les yeux une autre édition de la même année 1590, petit in-12 de 176 pages sans lieu d'impression ni nom d'imprimeur et qui a pour titre :

« Brief et véritable Discours de la Guerre et Siège de la Ville et chasteau de Jametz, le S^r de Schelandre y commandant. M D X C. »

Il est dédié à Mademoiselle la duchesse de Bouillon, Dame souveraine de Sedan, Jametz et Raucourt, par son très humble et très obéissant serviteur *De Schoffier* (1).

Jametz fut rendue au duc de Lorraine, Henri et son gendre Charles IV la céda au roi par le traité de 1641. Louis XIV la donna avec le surplus du comté de Clermont-en-Argonne en apanage au prince de Condé, auquel il fut confirmé par le traité des Pyrénées et que ces princes possèdent encore aujourd'hui. Malgré l'opposition du duc Nicolas-François, frère du duc Charles IV, à l'enregistrement de la donation que le roi en avait faite au prince de Condé après le traité de Paris passé en 1661, la cause fut portée et plaidée en la Grand-Chambre du palais et l'arrêt qui intervint, reconnut la validité

(1) D'après Digot, cette plaquette est l'œuvre d'un protestant nommé Jean de Scoffier. Il y a quelques vues anciennes de Jametz, ainsi que des plans.

La riche bibliothèque du comte Emmery possédait : 1° « Discovrs abrégé de la prinse et reddition de la ville et du chasteau de Jametz », par Monseigneur le Marquis de Pont-à-Mousson. Paris, Nic. Nivelle, 1589. In-8°; — 2° « Déclaration de Monsievr de la Nove sur la prise des armes pour la noble défense des villes de Sedan et Jametz, frontières du Royaume de France et soulz la protection de Sa Majesté. » A Verdun, par Matharin Marchand, 1588. In-8°, 12 ff. non chiffrés (*Metz*, 1850).

D'après Beaupré, il y aurait eu une seconde édition de ce dernier volume, qui a été réimprimé dans les *Mémoires de la Ligue*, Amsterdam, 1758, t. II, p. 290.

Ces livres sur Jametz sont rarissimes.

de la donation sans avoir égard aux oppositions du prince Nicolas-François.

Jametz est le siège de la prévôté du même nom. Cette ville est sur la chaussée de Verdun à Carignan. Son territoire est composé de quelque peu de vignes, fort peu étendu en terres et prés, d'un rapport médiocre. La faveur d'un assez bon pâturage procure le nourris de quelque bétail dont les habitans font commerce; le peuple s'y occupe à tricoter des bas de fil. Jametz est composé de 144 feux, 27 demi-feux et 661 habitans.

2. **Romagne-sous-les-Côtes.** Village entièrement détaché du Clermontois, enclavé dans le Verdunois. Son territoire consiste en un petit vignoble et en terres assez étendues qui fournit aux habitans leurs grains et autres denrées nécessaires à leurs approvisionnemens. Leur commerce consiste en bœufs, vaches, veaux, moutons et fruits qu'ils font porter dans les évêchés. Ce village est composé de 140 feux, 26 demi-feux et 604 habitans (1).

Le total des feux de la prévôté de Jametz est de 284 feux, 53 demi-feux et 1,265 habitans.

PRÉVÔTÉ DE MONTZÉVILLE.

1. **Montzéville.** Cette paroisse est le siège de la prévôté et maîtrise des Montignons.

Elle est composée de 134 feux, 28 demi-feux et 624 habitans.

2. **Béthincourt** est composé de 106 feux, 22 demi-feux et 624 habitans.

3. **Béthelainville,** composé de 93 feux, 9 demi-feux et 324 habitans. Le fond de son territoire est assez bon; l'habi-

(1) La cense de Thil (aujourd'hui de la commune d'Azannes, canton de Damvillers) formait un petit enclave du Clermontois au-dessous de celui de Romagne.

tant laborieux; cela joint à un bon petit vignoble d'une quarantaine de journaux qui occupe le manœuvre et se trouve à la proximité de Verdun, où les denrées de toute espèce se débitent, en font un village qui peut passer pour fort aisé.

4. **Cumières** compte 54 feux, 8 demi-feux et 507 habitans.

5. **Forges** a 146 feux, 24 demi-feux et 652 habitans.

6. **Fromeréville** a 92 feux, 12 demi-feux et 507 habitans. Ces deux territoires sont de qualité très médiocre, surtout celui de Fromeréville, et les habitans y sont très peu à leur aise.

La totalité pour la prévôté de Montzéville ou des Montignons est de 627 feux, 109 demi-feux et 2,953 habitans (1).

***

Rapport *par prévôté des paroisses, du nombre des feux, des demi-feux et des personnes.*

	Stenay.	Dun.	Clermont.
Paroisses.	18	13	26
Feux.	1,508	1,231	2,876
Demi-feux	296	253	474
Habitans	8,696	5,729	12,063

	Varennes.	Jametz.	Les Montignons.
Paroisses	8	2	6
Feux	1,064	284	627
Demi-feux.	193	53	109
Habitans	5,029	1,265	3,303

(1) Didier de Bonnaire, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Forges; Madame de Cognon, comtesse de Jobert, dame de Béthincourt; M. de la Lalance, seigneur de Fromeréville; M. de Boutteville, seigneur de Cumières où il y avait eu une maison-forte (1789).

Total général.

De toutes les paroisses dont dépendent 69 hameaux ou écarts, du nombre des feux, demi-feux, des habitants et du nombre de couvents, tant d'hommes que de filles, d'hôpitaux, de forges et de verreries du Clermontois.

Paroisses	75
Feux	8,165
Demi-feux	1,445
Habitans	36,085
Couvents d'hommes	3
Cordeliers à Varennes, Minimes à Stenay et à Dun.	
Couvents de filles	3
Annonciades à Stenay et à Varennes (Clermont).	
Hôpitaux	4
Dun, Stenay, Varennes, Clermont.	
Forges	4
Verreries	9
Collège	1
Varennes.	
Pensionnat	2
Clermont, Dun.	

M. de Geneste termine par ces considérations générales sur la province :

« En rapprochant sous un seul point de vue les productions, e commerce et les facultés des paroisses du Clermontois, l'on peut avancer avec certitude que les recettes en grains, en vins et autres denrées nécessaires à la vie, les différents territoires compensés l'un par l'autre, sont suffisants dans les années ordinaires pour la subsistance des habitants. Malgré tout, il se fait un commerce en grains soit par les relations, ou par des marchands qui ne suivent que cette partie et qui, dans les années favorables à leurs spéculations, ne laissent pas de former un vide dans la province : ce qui oblige l'habitant de se

pourvoir de cet aliment, de première nécessité dans la Lorraine, les évêchés et la Champagne; de manière qu'en supposant qu'il sort du Clermontois 12,000 sacs pour l'étranger, il faut qu'il en rentre la même quantité.

« Quant au vin, les récoltes sont également suffisantes, dans la même compensation, et en récoltes ordinaires, mais il est à observer que comme les vins sont tendres et de qualités médiocres, ne pouvant à peine se conserver une année ou 18 mois; une récolte venant à manquer, plus de vins vieux et caves vides. Il faut de toute nécessité recourir aux vins du Barrois ou de Thiaucourt; ainsi le défaut de qualité dans les vins de la province étant celui de ne pouvoir se conserver; on délaisse le commerce de cet objet pour l'intérieur seulement; et les provisionnaires des pays voisins donnent toujours la préférence aux vins du Barrois ou de la Champagne, avec lesquels ils courrent moins de risques. Les vignobles des prévôtés de Stenay et de Dun sont les seuls qui se ressentent de quelques circulations d'espèces relativement à leurs vins.

« Les fourrages ne sont abondants que dans ces deux prévôtés de Stenay et de Dun, à cause de la situation et de l'étendue des prairies baignées par la Meuse. Les autres parties du Clermontois n'ont pas même le nécessaire de cette denrée pour la nourriture de leurs bestiaux de labourage, aussi le commerce en bœufs, vaches, veaux, moutons et chevaux est-il plus actif dans ces deux prévôtés que dans toutes les autres. Il sort quelques gros et menus bétails par les foires et marchés des villes voisines. Le reste sert à la consommation du pays. Les nourris en chevaux et bétail ne sont pas favorables au commerce; ils ne présentent qu'une espèce bâtarde ce qui est occasionné ou par le défaut du suc des pâturages ou par d'autres causes dont l'influence préjudicie à leur accroissement. Ce sont, sans doute, ces inconvénients qui ont fait obstacle aux haras que quelques curieux ont tenté d'établir dans cette province et qui n'ont pas réussi dans le commerce des chevaux qu'ils projetaient. Dès la première race, les chevaux étaient déjà dégénérés et à la seconde, ils étaient totalement réduits en chevaux ordinaires du pays.

« Le Clermontois est abondant en tous matériaux propres à la bâtisse des maisons des habitants. Il l'est aussi en forêts dont il se fait des ventes annuelles, soit des bois de S. A. S., soit des communautés ou des seigneurs. La vente des bois de S. A. S. et des communautés forme annuellement un objet d'environ 120,000 livres. Celle des bois des seigneurs est d'une bien moindre valeur; mais elle ne laisse pas d'avoir un certain mérite. Indépendamment de la vente de ces bois sur pied, leurs coupes, leur réduction en cordes, en fagots, les bois propres à la marine ou à la fabrique des bateaux, ceux employés en écarissage, en planches, en bois de marnage et toutes les autres manières de débiter les bois dont commercent les adjudicataires, occupent une grande partie du menu peuple de cette province, ce qui entre en considération pour l'aisance du pays.

« A l'égard du commerce, celui qui fait la base et la plus forte partie pour la circulation des espèces, ce sont les draperies, les diverses étoffes, les soieries, mousselines, toiles, sucre, café, épiceries, mercerie, etc. Il n'y a aucune de ces productions dans la province, pas même de manufacture quelconque à l'exception de 4 forges et 9 verreries. On ne peut donner le titre de manufacturiers à quelques habitants qui s'occupent 4 ou 5 mois de l'année à faire des droguets et grosses étoffes avec des laines du pays. Ainsi le commerçant tire toutes les marchandises de l'étranger. Il fait tous ses approvisionnements dans les manufactures et magasins de Reims, Sedan, Longwy, Liège, Metz, Verdun, Barrois, Francfort, Allemagne, Suisse. Des différentes allées et venues et du bénéfice que les marchands clermontois se procurent, il est aisé de conclure que le tout réuni donne aux objets de son commerce une valeur plus haute que chez les commerçants voisins; motif qui l'empêche de circuler et le restreint aux ventes qu'il peut faire chez lui. Il ne peut pas trop conséquemment se qualifier de marchand en gros; parce que comme lui, les commerçants du dehors donnent la préférence aux achats de première source pour se parer du bénéfice qu'occasionne la vente de ceux-ci. On doit pourtant excepter de ce que l'on

vient d'exposer les marchandises prohibées, telles que sont les perses et mousselines qui passent en Clermontois sans être sujets à aucun droit et dont les négociants de cette province sont souvent les approvisionneurs des contrebandiers français.

« Tous les projets d'établissement de quelques manufactures que cela soit ont toujours échoué jusqu'à présent dans le Clermontois; les réflexions des spéculateurs n'y ont trouvé que des entraves. Ils ont prouvé que celles des villes voisines de la province auraient toujours la préférence parce que supposant la même qualité dans les marchandises, ils ont senti que ne pouvant se pourvoir des matières propres que par la voie de l'étranger, les ports et les acquits absorberont le bénéfice, et que, de l'autre côté, ne pouvant sortir leurs marchandises sans acquits du Clermontois et encore obligés aux entrées considérables de France, il était de la prudence de ne pas effectuer leurs projets.

« Si par la vente que S. A. S. vient de faire au roi de ce qui constitue les fermes unies du Clermontois qui sont le sel, le tabac, l'impôt Fredeau, le droit de 14 sols par pièce de vin qui se récolte dans la province, celui de brasserie, de jaugeage, le 1/8 du prix de l'achat qui se paie par tous les aubergistes, cabaretiers et tous autres débitants, vin, eau-de-vie, bière, liqueurs et toutes sortes de boissons, le contrôle des actes à raison de 5 sols pour les sommes au-dessous de 100 francs, 10 sols au-dessous de 20 francs, de 20 sols pour celles au-dessus indistinctement, sans qu'il soit question en aucun cas, d'insinuation, excepté pour les donations entre-vifs, et les substitutions; ce qui se fait au bailliage des cas royaux de la province (à Clermont); les contrats des exploits, le tabellionnage à raison de 10 francs par 1,000 francs de toute acquisition, lequel droit se paie aussi de tout acte soit d'obligation pure et simple ou de constitution que l'on veut rendre exécutoire, ensemble des parchemins et papiers timbrés, les droits de sortie et d'entrée dans le Clermontois. Si, dit-on, par cette vente, tous droits d'entrée et de sortie en France et en Clermontois étaient supprimés et si, par une suite, la circulation devenait libre et particulièrement avec la Champagne et la

ville et dépendances de Sedan, bientôt dans le Clermontois et singulièrement dans les prévôtés de Stenay et de Dun on se ressentirait des avantages inappréciables du commerce qui se fait à Reims et à Sedan. Il y a tout lieu de croire qu'il s'établirait à Stenay et aux environs des manufactures. Quoi qu'il en soit, les manufactures de Reims et de Sedan feraient certainement travailler le peuple du Clermontois qui l'avoisine dont les enfants ne peuvent encore être d'aucun secours à leurs pères jusqu'à cè que l'âge leur permette de faire l'état de manœuvre ce qui demande 15 ans au moins, tandis que dans les pays de manufacture dès l'âge de six ans, les enfants des plus indigents cordent et filent la laine et s'occupent déjà à d'autres parties et à proportion de leurs âges; par là, ils soulagent presque en naissant leurs pères et mères, ce qui est très précieux puisqu'ils ne craignent plus la quantité d'enfants. Tout le contour des prévôtés de Stenay et de Dun travaille pour Reims et pour Sedan.

« Le sel et le tabac ayant été jusqu'au mois de novembre (1783) dans le Clermontois, d'un prix fort inférieur à ceux des Evêchés et *à fortiori* de la Champagne, il s'y en faisait des versements assez considérables du Clermontois, ce qui n'a plus lieu depuis cette époque. Le sel y étant à 8 sols la livre et le tabac au même prix qu'en France.

« Nombre d'habitants des prévôtés de Stenay et de Dun profitent ou plutôt abusent de la proximité des frontières de l'Empire pour faire la contrebande, mais la circulation devenant libre comme on vient de le dire, les manufacturiers qui pourraient s'établir dans le Clermontois ou bien ceux de Reims ou de Sedan, donnant de l'ouvrage aux pauvres, à leurs femmes et à leurs enfants, ils préféreront presque tous un bénéfice médiocre, mais exempt de danger à un gain plus considérable qui les expose à la perte de leur liberté et que trop souvent de leur vie.

« Je termine par dire que les tailles, la capitation et les autres impôts qui se lèvent tous au profit du prince étant peu importants, l'habitant du Clermontois qui n'a pas une certaine sollicitude de l'avenir parce qu'il ne sait que trop qu'il pourra

pourvoir à son nécessaire absolu, est lent, paresseux même et peu industrieux. N'y ayant point de commerce, l'argent y est nécessairement rare, il l'est d'autant plus que les redevances s'y font en nature, froment et avoine; ce qui empêche le cultivateur de profiter de la révolution qui peut arriver dans le prix des grains. C'est en faisant des voitures pour les forges et autres usines et pour l'approvisionnement des troupes, les provisions du bois de chauffage et autres charrois que le laboureur se procure quelque argent; mais en faisant ces voitures, souvent pendant les moments les plus favorables à la culture de leurs terres, il les néglige.

« Les habitants, à l'aide du commerce que l'on espère de la révolution qui va arriver dans le Clermontois, pourront faire un meilleur calcul; le laboureur, en ne s'occupant que de la culture de ses terres, le voiturier de ses voiturages et chaque classe du peuple de la partie des autres travaux qu'il aura embrassés.

« Dans l'état actuel, tous ceux qui cultivent les terres, sont autant voituriers que laboureurs. Dans tous ces états, on en confond d'autres; on y réussit mal, on y fait fort peu de chose et l'on s'acquitte mal de tout ce que l'on entreprend.

« Le traité fait entre Sa Majesté et S. A. S. le 15 février 1784, qu'on a reçu à Stenay postérieurement au présent mémoire et dont on joindra copie, ajoutera aux connaissances contenues en ce mémoire... Et pour plus grand éclaircissement, on croit devoir mettre ici le tableau des différents postes des employés de la ferme générale de France qui enveloppent le Clermontois dans toutes ses parties. »

Tableau des postes où sont établies les brigades des employés de la ferme générale de France (avec la distance du Clermontois).

Mouzon.	1 l. 1/2	Triaucourt.	*id.*
Villaumontroy. . .	*id.*	Fleury, enclavé. .	
Pouilly (Clermontois).		Ippécourt, Clermontois.	»
Beaumont.	1 l. 1/2	Verdun.	1 l. 1/2
Vandieulet.	1 »	Consenvoy.	» 1/2
Brieule-sur-Bar. .	3	Sivry-sur-Meuse. .	*id.*
Beaufort.	» 1/4	Vilosnes, Clermontois.	
Novard	1 l. 1/2	Liny-devant-Dun. .	» 1/2
Barécourt.	*id.*	Azanne.	» 1/2
Remonville.	*id.*	Peuvillé.	1 »
Landre.	» 3/4	Marville.	1 »
Saint-Gevin. . . .	2 »	Ottre.	» 3/4
Marre.	2 »	Iré-les-Prés. . . .	1 »
Aspremont.	1 »	Vigneulle.	» 3/4
Increville enclavé. .		Chauvency-le-Château.	» 3/4
Montfaucon.	» 1/2	Chauvency S. H. .	» 3/4
Grandpré.	3 »	La Mouilly.	» 1/4
Senne.	*id.*	La Ferté.	1 »
Autry.	1 l. »	Linay.	1 l. 1/2
Cernay-en-Dormois.	*id.*	Blagny.	*id.*
Vienne-la-Ville. . .	» 1/2	Carignan.	*id.*
Bezieux.	1 l. 1/2	Brouenne Clermontois.	
Sainte-Ménehould.	2 l. 1/2		
Passavant.	1 l. 1/2		

L'ALUMINIUM

ET SES ALLIAGES.

SA FABRICATION

PAR LA

SOCIÉTÉ ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE FRANÇAISE.

L'industrie de l'aluminium pur peut, aujourd'hui et eu égard aux résultats pratiques obtenus, être considérée comme de réalisation essentiellement française.

Elle a tout d'abord été créée de toutes pièces par Henri Sainte-Claire Deville, et amenée à un haut degré de perfection par M. Henry Merle, qui l'avait organisée dans son usine de Salindres. Le métal qui sortait de cette usine avait une réputation universelle, au point de vue de la pureté ; la seule difficulté qui se présentât, pour l'extension de ses applications, était son prix de revient trop élevé : il fallait, en effet, employer des matières premières coûteuses et se contenter d'un rendement très faible.

Les progrès réalisés depuis une dizaine d'années, tant dans la production du courant électrique que dans l'étude de ses applications industrielles, portaient à croire qu'on appliquerait un jour sa puissance de décomposition chimique à la production des métaux, et l'aluminium surtout avait été le point de mire d'une foule absolument invraisemblable de chercheurs. L'électro-métallurgie de l'aluminium était apparue comme une question d'une im-

portance hors ligne. Mais, si le but était séduisant, la solution n'apparaissait pas comme facilement réalisable, et les premiers savants qui se sont occupés de l'électrochimie ne fournissaient que des données très peu encourageantes sur le succès d'une telle entreprise.

Davy rapporte, en effet, dans les comptes-rendus de ses travaux, qu'il n'a jamais pu, quelqu'effort qu'il ait tenté, décomposer l'alumine au moyen de sa puissante batterie.

Bunsen avait bien indiqué que le chlorure d'aluminium fondu s'électrolysait facilement, en donnant de l'aluminium métallique ; mais ce n'était là qu'une expérience de laboratoire, peu susceptible d'une application industrielle. L'éminent Sainte-Claire Deville tenta, en effet, d'en tirer un procédé de fabrication, et il constata immédiatement que la volatilité excessive de ce chlorure et la difficulté de le manipuler ne permettaient pas de considérer ce procédé comme industriellement applicable.

La question resta longtemps en cet état ; l'aluminium n'était employé que pour des objets de luxe, tels que certaines jumelles de théâtre pour l'établissement desquelles sa grande légèreté relative le faisait rechercher, lorsque, en 1886, un jeune ingénieur français, M. P.-L.-T. Héroult, réalisa le problème, d'une façon aussi heureuse qu'originale, en indiquant la méthode qui permet aujourd'hui de fabriquer, par voie électro-chimique, l'aluminium pur à un prix invraisemblable de bon marché.

Le procédé que M. Héroult a inventé et fait breveter, et dont la *Société Électro-Métallurgique française* est concessionnaire pour la France et les colonies françaises, consiste à électrolyser l'alumine dissoute dans un bain de cryolithe en fusion.

Comme on le voit, ce traitement direct de l'alumine, que n'avait pu réaliser Davy, et dont Sainte-Claire Deville disait, en 1859, qu'il était encore au-dessus de nos forces, fait le plus grand honneur à la science et à l'industrie françaises.

La voie était ouverte, mais elle n'était pas encore connue, et il y avait une grande distance à parcourir entre les expériences de M. Héroult et la mise en œuvre industrielle de sa découverte : il fallait créer de toutes pièces une usine électro-métallurgique capable d'alimenter les débouchés prévus ; créer tout un personnel et le familiariser avec cette nouvelle industrie ; découvrir les tours de main qui permettent aujourd'hui de marcher d'une façon sûre et continue, en parfaite connaissance de cause ; rechercher les matières premières dans les meilleures conditions ; enfin, organiser l'ensemble de manière à obtenir le métal à aussi bas prix que possible.

C'est ce programme complexe que la Société Électro-Métallurgique française a complètement réalisé, et l'on peut dire qu'aujourd'hui, en France, c'est la seule qui puisse être considérée comme fabriquant industriellement l'aluminium et pouvant, de ce chef, faire face à tous les besoins. C'est grâce à elle que, à ce jour, l'aluminium se vend en France 20 fr. le kilogramme, prix fort, au lieu de 130 fr., qu'il valait encore il y a moins de deux ans.

En effet, appréciant l'affaire dès ses débuts, la Société Électro-Métallurgique française n'hésita pas à acquérir, dans les Alpes dauphinoises, une chute d'eau représentant environ un millier de chevaux, et elle y installa immédiatement une conduite d'amenée et des récepteurs représentant sept cents chevaux de force effective. L'importance capitale de ce point de départ n'échappe à personne, et l'on comprend que la transformation d'une force naturelle en énergie électrique est incomparablement la plus économique que l'on puisse organiser.

Les turbines de l'usine de Froges (Isère) actionnent, comme matériel électrique, deux dynamos de chacune six mille ampères et vingt à vingt-cinq volts ; plus, une excitatrice de cinq cents ampères et soixante-cinq volts. Ces dynamos sont directement accouplées par un manchon sur l'arbre même des turbines, évitant ainsi tout intermédiaire mécanique.

La Société Électro-Métallurgique française a inauguré son usine vers le milieu de 1889. Elle se consacra tout d'abord à produire du bronze d'aluminium et du ferro-aluminium par le procédé direct, dit *des alliages,* dû également à M. Héroult. Ce procédé, moins délicat que celui qui sert à produire l'aluminium pur, devait servir à l'éducation progressive du personnel et permettre, tout en exploitant déjà cette première branche de la nouvelle métallurgie, d'étudier à fond la partie la plus complexe, qui se rapportait à la fabrication de l'aluminium pur.

Nous décrivons ci-dessous les divers procédés mis en œuvre.

1° Production des alliages d'aluminium par le traitement direct de l'alumine.

Pour produire directement les alliages sans passer par l'aluminium pur, on emploie, comme seules matières :

1° L'alumine ;
2° Le métal à allier (fer, cuivre, etc.) ;
3° Les anodes ou charbon conducteur.

Le seul agent physique mis à contribution est le courant électrique. Le principe est le suivant :

Fondre dans un creuset, par l'action calorifique du courant, le métal à allier et une certaine quantité d'alumine.

Le même courant décompose l'alumine ainsi fondue, et porte, d'une part, l'aluminium sur le métal destiné à le recevoir ; d'autre part, l'oxygène sur le charbon de l'anode où il forme de l'oxyde de carbone, qui se dégage et brûle au contact de l'air.

L'appareil qui sert à cette préparation est une caisse, à peu près cubique, en fonte, d'environ 1 mètre 20 de côté.

Le fond et les parois de cette caisse sont soigneusement garnis de charbon de cornue, aggloméré et cuit pour lui donner une grande conductibilité. Cette garniture laisse

au centre du creuset un vide ayant environ quarante-cinq centimètres de côté et soixante centimètres de profondeur. Cette cavité constitue le laboratoire de l'appareil; elle porte en bas un trou de coulée, incliné, débouchant sur un des côtés de la caisse. Au-dessus de cette caisse, et dans l'axe, est placé l'électrode positive ou anode. C'est, depuis ces derniers temps, un prisme monolithe en charbon, à section rectangulaire, ayant un mètre de longueur et vingt-cinq centimètres de largeur, sur vingt-trois centimètres d'épaisseur. Ce prisme est suspendu par une potence au moyen d'une vis, qui permet de le monter ou le descendre à volonté; deux puissantes mâchoires en cuivre le saisissent à la partie supérieure et y amènent le courant électrique par huit câbles souples, de trente millimètres de diamètre.

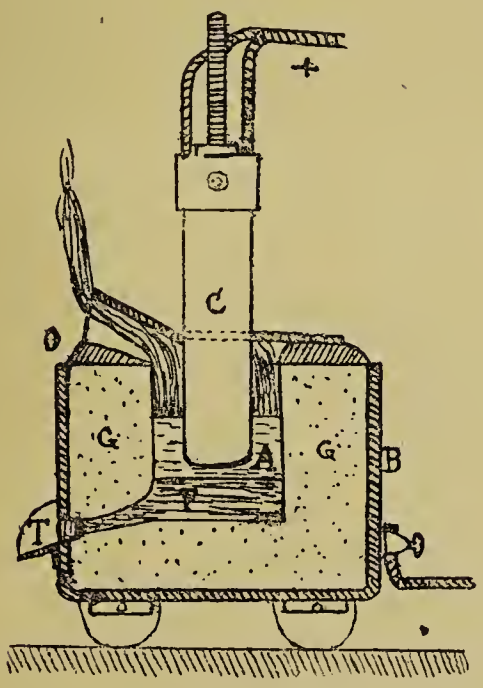

Appareil système Héroult, pour la fabrication des alliages.

B, caisse en fonte. — GG, garniture intérieure en charbon conducteur dans laquelle on a ménagé une ca-

pacité formant le laboratoire de l'appareil. La caisse B et le charbon communiquent avec le pôle négatif de la dynamo. — C, électrode en charbon constituant le pôle positif de l'appareil et jouant le rôle d'anode réductrice : dimensions, 1 mètre × 0,25 × 0,23. — A, bain d'alumine fondue et électrolysé par le courant. — F, bain métallique, de fer ou de cuivre, occupant le fond du creuset, et sur lequel se porte l'aluminium naissant pour former du ferro-aluminium ou du bronze. — O, orifice par où l'on charge l'alumine et le métal à allier, et par où sort l'oxyde de carbone enflammé. — T, trou de coulée, fermé par un tampon en charbon.

Autour de l'anode et à la surface supérieure de la caisse, on dispose un couvercle en plaques de charbon muni d'une trémie par laquelle on introduit les matières premières.

Pour commencer une opération, on jette au fond du creuset une certaine provision du métal que l'on veut allier à l'aluminium; puis, la dynamo étant en marche, on descend l'anode jusqu'au contact de ce métal. Le contact imparfait, dû aux rugosités des morceaux, fait que le courant les porte à l'incandescence et les fond. Le creuset se trouve ainsi contenir du métal fondu. On y introduit alors de l'alumine pure et anhydre en poudre, qui vient en contact avec l'anode et le bain métallique. On relève alors légèrement l'électrode en charbon, et le courant, obligé de traverser l'alumine, rencontre de ce fait une résistance considérable, qui produit un élévation rapide et considérable de température sous l'influence de laquelle l'alumine se fond en un liquide parfaitement fluide, constituant ainsi un électrolyte simple que le courant dédouble en ses éléments : l'aluminium s'unit au métal, qui joue le rôle de cathode, et l'oxygène naissant au contact du charbon à haute température, se dégage sous forme d'oxyde de carbone.

On alimente régulièrement l'appareil en alumine et en métal à allier. Lorsque le creuset est plein, on débouche

le trou de coulée et on reçoit l'alliage formé dans une poche de fonderie garnie intérieurement de charbon de cornue.

Suivant qu'on a plus ou moins chargé en alumine, on obtient des alliages renfermant 8 à 30 0/0 d'aluminium. On obtient à un pour cent près le titre que l'on désire.

Le rendement en aluminium est d'au moins seize grammes par cheval-heure.

En remplaçant dans le même appareil l'alumine par la silice, on obtient des alliages de silicium pouvant atteindre, avec le cuivre, jusqu'à 15 0/0 de silicium.

La marche de cet appareil est continue pendant une période de dix à douze jours, au bout desquels on l'arrête, pendant un ou deux jours, pour évacuer les scories qui s'y accumulent et réparer la garniture de charbon.

La température qui existe dans le creuset pendant ces opérations est telle, qu'il n'y a que le carbone qui puisse y résister sans entrer en fusion.

L'alumine s'y trouve dans un état de fluidité parfaite.

La scorie, qu'on extrait surtout lorsqu'on a préparé du ferro-aluminium, a toutes les qualités du meilleur émeri, et a été employée avec succès par un minéralogiste distingué, M. Werlein, pour la taille et le polissage des minéraux les plus durs.

Les alliages obtenus par ce procédé sont refondus, et chaque coulée est analysée avec soin.

Les alliages cuivre-aluminium qui ont plus de 15 0/0 de teneur en aluminium sont blancs et cassants. Ils servent à préparer, par simple fusion et addition de cuivre, les bronzes à divers titres, ainsi que les laitons.

Le ferro-aluminium est livré, après titrage, à toutes les industries qui s'occupent de la métallurgie du fer, de l'acier ou de la fonte.

2° Production de l'aluminium pur.

L'aluminium pur ne peut se préparer en fondant l'alumine seule, car il est plus léger que cette alumine fondue; et si l'on tentait semblable opération, il monterait à la surface du bain où il s'oxyderait aussitôt, soit par le contact de l'air, soit aux dépens de l'oxyde de carbone produit par la décomposition électrolytique de l'alumine.

Le principe du procédé Héroult, pour obtenir l'aluminium pur, consiste à former un bain composé de cryolithe fondue, additionnée d'alumine anhydre, qui s'y dissout complètement sans en altérer la fluidité, qui est parfaite à la température du rouge-orange. Ce bain est un peu moins dense que l'aluminium, de sorte que celui-ci se réunit au fond du creuset et est complètement soustrait à toute action destructive.

Les matières premières employées sont donc :

1° La cryolithe (fluorure double d'aluminium et de sodium, dont les principaux gisements existent au Groënland);

2° L'alumine pure anhydre;

3° L'anode, ou les anodes en charbon.

Le seul agent physique mis à contribution est le courant électrique.

L'appareil se compose d'une boîte cylindro-sphérique, en tôle ou en fonte cerclée, isolée sur des supports et garnie intérieurement d'une couche de charbon aggloméré, damée avec soin.

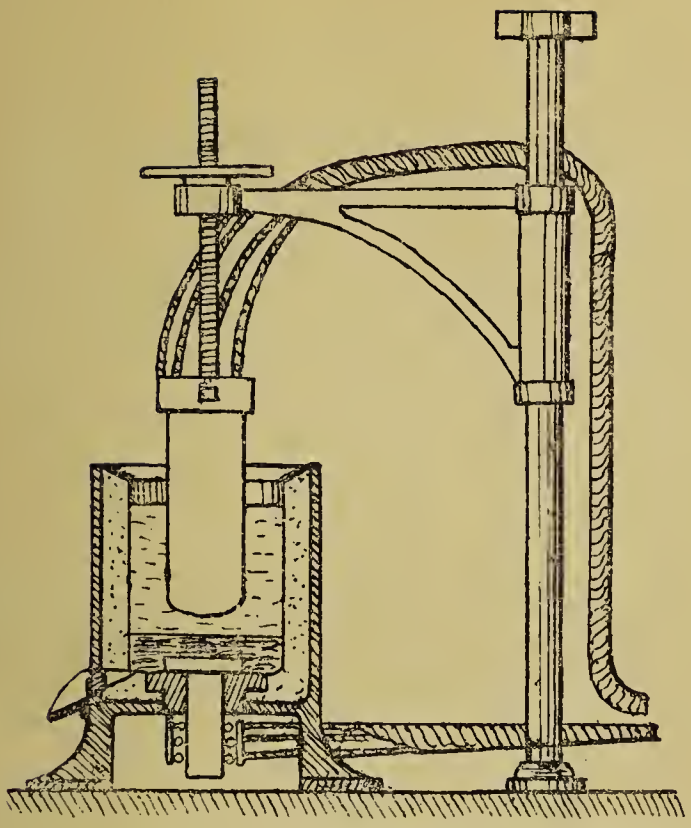

Appareil système Héroult, pour la fabrication de l'aluminium pur.

Une couverture, ménagée dans le fond, laisse passer la cathode, qui peut être faite d'un métal quelconque (celles qu'on emploie à Froges sont en cuivre), et qui est isolée, au point de vue électrique, du reste de l'appareil. Cette cathode est noyée dans la masse de charbon qui forme l'intérieur du creuset. L'anode en charbon est identique à celle déjà décrite dans le procédé de fabrication des alliages. Elle est également montée à une potence, manœuvrée au moyen d'une vis, et mise en communication avec la dynamo par deux fortes mâchoires en cuivre.

Pour commencer une opération, on verse dans l'appareil un peu de cryolithe fondue, dans laquelle on plonge l'électrode en charbon, et on fait passer le courant. La résistance que celui-ci éprouve en passant dans le bain

élève la température. On ajoute alors régulièrement de la cryolithe en poudre, qui fond assez rapidement, jusqu'à ce que le creuset soit aux trois quarts plein.

L'opération est alors amorcée. On règle le courant à environ trois mille huit cents ampères et neuf volts par appareil, et l'on charge régulièrement de l'alumine anhydre dans le bain, de manière à maintenir constante sa décomposition en remplaçant exactement celle qui se décompose, ce qui est très facile à apprécier, étant donnée la parfaite constance du courant électrique employé et, par suite, la régularité de production de chaque creuset.

Avant de charger en alumine, on a eu la précaution d'amorcer le bain avec une petite quantité d'aluminium pur fondu. L'aluminium provenant de la décomposition du bain naît au contact de cet aluminium primitif et s'y adjoint sans se disséminer dans la masse. La cryolithe se volatilise quelque peu, entraînée surtout par la production et le dégagement de l'oxyde carbone formé. On remédie à cette déperdition en ajoutant toutes les douze heures la quantité de cryolithe nécessaire pour conserver au bain électrolytique une composition et un niveau constants.

Toutes les vingt-quatre heures, on débouche le trou de coulée, et on reçoit le métal produit dans une lingotière en fonte. Le trou de coulée, bouché originairement, et après chaque opération, avec du charbon aggloméré, est percé à une hauteur convenable pour conserver toujours au bain un fond d'aluminium pur.

On remplace l'anode en charbon lorsqu'elle est raccourcie au point de ne pouvoir continuer sa fonction. Cette manœuvre ne demande pas même cinq minutes, et l'opération n'en est, pour ainsi dire, pas interrompue. Les appareils fonctionnent ainsi d'une manière continue, et réalisent la plus parfaite et la plus simple expression de l'appareil électro-métallique.

On peut dire que le bain imaginé par M. Héroult, qui contient comme agent caractéristique de la cryolithe à laquelle on ajoute de l'alumine, est le seul qui permette une

fabrication simple, régulière et économique; et tous ceux qui ont cherché des modifications à ce procédé, n'ont pu éviter l'emploi de ces deux substances, qui en sont le fondement et la base incontestables.

On a pu compliquer les appareils, ajouter des substances plus ou moins inertes, parfois même nuisibles; mais, dans tous les procédés décrits, on retrouve toujours le bain fondamental de cryolithe, alimenté d'une façon constante par de l'alumine anhydre, en présence de l'anode en charbon; et comme il y a une relation constante et parfaite entre la quantité d'aluminium produite et la quantité d'alumine consommée, on en tire cette conclusion irréfutable, que c'est bien l'alumine qui est décomposée dans l'appareil.

Un savant distingué, que ses travaux sur l'électrolyse ont mis récemment en vue, M. Minet, a étudié, vers 1886, le procédé Héroult, dans l'usine d'essai que celui-ci possédait alors à Gentilly, près Paris. Dans ces derniers temps, M. Minet a publié, dans le journal *La Lumière électrique,* un travail intéressant sur l'électro-métallurgie de l'aluminium, dans lequel il parle, entre autres choses, d'un bain de fluorure double d'aluminium et de sodium alimenté par de l'oxyde d'aluminium, et il a émis l'avis que, dans ces conditions, c'était le fluorure d'aluminium qui était seul électrolysé, et que l'alumine, en présence du fluor à l'état naissant, se transformait en fluorure d'aluminium, remplaçant ainsi, par une quantité égale, celui que le courant avait décomposé.

C'est là une hypothèse très soutenable, mais toute théorique, qui ne change en rien le procédé et qui ne saurait affecter l'invention de M. Héroult; car la question de savoir si l'alumine est décomposée à l'état d'oxyde ou si elle est d'abord transformée en fluorure n'est qu'une spéculation purement scientifique, et, au point de vue industriel comme au point de vue invention, on peut dire que lorsqu'on électrolyse à l'aide d'une anode en charbon un bain de cryolithe fondue constamment alimenté d'alumine, tout

se passe comme si l'alumine était directement et exclusivement décomposée par le courant.

M. Minet a cherché à appliquer industriellement ses théories à des appareils de son invention, qui devaient, pour ne pas être confondus avec les appareils Héroult, être établis dans des conditions différentes. Très ingénieusement, il a combiné un creuset où la fusion de la cryolithe est assurée par un chauffage extérieur, où l'électricité n'agit que pour sa force de décomposition, et où, grâce à une dérivation fort intelligente du courant électrique, la matière du creuset n'est pas attaquée par le fluor.

Dans ce procédé, si l'on en croit M. Minet, il obtient vingt et un grammes d'aluminium par cheval-heure. Ceci correspondrait à vingt-cinq pour cent de rendement de plus que par le procédé Héroult, si l'on ne tenait compte de ce que, dans le procédé Héroult, et ainsi que nous l'avons dit plus haut, la force électro-motrice est utilisée : 1° comme chaleur ; 2° comme puissance électrolytique. De sorte que, pour comparer d'une façon absolue les deux procédés, il faut, soit transformer en force le charbon consumé autour du creuset Minet, soit transformer en charbon une partie de la force électro-motrice absorbée par le creuset Héroult. Tous comptes faits, les rendements sont comparables, surtout si l'on considère que, en n'employant que de la force et pas de charbon, le procédé Héroult conduit tout naturellement, comme on l'a fait à Froges, à aller chercher les grandes forces hydrauliques des torrents de nos montagnes où, toute installation faite, le cheval-vapeur revient, amortissement compris, à moins de cinquante francs par an.

Nous n'avons pas besoin de nous étendre davantage sur ce sujet pour faire ressortir qu'on a réalisé à Froges le désidératum complet de l'électro-métallurgie entièrement dégagée de tout ce qu'elle pouvait avoir de délicat et d'imprévu, et pour prouver qu'on en a fait une industrie aussi maniable qu'on pouvait le désirer.

On peut résumer comme suit les résultats du compte de fabrication en matières premières et main-d'œuvre spéciale :

Pour un kilogramme d'aluminium :

Alumine (2 k. 200 gr., à 0f,65).	1f 43
Cryolithe (0 k. 900 gr., à 0f,75)	» 68
Charbon (1 k. 600 gr., à 0f,35).	» 56
Main-d'œuvre	» 53
Prix de revient.	3f 20

sans compter les frais généraux.

C'est ce prix de revient aussi minime qui permet aisément de livrer l'aluminium pur en lingots bruts au prix de 20 francs le kilogramme, prix fort.

Fabrication des anodes en charbon. — La Société Électro-Métallurgique française a installé au village du Champ une annexe utilisant la chute qui se trouve au-dessous de son usine principale. Cette seconde usine dispose d'une force de 75 chevaux pour la fabrication des anodes en charbon aggloméré. On a réalisé dans cette fabrication des perfectionnements importants qui ont fait l'objet d'un brevet pris en 1889 et qui permettent d'obtenir au prix réduit coté ci-dessus des électrodes de toute pureté, parfaitement homogènes, excellentes conductrices, ne se rompant et ne se désagrégeant jamais dans le bain, et assurant ainsi la plus parfaite continuité dans le fonctionnement des appareils.

Utilisation et mise en œuvre des produits fabriqués. — La Société Électro-Métallurgique n'a pas limité son objectif à la fabrication de lingots de métal pur ou allié. — Elle a étudié les applications de ses produits à l'industrie, elle en a recherché les qualités; elle les a soumis à l'appréciation du Ministère de la Guerre, du Ministère de la Marine, des grandes compagnies de chemins de fer.

Elle a déjà fourni à toutes ces compagnies, une excepté, des coussinets, des tiroirs de distribution, des segments de piston en bronze ou en laiton; les ingénieurs de la marine, sont venus, en vertu d'instructions ministérielles, étudier sur place la valeur de ces métaux qu'ils ont déclaré remarquables. — Des essais ont été ordonnés par M. le Ministre de la Guerre et vont avoir lieu à Bourges.

Nous allons passer en revue toutes les études faites, tous les renseignements recueillis, en considérant l'aluminium pur, puis l'aluminium allié avec le fer et enfin l'aluminium allié au bronze.

ALUMINIUM.

L'aluminium pur est un métal d'un blanc bleuté. Il a une densité variant de 2,56 à 2,66 suivant qu'il est plus ou moins écrouï. Coulé en sable ou en coquille, il se rompt sous une charge de 12 kil. par millimètre carré avec un allongement de 3 0/0. Il fond à la température de 700°. Sa chaleur spécifique (0,202) et sa chaleur latente sont très élevées. Aussi absorbe-t-il pour fondre beaucoup de chaleur et une fois fondu reste-t-il très longtemps liquide présentant alors l'aspect du mercure. Une masse de 30 kil. fondue en creuset bien chaud reste trois quarts d'heure avant de se figer.

La conductibilité calorifique de l'aluminium est de 34,35 à 0° et de 36,19 à 100°.

La conductibilité électrique est de 59 0/0 de celle du cuivre.

Son retrait à la fonte est de 1,80 0/0.

Le métal pur n'est pas magnétique et ne le devient que s'il renferme une certaine proportion de fer.

On modifie superficiellement la couleur de l'aluminim et on la rend plus blanche en décapant dans de l'acide fluorhydrique étendu à 2/1000es ou dans de l'acide chlorhydrique étendu et lavant ensuite à grande eau.

On obtient un beau blanc mat en décapant légèrement dans une solution étendue de soude, lavant à grande eau et traitant ensuite par l'acide azotique concentré. Ce procédé réussit bien surtout lorsque l'aluminium est chargé d'un peu de fer. C'est la dissolution de ce fer par l'acide azotique qui donne le mat et la couleur blanche.

Il est intéressant de comparer la densité de l'aluminium avec celle des autres métaux et la conséquence de cette faible densité au point de vue du prix coûtant de volumes égaux des différents métaux.

L'aluminium pèse 2,70 fois moins que le zinc, si donc le zinc est côté 0f,64 le kil., un lingot de zinc ayant le volume d'un lingot d'aluminium du poids de 1 kil., pèsera 2 kil. 700 gr. et coûtera 1f,73.

Le tableau ci-après donne ces résultats pour différents métaux :

MÉTAUX.	RAPPORT DE LA DENSITÉ à celle de l'aluminium.	PRIX DU MÉTAL au kilogramme.	PRIX DU LINGOT ayant le volume d'un lingot d'un kilog. d'aluminium.
		Francs.	Francs.
Zinc.....	2,70	0 64	1 73
Platine.....	8,15	1.360 »	11.084 »
Or.....	7,31	3.400 »	28,854 »
Plomb.....	4,30	» 40	1 72
Argent.....	3,98	168 60	671 »
Nickel.....	3,37	6 »	20 22
Cuivre.....	3,37	1 40	4 72
Acier fondu....	2,91	0 35	1 02
Fer.....	2,91	0 23	0 68
Étain.....	2,76	2 60	7 81

Il résulte de ce tableau que l'aluminium à 20 fr. le kil. coûte à volume égal un peu moins que le nickel et environ 33 fois moins que l'argent.

Un alliage d'aluminium et d'argent beaucoup plus blanc que l'aluminium pur peut donc très économiquement être substitué à l'argent, notamment pour les tissus lamés, les broderies, en un mot, pour tous les emplois de l'argent en feuilles.

Procédés pour travailler l'aluminium pur. — L'aluminium encrasse vite les outils. Il faut n'opérer au tour que par copeaux très minces et bien huiler les outils, préférablement avec des huiles légères (essence, benzine, pétrole). — N'employer que des limes à simple taille. Lorsqu'elles sont encrassées, on les nettoie très facilement en les trempant dans une dissolution concentrée de soude. Se rappeler que l'aluminium est très attaquable par les alcalis (potasse, soude, ammoniaque) et même par le savon. Éviter par conséquent, dans le travail de ce métal et l'usage des objets fabriqués avec lui, le contact avec de l'eau de savon.

Lorsqu'on veut couler l'aluminium, il faut absolument éviter de le surchauffer, autrement il cristallise par le refroidissement. Voici la meilleure manière d'opérer :

Jeter quelques morceaux d'aluminium dans le creuset. Aussitôt qu'ils commencent à fondre en ajouter d'autres, jusqu'à ce que l'on ait la quantité dont on a besoin, bien brasser avec un ringard de fer terminé par une cuillère repliée à angle droit avec le ringard et percée de trous pour former écumoire. Aussitôt que le métal fondu est assez chaud pour ne plus adhérer au fer, retirer du feu, bien brasser, écumer et couler. Les outils de fer avec lesquels on brasse l'aluminium fondu ne doivent jamais atteindre la chaleur rouge. A cette température, il y aurait incorporation du fer dans l'aluminium qui perdrait alors beaucoup de sa ductibilité et de sa malléabilité. Si dans les opérations, un ringard venait à être porté au rouge, il fau-

drait le laisser refroidir et se servir d'un nouveau ringard plus froid.

La matière des creusets à employer pour la fonte de l'aluminium est indifférente si l'on est certain ne pas surchauffer le métal. Il est plus prudent, crainte d'un accident de ce genre, d'avoir des creusets garnis d'une pâte faite avec du charbon ou un oxyde indifférent, tel que de la magnésie, et du goudron.

Nous avons dit plus haut que le retrait de l'aluminium à la fonte était de 1,80 0/0; il faut en tenir compte lorsqu'on fait des pièces moulées et avoir de fortes masselottes et des jets à fortes sections bien ouverts par le bas.

Forgeage et laminage. — L'aluminium pur ramené par le forgeage à froid de la section 20 à la section 1 a alors 23 kil. 500 gr. de résistance et 4,3 0/0 d'allongement. Il peut même à froid se ramener par le forgeage de la section 80 à la section 1. Il a alors 27 kil. de résistance et 4,2 0/0 d'allongement.

Le laminage donne les mêmes résultats que le forgeage.

Le métal recuit perd une partie notable de la résistance qu'il a gagnée par l'écrouissage. Cependant le fil d'aluminium supporte encore 25 kil. par millimètre carré. Avec le recuit, on peut étirer et tréfiler l'aluminium sans limite. On a obtenu jusqu'à 150 feuilles par millimètre.

Pour les recuits dans les opérations successives de forgeage et de laminage, il ne faut pas dépasser la température de 450°. On s'en assure pratiquement par le procédé suivant :

On laisse tomber sur le métal réchauffé une goutte d'huile minérale à graisser; si cette goutte se volatilise instantanément sans laisser de trace, la température est à point; si en se volatilisant, elle laisse une tache noire, la température est trop élevée; si elle se volatilise lentement en laissant une traînée lorsqu'on incline la pièce, la température est trop basse.

Pour avoir de la résistance, il faut forger à froid.

Pour le laminage, il faut commencer par chauffer le lingot à la température indiquée ci-dessus. — Au-dessous de 6 millimètres, on peut laminer à froid et ne recuire que si l'on veut un métal doux.

Dorure et argenture. — On n'est pas encore arrivé à dorer ni à argenter directement. Il faut passer par le cuivrage.

Ce cuivrage s'obtient aisément en employant l'azotate de cuivre dans un bain acidulé à l'acide azotique.

On dissout par exemple 100 grammes azotate de cuivre dans un litre d'eau et on ajoute pour cette quantité $0^{l},060$ d'acide azotique concentrée à 36° Beaumé ; on fait passer un courant de 4 volts, les électrodes étant distantes de $0^{m},05$; on décape bien la pièce d'aluminium dans une dissolution étendue de soude, puis dans l'acide azotique concentré ; on donne à l'anode de cuivre une surface sensiblement égale à celle de l'objet que l'on veut cuivrer.

Usages. — L'aluminium pur peut servir à beaucoup d'emplois. Pour certains de ces emplois, il paraît indiqué de lui allier une faible proportion de cuivre qui le rend plus blanc et plus dur. Avec 6 0/0 de cuivre, l'aluminium peut encore se laminer, et forme un métal qui a la résistance du laiton ordinaire et donne de très bons résultats en pièces fondues.

Voici les usages divers de ce métal :

Ustensiles de cuisine : assiettes, plats, saucières, coquetiers, couverts, entonnoirs à vinaigre ;

Tuyaux pour appareils à faire le vide (acides organiques) ;

Brocs à bière, gobelets, coupes, clefs, robinets pour soutirage, optique, télescopes, lorgnettes ;

Appareils de chirurgie, plaques pour râteliers ;

Instruments de précision, anémomètres, compteurs à gaz et à eau, armatures de systèmes magnétiques, fléaux

de balances de précision, aiguilles d'horloge, etc..., etc...

Mètres, etc..., règles à calcul, petits poids de précision, instruments à vent, parties métalliques des tambours, étuis boîtes, boîtes à conserves, feuilles pour chocolat, fromage, thé, tabac;

Aérostation (à résistance égale, l'aluminium est de 30 0/0 plus léger que l'acier fondu, 55 0/0 que le fer, 75 0/0 que le cuivre, 83 0/0 que la fonte);

Câbles et cordes;

Petits moteurs à benzine;

Vélocipèdes, petites embarcations;

Électricité (conductibilité 0,59 de celle du cuivre); fils conducteurs pour ballons;

Armes de luxe (certaines parties);

Coiffures militaires;

Lances pour cavalerie, gourdes, fourreaux de sabres, cuirasses;

Suspensions, lustres;

Coupes, cornes à boire, pièces de téléphones, peignes, pommeaux de cannes, parapluies;

Monnaies;

Cloches, timbres, cordes de pianos en fils non recuits, diapasons, porte-crayons, porte-plumes, dés à coudre, étuis.

Emploi de l'aluminium dans la métallurgie du fer. — L'action de l'aluminium sur le fer et ses dérivés (fontes et aciers) est incontestable. Cette action tient essentiellement aux causes suivantes :

Grande oxydabilité de l'aluminium à la haute température de la fusion des fers, fontes et aciers; légèreté relative considérable de l'aluminium et de l'alumine; degré de fusion très inférieur à celui des fers, fontes et aciers.

En vertu du premier point : oxydabilité — l'aluminium décompose les oxydes de fer et empêche la formation de l'oxyde de carbone et par conséquent des soufflures.

En vertu du deuxième point, il remonte très vivement à

travers la masse si l'on a placé au fond de la poche et entraîne toutes les impuretés à la surface.

En vertu du troisième point, il rend infiniment plus fluide le bain métallique et facilite les coulées.

On peut employer l'aluminium soit à l'état pur, soit à l'état de ferro-aluminium. Cette seconde forme s'impose lorsque l'on veut employer l'aluminium à doses homéopathiques. Pour employer le ferro, il faut le diviser en morceaux de la grosseur d'une noisette ; pour cela, on le chauffe à 300° et on l'étonne à l'eau froide. Il devient alors très facile à casser et presque friable. On le chauffe ensuite au rouge et on le met au fond de la poche. On coule pardessus le métal, acier ou fonte. Si l'aluminium remontait à la surface on y verrait des points lumineux provenant de la combustion de l'aluminium. Il faut alors avec un ringard refouler l'aluminium à l'intérieur de la masse et brasser.

Avec l'acier, l'aluminium n'a à vaincre qu'un ennemi, les gaz renfermés dans la masse métallique. La proportion à employer est fonction de la quantité de ces gaz. Il paraît que la proportion de 1/1000e d'aluminium doit être généralement adoptée.

On obtient par l'emploi de l'aluminium des tôles d'acier tout à fait remarquables et des moulages tout à fait exempts de soufflures.

Avec la fonte, l'action de l'aluminium est beaucoup plus complexe. La fonte, en effet, est un métal éminemment variable. Certaines fontes, comme les fontes blanches, sont des combinaisons définies de fer et de carbone et offrent un métal cassant et sujet à la trempe. Certaines fontes grises au contraire, renferment du fer pur et du carbone à l'état libre ou graphite en proportions variables. Elles sont plus douces, plus faciles à travailler et d'un meilleur usage à la condition que le graphite soit répandu d'une manière très uniforme.

L'action de l'aluminium sur les fontes peut se traduire par ce fait qu'il ramène dans les fontes tout le carbone à

l'état de graphite et fait disparaître l'excès de graphite en l'entraînant à la surface. L'oxyde de fer, s'il en reste dans les fontes, est également décomposé et ramené à l'état de fer. La dose d'aluminium à employer est donc très variable suivant la fonte avec laquelle on opère. Elle varie de 1/10,000 à 50/10,000 ou 5/1000.

Une autre action de l'aluminium, c'est de supprimer les croûtes sableuses en ramassant le graphite à la surface et en empêchant par suite l'adhérence du métal au sable des moules.

Il empêche également la trempe des parties minces.

Les fontes traitées par l'aluminium sont sans soufflures. Le métal devient absolument homogène et compacte. Les fontes soumises même à de hautes pressions ne laissent plus transsuder les liquides. Leur résistance à l'extension est notablement augmentée.

Il est nécessaire d'employer des moules parfaitement secs, autrement l'aluminium décomposerait la vapeur d'eau qui pourrait se dégager des moules et serait ainsi absorbé inutilement.

Un excès d'aluminium dans les fontes les rend plus dures et plus cassantes. On peut utiliser cette remarque pour les fontes trempées.

Dans l'emploi du ferro, il faut noter que cette matière, surtout s'il s'agit des ferros très riches, ne doit pas être immobilisée trop longtemps en magasin et doit être tenue au sec. Au contact de l'air humide, les alliages riches finissent par s'oxygéner et se désagrègent en perdant de leur richesse en aluminium.

Il est à remarquer que l'emploi du ferro-aluminium est moins coûteux que le ferro-silicium qui vise le même but. En effet, le ferro-silicium s'emploie à la dose de 7 0/0, ce qui, au cours du jour correspond à une dépense de plus de 10 francs par 100 kilos de fonte; tandis que la dépense en ferro-aluminium, où l'aluminium s'emploie le plus généralement à la dose de 1/10,000 ne s'élève qu'à 2 francs pour cent kilos de fonte si l'aluminium est coté 20 francs.

Alliage de l'aluminium avec le cuivre, le zinc et l'étain. — L'aluminium agit sur le cuivre comme sur le fer. Employé à doses homéopathiques et pour les mêmes motifs que ceux signalés ci-dessus, il épure les cuivres et les rend plus homogènes. Il en augmente la ténacité sans altérer beaucoup leurs autres qualités, notamment la conductibilité électrique. Il est à ce point de vue infiniment préférable comme emploi au phosphore, au manganèse et au silicium qui, pour peu qu'ils soient en excès, font perdre au cuivre plus de moitié de sa conductibilité.

L'aluminium forme avec le cuivre, lorsqu'on l'emploie dans la proportion de 10 0/0 aluminium et 90 0/0 cuivre, un alliage qui est une véritable combinaison. Ce bronze type se fait très facilement en fondant le cuivre dans un creuset de plombagine, retirant le creuset du feu quand le métal est fondu et y ajoutant la quantité voulue d'aluminium. La température monte du rouge au blanc. On brasse et on coule.

Le métal ainsi obtenu est parfaitement homogène, n'offre jamais de liquation et reste le même à toutes les fusions successives auxquelles on le soumet.

Il présente alors une résistance moyenne de 48 à 60 kilos par millimètre carré, avec un allongement de 24 0/0 à 12 0/0 suivant qu'il est coulé en sable ou en coquille.

Si l'on fait varier les proportions d'aluminium et de cuivre et que l'on descende à des bronzes renfermant 9 0/0, 8 0/0, 5 0/0 d'aluminium, la résistance diminue mais l'allongement augmente.

Les bronzes 9 0/0 donnent, en moyenne, 40 ou 45 kilos de résistance et 48 à 35 0/0 d'allongement. Les bronzes 8 0/0 donnent en moyenne 38 de résistance et 60 d'allongement.

Ces qualités se modifient par l'adjonction d'une faible quantité de silicium, environ 1/10e de l'aluminium. La résistance augmente aux dépens de l'allongement.

Les bronzes avec silicium ont une cassure grise et une teinte jaune peu brillante. Les bronzes sans silicium ont

de belles teintes d'or, d'autant plus rouges que la proportion d'aluminium diminue.

Ces bronzes d'aluminium sont moins oxydables que les bronzes ordinaires, à la condition de ne pas renfermer de silicium.

Les bronzes d'aluminium forgés prennent des résistances comparables à celles de l'acier fondu et même forgé. Ils résistent à toutes les épreuves imposées par l'Administration de la Marine pour la réception des aciers. Leur emploi s'impose pour les pics des mineurs dans les houillères, afin d'éviter les inflammations de grisou.

Les bronzes d'aluminium se coulent, suivant ce que l'on veut obtenir, en coquilles ou en moules de sable bien étuvés. Leur retrait à la fonte est considérable, 1,80 à 2 0/0. Il faut donc, en les coulant, avoir de fortes masselotes et des jets très ouverts, surtout vers le bas, pour bien nourrir les pièces. Le coulage en quenouille est particulièrement recommandé.

Les laitons d'aluminium offrent aussi un métal de qualité tout à fait supérieure. Ils se composent généralement de 2/3 de cuivre, 1/3 de zinc et 1/10^{e} d'aluminium. Leur résistance est en moyenne de 30 kilos, et leur allongement de 20 0/0, coulés en sable; et 40 kilos de résistance et 45 0/0 d'allongement coulés en coquilles.

Tous ces métaux peuvent être laminés. Cependant, le bronze 10 0/0, à cause de sa grande résistance, donne souvent des tôles pailleuses. Il est préférable de ne prendre que des bronzes un peu inférieurs.

Il faut, pour les bronzes riches, les présenter au laminoir chauffés au rouge. Le bronze 5 0/0 peut se laminer à froid. Il faut de fréquents recuits. Après chaque recuit, on passe le métal à l'eau froide. Si les tôles s'oxydent au recuit, il faut les décaper en les plongeant à chaud dans un bain renfermant 2/3 eau et 1/3 acide sulfurique concentré.

Tous les bronzes se soudent, comme les bronzes ordinaires, avec la soudure à l'étain. Cependant, pour le

bronze 10 0/0, il est convenable de cuivrer électrolytiquement les parties à souder.

Les bronzes d'aluminium ont sur les bronzes ordinaires l'immense avantage de conserver leur ténacité même à de hautes températures ; alors que les bronzes où entrent le zinc et l'étain perdent toute ténacité à 200 degrés, les bronzes d'aluminium conservent leur valeur jusqu'à 400 degrés.

Usages. — Engrenages et pignons, coussinets, crémaillères, hélices, etc., etc. ; tiges de pistons, soupapes, pistons, pièces de pompes, chaudières, réservoir à air, compteurs, aréomètres, foyers de locomotives, organes de machines pour endroits humides (mines, fabriques de produits chimiques) ;

Boulons, écrous ;

Câbles pour mines, etc., etc. ;

Bouclerie, harnachement, fabriques de cellulose, papeteries ;

Bassins à sulfites, cylindres de papeterie, tamis, rouleaux d'impression, collecteurs de dynamos, moulins à poudre, ressorts de pistons ;

Buses de hauts-fourneaux ;

Armes à feu, canons ;

Horlogerie ;

Pics de mineurs en bronze forgé, pour éviter les explosions de grisou ;

Toiles métalliques, pour les papeteries notamment.

SILICIUM.

Les procédés Héroult appliqués à d'autres minerais que l'aluminium permettent d'obtenir les métaux correspondant à ces minerais.

C'est ainsi que l'usine de Froges peut mettre sur le

marché des bronzes silicieux à des teneurs pouvant atteindre jusqu'à 15 0/0.

Ces bronzes silicieux sont employés fréquemment dans la métallurgie du cuivre. Peut-être seront-ils détrônés un jour par le fait de l'usage exclusif de l'aluminium.

Quoi qu'il en soit, on peut fabriquer et offrir des bronzes silicieux à des prix tout à fait abordables.

RECHERCHES INÉDITES

SUR LES

FRANCS RIPUAIRES

DANS UN POËME LATIN DU X^E SIÈCLE,

Présentées à la Société des Lettres de Bar-le-Duc,

PAR M. CH. ABEL,

Membre correspondant.

On n'a pas encore songé à remonter méthodiquement aux origines des habitants du pays compris entre la grande et la petite Meuse : la *Mosa* et la *Mosella*. On sait les noms des peuplades gauloises qu'y trouvèrent César et ses lieutenants. L'archéologie a aidé à découvrir les principaux essais de colonisations militaires tentés depuis Bâle jusqu'à Cologne dans cette région qui semble prédestinée à jouer le rôle de glacis à perpétuité.

Mais comment cette colonisation de la rive gauche du Rhin s'est-elle accomplie de la part des Francs dits Ripuaires ? On le sait mal, parce qu'on l'a mal étudié.

Il nous faut avouer que les documents sont rares, sur cette nation dont les Meusiens et les Mosellans descendent en grande partie. Mais nous devons ajouter que lorsqu'un hasard heureux met au jour de ces documents, peu de gens en saisissent l'application à faire à notre histoire provinciale.

Ainsi Fischer, avocat à Halle, révélait au monde savant la découverte qu'il venait de faire en 1780, d'un *carmen epicum sæculi VI*, dans un manuscrit de l'abbaye Saint-Emmeran de

Ratisbonne. Ce poëme épique du VI^e^ siècle lui sembla intéressant, parce qu'il renseignait sur la première expédition tentée par Attila, roi des Huns, au travers des Gaules : *de primâ expeditione Attilæ regis Hunnorum in Gallias*, et sur les faits et gestes d'un prince d'Aquitaine, Walthaire, *ac de rebus gestis Waltharii Aquitanorum principis*.

En 1792, Molter faisait paraître aussi à Leipzig la *Continuatio* de ce *Carminis epici sæculis VI*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du margraf de Bade.

En 1838, Jacques Grimm rééditait cette poésie à laquelle il assignait la date du X^e^ au XI^e^ siècle.

D'autres écrivains allemands, belges et milanais en donnèrent à leur tour une édition d'après d'autres manuscrits plus ou moins anciens.

Tous furent unanimes à voir dans ce poëme un mouvement admirable du génie allemand, *merkwurdigsten Denkmalen deutschen Geistes*. Pour eux, l'auteur était un allemand, et le sujet était allemand. Les Français n'ont pas réclamé, mais ils ont le droit de le faire depuis qu'il leur est possible de prendre connaissance de cette épopée dans l'élégante traduction française qu'en a publiée un lettré meusien, M. Ad. Wendel, pour un temps juge de paix à Demange-aux-Eaux. Le poëme de Walthair d'Aquitaine est une page ignorée de l'histoire des Francs Ripuaires nos aïeux : c'est ce que je me propose de démontrer dans ce travail, qui aura, faute d'autre, le mérite de l'inédit. C'est le professeur d'Heidelberg, Margard Freher qui, dans son livre des *Originum Palatinorum*, imprima en 1612 quelque chose sur un *Antiquissimo quodam anonymi carmine latino*, où se trouvait un *nugamentum de Gybicone Francorum Rege, Wormatiæ residente; ejusque filio Gunthario tum Walthario Aquitano et Haganone*. Ce savant fouilleur des bibliothèques des princes allemands annonce qu'il pense publier ces soi-disant vers latins avec d'autres du même tonneau, *ejusdem farinæ* s'il plaît à Dieu, ζῦν Θεῶ. Il paraît que cela ne plut pas à l'Eternel, car Freher mourait en 1614 sans avoir rien publié de ces poésies qu'il considérait comme autant de légendes historiques de la vieille Germanie.

L'auteur de la poésie de Walther d'Aquitaine nous apprend son nom dans la dédicace de son œuvre qu'il fit à un prélat nommé Ercambold. Le poëte se nomme Geraldus. Il présumait être le cher élève, *Carus Adelphus*, d'Ercambold, qu'il qualifie de saint prêtre, *sanctus sacerdos*. Il semble que cette poésie ait été composée à l'ombre du cloître de l'abbaye de Wissembourg par le moine Gérald en l'honneur de son évêque qui résidait à Strasbourg.

Un évêque de Strasbourg, nommé Erkambold, ou Archambauld, est resté fameux comme littérateur(1). Il nous a laissé la biographie des évêques de Strasbourg en vers latins où l'on sent le goût du x^e^ siècle. On aimait alors à jouer sur les mots et principalement sur les noms propres. C'est ainsi que, parlant de saint Florent, il écrivait Florens : *Florigeram fecit Florentius aram*.

Ce prélat, qui a vécu vers 950, est surtout plus apprécié comme ayant fait rédiger la première charte communale de la cité de Strasbourg.

Cela se comprend qu'à un personnage aussi lettré, un moine, ait offert son œuvre. Ce moine vivait dans l'abbaye de Wissembourg, non loin de la vieille cité de Worms, qui joue un rôle capital dans le poëme, puisque les principaux épisodes racontés se sont passés dans ses murs.

En 914, les Hongrois avaient désolé l'Allemagne. En 937, ils passaient le Rhin en Alsace et s'avançaient en ravageurs jusque dans la Bourgogne. On comprend que notre poëte alsacien ait eu l'idée de remettre en mémoire l'invasion des premiers Huns sous Attila.

Le duc d'Aquitaine Guillaume mourait en 927, après avoir fondé l'abbaye de Cluny; c'était le cas d'un bénédictin d'évoquer le souvenir du légendaire prince d'Aquitaine Walther.

Ce poëme fut copié par un ami de Gérald, moine de l'abbaye de Gemblours, que venait de fonder près de la Meuse, en 923, Guibert, un religieux de l'abbaye de Gorze, près de Metz.

(1) Le trône épiscopal de Mayence fut occupé de 1011 à 1021 par un Erkembold. Si c'est à lui que fut destiné le poëme, il n'en aurait pas moins été composé sur la rive gauche du Rhin.

Une copie fut de même prise en l'abbaye Saint-Epvre, sur la Moselle, près de Toul, et par le diacre Adelbert, en l'abbaye d'Echternach, sur l'Alzett, affluent de la Moselle, et dans l'abbaye de Metloch, sur la Sarre, autre affluent plus important de la Moselle.

Enfin, près de l'embouchure de la Nahe, dans le Rhin, dans le couvent des bénédictines de Rupertsberg, on connut aussi le poëme de Waltharius, et on l'apprécia assez pour le fixer sur un beau parchemin.

Ceci doit suffire pour prouver que ce poëme est l'œuvre d'un Alsacien du x^e^ siècle.

La composition du poëme le confirme, en démontrant qu'il a été écrit au point de vue des habitants de la Lotharingie dans le but d'exalter la vaillance de leurs prédécesseurs sur la rive gauche du Rhin.

Pour défendre cette frontière de la Gaule Belgique contre les invasions Germaines de l'Oural et de la Vistule, les Romains ne trouvèrent rien de mieux que de coloniser cette *Ripam* avec les habitants à demi civilisés de l'autre rive du Rhin. Ils se servaient, comme arme de guerre, d'une hache de fer à deux tranchants, appelée *frankiske*, de là leur nom de *franci* que leur donnèrent les Latins. Mais eux s'appelaient *Salienses Sieghumberes*, ceux qui habitaient sur les bords de la Sala et de la Sieg. Ils formaient une bande à part des Francs résidant vers le midi, qui ayant les mœurs plus douces s'appelaient *Nebulones*, tandis que les Romains les désignaient sous le nom latin de *Ripuarii*.

Pendant deux siècles, ces Sicambres et ces Nebulones luttèrent contre les deux ligues organisées de l'autre côté du Rhin par les hommes au couteau ou Saxons, et par les gens recrutés dans tous les pays ou Allemands. Ils montrèrent le chemin des Gaules aux Huns qui, descendus des cimes neigeuses du Caucase, vinrent abreuver leurs petits chevaux dans les ondes bleues du Danube. En l'an 440, ils avaient pour chef un petit homme à la tête énorme, nommé Attila, qui ne rêvait que de reprendre la suite des triomphes de ses ancêtres, d'après le moine de Wissembourg. Il n'était point paresseux, dit-il, *im-*

piger. Il ordonna un beau matin à ses Huns de Pannonie de lever leurs tentes et de marcher sur les Francs Nebulones. Ceux-ci avaient alors pour roi un personnage très prudent et très fier, nommé Gibicho, qui se croyait un grand potentat, parce que, comme les empereurs romains il siégeait sur un trône élevé.

Francorum rex Gibicho solio pollebat in alto.

Il venait de lui naître un fils qu'il nomma Gonther : sa joie fut courte. Le bruit public lui apprit que le long du Danube, *Histrum*, s'avançait une nuée de soldats aussi nombreuse que les étoiles du ciel et les cailloux du fleuve. Gibicho, qui ne se fiait point aux armes ni à la force, convoqua son peuple en assemblée générale à Worms, demandant ce qui était à faire, *concilium cogit, quæ sint facienda requirit*. Ce Gibicho peut passer pour le modèle des rois constitutionnels français. Tout le monde fut d'avis unanimement qu'il fallait implorer du roi des Huns un traité et lui payer le tribut qu'il ordonnerait, et que l'on en garantirait le paiement en frappant les mains les unes dans les autres (coutume conservée dans l'Allemagne moderne) et en fournissant des otages. Cela serait meilleur que de perdre à la fois sa vie, son pays, ses femmes et ses enfants.

Le roi Gibicho avait alors pour secrétaire un franc sicambre; c'était le noble Hagano qui descendait des Troyens. Il était d'un excellent caractère et sa conduite va le montrer. Il se laissa, sans protester, envoyer en otage à Attila avec un grand bahut, *gaza*. Il remplaça Gonther qui était encore à l'âge où l'on ne peut vivre sans les soins de sa mère. Les envoyés du roi des Francs rentrèrent à la cour de Worms avec un traité de paix en règle.

Au temps où se passaient ces choses, la Bourgogne était placée sous le sceptre redouté d'Hericus, qui avait été choisi par les premiers de ce royaume.

Il n'avait qu'un enfant, c'était la jeune Hilgunt, brillante de tout l'éclat de sa noble race et de la finesse de sa taille. C'était elle qui devait hériter du trône de son père et de ses richesses amassées de longue date. On le voit, on ne pratiquait pas ce que nous appelons la loi salique en Burgundie.

Après avoir accordé la paix aux Francs, les Avares quittent les frontières de la France Ripuairienne, *Avares suspendunt a fine regionis Francorum.* Attila agite fiévreusement les rênes de son cheval, ses satrapes ne tardent pas à marcher sur ses traces. Le sol gémit sous les pieds des coursiers, l'air retentit du choc des boucliers d'airain, une forêt de lances d'acier brille au milieu de la plaine. Par un beau soleil resplendissant au-dessus de l'horizon, les Avares avaient franchi les fleuves profonds de la Saône et du Rhône, tout en gardant la forme d'un coin, *jamque Ararim Rodauumque amnes transiverat altos cuneus*; ils se répandent aux environs pour se livrer au pillage.

Heriricus résidait par hasard à Châlons, *forte Cavilloni sedit Heriricus.* Voilà que le guetteur hurle. Qu'est-ce que c'est que ces nuées de poussière? Un ennemi en armes s'approche; Burgondes, fermez toutes vos portes. Le prince savait déjà ce qu'avaient fait les Francs Ripuaires. Il convoque tous ses conseillers, ses seigneurs, *seniores.* Il leur dit : Si une nation aussi belliqueuse à laquelle nous pouvons nous comparer a quitté la Pannonie; pensez-vous que nous ayons la force de lutter contre elle et de sauver notre patrie? C'est bien assez s'ils se contentent de nous accorder un traité et de nous prélever un tribut de guerre. Je n'ai qu'une fille pour enfant, je n'hésite pas à la leur livrer pour sauver la contrée, *quam tradere pro regione non dubito.* Les Huns s'approchent de nous. Il n'est que temps d'en obtenir la ratification d'une sauvegarde.

Les ambassadeurs burgondes vont sans épées dire aux ennemis, ce dont leur roi les avait chargés. Ils les prient de cesser la dévastation du royaume. Attila, suivant son habitude *ut solitus fuerat,* les accueille avec douceur et dit : Je désire d'ordinaire plutôt recourir aux traités qu'aux combats. Les Huns aiment mieux régner par la paix, *pace Hunni malunt regnare,* et c'est malgré eux qu'ils frappent avec les armes, *inviti feriunt armis*, ceux qu'ils reconnaissent leur être rebelles. Que votre roi vienne près de nous donner des gages de paix et qu'il accepte nos conditions !

Le prince des Burgondes s'en alla apportant des trésors

considérables. Il emporta un traité et laissa sa fille. Le plus beau joyau de cette famille partit pour l'exil.

Une fois le traité de paix accordé et le tribut touché, Attila dirigea ses armées, *agmina*, vers les contrées de l'Occident. C'était Alphère qui régnait alors sur les Aquitains. On raconte qu'il avait un héritier mâle, nommé Walther, tout brillant de la première fleur de jeunesse.

Les rois *Heriricus* et *Alphère* s'étaient promis d'unir leurs enfants quand ceux-ci seraient en âge d'être mariés.

Quand Alphère apprit la soumission des Burgondes, il commença à trembler de tout son cœur. « Je n'ai plus, s'écriait-il, l'espoir d'être défendu par les armes des Suèves. Où aller nous retirer si nous ne pouvons faire la guerre ?

« La Bourgogne et les Francs nous donnent l'exemple. Nous ne serons point blâmés, si nous les imitons. J'enverrai des plénipotentiaires près du conducteur des Huns. Je les chargerai de me rapporter une sauvegarde. J'abandonnerai en otage mon fils chéri, et je paierai un tribut à Attila. Mais pourquoi plus attendre? »

Hériricus compléta sa parole par des actes. Alors les Avares se retirèrent le cœur gai, les épaules chargées de nombreux trésors. Ils reprirent le chemin de la Pannonie, emmenant avec eux leurs otages.

Nous laisserons Attila rentrer dans la ville qu'il s'était construite sur les bords du Danube, où l'attendait la reine Ospérine son épouse. Hiltgunde fut placée près d'elle comme dame d'atours.

Revenons aux Francs Ripuaires, nos ancêtres. Leur roi Gibicho mourut, et son fils Gunther lui succéda à la tête de son royaume des Nébulones. Son premier acte gouvernemental fut de rompre le traité imposé par les hordes de la Pannonie. Il leur refusa de payer le tribut annuel. Hagano, l'exilé franc, se considère comme dégagé de toute obligation d'otage. Il s'enfuit à la faveur des ténèbres, et il revient tout joyeux à Worms se montrer à son nouveau maître. Walther, en ce moment guerroyait au loin à la tête des Huns, du côté de l'empire d'Orient. Au retour de son expédition, il fit bien boire Attila et ses

satrapes, et profitant de l'ivresse de tous ces héros germaniques il se sauve avec Hildegund sur son bon cheval Lion, galopant nuit et jour. Il était nanti du trésor donné en tribut par le roi des Francs Ripuaires à Attila.

Après quatorze jours d'une course échevelée, nos jeunes fugitifs arrivent sur les bords du Rhin, en face de Worms. *Venerat ad flumen ad Renum qua cursus tendit ad urbem nomine Wormatiam regali sede nitentem.* Nous ne suivrons pas le vaillant Aquitain dans toutes les péripéties de son retour en son pays arrosé par la Garonne : ceux qui veulent les connaître en ont toutes les facilités.

Joseph-Victor Scheffel, écrivain badois a publié, en 1874, une traduction en vers allemands de la *poésie de Walthario.* Il a intercalé avec intelligence cette traduction dans son roman historique *Ekkehard*, un des chroniqueurs de l'abbaye de Saint-Gall.

Ce livre est très répandu en Allemagne, pour la fidélité de ses descriptions du lac de Constance et de ses environs. Il en est arrivé à sa 50e édition, et il n'est pas connu en France!! C'est ce qui a décidé M. Adrien Wendel à faire imprimer, en 1883, une charmante traduction d'Ekkard en un français qui ne laisse rien à reprendre (1). Aussi cette traduction a-t-elle enthousiasmé l'auteur, qui ne croyait pas qu'il fût possible de raconter avec plus d'esprit que lui-même les avances (*flirtations*, style de 1884) d'une duchesse de Souabe envers un pauvre moine qui se réfugiait dans les travaux d'esprit et composait des hexamètres latins pour ne pas imiter Abeilard avec son élève la belle Héloïse.

Le reste du poëme que nous venons d'analyser est consacré à décrire les combats homériques que Waltharius eut à soutenir contre les divers chefs francs que Gunther envoya à sa poursuite au milieu des défilés des Vosges, *in saltum Vosagum vocitatum*, sous le prétexte que ce fugitif emportait en Aquitaine le trésor des Nébulones.

(1) Cet ouvrage, curieux à plus d'un titre, imprimé à Stuttgart, a été édité par un libraire de Lausanne, B. Benda, et il se vend à Paris, chez Calman-Lévy.

Ce terme de *Nebulones* (germanisé plus tard en celui de Nibelung) n'est employé qu'une fois. C'est au 555e vers du poëme, et cela en opposition aux Avares, avec une intention de mépris. La pauvre Hilgunth s'effraie de se voir poursuivie par des gens armés. Plutôt que de tomber entre leurs mains elle s'écrie : Voilà les Huns, *Hunnos hic habemus.* Elle tombe à terre en disant à Walthair : Je t'en supplie, mon seigneur, *mi senior,* coupe-moi le cou, je ne veux unir ma chair à d'autres qu'à toi. Ne crains rien, répond le jeune cavalier, *juvenis;* ce ne sont pas les Huns que nous avons sur le dos, mais des Francs Nebulons, *Non assunt Avares hic sed Franci Nebulones*, qui ne sont bons qu'à cultiver le pays, *cultores regionis.*

Le terme de Sicambre n'est employé aussi par notre poëte qu'une seule fois au vers 1435e, et encore l'Aquitain s'en sert pour persiffler son ami Hagano, auquel il vient de crever un œil et briser la mâchoire.

Nous avons démontré que ce poëme de *Waltharius* était l'œuvre d'un Alsacien et avait pour but de célébrer les hauts faits des Francs accomplis en Belgique et en Aquitaine. Il nous reste à démontrer l'importance historique de ce document poétique du xe siècle.

Les auteurs allemands qui s'en sont occupés ne mettent pas en doute que le sujet de ce poëme de Walther n'ait été pris dans un des chants nationaux des Francs que Charlemagne, au rapport d'Eginhard, eut l'idée patriotique de faire recueillir.

D'après ce système, qui n'a rien d'invraisemblable, le fond du récit du moine de Wissembourg serait réel.

L'envoi en otage de la princesse Hildegonde est conforme aux mœurs du temps. Les *antiquæ leges Burgondionum* nous montrent que pour les moindres conventions on donnait des *pignora* et des *fideijussòres.* Cette jeune fille est emmenée au milieu des soldats, protégée par sa seule vertu; elle avait pour sauvegarde la pénalité *de corruptis mulieribus*, *de adulteriis puellarum.* Les lois des Ripuaires que le roi Theodoric fit mettre par écrit punissaient sévèrement le *raptum ingenuarum*

mulierum et elles allaient jusqu'à sévir contre celui qui avait serré la main ou le bras d'une femme libre (1).

Ces lois antiques prévoyaient le cas où un Ripuaire ou un Burgonde cassait les dents à un autre, comme le fit Walther, mais il était en cas de légitime défense.

De même, Waltharius ayant tué l'un après l'autre les champions du roi des Francs Ripuaires, dépouille ces vaincus de leurs armures et de leurs bijoux, pour les placer sur le dos de leurs chevaux. Il charge Hildegonde de conduire ce butin en Aquitaine. Mœurs barbares bien caractérisées. La loi des Ripuaires défendait de dépouiller un cadavre avant qu'il ne fût enseveli; mais Walther pratiquait ici le droit de la guerre.

Le séjour d'Hildegonde à la cour d'Attila n'a rien d'extraordinaire, quand on a lu le récit de Priscus, l'ambassadeur de Théodose II. Et n'est-ce pas à Attila lui-même qu'Honoria, la sœur de Valentinien, envoyait un anneau de fiançailles. La *poesis de Walthario* étant acceptée comme autre chose qu'une fable, un roman, ce document jette un jour tout nouveau sur l'histoire municipale de Metz. Nous y voyons un personnage de Metz, nommé Camelon, qui se trouvait à la cour du roi des Francs Ripuaires comme représentant les Médiomatricks. C'est lui que Gonther envoya le premier intimer à Walther l'ordre de restituer le trésor des Niebelung.

Au 581ᵉ vers, *Guntharius precipit ire virum cognomine rex Camelonem*, la célèbre ville de Metz l'avait reçu comme préfet : *quem prefectum miserat Francia inclita Metensi urbi.*

Le territoire occupé par les Ripuaires ou Nebulones s'appelait donc déjà *Francia*. La rive gauche du Rhin était donc, au vᵉ siècle, la France. Il nous faut étudier de près ce titre de *prœfectum* de la ville de Metz. Scheffel le traduit par *richter*, juge, il fallait dire juge fiscal; les juges, comme nous entendons cette expression, s'appelaient alors *Rachim burgii*. Le chapitre 55 de la loi des Ripuaires nous apprend que le *judex fiscalis* était la même chose que le comte ou *grafio*. Camelon

(1) La loi des Francs Saliens punissait celui qui serrait même le doigt d'une femme, et celui qui portait la main sur le coude et sur la mamelle.

était donc bien dans son rôle d'agent de fisc, quand il allait revendiquer ce fameux trésor qui a inspiré les derniers accords plus ou moins mélodieux de Richard Wagner.

L'épithète d'*inclita* nous prouve que Metz était déjà une grande cité qui avait fait parler d'elle.

Ce fonctionnaire, placé par la France à la tête des Messins, nous est donné par notre poëte comme infatué de l'autorité du roi son maître. A Walther qui lui demande s'il vient de sa propre initiative ou si quelqu'un l'a envoyé, Camelon répond avec fierté, *ore superbo :* sache que Gonther, le puissant roi sur la terre, m'a ordonné de te réclamer ton butin. L'échappé de la cour d'Attila offre une centaine de bracelets de métal rouge. Gonther réexpédie son messager avec mission de lui rapporter le trésor tout entier. Nouveau refus. Gonther, impatienté, dit à son messager : Je sais que tu es un homme courageux et audacieux, vas et reviens avec la dépouille de cet aventurier.

Camelon le métropolitain messin part. Ce qualificatif de *metropolitanus* est aussi singulier que le titre de *præfectus*. A prendre le terme de métropolitain à la lettre, Camelon eût été à la fois comte et chef religieux de Metz, c'est-à-dire l'évêque. Ce qui est peu acceptable, en le voyant se conduire en véritable homme d'armes. Son casque d'acier étincelait sur son panache jaune. Arrivé en présence de Walther, il lui crie de toutes ses forces : Eh, écoute-moi, ami, remets tout ton or au roi des Francs, si tu veux avoir la vie sauve.

Walther de lui répondre : Est-ce que par hasard j'ai volé ce trésor à ton roi Gonther? Puisqu'un étranger ne peut fouler votre territoire de son pied sans financer, je marchande mon passage; j'offre à ton roi 200 bracelets.

Tu nous abandonneras bien autre chose, répond en fureur le messin Camelon. Le poëte nous fait assister avec complaisance aux phases émouvantes de ce combat qui se termine par la mort de Camelon. Son neveu Scaramund a le même sort, il était le fils d'un personnage appelé Kimon. Peut-être était-il comme son frère Camelon juge, mais de la capitale des Leucks, *Tullum*.

Le poëte nous apprend ensuite que Gonther avait près de lui

en ce moment à sa cour de Worms, Trogum qu'avaient envoyés les forts de Strasbourg, *argentina oppida*, et Tanaste qui représentait la puissante ville de Spire, *pollens urbs Spira*. Tous les deux furent massacrés par le prince d'Aquitaine.

Gonther veut se mesurer avec lui, et grâce au concours d'Hagano il ne perd qu'une jambe.

Le poëte nous représente ce roi des Francs comme étant très tiède pour les travaux de Mars. Ce fut lui qui reçut le premier choc quand Attila revint avec ses Huns opérer une nouvelle invasion dans les Gaules, la seule dont l'histoire ait parlé. C'était en l'an 451. La capitale des Ripuaires Worms ne sut pas résister à un premier assaut, comme le fit la cité de Metz, dont les murs ne s'ouvrirent que par l'explosion inattendue de mines.

Attila livre Metz en pillage à ses soldats, *ut solitus erat*. Il saccage la ville de Scarpone sur la Moselle et écrase les Burgundes. C'eût été le cas pour Walther de venir au secours, mais il était mort. C'était Gundicaire qui régnait sur la Bourgogne. L'Aquitaine avait pour chef Théodoric, roi des Goths de l'Ouest ou Wisigoths.

Ils répondirent à l'appel du général romain Aëtius, qui commandait dans la Gaule Celtique. Ils ne tardèrent pas à être ralliés par une armée de Francs Sicambres, que commandait un chef du nom de Merowieg, peut-être un parent du noble Hagano le Troyen. Quant aux Francs Ripuaires, pas un homme ne vint se joindre aux défenseurs des Gaules.

Nous n'avons point à refaire, après Amédée Thierry et Michelet le récit de la bataille livrée à Attila dans les champs Catalauniques.

Nous ferons remarquer que Metz se releva de ses ruines plus tôt que les autres villes de l'ancienne *Francia Ripuariorum*. La séparation entre les Francs Sicambres et les Francs Nebulones persista pendant des siècles.

Metz devint une des résidences du roi Théodoric qui fit rédiger à Châlons la loi des Francs Ripuaires. On appela cette circonscription territoriale : le royaume de l'Est, Austrasie, qui devait se transformer en royaume de Lothaire ou *Lotharingie*

et se subdiviser en duchés de Haute et Basse Lorraine, pour aboutir aux comtés de Metz, Toul, Verdun, Lorraine, Bar, Luxembourg, aux archevêchés de Trèves, Mayence et Cologne, etc.

Dagobert fit éditer une rédaction nouvelle des lois des Ripuaires, ce qui prouve qu'il y avait encore des Francs Ripuaires à cette époque.

Les différentes copies qui furent faites de cette législation prouvent de plus que la division des nations franques fut respectée pendant des siècles.

Quand la loi des Ripuaires cessa-t-elle d'être appliquée? C'est ce que personne n'a jamais pensé d'étudier, car une monographie de la loi des Ripuaires reste encore à faire.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

Composition du Bureau pour 1890.

Président	M. Wlodimir Konarski, A ◍;
Président honoraire	M. Poincaré, ✲, A ◍;
Vice-présidents	M. Berteaux, I P ◍; M. Langrognet, ✲, I P ◍;
Secrétaire	M. Alfred Jacob;
Secrétaire adjoint	M. Jules Forget;
Bibliothécaire	M. Lallemand;
Trésorier	M. Bonnabelle, A ◍, rue Nève, 37.

Commission de publication	M. Camille Fistié; M. Dannreuther; M. Demoget, ✲ (ch. St-Sylvestre).

Membres honoraires.

Carriot, O ✲, I P ◍, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, I P ◍, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Florentin, Ernest, ancien professeur de l'Université, rue du Four, 64, à Bar-le-Duc.

Giraud, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de St-Yon (Seine-Inférieure).

Masure, ✲, I P ◍, inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

	Date de la réception.
ANTHOUARD, vicomte d', à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19...	7 mai 1890.
BALA, ✻, pharmacien de 1re classe, ancien maire de Bar-le-Duc, ancien membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18.....	fondateur.
BAUFFREMONT-COURTENAY, le prince DE, duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87...	2 juin 1875.
BERTEAUX, I P ✪, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30.....	6 octobre 1880.
BISTER, Alcide, conseiller d'arrondissement, industriel, à Revigny.....	5 déc. 1888.
BOMPARD, Henry, ✻, ancien sénateur, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80.....	fondateur.
BONNABELLE, A ✪, rue Nève, 37.....	fondateur.
*BOULANGER (E.), C ✻, sénateur de la Meuse, directeur général honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, boulevard Haussmann, 41, à Paris.....	2 mai 1888.
BRIEY (S. G. Mgr DE), Marie-Ange-Emmanuel, évêque de Meaux.....	5 juin 1889.
BUVIGNIER, Charles, député de la Meuse, rue Condorcet, 34, à Paris.....	3 déc. 1884.
CHAMPAGNE, marquis DE, maire de Méniljean, en son château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25.....	6 nov. 1889.
CHEVELLE, Casimir, maire de Vaucouleurs, notaire en cette ville.....	5 janvier 1887.
COLLIN, André, notaire, rue du Bourg, 53.....	6 février 1889.
COLLIN, Charles, A ✪, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor Hugo, 48.....	fondateur.

Date de la réception.

COLLINET, A ✪, agent-voyer en chef, rue de la Rochelle, 55 ..... 2 nov. 1881.

DANNREUTHER, Henri, pasteur de l'Eglise chrétienne réformée de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 61. 4 mai 1881.

DEMOGET, Charles, ✠, chevalier de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte municipal, rue Sébastopol, 9 ..... fondateur.

DEVELLE, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145 ..... 4 mai 1870.

DEVELLE, Jules, ❋ (chev. du Mér. agr.), député de la Meuse, ancien ministre de l'Agriculture, rue du faubourg Saint-Honoré, 131, à Paris ..... 7 déc. 1887.

DIDELOT, Carl, officier de marine, rue de la Rampe, 19, à Brest et château de Kervaly-en-Guilers, près Brest ..... 2 mars 1887.

FORGET, Jules, inspecteur-adjoint des forêts, rue des Ducs-de-Bar, 81 ..... 4 sept. 1887.

GERMAIN, Léon, A ✪, secrétaire annuel de l'Académie de Stanislas, rue Héré, 26, à Nancy ..... 5 mars 1884.

*GRÉGOIRE, l'abbé Gaston, secrétaire de S. G. Mgr Pagès, évêque de Verdun ..... 5 déc. 1888.

IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC, marquis D', à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne). 4 juillet 1883.

IMÉCOURT, Stanislas DE VASSINHAC, comte D', maire à Inor, et à la Rochette, par Melun (Seine-et-Marne) ..... 4 juillet 1883.

JACOB, Alfred, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 29 ..... 4 février 1874.

JACQUOT, Albert, I P ✪, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy .. 1er févr. 1888.

KONARSKI, Wlodimir, A ✪, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis* ..... 2 nov. 1881.

LALLEMAND, directeur de l'Ecole Rollin, rue Gilles-de-Trèves ..... 4 mai 1870.

Date de la réception.

LANGROGNET, ✻, I P ⟨⟩, inspecteur d'Académie, rue des Ducs-de-Bar..... 6 octobre 1880.

LIGNIVILLE (le comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy..... 7 mai 1890.

MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne)..... 3 sept. 1884.

MAXE-WERLY, I P ⟨⟩, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris..... 6 juin 1883.

MERCERON, Gaston, ingénieur des Arts et Manufactures, attaché à la construction Varinot, rue de la Rochelle, 47..... 7 mai 1884.

NETTANCOURT-VAUBECOURT, le marquis DE, ✻, en son château de Nettancourt..... 3 sept. 1884.

PAGET, chef de division à la Préfecture de la Meuse, rue du Sac, 18..... 1er févr. 1884.

PANGE, comte Maurice DE, rue de Lisbonne, 53, à Paris..... 4 juillet 1883.

PANGE, marquis DE, chef d'escadron d'artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles..... 7 mars 1888.

PATTIN, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris.... 2 sept. 1885.

PELTIER, Émile, agrégé de l'enseignement spécial, professeur au Lycée de Bar-le-Duc..... 7 mai 1890.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, marquis DE, duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..... 4 juillet 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, comte DE, duc romain, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, à Abbeville (Somme)..... 3 déc. 1884.

PLAUCHE, l'abbé Léopold, rue Lapique, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1884.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12..... 5 mars 1879.

RIOCOUR, le comte David DE, propriétaire à Vitry-la-Ville (Marne)..... 7 nov. 1888.

Date de la réception.

Sailly, Henri de, capitaine à l'école de guerre, à Paris..... 3 déc. 1884.

Saint-Hillier, Lucien de, officier au 18e chasseurs à cheval, à Epinal (Vosges)..... 7 nov. 1888.

Sellière, le baron Ernest, rue Pierre-Charon, 54, à Paris..... 7 déc. 1887.

Sellière, le baron Frédéric, ingénieur diplômé des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris..... 6 avril 1887.

Soinoury, Henri, préfet de la Meuse..... 6 juillet 1887.

Weil, Maurice, ✻, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris..... 6 juin 1888.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

Abel, Charles, avocat, docteur en droit, à Metz, rue Nexirue, 18..... 3 janvier 1877.

Arnould (l'abbé Edmond), curé de Béney, par Vigneulles..... 11 avril 1888.

Barthélémy, Anatole de, ✻, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris..... 5 août 1883.

Baudot, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1872.

* Bécourt, Eugène, professeur d'histoire, rue de la Banque, 11, à Belfort..... 4 mai 1881.

Benoît, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine), et à Nancy, rue Saint-Jean, 39..... 3 avril 1883.

Bonvalot, Édouard, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris..... 6 déc. 1882.

Braux, le baron Charles-Gabriel de, propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)..... 3 avril 1878.

Buvignier-Clouët (Mlle), femme de lettres, à Verdun..... 5 juin 1889.

Capitain, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville. 2 sept. 1885.

Date de la réception.

CHAMPIGNEULLE-BRASSEUR, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris..... 6 octobre 1881.

CHAMPION, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris..... 6 juillet 1881.

CHANTEAU, Maurice DE, avocat, au château de Peyrieux (Ain)..... 6 sept. 1882.

CHAPELIER, l'abbé, curé de Jeanménil, par Rembervillers (Vosges)..... 7 avril 1886.

CHAPELLIER, I P ◐, ✻ (ch. de la Conception de Portugal), bibliothécaire de la ville d'Épinal... 1er sept. 1875.

*CHARDIN, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc..... 5 mai 1875.

*CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, médecin-adjoint de l'asile de Fains..... 4 juillet 1883.

*CHÉRY, Louis, inspecteur du travail des enfants dans l'industrie, à Bar-le-Duc..... 3 février 1886.

CIMOCHOWSKI, Albert, I P ◐, homme de lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris..... 4 avril 1883.

CLESSE, A ◐, notaire honoraire, maire de Conflans et membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle..... 6 nov. 1872.

COLIN (J.), conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois..... 7 juillet 1880.

*COLLIGNON, Albert, I P ◐, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*. fondateur.

DAMOURETTE, docteur en médecine, à Sermaize (Marne)..... 4 mai 1879.

DAVAL, Jules, greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 8 janvier 1890.

DELVILLE-CORDIER (Mlle), artiste peintre, quai Saint-Michel, 19, à Paris..... 6 juillet 1881.

DESSEILLE, propriétaire à Avioth, par Montmédy. 3 août 1883.

DONY, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun..... 4 avril 1883.

DUVAL, Louis, numismate, rue Notre-Dame, 22, à Bar-le-Duc..... 3 janvier 1877.

ENARD, l'abbé, curé-doyen de Gondrecourt..... 5 mars 1879.

Date de la réception.

Fistié, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, en retraite, rue de la Rochelle. 6 avril 1881.

Flageollet, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc. 2 avril 1890.

Fourier de Bacourt, le comte de, au château de Gentilly, par Sorgues-sur-Louvèze (Vaucluse). 3 déc. 1890.

Freund-Deschamps, industriel au Vieux-Jean-d'heurs..... 5 mai 1886.

Froussard, Victor, ✵, conservateur des hypothèques, à Reims (Marne)..... 6 août 1885.

Gabriel, l'abbé, aumônier du collège, rue de la Belle-Vierge, 16, à Verdun..... 5 août 1874.

Géminel, doctr en médecine, à Ligny-en-Barrois. 6 déc. 1882.

Génin, instituteur, à Epiez, par Vaucouleurs..... 1er juin 1887.

George-Lemaire, O ✵, conseiller à la Cour de cassation, rue du Vieux-Colombier, 18, à Paris... 5 février 1888.

*Georges, l'abbé Charles, curé de Jametz, par Louppy-sur-Loison..... 6 juin 1883.

Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt. 9 nov. 1887.

Gillant, l'abbé, curé d'Auzéville, par Clermont.. 4 août 1885.

*Gillot, ex-notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc. 3 mai 1876.

Goujon, avoué, à Montmédy..... 8 janvier 1879.

Guyot, Ch., A ✪, ✵ (chev. du Mérite agricole), membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, rue Girardet, 10, à Nancy. 5 mai 1886.

Hamonville, comte Louis d', au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés (Meurthe-et-Moselle)..... 4 juin 1873.

Hautoy, comte du, chaussée de Doullens, 42, à Amiens (Somme)..... 2 juillet 1884.

Hébert, l'abbé Marcel, directeur de la division intérieure à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris..... 5 nov. 1884.

Henrion, Alexandre, I P ✪, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)..... 7 juillet 1880.

Hérelle, Georges, professeur de Philosophie au lycée, rue de l'Alma, 5, à Cherbourg (Manche). 5 juillet 1882.

Hermerel, Jules, membre de la Société française de numismatique, rue Amelot, 96, à Paris.... 3 août 1881.

Date de la réception.

*Honoré, Ernest, ✻, conservateur des forêts, à Amiens (Somme)..... 5 sept. 1888.

Houzelle, instituteur, à Montmédy..... 5 janvier 1887.

Huber, Émile, ✻, ingénieur des arts et manufactures, président de l'académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 20, rue Rambuteau, Paris..... 4 déc. 1889.

Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay..... 1er août 1871.

Joubert, André, boulevard de Saumur, 49, à Angers (Maine-et-Loire), et aux Lutz-de-Daon, par Château-Gontier (Mayenne)..... 6 février 1884.

Labourasse, A ◐, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube..... 6 juillet 1870.

*Lacordaire, A-◐, négociant à Bourbonne-les-Bains, ancien bibliothécaire-archiviste de la ville de Bourbonne (Haute-Marne)..... 6 mai 1885.

Lacour, l'abbé, curé d'Horville, par Vigueulles.. 2 juin 1880.

Laguerre, Emile, secrétaire de la Commission de la bibliothèque municipale, à Bar-le-Duc..... 3 octobre 1883.

Lahaut (de), directeur des contributions indirectes en retraite, à Verdun-sur-Meuse..... 7 août 1872.

Landmann, l'abbé, curé de Naives-devant-Bar.... 7 août 1872.

Lechevallier, ✻, directeur des postes et des télégraphes, à Versailles (Seine-et-Oise)..... 7 octobre 1874.

Leduc, instituteur, à Boviolles, par Ligny..... 6 déc. 1876.

Legrand, curé de Beaumont et Louvemont, par Charny..... 4 sept. 1889.

*Lemoine, instituteur primaire, à Verdun..... 7 nov. 1883.

Leroy, l'abbé, curé de Taintrux, par Saint-Dié (Vosges)..... 4 mai 1881.

*L'Escale, Eugène de, greffier du tribunal de 1re instance de Charleville (Ardennes)..... 7 janvier 1885.

L'Hoste, Louis, maire d'Hattonchâtel..... 5 avril 1882.

Lombard, ✻, I P ◐, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82..... 4 octobre 1871.

Marchal-Collot, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy..... 2 février 1881.

Date de la réception.

MARICHAL, Paul, archiviste-paléographe, rue Cail, 23, à Paris..... 6 nov. 1889.

MAUPOIL, ancien capitaine, à Vassy (Hte-Marne).. 4 mai 1870.

MENGIN, Henri, avocat à la Cour d'appel, à Nancy, place des Dames, 19..... 3 février 1886.

*MICAULT, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc..... fondateur.

MICHEL, l'abbé, curé de Cousancelles, par Cousances..... 6 janvier 1875.

*MIGNIEN, Edmond, notaire à Nubécourt..... 7 mars 1888.

MOAT, Jules, industriel à Revigny..... 2 avril 1890.

MOREL, l'abbé Emile, curé de Sampigny..... 8 nov. 1871.

MOREL, Léon, I P ❶, receveur des finances, à Vitry-le-François (Marne)..... 8 nov. 1871.

MOUGENOT, Léon, I P ❶, associé-correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Nancy..... 1er oct. 1890.

*MOUILLERON, peintre-verrier, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc..... 8 janvier 1874.

MUEL, attaché aux procès-verbaux du Sénat, palais du Luxembourg, à Paris..... 7 janvier 1891.

MUNEREL, Gustave, président du tribunal de commerce, entrepreneur de travaux publics, quai du Champ-de-Mars, à Bar-le-Duc..... 2 nov. 1881.

NICOLAS, l'abbé Emile, aumônier du pensionnat de Juvigny-les-Dames..... 4 nov. 1885.

*PÉROCHE, ✻, directeur des contributions indirectes, en retraite, à Lille (Saint-Maurice), rue Saint-Gabriel, 95..... 7 janvier 1874.

*PERSENOT, l'abbé Raymond, curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt..... 2 nov. 1881.

PIERRE, Emile, meunier, à Houdelaincourt..... 2 mars 1887.

PIERROT, Philogène, A ❶, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy..... 6 déc. 1881.

PIERSON, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs..... 5 juillet 1882.

PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun. 4 juin 1873.

POGNON, l'abbé, curé-doyen de Montfaucon..... 7 janvier 1885.

	Date de la réception.
*Poincaré, Antony, ✻, A ✿, inspecteur général des ponts et chaussées, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris	fondateur.
Poincaré, Raymond, député, membre du Conseil général de la Meuse, rue de Bourgogne, 29, à Paris, et à Sampigny	5 nov. 1884.
Poincaré, Lucien, agrégé de l'Université, préparateur à la Faculté des Sciences, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris	5 déc. 1888.
Quintard, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.	2 juillet 1884.
*Raulin, Jules, directeur de l'agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Nancy	4 janvier 1888.
Remy, Charles, ancien notaire, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Reims, faubourg Cérès, 31.	6 octobre 1875.
Rigaux, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28	5 janvier 1881.
Robinet, l'abbé Nicolas-Narcisse, place Madeleine, 13, à Verdun	3 sept. 1884.
*Royer, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57.	3 avril 1878.
*Sailliet, Pierre-Victor, ✻, A ✿, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18	3 août 1881.
Saint-Joire, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue Saint-Dizier, 25...	6 mai 1885.
Saintignon, l'abbé, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel	1er sept. 1875.
Schaudel, Louis, lieutenant des douanes, à Thonne-la-Long	5 janvier 1887.
Souhaut, l'abbé, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny	6 sept. 1882.
Stiébel, René-Antoine, lieutenant-adjudant-major au 147e d'infanterie, à Montmédy	11 avril 1888.
Theuriet, André, ✻, homme de lettres, à Paris, rue Bonaparte, 30	4 octobre 1871.
Thomas, l'abbé, vicaire général du diocèse, à Verdun	3 août 1870.

Date de la réception.

VACANT, l'abbé, docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy... 6 juin 1888.

VANSON, le général, O ✻, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris..... 6 juin 1888.

VARIN-BERNIER, ✻, ancien président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque..... 2 nov. 1881.

*VAUTRIN, Victor, conducteur des ponts et chaussées, rue de Vaucouleurs, 19, à Gondrecourt.. 3 janvier 1883.

VINCENT, docteur en médecine, ancien adjoint au maire de Vouziers (Ardennes)..... 3 avril 1870.

WIENER, Lucien, A ✪, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy..... 3 octobre 1883.

*YUNG, Alfred, A ✪, professeur de musique, rue du Tribel, 48..... 6 avril 1870.

ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse..... 5 août 1885.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Sociétés françaises.

Académie d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).
Académie de Caen (Calvados).
Académie de Dijon (Côte-d'Or).
Académie delphinale, à Grenoble (Isère).
Académie de Lyon (Rhône).
Académie de Reims (Marne).
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (Doubs).
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).
Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Académie du Gard, à Nîmes.
Archives de Meurthe-et-Moselle.
Commission historique du Nord, à Lille.
Comité archéologique de Senlis (Oise).
Musée Guimet, à Paris. — M. Milloué, directeur.
Société Académique d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.
Société Académique d'Amiens (Somme).
Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
Société Académique de Béziers (Hérault).
Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Société Académique de Laon (Aisne).
Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).
Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
Société Académique du Var, à Toulon.

Société Archéologique de Beauvais (Oise).
Société Archéologique de Constantine (Algérie).
Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Société Belfortaise d'émulation, à Belfort.
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société d'Archéologie et d'Histoire, à Briey (Meurthe-et-Moselle).
Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société d'Émulation, à Montbéliard (Doubs).
Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).
Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).
Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).
Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre (Seine-Inférieure).
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).
Société d'Études scientifiques de Draguignan (Var).
Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.
Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine-et-Loire).
Société Industrielle de Reims (Marne).

Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).
Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).
Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen.
Société Philomathique de Verdun (Meuse).
Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).
Société Philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sociétés étrangères.

Académie de Metz (Alsace-Lorraine).
Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).
Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.
Institut égyptien, au Caire (Egypte).
Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).
Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
Société impériale des Naturalistes de Moscou.
Musée national de Rio de Janeiro, à Rio de Janeiro.
Musée impérial d'histoire naturelle de Vienne (Autriche). M. Franz d'Hauer. An das K.K. Naturhistoriche Hofmuseums; — Wien, 1, Burgring.

Envoi aux Bibliothèques.

Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
Bibliothèque des Archives départementales de la préfecture de la Meuse.
Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.
Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.
Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Lachaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'histoire à ladite Faculté).

NÉCROLOGIE.

Pendant l'impression du tome VIII de ses Mémoires, la Société a eu la douleur de perdre un de ses associés dans la personne de M. le comte Charles-Pierre-Victor PAJOL, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, décoré des grands cordons des ordres de Sainte-Anne de Russie, du Soleil de Perse, de l'Épée de Suède, etc., etc.

Petit-fils, par sa mère, du maréchal Oudinot, duc de Reggio, le comte Pajol, était un écrivain des plus distingués, plusieurs de ses ouvrages ont été couronnés par l'Académie. Comme statuaire, plusieurs de ses œuvres ont été exposées au Palais des Beaux-Arts.

Enfin, il y a quelques jours à peine, un nouveau deuil frappait la Société en la personne d'un autre de ses associés, M. Charles de La Gabbe, membre titulaire depuis le 2 avril 1884, décédé à Bar-le-Duc, le 15 avril 1891, dans sa 67e année.

TABLE DES MATIÈRES.

Extrait du registre des procès-verbaux de la Société pour l'année 1888 ..... j

POÉSIES.

Gabriel de Pimodan.

En passant à Ligny ..... xxvij
Musette ..... xxviij
Près de Gondrecourt xxix

MÉMOIRES.

Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1891 1

Langrognet. — Rapport sur le mémoire présenté à la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc par M. *Masure*, membre honoraire, dans lequel sont exposées ses « Observations sur la transpiration des plantes de grande culture. » 15

A. Benoît. — La tombe de Claude de Nicey, abbé d'Écurey (1546). — Quelques mots sur cette abbaye 25

L. Germain. — Plaque de reliure aux armes de Jean Vincent, baron d'Autry, seigneur de Génicourt, datée de 1610 ... 35

H. Labourasse. — Parmentier et sa légende 53

Pages.

A. Benoît. — Iconographie Meusienne. — Les atlas de Tassin et de Beaulieu. 81

H. Dannreuther. — Une épitaphe lorraine à Bâle. — Ferry de Jaulny, † 1587..... 87

L. Germain. — Excursions épigraphiques. — L'église d'Arrancy. 97

A. Benoît. — Coup d'œil sur le Clermontois, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Metz..... 151

G. Munerel. — L'aluminium et ses alliages. — Sa fabrication par la Société électro-métallurgique française..... 187

Ch. Abel. — Recherches inédites sur les Francs Ripuaires dans un poëme latin du x^e^ siècle..... 213

***

Liste des membres de la Société :

Composition du Bureau pour l'année 1891 227
Membres honoraires..... 227
Membres titulaires..... 228
Membres correspondants..... 231

Sociétés savantes en correspondance :

Sociétés françaises..... 238
Sociétés étrangères..... 240
Bibliothèques 240

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

X.

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE

BAR LE DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME X.

BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1891.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1890.

Séance du 8 Janvier 1890.

Présidence de M. BERTEAUX, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, DEMOGET, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE.

S'excusent par lettres MM. KONARSKI, président; JACOB et FORGET, secrétaires.

M. DEMOGET veut bien faire office de secrétaire et donner lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Ouvrage offert :

Annuaire de la Meuse pour 1890, par M. BONNABELLE. — Hommage de l'auteur.

Communications diverses :

M. le Président fait part de la récente promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. CAPITAIN, et au grade d'officier d'Académie de M. SAILLIET, tous deux membres correspondants.

La Société admet, comme membre correspondant, M. Jules DAVAL, officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, greffier du tribunal de commerce de Saint-Dizier, présenté par MM. ROYER et KONARSKI.

La lecture du travail de M. Konarski, empêché d'assister à la séance, est renvoyée à la prochaine réunion, et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 Février.

Présidence de M. Konarski, *Président.*

Sont présents : MM. Collin, Dannreuther, Jacob, Jacquot, Lallemand, Langrognet et l'abbé Plauche.

S'excusent par lettres MM. Bonnabelle et Forget, empêchés.

Correspondance et communications :

Lettre de notre confrère, M. Charaux, proposant un prix de cent francs pour récompenser la meilleure étude biographique et critique sur notre compatriote, le bénédictin dom Remi Ceillier, prix qui s'appellerait, au choix de la Société, médaille d'or ou de vermeil, et auquel pourraient concourir tous nos membres titulaires et correspondants, à la seule exclusion naturelle et nécessaire des membres de la Commission chargée d'examiner et de juger cette étude. — La Société décide que des remercîments seront adressés à l'auteur de cette proposition pour sa généreuse initiative, et que son Secrétaire voudra bien s'entendre avec lui pour les bases et conditions du concours.

Circulaire de la Société d'Archéologie lorraine relative à une souscription pour la publication d'un volume de Documents sur l'histoire de Lorraine, à laquelle notre Société s'empresse d'adresser son bulletin d'adhésion.

Lecture :

M. Konarski poursuit, avec la lecture de son travail sur *Bar sous l'ancien régime,* l'examen des dépenses communales. Après avoir parlé des interminables procès soutenus par la Ville, procès presque toujours perdus et d'autant plus fréquents que les avocats et procureurs siégeaient plus nombreux dans l'assemblée municipale et conduisaient eux-mêmes, non sans se faire largement rémunérer, les instances engagées d'après leurs avis, M. Konarski étudie en détail la subvention, la plus importante des contributions levées au profit du duc, perçue à Bar non point directement sur les contribuables par voie de répartition, mais en masse et sur le produit des deniers patrimoniaux et d'octrois. Il expose le mécanisme de cet impôt dont la ville de Bar ne devint exempte qu'à l'avènement de Stanislas et

s'attache à montrer la charge écrasante qu'il constituait pour les finances municipales ainsi que la rigueur inflexible apportée à sa perception par les agents de Léopold.

Admission :

Enfin la séance se termine par l'élection au titre de membre correspondant de M. DAVAL, greffier du tribunal de Saint-Dizier, présenté par nos confrères, MM. KONARSKI et ROYER.

Séance du 5 Mars.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, FORGET, LALLEMAND, LANGROGNET, RENAULD.

S'excuse par lettre : M. JACOB.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Ouvrages reçus :

1° *Vases à inscriptions bachiques*, par M. Léon MAXE-WERLY.

2° *Les graveurs lorrains*, par M. A. JACQUOT, in-8° de 23 p., Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1889. — Hommage de l'auteur.

3° *Un bas-relief ignoré*, par M. A. JACQUOT, in-8° de 7 pages, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1889. — Hommage de l'auteur.

Ces deux dernières études sont tirées à part du XIIIe compte-rendu de la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Communication :

Lettre de notre confrère, M. FLORENTIN, appelant de nouveau l'attention de la Société sur l'état de délabrement de l'église d'Avioth et la priant de vouloir bien prendre l'initiative d'un appel à la générosité publique.

Présentations :

MM. PATTIN et KONARSKI présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre correspondant, M. Jules MOAT, industriel à Revigny; MM. KONARSKI et FORGET présentent également, en la même qualité, M. Jules FLAGEOLLET, conseiller de préfecture à Bar-le-Duc. Le sort désigne MM. PATTIN et COLLIN comme Secrétaires-rapporteurs des Commissions chargées d'examiner l'une et l'autre candidature.

Lecture :

M. Konarski poursuit la lecture de son travail sur *Bar sous l'ancien régime* et l'examen des dépenses communales. Il range parmi celles-ci le droit de Joyeux-avènement et démontre que si cet impôt, toujours représenté comme exclusivement levé sur les castes privilégiées, frappait plus spécialement, en effet, la noblesse et les personnes exemptées des charges publiques, il grevait aussi, du moins à Bar, les contribuables du Tiers-Etat et était encore perçu pour une notable portion sur le produit des deniers patrimoniaux et d'octroi.

Les historiens lorrains se bornent à mentionner en quelques mots comme ayant provoqué de très vives résistances dans le Barrois-mouvant la perception du Joyeux-avènement de 1729 au profit de François III. Tant à l'aide de documents qui lui ont été communiqués par M. Ch. Buvignier que de nombreuses pièces compulsées aux Archives de la Meuse, M. Konarski a pu reconstituer dans leurs détails les plus précis toutes les phases de cet épisode, curieux tableau d'un de ces violents conflits comme en soulevait à tout propos entre la cour de France et celle de Lorraine la question, perpétuellement remise sur le tapis en dépit des concordats, de la Mouvance du Barrois et de l'étendue du droit de souveraineté du Roi de France sur les domaines du duc situés à l'occident de la Meuse.

Un avocat barisien, M. Guyot de Marne, trouvant excessive la cote à laquelle il venait d'être imposé au rôle du Joyeux-avènement, déféra au Parlement de Paris comme promulgué au mépris des droits de Louis XV sur le Barrois-mouvant la Déclaration ducale du 26 juillet 1729, ordonnant la levée de l'impôt. L'initiative de ce contribuable mécontent suscita aussitôt une véritable émeute et, à l'exemple de M. de Marne, d'autres bourgeois, puis le corps tout entier des marchands de Bar, enfin plusieurs corporations du Bassigny-Barrois s'adressèrent au Parlement, dont un arrêt annula la Déclaration du 26 juillet en interdisant la perception de l'impôt dans l'étendue de la Mouvance. Les magistrats des bailliages de Bar et de Saint-Thiébaut-en-Bassigny refusèrent de la façon la plus formelle de rendre l'arrêt du Parlement exécutoire dans le ressort de leurs juridictions. Le procureur général au bailliage français de Chaumont se présenta à l'improviste à l'audience du bailliage de Bar, procéda lui-même à l'enregistrement de l'arrêt, et aux applaudissements des bourgeois entassés dans l'auditoire, suspendit pour trois mois, au nom du Parlement de Paris, les officiers du bailliage de Bar et de Saint-Thiébaut. Le duc François III, tenu à cette époque de se rendre à Paris pour y prêter hommage au roi de France, allait être obligé, au cours de ce voyage,

de traverser Bar pendant la période même où l'arrêt du Parlement devait apparaître affiché à tous les carrefours de la ville. Il dut demander humblement à Louis XV d'ordonner pour quelque temps encore l'ajournement de cette formalité. Le Roi voulut bien accueillir cette requête. Bientôt après, d'ailleurs, s'engagèrent des préliminaires diplomatiques. Des commissaires nommés de part et d'autre sondèrent une fois de plus les termes du concordat, conclurent à la légalité de la Déclaration du 26 juillet 1729, et le conseil du Roi, cassant sur leur rapport l'arrêt du Parlement de Paris, autorisa la perception par le duc de Lorraine du droit de Joyeux-avènement dans l'étendue de la Mouvance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 2 Avril.

Présidence de M. KONARSKI, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, JACOB, LALLEMAND et LANGROGNET.

S'excuse par lettre : M. J. FORGET.

Présentations :

MM. JACOB et DE LA GABBE présentent, en qualité de membres titulaires, MM. Charles D'ANTHOUARD, propriétaire à Vraincourt, et Emile PELTIER, professeur de l'enseignement spécial au Lycée. MM. A. RENAULD et BERTEAUX sont chargés du rapport sur ces deux candidatures.

Correspondance et communications :

Circulaire ministérielle du 20 mars 1890 relative à la 28e réunion des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne du 27 au 31 mai prochain.

Lettre de notre confrère, M. FLORENTIN, appelant derechef l'attention de la Société et de son Président sur la situation lamentable de la basilique d'Avioth. Il y a urgence, si l'on veut sauver d'une irrémédiable catastrophe ce véritable chef-d'œuvre de l'art religieux, le plus complet et le plus pur que possède notre département.

Nouvelle lettre de notre confrère, M. C. CHARAUX, remerciant la Société de l'accueil qu'elle a fait à sa proposition de récompenser, d'une médaille d'or, l'auteur de la meilleure étude biographique sur le bénédictin dom Remy Ceillier, et lui offrant, dans les mêmes conditions, un nouveau prix d'égale valeur que le précédent pour le

mémoire le plus intéressant sur les maisons à façade sculptée de notre vieille cité. D'unanimes remercîments, dont le Secrétaire est chargé de lui transmettre l'expression, sont votés à notre bienveillant et généreux confrère, et l'assemblée décide que le programme de ce double concours sera immédiatement rédigé et publié, de façon à en aviser au plus tôt les concurrents qui devront faire parvenir leurs manuscrits avant le 15 mars 1891, dernière limite.

Ouvrage reçu :

Observations sur un mémoire intitulé : Les graveurs lorrains, par notre confrère, M. Lucien Wiéner, Nancy, Crépin-Leblond, 1890. — Envoi d'auteur.

Lecture :

M. Konarski, continuant la lecture de son travail sur *Bar-le-Duc sous l'ancien régime,* poursuit, avec l'énumération des dépenses communales, l'étude des impositions extraordinaires mises à la charge de la ville par un ordre du souverain.

Cette nouvelle communication de notre confrère est consacrée aux Greniers publics établis en temps de disette. Après avoir rappelé avec quel enthousiasme les historiens lorrains vantent, à ce propos, les mesures judicieuses et l'inépuisable générosité de Léopold, M. Konarski, examinant en détail l'organisation et le fonctionnement de ces greniers lors de la famine de 1709, puis de la peste de Marseille en 1720, enfin de la disette de 1725, montre combien cette institution se signala surtout par ses côtés défectueux et établit quelle fut, en réalité, la part respective de certaines villes et celle du duc dans les sacrifices multipliés alors pour venir en aide aux populations.

La ville de Bar — et cette situation ne lui fut point spéciale, la même tâche échut à tous les chefs-lieux de bailliages — dut toujours, seule, sans aucun concours pécuniaire du Trésor ducal, sans aucun recours contre les communautés qu'elle approvisionna, subvenir de ses propres deniers, en suspendant parfois les dépenses ordinaires les plus urgentes, en recourant à des emprunts considérables, aux besoins du bailliage entier de Bar, le plus vaste et le plus peuplé du Barrois et de la Lorraine. Achats de grains en quantités énormes, frais d'emmagasinage, de transports, de surveillance, de manutention, équipement et solde des milices créées en 1720 pour établir sur le périmètre des frontières un cordon sanitaire contre la peste menaçante, tout a été laissé à son compte, rien ne lui a été remboursé. D'assez notables quantités de grains ont été, il est vrai, expédiées

en nature sur l'ordre de Léopold; mais, chaque fois le Trésor ducal a recouvré le montant de ces débours par voie de répartition sur les communautés. Toutes les démarches tentées à la Cour pour obtenir que l'Etat prît une part équitable des dépenses imposées à la caisse municipale sont toujours demeurées vaines, et c'est pendant ces périodes de détresse financière que les agents du fisc se sont montrés plus que jamais implacables dans la perception des impôts dus au Souverain, saisissant jusqu'à deux fois dans la même annéo le produit des octrois pour arriver au recouvrement de la subvention dont la ville se trouvait dans l'impossibilité de payer sa quote-part.

En regard des procédés de Léopold qui, pas plus en 1709 qu'en 1720, même 1725, « n'a *donné* aux populations du bailliage de Bar ni un grain ni un sou, » M. Konarski montre Stanislas prenant, en 1752 et en 1754, sur la pension que lui servait la France pour la consacrer à un achat de blés, une somme de 220,000 ℔, dont 30,000 ℔ furent affectées à la ville de Bar, et réorganisant les greniers d'abondance dans des conditions telles que les communautés pourvues de ces dépôts n'eurent plus à supporter que les frais d'entretien des locaux et de conservation des grains qui y furent emmagasinés.

Après la lecture des rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour, concluant tous deux à l'admission, et le scrutin réglementaire, MM. Flageollet et Jules Moat sont admis comme membres correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 8 Mai.

Présidence de M. Langrognet, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Collin, Dannreuther, Forget, Lallemand.
S'excusent par lettres : MM. Berteaux, Konarski, Plauche.
Se fait excuser : M. Jacob.
Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Communications :

Lettre de la Société française d'Archéologie adressant un programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Brive, du 17 au 24 juin prochain.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 14 avril 1890, invitant les Délégués au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, à faire parvenir, avant le 30 avril, une analyse suc-

cincte des communications qu'ils ont l'intention d'y présenter.

Sur la demande d'un des membres de la Société, il est décidé que l'échange des publications sera proposé à la Société académique d'Aix-en-Provence.

Lettre de notre confrère, M. CHARAUX, adoptant le programme qui lui a été soumis à l'occasion du double concours institué par sa généreuse initiative. — La Société approuve elle-même les termes de ce programme.

Admissions :

Après lecture des rapports sur les candidatures de MM. le vicomte d'ANTHOUARD, de Vraincourt, et Émile PELTIER, leur admission est prononcée à l'unanimité.

Séance du 4 Juin.

Présidence de M. LANGROGNET, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. DANNREUTHER, FISTIÉ, FORGET, LALLEMAND.

Se fait excuser : M. JACOB.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de remercîments de M. PELTIER, récemment admis en qualité de membre titulaire.

Ouvrages reçus :

Trouvaille de Saint-Aubin (Meuse), par M. MAXE-WERLY. Extrait de la *Revue numismatique*, in-8° de 44 pages et 2 planches. Paris, Rollin et Fenardent, 1890. — Hommage de l'auteur.

Quatre brochures et volumes de notre confrère, M. L. GERMAIN :

Fondations faites par des Lorrains à Saint-Louis-des-Français à Rome. Nancy, Sidot, 1889, in-8° de 14 pages.

Excursions épigraphiques : Bainville-sur-Madon. Nancy, Sidot, 1890, in-8° de 20 pages.

Excursions épigraphiques : La paroisse de Longuyon et son église collégiale Sainte-Agathe. — Compte-rendu critique. Montmédy, Phil. Pierrot, in-8° de 30 pages. — Hommage de l'auteur.

Mélanges historiques sur la Lorraine. Nancy, Crépin-Leblond, 1888, in-8° de 501 pages, avec 4 planches hors texte et armoiries.

Séance du 2 Juillet.

Présidence de M. Konarski, *Président.*

Sont présents : MM. Bonnabelle, Dannreuther, Fistie, Forget, Jacob, Lallemand, Peltier, l'abbé Plauche.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Peltier, notre nouveau confrère.

Communications :

Circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences, annonçant son dix-neuvième congrès, qui doit se tenir à Limoges du 7 au 14 août 1890.

Sur l'observation d'un des membres présents, le Bureau fait connaître que les concours d'histoire locale institués par M. Charaux, et dont le programme se trouve joint au bulletin du 30 mai dernier, ne sont nullement limités aux seuls membres de la Société, mais que chacun est admis à y prendre part.

Lettre de M. L. Maxe-Werly sur une petite trouvaille de monnaies royales des XIIIe et XIVe siècles, dont il soumet l'inventaire à la Société avant de les offrir au Musée où elles seront réparties dans les cartons du médailler consacrés aux règnes durant lesquels elles ont été émises, savoir, ceux de Louis VIII, de Louis IX, de Philippe III et de Philippe IV. Au nombre de quinze, ces monnaies offrent toutes un véritable intérêt, notamment un denier à la légende : LVDOVICVS REX; revers : TVRONVS CIVIT, sur lequel notre confrère appelle ainsi l'attention : « En rédigeant son Catalogue raisonné des vingt mille deniers que renfermait le trésor de Sierck, M. Gariel a voulu voir dans la légende singulière CIVIT, dont à ce jour on ne connaît que neuf exemplaires, non une forme variée de CIVITAS CIVIS ou CIVI, seules employées, mais bien cette dernière suivie de la lettre monétaire T, initiale du nom de l'atelier, fait inconnu à cette époque; il indiquait Tournay comme étant cet atelier. Cette proposition si séduisante pèche malheureusement par la base, Philippe-Auguste qui, en 1202, avait acquis le tiers de la monnaie de Tournay, n'a jamais frappé monnaie dans cet atelier, mais seulement participé aux bénéfices de la fabrication ; de plus, il n'est nullement établi que ses successeurs, Louis VIII et saint Louis, aient jamais émis des tournois dans cette officine qui, en 1286, dépendait encore de l'évêque de Tournay.

Ouvrages reçus :

1° *Commission météorologique de la Meuse, année 1889. Compte-rendu des observations faites à Bar-le-Duc pendant l'année météorologique 1889,* par M. V. Sailliet, in-8° de 32 pages, avec planches, Bar-le-Duc, Comte-Jacquet, 1890. — Hommage de l'auteur.

2° *Vouthon-Haut et ses seigneurs,* par notre confrère M. Labourasse. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, in-8° de 186 pages. Extrait du tome VIII, 2e série des Mémoires de la Société. — Hommage de l'auteur.

Lectures :

M. Dannreuther lit et commente de quelques notes que lui a suggérées cette découverte, l'épitaphe d'un seigneur lorrain, Ferry de Jaulny, inhumé à Bâle en 1589, et qu'il s'engage à rédiger d'une façon définitive pour notre prochain volume. Puis la séance se continue par la lecture d'une notice de notre confrère, M. Labourasse, sur le colonel Paqueron, d'Aucerville, et se termine par quelques nouvelles pages du travail de M. Konarski sur les dépenses communales de Bar-le-Duc sous l'ancien régime.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 Août.

Présidence de M. Langrognet, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Bonnabelle, Ch. Collin, Fistié, Forget, Jacob, Lallemand, l'abbé Plauche.

S'excuse par lettre M. Konarski.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de notre confrère, M. Clesse, faisant part à la Société de la prochaine publication de son ouvrage sur le *Canton de Conflans, ses villages et ses anciens seigneurs,* et sollicitant d'elle une marque de bienveillance qu'elle est heureuse de lui accorder.

Ouvrages reçus :

1° *Découvertes archéologiques sur les territoires de Villette et Charency-Vezin* (Meurthe-et-Moselle), par M. Schaudel, in-8° de 6 pages. — Hommage de l'auteur.

2° *Jeanne d'Arc à Nancy et la chronique de Lorraine,* par Léon

Mougenot, in-8° de 2 p. Nancy, Berger-Levrault, 1890, exemplaire n° 73. — Hommage de l'auteur.

3° *La Cité chrétienne*, dialogues et récits par M. Charaux. — Hommage de l'auteur.

4° *Annuaire administratif, commercial et industriel de la Meuse*, année 1890, par M. Bonnabelle. — Hommage de l'auteur.

5° *Les agrandissements de l'Hôtel-de-Ville de Nancy à propos de la démolition de l'hôtel de Rouergue*, par Ch. Guyot. Nancy, Crépin-Leblond, 1890, in-8° de 27 p. — Hommage de l'auteur.

6° *Les abbés Mennehand, confesseurs de la foi pendant la Révolution*, par l'abbé Gillant. Verdun, Laurent, 1890, in-8° de 44 pages. — Hommage de l'auteur.

7° Bulletin de la Société des amateurs naturalistes du Nord de la Meuse.

Séance du 3 Septembre.

Présidence de M. Konarski, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Dannreuther, Demoget, Fistié, Forget, Jacob, Langrognet, Maxe-Werly, l'abbé Plauche.

Assiste à la séance, M. Marichal, membre correspondant.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de l'Académie de Mâcon, faisant part des fêtes littéraires qui doivent marquer la célébration du Centenaire de la naissance de Lamartine, du 18 au 21 octobre prochain, et invitant la Société à s'y faire représenter par une délégation.

Circulaire du Ministre de l'Instruction publique faisant connaître les deux nouveaux sujets d'étude proposés par le Comité des travaux historiques et scientifiques et qui doivent être traités avant la fin de janvier 1891, savoir : 1° la maison type d'une région française; 2° changements survenus depuis cinquante ans dans le salaire des ouvriers et dans les conditions matérielles de leur existence.

Lettre de MM. Jacob et Konarski présentant aux suffrages de la Société, comme membre correspondant, M. Léon Mougenot, officier de l'Instruction publique, associé correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville, près Nancy. M. Maxe-Werly est désigné comme secrétaire-rapporteur de la commission chargée d'examiner cette candidature.

Ouvrages reçus :

1° *Les flèches à tranchant transversal et leur fabrication*, par M. le baron DE BAYE, in-8° de 5 pages, Extrait du Bulletin de la Société d'Anthropologie, 1889. — Hommage de l'auteur.

2° *Biographie générale des Vosges. Woeiriot, les Briot, Fratrel*, par Louis JOUVE, in-12 de 80 pages. Paris, chez l'auteur, 1890. — Hommage de l'auteur.

Lectures :

M. MAXE-WERLY lit une *Courte note sur un plomb gallo-romain portant le nom de Nasium*, et M. KONARSKI poursuit la lecture de son *Étude sur la gestion financière de la ville de Bar-le-Duc sous l'ancien régime.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 1er Octobre.

Présidence de M. BERTEAUX, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. D'ANTHOUARD, DANNREUTHER, DEMOGET, FORGET, LALLEMAND, LANGROGNET, l'abbé PLAUCHE.

S'excuse par lettre, M. KONARSKI.

Se fait excuser, M. BONNABELLE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de M. KONARSKI, donnant sa démission de président de notre Société, aux travaux de laquelle il continuera, d'ailleurs, de participer avec le même zèle que par le passé.

Lecture :

M. FORGET donne, au nom de l'auteur, M. KONARSKI, lecture d'un nouveau chapitre de *Bar-le-Duc sous l'ancien régime*, en ce qui concerne la *Vérification des finances communales.*

La séance se termine par l'admission, à l'unanimité, de M. Léon MOUGENOT, comme membre correspondant.

Séance du 5 Novembre.

Présidence de M. Langrognet, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Collin, Dannreuther, Demoget, Forget, de La Gabbe, Jacob, Lallemand, Peltier, l'abbé Plauche.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de remerciements de M. Léon Mougenot, récemment admis comme membre correspondant et se mettant à la disposition de la Société pour la lecture, en séance publique ou privée, d'un mémoire sur *Jeanne d'Arc à Vaucouleurs.*

MM. Jacob et Forget présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre correspondant, M. Fourier de Bacourt, membre de la *Société d'archéologie lorraine.* M. Renauld est désigné comme secrétaire-rapporteur de la Commission chargée d'examiner cette candidature.

Ouvrages reçus :

1° *Un épisode de l'histoire de Flabémont (XVII^e siècle),* par M. Ch. Guyot. Épinal, Busy, 1890, in-8° de 27 pages. — Hommage de l'auteur.

2° *Note sur le lieu de naissance de René II, duc de Lorraine,* par M. Paul Marichal. Nancy, Crépin-Leblond, 1890, in-8° de 12 pages. — Hommage de l'auteur.

3° *Les anciennes cloches de Saugues (Haute-Loire) refondues en Lorraine,* par M. Léon Germain. Nancy, Sidot, in-8° de 71 pages. — Hommage de l'auteur.

4° *De l'urgence d'un camp retranché au centre de la Lorraine après le traité de Prague,* par M. Léon Mougenot. Nancy, Berger-Levrault, 1880, in-8° de 74 pages. — Hommage de l'auteur.

Lecture :

M. Forget donne lecture du travail de notre confrère, M. Labourasse, sur *Parmentier et sa légende.*

Séance du 3 Décembre.

Présidence de M. BERTEAUX, *Vice-président.*

Sont présents : MM. DANNREUTHER, DEMOGET, FORGET, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, LANGROGNET, l'abbé PLAUCHE, PELTIER.

S'excuse par lettre M. BONNABELLE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de notre confrère M. L. MAXE-WERLY, annonçant l'envoi à la Société de deux plaquettes (voir ci-dessous).

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 10 novembre 1890, portant envoi du programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1891. La Société décide, qu'à raison de l'importance de ce programme et de son intérêt, il sera publié *in extenso* dans le prochain Bulletin.

M. BONNABELLE, trésorier, empêché d'assister à la séance, adresse le compte-rendu de la situation de la Caisse de la Société en fin d'année 1890 :

Recettes :

Reliquat de 1889	1,564f 61c	
Cotisations perçues	1,492 »	
Placement des Mémoires de la Société	8 »	
Intérêts, en 1889, des fonds placés	52 20	
Escompte sur divers paiements	21 85	
Subvention de M. Labourasse, pour l'impression de son Mémoire	288 »	
Subvention de M. Arthur Benoît, pour l'impression d'une planche	18 »	
		3,444f 66c

Dépenses :

Frais de correspondance du Secrétaire	3f 50	
Frais d'écriture	36 »	
Frais de recouvrements et correspondance	44 60	
Expédition des Mémoires	53 50	
Impression du tome VIII, 2e fascicule	715 »	
Lettres mensuelles	133 70	
Indemnité au concierge de la Mairie	30 10	
		1,016f 40c
Reste en caisse		2,428f 26c

Sur lesquels 267 fr. 70 sont à la disposition de M. Léon Maxe.

L'avoir de la Société est donc de **2,160** fr. **56**.

Des remercîments unanimes sont votés au Trésorier pour le soin avec lequel il gère nos finances.

Des remercîments sont également votés à notre Secrétaire, M. Jacob, pour son dévouement et pour le zèle avec lequel il s'applique à faire grossir les rangs des Sociétaires.

Ouvrages reçus :

1° *Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis cent ans*, par M. Léon Muel. Paris, Mouillot, 1890, in-8° de 557 pages, avec 2 planches. — Hommage de l'auteur.

2° *Bulletin critique*, n° de Novembre 1890, contenant une *Étude critique de M. Maxe-Werly sur la Monographie de la numismatique verdunoise par M. Liénard*. — Hommage de l'auteur.

3° *Tombeau d'un Sire de Sailly de la maison de Joinville, conservé au Musée de Bar-le Duc*, par M. Maxe-Werly. In-8° de 9 pages, avec 1 planche. — Hommage de l'auteur.

4° *Notes sur la famille de Claude Gellée, sur le village de Chassagne et sur quelques artistes vosgiens*, par M. A. Benoît. Épinal, Busy, in-8° de 16 pages. — Hommage de l'auteur.

5° *La famille de Bombelle en Lorraine*, par M. Léon Germain. Nancy, Sidot, 1890, in-8° de 16 pages. — Hommage de l'auteur.

6° *La maison de Tonnoy, de l'ancienne chevalerie lorraine, XIII^e-XV^e siècles*, par M. Léon Germain. Nancy, Sidot, 1890.

Admission :

Après lecture d'un rapport favorable sur la candidature de M. le comte Étienne Fourier de Bacourt, l'admission est votée à l'unanimité.

***

Nota : Le programme du Congrès des Sociétés savantes (tirage à part) sera envoyé à MM. les Membres qui en feront la demande au Président de la Société des Lettres de Bar-le-Duc.

Renouvellement du Bureau :

Il est ensuite procédé au scrutin destiné à assurer le renouvellement du Bureau et de la Commission de publication.

Sont nommés au premier tour :

Président : M. Demoget.
Vice-présidents : MM. Berteaux et Langrognet.
Secrétaire : M. Jacob.
Secrétaire-adjoint : M. Forget.
Bibliothécaire : M. Lallemand.
Trésorier : M. Bonnabelle.

Membres de la Commission de publication : MM. Dannreuther, Fistié, Konarski.

HISTOIRE D'AVIOTH

ET DE SON ÉGLISE,

PAR

M. L. SCHAUDEL,

Membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,
de la Société d'Archéologie Lorraine
et membre correspondant de l'Institut Archéologique du Luxembourg.

PREMIÈRE PARTIE.

AVIOTH DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE I.

APERÇU GÉOGRAPHIQUE.

AVIOTH, à 7 kilomètres au nord-est de *Montmédy*, chef-lieu de canton et d'arrondissement, est un village de 289 habitants (1) situé au centre du bassin de la *Thonne*, à quelques centaines de mètres au-dessus du point où ce cours d'eau reçoit les ondes limpides du *ruisseau de Breux*.

Ses maisons, irrégulièrement groupées au pied et sur le penchant d'une colline à l'aspect du couchant, sont dominées par la masse imposante de sa magnifique église gothique.

(1) Population, en 1805 : 242 hab. | Population, en 1861 : 395 hab.
— 1823 : 292 — | — 1872 : 296 —
— 1830 : 400 — | — 1876 : 287 —
— 1840 : 383 — | — 1881 : 275 —
— 1851 : 427 — | — 1886 : 289 —

La *Thonne* traverse le territoire d'Avioth, d'abord de l'est à l'ouest, puis du nord-est au sud-ouest; son lit, étroit et encaissé, est bordé de quelques touffes de peupliers, de saules et de sapins plantés dans un terrain marécageux que la culture, par des travaux d'assainissement entrepris sur une trop faible échelle, tend à transformer en vertes prairies.

Au midi s'élève le *haut des forêts*, à l'altitude de 350 mètres, dominant de tout côté la vallée de la *Thonne*. Le versant qui fait face à Avioth et appartient à son territoire est, en grande partie, couvert de prés entourés de haies vives dont l'herbe, d'excellente qualité, est une précieuse ressource pour les éleveurs de la localité.

Sur la rive droite de la *Thonne*, le terrain, assez accidenté, forme des collines entrecoupées de gorges et de ravins; cette partie, au terrain sablonneux et peu fertile, est parsemée de bouquets de bois, de champs de genêts dont les fleurs aux couleurs éclatantes parent agréablement le paysage en été. Au nord-est, ces bois, de plantation peu ancienne, s'étendent sans interruption jusqu'à la ligne frontière éloignée de 4 kilomètres du village d'Avioth.

Anciennes divisions territoriales. — Avant la conquête romaine, le territoire d'Avioth dut faire partie du pays des *Treviri* ou des Trévires, l'une des plus importantes tribus de la Gaule Belgique. Jules César maintint d'abord l'autonomie des Trévires; mais dans le partage en quatre provinces, qu'Auguste fit de la Gaule l'an 27 avant Jésus-Christ, leur pays fut incorporé à la *Belgique*. Cette province ayant été divisée plus tard en cinq parties, l'ancien pays des Trévires échut à la *Belgique première* et Trèves, son ancienne métropole, servit de résidence à plusieurs empereurs.

Sous les successeurs de Dioclétien, la *Belgique première* fut gouvernée par un duc qui avait sous ses ordres les commandants des différentes légions stationnées dans la province. La notice de l'Empire d'Occident, document qui remonte au IVe siècle, place à Ivoy (1) le commandant des *Læti-*

(1) Ivoy, auj. Carignan, dép. des Ardennes.

Asti (1) qui, selon toutes probabilités, étaient des colons militaires, auxiliaires des Romains.

Vers le milieu du v^e^ siècle, en 463, quatre ans après l'expulsion d'Attila, les *Francs* qui, peu à peu, s'étaient introduits dans le pays, prirent possession de Trèves et y fondèrent l'empire qui s'étendit bientôt sur le reste de la Gaule. La tribu franque, qui s'était rendue maîtresse de la métropole, était celle des Ripuaires dont les rois furent plus tard assassinés par ordre de Clovis. Il est probable que la prise de Trèves fit tomber au pouvoir des Francs la plus grande partie du pays trévirois et de la première Belgique; mais l'histoire n'a pas conservé les détails de l'occupation successive qu'ils en firent.

A la mort de Clovis, les provinces de l'Est devenues le lot de son fils aîné Thierri, changèrent leur nom de Gaule Belgique contre celui d'*Austrasie*, qui subsista jusqu'au célèbre traité de Verdun en 843. Le royaume d'Austrasie eut Metz pour capitale et s'étendait entre le Rhin et l'Escaut.

A cette époque, le pays était divisé en *pagi* ou comtés, ayant à leur tête un chef revêtu du titre national de comte, qui était chargé du commandement des troupes et de l'administration de la justice. Le partage de 870, entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, mentionne le *pagus Wavrensis* subdivisé en deux comtés, dont l'un était sûrement le *pagus Ivodiensis* (d'Ivoy).

Le *pagus* moyen d'Ivoy comprenait lui-même au moins trois *pagi*, savoir : d'*Osning*, le *pagus Nongentensis* et le petit *pagus* d'Ivoy (2). Suivant dom Calmet, Montmédy aurait fait partie du *pagus Nongentensis* (3).

A partir de 870, la plus grande partie de l'Austrasie, celle échue à Charles le Chauve, prit le nom de *Lotharingie* ou *Lorraine*. Elle était gouvernée par un duc bénéficiaire.

En 959, Brunon, archevêque de Cologne et duc de *Lotha-*

(1) *Praefectus Lœtorum-Astorum, Epuso, Belgicae primae... (Notitia imperii).*

(2) M. Piot, *Les pagi de la Belgique*, p. 169.

(3) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, tome I^er^, Pr., pag. 339.

ringie éprouvant de grandes difficultés à tenir dans la soumission une province aussi étendue, la divisa en trois parties : la première, dite *Haute-Lorraine* ou Mosellane, parce qu'elle était traversée par la Moselle, était bornée au nord par les Ardennes, au midi par la Franche-Comté; la deuxième ou *Basse-Lorraine*, comprenait les diocèses de Cologne, Liège, Utrecht et Cambrai, c'est-à-dire ce qui forma ensuite les dix-sept provinces des Pays-Bas et les duchés de Juliers et de Gueldres; la troisième partie se composait des diocèses de Trèves, Toul, Metz et Verdun, donnés aux évêques de ces villes, comme seigneurs relevant de l'empereur d'Allemagne (1).

C'est vers cette même époque (941) que remonte la création du *comté de Chiny* au profit d'Arnulphe de Granson, gendre d'un seigneur puissant nommé Ricuin, qualifié lui-même de comte et de duc qui, avant lui, possédait ce pays.

Le comté de Chiny était formé de la majeure partie des cantons actuels de Florenville, de Neufchâteau, d'Etalle, de Virton (Belgique), de Montmédy et de Carignan (France) (2).

Avioth dépendait donc à cette époque du comté de Chiny, sous la suzeraineté, d'abord des ducs de Basse-Lorraine, puis des comtes de Bar. A partir du 10 mars 1343, la suzeraineté des châteaux de Chiny, de Montmédy et d'Étalle, avec toutes leurs dépendances, devint commune entre les comtes de Bar et de Luxembourg (3).

En 1364, Arnulphe V, dit de Rummon, dix-septième et dernier comte de Chiny, vendit à Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, les châteaux et forteresses de Chiny, de Mont-

(1) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, tom. II, p. 18.

(2) Les vassaux du comte de Chiny étaient : les sires de Jamoigne, de Vance, de Mellier, de Villemont, d'Escouviers, de Laval, de Cugnon, de Chavancy, d'Étalle, de Florenville, de Laferté, de Sainte-Marie, d'Herbeumont, d'Orgeo, du Chesne, de Gommery, de Jodoinville, de la Moully, de Bertrix, d'Ansay, de Baseilles, de Breux, de Mercy, de Clemency, de Sivry, de Tassigny, de Tintigny et de Villy (Marcellin Lagarde, *Hist. du duché de Luxembourg*, t. I, p. 88).

(3) P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*. Arlon, 1880, p. 506.

médy, d'Etalle, de Beaumont avec toutes les villes et villas qui en dépendaient (1).

A partir de cette époque, jusqu'en 1659, l'histoire d'Avioth est intimement liée à celle du duché de Luxembourg.

Dans l'ordre spirituel, Avioth dépendait du diocèse de Trèves, de l'archidiaconé de Longuyon, sous le titre de Sainte-Agathe, et du doyenné de Juvigny, sous le titre de Sainte-Scholastique.

Auparavant, le doyenné de Juvigny, comme ceux d'Ivoy, Baseilles ou Bazailles, Longuyon et Arlon, faisait partie du diocèse de Verdun. Ces doyennés, connus sous le nom des cinq décanats wallons, furent usurpés au moyen-âge par l'archevêché de Trèves où, pendant assez longtemps, ils ne furent regardés que comme une extension ou appendice de ce diocèse; mais on ignore l'époque précise à laquelle ils furent détachés du diocèse de Verdun (2).

Le concile provincial de Trèves de 1548-1549 déclara retenir le séquestre des décanats wallons entre les mains du métropolitain, en conservant néanmoins, dans ces décanats, les rites, les usages et la discipline du diocèse de Verdun, *pour preuves qu'ils en avaient été séparés* (3).

Aujourd'hui, la paroisse d'Avioth dépend de l'évêché de Verdun et de l'archiprêtré-doyenné de Montmédy.

(1) *Ibidem*, p. 540; Bertholet, t. VI, Pr., p. 89.

(2) Abbé Clouet, *Hist. ecclés. de la province de Trèves* (1844), t. I, p. 6. *Hist. de Verdun et du pays verdunois* (1867), t. I, p. 41 et 337. Voir aussi *Dict. topogr. du dép. de la Meuse*, par M. F. Liénard. Paris, 1872, p. xxxiv.

(3) M. Léon Germain, *La paroisse de Longuyon*, etc. Montmédy, 1890, p. 18 et 19; M. l'abbé Frizon, *Petite bibliothèque verdunoise*, t. IV, p. 161.

CHAPITRE II.

ÉTYMOLOGIE.

Apellations successives : *Avyo*, dans la charte d'affranchissement de juillet 1223.

Aviout, dans une charte de 1232 d'Arnulphe III, comte de Chiny.

Aviou, dénombrement du 3 avril 1270 du comte Louis V.

Avioth, testament de Jacke de Luz, d'août 1327.

Aviothensis et *Aviotensis* sur des monnaies de Godefroid Ier, comte de Los et de Chiny, frappées à Avioth, de 1350 à 1355.

Avioth, charte de Wenceslas, duc de Luxembourg, du 3 décembre 1372.

Avioth, charte d'Isabel Clara Eugenia, du 28 janvier 1599.

Ainsi, la forme actuelle *Avioth* remonte au XIVe siècle; avant cette époque, les documents portent *Aviou* et *Avyo*.

Voici ce qu'écrivait, en 1668, M. Jean Delhotel, curé d'Avioth, sur l'étymologie du lieu :

« Il me semble, sous meilleure opinion, que ce nom, Avioth, « proprement : *a vitâ* comme donnant la vie ou si vous voulé : « Avioth : *a via*, donnant et demonstrant la voye et entré à « salut : *Vitam dans, iter tutum ducens ad salutem*. Comme la « vie estoit donné, la vie est par conséquent la voye et le che- « min au salut, c'est mon sentiment. Je me soubmet à l'inter- « prétation des plus sages qui en peuvent juger de mesme ou « aultrement, selon leur sentiment. »

« Aultres ont advisé que ce nom d'Avioth pouvoit dériver de « ceux-ci : *Ave o Theotocos Virgo*, provenant par ainsi ce nom de « la glorieusse Vierge Marie, mère de Dieu, Notre-Dame d'Avioth.

« L'un et l'aultre ne sont fort différant en leurs interpréta- « tions et s'atribuant tout pour la gloire de la Vierge sacré « Marie (1). »

(1) *Bref recueil de l'Estat de l'église de N.-D. d'Avioth*, fait en l'an 1668, par M. Jean Delhotel, chap. 13.

La dernière opinion a dû de bonne heure réunir les suffrages du clergé local, car nous la voyons exprimée dans l'inscription de l'ancien sceau paroissial d'Avioth, disparu depuis longtemps, dont une empreinte nous a été conservée sur un acte daté de 1587. Ce sceau représente l'image de Notre-Dame d'Avioth, debout sur le pont d'un navire, tenant dans ses bras son divin Fils; les flots y sont représentés par des lignes ondulées. Sous les pieds de la Vierge, dans les profondeurs de la mer, figure une rose cantonnée; la tige de la rose est garnie de quatre feuilles qui s'alternent. L'inscription, en caractères majusculaires romains, est la suivante : AVE THEOTOCOS VIRGO (1).

Le sentiment ainsi traduit est assurément fort respectable. Il rappelle surtout une origine plus poétique que celle à laquelle nous avons dû donner la préférence; aussi regrettons-nous bien sincèrement de ne pouvoir accepter ni l'une ni l'autre des deux opinions exprimées par M. Jean Delhotel.

L'auteur du manuscrit de 1668, en adoptant indifféremment les deux étymologies citées par lui, admettait ainsi l'existence, antérieure à la dénomination *Avyo*, de la statue et du pèlerinage auquel elle donna naissance. C'est là une idée que nous ne saurions partager. Tout porte au contraire à croire que le nom Avyo a été donné au village, ou à son emplacement, bien antérieurement au XI^e^ ou au XII^e^ siècle, époque à laquelle nous croyons pouvoir faire remonter la statue de Notre-Dame d'Avioth.

Au point de vue philologique, les étymologies admises au XVI^e^ et au XVII^e^ siècles, présentent encore d'autres défauts sur lesquels il est inutile d'insister.

Quelques-uns ont cru voir l'origine du nom *Avioth* dans les mots « *Ave,* » prière à la Vierge-mère et « *ote* » qui, en langue romane, signifie *écoute;* ce qui formerait cette invocation : *Écoute notre prière* (2).

(1) M. l'abbé Jacquemain a remplacé l'antique sceau paroissial par un cachet assez bien imité qui se trouve à la cure.

(2) Opinion rappelée par M. Bonnabelle, *Petite étude sur Avioth et son église,* p. 3.

Cette opinion n'est pas plus admissible que les précédentes et pour les mêmes raisons.

D'autres enfin ont pensé que le terme *avyo* ou *avio* pouvait se traduire en sobriquet à l'adresse des premiers censiers chrétiens écartés des anciennes voies romaines : *Avii*. Cette étymologie est la moins fantaisiste de toutes celles émises par M. Jeantin qui fait observer que c'est dans ce sens que les mots *avium*, *aviâ* sont employés dans les premières chartes des monastères du *Vosagum* et notamment dans la Chronique de Moyen-Moutier (1). Or, cette étymologie a contre elle la situation même d'Avioth qui, bien loin de s'être trouvé sans voies, était au contraire placé en un point où venaient converger plusieurs chemins antiques.

Nous pourrions à notre tour faire observer que par le mot *aviarium* ou *avium chors*, les Romains désignaient la partie des dépendances d'une *villa* destinée à l'élevage des oiseaux domestiques : c'était soit la basse-cour (2), soit un vivier (3) pour des oiseaux aquatiques.

Les formes *Avioth*, *Aviots*, *Avio*, *Awiaux* se rencontrent assez fréquemment; on les trouve, comme lieux-dits, au cadastre d'un certain nombre de localités parmi lesquelles nous citerons Martincourt (4), Grand-Verneuil (5), Demange-aux-Eaux (6), Troussey (7), Saint-Mihiel, etc. Nous rappellerons encore que le nom *Avioth* est donné à un ruisseau, petit affluent de la Meuse; une chapelle, dite des *Aviots*, dépendant de la seigneurie de Barbonville, village situé à une lieue de Rosières-aux-Salines, fut donnée à l'abbaye de Béchamps par Pierre, évêque de Toul (8).

(1) M. Ottmann, *Esquisse archéol. et hist. de l'église N.-D. d'Avioth*. Montmédy, 1859, p. 112.

(2) Varro, R. R. III, 3, 7.

(3) Columell. VIII, 1, 4.

(4) Martincourt, à 5 kilom. de Stenay, chef-lieu de canton.

(5) Grand-Verneuil, à 4 kilom. de Montmédy, chef-lieu de canton et d'arr.

(6) Demange-aux-Eaux, à 9 kilom. de Gondrecourt, chef-lieu de canton.

(7) Troussey, à 7 kilom. de Void, chef-lieu de canton.

(8) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, nouv. éd., 1835, p. 48. — Pierre de Brixei, nommé évêque de Toul en 1165.

Enfin, on lit dans un acte de confirmation des biens de l'abbaye d'Orval, en 1188 : « Il est à savoir que cette donation (d'un pré de six voitures de foin, sis à Villers-sur-Semois près du gué) a été faite en échange du pré des *Avyos*, pré inculte et rempli de broussailles (1). »

Ces dénominations, comme aussi la forme *awuisse*, qui figure également au cadastre d'un grand nombre de localités barroises et luxembourgeoises, indiquent toujours un lieu humide (2).

L'humidité du sol et l'abondance des sources dans la partie basse du village nous semblent justifier le nom *Avyo* ou *Avio* donné à cette localité à une époque que nous n'osons déterminer. En effet, ces dénominations remontent généralement à la plus haute antiquité ; la plupart prennent leur racine dans le celte, le tuitisque, le latin, le haut et le bas allemand ainsi que les patois wallon et français nés des débris de ces idiomes divers (3).

Nous croyons que le nom *Avio* ou *Avioth* a pour racine le terme *eau : aqua* en latin, *ahwa* en gothique, *awa* en ancien allemand, *â* en scandinave, *aw* en cymrique, terme qui entre dans la composition des différentes dénominations anciennes de *rivière* appelée : *aban, abann* en irlandais, *awon* en cymrique, *avon*, *aouen* en armoricain (4) et, suivant Bullet, *abon* en celtique.

C'est à cette dernière étymologie que nous avons cru devoir nous tenir.

(1) *Cartulaire de l'abbaye d'Orval,* p. 103.

(2) M. Bonnabelle, dans son *Étude sur Saint-Mihiel* insérée dans les *Mém. de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, t. VIII, année 1889, rappelle que le duc Léopold avait essayé d'introduire la culture du mûrier dans ses États pour l'élevage des vers à soie, et qu'à cet effet mille mûriers furent plantés à Saint-Mihiel dans la contrée des *Awiaux* ou des *Terres humides.*

(3) Em. Tandel, *Les communes luxembourgeoises,* Arlon, 1889, t. II, p. 13.

(4) Larousse, *Dict. univ. du xixe siècle,* art. *Eau.*

CHAPITRE III.

ORIGINES D'AVIOTH.

Le plus ancien document écrit, qui nous révèle d'une manière positive l'existence d'Avioth, est une charte du mois de décembre 1222 de Thierry, archevêque de Trèves, dont il sera fait mention plus loin. Elle est suivie de près par la charte d'affranchissement, datée du mois de juillet 1223. Par cette charte, en langue latine, Louis IV, neuvième comte de Chiny, soumet la ville neuve (*villa nova*) d'Avyo au régime connu sous le nom de loi de Beaumont (1).

Une remarque, extrêmement importante, qui doit fixer notre attention, c'est qu'Avioth fut, parmi les villages du comté de Chiny, et même de ceux de Bar et du Luxembourg, l'un des premiers qui obtint ces lettres d'affranchissement si enviées par la suite.

Avioth, en 1223, avait donc déjà acquis une certaine importance; car nous ne croyons pas que les mots *villa nova*, insérés dans la charte, aient la signification de ville nouvellement bâtie, mais bien celle de village érigé en commune (2).

Comment expliquer cette préférence, sinon par l'existence

(1) Voir le texte de cette charte ci-après, p. 43-45.

(2) La preuve de ce que nous avançons ressort clairement, à notre avis, d'une charte datée du mois de mars 1296, relative aux dîmes de Ham-devant-Marville et de Torgny. Nous y remarquons la déclaration suivante faite par Henri, comte de Luxembourg, auteur de la charte : « ... *et s'il avenoit chose que nous feisseins noeve ville à Torny, nous vollons et otrions...* » Or, Torgny, pas plus que Ham-devant-Marville, n'étaient à cette époque des villages de nouvelle création, puisque, un peu plus haut, il est question « *des dismes* « *de Ham-devant-Marville et des dismes de Torgny, grosses et menues, et des* « *dons des églizes de dous villes deseure nommeie, qui à devant dites villes* « *appartenent...* » Il est évident que si ces deux localités possédaient déjà leurs églises, elles doivent être considérées comme étant, dès cette époque, de véritables villages. (Original en parchemin aux arch. de la Meuse, série H, fonds de l'abbaye de Juvigny). V. L. Germain, *Documents sur les dîmes de Torgny*. Arlon, 1884, p. 11.

d'une agglomération déjà importante et peut-être aussi par la célébrité déjà acquise d'un pèlerinage qui, au siècle suivant, devait donner naissance à sa magnifique église gothique.

Les découvertes faites à différentes époques, et surtout en ces derniers temps, ne permettent plus le moindre doute sur la haute antiquité d'Avioth. En l'absence de documents écrits, sans doute disparus dans les tourmentes qui, successivement, se déchaînèrent sur ces contrées, il nous faut, pour l'histoire de ces temps reculés, interroger les seuls témoins qui aient échappé aux massacres, aux pillages, aux incendies, c'est-à-dire les ruines et les tombes accumulées par ces calamités. Ces sources d'investigation, nous ne les avons pas négligées, et nos recherches, encore forcément incomplètes, nous permettront néanmoins de jeter une faible lumière sur cette époque si obscure de notre histoire qui précède le moyen-âge.

En 1823, les ouvriers travaillant à la réparation du chemin qui relie Avioth au village de Thonnelle, découvrirent les traces de plusieurs édifices, des tronçons de colonnes, des chapiteaux, une multitude de pierres énormes diversement taillées, des débris de tuiles plates et à rebords, des carrelages longs de trois à quatre pieds qui indiquaient assez un ouvrage romain. Ces renseignements précieux nous ont été conservés par M. Audenelle dans un intéressant ouvrage sur les frontières de France et ont été reproduits par Malte-Brun (1). M. Audenelle ajoute : « Tous ces objets existaient debout, dans l'attitude d'une ville enfouie, comme Herculanum, par l'effet de quelque grande catastrophe. »

Malheureusement ces ruines ont été bouleversées sans profit pour la science; car on en a retiré, pour les affecter aux usages les plus vulgaires, tous les matériaux susceptibles d'être utilisés. Toutefois, nous avons découvert dans une maison d'Avioth de grandes et belles briques d'environ 50 centimètres carrés, provenant de ces ruines. Un habitant du village, M. Desseille, a trouvé, il y a quelques années, sur

(1) Malte-Brun, *France illustrée*, art. *Avioth;* J. Audenelle, *Essai statist. sur les frontières Nord-Est*. Paris, 1827, p. 273.

le même emplacement, une monnaie de *Pisofrugi* offerte par lui au musée de Bar-le-Duc (1).

Ces ruines sont situées sur la partie du ban de Thonnelle désignée sous le nom de *Villers* et touchant au lieudit la Grande-Fourrière, territoire d'Avioth ; elles n'ont d'ailleurs pas été toutes explorées, et nous sommes persuadé que des fouilles habilement dirigées donneraient encore des résultats importants.

Dans une étude sur Avioth et son église, parue dans l'*Annuaire de la Meuse* de 1883, M. Bonnabelle parlant de la haute antiquité incontestable du village d'Avioth, dit : « Dans « les premiers siècles de la monarchie, un de nos rois Francs, « Pépin le Bref, y possédait, dit la tradition, un *trisgrossus* « ou *villa*. » Si cette tradition est fondée, la villa dont il s'agit, pourrait bien être celle dont les ruines ont été découvertes à *Villers* et à la Grande-Fourrière.

Nous-même, dans des fouilles pratiquées en 1886 à la limite des bans d'Avioth et de Thonne la Long, au lieudit *Pré Notre-Dame* touchant à celui de *Fontaine*, nous avons mis au jour les substructions d'un édifice mesurant 25 mètres de longueur sur 10 mètres 50 de largeur dans la partie située à l'ouest; à l'est, l'existence de part et d'autre d'une pièce carrée de 3 mètres 50 de côté augmentait de 7 mètres la largeur du bâtiment. Sous l'emplacement de la pièce située à l'angle sud-est, existait un sous-sol d'environ 2 mètres de profondeur. Les murs, aux trois côtés (E., S. et O.) de cette sorte de cave, étaient formés de grandes pierres taillées exactement reliées entre elles sans ciment. Le côté limitant le sous-sol au nord était en grande partie formé d'une énorme pierre taillée, posée de champ sur deux autres de moindre dimension lui servant de base. Dans le côté attenant à l'ouest, existait une niche creusée dans un cube de pierre. Le bâtiment était orienté de l'est à l'ouest.

(1) Elle est classée au tyran *Pisofrugi*, 261. M. L. Maxe-Werly est d'avis qu'il s'agit d'une pièce très commune de la famille *Calpurnia*, antérieure à l'ère chrétienne.

Outre les tuiles à rebords et rondes (*tegulæ* et *imbrices*), de briques de différentes dimensions, quelques-unes striées, de conduits calorifères, nous avons découvert une grande quantité de poterie romaine, de fragments de verre, de monnaies impériales et d'autres objets en bronze, en cuivre, en plomb, en fer et en os. Parmi les 21 monnaies trouvées, 16 ont pu être classées, les cinq autres étant complètement frustes, elles se subdivisent, quant à leur module, en un grand, deux moyens et dix-huit petits bronzes. Elles sont aux effigies d'Antonin le Pieux, de Marc-Aurèle, Gallien, Claude le Gothique, Tétricus, Carin, Constantin, Constans et Valens.

Le fond d'un vase en poterie rouge vernissée nous a fourni l'estampille en creux : LVED·OF.

Un fragment de poterie, avec couverte brunâtre porte, tracé en creux à la pointe, l'inscription suivante : SAPO. Cette inscription, gravée après la cuisson du vase, appartient à la catégorie de celles désignées sous le nom de *graffites*. Suivant l'opinion de M. L. Maxe-Werly, qui possède maintenant cet objet, SAPO serait le nom de la personne à qui ce vase avait été donné.

Nous avons rendu compte de ces découvertes par une notice insérée dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, année 1888.

En 1887, au lieudit *la Prêle*, situé en face, à environ 200 mètres des substructions précédentes, sur la rive droite de la *Thonne*, nous avons découvert les ruines d'une autre habitation antique. Nous y avons mis au jour un compartiment de $2^{m},20$ de longueur sur $1^{m},45$ de largeur, dont les parois étaient formées de briques superposées de champ et revêtues à l'intérieur et à l'extérieur d'une couche de ciment. L'épaisseur des cloisons, ainsi façonnées, n'était que de $0^{m},10$. Dans l'angle sud-est de ce compartiment se trouvait une sorte de siège carré de $0^{m},35$ de long sur $0^{m},25$ de large et $0^{m},28$ de hauteur, également recouvert de ciment. Le fond était bétonné; l'épaisseur du béton, composé de chaux et de pierrailles, mesurait environ $0^{m},10$. Au-dessous se trouvaient des pierres jetées sans liaison sur le sol naturel; dans les angles,

des moulures sous forme de tore et sur le pourtour, en guise de plinthe, une moulure presque identique. Ce compartiment servait sans doute de salle de bain.

A côté de ce bassin, nous avons découvert une pièce de 5 mètres de long, sur $2^{m},40$ de large. Dans le mur qui fermait ce compartiment au sud existait une ouverture d'environ 1 mètre de largeur. La moitié seulement de cette chambre était pavée en briques de $0^{m},40$ de longueur sur $0^{m},32$ de largeur; ces briques, d'un centimètre et demi d'épaisseur, reposaient sur une couche de ciment. Nous avons constaté que le pavement resta inachevé : au côté nord, le ciment avait été répandu sur la largeur d'une rangée de briques non encore posées. Dans l'angle nord-est se trouvait un amas de sable. Cette disposition indique assez une brusque interruption de l'œuvre, au moment de la destruction de l'établissement.

En face l'ouverture sud de cette pièce, existait un petit espace rectangulaire, entouré de moëllons calcinés où nous avons recueilli une certaine quantité de morceaux de poterie de toutes sortes, parmi lesquels un fond de jatte en terre rouge vernissée, dite samienne, avec l'estampille O F · C A T I en relief.

A quelques mètres plus loin, vers l'est de ce point, nous avons trouvé différents instruments en fer, un anneau en cuivre, des objets en os travaillé et enfin une vingtaine de boutons en cuivre rouge de différentes dimensions, à un et à deux tenons.

Il y a quelques années, le propriétaire de l'une des parcelles occupées par les ruines de cette habitation, a découvert une statue en pierre actuellement encastrée dans le mur d'une petite construction située en face de sa demeure à Avioth. Cette statue, malheureusement mutilée, représente une femme assise; à ses pieds on remarque une sphère, probablement le globe. C'est évidemment une divinité païenne.

Tous les objets, en terre cuite, en verre, en cuivre, en bronze, en fer et en os provenant des ruines de l'habitation de *Fontaine*, comme ceux recueillis à *la Prêle*, sont incontestablement d'origine gallo-romaine ou franque. Les monnaies

trouvées appartiennent à l'époque impériale des IIe, IIIe et IVe siècles ; les procédés de construction employés, et enfin, l'absence de tout objet de fabrication du moyen-âge témoignent hautement que ces habitations remontent à l'occupation romaine.

Si nous examinons maintenant les anciennes voies qui sillonnaient le pays à cette époque reculée, nous remarquerons que les établissements de *Fontaine* et de *la Prêle* étaient placés sur un ancien *diverticulum* reliant le *Titelberg* à *Ivoy* et passant par *Majeroux* (Virton), *Dampicourt*, *Thonne-la-Long*, *Avioth* et *Thonne-le-Thil*.

Un autre *diverticulum* se détachait de la voie consulaire de Trèves à Reims (1), à l'ouest de Bellefontaine et au sud de Saint-Vincent, passait à l'est de Gérouville et de Géromont en suivant les hauteurs et descendait sur Avioth où il croisait le *diverticulum* précédent. D'Avioth, cette voie continuait directement vers Thonnelle, en passant sur l'emplacement de la *villa* importante dont les substructions furent découvertes en 1823 au lieudit *Villers*, à mi-chemin entre Avioth et Thonnelle. De cette dernière localité, le chemin antique, toujours allant vers le sud-ouest, montait vers le bois de *Géranvaux* qu'il traversait pour se diriger sur Chauvency-le-Château, Baâlon, station gallo-romaine très importante, et de là sur Mouzay, où il se soudait à la voie antique de Verdun à Mouzon.

Un troisième chemin, venant du sud-est et se dirigeant vers le nord, croisait les deux précédents, également à Avioth. C'est le chemin appelé *Rawez* qui, partant de Velosnes, passait à Grand et Petit-Verneuil, Avioth et Breux pour se diriger vers Limes.

(1) La mère des voies romaines de la contrée est celle de Reims à Cologne, fondée par Agrippa, président de la Belgique, sous le consulat d'Auguste, l'an 25 de J.-C. Elle franchissait la Meuse à Mouzon, passait à Ivoy, à Épioux, puis empruntait le territoire de Florenville. Sous la protection de la tour romaine d'Izel, dite tour de Brunehaut, elle gagnait ensuite Chiny, traversait la Semoy et se dirigeait par Suxy vers Neufchâteau. Plus tard, un embranchement se détachant de cette voie près de Williers et, se dirigeant par Bellefontaine, Etalle, sur Arlon et Luxembourg, mit en communication directe Reims et Trèves.

Outre ces trois voies importantes convergeant à Avioth, nous signalerons un quatrième chemin, venant du sud, qui y aboutissait. Ce chemin, mentionné par M. Liénard (1), reliait directement Avioth à Montmédy; cet érudit lui donne le nom de *diverticulum* de Senon à Marville et au temple de Géromont. Nous ne saurions être complètement de son avis relativement à la direction de cette voie au nord de Montmédy.

D'après le tracé donné par M. Liénard lui-même, ce chemin n'aboutit nullement au temple de Géromont, puisque de Fagny il est indiqué comme se dirigeant vers le nord, alors que l'emplacement du temple païen se trouve à 2 kilom. au sud-est de ce hameau.

La voie, venant de la direction du sud qui se rapprocherait le plus du temple de Géromont, est celle de Mouzay à Saint-Vincent décrite plus haut; elle passe encore à près de 1,500 mètres à l'est de l'emplacement du temple, mais elle croise, à hauteur de celui-ci, un chemin antique qui y conduit directement. Ce dernier chemin part de Virton, passe à Berchiwé, et se réunit, à l'est de la ferme des Hayons, à une autre voie venant du sud, en suivant les hauteurs entre Sommethonne et Villers-la-Loue et, plus loin, entre Thonne-la-Long et Couvreux. Ces deux chemins antiques, après leur jonction près de la ferme des Hayons, croisent le chemin de Mouzay à Saint-Vincent au point où se trouve une croix connue sous le nom de *Croix Jean de Paris*, et se dirigent vers l'emplacement du temple de Géromont dont les ruines occupent le plateau que la voie longe au nord pour continuer vers Limes.

Mais revenons au chemin mentionné par M. Liénard comme sortant de Montmédy et se rendant au bois *Marotte* par le haut des forêts; du bois Marotte il se porte, non pas sur Thonnelle, mais bien sur Avioth. A l'est du bois, ce chemin est aujourd'hui effacé par la culture; mais il reparaît dans l'angle formé par la limite entre les bans de Thonnelle, de Montmédy et d'Avioth, pour se réunir, près de cette dernière localité, aux autres chemins dont nous avons donné la description.

(1) F. Liénard, *Archéologie de la Meuse*. Verdun, 1885, t. III, p. 80-81.

Comme on voit, Avioth était le point d'intersection de plusieurs voies importantes qui rayonnaient dans sept directions différentes. Ainsi que nous l'avons fait ressortir, trois établissements antiques au moins existaient à une faible distance de ce point; mais il nous reste à rechercher maintenant à quelle époque remonte la construction de ces habitations et leur destruction.

Les monnaies les plus anciennes découvertes dans les ruines de l'établissement de *Fontaine* étant celles d'Antonin le Pieux (138 à 161) et de Marc-Aurèle (161 à 180), il nous est permis de supposer que l'établissement ne remonte pas au-delà du règne des Antonins.

Les recherches laborieuses auxquelles nous nous sommes livré sur les antiquités de cette contrée nous permettent d'affirmer que des points de similitude existent entre les différentes ruines gallo-romaines explorées jusqu'à ce jour aux environs d'Avioth. De ce nombre sont, outre les substructions de *Fontaine*, de *Prêle* et de *Villers*, les ruines du temple de *Géromont* (1), de l'habitation de la *Fontaine des Fées* (2) et de la *villa* de *Chelvaux* (3). Dans ces bâtisses, on a constaté les mêmes procédés de constructions, mêmes matériaux employés, mêmes décors des murs d'appartements, même remplacement des massives tuiles romaines par l'ardoise.

Comment et par qui la colonie gallo-romaine de la vallée de la Thonne fut-elle établie? Nous l'ignorons; car aucune donnée positive, de nature à éclairer cette question, n'a encore été recueillie jusqu'à ce jour.

Mais si les circonstances de l'établissement de cette colonie nous échappent entièrement, nous pouvons du moins croire

(1) *Géromont*, situé à 6 kilom. au nord-est d'Avioth, sur un plateau dépendant du territoire de Gérouville (Belgique); aujourd'hui lieudit : *le Château*.

(2) *Fontaine des Fées*, à 3 kilom. au nord d'Avioth, au pied d'une élévation appelée *Bosse des Fées*, où l'on remarque un *tumulus*.

(3) *Chelvaux*, à 5 kilom. au nord d'Avioth. Voir : *Une villa gallo-romaine entre Breux et son écart, le hameau de Fagny*, par L. Schaudel, dans les *Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine*, t. XV, année 1887.

que les habitations des colons gallo-romains ont disparu à la suite d'une ou de plusieurs catastrophes successives qui ont enveloppé dans un sort commun tous les établissements similaires découverts jusqu'à ce jour dans la contrée.

Les pierres rougies, les poutres carbonisées, les métaux fondus, la disposition des décombres, tout indique que les bâtiments ont été détruits par l'incendie. Les nombreux objets trouvés démontrent de plus qu'ils étaient habités au moment de leur destruction.

Les ruines d'anciennes constructions ne sont pas les seules preuves de l'occupation de la contrée dès les premiers siècles de notre ère. Il nous reste encore à consulter les tombes creusées par les générations qui, successivement, ont vécu sur ce coin de terre à laquelle elles ont confié leurs cendres.

Ici encore nos renseignements sont incomplets, car peu de cimetières antiques ont encore été signalés. Auraient-ils été explorés sans que le souvenir s'en fût conservé? Cette hypothèse est malheureusement fort admissible.

Le seul champ d'incinération qui nous ait été signalé jusqu'à ce jour dans les environs est celui de la *Morte-Femme*, entre Breux et Gérouville, exploré en 1852. Nous croyons devoir résumer ici cette intéressante découverte dont il a été rendu compte par MM. Ottmann et Ortille dans les *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts* (1856-1857). « Les ossements calcinés et concassés, renfermés dans des vases de toute nature et de toutes dimensions, étaient déposés dans des coffres de bois fort épais (ce qu'attestaient les clous très longs provenant des fouilles) avec les accessoires de leur costume que le feu avait épargnés tels que fibules massives en fer ou en bronze, et les insignes de leurs professions, savoir : couteaux, ciseaux (*forcipes*), armes, haches, ombilics de boucliers en fer attachés à un disque de bois ou de cuir. L'une des tombes enfouies à 40 centimètres à peine du sol, contenait en outre une petite fiole ou pixide en bronze ayant l'apparence d'une oie assise avec une ouverture au poitrail. Cette fouille a fourni encore trois ou quatre moyens bronzes du haut empire romain,

presque frustes, à l'effigie d'Auguste et d'Antonin le Pieux. »

Près de l'emplacement de ce cimetière, situé à 4 kilomètres au nord d'Avioth, a été trouvée, en 1888, une petite monnaie gauloise en billon, que nous possédons dans notre collection. Cette monnaie porte au droit une tête rappelant le style grec, avec l'inscription ATEVLA; au revers figure un cheval avec l'inscription.... ATOS.

Si peu de cimetières d'incinération ont été signalés jusqu'à ce jour aux environs d'Avioth, il n'en est pas de même des tombes gallo-franques.

MM. Ottmann et Ortille signalent encore la découverte, vers 1846, de plusieurs tombes gallo-franques mises au jour par la pioche des ouvriers occupés à extraire du minerai de fer sur le versant d'une hauteur nommée *le Catillan* et parsemée de décombres calcinés offrant le cachet de l'époque romaine. Ce lieu est situé au nord de Thonne-le-Thil, lieudit : *la Marine*. Son éloignement d'Avioth est d'environ 3 kilomètres 500 mètres. A côté des ossements renfermés dans des sarcophages composés d'un assemblage grossier de dalles brutes se trouvaient des scramasaxes, des glaives, des agrafes de ceinturon en bronze, des urnes en verre à deux anses, de grandes dimensions, etc., et plusieurs petits bronzes du bas empire.

Au mois d'avril 1881, un ouvrier occupé à extraire de la pierre à environ 500 mètres au sud-ouest du village d'Avioth, au lieudit : « *le Caloué,* » mit au jour sept sépultures disposées en lignes et orientées de l'ouest à l'est. Une pierre était dressée à la tête et une autre aux pieds; plusieurs pierres plates disposées de manière que le bout de l'une appuyait sur la suivante, recouvraient les corps dans toute leur longueur. La profondeur de ces sépultures était d'environ $0^{m},50$ centim. A la tête et aux pieds se trouvait une petite urne en terre noire de la forme des vases mérovingiens. A droite des squelettes gisait le scramasaxe, à gauche la lance. Dans l'une des tombes, sans doute celle d'un chef, le scramasaxe et la lance étaient remplacés par une longue épée à deux tranchants. Les fouilles ont encore produit un fer de javelot, une dague

ou poignard, des boucles de ceinturon et un anneau en argent (1).

Des recherches que nous avons faites en 1888 au même endroit, il résulte que ces sept sépultures n'étaient point isolées, car d'autres tombes se trouvent à quelques pas plus loin, vers le sud. C'est donc d'un véritable cimetière qu'il s'agit.

Un autre cimetière franc nous a été signalé, il y a quelque temps, à l'est des ruines de *Villers* et de la *Grande-Fourrière*, vers le lieudit : les *Hauts-Monts ;* mais nous n'avons pu encore vérifier l'exactitude de ce renseignement.

Enfin, nous avons exploré, à la fin de 1888, l'emplacement de l'ancienne *église de Saint-Brice*, matrice de celle d'Avioth, situé sur le ban de Thonne-la-Long, à quelques centaines de mètres à l'ouest de ce dernier village. Nous avons découvert là un véritable cimetière chrétien qui entourait l'église primitive. Parmi les nombreuses sépultures mises au jour, nous avons remarqué quelques tombes remontant incontestablement à l'époque mérovingienne. L'une d'elles a fourni un scramasaxe et un javelot avec une petite urne en terre noire de forme mérovingienne; dans une autre, nous avons recueilli une petite urne en verre très mince et un petit ornement ou fibule d'une forme particulière.

L'ornement se compose d'un petit disque de bronze de 2 centimètres de diamètre sur lequel est appliquée, au moyen de quatre petits clous à têtes émaillées, une mince feuille d'or qui, au centre, forme un renflement conique de la grosseur d'un pois; autour de ce centre existent trois cercles concentriques produits par de minces fils d'or en grénetis. Entre le 1^{cr} et le 2^{e} cercle, quatre rayons doubles en grénetis figurent une croix dont l'intersection est formée par le renflement central. Entre le deuxième et le cercle extérieur figurent douze rayons simples également en grénetis d'or. Cet ornement a une grande

(1) Renseignements fournis par M. Desseille, qui a fait don de la plupart des objets découverts au musée de Bar-le-Duc. Voir aussi le *Journal de Montmédy* du 26 avril 1881 et *Petite étude sur Avioth et son église*, par M. Bonnabelle, p. 4.

analogie avec la fibule représentée dans la notice que M. L. Maxe-Werly a consacrée à des objets en or trouvés dans une sépulture du cimetière antique de Totainville (Vosges) (1).

Au même endroit, nous avons découvert un petit bronze à l'effigie de l'empereur Valens, au revers : *Securitas reipublicæ.*

En fouillant ce cimetière, nous avons rencontré de nombreux tessons de poterie romaine, quelques-uns en terre samienne couverts de figures en relief, de nombreuses tuiles plates à rebords, d'énormes pierres creusées dans le sens de la longueur comme pour former une rigole. Ces pierres, dont l'une mesurait plus de 2 mètres de longueur, étaient posées horizontalement les unes à la suite des autres et soigneusement reliées entre elles. Changeant deux fois de direction, cette sorte de canal présentait la forme d'un Z. Ces pierres gisaient à une profondeur d'environ un mètre et reposaient sur le sable naturel; des cadavres humains avaient été inhumés au-dessus. Nous ajouterons que tous les squelettes mis au jour étaient orientés, la tête à l'ouest et les pieds à l'est.

Il y a une vingtaine d'années, on a découvert au même point des sarcophages en pierre renfermant des ossements. Mais ce qui nous a frappé, c'est, qu'à part les tombes antiques renfermant les objets mentionnés plus haut attestant leur origine mérovingienne, les sépultures plus récentes, trouvées cependant intactes, ne nous aient procuré aucun objet fabriqué. L'absence de trace de bois et de clous permettrait même de supposer que les cadavres ont été déposés dans la terre sans cercueil. La plus grande partie des têtes, très bien conservées, avaient leurs mâchoires encore garnies de toutes leurs dents.

Après les fouilles exécutées par nous sur l'emplacement de l'église et du cimetière de Saint-Brice, il nous est permis de conclure que l'église-mère d'Avioth remonte à une haute antiquité. Ce fut là, croyons-nous, le premier centre de réunion

(1) Voir tome XLV des *Mém. de la Soc. nationale des Antiquaires de France,* 1885.

des chrétiens dispersés dans les habitations de la vallée de la Thonne (1).

Par qui cette chapelle primitive a-t-elle été fondée?

M. Jeantin (2) prétend que ce fut par saint Goar; M. l'abbé Jacquemain (3), par saint Brice.

Ces deux opinions contradictoires, qui ne s'appuient sur aucune preuve sérieuse, nous paraissent également erronées. Nous croyons devoir réfuter spécialement la dernière, basée sur un prétendu passage de *l'histoire des Francs* de saint Grégoire de Tours.

Dans sa notice sur Notre-Dame d'Avioth (4), M. l'abbé Jacquemain, après avoir rappelé l'apostolat du successeur immédiat de saint Martin, dit que, suivant saint Grégoire de Tours, « saint Brice évangélisa le pays de Trèves et l'Ardenne. Il « institua sur son passage plusieurs chrétientés, notamment « celle de la vallée des Thonnes où il établit une église, *ad* « *calam Tonum.* » Par une note au bas de la page, il nous renvoie à saint Grégoire de Tours, liv. IX, § 31, et explique, d'après le cardinal Wissemann, que le mot *cala*, cale d'un vaisseau, signifiait une chapelle ou église, par allusion au vaisseau de Noé.....

Or, il résulte des recherches qu'ont bien voulu faire pour nous M. Léon Germain et le R. P. Goffinet que, dans l'*Historia Francorum* de saint Grégoire de Tours, liv. IX, ch. 31, il n'est nullement question de l'évangélisation de la Thonne par saint Brice. Au liv. X, chap. 4, sont relatées des églises instituées par saint Brice. Ces églises étaient situées « ... *per vicos :*

(1) « Les habitations des familles de la tribu germaine n'étaient pas contiguës comme elles le sont dans nos villages et éloignées des terres à cultiver. Chaque chef de famille était établi au milieu de ses terres, sa famille et tous ceux qui la cultivaient avec lui, libres ou non libres, parents, colons, esclaves, y étaient établis, comme lui, dispersés çà et là ainsi que leurs demeures, sur la surface du domaine. Les domaines des différents chefs de famille se touchaient, mais non leurs habitations. » M. Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, 33e leçon.

(2) Jeantin, *Manuel de la Meuse*, t. I, p. 78 et t. III, p. 2001.

(3) *Notre-Dame d'Avioth et son église monumentale*, p. 6 et 7.

(4) *Ibidem*, p. 7.

Catalonnum, Briccam, Rothomagum, etc.» Dans les *Opera omnia* publiées par Ruinart (Paris, 1699, in-fol.), l'éditeur, par une note, dit avoir trouvé dans d'autres manuscrits *Calatonnum*, mais il ajoute que ces dénominations doivent s'appliquer à une localité nommée *Chaumont* placée sur la marche des pays de Tours et de Blois. Or, dans le *Dictionnaire des communes*, on trouve trois Chaumont en *Loir-et-Cher*. Nous voilà, en tous cas, dirons-nous avec M. Léon Germain et le R. P. Goffinet, à belle distance des rives de la Thonne!

Rien d'étonnant qu'on ait eu de la dévotion pour le successeur immédiat de saint Martin, si honoré dans ce pays (1); mais il y a loin de là à son séjour fait dans ces contrées. De ce que saint Brice est le patron de l'église-mère de la vallée de la Thonne, il ne s'ensuit pas qu'il en ait été l'apôtre.

Mais inutile, après la citation du texte, d'insister davantage sur la façon dont l'auteur de *Notre-Dame d'Avioth et son église monumentale* a interprété ce passage de saint Grégoire de Tours.

Ce n'est malheureusement pas là l'unique erreur dans laquelle est tombé l'auteur cité, guidé, pour la partie historique de son ouvrage, par M. Jeantin. A la même p. 7, se trouve le passage suivant : « Dans les premières années du VIII^e^ siècle, « saint Papole, évêque de Metz, vint continuer l'œuvre de « l'apostolat de saint Brice dans le pays des Verneuils et des « Thonnes où il avait des domaines qu'il possédait par indivis « avec le duc Adalgisile, neveu du roi Dagobert. Le saint « prélat avait fondé à Metz l'abbaye de Saint-Symphorien « dédiée aux saints Innocents et consacrée au soulagement « des lépreux; et pour le doter, il lui légua ses domaines des « Verneuils et des Thonnes. »

Nous exprimerons tout d'abord le regret que M. l'abbé Jacquemain n'ait pas jugé à propos de donner les preuves ou de renvoyer aux sources où il a puisé ces intéressants renseignements; nous avons tout lieu de craindre qu'ils ne soient

(1) Saint Martin est le patron (et non l'apôtre) de Montmédy, de Thonne-la-Long, de Thonne-le-Thil, de Petit-Verneuil, etc.

encore sortis de l'imagination si féconde de M. Jeantin, et, par conséquent, nous ne pouvons leur accorder qu'une confiance très limitée.

Nous n'ignorons pas que l'évêque de Metz, *Papulus* ou Papole, a fondé l'abbaye de Saint-Symphorien entre 607 et 610, durée de son épiscopat (1). Il est même possible qu'il ait légué, pour doter cette abbaye, des terres dans les Thonnes, puisque l'église de Saint-Brice a, de temps immémorial, fait partie du domaine de l'abbaye de Saint-Symphorien; mais on chercherait vainement trace de cette donation dans les documents, d'ailleurs peu nombreux, qui concernent saint Papole.

M. l'abbé Jacquemain, dans sa notice sur Avioth, continue ensuite, p. 8 : « A l'époque où saint Papole dotait son abbaye « de Metz, mourait à Verdun le duc Adalgésile, son oncle, « plus connu sous le nom de Grimo ou Grimon, diacre de « l'église de Verdun. Son testament, daté de Verdun en l'an « 633, est le document le plus précieux pour l'histoire de nos « contrées. Il légua la part qui lui appartenait dans les do- « maines de Verneuils et de la Thonne, en partie à l'abbaye « de Saint-Symphorien de Metz, en partie aux chanoines de « Saint-Martin de Tours; et il déclare avoir vendu au duc « Bobon, son neveu, une autre partie des mêmes domaines. »

Ce passage, que nous avons dû citer en entier, contient plusieurs inexactitudes. D'abord, il n'est guère probable que saint Papole qui, ainsi que nous l'avons dit, occupa le siège épiscopal de Metz de 607 à 610 (2), ait été le neveu du duc Adalgésile ou diacre Grimon qui vivait encore en 634. Nous ne voyons, d'autre part, dans le testament d'Adalgésile, fait à Verdun l'an 634 et non 633, aucun legs en faveur de l'abbaye de Saint-Symphorien. L'unique passage de ce long testament, qui pourrait peut-être s'appliquer au pays des Thonnes, est celui par lequel Adalgésile ou Grimon donne à la léproserie, établie près de l'abbaye Saint-Vanne de Verdun, son domaine *ad*

(1) *Hist. de Metz*, par les Bénédictins.

(2) Arnould, son prédécesseur, mourut le 17e d'avril 607, et Papole, le onzième des calendes de décembre, c'est-à-dire le 21 novembre 610 (*Hist. de Metz*, par les Bénédictins).

tautinna qui, suivant M. l'abbé Clouet, pourrait se traduire : *sur Thonne*. Mais cette traduction est d'ailleurs trop peu sûre pour établir quelque certitude. Quant aux lépreux de Metz, il leur donne le quart de la villa *Fatiliago*, un autre quart devant revenir aux matriculaires du tombeau de saint Martin de Tours; le neveu d'Adalgésile, le duc Bobon, avait la faculté d'acquérir ce quart en payant 600 sols d'or à la basilique de Saint-Martin (1).

Il est incontestable que *Fatiliago* doit se traduire par *Failly*. Or, M. Jeantin, et, d'après lui, M. l'abbé Jacquemain, ont placé cette villa de Failly dans le bois du Fays, situé entre Thonne-la-Long et Écouviez, sur le ban de Grand-Verneuil. Cette méthode fait honneur à l'imagination de son auteur, mais n'est nullement de nature à inspirer confiance. Le Failly dont il s'agit se trouve vers Conflans, *in pago Mettinse*, *in comitatu Gerbercinse*, ainsi qu'il ressort d'une charte de 914, par laquelle Wigeric, abbé de Gorze, donne *Fatidilico villa* à l'abbaye de Gorze (2).

Nous nous abstiendrons de nous étendre davantage sur les assertions risquées émises par les auteurs cités.

Au lieu de torturer les textes, de faire des efforts d'imagination pour expliquer ce qui, faute de documents, est inexplicable, nous préférons avouer que nous n'avons pu parvenir à percer les ténèbres qui enveloppent les origines de l'église-mère d'Avioth. Ce qui nous paraît bien évident, étant établi par de nombreux documents, c'est que l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz est restée jusqu'au moment de la Révolution de 1789, en possession de droits incontestables sur l'église et le ban de Saint-Brice. Cette circonstance nous oblige à jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire de cette abbaye.

L'abbaye de Saint-Symphorien fut fondée entre les années 607 et 610, par Papole, 28e évêque de Metz; il la dédia d'a-

(1) M. l'abbé Clouet, *Charte mérovingienne*, dans les *Mém. de la Soc. philom. de Verdun*, t. III, 1846. Voir aussi du même auteur : *Hist. eccl. de la prov. de Trèves et des pays lim.* Verdun, 1844, t. I, p. 591, et *Hist. de Verdun et des pays Verdunois*, 1867, t. I, p. 157-159.

(2) *Hist. de Metz*, par les Bénédictins, t. III, Pr., p. 55.

bord aux saints Innocents. Elle ne prit le nom de Saint-Symphorien que depuis Adalbéron II, qui y mit des reliques du saint martyr d'Autun et rétablit l'abbaye sur la fin du x^e^ siècle. Elle fut d'abord placée au dehors et au midi de la ville, assez près des murs, sur le penchant d'une colline fort agréable. Saint Papole la combla de biens et y choisit sa sépulture; il lui donna les églises d'Arey, de Nomeny, de Louvigny avec la terre de Plappeville. Cette donation est rappelée dans une charte d'Étienne de Bar, évêque de Metz, datée de l'an 1130 (1). Depuis ce temps, cette abbaye essuya plusieurs révolutions et fut rebâtie dans différents endroits.

Dès l'an 992, l'empereur Othon III, dans un diplôme qu'il lui donna, témoigne que depuis longtemps elle était ruinée et abandonnée et que l'évêque Adalbéron après l'avoir rétablie, y avait mis des religieux observant la règle de saint Benoît, et leur avait donné pour abbé Fingénius, écossais de naissance, célèbre en ce temps-là pour la grande régularité et qui était aussi abbé de Saint-Félix de Metz et de Saint-Vanne de Verdun.

Le monastère fut de nouveau ruiné de fond en comble, par l'ordre des magistrats de Metz, le 19 septembre 1444, lorsque le roi de France, Charles VII, le roi de Sicile, René et le Dauphin assiégèrent la ville. Les abbé et religieux de Saint-Symphorien se retirèrent alors dans Metz et y commencèrent un nouveau monastère, l'an 1481; mais en 1565, l'église et le monastère furent de nouveau détruits à cause de la proximité de la citadelle qu'on bâtit alors et les religieux obligés de se retirer dans l'hôtel des Baudoche qu'ils achetèrent (2).

(1) Cette charte est mentionnée dans la notice sur *Notre-Dame d'Avioth*, etc., p. 9, par M. l'abbé Jacquemain, qui n'hésite pas à placer l'église d'*Arey*, dans la vallée de la Thonne. En cela il est allé plus loin que M. Jeantin qui, dans ses *Marches*, t. I, place, sans aucune preuve du reste, *Arey* aux environs « du rocher de Mad, » c'est-à-dire, de Montmédy. — Il s'agit en réalité d'une localité nommée autrefois *Arry*, auj. *Arraye*, à 8 kilom. au N. de Pont-à-Mousson, dép. de Meurthe-et-Moselle. Voir à ce sujet, Dom Calmet, *Not. de la Lorr.*, éd. 1835, t. I, p. 37.

(2) *Hist. de Metz*, par les Bénédictins; *Hist. de Lorr.*, par dom Calmet; *Précis de l'Hist. de Metz*, par M. Viville. Metz, 1817.

En 1684, le nombre de religieux de cette abbaye était de dix-sept (1).

Après cette digression nécessaire, nous revenons à notre étude spéciale sur Avioth.

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu parvenir à découvrir de document concernant directement notre sujet, antérieur au XIII^e siècle.

Parmi les chartes du XII^e siècle, précieuses pour l'histoire de cette contrée, nous rappellerons celle, datée de l'an 1157, de l'archevêque Hillin de Trèves, en faveur des églises de Stenay et de Mouzay (2). Cette charte énumère vingt-six paroisses des chrétientés d'Ivoy et de Juvigny qui, tous les ans, allaient processionnellement déposer un cierge autour du tombeau de saint Dagobert de Stenay, pour avoir été préservées des fureurs des Normands en 882. Parmi ces vingt-six paroisses, nous relevons celles de *Tonnâ* (Thonne) et de Breusiô (Breux). Mais nous n'y découvrons aucune mention d'Avioth. Cependant nous ne saurions considérer cette circonstance comme une preuve négative contre l'existence, dès cette époque, d'une paroisse à Avioth. Les communautés dénommées dans cette charte sont incontestablement les plus anciennes, celles dont l'existence remonte à la plus haute antiquité; mais il n'est pas douteux qu'après l'invasion des Normands, au IX^e siècle, de nouvelles paroisses ne se soient formées à côté des églises-mères. De ce nombre est Avioth qui, jusqu'à la Révolution de 1789, avait conservé le titre de succursale de l'église matrice de Saint-Brice. Or, nous sommes persuadé que la paroisse désignée sous le nom de *Tonnâ*, dans la charte de 1157, est celle formée par les habitations disséminées dans la vallée de la Thonne, autour de la chapelle primitive de Saint-Brice.

Comme presque toutes les anciennes églises-mères, celle de Saint-Brice était le centre d'une communauté religieuse qui, plus tard, s'est subdivisée en plusieurs paroisses; de nou-

(1) A. Thorelle, *La ville de Metz en* 1684; *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte*, etc., 1^re année, 1888-1889.

(2) Jeantin, *Chron. de l'Ardenne et des Woepvres*, t. II, p. 494-496.

velles églises furent alors élevées au centre des nouvelles agglomérations d'habitations. C'est ainsi que la chapelle de Saint-Brice, délaissée par les communautés naissantes, tomba peu à peu au rang de simple ermitage. On continua néanmoins à s'intéresser à son existence, car cette église primitive possédait un ban assez étendu dont les revenus n'étaient point à dédaigner. Ce ban, ainsi que nous l'avons dit, appartenait à l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz, qui en resta décimatrice jusqu'en 1792.

Le droit de propriété sur l'église-mère de Saint-Brice et le ban qui l'entourait explique celui, que cette abbaye a toujours revendiqué, sur la nomination du curé d'Avioth qualifié, jusqu'en 1792, de curé de Saint-Brice.

A quelle époque remonte l'érection d'Avioth en cure succursale de celle de Saint-Brice? C'est ce qu'il ne nous est pas encore possible de préciser faute de documents; mais nous sommes intimement convaincu que ce transfert eut lieu à l'occasion de la découverte à Avioth de la statue de la Vierge-Mère. La tradition nous a, du reste, conservé une légende qui corrobore ce sentiment. La voici dans toute sa naïveté.

La statue miraculeuse de Notre-Dame d'Avioth apparut un jour sur un buisson d'épine, au lieu même où plus tard s'éleva en son honneur le magnifique monument que nous admirons aujourd'hui; on la transporta aussitôt dans l'église de Saint-Brice, alors église paroissiale, pour y être vénérée. Mais le endemain, la sainte image avait disparu et elle fut retrouvée sur le même buisson d'épine où dès lors elle resta.

Voici ce que rapporte, de son côté, le curé Jean Delhotel, l'auteur du manuscrit de 1668 : « C'estoit ce lieu d'Avioth, « auparavant l'invention de cette sainte image, un lieu inha- « bité, désert, plein de bosquails, lieu épineux dont encor « pour le présent le territoire de la scituation du dit lieu est « fort stérile, de peu de rapport et fructueux. »

Et quelques lignes plus loin : « C'est ce lieu d'Avioth où « estoit une petite coline ou montagnette épineuse que fut ap- « parue ceste sainte image de la sacré Vierge Marie, trouvé « aussi sur un arbre d'épine, lieu où elle est encore reposante

« et assise pour ce jourd'hui au costel gauche de l'aultel du « cœur de la dit église. »

Après avoir donné la description de la statue, M. Jean Delhotel poursuit : « Mais quant à son invention et du temps « qu'elle peut avoir esté trouvé sur ceste espine, l'on n'en peut « assurer à moing de datte d'icelle église, ou d'aultres tittres « et documents, et en cela ce faut conformer aux chartres, « fondation du village dudit Avioth, aux privilèges d'un curé « dudit Avioth et anciennes sépultures dans la dit église et à « l'advenant supputer les années. Et quant à la confection de « ceste image, nous n'en pouvons dire aultres choses que j'a « tousiours ouy dire et appris de nos ancêtres qui de leurs « ancêtres avoient aussi ouy dire et appris que ceste sainte « image et miraculeusse avoit esté basties des anges envoyés « du ciel et trouvé en ce dit lieu, en la sorte comme dit « est... (1). »

L'examen du style de l'église, des titres et documents parvenus jusqu'à nous, ne nous apprend rien sur l'époque précise qui donna naissance au pèlerinage de Notre-Dame d'Avioth. Il nous reste à étudier la statue elle-même, malheureusement mutilée, et, ce qui est non moins regrettable, maladroitement repeinte par le même ouvrier qui, au siècle dernier, a transformé en caricatures les statues en pierre placées, à hauteur du triforium, contre les piliers de la nef et du chœur.

D'après la relation laissée par M. Jean Delhotel et écrite en 1668, la statue de Notre-Dame d'Avioth avait, jusqu'alors, été conservée intacte à travers les siècles. Voici la description qu'en donne le vénérable chroniqueur : « ... assise pour ce « jourd'hui au costel gauche de l'aultel du cœur de la dit « église Notre-Dame placé sur une pyramide assez haute, ma- « gnifiquement construite, séante dans un siège en tenant « l'enfant Jésus entre ses bras, revêtu d'une robe accomodante « chacune au jour de ses festes solemnelles, tenante un sceptre

(1) Jean Delhotel, *Bref recueil de l'estat de l'égl. Notre-Dame d'Avioth*, chap. 8.

« en l'une de ses mains, couronné d'une couronne d'argent « et le petit Jésus aussi, avec une lampe d'argent pendante au « milieu du cœur de la dite église; principalement aux jours « solemnels célébrés en la dit église, venant toutes ces dites « pièces de la libéralité du vénérable M. Willemin vivant « prestre, curé de Pur et chapelain de la chapelle Ste-Agnès « en la dit église (1). La grandeur de ceste sainte image est « des plus grandes qui se rencontrent au dire de diverses « personnes qui ont eu coignoissance de plusieurs aultres sem- « blables images miraculeuses. *Quant à sa couleur, elle tire sur « le noir ou sur le bruine* (2). »

Depuis cette époque, la statue a subi de nombreuses mutilations : les deux bras et l'un des pieds manquent; la partie supérieure de la tête a été sciée et le visage peint en couleur chair. L'enfant Jésus a disparu et a été remplacé par une statuette moderne d'une exécution plus que médiocre.

Examinons maintenant « la sainte image » telle qu'elle subsiste. La statue est en bois, que nous croyons être du chêne, recouvert (d'après le procédé autrefois en usage et indiqué par le moine Théophile au XIIe siècle) (3) d'une mince couche de plâtre fin. La Vierge est représentée assise sur un siège formé de deux montants en bois chevillés de chaque côté au corps de la statue. La tête n'est comprise que cinq fois dans le corps.

(1) Des voleurs s'étant introduits dans l'église la nuit du 12 au 13 août 1732, enlevèrent, outre « la remontrance, le ciboire et quatre calices, les couronnes, le sceptre, les croix d'or et d'argent de la Sainte Vierge, et d'autre argenterie. » Les comptes de la fabrique pour 1731 à 1732, qui relatent ce vol, font connaître en même temps les noms des donateurs de nouveaux ornements : « 1° le sr Pierre, de Damviller, a donné le sceptre qui est à la main de l'image de la Ste Vierge; 2° mademoiselle Storm a donné la couronne d'argent qui est sur la tête de la Ste Vierge; 3° le sr l'Ame, de Montmédy, a donné la croix d'argent qui est pendue au col de la Ste Vierge; 4° mère Anthoinette, religieuse de Marville, a donné deux couronnes qu'elle a travaillée. » Ces ornements disparurent à leur tour pendant la tourmente révolutionnaire de 1793.

(2) *Bref recueil de l'estat de l'église Notre-Dame d'Avioth*, etc., chap. 8.

(3) Viollet-Le-Duc, *Dict. raisonné du mobilier français*, Paris, 1872, t. I, art. *Peinture sur bois*, et l'*Imagier; Dict. raisonné de l'arch. franç. du XIe au XVIe siècle*, art. *Peinture*, t. VII, et *Sculpture*, t. VIII.

La statue est évidée par derrière; dans la cavité, le bois, grossièrement taillé, accuse une haute antiquité. Primitivement, la Mère du Sauveur maintenait de la main gauche l'Enfant debout sur son genou gauche, tandis que de la droite elle tenait un sceptre. Elle est représentée vêtue d'une robe, montant jusqu'au cou, accusant la forme du buste, ample et longue à partir de la ceinture. Un manteau, laissant voir le devant de la robe, couvre l'épaule gauche, laissant à découvert l'épaule droite, et se drape amplement de chaque côté sur les bras. Ce manteau est aujourd'hui de couleur verdâtre qui pourrait être une dégradation du bleu; quant à la robe, maintenant brunâtre, il est permis de supposer qu'originairement elle était rouge ou pourpre. Quelques paillettes d'or encore visibles peuvent faire croire que les broderies étaient figurées en ce métal sur les étoffes. Les cheveux retombent sur le dos en fortes tresses ondulées. La tête est légèrement inclinée en avant, le front est proéminent, le nez bien accusé; les traits de la figure sont énergiques et son expression bienveillante.

Le style de cette statue, encore empreint de la tradition byzantine, ainsi que les moyens d'exécution, nous permettent de l'attribuer au XII^e^ siècle, époque à laquelle, du reste, nous pouvons, en toute sécurité, placer l'origine du pèlerinage auquel elle donna lieu.

Deux archéologues distingués, M^gr^ Barbier de Montaut et M. Léon Pallustre, qui ont examiné la statue de Notre-Dame d'Avioth, n'ont pas hésité, de leur côté, à la faire remonter au XII^e^ siècle.

C'est à la même époque qu'il faut, croyons-nous, placer l'érection des nouvelles paroisses de la Thonne qui, auparavant, n'en formaient qu'une seule autour de l'église-mère de Saint-Brice. M. Maus, de Vieux-Virton, qui a conservé un croquis de l'ancienne église de Thonne-la-Long, démolie il y a une vingtaine d'années, nous a fait connaître qu'elle avait une grande analogie avec l'église encore existante de Vieux-Virton. « Sa vieille tour romane terminée en bâtière » écrit cet honorable savant, « et toute sa construction, sauf quelques parties remaniées, dataient de 1157. » Quand nous aurons dit

que cette ancienne église était distante de 3 à 400 mètres seulement de celle de Saint-Brice, on concevra que celle-là n'a été élevée que lorsque celle-ci, d'église-mère, tomba au rang de simple chapelle ou ermitage.

La construction de l'église actuelle d'Avioth remonte-t-elle à la même époque? Il suffit d'examiner le style de ce monument pour répondre négativement à cette question. Grâce aux progrès accomplis depuis cinquante ans par l'archéologie, nous pouvons, par le simple examen du style d'architecture employé, placer d'une manière certaine à la fin du XIII^e^ ou au commencement du XIV^e^ siècle l'époque de la construction de l'église d'Avioth. L'inscription de la clef de voûte à l'entrée du chœur, en lettres majusculaires gothiques usitées jusqu'au XIV^e^ siècle, vient à l'appui de la donnée fournie par le style d'architecture de l'édifice. D'autre part, les épitaphes les plus anciennes, gravées sur les pierres funéraires de l'intérieur de l'église, sont du commencement du XV^e^ siècle.

Le style d'architecture et l'épigraphie sont donc d'accord pour fixer au XIV^e^ siècle au plus tard la construction de l'édifice actuel. Ce fait historique, longtemps méconnu par les géographes et les historiens qui, avant MM. Ottmann et Bonnabelle, se sont occupés d'Avioth, nous paraît aujourd'hui de la dernière évidence. Tous les arguments, invoqués contre cette opinion, viennent, après examen critique, confirmer ce fait. En voici un exemple entre plusieurs que nous pourrions citer :

M. l'abbé Jacquemain, dans l'ouvrage déjà mentionné, s'exprime comme suit : « Le prélat qui présida à la bénédic-« tion (de la première pierre de l'église) fut Jean de Nassau, « évêque de Mayence, qui venait d'être appelé à succéder à « Albéron de Monstrel, à l'archevêché de Trèves. Suivant « l'antique usage, il déposa dans les fondations sa médaille « commémorative. Nous pouvons donc fixer la date des pre-« mières constructions de la basilique de Notre-Dame d'A-« vioth, de 1172 à 1192 (1). » Il serait, croyons-nous, difficile

(1) M. l'abbé Jacquemain, *Notre-Dame d'Avioth et son égl. mon.*, p. 20.

d'émettre plus d'erreurs en si peu de lignes. Leur examen rentre trop dans le cadre de notre sujet pour que nous ne nous fassions pas un devoir de l'entreprendre.

On ne connaît tout d'abord au XII^e^, ni même au XIII^e^ siècle, aucun archevêque de Mayence du nom de *Jean*. Le premier prélat de ce nom qui occupait le siège de Mayence est *Jean I^er^ de Luxembourg* (1371-1374); et le 2^e^ *Jean II de Nassau* (1397-1419) (1).

Il est vrai que sur la liste des archevêques de Trèves figure *Jean I^er^* (26 juin 1190-15 juillet 1212); mais rien jusqu'ici ne prouve que ce prélat ait appartenu à la maison de Nassau, ni surtout qu'il ait été archevêque de Mayence avant son élévation au siège de Trèves. Voici ce que nous a appris à son sujet le savant P. Goffinet : Lorsqu'il fut nommé à cet archevêché, il était chancelier de la cour impériale; c'est tout ce que l'on sait de certain. Les auteurs contemporains ne parlent pas de sa famille. Kyriander (2) dit qu'il est né à Trèves dans une condition médiocre (*genere mediocri*). C'est Reiffenberg, dans ses notes sur les *Annal. Trevir.* du P. Browerus qui *soupçonne*, dit-il, — il ne l'affirme nullement — que l'archevêque Jean est de la famille des comtes de Nassau (3).

Nous ferons observer en outre que cet archevêque n'a pas succédé immédiatement à Albéron de Montreuil. Entre ce dernier, mort le 18 janvier 1151 et Jean, il y a 38 ans que se partagent deux archevêques, Hillin et Arnoul I^er^, et une vacance de sept ans.

Examinons maintenant sur quelle donnée s'est basé M. l'abbé Jacquemain pour affirmer qu'un archevêque de Mayence du nom de Jean ait assisté à la bénédiction de la première pierre de l'église d'Avioth. La preuve ressort, selon lui, d'une monnaie retrouvée en 1869, durant les travaux de consolidation des fondations de la tour du nord et possédée par M. Nicolas, à cette époque receveur des douanes à Thonne-la-Long. Il

(1) J. B. A. A. Barthélemy, *Numismastique moderne* (Encycl. Roret), p. 316.

(2) *Annal. Trevir.*, P. XV, p. m. 161.

(3) Lettre du R. P. Goffinet à l'auteur.

nous apprend que cette monnaie, en or, a été frappée à Mayence au nom et aux armoiries de Jean de Nassau; elle porterait, suivant lui, d'un côté les armes de l'Église de Mayence et de l'autre les armes du prélat avec cette légende :

✻ IONS. AREP. MAGVNT
Rev. ✻ MON. OP. MAGENGIS (1).

Grâce à l'obligeance de M. Nicolas, actuellement receveur des Douanes aux Aulnoys, près de Nancy, qui s'est dessaisi depuis de cette monnaie en faveur de ses nièces, Mesdemoiselles Bourgeois, de Montmédy, nous avons pu examiner cette pièce et en prendre une empreinte que nous avons soumise à M. L. Maxe-Werly.

Voici ce que nous écrit ce savant numismatiste au sujet de cette monnaie d'or :

« Il ne saurait exister le moindre doute sur l'attribution de votre florin à *Jean II de Nassau*, archevêque de Mayence 1397-1419; en voici la description :

« ✻ IONIS. AREP. MAGVNT, saint Jean-Baptiste debout tenant une croix.

« Rev. ✻ MONETA. OPI. PINGESIS. Écu parti de Mayence et de Nassau accosté des écussons de Trèves et de Falkenstein qui coupent la légende.

« Cette pièce a été frappée à *Bingen*, l'un des ateliers monétaires des archevêques de Mayence : PINGENSIS, château-fort qualifié sur les monnaies du titre *oppidum* (2). »

La deuxième preuve, fournie par M. l'abbé Jacquemain en faveur de la construction de l'église à la fin du XII^e^ siècle, serait la découverte dans les fondations de la tour septentrionale d'une autre monnaie en or ; voici la description qu'il en donne page 125 de sa brochure :

(1) M. l'abbé Jacquemain, *Notre-Dame d'Avioth*, etc., p. 21.
(2) Lettre de M. L. Maxe-Werly à l'auteur.

Droit : HENRIC : REX ANGLI : .. FRANC.

Henry, roi d'Angleterre et de France, avec l'écu écartelé aux trois fleurs de lys et aux trois léopards.

Rev. : EXALTABITVR IN GLORIA.

M. l'abbé Jacquemain ajoute : « Ce ne peut être qu'une « monnaie frappée sous le règne de Henry II, roi d'Angleterre « et le chef de la dynastie des rois anglais d'origine française, « la dynastie des Plantagenet.

« Lorsque l'on construisit les premières œuvres de l'église « d'Avioth, à l'époque de la bénédiction de sa première pierre, « Henry II possédait plus des deux tiers de la France, et il « était alors le roi suzerain de nos contrées. Il n'est donc pas « étonnant que la monnaie frappée à son effigie ait été dépo- « sée, avec la médaille commémorative du Prélat consécrateur « dans la première pierre du monument.

« Henry II régna de 1154 à 1188 ; et c'est assurément sous « son règne qu'eut lieu la bénédiction de la première pierre « de l'église actuelle de Notre-Dame d'Avioth. »

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter les motifs invoqués par l'auteur de *Notre-Dame d'Avioth* pour expliquer le dépôt dans les fondations de l'église d'Avioth d'une monnaie de Henri II, roi d'Angleterre, qu'il donne comme suzerain du comté de Chiny. Nous nous bornerons à démontrer que la monnaie d'or en question, attribuée par M. l'abbé Jacquemain à Henry II (1154-1188), a été frappée sous Henry VI (1422-1471), c'est-à-dire à une époque postérieure de près de trois siècles (1).

Il n'aurait pas dû échapper à l'auteur de *Notre-Dame d'Avioth* que du temps de Henri II, les rois anglais ne prenaient pas encore le titre de roi de France, mais, au contraire, faisaient hommage à ce dernier, à titre de vassaux, pour l'Aquitaine et

(1) La découverte d'une monnaie d'or frappée sous Henri II serait, du reste, un fait extraordinaire en numismatique. Il est, en effet, établi que la véritable série des monnaies d'or anglaises commence sous Edouard III qui, en 1344, frappa les premiers florins imités de ceux d'Italie. (V. *Numismatique moderne*, Encyclop. Roret, p. 377.)

la Bretagne. En second lieu, les armes qui figurent sur la monnaie d'or sont de Henri VI : écu écartelé aux trois fleurs de lys et aux trois léopards, avec la légende : *Exaltabitur in gloria.*

Ce qui a égaré l'auteur, c'est la légende, ainsi qu'il prend la peine de l'expliquer lui-même; mais un peu de critique lui aurait fait voir que les devises passent de père en fils, d'un roi à son successeur, sans que le fait historique qui leur a donné naissance soit vrai pour les derniers. Ainsi la reine d'Angleterre actuelle porte, comme Henri VIII qui l'avait reçu du pape, le titre de *defensor fidei*, qu'elle fait graver sur ses monnaies. Il ne s'ensuit pas que, en voyant sur une pièce : *defensor fidei*, nous devions la faire remonter à Henri VIII...

Donc, en admettant, ce qui n'est nullement certain, que ces deux monnaies d'or aient été déposées dans les fondations au moment de la consécration de l'église (1), elles seraient une preuve de plus qu'elle n'a pas été construite antérieurement au XIV^e^ siècle, comme le prétendent MM. l'abbé Jacquemain, Jeantin, Malte-Brun, etc.

Cette constatation faite, nous tombons d'accord avec les auteurs ci-dessus, comme avec M. Ottmann, pour affirmer que la statue de la Vierge-Mère et son pèlerinage remontent à une plus haute antiquité. Nous avons déjà dit que, suivant l'opinion la plus probable, cette statue existait déjà au XII^e^ siècle.

La tradition constante est que saint Bernard a visité l'église d'Avioth; elle rapporte que le célèbre abbé de Clairvaux, lié d'amitié avec Simon I^er^, duc de Lorraine, dans un voyage qu'il fit pour visiter ce prince, se rendit à Avioth où il fit un sermon (2).

(1) Il n'est nullement certain que les deux monnaies aient été trouvées dans les fondations mêmes. Plusieurs ouvriers, employés aux travaux de restauration, vivent encore; nous les avons interrogés sur l'endroit précis où ces monnaies furent découvertes. De leurs réponses, nous croyons pouvoir conclure que c'est dans la tranchée faite pour dégager les fondations de la tour septentrionale. Ces monnaies pouvaient donc avoir été déposées, soit dans une cachette, soit dans des tombes situées en ce point du cimetière.

(2) *Discours sur l'histoire de Lorraine,* édit. du XVI^e^ siècle. Cf. M. Bonnabelle, *Petite étude sur Avioth et son église,* p. 6.

Voici comment s'exprime à ce sujet l'auteur du « Bref recueil de l'estat de l'église, » en 1668 :

« Sur la cognoissance que j'en peu avoir apris de n. de-
« vanciers et eux de leurs ancestres, que la dite église estoit
« desja bastie au temps du règne de S^t^ Bernard qui fut cellui
« qui mit le premier abbé et religieux au monaster d'Orval,
« qui fut au temps du souverain pape Innocent 2, l'an mil un
« cent 31.

« Et dit-on que S^t^ Bernard souvent at visité ceste église et
« y célébré, et que de suitte il at institué que le *Salve Regina*
« serait chanté tous les jours en la dit église à l'honneur de la
« S^te^ Vierge, ce qui ce fait encor pour le jourd'hui et pieus-
« sement ce chante par un marglier et escolliers, immédiate-
« ment après la messe au jour célébré, estant le dit marglier
« gagé pour ce faire aux despens de la dit église (1). »

A deux siècles de distance, et malgré les changements opérés durant ce laps de temps, cette pieuse coutume existe encore comme un témoignage vivant de cette tradition, d'autant plus vraisemblable que le chant si poétique du *Salve Regina* fut la prière favorite du saint abbé.

L'histoire nous apprend que saint Bernard, prié par Albert, septième comte de Chiny, d'implanter à Orval des religieux formés par lui, y envoya sept moines tirés du monastère de Trois-Fontaines, ayant à leur tête dom Constantin, qui fut le premier des cinquante et un abbés cisterciens de la célèbre abbaye. Cette petite colonie arriva à Orval le 9 mars, selon d'autres, le 7 juin 1131 (2). Ces détails nous sont connus par un manuscrit reproduit par dom Henriquez; le même manuscrit nous apprend que saint Bernard vint à Orval sous l'abbatiat de son condisciple Constantin. Au siècle dernier, on conservait encore à l'abbaye le calice dont l'illustre abbé de Clairvaux s'est servi pour la célébration de la sainte messe (3).

(1) *Bref recueil de l'estat de l'église,* etc., chap. 8.

(2) P. H. Goffinet, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval,* Intr., p. III-IV.

(3) *Annales de l'Institut arch. de Luxembourg,* t. V, année 1867; *Doc. sur l'hist. de l'abb. d'Orval,* par. H. J. F. Goffinet.

L'abbaye d'Orval est éloignée de 12 kilom. environ d'Avioth ; saint Bernard, visitant ce monastère, a donc parfaitement pu, comme l'indique la tradition, venir en même temps à Avioth.

A quelle époque précise remonteraient ces visites?

Le R. P. Goffinet, dans ses *Comtes de Chiny* (1), s'exprime comme suit : « La visite de saint Bernard à Orval doit remonter à l'année 1131, c'est-à-dire aux premiers mois de l'arrivée des moines cisterciens dans cette abbaye ; car on ne voit nulle part que le saint ait reparu dans nos contrées avant la mort de l'abbé Constantin (1145). »

En 1147, saint Bernard accompagna le pape Eugène III dans ses voyages en deçà des Monts. Après avoir consacré la cathédrale de Châlons, le 25 octobre 1147, Eugène III vint à Verdun et de là se dirigea sur Trèves. Le 22 novembre, il était à Lions-devant-Dun, ce que prouve sa 240e lettre adressée aux religieux de Saint-Augustin dans le diocèse de Térouanne. Nous renvoyons à la notice du P. Goffinet sur l'ancienne abbaye de Clairefontaine pour les détails de ce voyage, et la preuve que le *Lugduni*, d'où est datée la lettre précitée, ne saurait être Lyon dans le Lyonnais. M. Léon Germain a également consacré plusieurs articles (2) à cette question, laquelle, grâce aux travaux de ces deux savants, paraît aujourd'hui résolue.

A Lions-devant-Dun, dit le P. Goffinet, Eugène III se trouvait tout rapproché des États du comte Albert de Chiny, neveu de l'évêque de Verdun et beau-père du sire de Lions, Gobert d'Aspremont. Albert possédait à Virton un vaste et somptueux palais ; c'est là, selon toute apparence, qu'il conduisit le souverain pontife et sa suite, comme ce sera là également que son fils Louis recevra l'empereur Frédéric Barberousse, revenant d'Ivoy à Trèves, après sa conférence avec le roi de France (3).

(1) P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 139.

(2) L. Germain, *Le passage du pape Eugène III à Lions-devant-Dun*, Nancy, 1884 ; *Passage du pape Eugène III à Lions-devant-Dun* (1147), *Journal de Montmédy*, du 9 mars 1886 ; *Le pape Eugène III en Lorr. Journ. de la Soc. d'arch. lorr.*, juillet 1887.

(3) P. H. Goffinet, *L'ancienne abbaye de Clairefontaine.*

Mais les détails sur cette partie du voyage d'Eugène III font complètement défaut. M. Léon Germain, dans son article paru dans le *Journal de Montmédy* du 9 mars 1886, dit : « Le pape Eugène III suivit sans doute l'ancienne voie qui paraît remonter à l'époque gallo-romaine et que M. Liénard a mentionnée dans le *Dictionnaire topographique de la Meuse* comme voie secondaire (*diverticulum*) allant de Liny-devant-Dun au camp de Titelberg, en passant par Flassigny et Tellancourt. Mais vers les confins du département Eugène III dut laisser cette route sur la droite pour se rendre à Virton, où le P. Goffinet pense qu'il fut reçu par le comte de Chiny avant de se diriger sur Arlon et Trèves.... »

Qu'il nous soit permis d'exprimer à notre tour l'opinion que nous nous sommes formée après une étude approfondie des voies antiques de cette contrée.

Nous ferons tout d'abord observer que c'est par suite d'une faute d'impression qu'il est question de *Liny-devant-Dun* dans le passage reproduit ci-dessus de l'article de M. Léon Germain. C'est à *Lions-devant-Dun* que passe le *diverticulum* venant de Dun-sur-Meuse et se dirigeant, par Louppy-sur-Loison, Flassigny et Tellancourt, vers le camp de Titelberg. Ce chemin antique croisait à Lions-devant-Dun la voie décrite par M. Liénard (1), qui longe la rive droite de la Meuse, reliant Verdun à Mouzon en passant par Consenvoye, Sivry-sur-Meuse, Fontaines, Lions-devant-Dun, Mouzay, Stenay, Martincourt, Inor, Autréville et Mouzon, où elle se soudait à la voie consulaire de Reims à Cologne et à Trèves. C'est la voie longeant la Meuse que le pape Eugène III dut suivre pour se rendre de Verdun à Lions-devant-Dun.

Pour se diriger ensuite sur Virton où l'attendait l'hospitalité du comte de Chiny, le Souverain Pontife avait le choix entre deux directions. Il pouvait, à Lions, abandonner la voie qu'il avait suivie jusqu'alors pour emprunter le chemin qui, partant de Dun et passant à Milly et Lions, longeait ensuite

(1) M. F. Liénard, *Archéologie de la Meuse*, t. III, p. 5-23, Pl. I.

au nord la côte de Saint-Germain, puis traversait la forêt de Woëvre pour se porter sur Louppy et Flassigny.

Ou bien Eugène III pouvait continuer à suivre la voie de Verdun à Mouzon qui, de Lions, se dirige en ligne presque directe sur Mouzay. Un peu au nord de cette dernière localité, cette voie se bifurquait, un embranchement se dirigeant sur Baâlon, Chauvency-le-Château, Thonnelle et Avioth, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, page 15. Nous avons également vu qu'à Avioth ce chemin croisait une autre voie antique reliant Ivoy à Virton.

Pour se rendre dans cette dernière ville, le pape Eugène III, après son séjour à Lions devant-Dun, avait donc à sa disposition une voie pour le moins aussi importante que celle passant à Flassigny et qui, au mérite d'éviter la forêt de Woëvre, de tout temps réputée peu sûre, joignait celui de le conduire presque directement à Virton en gagnant au plus tôt le paisible comté de Chiny. On remarquera qu'en choisissant la voie passant à Flassigny, le pape aurait au contraire contourné le domaine du comte Albert pour n'y pénétrer qu'à une faible distance de Virton même.

Toutes ces raisons nous ont fait penser qu'Eugène III, à son départ de Lions-devant-Dun, continua à suivre la voie de Verdun à Mouzon jusqu'à Mouzay, pour s'engager ensuite sur le *diverticulum* passant à Baâlon et à Chauvency-le-Château, bourg célèbre au moyen-âge, où le Souverain Pontife entrait dans le comté de Chiny. Arrivé à Avioth, il avait à sa disposition le chemin antique d'Ivoy au Titelberg, qui le conduisait en ligne directe à Virton éloigné de 10 kilomètres d'Avioth.

Saint Bernard, qui accompagnait Eugène III dans son voyage, eut ainsi une nouvelle occasion, comme l'affirme la tradition, de se trouver à Avioth et y vénérer l'image de la Sainte Vierge dans son sanctuaire primitif. Il nous paraît en effet indubitable qu'avant la construction de l'église actuelle, la statue de Notre-Dame d'Avioth recevait déjà les hommages des fidèles dans une église plus ancienne probablement construite au XII^{e} siècle.

Dans la chapelle du rond-point, se trouve encore à l'heure

actuelle un autel en pierre dont la tablette repose sur deux pédicules composés chacun de trois colonnettes. Les chapiteaux à crochets ornés de feuilles et la griffe ménagée aux quatre angles de la plinthe, commune aux trois fûts, nous permettent de faire remonter cet autel à la fin du XII^e^ ou au commencement du XIII^e^ siècle (1). On chercherait vainement dans tout l'édifice un autre spécimen de l'architecture de cette époque.

Évidemment, cet autel provient d'un sanctuaire plus antique que l'église actuelle, de la fin du XIII^e^ ou du commencement du XIV^e^ siècle. L'église primitive n'aurait donc guère eu qu'une durée d'un siècle; après sa reconstruction, l'autel dont il s'agit aura été transféré dans la nouvelle église et placé, ainsi que cela s'est pratiqué ailleurs, dans l'abside, derrière le maître-autel.

Les documents que nous allons produire successivement prouvent que, dès le XIII^e^ siècle, il y eut des prêtres à Avioth; nous pouvons en inférer l'existence d'une église antérieure à celle du XIV^e^ siècle.

Le document le plus ancien qui nous soit connu, relatif à Avioth, est une charte datée de décembre 1222, par laquelle Thierry, archevêque de Trèves, confirme à l'abbaye d'Orval toutes les possessions situées dans son diocèse. Voici le passage de cette charte concernant Avioth :

TEXTE.	TRADUCTION.
Dimidium modium memmois frumenti in decima de Avio, quem dedit vobis Richerus de Prouaiville, pro Richardo patre suo : decimam grossam et minutam in	Un demi-muid memmois (2) de froment dans la dîme d'Avioth, que Richer de Prouaiville vous a donné pour son père Richard; la grosse et la menue dîme dans

(1) Mgr Barbier de Montault, dans son article sur *Avioth*, — *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, sept. et oct. 1889, p. 210, attribue cet autel au XIII^e^ siècle.

(2) Le R. P. H. Goffinet, dans le glossaire qui accompagne son *Cartulaire d'Orval*, traduit *grains memmois* par grains de deux espèces. Voici ce que contient, au sujet de cette mesure, un manuscrit authentique entre les mains de M. le Dr Jacques, de Florenville, et ayant pour titre : « *Abrégé des biens, ren-*

le finage d'Avioth que vous donnèrent Malin, chevalier et Aymon, son parent.

confinio de Avio, quam dedit vobis Malinus, miles et Aymo, cognatus ejus (1).

Par une autre charte, datée de l'an 1230, le même Thierry, archevêque de Trèves, confirme à l'abbaye d'Orval, le tiers des dîmes d'Avioth, dépendant jusqu'alors des dîmes de Montmédy, donné par le chevalier Lambert d'Etalle, surnommé Chesier, qui avait pris l'habit religieux d'Orval (2).

D'autres chartes encore sont relatives au même sujet ; mais désirant, pour notre travail, observer l'ordre chronologique, nous devons, avant d'aller plus loin, donner ici la charte d'affranchissement du village d'Avioth. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, ce village est l'un des premiers, des comtés de Chiny et de Luxembourg, qui ait obtenu la faveur d'être placé sous le régime de la loi de Beaumont, remontant à l'année 1182. Ce régime exceptionnel, très envié par la suite, dut avoir l'influence la plus heureuse sur le développement et la prospérité de la nouvelle communauté. En échange de concessions fort appréciables, l'acte d'affranchissement ci-après n'imposait aux habitants d'Avioth que des charges relativement modérées.

Voici, d'après une copie de copie authentique tirée de l'original et conservée à la cure, ce document important par lequel

tes et revenus, etc., que le monastère d'Orval possède l'an 1745. » Dans ce manuscrit figure la note suivante : « *Réduction des grains à la mesure d'Ivoix, maintenant Carignan.* La mesure de Carignan se divise en muids, septiers, quartels, poignets ou pannets et écuelles. Le grand muid de Carignan porte 48 quartels qui font 4 muids ordinaires, tant en durs grains qu'en marsage. Et il semble *que c'est le muid memmois* dont les vieux titres font souvent mention ainsi, selon qu'il semble, on le peut prouver par les titres d'Avioth. » C'est du reste là le grand muid de la loi de Beaumont, à 12 septiers ou 48 quartels.

(1) *Cartulaire d'Orval,* p. 180.

(2) Lambertus miles de Staules, cognomento Chesiers, quando in Aureavalle habitum religionis accepit, dedit vobis in elemosinam et perpetuam possessionem quidquid proclamabat in Girulsart (Gérouville), et tertiam partem decimae apud *Avio,* in terra illa dumtaxat quae spectat ad decimationem de Madi (Montmédy)..... Haec omnia laudaverunt filii sui Jacobus, miles, et Everardus, et caeteri haeredes... — (*Cartulaire d'Orval,* p. 209).

Avioth prend officiellement place dans l'histoire comme commune affranchie.

Charte d'affranchissement.

Juillet 1223.

TEXTE.

Ludovicus, comes Chini, omnibus presentes litteras visuris vel audituris salutem et dilectionem cum labilia sunt tempora et humena citius elabitur tenor memoriae, oportunum nobis videtur et rationi consentaneum ea quae inter nos aguntur et ordinantur armario litterarum commendare (2) ut earum inspectione, si opus fuerit, facilius ad memoriam reducantur et consequenter per amonae (3) pacis tranquilitatem sapiantur. Noverint universi quod cum apud Avyo villam novam construximus Burgens legem Bellimontis tenere concessimus excepto quod quilibet burgens debet reddere nobis annuatim duas gallinas in festo beati Stephani per solvendos ad dictum scabinorum. Debent autem habere mensuras vini et bladi ad mensuras firmitatis (4) et ulnam similiter. Aisantias quippe edificandi et ardendi ita quod non possint vendere in nemoribus nostris concessimus eis usque in col-

TRADUCTION (1).

Louis, comte de Chiny, à tous ceux qui liront ou entendront lire ces présentes lettres, salut et dilection.

Comme le temps fuit et que les souvenirs se perdent bien vite, il nous paraît opportun et raisonnable de confier à un chartier les dispositions que nous venons de régler pour que, au besoin, elles soient facilement rappelées à la mémoire, et qu'ainsi elles fassent goûter les tranquilles délices de la paix.

Qu'il soit connu de tous que, ayant construit un nouveau village à Avioth, nous accordons aux bourgeois le régime de la loi de Beaumont; excepté que chaque Bourgeois nous paiera annuellement deux gélines à la Saint Etienne, selon le commandement des échevins.

Leurs mesures pour le vin et le grain seront celles de Laferté, leur aune également.

Nous leur accordons la faculté

(1) Notre traduction diffère, en quelques points, de celle donnée dans les *Comtes de Chiny*, p. 237-238.

(2) Le texte donné par le R. P. Goffinet dans *les Comtes de Chiny*, p. 237-238, porte *intendare*.

(3) Le même texte porte : *in amoenam*.

(4) La Ferté, autrefois le siège d'une châtellenie.

de prendre dans notre forêt, jusqu'à la colline de Brunehaut, leur bois de construction et de chauffage, mais sans pouvoir en vendre, et aussi d'y faire paître leurs animaux soit séparément soit réunis en troupeaux, de manière cependant qu'ils n'entrent pas dans la forêt avant le jour et qu'ils en sortent pour la nuit. Chaque bourgeois sera tenu de nous payer annuellement, par chaque arpent qu'il tiendra de nous, six deniers châlonnais à Noël et six à la Saint-Jean-Baptiste, et pour chaque fauchée de pré il en paiera quatre à la Saint-Remy des vendanges. De treize gelines nous devons en avoir une pour droit de terrage. Le four et le moulin sont à nous et bannaux, de sorte que chaque bourgeois doit un pain sur vingt-quatre et un franchard de grain sur vingt. En outre, ils ne pourront arrêter aucun vassal, soit de nous-même, soit de nos vassaux. Pour tout

lem Brunatho (1) et pastria (2) pecudibus et armentis suis, ita tamen quod mane intrent nemora et nocte redeant, in jugeris (3) qui libet burgens, tenetur nobis reddere annuatim sex denarios Catal (4) in natale et sex ad festum beati Joannis Baptistae et quatuor de qualibet falcata prati ad festum sancti Remigii in vindemiis persolvendos. Nos debemus habere de Tredecim gelinis unam de Teragio, furnum et molendinum est nostrum banale, ita quod quilibet burgens debet de vingenti quatuor panibus unum, et de viginti franchariis bladi unum, nullum insuper hominem nostrum sive hominem hominum nostrorum possunt retinere, in ceteris autem omnibus rebus praeter hæc legem Bellimontis penitus debent observare, hæc omnia bona fide et fideliter observunda nos et homines nostri juramento prestito firmiter tenere permissimus et presentes litteras sigillo nostro

(1) Le texte du P. Goffinet porte, *in collem Bruneliot.*

(2) Le même texte porte, *pascua.*

(3) Le texte du P. Goffinet porte, *sine ingenio*, qu'il a traduit par : *sans frauder;* or, notre texte porte bien *in jugeris*, que nous traduisons par : *arpent* et qui se rapporte par conséquent à la phrase qui suit.

(4) Le texte du P. Goffinet porte *Catl' et;* et en note il dit : « puisque *catallum*, *catellum* est une abréviation de *capitale*, on doit supposer que *Catl'et* peut être mis pour *catletius*, *catelletius*, *catalletius*, *capitalitius*. » La copie déposée aux archives de la cure d'Avioth porte au contraire très lisiblement *Catal*, abréviation de *Cathalaunensis monetae* que l'on trouve dans plusieurs chartes de la même époque relatives à cette contrée. Cette monnaie était en usage au XII^e^ et au XIII^e^ siècles. Les livres, sols, deniers et mailles « *Chaalon* au type royal de France étaient vulgairement dites, *Chalonges*. Roussel, *Hist. de Verdun*, p. 246, dit que la livre châlonnaise valait 16 sols.

roboratas et habendas concessimus. Actum anno Dominica Incarnationis, millesimo ducentessimo vigesimo tertio mense Julio.

le reste ils doivent entièrement observer la loi de Beaumont.

Telles sont les dispositions que nous et nos vassaux promettons, sous la foi du serment de maintenir fermement, en bonne foi et avec fidélité. Et nous leur en octroyons les présentes lettres munies de notre sceau. Fait l'an de l'Incarnation du Seigneur 1223, au mois de Juillet.

Et à la dite lettre originel il y a eu apparence d'y avoir eu un seel y pendant en double queuë et parchemin en cire vermeille.

Cette coppie est tirée sur une copie authentique tirée de son original et y trouvée concordante, par le cler juré Rouëlle le 20^{e} aoust 1619 et signé d'icelluy et quant quant. Je soubscrit a signé celle pnte copie concordante à lad. copie pris de son original. Cejourd'huy onzie Juin m vi^{c} soixante-quatre (1664). signé : Jean de lhotel humble curé d'Avyoth, not. apposto-lique avec paraphe (1).

Nous avons donné plus haut un extrait de la charte de confirmation des biens de l'abbaye d'Orval par l'archevêque Thierry de Trèves, en 1222. Il s'agit d'un demi-muid memmois de froment sur la dîme d'Avioth donné à l'abbaye par Richer de Prouaiville. La charte ci-après, du mois de Juillet 1231, nous donne des détails plus circonstanciés sur cette donation.

Arnould III, comte de Looz et de Chiny, notifie un acte concernant la dîme d'Avioth.

Juillet 1231.

Ego Arnulfus (2), comes de Los et de Chisnei, notum facio

Moi, Arnulphe, comte de Los et de Chiny, fais savoir à tous

(1) Extrait d'un registre déposé aux archives de la cure d'Avioth, feuillet 159.

(2) Il s'agit d'Arnulphe III (1227-1268).

ceux qui ces présentes lettres verront, que Richier, chevalier, fils de Richard de Prouoiville, a fait don aux religieux d'Orval d'un demi-muid memmois de froment, déjà précédemment alloué par son père, en aumône perpétuelle à ces mêmes religieux. Cette rente sera prise annuellement sur sa dîme allodiale qu'il tient à Avioth et cela avec le consentement et l'approbation de noble dame Marie, sa mère et de ses frères Nicolas et Richard, clercs, ainsi que de Radulphe, le plus jeune d'entre eux. Ces trois derniers se portent forts pour Englebrand, chevalier, leur frère parti pour un pèlerinage d'outre-mer et, en cas de mort de celui-ci, pour ses héritiers.

En confirmation d'une si légitime action, pour assurance d'exécution et plus ferme appui, sur la demande des parties, j'ai souscrit la présente scellée de mon sceau, l'an du Seigneur 1231, au mois de juillet.

universis praesentem paginam inspecturis quod Richerus, miles, filius Richardi de Prouoiville, dimidium modium memmois frumenti, dudum a patre suo collatum in elemosinam perpetuam fratribus Aureaevallis, assignavit ipsis accipiendam annuatim, in decima sua quam tenebat in allodium (*sic*) apud Avioth, laude et assensu dominae matris suae Mariae, et fratrum suorum Nicholai, Richardi, clericorum et Radulfi, junioris, qui pariter in hoc facto et assensu fratrem suum Englebrandum, militem, in transmarina peregrinatione positum, et si quos ipsum interim habere contingeret porpenderunt haeredes. In hujus tam legitimi facti confirmationem et defensionem et garandiam deferendam, scriptum praesens, ad petitionem partium, sigillo meo roboravi, anno Domini M° CC° XXXI° mense julio (1).

Cette donation est rappelée par la mention suivante du nécrologe de l'abbaye d'Orval : « 22 février. — Richard de Paouilly (2), chevalier, qui nous a donné 24 franchards de froment, en son moulin de Moiry. Plus tard, son fils les a transférés sur la dîme d'Avioth. Collecte, 7 psaumes. »

Une autre charte du même Arnulphe III, comte de Los et de Chiny, datée du mois de mars 1232, nous apprend que le prieuré de Vaux-les-Signy, dépendant de l'abbaye de Saint-

(1) *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. 218.

(2) Il s'agit de l'importante maison de Pouilly.

Ouen, de Rouen, possédait aussi quelques droits sur le terrage d'Avioth.

Voici cette charte que nous empruntons à l'ouvrage du P. Goffinet (1).

Arnulphe III constate un arrangement intervenu entre lui et le prieur de Vaux-les-Moines au sujet du terrage d'Avioth.

Mars 1232.

Ego Arnulphus, comes de Los et de Chisny, notum facio universis praesentes litteras inspecturis quod, cum prior de Vallibus juxta Sugny, aliquid juris in villa Aviout reclamaret, tandem inter me et ipsum priorem compositum fuit in hunc modum : quod in quolibet anno prior praefatus in terragiis dictae villae unum modium bladi, modium siliginis et modium avenae ad mensuram Firmitatis, in festo beati Remigii in vindemiis, pacifice et quiete; et in festo beati Johannis Baptistae decem solidos trajecten. praefatus prior annuatim percipiet in dicta villa; et (in) Nativitate Domini decem gallinas similiter dictus prior in praefata villa annuatim percipiet et possidebit pacifice et quiete.

In cujus rei testimonium praesenti paginae sigillum meum feci apponi. Actum anno Domini Mo CCo tricesimo primo, mense Martio (1).

Moi Arnulphe, comte de Looz et de Chiny, je notifie à tous ceux qui verront ces lettres que, à la suite de la réclamation faite par le prieur de Vaux-lez-Signy, relativement à quelque droit sur le village d'Avioth, il a été fait, entre lui et moi, la transaction suivante : chaque année, à la Saint-Remy des vendanges, il percevra sans la moindre opposition, sur les terrages du dit lieu, un muid de blé, un de seigle et un d'avoine, mesure de Laferté; et à la Saint-Jean-Baptiste dix sous de Maestricht. A Noël, il y percevra également une rente annuelle de dix gelines, et il en jouira en paix et tranquillité.

En témoignage de quoi, j'ai fait apposer mon sceau.

Fait l'an du Seigneur 1232 (1), au mois de Mars.

(1) P. H. Goffinet, *les Comtes de Chiny*, p. 254-255.

On suppose que cette charte a été faite entre le 1er et le 25 mars et non entre le 25 et le 31. Outre que la probabilité est de 24 contre 7, il y a

Un document, daté de 1244, le dimanche de l'octave de la Trinité (29 mai 1244), nous fournit les noms de quelques personnages d'Avioth. Il s'agit d'un acte dressé par « *Nicholes, prestres de Aviot* et de Summetone, » faisant connaître qu'une contestation s'étant élevée entre l'abbé et le couvent d'Orval d'une part, et « Colart, Henris et Bertrans, frères, de Tone-la-lon » d'autre part, au sujet de bois, de terres, de près, de dîmes et de terrages de Saint Quoet le grand et le petit (1), ils avaient choisi pour arbitres le seigneur Thierri, chevalier de Montplainchamp, Thibaut de Tonne-la-Long, Jacomin, le maire d'Avioth et Rausin, l'échevin d'Avioth.

L'acte fut dressé à Orval devant les parties « devant dites et devant plusors atres. » La contestation étant réglée, il fut décidé qu'en cas de nouveau désaccord il serait jugé par le maire d'Avioth et le prévôt de Sommethonne, d'après les bases arrêtées par les arbitres (2).

Ce document est le premier, à notre connaissance, qui mentionne un prêtre d'Avioth, et nous remarquons que celui-ci desservait en même temps Sommethonne.

De nouveaux renseignements sur Avioth nous sont fournis par un acte de l'an 1264, le jour de Saint-Brice (13 novembre 1264).

En raison de son importance nous donnons ci-après le texte de ce document que nous essaierons en même temps de traduire.

cette raison à invoquer, que le comte paraît avoir passé l'hiver 1231-1232 dans le comté de Chiny. (Note du P. H. Goffinet, *les Comtes de Chiny*, p. 255).

(1) *Saint Quoet* ou *Sencoweit* est une localité disparue, située à environ 2 kil. au sud-est de Gérouville, près de l'emplacement de l'ancien temple payen de Géromont où, entre autres objets intéressants, ont été découvertes, une inscription votive au dieu *Silvano Sinqu.* et une autre au dieu *Sinquati*, publiées par M. Jeantin dans *les Chron. de l'Ard. et des Woepres*, t. I, p. 567. L'épithète *Sinquates*, attribuée au dieu Silvain, a donné lieu aux recherches des savants qui ne sont pas encore parvenus, que nous sachions, à en donner une explication satisfaisante. Le rapprochement entre l'épithète *Sinquates* et le nom du village de *Saint Quoët* ou *Sencoweit*, situé à côté du point où les inscriptions notives ont été trouvées, vient tout naturellement à l'esprit.

(2) *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. 281-282.

Alard, doyen rural de Juvigny, atteste une donation faite autrefois à l'abbaye d'Orval par Ponchard de Charbou, et déclare injuste l'opposition de Poncelet surnommé, non sans raison, Renardet.

13 novembre 1264.

Universis praesentes litteras inspecturis, nos Alardus, decanus christianitatis de Juveniaco, salutem et veritati testimonium perhibere.

Universitati vestrae significamus quod Poncardus, burgensis de Avioth, dictus de Charbou, laude et assensu uxoris suae Hawildis, dictae la Converse, et omnium haeredum suorum et omnium qui laudare tenebantur, praesentibus villico tunc temporis Jacobo, et scabinis de Avioth, Rausino Piet de Buef et Hueto dicto Ravinel, in cymiterio ejusdem villae, sicut a fide dignis audivimus quibus non immerito facile sit credendum, ecclesiae Aureaevallis libere et absolute, tanquam familiaris eorum et praebendarius et in eadem domo mortuus ac sepultus, quoddam pratum, in confinio jam dictae villae de Avioth, contulit perpetuo possidendum. Verum crescente mundi malitia, cum jamdicta domus Aureaevallis per annos circiter triginta vel amplius, absque alicujus calumnia, pacifice praedictum pratum possedisset, quidam burgensis de Avioth Ponchelès, non immerito dictus Renardès, cognatus jamdicti Ponchardi qui dictum pra-

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, nous Alard, doyen de la chrétienté de Juvigny, salut et témoignage de la vérité.

Nous signifions à tous que Poncard surnommé de Charbou, bourgeois d'Avioth, du consentement et avec l'approbation de son épouse Hawilde, dite la Converse, de tous ses héritiers et ayants cause, en présence de Jacques alors maire et des échevins d'Avioth, Rausin Piet de Buef, et Huet dit Ravinel, assemblés dans le cimetière du dit village, comme nous le tenons de témoins très dignes de foi, a donné librement et absolument à l'église d'Orval, en sa qualité d'ami et de prébendier de la dite église où il est mort et enterré, la perpétuelle possession d'un pré situé dans le finage du dit Avioth.

Depuis environ trente ans et plus, la maison d'Orval possédait paisiblement et sans conteste le sus dit pré, lorsqu'à la faveur des temps mauvais, un certain bourgeois d'Avioth, Poncelet, surnommé non sans raison, Renardet, parent de Ponchard sus nommé qui avait donné ledit pré à l'église d'Orval, ne craignit pas

d'inquiéter les frères dudit Orval, dans la longue, paisible et légitime possession de cette libéralité. Mais Aelis, fille dudit Ponchard de Charbou, comme héritière avec Géraud son mari, s'opposa énergiquement à la prétention du dit Poncelet Renardet. A cette fin, Aelis ayant comparu devant nous dans le village de Saint-Brice, avec Géraud son mari et leurs enfants, renouvela et confirma entre mes mains la susdite donation à l'église d'Orval, telle que l'avait faite son père. Etaient présents, le seigneur Lambert, prêtre de Breux; Lambert, maire d'Avioth, surnommé de Robermont; les échevins Colet l'ouvrier, Colet le cordonnier, le recteur des écoles d'Avioth, Simon, l'ouvrier de Sommethonne et plusieurs autres. Et si quelqu'un avait quelques droits sur ledit pré, elle l'en déboute complètement, avec l'approbation de toute l'assemblée, et les reporte aux mains du frère Ponce, sous-prieur d'Orval et du frère Constant, directeur de Nordrechamp (1). Les frères d'Orval donnèrent par charité, pour venir en aide aux susdits donateurs, trente sous forts, une chape (2) et d'autres biens.

tum saepedictae ecclesiae Aureaevallis contulerat, inquietare super dono tam legitime facto, tamdiu quiete possesso, fratres Aureaevallis non praesumpsit et aggravare. Aelis autem, filia ipsius Ponchardi jamdicti de Charbou, utpote haeres cum Geraudo, marito suo, oppressionem ipsius Ponchelet Renardès jamdicti penitus compescuit et praesumptionem. In praesentia siquidem nostra eadem Aelis constituta, in villa quae dicitur Sanctus Brictius, cum Geraudo, marito suo, et liberis eorumdem, quemadmodum pater ipsius jamdudum ecclesiae Aureaevallis contulerat, ita et ipsa donum praedictum renovando et in manu mea fide data confirmavit, et, adstantibus domino Lamberto, presbytero de Brues, Lamberto majore de Avioth, dicto de Robermonte, et scabinis Coleto Fabro, Coleto Sutore, rectore scholarum de Avioth, Symone Fabro de Sometonne, et pluribus aliis, si quid juris in praedicto prato habebat, collaudantibus secum omnibus qui aderant totaliter guerpivit et in manus fratris Pontii, subprioris Aureaevallis, fratrisque Constantii, magistri de Nordrechamp (1), reportavit. Fratres autem Aureaevallis triginta solidos fortium, et capam (2), et bona alia, ex chari-

(1) *Nordrechamp*, c'est-à-dire *le* ou *les Hayons*, auj. ferme située à 2 kil. au nord de Sommethonne (Belgique), à la source de la *Thonne*.

(2) Nous avons traduit *capam* par *chape;* mais nous n'affirmons pas que ce soit là le véritable sens.

tate, ob eorum inopiam sublevandam, eisdem contulerunt.

In cujus rei testimonium sigillum nostrum praesentibus apposuimus.

Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quarto, in die sancti Brictii (1).

En témoignage desquelles choses, nous avons à ces présentes apposé notre sceau.

Donné l'an du Seigneur 1264, le jour de Saint-Brice.

La charte, dont nous venons de donner le texte et la traduction, nous apprend un fait important : c'est l'existence d'un cimetière à Avioth dès le commencement du XIII^e siècle. En effet, cet acte, daté de l'an 1264, rappelle qu'une trentaine d'années avant, Poncard, dit de Charbou, fit donation de son pré, en présence du maire et de deux échevins, dans une assemblée tenue dans le *cimetière d'Avioth*. La coutume, pratiquée de toute ancienneté dans nos villages, de se réunir dans les cimetières, ordinairement à la sortie de la messe, pour traiter des affaires importantes, s'est maintenue jusqu'à la Révolution de 1789. Or, anciennement le cimetière entourant toujours l'église paroissiale, l'existence d'un édifice religieux, antérieur à l'église actuelle, devient évidente.

L'acte d'arbitrage de 1244, dont nous avons donné l'analyse plus haut, mentionne du reste un prêtre d'Avioth qui desservait en même temps Sommethonne. Deux autres actes, de l'an 1284, dont il sera question plus loin, nous feront connaître le nom d'un autre personnage qualifié seulement de prêtre d'Avioth.

L'acte de 1264 ci-dessus, nous apprend encore qu'à cette époque existait à Avioth un recteur des écoles : *rectore scholarum*. Les capitulaires de 789 et de 802 (2), relatifs à l'organisation des paroisses rurales, prescrivaient que chaque prêtre de paroisse eût avec lui au moins un clerc pour l'aider en ses fonctions et instruire les enfants. Telle fut l'origine des maîtres d'écoles paroissiaux, appelés jadis *magister* et considérés

(1) *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. 408-409.

(2) Baluze, I, p. 370.

comme appartenant aux ordres inférieurs du clergé ; mais la grande rareté des livres avant l'invention de l'imprimerie empêcha ces ordonnances d'avoir beaucoup d'effet. Il fallut presque toujours se borner à l'enseignement oral. Ecoliers et maîtres se servaient dans leurs exercices de tablettes enduites de cire à la manière des anciens, réservant le parchemin pour les choses dignes d'aller à la postérité (1).

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les actes de cette époque relatifs au village d'Avioth sont rares. Celui du 3 avril 1270 (2) indiquant la mouvance d'un grand nombre de localités chiniennes mérite d'être rappelé. Il s'agit de l'acte de dénombrement du comte Louis V de Chiny, qui déclare tenir *Aviou* en fief et en hommage ligement du comte Thiébaut de Bar. Par ce même acte, Louis V reprend du comte de Bar, *Saint-Brois*, c'est-à-dire Saint-Brice, emplacement de l'église-mère d'Avioth dont le ban, ainsi que nous l'avons déjà fait ressortir, appartenait à l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz.

Voici maintenant deux documents qui vont nous fournir les derniers renseignements sur Avioth au XIII^e^ siècle. En raison de l'intérêt qu'ils présentent, nous avons cru devoir reproduire ci-après les textes, avec la traduction, en faveur de ceux qui ne seraient pas familiarisés avec la langue en usage à cette époque.

Isabelle, veuve de Witon, et Thierry, prêtre, leur fils, donnent une prairie à l'abbaye d'Orval.

4 mars 1284 (n. st.).

Qu'il soit connu de tous que nous, Isabelle, veuve de Witon et Thierry, prêtre, leur fils, avons donné pour Dieu et en aumône,

Connue chose soit à tous que nous Isabel, qui fut fame Witon, et Thieris, prestre, qui fut lor fils, avons doneit, por Deu et en

(1) *Hist. eccl. de la Prov. de Trèves*, par l'abbé Clouet, t. II, p. 516. Dans nos fouilles sur l'emplacement de l'église de Saint-Brice, nous avons découvert un style en os, pointu à l'un des bouts et aplati de l'autre qui, évidemment, servait à l'usage que nous venons d'indiquer.

(2) P. H Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 347.

asmones, à l'église Nostre Dame d'Orval, le acquist que nous feismes à Warnier dit Nauel de Tonneletil, et a Isabel qui fut sa femme, fille monsignour Lowit, chevalier de Thonnelle, qui fut, c'est assavoir la moitié dou preit que on dit en Bossupreit, qui fut à devant dit Navel.

Et avons fiancie par nos fois fiancies, nous Isabel et Thieris devant dis, que nos ne réclamerons ne ferons réclamer, par nos ne par autruy, en nulle court, ne de sainte Eglise ne de autre. Et avons renunciet et renuncions à toutes exceptions de faict et de droit qui nous pourent aider et grever ladite église d'Orval.

Ceste asmone fut faite en la présence et en tesmoignage Badeson le Cambier, Girard la Gloce, Adenet le Corvisier, Olier le Potier, Arnout genre Ainarnt, Gobin de la Fontaine, Rantignon fil Oudet qui fut le Potier, eschevins, et Pérart maïeur d'Avioth, comme justice de l'année ; Jehan le Clerc de Monmaidei, Jehennot de Girouville, Thielemant de Avioth, monsignor Symon, prestre de Herbueval, et monsignour Jehan Noir (Noit?) de Avioth, chapelain de Monmaidei. Et por ce que ceste asmone soit firme et estable, avons nos Ysabel et Thieris devant dis, depryet maistre Nichole, doyen de la chrestienteit de Givigney, Reneir de Montmaidey, et Ponsart de Summethone, cureis, et Estève, prestre de Avioth, que il

à l'église Notre-Dame d'Orval l'acquêt que nous fîmes à Warnier dit Nauel de Thonne-le-Thil et à Isabelle sa femme, fille de feu monseigneur Louis, chevalier de Thonnelle, à savoir, la moitié du pré appelé en Bossupré, qui appartenait au devant dit Nauel.

Nous Isabelle et Thierry susnommés avons juré par notre foi jurée que nous ne réclamerons ni ne ferons réclamer, par nous ni par autrui, en nulle juridiction, ni de la sainte Eglise, ni d'autre. Et avons renoncé et renonçons à toutes exceptions de fait et de droit qui pourraient nous aider à faire tort à ladite église d'Orval.

Cette aumône fut faite en la présence des témoins : Bodeson le Cambier, Girard la Gloce, Adenet le Corvisier, Olier le Potier, Arnout, le gendre d'Ainarnt, Gobin de la Fontaine, Rantignon, fils de feu Oudet le Potier, échevins, et Pérart, maire d'Avioth, composant la justice de l'année; Jean le Clerc de Montmédy, Jeannot de Gérouville, Thielmant d'Avioth, monseigneur Simon, prêtre d'Herbeuval et monseigneur Jean Noir (ou Noit) d'Avioth, chapelain de Montmédy. Et pour que cette aumône soit ferme et stable, nous, Isabelle et Thierry susdésignés, avons prié maître Nicole, doyen de la chrétienté de Juvigny, Renier de Montmédy, et Ponsart de Sommethonne, curés et Estève, prêtre d'Avioth, de mettre leurs

sceaux avec mon sceau à moi Thierry susdit, en témoignage de vérité. Et nous maîtres Nicole, doyen, Renier, Ponsars et Estève susnommés, à la prière et à la requête d'Isabelle et de Thierry, avons mis nos sceaux à ces présentes lettres en témoignage de vérité.

Le dit pré, nommé en Bossupré, est situé au ban d'Avioth.

Ces lettres furent faites et données l'an de grâce 1283, le samedi après les Bules (1).

ont mis lour saes avoec le mien sael Thieris devant dit, en tesmoignage de vériteit. Et nous maistres Nicholes doyens, Renier, Ponsars et Estève devant dis, avons mis nos seas à ces présentes lettres en tesmoignage de vériteit, à la prière et à la requeste Ysabel et Thieris devant dis.

Et li preis devant dis que on dit en Bossupreit siet au ban de Avioth.

Ces lettres furent faites et donées l'an de grace mil deux cens quatre vins et trois ans, le samedy après les Bules (1).

Henry cède à sa mère Isabelle, veuve Witon, et à son frère Thierry, prêtre, sa part d'une prairie dite Bossupré.

5 mars 1284 (n. st.).

Moi Estèves, prêtre d'Avioth, fais connaître à tous ceux qui ces lettres verront et entendront lire, que Pérars, maire, Bodeson Cambier, Girars la Gloce, Adenet le Corvisier, et Olier le Potier, échevins d'Avioth, ont reconnu et témoigné, en ma présence, que Henri, fils d'Isabelle, veuve Witon et frère à monseigneur Thierry, prêtre, leur fils, se dessaisit entre les mains de Pérart, maire susnommé, en présence des susdits échevins, de la part qu'il

Je Estèves, prestres de Avioth, fais connissant à tous qui ces lettres verront et orront que Pérars, maires, Bodesons le Cambiers, Girars la Gloce, Adenes li Corvisiers, et Oliers li Potiers, eschevins de Avioth, ont reconnus et temoigneit, en ma présence, que Henris, fils Isabel, fame Witon qui fut, et freires à monsignour Thieris, prestres, lors fils, se dévestit et mit la vesture en la main de Pérart, mayeur devant dit, en tesmoignage des eschevins devant

(1) *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. 524. — Le dimanche des *Bules* ou des *Bures* est le premier dimanche de carême. Ce nom vient de *bure*, brûler, usage encore existant dans quelques localités des anciens duchés de Bar et de Luxembourg.

dis, de tel partie comme il avoit ne pooit avoir on preit de Bossupreit que on dist, qui siet on ban de Aviot, qui fut acquesteit à Warnier dit Nauel, de Thonne-le-Til et à Isabelle sa femme, qui fut fille monsignour Lowit, chevalier de Thonnelle, por donner, por vendre, et por faire lor volenteit quanque li devant dite Isabel, sa meire, et li devant dit Thieris, ses freires, en vouroient faire. En tesmoignage de la queil chose, à la prière et à la requeste de la devant dite Isabel et dou devant dit Thieris, ais je mis mon sael à ces présentes lettres, qui furent faites et donées l'an de grace mil deux cens quatre vins et trois ans, le dimange après les Bures (1).

avait ou pouvait avoir au pré dit le Bossupré, pour donner, pour vendre et pour en disposer autant que la dite Isabelle, sa mère et le dit Thierry, son frère, le voudraient faire. Ce pré, situé au ban d'Avioth, fut acquis de Warnier, dit Nauel, de Thonne-le-Thil et d'Isabelle, sa femme, fille de feu monseigneur Louis, chevalier de Thonnelle.

En témoignage de laquelle chose, à la prière et à la requête de la susdite Isabelle et du susdit Thierry, j'ai mis mon sceau à ces présentes lettres qui furent faites et données l'an de grâce 1283, le dimanche après les Bures.

Nous remarquons que, dans l'acte du 4 mars 1284, le desservant de Sommethonne est qualifié de curé, tandis que dans les deux documents que nous venons de transcrire, le nom de celui d'Avioth est suivi du simple titre de prêtre.

Nous avons constaté la même différence de qualification dans d'autres actes de la même époque relatifs à cette contrée.

Comment expliquer cette distinction entre les pasteurs des différentes paroisses?

Le nom de curé était-il à cette époque réservé aux seuls desservants des anciens *tituli* et celui de prêtre aux pasteurs des paroisses rurales d'institution moins ancienne? C'est fort probable, et cette hypothèse étant admise, il n'y aurait pas lieu de s'étonner que les desservants de l'église d'Avioth, dont la fondation remonte, selon nous, au XII^e^ siècle, fussent qualifiés simplement de prêtres au XIII^e^ siècle.

L'acte du 4 mars 1284 nous fournit encore les noms du

(1) *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. 525.

maire et des sept échevins que, conformément à la loi de Beaumont, la communauté élisait tous les ans, le dimanche de la Pentecôte. Le maire et les sept échevins composaient ce que l'on appelait la justice de l'année. Les différents documents, postérieurs à la charte d'affranchissement, dont nous avons donné l'analyse ou le texte, indiquent que dès le XIII^e^ siècle, l'organisation municipale fonctionnait régulièrement à Avioth.

Nous arrivons enfin au XIV^e^ siècle, époque qui vit s'élever la magnifique église gothique que nous admirons encore aujourd'hui.

En quelle année furent jetés les fondements de cette œuvre remarquable? Nous ne pouvons répondre à cette question d'une manière satisfaisante, les preuves nous faisant défaut; mais tout indique que ce fut au commencement du XIV^e^ siècle, sinon à la fin du XIII^e^.

L'inscription de la clef de voûte du chœur : *Agnus Dei qui tollis peccata*, en beaux caractères majusculaires gothiques indique le XIII^e^ ou le XIV^e^ siècle. Le maître-autel remonte sûrement à la même époque (1). Ajoutons que le style primitif de l'église, qui a subi des modifications dans les siècles suivants, est bien celui en usage à la même époque.

Après ce rapide coup d'œil jeté sur l'église d'Avioth, continuons à signaler les documents relatifs à son histoire.

En 1327, dans le testament de Jacques de Lus, chevalier, bailli du comté de Chiny, nous voyons figurer comme témoin, « *Jehan*, cureit d'Avioth. » Dès cette époque, le curé d'Avioth devait être un personnage important, car il est appelé par le noble testateur à mettre son sceau immédiatement après ceux de l'abbé d'Orval et de Jehan de Virton, chevalier, cousin de Jacques de Lus.

Par ce testament, daté de l'an de grâce 1327, le mardi après la fête Notre-Dame à mi-août (18 août 1327), Jacques de Lus et Ailis, sa femme, demandent la sépulture à Orval et

(1) Mgr Barbier de Montault, *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, 1889, p. 209, attribue le maître-autel au XIV^e^ siècle.

lèguent à cette abbaye divers biens pour l'édification d'une chapelle dans l'église d'Orval. Au nombre des rentes données à cet effet à l'abbaye figure celle de « sinquante-six solz tournois petis » sur le four d'Avioth. Parmi les donations stipulées ensuite en faveur d'un grand nombre d'églises figurent les suivantes : « a luevre Nostre-Dame d'Avioth, cinq solz. — A Saint Bres, deleis Avioth, douze deniers (1). »

Cette expression « a luevre » signifiant évidemment, à *l'œuvre*, unique dans ce document qui contient cependant un si grand nombre de legs en faveur d'églises et d'établissements religieux, indiquerait-elle qu'au moment de la rédaction du testament (1327), l'église d'Avioth était en projet ou en cours de construction? Cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable.

Par une charte, datée également de 1327, le jour de la Nativité Notre-Dame, au mois de septembre (8 septembre 1327), Louis VI, comte de Looz et de Chiny, et Marguerite, sa femme, confirment les dispositions testamentaires ci-dessus de Jacques de Lus, en ce qui concerne l'abbaye d'Orval(2). Il résulte de ce document qu'à cette date, Jacques de Lus, le donateur, était décédé.

Nous rappellerons ici l'existence de trois monnaies au coin de Godefroy, comte de Looz et de Chiny, avec l'inscription *Moneta Aviothensis*, indiquant que sous le règne de ce comte (1350 à 1355) un atelier monétaire fonctionnait à Avioth. Nous examinerons plus loin cette question intéressante.

Rappelons aussi que le comté de Chiny qui, dès le mois de mars 1343, avait été placé sous la suzeraineté commune des ducs de Bar et de Luxembourg, disparut de fait à partir de 1365. Par un acte de vente, daté du 16 juin 1364 (1365 n. style), Arnulphe V, comte de Looz, seigneur de Rummen et de Quaebecke, 17e et dernier comte de Chiny, du consentement de la comtesse Élisabeth, sa femme, vendit à Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, ce qui lui restait encore du

(1) *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. 660-664.
(2) *Ibidem*, p. 665-666.

comté de Chiny, savoir : les prévôtés de Chiny, de Montmédy et d'Etalle.

L'administration des ducs de Luxembourg va nous fournir immédiatement un acte important pour notre sujet. Il s'agit d'une charte de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, etc., daté d'Yvoy le 3 décembre 1372, dont nous donnons ci-après le texte avec la traduction.

Wenceslas de Bohême, octroie au curé d'Avioth, le pouvoir de mettre deux hommes pour percevoir les revenus et gérer les biens de la fabrique de l'église d'Avioth.

3 décembre 1372.

Wenceslas de Bohême, par la grâce de Dieu, duc de Luxembourg, de Lothier, de Brabant, de Limbourg et marquis du Saint-Empire, faisons savoir à tous qu'après délibération de nos bons conseils, considérant que les gens d'église doivent avoir la connaissance et le gouvernement des biens spécialement spirituels, et partant que nous pensons que ce soit le profit et l'avancement de l'église de Notre-Dame d'Avioth, nous avons agréé et octroyé, agréons et octroyons que dorénavant le curé de la dite église ait le droit de mettre, par le conseil de nos bonnes gens d'Avioth, deux hommes capables ayant le pouvoir de recevoir et de rendre tous revenus, profits et émoluments, appartenant à l'œuvre et fabrique de la dite église, lesquels rendront compte une fois par an au dit curé en présence de notre justice et de nos autres bonnes

Venceslaus de Boeme par la grâce de Dieu, Dux de Lucemb, de Lothe, de Brab, de Lemb. et marchis don saint Impire, faisons scavoir à tous que par delibeon de bons conseil considerans que gens d'eglise doiet avoir la congnissance et gouvgnement des bns espituels especialmt ptant que nous pensons que ce soit le pffit et avacemt de l'esglise nre Dame d'Avio, avons greeit et octroiet, greons et octroions que de cest jour en avant li curey d'icelle esglise ait la congnissance de mettre p le conseil de noz bonnes gens d'Avioth dous homes suffisants haians povoir de recevoir et de rendre toutes revenues pffis et emolumes apptinat a Lovraige et fabricque d'icelle Esglise Liqueils rendront chasc. an une foix compe a dit curéi en la pnce de nre justice et de nos aut. bonnes gens d'icelle ville. Et sil estoit

trouvéi a compe que li dous esleus p̄ le dit curey neussent mie b̄n p̄ffitablem̄t gouvgneit le dit curey en y puet mettre dous aut̄ tous dis p̄ le conseil de nos d̄tes bonnes gens d'Avioth. De ce faire donnons a dit curey plain povoir et mandem̄t espc̄, mandons et commandons a n̄re d̄te justice d'Avioth et a tous aut̄ nos subgis que a dit curey en ce faisant obeissent et entendent diligem̄t car tous dis voulons nous la croissace, p̄ffit, avacement de la d̄te Esglise. Tesmong ces l̄res saiell̄ de n̄re seel. Donné à Yvoix trois jours on moix de Decemb. l'an mil trois cent sexante et douze.

gens de la dite ville. Et s'il était trouvé, à la reddition des comptes que les deux élus n'eussent pas bien profitablement gouverné, le dit curé y pourrait mettre deux autres, toujours par le conseil de nos dites bonnes gens d'Avioth. De ce faire donnons au dit curé plein pouvoir et mandement spécial, mandons et commandons à notre justice d'Avioth et à tous autres, nos sujets ainsi qu'au dit curé, en ce faisant ils obéissent et entendent diligemment car toujours voulons-nous l'accroissement, le profit et l'avancement de la dite église. Témoins ces lettres scellées de notre scau. Donné à Yvoix le 3 décembre 1372.

Aussy estoit soubscrit à dextre, per D̄oum Ducem et à senestre Eq. Oc : Ro.

Collationné à son original escript en parchemin sain et entier, et trouvé concorder de mot à mot par moy notaire soubscript curé à Thoe̅-le-til, y estant un seel de cire iaulne (jaune) pendant en simple queue redouble derrier ledt seel et cacheté en deux endroits. En vérité de quoy ay signé ceste à Avioth le treiziesme Feburier mil six cent quarante.

Ita est Arniquin, avec paraphe, curé de Thone-le-til (1).

A l'époque où cette charte fut octroyée, l'église d'Avioth était sans doute construite, non pas telle que nous la voyons actuellement mais telle qu'elle était avant les nombreux ajoutements et remaniements qu'elle a subis aux siècles suivants.

Nous atteignons le xv^e^ siècle, époque où l'église était certainement livrée au culte. Comme l'a judicieusement fait remarquer M. Ottmann, les inhumations suivent d'ordinaire de près l'achèvement d'un sanctuaire de cette importance.

(1) Archives de la cure d'Avioth, p. 141 d'un vieux registre.

Or, les premiers cas de décès gravés sur la pierre sont de 1411. Nous donnons plus loin, dans un chapitre spécial, la description des pierres tombales et du sarcophage des seigneurs de Breux placé dans une chapelle du rond-point.

Continuons l'examen des documents se rapportant à Avioth.

Le testament ci-après d'un seigneur espagnol, du nom de *Chartigo*, daté de l'an 1442, contient des faits intéressants ; il mérite certainement d'être publié.

Testament de Chartigo, seigneur d'Espagne.

9 août 1442.

Au nom de Dieu. Amen. C'est chose connue et notoire que le neuviesme jour d'Aoust, l'an 1442, en la présence de moy sire Nicol le Regner, chappellain de Breux, ait fait et ordonné Chartigo, seigneur d'Espaingne, home d'arme de la compaignie de Monseigneur du Pont, son testament et dernière volonté lui estant en son bon sens et bien mémoratif, débile de son corps, et considérant qu'il n'est chose si certaine que de la mort et non certaine de l'heure, et pour le remède de son âme a voulu disposer de ses biens temporelz à la manière et forme qui sensuyt. Et 1° pour tenir ferme et estable et accomplis sont dict testament ait ordonné et esleut ses exécuteurs ses feables et amis Jehan Dom Doullet, son frère germain, Guillame de Voille et Petricque Guasson, compagnons de guerre, lesquels en la présence des témoings se dessoubz escriptz, ont promis asseurer ce dit testament et ordonnance. Et premier comme vraye chretien le dict Chartigo rend et recommande son âme à Dieu son Créateur et Redempteur, à la glorieuse Vierge Marie, à Saint Pière, à Saint Paul, à Monseigneur Saint Martin, son patron, et à toute la court célestial, son corps à la terre et eslit sa sépulture à l'Esglise Nostre Dame d'Avioth devant l'image N. Dame.

Item et pour le remède de son âme, ses pères et mères predécesseurs et successeurs et bienfaiteurs ait ordonné et ordonne que de cincquante escus qu'il ait en aur et en argent en la valeur soyent acquises censes et rentes par l'advis

de susdicts exécuteurs curé et chappellains dudit Avioth pour célébrer une messe par toutes les sepmaines perpétuellement par les dicts curé et chappellains en la dicte eglise.

Item donne aux pauvres personnes qui sont à la prison dudict Breux certaines vaches et chevalx pour eulx aidier à leur rançon (1).

Item donne a l'hospital dudict Avioth pour en faire prouffict et pour *nuijris* (?) et augmenter affin que les pouvres qui y seront logés en temps advenir en puissent estre aidiés a refections et raisaïsy (2) par ainsi que l'hospitalier sera tenu admonester les dicts pouvres dire ung *Pater noster* et ung *Ave Maria* pour lame de luy.

Item donne son harnoye d'arme en augmentation de l'argent de la dicte messe.

Item donne a Jehan Dom Doullet, son frère dessus dit, deux de ses chevalx, assavoir ung bayart et ung haquené (3).

Item donne a son serviteur Regnier son aultre cheval et sa brigandine (4).

Item donne à son paige Hannequin quatre escus d'aur.

Et pour récupérer aulcuns de ses biens qui lui sont deuz de plussieurs personnes pour par ses dicts exécuteurs demander et en faire et asseur sa dicte ordonnance, dit à sa conscience et déclaire que Jango luy doit pour ung cheval qui lui a vendu vingtz escus d'aur de quoy il en ait obligé es mains de maistre Jehan de l'Eglise demorant à Bar-le-Duc.

Item doit Guillame de Biguarre la somme de XXVIII francs de roy, lesquels donne a son dict frère Jehan Dom Doullet.

Item doit Jean bourgois VIII francs de roy, sur quoy ledict Chartigo luy puist estre tenu de deux francs.

(1) Il s'agit vraisemblablement de prisonniers de guerre incarcérés durant les troubles occasionnés par la cession du Luxembourg, faite par Elisabeth de Gœrlitz à Philippe, duc de Bourgogne, en vertu du traité de Hesdin, du 4 octobre 1441.

(2) Repas et rassasiement.

(3) Haquénée, cheval ou jument de moyenne taille, douce et aisée à monter.

(4) Brigandine, armure légère faite de lames de fer jointes, et qui servait de cuirasse.

Item doit Rouget XXVIII solds. Et grant Jehan XVI solds.

Item ordonne que ses guages qui lui sont deeuz de deux termes soyent levez par ses susdicts exécuteurs et a donné à son père 40 francs.

Item doit Louppe de Lyte ung florin de Rin et XXVIII grants blancs.

Item ait demoré ledict testateur es mains de Jacques pour Jehan davecgne de quatre francs de roy.

Item ordonne que toutes ses debtes qui seront cognues seront payées par ses dicts exécuteurs.

Item ordonne et charge ses exécuteurs que.....de tous..... qu'il ait soyent distribués à œuvres pieuses et misericordieuses, assavoir a célébration de messes, aulmonages et aultres bienffaicts ainsi le veult et ordonne sur telle pugnition divine qu'ilz n'en soyent repis devant Dieu.

Et nous Jehan Dom Doullet, Guillame de Voilz et Petricque Guasson, exécuteurs dessus dicts, promectons et avons promi es mains du dict sieur Nicol accomplir et asseur. ledict testament en la présence de Louppe Davesnes, Valentin Thorran segnerre nobles hommes et plusieurs aultres ad ce huchies (1) pr appelés lesquels exécuteurs se mont priés et requis que voulsisse signer ledict testament de mon signet manuel lequel a leurs prière et requête a signé l'an et jour dessus dicts.

Copie retirée dessus le principal.

Ita est Arniquin n. r. avec paraphe (2).

A cette époque, Elisabeth de Goerlitz, nièce du roi Wenceslas, veuve en premières noces d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, et, en secondes noces du duc Jean de Bavière (3), tenait en engagère le duché de Luxembourg et le comté de Chiny. Son dernier mari, le duc Jean, étant mort empoisonné

(1) *Huchir* est un mot encore en usage dans le patois d'Avioth et de Breux avec la signification d'appeler; il signifiait : crier, citer, assigner.

(2) Archives de la cure d'Avioth.

(3) Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, ayant été tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415, Elisabeth de Goerlitz se remaria, en 1419, à Jean de Bavière qui, pendant 28 ans, avait occupé le siège épiscopal de Liège.

le 5 janvier 1425, Guillaume, duc de Saxe et Casimir, roi de Pologne, qui avaient épousé les héritières de Wenceslas II, élevèrent des prétentions sur le duché de Luxembourg et envoyèrent des troupes qui firent rapidement la conquête de tout le pays, à l'exception des villes de Montmédy et d'Yvoy qui résistèrent vaillamment.

Élisabeth de Goerlitz, trop faible pour lutter avec succès, mit sa cause entre les mains de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, son neveu et héritier qu'elle nomma, en 1441, gouverneur du duché de Luxembourg. Cette nomination mécontenta la noblesse du pays qui se révolta et força Elisabeth de Goerlitz de se retirer à Dijon.

Le duc de Saxe en profita pour occuper Montmédy, Yvoy et plusieurs autres places.

En 1443, Philippe le Bon fit la conquête du duché de Luxembourg et comté de Chiny, que sa tante lui avait cédés par le traité de Hesdin du 4 octobre 1441. Pendant que le duc de Bourgogne s'avançait vers Luxembourg, Simon de Lalaing, grand-maître de son artillerie, Henri de la Tour et Philippe de Savigny, avaient déjà pénétré dans le pays et pris les villes d'Yvoy, de Montmédy, de Chavancy avec diverses autres villes (1).

Philippe le Bon établit pour gouverneur du duché, Corneille, son bâtard.

Quelque temps après, Montmédy fut pris et pillé par Jacquemin dè Beaumont; mais il fut bientôt repris par le prévôt de Marville (2).

Survinrent ensuite les guerres entre Louis XI et Charles le Téméraire; puis, après la mort de ce dernier devant Nancy en 1477, entre Louis XI et Maximilien d'Autriche, marié le 18 août 1477 à Marie de Bourgogne, héritière du duché de Luxembourg.

(1) Bertholet, t. VII, p. 385. — Nous lisons à l'Armorial des abbés d'Orval (1er mars 1453) : « A cause des incursions et des guerres qui depuis longtemps, hélas! ont sévi dans le Luxembourg et le comté de Chini, il est arrivé que beaucoup de villages ouverts ont été dépeuplés pendant bien longtemps. »

(2) M. de Chabaud, *Mémoire sur Montmédy*.

Après la défaite des Bourguignons devant les murs de Nancy, le Luxembourg fut en butte aux attaques des ennemis de Charles le Téméraire. Louis XI et le duc de Lorraine y envoyèrent des troupes (1).

En 1478, la ville de Virton était garnie de Français, Bourguignons, Espagnols, Lorrains et Barrois, de routiers et de pillards, tant à cheval qu'à pied, qui tenaient sous leur sujétion le duché de Luxembourg. Pour délivrer le pays de cette servitude, le comte de Chimay, La Barbe, le Sanglier des Ardennes, le maréchal de Luxembourg, le seigneur d'Autel, le seigneur du Fay, le seigneur d'Estroen, le Veau de Bouzenton et les Namurois, au nombre de dix mille, assiégèrent Virton qui fut battue de bombardes et de gros engins. Redoutant l'assaut, les assiégés durent capituler.

Par une des dispositions du traité intervenu le 27 juin 1479, entre le comte de Chimay, d'une part, et Erico de Lorado pour les gens de guerre, les maire, justice et communauté de la ville de Virton, d'autre part, « tous les gens de guerre, tant de cheval que de pied, des royaumes de France et d'Espagne, pouvaient s'en aller, à pied et en pourpoint, un blanc baston en leur poing, sans pouvoir porter aulcune chose de leurs bagues (2) et biens. » Ils ne pouvaient rester en ladite ville de Virton « ne aller dedans un mois ès places de Damvillers, Marville, Chavancy et Louppi. » Le comte de Chimay s'engageait à faire conduire « lesdicts gens de guerre jusques oultre la rivière d'Othan sûrement et saulvement (3).

Au mois de mai 1480, les Français envahirent de nouveau le Luxembourg sous le commandement de Charles d'Amboise qui prit Virton d'assaut et Ivoy par capitulation. L'auteur de l'histoire des ducs de Bourgogne, qui nous fournit ces détails, ajoute : « ainsi la guerre continuait dans le duché de

(1) *Publ. de l'Institut R. G. D. de Luxembourg*, t. XXXV, année 1881.

(2) Vieux mot qui exprime tout l'avoir qu'on peut emporter sur des sommiers, dans des malles, dans une peau de vache, *vacca;* d'où *bacca*, et le mot conservé de bâche. M. Viollet-Le Duc, *Dict. rais. du mobilier français,* Paris, 1871, t. II, p. 20.

(3) *Ibidem.* Table chronol. des chartes, etc., n° 224.

Luxembourg, sans qu'il s'y fît pourtant de grandes choses : *c'était des deux parts des courses et des ravages dont le pays était abîmé.* Tous les marchands qui revenaient de la foire d'Anvers furent pillés et se virent enlever leurs chariots de marchandises (1). »

En 1486, Gratian de Guerre (2), célèbre capitaine de ce temps-là, avec Robert de Fleuranges, l'aîné, et Robert de la Marck, son fils, à la tête de 5000 hommes, vinrent investir Ivoy; le siège fut long et opiniâtre. Robert de Fleuranges, le père, y fut tué. Les assiégeants, savoir : Gratian de Guerre et Robert de Fleuranges, le fils, furent obligés de lever le siège (3).

Enfin, un traité conclu, en 1498, à Paris, entre l'archiduc Philippe le Beau et le roi Louis XII, termina toutes les difficultés si souvent renouvelées au sujet du duché de Bourgogne (4).

La guerre recommença en 1521 entre la France et l'Empire. Robert II de la Marck, seigneur de Sedan, de Fleuranges, de Jametz, etc., osa déclarer la guerre à Charles-Quint et lui envoyer son défi à la diète de Worms. Ce fut là le point de départ de la guerre de cinq ans que se firent l'empereur et François Ier, allié de Robert de la Marck.

Cette guerre commença par le siège de Virton et finit par la bataille de Pavie, en 1525.

En 1521, Robert II et ses fils vinrent assiéger Virton, dont la défense était confiée à François de Sickingen. La ville fut battue en brèche pendant deux jours; mais Robert II dut lever le siège le 22 mars 1521 (5). La paix de Madrid, en 1526, mit fin aux hostilités.

La guerre se ralluma en 1542 entre Charles-Quint et François Ier.

(1) *Ibidem.* Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne,* t. XXIII, p. 121.

(2) Gratien Daguerre, baron de Rumigny, était gouverneur de Mouzon, en 1512 (*Ann. civ. et relig. de Mouzon*).

(3) *Ibidem*, t. XXXVI. Table chronol., etc., nº 215.

(4) *Ibidem*, t. XXXVII, année 1884. Table chronol., etc.

(5) Dr J. Jeanty, *Un ancien livre de ville de Virton,* Arlon, 1883, p. 106-107

Au mois de juin de cette année, les Français, sous les ordres du duc d'Orléans (1), brûlèrent Damvillers, Virton et Arlon. Au mois d'août, ils incendièrent Ivoy et prirent Montmédy (2) avec d'autres forts du duché. Plusieurs villages des environs, laissés sans protection, furent incendiés et ruinés de fond en comble (3).

Cette conquête fut de courte durée. Le duc d'Orléans ayant dû se rendre en Roussillon, laissa le commandement de l'armée à Claude de Lorraine, duc de Guise. A peine était-il parti, que le prince d'Orange, à la tête d'une armée d'Impériaux, reprit Luxembourg, Montmédy et tout le duché, à l'exception d'Ivoy où le duc de Guise s'était renfermé. Peu après, celui-ci, à la tête d'une petite armée levée à la hâte, s'empara de nouveau de Montmédy et d'une partie de la province.

En 1543, le duc d'Orléans, revenu avec une armée nombreuse, reprit Luxembourg, Damvillers, Virton, etc. Mais, ce succès fut encore éphémère. Le comte de Furstemberg reprit aux Français toutes les places de la province, à l'exception de Montmédy et d'Ivoy.

La paix de Crespy survenue la même année (1544) fit rentrer l'empereur en possession de toutes les villes du Luxembourg, y compris Ivoy et Montmédy.

En 1552, par suite de l'inexécution du traité de Crespy, le duc d'Orléans, avec une armée de 20,000 hommes vint de nouveau envahir le Luxembourg. Il prend et brûle Arlon et Virton; Damvillers, Stenay, Ivoy et Montmédy lui ouvrent leurs portes. Mais ces places furent reprises peu de temps après.

En 1556, Charles-Quint ayant abdiqué, son fils Philippe II lui succéda comme roi d'Espagne et duc de Luxembourg.

Malgré une trève de cinq ans, signée avec la France, la guerre continuait à exercer ses ravages. En 1558, le duc de

(1) Charles d'Orléans, 3e fils de François Ier et de Claude de France.

(2) Ce fut au siège de cette ville que Gaspard II de Coligny, plus tard amiral de France, fut blessé.

(3) Em. Tandel., *Les comm. Luxemb.*, p. 714.

Nevers, à la tête d'une armée, s'empara d'Ivoy, Damvillers, Montmédy, des châteaux d'Herbeumont, de Jamoigne, de Chiny, de Rossignol, de Villemont et d'autres places, tandis que le duc de Guise s'empara de Thionville, et, ne pouvant pénétrer dans le Luxembourg, prit Arlon et détruisit le château qui disparut pour toujours (1).

Le traité de Cateau-Cambrésis, en 1559, mit fin à la guerre et rendit Montmédy à l'Espagne.

Quelques années plus tard, le duché de Luxembourg eut fort à souffrir d'incursions qu'y firent les protestants des pays voisins. En 1568, un corps de huguenots français signala son passage sur les terres de Saint-Hubert, par le pillage et l'incendie de l'abbaye (2).

D'autres établissements religieux subirent le même sort.

C'est vers cette époque que les huguenots de Sedan vinrent piller et saccager l'église d'Avioth; un incendie détruisit les deux tiers des maisons du village (3).

Une ordonnance, datée du 3 avril 1584, adressée aux prévôts par Aug. Mansfeld, gouverneur du duché de Luxembourg, nous apprend que des vagabonds, se disant ruinés et pillés par les huguenots, parcouraient alors le pays, mendiant et exerçant toutes sortes de méfaits. Le gouverneur ordonne à tous les officiers des prévôtés de sévir contre « semblables brinbeurs estrangiers » et de les empêcher d'exercer leur « brimberie » par les villes et le plat pays (4).

En 1592, Henri de la Tour, vicomte de Turenne et seigneur de Sedan, vint, à la tête d'une armée composée pour la meilleure partie de religionnaires, mettre le siège devant Yvois, qui dut se rendre. L'ennemi pilla les églises et les maisons; il fit prisonniers plusieurs personnes notables qui n'obtinrent leur élargissement qu'en payant une rançon de mille écus.

En 1594, la guerre recommença entre la France et l'Es-

(1) *Annales de l'Instit. arch. du Luxembourg*, t. IV.

(2) A. L. P. de Robaulx de Soumoy, *Chronique de l'abbaye de Saint-Hubert* (1847), p. 8.

(3) Charte d'Isabelle-Clara-Eugenia du 28 janvier 1599.

(4) Copie de l'ordonnance, aux archives de la fabrique d'Avioth.

pagne. Le duc de Bouillon, seigneur de Sedan, eut le plus de part à la déclaration qui en fut faite. On lui donna cinq régiments d'infanterie française, six cornettes de chevau-légers qu'il joignit à sa compagnie de gens d'armes, et à celle de Sasseval. Ces troupes furent renforcées, le 16 décembre, par 3,000 hommes commandés par Philippe de Nassau. Le duc, à la tête de cette armée, entra dans le Luxembourg où il se saisit d'Yvois et prit encore La Ferté et Chauvency. Mais le vaillant Verdugo, gouverneur de Frise, et Claude de la Bourlotte, seigneur de Sapogne, prévôt et capitaine de Chiny, l'un des meilleurs officiers de son temps, ayant été envoyés dans ces quartiers avec de bonnes troupes, ils en délogèrent le duc de Bouillon et reprirent Yvois (1).

Il résulte d'une supplique que les « États, habitants et communauté de la ville et prévôté d'Yvois » présentèrent en 1602 aux princes souverains des Pays-Bas, que, dans la guerre de 1594 à 1598, leur ville fut pillée et saccagée par les gens du duc de Nevers; qu'ils la brûlèrent si entièrement, qu'il n'y laissèrent qu'une seule maison, encore entamée et rompue de toutes parts; qu'ils massacrèrent plusieurs bourgeois, en emprisonnèrent d'autres, les rançonnèrent et chassèrent le surplus ; que l'église même ne fut point respectée dans ce sac et qu'elle fut aussi détruite (2).

C'est durant cette campagne que, d'après M. Ottmann (3) et M. Bonnabelle (4), aurait eu lieu le pillage de l'église d'Avioth et la destruction, par l'incendie, des deux tiers du village dont nous avons parlé plus haut. Ces calamités sont rappelées dans la charte de 1599 d'Isabelle-Clara-Eugenia, infante d'Espagne (5).

Ce document étant d'une grande importance pour l'histoire

(1) *Annales d'Yvois*, p. 129-130, etc.

(2) *Annales d'Yvois*, p. 131.

(3) Ottmann, *Equisse arch. et hist. de l'égl. N.-D. d'Avioth*, p. 131.

(4) Bonnabelle, *Petite étude sur Avioth et son église*, p. 6.

(5) Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II et d'Elisabeth de France, eut, en 1598, la souveraineté des Pays-Bas. Elle épousa, peu après, l'archiduc Albert, fils de l'empereur Maximilien II et de Marie d'Autriche, qui mourut le

d'Avioth, nous en donnons ci-après le texte tel que nous l'avons copié sur l'original, déposé aux archives de la cure.

Charte d'Isabelle-Clara-Eugenia instituant à Avioth un marché hebdomadaire.

28 janvier 1599.

Isabel-Clara-Eugenia, par la grâce de Dieu Infante de tous les Royaulmes d'Espagne, Duchesse de Bourgoigne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Geldres, Contesse de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, Palatine et de Haynau, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, Marquise du Saint Empire de Rome, dame de Frise, de Salins, de Maline, des cité, villes et pays d'Utrecht, d'Ouevissel et de Grœninge, scavoir faisons à tous pnt et advenir, nous avoir receu l'humble supplication et Reqte de noz bien amez les manans et habitans du villaige d'Avioth soubz la prevosté de Montmédy en nre duché de Luxembourg et Conté de Chiny, contenant, comme oultre les grandes ruines et misères, qu'ilz ont souffert par la guerre dernière estant sur la frontière des François (lors ennemiz) qui auroient ravaigé quelques sepmaines led. lieu, ville et spolié la belle église nre Dame qui est illecq pélérinaige ancien et usité, seroit encoires du temps de lad. guerre advenu ung feu de meschief, qui auroit consommé les deux tiers des maisons dud. villaige pntement fort dépeuplé et en sorte qu'il n'y a apparence que de longtemps se puisse remetre en estat ni valeur de sort qu'il nous pleust bénignement leur octroyer ung marché hebdomadal et ordinaire dont nous supplioient plus que très humblement. Et ce pour les considéraons ensuyvantes à Sr que ce seroit non seulement la restauraon de lad. égle (fondée seulement d'aulmosnaiges et dont se faict à pnt la queste par le pays et aultres voisins avecq le prouf-

13 juillet 1621 sans laisser de postérité ; sa femme décéda le 1er décembre 1633, âgée de 67 ans. Par cette mort, la souveraineté des Pays-Bas retourna à Philippe IV, roi d'Espagne, neveu de cette archiduchesse.

fict, trafficque et bien publicq du pouvre peuple) ains encoir beaucoup d'advantaige le grand prouffict et augmentaon de nre domaine celle part par diverses sortes et manieres, signamment en nre droict de tonlieu que s'y lève seulement par cincq foires, qui s'y tiennent d'ancienneté par chun an. Ayant eu aultrefois marché et halle, comme on dict les anchiens. Et ce que fut quasi remis en ferme par ceulx qui lors furent envoyez pour commissaires de la part de feue Sa Majesté (que Dieu ait en gloire) a la reformaon du domaine aud. quartier en l'an 1580, comme ilz en pourroient encoires rendre bon tesmoingnaige. Et ce que faict le plus a remarquer et considérer est que led. lieu est en belle situation environné de plusieurs villes et prévostez contiguës et voisines, tant Lorrainois que Barrois que d'aultres et du pays, en aulcunes desquelles nous ne prouffictons ny avons rien au tonlieu, en aultres petite portion. Là ou que aurions le tout aud. Avioth. Et se tenant (soubs correction) le jour de lundy. Il n'y a lieu circonvoisin qui en doibve estre empesché pour n'en y avoir aud. jour. Comme il est a Montmédy ville capitalle le mardi, a Gérouville aussi villaige en dépendant, redressé depuis quelques années ença, et appartenant par moitié et indivis aux abbé, religieulx et couvent d'Orval avecque nous, le mercredi. A Marville, terre commune le jeudi. A Virton le vendredi et le samedi à Ivoix, pour ce est-il que nous les choses susd. considérées et sur icelles eu l'advis de noz amez et féaulx les president et gens de nre conseil à Luxembourg, ayant en preallable ouy ceulx de noz villes et prevostez plus proches et voisines dud. Avioth, ensemble nre substitut procureur gnal illecq. Et désirants le bien augmentaon et accroissement de la marchandise en noz pays, et le bien comun de noz subjectz aud. duché de Luxembourg, inclinans favorablement à la supplicaon et requête desd. manans et habitans d'Avioth, avons pour nous, nos hoirs et successeurs ducz el duchesses dud. Luxembourg de nre certaine science aucthorité souveraine, octroyé, consenti et accordé, octroyons, consentons et accordons de grace es-

peālle par ces pntes qu'ils puissent et pourront mectre sus et establir aud. villaige d'Avioth par forme de provision et jusques a ce qu'aultrement y soit ordonné, ung marché hebdomadal tous les jours de lundi en chasque sepmaine. Bien entendu que si aud. jour de lundi venoit a eschoir quelque feste solempnelle comandée par l'egle led. marché se tiendra le lendemain. Le tout en la forme et manière accoustumée et observée des aultres villes et villaiges de nred. pays et duché de Luxembourg ayant semblables marchés hebdomadaulx. Si donnons en mandement a noz amez et féaulx les chief Président et gens de noz privé et grand Conseils, Gouverneur, Président et gens de nrd. conseil de Luxembourg et a tous aultres nos Prevostz, Justiciers et Officiers cui ce peult et pourra toucher et regarder, leurs lieutenans pnt et abvenir et a chun d'eulx en droict soy et si comme a l'un appartiendra, que de nre pnte grace, octroy et consentement selon et par la manière que dict, ilz facent, souffrent et laissent lesd. d'Avioth supplts librement, franchement et paisiblement joyr et user, sans leur faire, mectre ou donner, ne souffrir estre faict, mis ou donné aulcun trouble, destourbier ou empeschement au contraire. Mandons en oultre a celluy ou ceulx de nosd. officiers qui sur ce seront requis, que led. marché hebdomadal, ils facent publier et dénuncer par cry publicq et mectre de leur office aux jours et lieux que l'on est accoustumé fe cryz et publicaons, afin que ceuy en soit et pust estre adverty, et led. marché de mieulx hante et fréquente. Car ainsy nous plaist-il. Et afin que ce soit chose ferme et stable a tousiours, nous avons faict mectre nre seel a cesd. pntes, saulf en aultres choses nre droict et l'aultruy en toutes. Donné en nre ville de Bruxelles le vingt-vuiesme jour du mois de janvier l'an de grâce mil cinq cens nonante-neuf.

Original sur feuille de parchemin de 331 *millim. de haut. sur* 584 *millim. de larg. percée de 4 trous triangulaires; les deux inférieurs encore munis des fils de soie jaune, rose et blanche qui portaient le sceau disparu.* — Archives de la cure d'Avioth.

Les ruines et les misères accumulées par les guerres dont nous avons cherché à donner un rapide aperçu et qui sont rappelées dans le document qui précède, ne furent que l'affreux prélude des désolations que lui réservait le XVII[e] siècle.

En 1604, la peste fit son apparition dans le Luxembourg et y exerça de grands ravages; elle reparut de nouveau en 1626 et surtout en 1636. A cette époque elle sévit avec une telle violence que, d'après les uns, c'est à peine si la trentième personne est restée en vie. Bertholet parle d'un nombre qui paraît incroyable. Selon le dénombrement qu'on en fit, dit-il page 57 du VIII[e] volume, il y eut dans la province de Luxembourg près de onze cent mille victimes. Même en faisant une large part aux exagérations inspirées par le malheur, il faut avouer que nulle part peut-être, le double fléau de la guerre et de la peste sévit d'une manière plus cruelle qu'à Avioth et la contrée voisine (1). Plusieurs villages, parmi lesquels *Landin*, situé entre Sainte-Marie et Tintigny, et Cloix, entre Grand-Verneuil et Villécloye, devinrent complètement déserts et disparurent.

En 1636, un corps de Croates, de Hongrois et de Polonais, au nombre de 8,000 hommes, à la solde de Philippe IV, roi d'Espagne, alors en guerre contre Louis XIII, se croyant déjà arrivés en France, commirent à Avioth et aux environs des excès inouïs. Donnons ici la parole au vénérable Jean Delhotel, nommé curé d'Avioth cette même année 1636, en remplacement de M. Jean Pierre, enlevé par la peste.

« Que n'avons nous point veu en l'an 1636, l'an que nous « disons de la mortalité, l'an des Granates, l'an de cruaulté, « de martirs exercé par ses cruels et barbares à l'endroit des « créatures, sesjournant si loingtemps dans ses pays, depuis « à la Noël jusque à la Saint Jean, en tourmentant, molestant, « rançonnant, blessant, tuant les personnes, les faisant souf- « frir des tourments incroyables que la plupart en sont morts,

(1) H. Goffinet, *Notice sur le village de Saint-Vincent.* Un vieux cartulaire du village de Torgny (prov. de Luxemb.) enregistre 180 décès causés par la peste en 1636. V. Em. Tandal, *Les comm. luxemb.*, p. 377-378.

« après les avoir pillé et emporté tout ce qu'il avoient en la « meilleure partie. »

Plus loin, le digne curé cite un fait d'une férocité inouïe qui eut pour théâtre le village de Meix-devant-Virton, éloigné seulement de deux lieues d'Avioth :

« Vous auré ouy j'espère », s'exprime l'auteur du *Bref recueil de l'Estat de l'église*, etc., « ce grand désastre et incen- « dies qui ce fut passé l'an susdit 1636 en l'église et village de « Meix proche *Verton* causé par ses cruels tirants et barbares « Granates et Polacques, attaquant et forçant les pauvres ré- « fugiés dans ceste église, qui ce deffendoint courageusement « jusque à la mort. Jacoit cependant impuissant contre un si « grand nombre de cruels barbares enragé, convocqué de « toutte part, pour exercer les furies de leurs rages; comes- « tant une si funeste action que de brusler ladite Eglise et vil- « lage dudit Maix, encore assé extendu qu'at peine y at-il resté « une maison enthière et y sont esté bruslé et consommé plus « de trois cents personnes avec leurs commodités y réfugiés. « Aucuns y refugié avec les aultres sont esté déblivrés de cette « combustion au périls tousiours de leurs vie, réclamant la « glorieuse Vierge Notre Dame d'Avioth à secour, se jettant « par une fenestre de la tour du haut en bas, passant au tra- « vers et parmy ceste race maudite, et ont eux la vie réservé, « aucuns sans estre blessé, aultres blessés à mort qui ont esté « depuis guéri, et ont tous esté ici faire leurs actions de grâce, « attribuant leur vie à Notre Seigneur par les faveurs de la « glorieuse Vierge Notre Dame d'Avioth, tous lesquels j'a « veu, coigneu et entendu dire véritable tout ce que desus. — « Cruauté admirable qu'en ceste combustion, ses enragés ti- « rants *ont rosti en broche des personnes, quis unquam audivit « talia*, ce qui m'at esté asseuré véritable. »

Le même manuscrit nous apprend que quantité de chaînes et liens de fer déposés, devant l'image de Notre-Dame trônant à cette époque à l'intérieur de la *Recevresse*, « par des prisonniers et captifs délivrès du joug des Turcs » furent alors enlevés par les Croates qui les employèrent « à leur usage profane des fers de chevaux et aultrement à leurs plaisirs. » Ils empor-

tèrent tous les tuyaux de l'orgue avec deux clochettes de l'horloge (1).

« Les malices et malignités de la guère dernier, sont esté si « grande et particulièrement au temps des *Cravates*, Hongrois « et Polacques, que l'on fut obligé de retirer toutz les orne- « mens de ladit église, les cloches, voir les chines de plombs. « Oultre que l'on fut obligé transporter à Montmédy, l'image « miraculeuse de N. Dame et moy-mesme, je suis esté à la « conduite de ladit image et des aultres meubles que dit est.

« Et touttes ces nations barbaricques estant hors de ce pays, « ladite Image fut restablit à son trosne, avec magnificence, « honneur et dévotion de tout le peuple circonvoisin et pour « quelque temps subsista dans son trosne (2). »

Dans le courant du mois de juin 1637, une armée française aux ordres du maréchal de Châtillon, comte de Coligny, qui était à la poursuite de Piccolomini, se jeta sur la Lorraine et le Luxembourg et vint mettre le siège devant Ivoy, qui dut capituler le 13 août. Belfond, son maréchal de camp, s'empara de plusieurs châteaux, entre autres celui de Louppy, puis s'en vint mettre le siège devant Chauvency en présence de l'armée du comte Piccolomini. Cette armée, qui occupait le pays de Virton, ayant été appelée dans les Pays-Bas, quitta la contrée le 28 juillet. Elle se dirigea par Orval sur Florenville, les autres voies de communication étant jonchées d'arbres nouvellement abattus ; c'était là un des moyens imaginés par les gens de la campagne pour se mettre à l'abri des incursions de troupes ennemies.

Le 2 août, une centaine de cavaliers suédois saccagea et pilla l'abbaye d'Orval; le lendemain l'église et les ateliers furent livrés aux flammes. Le 11, le feu fut mis aux autres bâtiments par un détachement de l'armée qui assiégeait Chauvency ; bientôt l'embrasement fut immense et s'étendit à tous les points du monastère. L'abbaye brûla l'espace de quatre jours et à plusieurs lieues à la ronde on put voir les sinistres lueurs de l'incendie.

(1) *Ibidem.*
(2) *Bref recueil de l'estat de l'église,* etc., chap. 20.

A l'approche des troupes, les populations affolées avaient abandonné les villages. Les habitants d'Avioth avaient cherché un abri, les uns derrière les remparts de Montmédy, les autres dans les profondeurs de la forêt de Merlanvaux. Le curé Jean Delhotel, assisté de quelques personnes, enleva de nuit la statue de Notre-Dame et la transporta à Montmédy, elle y fut placée sur l'autel Saint-Nicolas de l'église de cette ville où elle resta durant plusieurs années, jusqu'à l'époque de l'inauguration d'un nouveau pont, construit sur la Chiers, qui fut dédié à Notre-Dame d'Avioth. En souvenir de cet événement, le pont fut surmonté d'une statue de la Vierge-mère. A cette époque, alors que M. de Beer était gouverneur de Montmédy (1), la statue de Notre-Dame fut reconduite solennellement à Avioth accompagnée de la bourgeoisie dudit Montmédy, du clergé et de la plupart des habitants des villages environnants. Elle fut replacée sur son trône par le curé Jean Delhotel auquel nous devons la relation de cet événement mémorable (2).

En 1638 et 1639, Avioth eut encore à souffrir de la guerre : à l'approche de l'ennemi, ses habitants, et même ceux des villages voisins, trouvèrent un refuge dans l'intérieur de l'église. Le registre des baptêmes, déposé à la cure, nous apprend que le 25 janvier 1638, fut baptisé un enfant « né sur la voutte de l'église. »

Au registre des mariages, nous trouvons la mention suivante écrite de la main du curé Jean Delhotel :

« Le 19 août 1639, furent les Francois en ce lieu d'Avioth « demandant l'église à rendition, sans effect neantmoingt.

« Le 20 dudit mois y fust mis garnison de nre costel qui y « demeurans jusque au jour de la Conception Notre-Dame « suivant, qu'ils sortirent par le commandement de Monsei- « gneur le baron de Beck, gouverneur de Luxembourg (3). »

(1) M. de Beer avait succédé dans le gouvernement de Montmédy à Jean IV d'Allamont, mort le 4 août 1644. Le fait que nous signalons est donc postérieur à cette époque, ce qui prouve que la statue de Notre-Dame d'Avioth est restée à Montmédy plus de sept ans.

(2) *Bref recueil*, etc., ch. 20.

(3) Jean, baron de Beck, maréchal de camp et gouverneur de Luxembourg,

Cependant le pays ne fut pas encore délivré, car en 1647 les habitants durent, une fois de plus, se réfugier à Montmédy. Nous en trouvons la preuve dans la mention suivante portée au registre des baptêmes :

« Au moy de septembre une fille de nom Isabeau, à Pier « Henri et Caroline sa femme, baptisé à Montmédi. Au temps « que le comte Toureine (Turenne) avait assiégé Montmédi. »

Le curé Jean Delhotel raconte le fait suivant se rapportant à cette époque : « Oultre, j'attribue à la Glorieuse Vierge Marie « la faveur de n'avoir tombé dans les mains des Suédois, au « temps que le comte Touraine siégea Montmédy l'an, si je ne « me trompe 1647. Une partie à chevaux venant lever les « bestiails d'Avioth, estant nouvellement retourné de Marville « et me pensant sauver je fut au danger de me jetter dans une « sentinel, le pistolet à la main, à l'instant je fut advisé et ins- « piré soudainement me jetter derrier une muraille, sous une « tocque de houblon, tout au-desous ou estoit cedit soldat, « sans estre veu, ni aperceu (1). »

Les misères endurées à cette époque sont parfaitement résumées dans une lettre que le Conseil provincial de Luxembourg, à la date du 14 novembre 1648, adressa à l'archiduc Léopold, fils de l'empereur Ferdinand II, chargé, en 1646, du gouvernement des Pays-Bas.

Les députés des Etats représentèrent à S. A. S. « que le « pauvre peuple de cette province est si exténué et sy bas qu'il « est très difficile de le pouvoir assé exprimer.... et est notoire « que dez l'an 1636 la province endura une désolation sy hor- « rible par une multitude démesurée de gendarmerie qu'y « furent jettés sans règle, que par la famine, peste et maladies « qui s'en ensuivirent il y moururent misérablement des per- « sonnes par cent et cent mille et n'y resta pas la dixième ame « vivante, tous biens et bestaille furent enlevez, perdus et « destruicts, et depuis le petit reste qui est demeuré a conti-

fut grièvement blessé et fait prisonnier à la bataille de Lens, le 20 août 1648. Il fut transporté à Arras, où il succomba bientôt à ses blessures.

(1) *Bref recueil,* etc., chap. 20.

« nuellement esté travaillé, fatigué et surchargé par des armées « entières, passages, séjours, camp, contributions, corvées, « fournissement d'esleuz, entretenement de gens de guerre, « par dessus les *brandschatz* (1), voleries et ravage de l'enne- « mis, et est chose de très grande compassion de veoir et « entendre leurs misères, les désolations, plainctes et doléan- « ces, avecq se trouvent encore affligez par le fleau de la fa- « mine en la présente misérable année en laquelle par ceste « extraordinaire continuation des pluyes sont faillys les grains « en ceste province et tous autres fruicts de la terre, tellement « que l'on commence deia a crier la faim et de vivre d'avoine « et de légumes.... (2). »

L'hiver de 1649 fut d'une rigueur excessive; il dura du mois d'octobre jusqu'au mois de mai. Les gelées extraordinaires furent désastreuses pour la province du Luxembourg. La récolte du blé ayant été insuffisante, le pays fut cruellement éprouvé par la disette et la famine (3).

Avec cela, la guerre continuait dans le Luxembourg, car le traité de Westphalie, signé à Munster le 24 octobre 1648, n'avait pas mis fin aux hostilités entre la France et l'Espagne.

Vers le commencement du mois d'octobre 1649, l'armée du marquis de la Ferté-Senneterre, gouverneur de Nancy, de la Lorraine et du Barrois, pour le roi de France, renforcée par les troupes du général Rosa, que celui-ci avait amenées d'Allemagne, et par celles que le seigneur de Marolle, gouverneur de Thionville, avait à sa disposition, envahit le pays de Luxembourg. Il détacha de son armée un corps d'environ 3,000 hommes et se dirigea vers la Meuse; il s'arrêta à Stenay où, en 1651, Turenne avait son quartier général (4).

La misère dans nos contrées était telle que dans beaucoup de localités « on a dû faire du pain mélangé de glands, de « semence de lin, de foing, de raclure de bois et semblables

(1) Incendies.

(2) J. Schoetter, *Le duché de Luxemb. et le comté de Chiny* (*Annales de l'Inst. arch. du Luxemb.*, t. XXX, a. 1875).

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.*

« ordures. » Les militaires qui avaient leur cantonnement dans la partie wallonne, se livraient aux plus horribles excès, en pillant et en incendiant les villages, en torturant et en assassinant les habitants (1). Les troupes indigènes et étrangères rivalisèrent de zèle pour dévaster le pays et pour faire souffrir le pauvre peuple. Nulle part on n'était plus en sûreté (2).

A cette époque, le clergé séculier d'Avioth fut troublé dans l'administration et le gouvernement de l'église par les Franciscains ou Pères Récollets qui voulaient y établir une maison de religieux de leur ordre.

L'intervention du Souverain Pontife fut requise pour mettre un terme aux empiètements de ces religieux. Un bref du pape Innocent X, daté du mois de juillet 1649, leur défendit de s'immiscer dans le gouvernement de l'église d'Avioth. Ce bref, qui existe aux archives de la cure, rappelle que le clergé d'Avioth avait plus de trois cents années d'existence.

Une supplique adressée, en 1653, à l'archiduc Léopold d'Autriche par le curé Jean Delhotel, fait connaître *que ce prince étant passé à Avioth en* 1650, lors de son retour de France, le curé et les chapelains, ou prêtres fabriciens, s'étaient placés sous sa protection.

Cette lettre, écrite et signée de la main du vénérable auteur du manuscrit de 1668, et devenue presque illisible, mérite d'être publiée.

14 avril 1653.

A Son Alteze le Sérénissime archiduc Léopold.

Messire Jean Delhotel humble curé de l'Église miraculeuse de N̄re Dame d'Avioth avec ses prestres officiers d'icelle Eglise, supplie humblement V. A. qu'il luy plaise en souvenir que sont deux ans passés que led. curé luy auroit faict entendre, passant par led. Avioth en son retour de la France, l'estat de lad. église en son renom tant miraculeux, fondation,

(1) *Ibidem.* Arch. grand-ducales. *Rec. Wurth. Paquet*, a. 1651.

(2) J. Schoetter, *Le duché de Luxemb.*, etc. (*Annales de l'Institut arch. de Luxemb.*, t. XXX).

privilèges et institution, provenant des Souverains Princes de la très auguste maison d'Austrice, particulièrement du Souverain Prince d'heureuse mémoire Venceslaus de Bohême au fins d'y estre conservé et maintenu contre les Révérends Père Recollets de Luxembourg poursuivant pour y ériger un cloistre avec ce avoir le regard de lad. Eglise. Ce qui est repugnant à leur ordre et oultre l'estatz, privilèges, fondation et institution ancienne d'icelle Eglise seroint p̄judicie et annihile la volonté sur ce de Sa Sainteté seroit aussi p̄judicié qui se veoit contraire à ceste nouvaulté c̄oe appert par la bulle du 14 juillet 1649. A quoy inclinant V. A. auroit bénignement asseuré led. curé, sesd. prestres et son église de la protection de Sa Majesté et de la sienne, ce recommandant aux p̄rières d'icelluy, qui obligent dès lhors led. curé et jusq. a p̄ntz de célébrer chacune sepmaine une messe pour la prospérité de V. A. en continuant au plaisir d'icelle, oultre qu'elle est participante des aultres prières qui ce fond en lad. Eglise. Ainsi, pour plus grande asseurance et pour estre un memorial perpetuel en lad. Eglise de celle protection et confirmation desd. privilèges et ancieneté de lad. Eglise, led. curé supplie S. A. c̄oe aultfois qu'il lui plaise intériné cette sienne protection qu'il lui a pleu octroyer en faveur de son Eglise par son très noble décret, ce qui l'obligerat avec sesd. prestres de tant plus prier Dieu pour l'heureusse et longue prospérité de V. A. de laquelle il est le très humble obéissant subiet et serviteur.

Signé : Jean Delhotel, humble curé d'Avioth.

Avioth, 14 apvril 1653 (1).

L'année 1652 se signala à Avioth par un accident survenu à la tour méridionale de l'église. Le souvenir de cet événement nous est conservé par les lignes suivantes consignées par Jean Delhotel au registre des baptêmes : « Le 24 juin 1652 tomba le tonnerre sur « le clocher de l'église d'ici, cellui où sont les cloches. »

(1) Archives de la cure d'Avioth.

Vers le commencement de 1654, Philippe d'Aremberg, prince de Chimay, fut nommé gouverneur du duché de Luxembourg et du comté de Chiny; mais ce fonctionnaire ne fit rien pour réprimer la licence des troupes cantonnées dans le pays (1).

Le 19 juin 1654, le lieutenant-général Fabert, gouverneur de Sedan, à la tête d'une petite armée, investit Stenay. Louis XIV, après son sacre qui eut lieu à Reims, le 7 juin 1654, s'avança même avec sa cour jusqu'à Sedan. Stenay se rendit le 6 août 1654 et la garnison sortit avec les honneurs de la guerre et se retira à Montmédy.

L'année 1655 se passa dans le Luxembourg en préparatifs de guerre.

Les hostilités ne recommencèrent que vers le mois de juin 1656.

L'année 1657 fut une année de troubles et de calamités pour la province de Luxembourg; les régiments de Condé infestaient les voies publiques. Poussés au désespoir par les vexations des soldats étrangers, les paysans de plusieurs seigneuries du Luxembourg, se levèrent en masse et coururent sus à ces bandes indisciplinées qui les rançonnaient de la manière la plus révoltante. Le sang coulait partout dans la province (2).

Les opérations militaires reprirent à l'approche du printemps 1657. Turenne, n'ayant pu s'emparer de Cambrai, leva le siège de cette ville et conseilla à Mazarin d'entrer dans le Luxembourg.

Le maréchal de la Ferté reçut l'ordre d'aller assiéger Montmédy. Turenne couvrait les assiégeants avec le gros de ses troupes et les Anglais.

Le siège de Montmédy jeta le pays de Luxembourg dans une profonde consternation. Jean V d'Allamont de Malandry, jeune gentilhomme luxembourgeois, dont l'histoire se rattache particulièrement à Avioth, défendit vigoureusement la place

(1) J. Schoetter, *Le duché de Luxembourg.*, etc. (*Annales du Luxembourg*, t. XXX.)

(2) *Ibidem.*

et excita par sa bravoure l'étonnement des belligérants. A la tête de 6 à 700 soldats, il résista héroïquement à toutes les attaques d'une armée de 12,000 hommes, du 11 juin au 4 août, et ce ne fut que le lendemain du jour où le jeune héros avait été mortellement atteint sur un bastion que la ville dut se résigner à capituler. Elle se rendit au jeune Louis XIV qui se trouvait à l'armée (1).

A l'approche des troupes du maréchal de la Ferté, les cloches de l'église d'Avioth furent descendues du clocher, avec l'autorisation de M. de Beer, gouverneur de Montmédy, et cachées dans les environs avec d'autres meubles en métaux appartenant à l'église. Elles durent à cette précaution d'avoir été préservées du pillage. La statue de Notre-Dame, cachée dans l'intérieur de l'église, fut découverte par les soldats français qui la respectèrent.

Les habitants d'Avioth, avec ceux des autres villages voisins, s'étaient réfugiés dans la forêt de Chiny; leurs meubles, transportés dans l'église, furent pillés (2).

Après la reddition de la ville de Montmédy, ils regagnèrent leurs demeures; et, le 15 août 1657, le curé Jean Delhotel, revenu de la forêt de Chiny, put célébrer la messe dans l'église d'Avioth (3).

A la suite de la prise de Montmédy, le nouveau gouverneur, M. d'Apremont, marquis de Vandy (4), invoquant le droit de conquête, soumit toute la prévôté à sa juridiction. Par un édit du 13 octobre 1657, Louis XIV plaça les prévôtés de Montmédy, Virton, Ivoy, Chauvency, la Ferté, Orchimont et Herbeumont, avec tous les lieux y enclavés, sous la juridiction de la cour souveraine de Sedan (5).

Avioth, par suite de sa faible distance de Montmédy, eut,

(1) *Journal du siège de Montmédy,* Bertholet, VIII, p. 108-126.

(2) *Bref recueil,* etc., chap. 20.

(3) *Ibidem.*

(4) Messire Absalon d'Apremont, seigneur marquis de Vandy, lieutenant-général des armées du roi, mestre de camp général des carabiniers de France.

(5) J. Schoetter, — *Le duché de Luxembourg,* etc. *Public. de l'Institut R. G. D. de Luxembourg,* a. 1876).

encore à cette époque, beaucoup à souffrir. Pendant le siège de 1657, le village fut constamment occupé par les troupes de siège. En 1659, tout le pays environnant eut à subvenir aux besoins de l'armée du maréchal de La Ferté qui y séjourna du mois de juillet au mois de décembre, causant de grandes souffrances aux habitants. Un régiment de cavalerie, portant plus de mille chevaux, fut logé à Avioth pendant huit jours, détruisant tout et notamment le peu de grains et fourrages qui restaient : « Par ainsi », dit Jean Delhotel, « le pauvre peuple est retourné dans des nouvelles misères, doleurs sur doleurs (1)! »

Il était grandement temps que les hostilités prissent fin et que la paix vînt rendre la tranquillité à nos malheureuses populations.

Le traité, conclu le 7 novembre 1659 et qui reçut le nom de traité des Pyrénées, fut enfin publié à Luxembourg le 18 mars 1660. En vertu de l'article 38, Louis XIV « acquit les places de Thionville, Montmédi, Damvillers, leurs appartenances, dépendances, annexes, prévôtés et seigneuries, la ville et la prévôté d'Ivoy, de Chavancy-le-Château et sa prévôté ainsi que Marville et sa prévôté. »

Le roi de France, par un édit du mois de novembre 1661, créa pour Montmédy une prévôté royale et bailliagère, composée d'un prévôt, son lieutenant, un procureur du roi, trois notaires, cinq procureurs et trois huissiers ou sergents, pour y rendre la justice, ainsi que dans les 18 villages et 7 censes de la dépendance de son gouvernement (2). Les appellations de leurs sentences étaient du ressort du Parlement de Metz.

(1) *Bref recueil*, etc., chap. 20.

(2) Les 18 villages de la prévôté étaient : *Avioth*, *Frénoy*, *Gérouville*, *Iré-les-Prés*, *Somplonne*, *Thonnelle*, *Thonne-les-Prés*, *Thonne-le-Thil*, *Grand-Verneuil*, *Petit-Verneuil*, *Flassigny*, *Chauvency-le-Château*, *Chauvency-Saint-Hubert*, *Lamouilly*, *Margut* (alternativement du bailliage de Carignan et de celui de Montmédy), *Olizy*, *Pure* et *Moiry*.

Les 7 censes étaient : *Bilnaux*, *Harauchamp*, *Vaux*, le *Hayon*, le *Moulin de Thonnelle*, la *Ferme de Vérul* et le *Fief de la Crauë*.

M. le marquis de Vandy mourut à Montmédy en 1688 et fut remplacé, au gouvernement de la ville, par M. Gédéon de Vassinhac-Imécourt, mort en 1697. Il eut pour successeur son fils, M. Jean de Vassinhac-Imécourt, lieutenant-général des armées du roi, qui s'éteignit en 1745 au château d'Inor. C'est le dernier gouverneur qui ait résidé à Montmédy.

Avioth devint donc définitivement village français en 1659. Sous la protection des armées de Louis XIV, il eut dès lors moins à souffrir des calamités qui continuaient à désoler les autres localités du duché de Luxembourg et comté de Chiny jusqu'au commencement du XVIII^e^ siècle.

La contrée ne fut pas cependant exempte de tout dommage. Nous trouvons, en effet, mentionnée dans les comptes de la fabrique de l'église d'Avioth, pour l'année 1710, une somme de 30 livres payée à Jean Lambotin de Petit-Verneuil pour l'assister à payer la contribution, « attendu qu'il avait été taxé à une somme considérable à cause de plusieurs années d'arrérage de contributions que le village de Petit-Vernul devoit aux Ennemis; et, pour éviter la désertion du dit fermier et la perte du dit village, les propriétaires ont été obligés d'assister leurs fermiers, ce que le rendant compte a fait comme les autres par l'avis du sieur curé. »

Dans le compte pour l'année 1714, figurent aussi des sommes, données en aumônes par les villages environnants, représentant leur quote-part dans le remboursement des fournitures faites, quelques années avant, au régiment de Louvigny.

En 1732, des voleurs, s'étant introduits nuitamment dans l'église d'Avioth, enlevèrent la plus grande partie de ce qui lui restait encore de son ancien trésor.

Lors de l'organisation des départements, en 1790, Avioth devint chef-lieu de l'un des cantons du district de Stenay (1). Ce canton était composé des communes de : Avioth, Breux, Thonne-la-Long, Thonne-le-Thil, Thonnelle et Petit-Verneuil. Après cette division, il s'en fit une autre, et la ville de Mont-

(1) Ce district comprenait neuf cantons : *Aincreville, Avioth, Dun, Inor, Jametz, Marville, Montmédy, Stenay, Wiseppe* (*Dict. topogr.*, p. XXIV).

médy fut désignée pour être le chef-lieu d'un district et d'un canton comprenant quatorze communes, parmi lesquelles figurait Avioth (1).

CHAPITRE IV.

FONDATION DE L'ÉGLISE D'AVIOTH.

M. Jeantin, dans ses différentes publications et principalement dans son *Histoire du comté de Chiny*, cherche à établir que l'église d'Avioth a été fondée par les comtes de Chiny. Il dit, que si à Avioth l'on s'enquiert du nom de son fondateur, « les anciens du village vous répondront, en dirigeant vos « regards au-dessus du grand portail, et ils vous montreront « deux statues de grandeur naturelle (bien qu'elles vous pa- « raissent petites), agenouillées bien haut, trop haut, aux pieds « du souverain Juge; elles y figurent en troisième ligne, dans « la scène redoutable du jugement dernier, étalée sur la fa- « çade à l'aspect de l'occident. Voilà, vous diront-ils, nous le « tenons de nos pères, voilà les fondateurs de cette église; « c'est le comte et c'est la comtesse de Chiny (2). »

Et plus loin :

« La première statue, celle du comte, vous montrera ce « loup féroce, qu'il tient terrassé sous ses genoux et qui, l'œil « ardent, la gueule béante et la dent armée de menaces, se « débat dans les abois de l'agonie. La main dirigée vers les « ruines du dernier des temples païens, d'une contrée plongée « dans l'idolâtrie jusqu'en plein x^e^ siècle, vous indiquera « que c'est à une lieue de là, au *Lucus de Géromont*, que l'en- « nemi de Dieu et celui des hommes a succombé sous ses « coups; et, vous montrant la peau de l'animal collée sur ses « épaules, la statue vous dira qu'à défaut de la robe d'inno-

(1) M. Bonnabelle, *Petite étude sur Avioth et son église*, p. 8.

(2) Jeantin, *Histoire du comté de Chiny*, etc. Nancy, 1858, t. I, p. 38.

« cence baptismale, c'est là le vêtement sous lequel *Arnoux* « *de Granson* doit se présenter un jour à l'épreuve du jugement « dernier.

« En face de lui, et comme lui prosternée, est une femme « c'est immanquablement *Mahault* ou *Mathilde*, la plus jeune « des filles du prince d'Ardenne, le comte Ricuin; et au- « dessus, à la gauche de la Mère du Christ, voici debout, sa « patrone, sainte Marie-Magdeleine, portant en main le vase « du parfum précieux, etc. (1). »

Nous ne pouvions nous dispenser de citer en entier ce passage d'un auteur qui, si longtemps a fait autorité dans ce pays et qui, aujourd'hui encore, est consulté par beaucoup de personnes ayant le tort de considérer ses ouvrages comme purement historiques, alors qu'ils tiennent plutôt du roman ou de la poésie fantaisiste.

Le document, sur lequel M. Jeantin a échafaudé son opinion, est le récit de Bertels (2) relatif à l'érection du comté de Chiny en faveur d'*Arnulphe de Granson*, marié, en 941, à Mathilde, fille du comte Ricuin.

Bertels rapporte qu'après la mort de Ricuin, en 945, Arnulphe désira faire ériger ses possessions en comté relevant de l'Empire. A cet effet, et sur le conseil de Sigefroid, 1^er^ comte de Luxembourg, il se rendit auprès de son parent, l'archevêque de Cologne, frère de l'empereur, grand-chancelier de l'Empire et archiduc de Lorraine.

Cet illustre prélat, nommé Brunon, à la persuasion et sur les instances des grands de l'Empire, se rendit à la demande d'Arnulphe. Au nom de l'empereur absent, il l'institua et le confirma en qualité de premier comte de Chiny, *à la condition qu'il bâtirait et doterait une église* auprès de son manoir féodal (3).

Après avoir rappelé la condition, imposée par l'archiduc Brunon, à l'érection en comté des domaines d'Arnulphe de

(1) Jeantin, *Histoire du comté de Chiny*, etc., t. I, p. 40-41.

(2) Bertels, religieux bénédictin, d'abord abbé de Munster à Luxembourg, ensuite d'Epternach, né à Louvain en 1559 et mort en 1607.

(3) Berthelius, *Respublica luxemburgensis*.

Granson, M. Jeantin ajoute : « rien n'indique que cette église « ait été édifiée à Chiny, ou près de Chiny pendant le reste de « sa vie (d'Arnulphe), vie passée presque tout entière près « du monarque (l'empereur Othon le Grand) et de son fils, « dans les guerres incessantes qu'ils eurent à soutenir en Al- « lemagne, en Belgique, en France et en Italie. Arnoux, resté « sur le champ de bataille, en Calabre, le 15 juillet 982, dut « donc léguer à sa veuve, et celle-ci à son fils, le soin d'ac- « complir le devoir et le vœu du mourant (1). »

Il est probable que M. Jeantin a été amené à faire cette dernière restriction en présence de la difficulté, devant laquelle il n'a du reste pas toutours reculé, d'attribuer l'église d'Avioth à l'architecture du x^e^ siècle.

Le P. Goffinet, dans son savant ouvrage, *les Comtes de Chiny*, rejette absolument l'opinion de M. Jeantin. Il ajoute : « Tout indique, au contraire, que c'est Arnulphe lui-même qui a présidé à la construction de l'église de Chiny. » Le manuscrit du prieur de Suxy, remontant à la fin du xiv^e^ siècle, et cité par l'auteur des *Comtes de Chiny* (2), consacre à Mathilde, veuve du comte Arnulphe, les dernières lignes suivantes : « Après avoir décoré l'église Sainct Jean-Baptiste, paro- « chial de Chiny, de belles réparations et ornements magni- « ficques, l'an 992, aiant rendu son âme au Créateur, y fut « ensépulturé. »

La prétendue tradition, invoquée par M. Jeantin à l'appui de sa thèse, nous paraît avoir pris sa source à une époque peu reculée. En effet, le manuscrit de M. Jean Delhotel, rédigé en 1668, n'en fait pas mention. Et cependant, l'auteur de ce précieux document a minutieusement recueilli tous les indices, toutes les traditions. A chaque page il répète avec instance : « j'en vouldrois scavoir la particulière institution ; » et, en effet, il n'a rien négligé pour élucider cette question. Or, M. Jean Delhotel n'a fait allusion nulle part à la représentation d'un comte et d'une comtesse de Chiny, pas plus à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église.

(1) Jeantin, *Hist. du comté de Chiny*, etc., t. I, p. 42-43.
(2) P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 28.

M. Jeantin a recueilli cette tradition, non pas auprès des habitants d'Avioth, mais dans une lettre de M. Courtois, prêtre bénéficier attaché à l'église d'Avioth, de 1784 à 1791, qui prétend résoudre en quelques mots, et avec une désinvolture charmante, toutes les difficultés qui s'étaient jusqu'alors présentées à l'investigation des savants. Il apprend qu'il a donné la description et l'historique de l'église d'Avioth dans le *Narrateur de la Meuse*. Pour donner une idée de la valeur de ce travail, nous nous bornerons à dire que sur le sarcophage du rond-point, M. Courtois a vu deux statues au lieu d'une, et lu les dates de 1000 et de 1001 au lieu de celles de 1411 et 1420. Dans les inscriptions de la clef de voûte du chœur il a aperçu les caractères du VIII^e^ au IX^e^ siècle! alors que ces caractères sont ceux en usage jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle. Ces inexactitudes nous dispensent d'examiner plus à fond l'opinion de M. Courtois au sujet de la fondation de l'église.

Au surplus, la prétendue statue d'un comte de Chiny qui tient terrassé sous ses genoux « ce loup féroce à l'œil ardent et la gueule béante, la dent encore armée de menaces! » n'est pour l'archéologue sérieux qu'un saint Jean-Baptiste vêtu de la peau de chameau; une statue presque semblable, mais de dimensions plus petites et dans l'attitude debout, se trouve sur un autel de l'abside. Quant à la statue de femme, placée à la droite du Juge suprême, et que M. Jeantin a pris pour une comtesse de Chiny, c'est tout simplement la Sainte Vierge, comme nous le dirons plus loin dans la description de la façade de l'ouest.

Nous avons déjà fait ressortir que l'église d'Avioth a dû être construite au XIV^e^ siècle, alors que les comtes de Chiny, se désintéressant déjà des affaires de ce dernier comté, portaient toutes leurs préoccupations sur leur patrimoine de Looz. A la mort du comte Louis VI, en 1336, la plus grande partie du comté de Chiny revint en qualité de douaire à la comtesse Marguerite de Lorraine sa veuve. Thierry de Heinsberg, héritier et successeur de Louis VI, ne se réserva que les prévôtés de Montmédy et de Neufchâteau. Nous avons déjà vu que la vente définitive du comté eut lieu en 1364.

A l'époque où fut construite l'église d'Avioth, le comté de Chiny était donc sur le point de disparaître. A défaut d'autres preuves, cette considération aurait déjà quelque valeur pour démontrer que ce ne sont pas les comtes de Chiny qui firent édifier l'église actuelle élevée en l'honneur de la Vierge-mère d'Avioth.

L'honneur et le mérite de cette construction reviennent, selon nous, pour la plus grande part, à la piété des fidèles qui fit affluer dans l'humble oratoire primitif de Notre-Dame d'Avioth des offrandes assez riches pour permettre l'entreprise grandiose de l'édifice actuel.

Dans une requête remontant à l'année 1601, nous lisons : Or « pour tant et mieux vérifier que ladite Eglise ne possède rien « qui soit prouvenant des Princes ou Comtes, l'opposant avec « les Registres et comptes qu'il a déjà exhibés, exhibe dere- « chef à voz mains toutes leurs autres lettres d'acquetz passés « tant au Tabellion de Montmédy qu'ailleurs par où sera fort « aisé à voir de qui et comment proviennent tant peu de rentes « que ladite Eglise tient et possède de présent et *ne se trouvera* « *que chose qui soit provenu de Princes voir ni un bichet de* « *bled, ains d'aultres aulmosnages communs* et du bon mesnage « tant des predecesseurs curez et chappellains que du présent « opposant (1). »

Voici maintenant comment s'exprime, au sujet de la fondation de l'église d'Avioth, le curé Jean Delhotel, dans son manuscrit de 1668.

« Représenté vous fidels que aussitost l'Invention de ceste « sainte Image de Nostre Dame au lieu comme ci-dessus nous « avons dit, plusieurs miracles ce sont veu et infailliblement « bien avéré et recoigneu et de diverses subjet, ce qui at par « inspiration du S[t] Esprit obligé les potentats ecclésiastiques « et temporels de résoudre l'establissement de ceste église et « que cela ce pouras faire par les moyens des ausmosnes,

(1) Archives de la cure d'Avioth. Sur le revers du cahier est écrit : Articles interrogatoires pour M. Jean Pieron, curé d'Avioth et doyen de la chrétienté de Juvigny, opposant, etc.

« charités et libéralités des uns et des aultres et que pour ce « des questes soint faites entre les fidels obtenant des Supé- « rieurs à ce subjet, patentes, *ce qui ce peut encor voir dans « les papiers et documents de la dit église comant ses formes de « questes estoient institué, avec recepveurs à ce comis à chacune « province et evesché. Ses questes ont grandement soubvenu à « l'erection de ceste église, joint, comme il est à croire, les « aultres libéralités des Souverains et aultres* contribuant à ce « saint œuvre, dont il est parvenu en son estre comme il est « à voir pour le jourd'hui, tant en structure et divins service « y ordonné, fondation et érection d'aultels au nombre et obli- « gation de services comme nous avons dit desja ci-devant.

« Il faut entendre ici que à l'augmentation des ausmosnes « l'on nat achepté du fond dont aujourd'hui l'on en reçoit des « rentes et avec aultres donations en fon qui ce sont ici aussi « fait, lors un curé dudit Avioth avec ses ministres de la dite « église scavoir : un recepveur et un controlle par bon advis « et d'octhorité des Supérieurs de l'église furent délibéré et « résoud d'establir et fonder une messe au jour et la grand- « messe à dire chacun jour de l'année et perpétuellement « à l'intention des fondateurs et bienfaicteurs d'icelle égli- « se.... (1). »

Nous croyons donc pouvoir affirmer que l'église actuelle a été construite au moyen de dons et d'aumônes recueillis, soit à Avioth même parmi les fidèles accourus en pèlerinage, soit dans des quêtes ouvertes dans la contrée et dans les pays circonvoisins. Les seigneurs, les souverains et les autorités ecclésiastiques ont pu intervenir, tantôt en apportant leur offrande, tantôt en accordant leur protection à l'œuvre ainsi entreprise ; mais à aucun d'eux ne saurait être attribué l'honneur particulier d'avoir fait construire l'église monumentale élevée à la gloire de Notre-Dame d'Avioth.

(1) *Bref recueil*, etc., chap. 19.

CHAPITRE V.

SEIGNEURS COLLATEURS DE LA CURE D'AVIOTH.

La charte d'affranchissement d'Avioth ne mentionne point d'autre seigneur temporel que le comte Louis IV de Chiny. En échange de concessions très appréciables, ce prince imposait à chaque bourgeois une redevance annuelle de deux gélines (1) et un impôt de 12 deniers par arpent de terre et de 4 deniers par fauchée de pré. Les habitants payaient en outre une géline sur 13 pour droit de terrage; le four et le moulin étant bannaux, le comte percevait un pain sur 24 et un franchard de grain sur 20 pour droits de mouture et de cuisson.

Ces droits ont été perçus, jusqu'à leur suppression en 1789, par les souverains du pays. Mais nous n'avons trouvé trace nulle part de perception de dîmes ou de terrage à Avioth en faveur d'un autre seigneur laïque. « De toute ancienneté, » est-il dit dans un vieux registre faisant partie des archives de la cure d'Avioth, « les percevants des dîmes dudit Avioth, gros-« ses et menues, sont les suivants : premier le s^sr^ curé dudit « lieu pour un tier, monseigneur de S^t^ Symphorien de Metz, « un tier, l'aultre tier mons. d'Orval, à la réserve d'un « douziesme des grosses dismes qui ce prend sur ce dit tier « pour la chapelle de S^te^ Agnès en la dit. église d'Avioth. »

« La mesnue disme ce lève de mesme, sauf le XII^e^ qui ce « prend tousjours sur ledit tier d'Orval qui appartient à la dite « église N. D. d'Avioth et point à la dite chapelle S^te^ Agnès « qui n'at seulement que le XII^e^ des grosses dismes (2). »

Un peu plus loin, nous trouvons encore les renseignements suivants :

(1) Gélines, poules.

(2) Extrait, daté de 1640, du vieux registre, p. 80.

« Item un curé d'Avioth lève par chacun an deux pouilles « sur les rentes des pouilles dheu au Roy qui ce lèvent au « Noël et à la St-Jean, pour ce un curé est obligé chacun « an, le lendemain de Noël, prendre à la messe une collecte « pour la comtesse de Chiny (1). »

La grosse dîme était levée sur les céréales ; la menue dîme comprenait le charnage sur les troupeaux et la verte dîme sur les légumes.

D'après le capitulaire de 801, on faisait du produit des dîmes trois parts, destinées, l'une à l'église paroissiale pour son entretien, l'autre aux pauvres, la dernière au clergé (2).

Dans le cours du moyen-âge, dit M. l'abbé Clouet (3), la grosse dîme tomba presque tout entière dans les menses des chapitres, des abbayes ou des dignitaires du haut clergé. On ne laissa guère aux curés que la menue, et, comme elle ne suffisait point à leur entretien, les seigneurs gros décimateurs durent pourvoir aux réparations des églises et à la subvention des prêtres ruraux. Ils assignèrent à ces derniers une part que l'on appelait en latin *congruam portionem*, c'est-à-dire rétribution convenable; mais ils en fixèrent le taux avec si peu de munificence que le mot *congru* signifie, d'après le Dictionnaire de l'Académie, un traitement peu considérable.

Les dîmes, dans leur première institution, ont été cependant exclusivement destinées aux paroisses. Non-seulement on ne les voit jamais affectées alors à des évêchés, à des chapitres ou à des abbayes, mais les conciles et les capitulaires ordonnent formellement aux prélats de les payer aux paroisses des lieux où leurs terres sont situées.

Mais, dans les siècles suivants, la discipline changea. On trouva que les paroisses, abandonnées à elles-mêmes au milieu de l'anarchie féodale, couraient péril de ruine, et on les

(1) Extrait, daté de 1640, du vieux registre, p. 90. La même coutume était observée dans plusieurs autres localités voisines, notamment à Thonne-la-Long.

(2) Baluze, I, 359.

(3) M. l'abbé Clouet, *Hist. eccl. de la Prov. de Trèves,* t. II, p. 533.

donna, sous le nom d'*ecclesiæ* ou d'*altaria*, à des corporations capables à la fois de les défendre et de les pourvoir de titulaires convenables (1).

De là le droit de patronage, ou de collation des cures, exercé presque partout par les grandes abbayes. Ailleurs, ce droit de patronage appartenait à des seigneurs laïques et avait pour origine la fondation d'églises par ces seigneurs sur leurs terres. Ce droit conférait aux collateurs, à leurs héritiers ou à leurs représentants, l'usage de nommer aux bénéfices de leurs fondations. L'Ordinaire était tenu, sauf motifs canoniques, de donner l'institution aux clercs qu'on lui présentait ainsi.

A Avioth, la cure paraît avoir été conférée alternativement par les seigneurs de Breux et les abbés de Saint-Symphorien de Metz.

Les documents, que nous donnons ci-après, fournissent des renseignements importants, non-seulement sur les seigneurs collateurs, mais encore sur l'état de l'Église aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

Ce sont d'abord les comptes-rendus de visites canoniques faites en 1570, 1614 et 1625 :

Extrait du compte-rendu de la visite canonique faite en 1570 par des commissaires nommés par l'archevêque de Trèves et l'un par le gouvernement des Pays-Bas.

La visite eut lieu le 31 mai 1570.

Doyenné de Juvigny.	Decanatus de Juvegneyo.
Église paroissiale d'*Avioth*, 200 communiants.	Ecclesia parrochialis in Avioth, 200 comm.
Collateurs : l'*abbé de Saint-Symphorien de Metz* et les *seigneurs temporels de Breux.*	Collatores *Abbas S. Simphoriani Metensis* et *Domini temporales de Breux.*
Patronne : la Sainte Vierge.	Patrona S. Maria.
Curé : Nicolas Danly.	Pastor Dominus, Nicolaus Danly.

(1) M. l'abbé Clouet, *Histoire de la Prov. de Trève*, t. II, p. 537.

Sunt 10 altaria, 8 calices, unum melchisedech, turribulum argenteum. Prefatus Abbas habet unam partem decimarum, *Abbas Aurae vallis* et Dominus de Ivo cum nonnullis aliis alteram, tertiam vero Dominus pastor, constituentem quindecim modios communium frugum, ex tertia parte minutarum decimarum decem francos, tria plaustra faeni. Pastor est *canonicus Ivodiensis*, nihil autem prorsus commodi inde habet, quia non potest residere, habet altare S. Annae in *Tonalonga* (3).

Pastor facit semel sacrum in altari S. Huperti qualibet hebdomada, et potest annuo ex meris oblationibus habere decem francos.

Altaris B. Mariae Magdalenae collator *Dominus de Ivo* cum suis coheredibus, possessor filius *Stella*, procuratoris generalis defuncti, nomine Cornelius Stella, tenetur bis qualibet hebdomada celebrare, et habet sexdecim modios communium frugum. Vacat autem, quia non est clericus, nec potest ordinari, quia illegittimus.

Altare S. Eligii est uno anniversario oneratum, quod per pas-

Il s'y trouve 10 autels, 8 calices, un *melchisedech* (1) et un encensoir d'argent.

L'*abbé de Saint-Symphorien* a un tiers des dîmes; l'*abbé d'Orval*, le seigneur *de Ivo* avec quelques autres, le second tiers; le curé a le troisième valant 15 muids de communs fruits (2), plus 10 francs sur la troisième partie des menues dîmes et trois voitures de foin. Le curé est chanoine d'Ivoy, mais sans émolument, parce qu'il ne peut y résider. Il est bénéficier de l'autel sainte Anne de Thonne-la-Long.

Autel de saint Hubert. Le curé y dit chaque semaine une messe, ce qui lui rapporte annuellement 10 francs environ.

L'*Autel de sainte Marie-Madeleine* a pour collateurs le seigneur de Ivo (d'Ivoy?) et ses cohéritiers. Cornélius Stella, fils de feu Stella le procureur-général, en est bénéficier; mais il ne peut en jouir, n'étant pas clerc et ne pouvant le devenir à cause de son illégitimité. Le revenu est de 16 muids. Les charges : deux messes par semaine.

Autel de saint Eloy. Charge : un service anniversaire célébré

(1) Le *melchisedech* est un ciboire.

(2) Sous la dénomination *communs fruits*, on entend les céréales récoltées habituellement. A Avioth, c'étaient, le froment, le seigle et l'avoine; mais les redevances se payaient moitié *méteil* et moitié *avoine*.

(3) Vide infra sub parrochia de Tonalonga.

par le curé. Revenu : 1 muid plus 1 franc.

Autel du Saint-Esprit. Collateur : le seigneur de Breux. Bénéficier : Henri Gilles. Charges : deux messes par semaine. Revenu : 18 muids.

Autel de saint Nicolas. Collateur : l'abbé de Saint-Symphorien. Bénéficier : Henri du Mont le jeune (1), doyen de Juvigny, lequel a cédé pour ce bénéfice sa paroisse de Petit-Verneuil. Charges : deux messes par semaine. Revenus : 8 muids et 4 francs.

Autel de sainte Agnès. Collateur : le curé. Bénéficier : Poncion Camus. Charges : deux messes par semaine. Revenu : 8 muids.

Les autres autels ne sont pas dotés.

Il y a quatre vicaires qui doivent journellement dire deux messes au point du jour et avant la grand' messe. Ils sont nommés par le seigneur de Montmédy (2) qui peut les révoquer à son gré.

torem fit, et habet unum modium frugum cum uno franco.

Altaris S. Spiritus collator dominus de Breux, possessor dominus Henricus Egidii, et habet duas missas hebdomadales, quarum ratione percipit octodecim modios communium frugum.

Altaris S. Nicolai collator abbas S. Simphoriani, possessor magister Henricus a Monte junior, decanus Juvegniensis, habetque ex permutatione suae parrochialis ecclesiae de Parvo Vernolio, ac tenetur bis qualibet hebdomada facere sacrum, habetque octo modios frugum cum quatuor francis.

Altaris S. Agnetis pastor est collator, possessor dominus *Poncianus Camus*, et habet octo modios frugum ratione duarum missarum hebdomadalium.

Cetera altaria non sunt dotata.

Sunt quatuor vicarii, qui quotidie duas missas tenentur alternative celebrare in aurora et ante summam missam, constituuntur per *Dominum* temporalem in Montemedio simpliciter et pro ejus arbitrio quoque deponuntur.

(1) Fils de *Jean*, deuxième du nom, né à Izel et mort en 1577, et de Alix de Hagot. — Il était neveu de *Henri du Mont*, né à Izel vers 1497, docteur en théologie, curé de Virton et doyen de la chrétienté ou du chapitre rural de Longuyon. Les armes de la famille du Mont d'Izel étaient : *d'argent, à un chevron de gueules rompu, accompagné de 3 merlettes de sable, 2 en chef, l'autre en pointe, sans pieds et sans becs*,

(2) Par seigneur de Montmédy, on entend évidemment le prévôt de cette ville, siège d'une prévôté. Ce droit de nomination, aux quatre emplois de vicaires ou chapelains, lui a été contesté par la suite et est resté au curé.

Ecclesia habet in redditibus quingentos francos pro omnibus ecclesiae necessariis et servitiis.

L'église possède un revenu de 500 francs.

Pastor petit competentiam (1).

Le curé demande une augmentation de traitement.

Visite du 3 avril 1614.

Patronne : la Sainte Vierge. Saint Brice étant l'ancien patron de la paroisse, l'église de Saint-Brice est dite matrice de l'église d'Avioth, sa succursale.

Collateur : le seigneur temporel de Breux.

Onze autels, tous consacrés. Outre l'autel saint Éloy, quatre sont dotés : 1° *l'autel de S^te^ Marie-Madeleine;* collateur : le seigneur temporel d'Ivoy et plusieurs autres prétendants ; 2° *l'autel S^t^ Nicolas;* collateur : l'abbé et couvent de S^t^-Symphorien de Metz; 3° *l'autel du S^t^-Esprit;* collateur : le seigneur temporel de Breux ; 4° *l'autel de S^te^ Agnès;* collateur : contestation entre les seigneurs Baillet et consorts (2).

Visite du 20 novembre 1625.

Patronne : la Sainte Vierge.

L'église matrice est l'hermitage de Saint-Brice.

Collateurs : les seigneurs de Breux.

Curé : Jean Pierre.

Onze autels tous consacrés.

Outre *l'autel de saint Éloy*, quatre sont dotés :

1° *L'autel du Saint-Esprit*, dont le collateur est le seigneur de Breux ;

2° *L'autel de sainte Madeleine*, collateur : seigneur d'Ivoy et plusieurs autres ;

3° *L'autel de saint Nicolas*, collateur : l'abbé et le couvent de Saint-Symphorien de Metz ;

(1) *Archidiaconatus, tituli S. Agathes in Longuiono,* etc.; Joannes W. Heydinger. Trèves, 1884, p. 152.

(2) Archives de la cure d'Avioth.

4° *L'autel de sainte Agnès ;* il y a contestation pour la collation entre le curé d'Avioth et le seigneur Baillet (1).

Le manuscrit du curé Jean Delhotel donne ensuite des renseignements encore plus complets sur l'état de l'église d'Avioth en 1668.

Voici comment il s'exprime : « En ladite église sont institué « onses aultels : le grand autel, l'autel S^t^ Nicolas, l'autel « S^t^ Pierre et S^t^ Paul, l'autel S^t^ André, l'autel S^te^ Croix, l'autel « S^t^ Jacques, l'autel S^te^ Magdalaine, l'autel de S^t^ Éloy, l'autel « S^t^ Jean l'Évangéliste, l'autel du S^t^-Esprit, l'autel S^te^ Agnès, « desquels autels il y a la chapelle S^t^ Nicolas, la chapelle S^te^ « Agnès, la chapelle du S^t^ Esprit, la chapelle S^te^ Marie Mag- « dalaine qui sont dotez de rente et chargé d'obligations comme « s'ensuit : Premier : *La chapelle de S^t^ Nicolas* se confère par « un abbé et couvent de S^t^ Symphorien de Metz, chargée de « deux messes par sepmaine, tire huict muid sur le terrage « de Petit-Verneuil, par préciput at un petit arrentement au « ban d'Avioth ci-devant de vingt-un franchars de grains. « Oultre est au lieu de Breu, une pièce de terre franche du « terage que ci-devant l'on en tiroit cincque franchars de grains, « laquelle pièce de terre est apellé le champt le prestre et est « possédé aujourd'hui par Charles Mady.

« *De la chappelle S^t^ Esprit* de laquelle en sont collateurs les « seigneurs de Breu; elle est chargée de deux messes par « sepmaine, de laquelle chapelle dépend un huictiesme de « dismes de Thone le til, un arrentement scitué à Margut, « possédé par M. Jean Piéra.

« *De celle de S^te^ Agnès*, il y a une messe à la quinzaine; « dépend de la dite chapelle le douziesme des grosses dismes « d'Avioth, un terrage dans le ban d'Avioth, dit le terrage « S^t^ Pierre, comme il est limité avec un prez et une pièce de « terre dit la pièce S^te^ Anne, à la coulture du fond de la Vaux, « ban de Thone la long. Les collateurs ci-devant cestoit un « curé d'Avioth, les Baillet de Verton s'en sont emparé de la

(1) Archives de la cure d'Avioth.

« collation à l'exclusion d'un curé d'Avioth. La dit chapelle « possédé par Mr François Masson.

« *La chapelle Ste Magdelaine* est chargé de deux messes par « sepmaine, dépend d'icelle un gaignage à Thone le til, un « petit gaignage à Grand-Verneuil, un petit arrentement au « lieu d'Avioth, de cincque frans par an. Les seigneurs d'Ivo « de qui dépend le fief de la cens de Thonel, sont collateurs, « en qualité de patronage, possédé par le Sr Dieudoné Renson, « curé de Chauvency-le-Chasteau.

« *L'aultel St Éloy* chargé d'une messe par chacun mois de « l'année pour un anniversaire de la Lambinette à un curé « d'Avioth pour lequel il tire par an un muid de bled et 2 « frans d'argent sur le gaignage N.-Dame d'Avioth, dit le gai- « gnage du portal.

« *La chapelle St Jean l'évangéliste*, chargé à la quinzaine « d'une messe pour l'anniversaire Jean le Chapellier, prend « deux muids de rente, sur les biens dudit Chapellier qu'il a « donné à un curé d'Avioth, qu'il possède présentement.

« Quant au rest des aultres aultels il ni a aucunes rentes « desquels elles soient doté (1). »

En ce qui concerne maintenant le droit de patronage de l'église d'Avioth, voici ce que nous apprend le même manuscrit de M. Jean Delhotel.

« Je vous diras que ceste église est érigée et fondée sous la « juridiction de la seigneurie de Breu, quant à son fond ce « pourquoy aussi que les dits seigneurs de Breu s'en attribuent « le droit de patronage et se disent collateurs de la cure dudit « Avioth et d'iceux, moy mesme en suis esté prouveux de la « dite cure en l'an 1636, l'an de la mortalité, ou bien l'an que « les Granates estoint dans ses pays et exerçoint ces cruautés « estranges sy l'on at jamais entendu parler.

« Sachant fort bien que M. Jean Pière et M. Jean Pieron, « mes devanciers, curés dudit Avioth, ont esté aussi prouveus « à la dite cure, par lesdit seigneurs dudit Breu et d'icelle ont « jouy paisiblement.

(1) *Bref recueil*, etc., chap. 9.

« Bien entendu toutefois que me souvient avoir ouy dire et « veu des papiers qui fassent mention, que pour la collation « de la dite cure d'Avioth, il y avait eu difficulté pour ladite « collation entre un seigneur dudit Breu et un abbé de Saint « Symphorin de Metz et en seroit suivi un accord comme dit « est : que ladite cure se conferroit par voye d'alternative, ne « sachant pourtant sy parfois cest accord seroit esté ensuivi, « non observé cependant, en suitte de la conférance qui s'en « at fait comme dessus. Lesdits Seigneurs ce maintenant tous- « iours dans le droit de la conférance, comme patrons, à rai- « son de la scituation de ladite église, qui est du territoire et « seigneurie de Breu, à laquelle seigneurie un abbé de Saint « Symphorien n'at rien a coignoistre.

« Bien comme j'a appris : un abbé et couvent de S^t^ Sym- « phorin de Metz du passé et pour lhors que la cure et la « paroisse estoit en l'église de S^t^ Brice, comme nous avons « dit ci-dessus, avoir la conférance de ladite cure (1). »

Il existe en outre aux archives de la cure d'Avioth un acte du 21 septembre 1665, que nous transcrirons ci-après pour éclaircir, autant qu'il nous est possible, cette question intéressante.

« Je soubscrit curé d'Avyot certifie par cette avoir eu communication d'une copie d'un accord fait aultres fois pour la collation et disposition de la cure d'Avyot entre un abbé de S^t^ Symphorin de Metz appellé *Ferricus de Abbacuria* et un seigneur de Breux appellé *Ferricus de Chemereyo*, mari de dame *Alyx de Breux*, en date de l'an 1432, le 4^e^ juin, fait et passé au lieu de Metz au monastère dudit S^t^ Symphorin, en présence du Notaire Impérial et de la cour épiscopalle dudit Metz, appellé *Hennequinus Warini* et de M^e^ *Dominique de Novereaco decano Verdunensi et Magistro Joanno Warini canonico Metens. et dn̄e Petro Alberti presbytero Metensi et Watrino de Arancie clerico Trevirensi Diocesis testibus fide dignis ad premissa vocatis et requisitis*, parlant ledit accord que ladite cure se conferroit pour l'avenir alternativement entre ledit abbé de S^t^

(1) *Bref recueil*, etc., chap. 9.

Symphorin et les seigneurs de Breux, pour tousiours perpétuellement. Demeurant paisible curé dudit Avyot celluy qui lors dudit accord estoit curé, pourveu d'un abbé dudit S^t^ Symphorin, *Robertus de Fordelle*, suivant ce que le devancier curé et dernier mort avoit esté pourveu à ladite cure par les seigneurs dudit Breux et ainsy de suitte alternativement l'un après l'autre. Certifie de plus avoir vu un extrait d'une visite faite de la part du Reverendissime de Trèves auquel estoit porté qu'un abbé de S^t^ Symphorin de Metz estoit collateur de la cure d'Avyot avec les seigneurs de Breux. Et cependant à d'autres visittes a veu dans les livres desdites visites faites audit Avyot, *Dn̄i Temporalis de Briaco, collatores ecclesia Aviothana.* Mais sy ladite alternative a esté observée et continuée depuis l'accord comme dit est, je n'en scay à parler. Et ne scay non plus sy messieurs les abbés et couvent de S^t^ Symphorin ont conféré ladite cure ny alternativement ou aultrement seulement que jay entendu dire qu'après la mort de M. *Pierre de Marigny* qui avait succédé à la cure dudit Avioth après M^e^ *Nicol Danly*, que l'on disoit estre pourveu des Seigneurs de Breux succéda à ladite cure M^e^ Jean Pieron par provision desdits seigneurs de Breux, au temps des guerres précédentes les dernières nouvellement passées, qui eust pour lors pour compétiteur le nommé Lambert Thevignon prêtre dudit Avyot prouveu qu'il estoit de lad^te^ cure d'un abbé de S^t^ Symphorin qui touttefois par après désista et se deporta de ses pretentions par accord qu'il fit avec M^e^ Jean Pieron paisible possesseur jusqu'à l'an 1608 ou neuf se faisant religieux résigna ladite cure à M. Jean Pierre par aggréation et consentement des seigneurs dudit s^ie^ de Breux, ayant veu moy mesme ses lettres d'institution et présentation sur ce desdits seig^rs^ de Breux, qui a possédé ladite cure jusqu'à sa mort en l'an 1636, après lequel j'ay succédé à ladite cure par la provision aussy desdits s^rs^ dudit Breux, savoir : M^gr^ le comte de Fontaine, Mons. de Manteville, Mons. d'Allamont, Mons. de Corda et monsieur de Villechol, tous seigneurs dudit Breux sans avoir esté troublé, bien que j'ai entendu par lettres et propos que ceux seig^rs^ de S^t^ Symphorin de Metz s'en

disoient collateurs, ayant moy mesme fait la déclaration de mon sentiment sur ce subiet, estant à Metz, à *Mons. de Corsant,* abbé de Saint Symphorin, au mois d'octobre 1657, en présence du s^r^ Alexandre curé de Thonne le thil peu après le siège de Montmédy. Le tout avec le respect et soubmission deub. En foy de quoy et pour mémoire a bien voulu signer la présente fait audit Avyot le 21 septembre 1665.

« Signé : Jean Delhotel, humble curé d'Avioth, notaire apostolique avec paraphe (1). »

Les contestations entre les seigneurs de Breux et l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz, au sujet du droit de patronage, se renouvelèrent au commencement du XVIII^e^ siècle. La transaction ci-après fait connaître qu'un arrêt du Conseil, de 1732, régla à nouveau le droit des collateurs :

« L'an 1747, le 17 du mois d'aoust, comme procès fut meu entre Claude Cardon prêtre et curé de l'église Nre Dame d'Avioth d'une part et Nicolas Théodore Lejeune chapelain à l'abaye roiale de Juvigni nommé et présenté à la même cure par les s^rs^ de Breux et sy avant seroit procedez que la difficultez et contestation sur le droit de présenter à la vaquance arrivez par le décès de defunct Pierre Paqui dernier titulaire et paisible possesseur de laditte cure d'Avioth, serait portez par devant nos s^rs^ du grand Conseil de Paris, ledit s^r^ Cardon y aiant obtenu des commissions pour faire assigner les s^rs^ de Breux aussi bien que leurs présentez, les premiers aux fins de contribuer à se joindre à la cause commune contre le s^r^ Genin qui a surpris la religion de Sa Majesté a obtenus un brevet sur la même cure et le s^r^ Lejeune aux fins de se veoir condamner au trouble par luy commis dans la prise de possession. Lesdittes parties et patrons susnommés aiant mûrement examiné les droict de M. l'abbé de S^t^ Simphorin hors et près les murs de Metz, notamment la transaction faite et passé dans laditte ville de Metz entre défunct M. Jean Louis Bonnaux en qualité de s^r^ de Breux en partie, ratification de la même

(1) Archives de la cure d'Avioth.

transaction par M. Louis, François de Bombelle aussi s^r de Breux, en partie, et du s^r Antoine du Val aussi s^r du même lieu, ensemble l'arrest rendus au grand Conseil en l'année 1732 qui règle le droit d'alternatif entre M. l'abbé de S^t Simphorien et les s^rs de Breux pour le patronage de la susdite cure et qui par les mesmes dispositions règle le tour et l'exercice dudit droict alternatif, tout ce bien considéré et attendus que ledit s^r de Bombelle avoit nommé et présenté en saditte qualité le s^r Pierre Paquis dernier titulaire lesd. s^rs de Breux ont reconnu comme par et en vertus des présentes ils reconnoissent qualité à M. l'abbé de S^t Simphorien de nommer et présenter à laditte cure d'Avioth et S^t Brice la vaquance estant arrivée par le décès dudit s^r Paquis renonceans à toutes prétentions pour cette vaquance le tout conformément à laditte transaction qui sera dans la suitte observée et sortira tous les effects de l'alternative énoncée au moyen de ce et à veue des mesmes titres ledit s^r Lejeune leur présenté s'est déporté et a renoncé à toutes prétentions audit bénéfice reconnoissant comme dessus. En foi de quoy et pour vérification lesd. s^rs de Breux, pour ce qui concerne leurs parts en laditte seigneurie ont soussigné avec lesdittes parties dont la première est représenté par Claude Cardon, marchand tanneur à V... promettant de faire cesser toutes poursuittes ultérieurs à la charge tant desdits s^rs de Breux que de leur présenté.

« Fait à Breux, le jour, moy et an que dessus, le présent fait double et lecture d'icelui.

« Signé : Cardon ; — Bonnaux ; — l'abbé le Jeune, prêtre ; — l'abbé Bonnaux (1). »

De ce qui précède, nous pouvons conclure que les abbés de Saint-Symphorien de Metz étaient collateurs de l'ancienne église-mère de Saint-Brice élevée sur une terre de l'abbaye.

(1) Archives de la cure d'Avioth. — Ces contestations entraînèrent, pour l'église d'Avioth, une dépense de 158 livres portée au compte de 1749 à 1750 et répartie comme suit : 62 livres à M. Huot, procureur à Metz, pour ses vacations, et 96 livres tant pour voyage fait à Metz avec M. le curé que pour les frais des notaires et avocat.

Quant au patronage de l'église d'Avioth, bâtie sur le territoire de la seigneurie de Breux, il appartenait aux seigneurs de ce lieu. Mais, ainsi que nous venons de le constater, l'abbaye de Saint-Symphorien revendiquait l'exercice du même droit et cela, croyons-nous, en sa qualité de collatrice de l'église-mère de Saint-Brice.

D'autre part, les revendications des seigneurs de Breux avaient pour base leur droit de juridiction sur l'emplacement de l'église d'Avioth. Voici comment s'exprime à ce sujet, le manuscrit de 1668 :

« L'on peut évidemment recoignoistre que nostre dit église « N. Dame d'Avioth est construitte sur le territoire et « seigneurie de Breu. Nous avons pour vérifier ceci, encor « pour le jourd'hui à l'issu de la cimetière d'icelle église une « borne dans le lieu où l'on vouloit mettre une trilie de fer « pour empescher les bestes d'entrer, de laquelle cimetière « qui regarde le haut chemin et le grand chemin de Thonne- « le-til ausquels chemins l'on ce conforme pour limites et « pour séparation de cours de l'un de village et de l'aultre et « ci doibvent, debast estant mehu entre les deux villages « Breu et Avioth, fut terminé par sentence arbitrielle, ce « debvoir conformer selon ladit Borne. Cela fait juger qu'en « considération de ce, lesdit seigneurs dudit Breu ont fondé « et construitte la chapelle du S^t^-Esprit en ladit Eglise à « l'entrée d'icelle église où plusieurs seigneurs et Dame de « Breu y sont en sépulture, comme ce peut voir encor pour « le jourd'hui (1). »

Le droit, exercé durant plusieurs siècles par les abbés de Saint-Symphorien de Metz, concurremment avec les seigneurs de Breux, sur la nomination des curés d'Avioth, est donc parfaitement établi.

Pour les renseignements relatifs aux collateurs laïques, nous renvoyons à notre étude : *Les anciens Seigneurs de Breux* (1).

(1) *Bref recueil de l'estat de l'Eglise,* etc., chap. 11.

(2) Montmédy, 1890, in-8° de 49 pages.

En ce qui concerne les abbés de Saint-Symphorien de Metz, leur liste chronologique figure dans : l'*Histoire de Lorraine*, 2e éd., dissert. du t. VI, col. 229, de dom Calmet.

CHAPITRE VI.

PRIVILÈGES D'AVIOTH.

Nous avons vu que, dès 1223, la communauté d'Avioth obtint des lettres d'affranchissement et fut placée sous le régime, relativement favorable, de la loi de Beaumont.

Cette loi accordait aux communautés le droit de nommer tous les ans, le jour de la Pentecôte, un maire, sept échevins et un doyen de justice.

La charte d'affranchissement spécifie, en faveur des habitants d'Avioth, droit d'usage et de pâturage dans les forêts du comte de Chiny. Pour l'obtention de ce droit d'usage, les bourgeois d'Avioth, comme plus tard ceux de Montmédy, ne furent astreints à aucun impôt de terrage ou de poules (1). Il n'en fut pas de même des autres communautés du pays de Chiny auxquelles ce droit ne fut conféré que moyennant le paiement annuel de deux gélines par chaque bourgeois (2).

Le manuscrit de 1668, de M. Jean Delhotel, nous apprend qu'à l'entour du village d'Avioth existait « un circuit de terre, « dit le Resnu affranchi comme fief de terrage, et donné pour « bastir en ceste sorte (3). »

(1) Voir charte d'aff. de Montmédy. P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 262 à 265.

(2) Voir chartes d'aff. de *Breux* et *Esclapi* du 9 décembre 1238. *Comtes de Chiny*, p. 258 à 260; de *Gérouville*, en juillet 1258, *ibid.*, p. 304; de *Bellefontaine*, en octobre 1258, *ibid.*, p. 307; de *Signy Vaux* et *Montlibert*, déc. 1264, *ibid.*, p. 330-331 et décembre 1273, p. 356; de *Virton*, juillet 1270, *ibid.*, p. 354-355; de *Florenville*, 1273, *ibid.*, p. 366; d'*Ethe*, 28 mars 1300, *ibid.*, p. 409 et 410; de *la Cuisine*, 18 mai 1304, *ibid.*, p. 419-420; droit d'usage accordé au village d'*Auflance* le 25 janvier 1323, *ibid.*, p. 453-454, etc.

(3) *Bref recueil*, etc., chap. 12.

De toute ancienneté, dit la charte d'Isabelle-Clara-Eugenia, du 28 janvier 1599, existaient cinq foires annuelles, et la tradition, dès cette époque, était qu'anciennement il y avait à Avioth, marché et halle. Le manuscrit de M. Jean Delhotel nous apprend que cette halle était établie au-devant de l'église. « Les pieres des piliers, » dit-il, « qui soutenoint ladite « halle y sont encor ou en partie, le tout ruiné par la ma- « lice des temps (1). » Ce marché hebdomadaire, tombé pendant les guerres du XVI^e^ siècle, fut rétabli par ladite charte de 1599, dont nous avons donné le texte, pages 69 à 71. Il fut fixé au lundi, pour ne pas nuire aux marchés établis dans les lieux circonvoisins. La charte nous apprend qu'il se tenait à Montmédy le mardi, à Gérouville le mercredi, à Marville le jeudi, à Virton le vendredi, et à Ivoy ou Carignan le samedi.

La duchesse de Luxembourg retint expressément les droits de tonlieu, imposés seulement aux forains, et dont les habitants d'Avioth étaient affranchis.

Le manuscrit de M. Jean Delhotel nous apprend qu'en 1668 le marché hebdomadaire était déjà supprimé de fait à la suite des guerres continuelles qui désolèrent le pays pendant la première moitié du XVII^e^ siècle. Mais les cinq foires annuelles amenaient encore une grande affluence de peuple, surtout celles des jours de fête de Notre-Dame et le lendemain de Pâques, à tel point, s'exprime M. Jean Delhotel, « que l'on « pourroit presque dire que ces jours sont jours de dédicace « pour ceux d'Avioth. »

Au XVIII^e^ siècle, ces cinq foires annuelles subsistèrent toutes ; mais elles perdirent beaucoup de leur importance vers 1760. L'examen des comptes de la fabrique nous a permis de constater que la location des places, appartenant à l'église, rapportait annuellement environ 22 livres jusqu'en 1750; mais qu'elle descendit à 6 livres en 1775 et à 1 livre 11 sols 6 deniers en 1781. Deux de ces foires subsistent encore de nos jours : elles sont fixées aux 27 janvier et 23 mai de chaque année et ont conservé une certaine importance.

(1) *Bref recueil*, etc., chap. 12.

Le manuscrit de 1668 indique que pour empêcher les désordres et maintenir justice, il y avait « un charquant apposé « dans un arbre au milieu du village au-devant de l'église, « pour de tant plus contenir les meschans à leurs debvoirs et « venir à la penitence. »

Le même manuscrit relate encore d'autres privilèges bizarres :

« Les anciens feroint entendre qu'il y avoit quantité d'an- « naux à la muraille de la cimetière de l'Eglise N. Dame « d'Avioth et qu'en temps de guere, cellui qui s'en pouvoit « sésir tant pour sa personne, bestails, estoit affranchie de « hostilité de guere (1). De plus feroint entendre que ses deux « hurres de sangler qui sont à la croix de piere devant ladit « église, signifiant des franchises notables pour le lieu et « quelles figures ne se pouvoint aplicquer à lieu que ce soit, « sans octhorité des Souverains princes (2). »

Il y a une trentaine d'années se dressait encore sur la place, à gauche de la *Recevresse*, une croix de pierre que nous pouvons considérer comme ayant été élevée en souvenir de l'affranchissement de la communauté.

« En mémoire de ces affranchissements, » dit M. Léon Germain (3), « on élevait d'habitude, sur la grande place de la « localité, une croix de pierre qui était l'emblême de la liberté « communale, tout en marquant le siège de la justice et des « assemblées populaires. »

Cette croix fut, tout d'abord, transférée à l'embranchement du chemin de Petit-Verneuil et de la vieille route de Thonnelle. Il ne restait plus, dans ces dernières années, que le piédestal, déplacé de nouveau en 1888 et posé sur la nouvelle route de Thonnelle, où il sert de base à une croix de fer érigée, au

(1) Les anneaux de fer attachés à des têtes de bronze en dehors des portes, dès une époque très ancienne, et servant de heurtoirs, étaient, à la porte de certaines églises, un signe d'asile. Pour requérir l'asile, il suffisait de saisir l'anneau. Cet ancien usage est déjà mentionné par Grégoire de Tours. (Viollet-Le-Duc, *Dict. raisonné de l'arch. française,* art. *Heurtoir.*)

(2) *Bref recueil,* etc., chap. 12.

(3) L. Germain, *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, année 1888, p. 80.

moyen d'une souscription, par les habitants d'Avioth. Ceux-ci témoignent ainsi de l'attachement qu'ils ont conservé pour leur ancienne croix municipale.

CHAPITRE VII.

ATELIER MONÉTAIRE.

L'existence d'un atelier monétaire à Avioth nous est révélée par trois monnaies dont voici la description :

N° 1.

✠ GODEFRIDVS : DE : LOS : COME, écu écartelé de Chiny et de Looz-Luxembourg, accosté de trois couronnes et renfermé dans un contour à quatre lobes, dans les angles extérieurs duquel sont placés 4 trèfles.

Rev. : ✠ MONETA : AVIOTENSIS : D..., croix pattée cantonnée de 4 couronnes.

Argent. Quart de plaque : poids 0 gr. 87.

De Saulcy, *Monn. de Bar*, pl. III, fig. 3 ; Poey d'Avant, *Monn. féod.*, n° 7003, sans fig. ; J. Chautard, *Imit. des monn. lorr.*, *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1873, pl. X, fig. 6.

Collection de Saulcy faisant partie du Musée du prince de Furstemberg, à Donaueschingen.

N° 2.

✠ GODIFRIDVS : COMES : CHINEIENSIS : D. — Même type que le n° 1.

Rev. : ✠ MONETA : AVIOTHENSIS.

Légende intérieure :

✠ BNDICTV : SIT : NOME DNDI : IH. V. XPI : HA : I.

Légende extérieure. Croix pattée, cantonnée de 4 couronnes.

Argent. Plaque : poids 3 gr. 15.

De Saulcy, *Monn. de Bar*, pl. III, fig. 2 ; Poey d'Avant, *Monn. féod.*, n° 7002, sans fig.; J. Chautard, *Imit. des monn. lorr.*, etc., pl. X, fig. 5. Cabinet de la ville de Metz.

N° 3.

✻ GODEFR.... MES CHINNENS., écu de Chiny accosté de trois couronnes et renfermé dans un contour à 4 lobes dans les angles duquel sont placés 4 trèfles.

Rev. : ✻ MONETA : AVIOTENSIS ;

Légende intérieure :

✻ BNDICTV : SIT :..... Légende extérieure; croix pattée cantonnée de 4 couronnes. Billon. Plaque : poids 2 gr. 30.

Revue numism., 1848, pl. XIV, n° 10 ; Poey d'Avant, *Monn. féod.*, n° 7001, pl. CLXIII, fig. 2 ; J. Chautard, *Imit. des monn. lorr.*, etc., pl. X, fig. 7 ; J. B. A. A. Barthélemy, *Numismat. mod.*, pl. VIII, fig. 418. Musée d'Epinal.

Malgré d'actives recherches, nous n'avons pu découvrir d'autres exemplaires de monnaies frappées à Avioth.

M. de Saulcy et, après lui, M. Dancoisne et M. Poey d'Avant, attribuent les trois pièces, dont nous venons de donner la description, à Godefroid de Dalembrœck. M. Léon Maxe-Werly est d'avis que les n^os^ 1 et 2 ont peut-être été frappées vers 1350, et le n° 3, certainement après 1352.

Godefroid I^er^, dit de Dalembrœck, 15^e^ comte de Chiny, était le frère et le plus proche héritier de Thierry de Heinsberg, 14^e^ comte de Chiny (1336-1350) qui, au commencement de l'année 1350, lui cédait par anticipation le comté de Chiny. Godefroid I^er^ gouverna le comté de 1350 à 1355, car il mourut entre le 28 août 1354, date du testament de son neveu Henri de Heinsberg ou de Dalembrœck, et le 22 mai 1355, date du relief de Philippine de Fauquemont sa femme (1).

Le peu que nous savons de ce prince démontre qu'il habitait plus spécialement le comté de Chiny. Il commença son règne par la publication d'une charte d'affranchissement en

(1) P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 524.

faveur de « tous ceux et celles qui sont demeurans et viendront demeurer dans la fermeté de son château de Montmédy, leur confirmant leurs chartes à la loy de Beaumont (1). »

La partie du comté de Chiny, sous la dépendance immédiate de Godefroid Ier, était alors fort restreinte, comme nous le démontrerons plus loin ; elle se réduisait aux prévôtés de Montmédy et de Neufchâteau.

L'attribution à Godefroid Ier des monnaies connues de l'atelier d'Avioth étant hors de discussion, nous pouvons réduire à deux les questions qu'il nous a paru intéressant à examiner :

1° *Quels étaient les ateliers monétaires des comtes de Chiny?*

Nous n'avons pas la prétention de traiter ici cette question avec les développements qu'elle comporte ; nous devons nous borner à quelques courtes observations.

Les monnaies des comtes de Chiny frappées antérieurement au règne de Godefroid Ier, et connues jusqu'à ce jour, paraissent toutes sortir de l'atelier monétaire d'Yvoy, aujourd'hui Carignan. Il n'en résulte pas forcément que dans cette ville seule les comtes de Chiny frappaient monnaie. En effet, un compte de 1346-1349, existant aux archives de la Meuse, et qui nous a été obligeamment signalé par M. L. Maxe-Werly, fait connaître qu'à cette époque on monnayait à Montmédy et à Neufchâtel en Ardennes.

Ces deux villes, à cette époque sièges de prévôtés, ayant appartenu au comté de Chiny jusqu'à son absorption par le duché de Luxembourg en 1364, il est évident que leurs ateliers frappaient alors monnaie pour les comtes de Chiny.

De ce qui précède, il nous paraît résulter : 1° que jusqu'à la mort du comte Louis VI, arrivée le 20 janvier 1336, on frappait monnaie à Yvoy ; 2° qu'à l'avènement de son successeur Thierry de Heinsberg, l'atelier d'Yvoy fut transféré à Montmédy et à Neufchâteau, les deux seules prévôtés qui restassent à ce prince dans le comté de Chiny ; 3° que sous Godefroy Ier, qui, en 1350, succéda à Thierry de Heinsberg, un atelier monétaire fonctionnait à Avioth.

(1) P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 521.

2° *Pourquoi l'atelier monétaire de Godefroid Ier fut-il transféré à Avioth?*

A la mort de *Louis VI*, tout le comté de Chiny, à l'exception des prévôtés de Montmédy et de Neufchâteau en Ardennes, devait appartenir en qualité de douaire à sa veuve la *comtesse Marguerite* (1). Par un accord daté de Hasselt, le 3 février 1336 (2), Thierry de Heinsberg, successeur de Louis VI, reconnaît qu'il revient à la comtesse Marguerite de Lorraine, sa vie durant, « les prévôtés, châtellenies, villes, seigneuries, justice, fiefs, hommages, rentes, profits, revenus... et tous autres émoluments, quels qu'ils soient, de Chiny, d'Yvoix, de Virton et d'Etalles, et généralement de toute la terre des autres villes et appartenances du comté de Chiny, à l'exception des villes et prévôtés de Montmédy et de Neufchâteau en Ardennes (3). »

Ainsi, depuis la mort de son mari, en 1336, jusqu'à la sienne, après 1349 (4), Marguerite de Lorraine était considérée comme la vraie souveraine de la majeure partie du comté de Chiny. Thierry de Heinsberg conservait ses droits de haut domaine sur ces mêmes contrées; mais il ne gouvernait en réalité que les prévôtés de Montmédy et de Neufchâteau, où il percevait les droits de souveraineté (5).

Il ne tarda pas, du reste, à se priver de tout droit sur les prévôtés et châtellenies d'Yvoy et de Virton en les vendant à Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, pour la somme de 100,000 réaux d'or. Le vente officielle de ces deux prévôtés fut promulgée le 11 novembre 1340 (6); la comtesse Marguerite, sa tante, en conservait la jouissance viagère.

(1) Marguerite de Lorraine, dame de Montaigle, fille du duc de Lorraine, Thibaut II et d'Isabelle de Rumigny, était veuve, en premières noces, de Guy de Flandre. Voir P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 437-443 et 478. Sur cette princesse, v. aussi Léon Germain, *Notes historiques sur la maison de Lorraine*, dans les *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1882, p. 31-57.

(2) Louis VI était mort le 19 ou le 20 janvier 1336.

(3) *Compte-rendu de la Comm. roy. d'Hist. de Belg.*, IIIe série, t. X, p. 124; P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 489-491.

(4) Elle est mentionnée comme vivant encore dans une charte du 2 septembre 1349, citée plus bas.

(5) P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 478.

(6) *Ibidem*, p. 499-500.

Le 18 avril 1349, la ville de Virton fut vendue par le comte de Luxembourg à son oncle Baudouin, archevêque de Trèves. Yvoy ne tarda pas à subir le même sort; car, par une charte datée de Spire le 2 septembre 1349, « Charles, roi des Romains, » en qualité de tuteur de son jeune frère Wenceslas, « ordonne à tous les chevaliers, écuyers, châtelains, juges et habitants des villes et prévôtés d'Yvoi et de Virton, qu'après la mort de Marguerite de Lorraine, comtesse de Chiny, ils aient à obéir à son oncle l'archevêque Baudouin de Trèves (1). »

Donc en 1350, à l'avènement de Godefroid Ier qui a fait frapper les monnaies d'Avioth, Yvoy comme Virton ne faisait plus partie des domaines du comte de Chiny à aucun titre. Les seules prévôtés, en la possession du comte Godefroid, sont celles que, quatorze ans après, Arnulphe d'Orey, seigneur de Rummen (17e et dernier comte de Chiny), vendit à Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, savoir : les châteaux, forteresses, de Chiny, de Montmédy, d'Étalle et de Beaumont avec leurs dépendances et appendances (2).

Il n'était donc plus possible aux comtes de Chiny de frapper monnaie à Yvoy et l'atelier monétaire de cette ville aura, suivant toute probabilité, été transféré dans la prévôté voisine de Montmédy, dès le règne de Thierry de Heinsberg (1336 à 1350). L'existence d'un atelier monétaire à Montmédy étant constatée, comme nous l'avons dit, par un compte de 1346 à 1349, nous pouvons admettre que l'on n'a commencé à monnayer à Avioth qu'à partir de Godefroid Ier (1350-1355).

M. l'abbé Jacquemain (3), en rappelant l'existence d'un atelier monétaire à Avioth, a avancé, dans le but évident de justifier l'établissement de cet atelier, que « vers l'an 1355 « Godefroy d'Alembroëck, *qui fut probablement le dernier des-* « *cendant* de l'ancienne famille de Chiny, habitait son châ- « teau et son domaine d'Avioth (4). » Ailleurs, en rappor-

(1) P. H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 517.

(2) *Ibidem*, p. 540-541.

(3) M. l'abbé Jacquemain, *N.-D. d'Avioth et son égl. mon.*, p. 23.

(4) C'est Godefroid de Dalembrœck qu'a voulu écrire M. l'abbé Jacquemain. Godefroid Ier dit de Dalembrœck auquel nous attribuons les monnaies

tant la légende de Notre-Dame d'Avioth (1), il dit : « la « montagnette épineuse sur laquelle a été bâtie la belle église « gothique dominée par le château de Saint-Brice ou d'Au- « bermont. »

Pour apprécier la valeur de cette prétendue tradition, qu'il dit être consignée dans le manuscrit de 1668 (2), nous ferons observer que le lieudit *Saint-Brice* est situé à quelques centaines de mètres à peine à l'ouest de Thonne-la-Long, et que celui, figurant au cadastre sous le nom d'*Aubermont*, se trouve au nord d'Avioth, entre ce village et celui de Breux. L'éloignement entre les deux points est de 2 kilom. 500 m. à vol d'oiseau. Il est vrai que M. Jacquemain, comme M. Jeantin, et d'autres après eux, ont confondu Saint-Brice avec Breux; mais entre Aubermont et Breux il y a bien encore une distance de 1 kilom. A Aubermont, il n'existe du reste aucun vestige de la moindre construction, à plus forte raison d'un château qui, au XIVe siècle, aurait servi de résidence aux comtes de Chiny.

Ajoutons encore, que la prétendue tradition de l'existence d'un château à Aubermont ne se trouve en aucun des écrits de M. Jean Delhotel. Elle est sortie de l'imagination si féconde de M. Jeantin, qui ne se faisait pas faute d'accommoder à sa manière de voir, les traditions et même les documents écrits. Malheureusement, l'auteur cité de *Notre-Dame d'Avioth et son église* a pris au sérieux les rêveries de M. Jeantin et, dans le cas particulier, il n'a pas craint de les mettre sous l'autorité du vénérable curé de 1668, dont le manuscrit est si précieux pour l'histoire d'Avioth (3).

d'Avioth, a gouverné le comté de 1350 à 1355 ; il ne fut pas le dernier descendant de l'ancienne famille de Chiny, puisque nous retrouvons après lui Godefroid II (16e comte, de 1361 à 1363) et Arnulphe V (17e et dernier comte, de 1361 à 1365).

(1) M. l'abbé Jacquemain, *N.-D. d'Avioth et son égl. mon.*, p. 12.

(2) *Ibidem*.

(3) Voici la différence entre les deux versions : Manuscrit de M. Jean Delhotel : « C'esté ce lieu d'Avioth où estoit une petite coline ou montagnette « épineuse que fut apparue, etc. » — *N.-D. d'Avioth et son égl. mon.*, par M. l'abbé Jacquemain, p. 12 : « C'était une montagnette épineuse dominée par le châ-

Il n'était pourtant pas nécessaire d'imaginer un château pour expliquer l'importance d'Avioth au moyen-âge. Cette importance, nous ne saurions trop le répéter, est uniquement due à l'existence d'un pèlerinage qui, durant plusieurs siècles, a joui d'une célébrité qu'atteste encore aujourd'hui la belle église gothique élevée par le peuple, en l'honneur de Notre-Dame d'Avioth, qualifiée, au XVII^e siècle, « d'ancienne mère et « patronne du pays et Duchié de Luxembourg (1). »

L'histoire monétaire témoigne que ce n'est pas seulement dans les résidences des souverains que l'on frappait monnaie. Pour ne pas nous éloigner de l'ancien comté de Chiny, nous dirons que ce n'est pas à la résidence des princes-évêques de Liège que *Visé* et *Fosses* paraissent avoir dû leurs ateliers monétaires; mais bien aux marchés établis anciennement dans ces localités. L'histoire monétaire des Pays-Bas nous apprend que les seigneurs faisaient frapper monnaie dans un grand nombre de villes à cause des marchés qui y avaient été établis. M. le baron J. de Chestret de Haneffe, à propos de l'atelie de *Visé* cité plus haut, dit, qu'avec la décadence du marché arriva celle du monnayage (2).

Or, nous savons par la charte de 1599 de l'Infante Isabelle-Clara-Eugénia, rapportée pages 69 à 71, qu'il existait, d'*ancienneté* à Avioth, cinq foires annuelles et *qu'autrefois* cette localité avait eu *marché et halle*. Pourquoi dès lors, l'atelier monétaire d'Avioth n'aurait-il pu y être établi par les comtes de Chiny à cause de ces foires et marchés qui amenaient périodiquement une grande affluence de pélerins et de marchands?

La charte de 1599 fait remarquer en outre qu'Avioth était « en belle situation environné de plusieurs villes et prévostez « contiguës et voisines tant Lorrainois que Barrois que d'aul- « tres et du pays. » Et de fait, lorsqu'à l'avènement de Godefroy I^er, les prévôtés d'Yvoy et de Virton eurent été distraites

« teau de Saint-Brice ou d'Aubermont. » Comme on voit, l'interpolation est sensible.

(1) *Bref recueil de l'estat de l'égl. N.-D. d'Avioth*, chap. 6.

(2) B^on de Chestret de Haneffe, *Coup d'œil sur l'hist. mon. de la Princip. de Liège et de ses dépendances*. Liège, 1885, p. 40.

du comté de Chiny, Avioth, sur les confins de ces deux prévôtés, était en belle situation pour concentrer sur son marché le négoce et le commerce de tout l'ancien comté; c'était un centre à la fois commercial et religieux.

L'atelier monétaire des derniers comtes de Chiny, continuellement aux prises avec de pressants besoins d'argent, ne pouvait donc être mieux placé qu'à Avioth. De là leur numéraire, grâce à une ressemblance parfaite avec les monnaies des comtes de Bar et de Luxembourg, put être répandu dans tous les pays environnants (1). Les trois monnaies d'Avioth sont en effet toutes du type désigné dans les documents monétaires sous le nom de plaques, et frappé dans les ateliers d'Etain, de Damvillers, de Saint-Mihiel, de Saint-Vith, de Luxembourg, de Nancy, de Neufchâteau et de Priney (2).

En 1342, Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, et Henri, comte de Bar, avaient fait un acte d'association pour leurs monnaies. Elles devaient être en leur nom commun, à leurs armes et coursables dans les deux comtés (3). Aussi les monnaies fabriquées à cette époque, sous le nom de *monnaies sociales*, et sortant des ateliers de Saint-Mihiel, de Damvillers, portent l'écu écartelé de Luxembourg (4) et de Bar (5).

Deux des plaques de Godefroid I^er^, du même type que celles ci-dessus, portant l'écu écartelé de Chiny (6) et de Luxembourg, ne se distinguent de la monnaie sociale que par la différence de la légende. Quant à la troisième plaque, aux armes des comtes de Chiny, elle ressemble aux monnaies des comtes de Bar (7). Ces ressemblances permettaient d'écouler dans les

(1) M. Bonnabelle, *Petite étude sur Avioth et son égl.*, p. 7.

(2) Communication de M. L. Maxe-Werly.

(3) Bertholet, t. VI, p. XLIX des Preuves.

(4) Luxembourg : *burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

(5) Bar : *d'azur, semé de croisettes d'or, à deux bars adossés de même.*

(6) Chiny : *de gueules, semé de croisettes d'or, à deux truites adossées d'or ou d'argent.*

(7) Les émaux furent longtemps variables et ne furent représentés sur les monnaies que beaucoup plus tard.

comtés voisins de Bar et de Luxembourg, les plaques de Godefroid Ier fabriquées à Avioth.

CHAPITRE VIII.

HÔPITAL.

Avioth, au XVIIe siècle encore, possédait un hôpital situé dans le bas du village, près de la fontaine, et dont il ne reste plus que le nom de *rue de l'Hôpital*, donné à un tronçon de rue.

Cet établissement hospitalier était probablement aussi ancien que le pèlerinage lui-même. Nous savons, par les capitulaires et les décisions des conciles, que les pèlerins étaient, au moyen-âge, l'objet d'une faveur toute spéciale auprès des établissements religieux. La plupart des hôpitaux anciens eurent pour origine les *hospitalités* des chapitres et des abbayes, c'est-à-dire les locaux où ces corporations recevaient les hôtes, distribuaient les aumônes et faisaient soigner les infirmes (1).

Le testament, daté du 9 août 1442, de Chartigo, seigneur d'Espagne, reproduit page 60, prouve en tout cas que l'hôpital d'Avioth existait à cette époque.

A la suite d'une déclaration « des biens et rentes appartenant aux cloistres, Egglises, monastères, etc., du quartier « walon du pays de Luxembourg et comté de Chiny... que Jean « de Mercy, sr de Clemarey, conseiller du Roy et Jean de Co- « breville, aussi conseiller du Roy et recevr génl des Aÿdes « du dit pays duché ont pris en 1573 (2), » nous relevons le passage suivant, relatif au service hospitalier d'Avioth : « Le « dit curé d'Avioth nous a remonstré qu'illecq fabrique con- « siste en pôvres aulmonaiges qui s'appliquent à nourrir et « alimenter les pouvres malades pellerins et aultres indigentz

(1) M. l'abbé Clouet, *Hist. eccl. de la Prov. de Trèves*, t. II, p. 549.
(2) Archives du gouvernement, à Bruxelles.

« des hospitaulx dicele egglise qui nont aultres revenus que « de la d^te^ fabrique. »

Dans un autre document de la fin du XVI^e^ siècle, le clergé d'Avioth représente « que l'Eglise et fabrique est grandement « chargée pour tenir, entretenir deux maisons d'hospitalité « estans aud. Avyot et deux chambres en l'Eglise pour les « malades que l'on y mène estant travaillez de l'Esprit, de sorte « que les Rentes ne sont sy grandes que l'envie d'aumone ont « de dominer sur les Ecclésiastiques, etc. (1). »

Les deux citations qui précèdent indiquent qu'au XVI^e^ siècle deux maisons servant d'hôpitaux existaient à Avioth. Mais au XVII^e^ siècle, une seule subsistait encore. Le manuscrit de M. Jean Delhotel fournit les détails suivants sur l'installation et le fonctionnement de cet hôpital :

« Il étoit tenu par un hospitalier, lavandier, avec obligation « de debvoir recevoir et loger les pauvres passants pour la « nuicte seulement, et sans aultre obligation, parce que dudit « hospital ne dépendant aucunes rentes pour y obliger un hos- « pitalier, et ne peuvent lesdits pauvres prendre recours que « aux ausmosnes des bonnes gens. Ledit hospital ruiné qu'il « estoit des rigueurs des guerres dernières, at esté restablit « par la charité et ausmosne d'Anne Richi et Barbe Richi du « dit Avioth à l'estat qu'il ce trouve restablit. Du passé, dans « ledit hospital y soutainoient une chambre ou souloient ce « retirer les lespreux ou bons malades. Le lendemain de la « décolation S^t^ Jean auquel jour se fassoit un service pour les « trespassés, en ladit église, par le curé et Fabriciens, que « l'on disoit le service anniversaire des Gigleurs et pour faire « ce service il leur estoit permis d'aller par la foire chercher « les ausmosnes des bonnes gens, et lesdit bons malades après « ledit service avoint coustume ce retirer dans la dit chambre « pour tenir leurs conférences et choisir un maistre entr'eux, « pour avoir soingt de leurs affaires et parfois ils avoint récréa- « tion par ensemble, et beuvoint le coup du rest de leurs « ausmosnes, sans que l'église N. Dame leur soit obligé de

(1) Archives de la cure d'Avioth.

« chosse que ce soit, que si par adventure quelques difficultez « ce venoit à esmouvoir entre eux, un curé dudit Avioth leurs « doit servir de Juge et terminer leurs débasts et difficultés, « avec un aultre homme d'église avec lui, selon le document « que j'a veu escript de la main de V^ble^ M^e^ Jean Pieron, curé « dudit Avioth et doyen de Juvigni,

« C'est l'office de plus des hospitaliers de servir de lavan- « dier et blanchir les drats et linges de la dit Eglise sous le « gage à ce assigné, avec la joyssance du maix et fourrer dé- « pendant dudit hospital, selon l'antiquité, l'entretient duquel « hospital est à la charge de la dit Eglise.

« Lesdits hospitaliers faisant résidence au dit hospital et les « charges d'obligation du dit hospital sont franc et exempts de « toutte tailles, gabelles et aultres occurences de ville ne faisant « touttes traficque denniers valloir, notablement préjudiciables « à la communauté du dit Avioth, joyssant tousiours de mesme « franchisse que aultres hospitaliers joyssant ailleurs du voi- « sinage, confirmé par Monseigneur le Marquis de Vandy, « gouverneur de Montmédy, en datte du 4 febvrier 1662 (1). »

A l'époque où M. Jean Delhotel écrivait, la lèpre, cette maladie hideuse si commune au moyen-âge, paraît déjà avoir disparu de la contrée; car il parle de l'hospitalité accordée aux lépreux comme d'un fait d'ancienne mémoire. Au XVII^e^ siècle, cet hôpital, dépourvu de ressources, n'était donc plus destiné qu'aux pauvres passants qui y trouvaient un gîte pour la nuit

Il paraît avoir cessé complètement de fonctionner vers le commencement du XVIII^e^ siècle ; époque où la maison et le jardin qui en faisait partie furent vendus pour la somme de 150 livres. Cette somme est portée en recette dans les comptes de la fabrique pour l'année 1710-1711, avec la mention suivante :

« Item de Nicolas Collet, celle de 150 livres pour le prix de la masure et jardin de l'hôpital qui a été vendu à François Jacob, pour le plus grand profit de l'église, attendu qu'on ne les louait que 5 livres par an (2). »

(1) *Bref recueil de l'estat de l'église*, etc., chap. 10.

(2) Comptes de la fabrique, aux archives de la cure.

CHAPITRE IX.

PRIVILÈGES ET OBLIGATIONS DU CURÉ D'AVIOTH.

Privilèges.

1° Le curé d'Avioth était tenu pour premier et franc bourgeois ; il avait sa part des aisances du village, comme un autre bourgeois du lieu. Il jouissait du droit de vote ; à l'élection d'un maire, il donnait le premier sa voix.

2° Il était tenu franc et exempt de toutes les charges communales, notamment du logement, tailles et autres impositions du village.

3° Aussitôt que son grain venait au moulin, il avait le droit de moudre après le grain qui se trouvait dans la tremure, mais pour la semaine seulement.

4° Au four banal, la servante ou commis du curé devait y demeurer pour avoir soin de ses pains.

5° Les bourgeois, habitants d'Avioth, étaient tenus à l'entretien et à la réfection des bâtiments de la cure.

6° Le curé levait les offrandes sur les autels de son église.

7° Il levait annuellement le tiers des grosses et menues dîmes d'Avioth, comme aussi le tiers dans toutes les dîmes du ban de Saint-Brice, vers Thonne-la-Long, dépendant de la dîme d'Avioth. — Était excepté le *dimeré*, situé dans la couture vers Montmédy, dont les dîmes appartenaient totalement à l'abbaye d'Orval.

8° Outre les grains, se dîmaient aussi à Avioth, les pois, fèves, chanvre mâle et femelle, lin, oignons, les oisons, les cochons, les agneaux, les chevreaux, la laine aux deux tontes, excepté la laine des agneaux dîmés en entier; se dîmaient aussi, les houblons cultivés alors à Avioth.

9° La dîme sur un veau, un poulain, était d'un blanc; un ronsin, un godin payaient six deniers chacun, ainsi que

cela ressort d'un mémoire de l'ancien usage, fait en l'an 1636, où sont reprises les espèces de menues dîmes décimables.

10° Le curé d'Avioth touchait annuellement 52 francs (1), payés par le receveur de la fabrique, pour ses droits d'aumônages et anniversaires.

11° Ladite fabrique lui payait, en outre annuellement, un muid de blé, savoir : 6 franchards froment, et 6 franchards seigle (2).

12° Le curé d'Avioth tirait le tiers des offrandes dans le tronc placé dans le chœur de l'église.

13° Il lui appartenait toutes les offrandes de deniers déposées sur la pierre au pied de l'image miraculeuse de Notre-Dame d'Avioth ; il avait droit en outre aux sougnies (3), linges, œufs qui se donnaient en aumône, ainsi que le droit de la ceinture de Notre-Dame (4).

14° Au curé appartenait la moitié de toutes les vives offrandes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église.

(1) Le *franc,* ou livre tournois, valait en monnaie actuelle 0,98765. — 81 livres tournois ou francs anciens faisaient 80 francs de monnaie métrique.

(2) Le *franchard* ou *quartel* contient 2 *bichets*. Le *bichet de Carignan* contenait 6 écuelles et valait 19 litres 51 centil.

(3) Sougnie : droit de loger ou de manger chez son vassal, ou ce qu'on paie pour ce droit, toute espèce de redevance. — J. B. B. Roquéfort, *Glossaire de la langue romane,* Paris, 1808; tome II, p. 674, col. 1.

(4) Dans les comptes de la fabrique, du XVIII° siècle, nous voyons figurer, à diverses reprises au chapitre des recettes, des sommes assez minimes données en aumône par des femmes, auxquelles on avait permis de ceindre un moment la ceinture de Notre-Dame d'Avioth, ou qui avaient emprunté sa couronne le jour de leur mariage. Comme la couronne, le jour du mariage, était le symbole de la virginité, la ceinture, dont se paraient les femmes, rappelait les joies pures en même temps que les douleurs de la maternité.

Ailleurs, on attribuait à la *ceinture de sainte Marguerite* la vertu d'obtenir une heureuse délivrance. La coutume de ceindre les femmes qui sont sur le point d'enfanter était fort en vogue à Saint-Acheul, près d'Amiens, et en une infinité d'autres lieux de pèlerinage. On sait aussi que les reines de France se faisaient souvent apporter, dans leur grossesse, la véritable ceinture de sainte Marguerite, qui était conservée dans la sacristie de l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et qui fut volée le 6 septembre 1556. Cette croyance est donc fort ancienne, et il ne serait pas impossible qu'elle fût une réminiscence de la ceinture merveilleuse donnée par les anciens mythologistes à Andromède et à Vénus.

15° Le curé d'Avioth levait annuellement deux poules sur les rentes de poules dues au roi à Noël et à la Saint-Jean-Baptiste. Pour cette rente, il était obligé, chaque année le lendemain de Noël, de prendre à la messe une collecte pour la comtesse de Chiny.

16° Le curé d'Avioth constituait et établissait un marguillier, deux synodaux et un ermite à l'église et ermitage de Saint-Brice, matrice d'Avioth.

17° De son autorité pastorale, il conférait, lui seul, les quatre offices, appelés fabriques, institués en l'église Notre-Dame d'Avioth, et cela chaque fois que lesdits offices venaient à vaquer, soit par mort ou par autre disposition. Ce dernier privilège fut confirmé par sentence du Conseil de Sa Majesté, à Luxembourg, en date du 8 juillet 1606.

18° Le curé d'Avioth instituait et établissait aussi un hospitalier pour résider à l'hôpital dudit Avioth, et une lavandière pour nettoyer et blanchir les draps et linges de ladite église.

19° Il établissait annuellement deux hommes pour administrer les biens, rentes et revenus de l'église, l'un en qualité de receveur, l'autre en qualité de contrôleur. Cette nomination devait se faire conformément aux dispositions de la charte de Wenceslas, de 1372 (1). La même charte lui attribuait l'audition des comptes de l'église. D'accord avec les deux hommes choisis, il mettait des censiers et fermiers aux censes et fermes appartenant à l'église.

20° Au curé était confié le cachet qui devait être apposé sur les documents les plus importants signés de lui, du receveur et du contrôleur.

21° Le curé d'Avioth était collateur et présentateur de la chapelle de sainte Agnès. Cependant, depuis l'an 1651, ladite chapelle étant vacante par le décès de Me Guillaume, *les Baillet* (2) se sont rendus maîtres de la collation par voie

(1) Voir ci-avant, p. 58-59.

(2) Mathieu de Baillet, seigneur haut, bas et moyen justicier de Gomery et de Bubingen, acquit, en 1659, la seigneurie de La Tour. La famille de Baillet possédait, depuis des siècles, des terres en Bourgogne, en Lorraine et en Brabant. *Les comm. Lux.*, art. *La Tour*.

d'arbitrage qui en a été fait par le doyen et le définiteur du chapitre de Juvigny. Ceux-ci leur ont adjugé ledit droit de collation en déboutant le curé d'Avioth (1).

Obligations.

1. Par arrêt des chapitres circonvoisins, le curé d'Avioth était tenu de faire blanchir le chœur de l'église d'Avioth et d'entretenir la toiture dudit chœur, ainsi que la verrière du côté de l'Évangile.

2. Il avait la charge de l'entretien du chœur de l'église de Saint-Brice (2).

3. Il devait surveiller le service des quatre fabriciens et le faire acquitter, conformément à son ancienne fondation et institution.

4. Il était chargé de toutes les affaires, décisions, concernant l'église d'Avioth en ses bâtiments et dépendances.

5. Il était tenu à l'administration des sacrements dans la paroisse, les fabriciens n'y étant nullement obligés.

6. Il était comptable du tiers des dépenses à raison des visites de l'église, à celle-ci incombant les deux autres tiers (3).

CHAPITRE X.

INSTITUTION DES QUATRE PRÊTRES FABRICIENS.

Cette institution paraît remonter au XIV^e^ ou XV^e^ siècle, et a eu pour objet de décharger le curé de nombreux services

(1) Déclaration des maire et justice d'Avioth, du 13 février 1640, transcrite sur un vieux registre (p. 49 à 51), déposé aux archives de la cure.

(2) L'entretien de la nef de l'église de Saint-Brice était à la charge des décimateurs d'Avioth, savoir : l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz, l'abbaye d'Orval, et la chapelle Sainte Agnès. L'entretien du pavé, des clôtures du cimetière et la reconstruction de la nef et du chœur de l'église de Saint-Brice, étaient à la charge des paroissiens d'Avioth, comme étant leur église mère (Archives de la cure d'Avioth).

(3) Description de l'obligation d'un curé d'Avioth, v. Reg., p. 52.

anniversaires de fondation qui naissaient et augmentaient tous les jours.

Le testament du seigneur Chartigo, daté de l'an 1442 et reproduit plus haut, nous fait connaître que les chapelains ou prêtres fabriciens existaient déjà à cette époque. Ce seigneur fit don de 50 écus en or et argent, qui devaient être employés à l'acquisition de censes et de rentes affectées à une messe par semaine célébrée, perpétuellement, par le curé et les chapelains de l'église d'Avioth.

Un document, remontant à l'année 1601, nous initie en partie aux origines de l'institution de ces chapelains. Ce long mémoire nous apprend que, dans le principe, lorsque le curé avait besoin de l'assistance de quelque prêtre, il le payait de son bien et non de celui de la fabrique. Les anniversaires naissant journellement, il institua et établit, avec l'assistance de son conseil, quatre chapelains chargés de célébrer, tous les jours et perpétuellement, une messe pour ces anniversaires, et d'autres messes ordinaires; à cet effet il leur fut assigné à chacun d'eux un gage annuel de 14 francs.

Vers la fin du xv^e^ siècle, *Alix de Breux*, héritière de la seigneurie de Breux, « vraie patronne et collatrice de l'église d'Avioth, » donna à ladite église, pour le remède de l'âme de ses parents et amis, les seigneurs de Breux, et la sienne, son gagnage de Thonne-le-Thil, consistant en méteil et avoine. Elle ordonna d'augmenter les gages des quatre chapelains. Se conformant à ce vœu, le curé, ses officiers et conseil, assignèrent à chacun par an 25 francs d'argent et 2 muids de blé, savoir : un muid de froment et un muid de métillon, ainsi qu'il est porté au registre de l'an 1513.

En 1545, Jean Jehey, doyen de Juvigny, donna à l'église 200 francs pour instituer toutes les semaines, le jeudi, une messe du Saint-Sacrement. En même temps, *les barbiers* donnèrent aux chapelains une maison pour célébrer une messe de *Sancta Cruce* le vendredi.

Longtemps avant la fondation desdites messes de la fabrique, les seigneurs comtes et comtesses de Chiny avaient donné pour leur anniversaire 20 gros par an à prendre sur les rentes

du seigneur au lieu d'Avioth ; mais vers le milieu du XVI^e^ siècle, le prévôt de Montmédy, *Jean d'Ecry* ayant été admis, contre les chartes de l'église, à l'audition des comptes, par son parent M. *Nicol d'Anly,* curé, fit tant que lesdits 20 gros furent supprimés. Bien plus, M. *de Rodemack* ayant transporté à l'église d'Avioth le terrage de Thonnelle, M. d'Ecry se l'attribua, *niscitur quo jure.* En outre, il chargea l'église de gager et salarier, son sergent d'office, d'un muid de froment par an.

Le prévôt de Montmédy cherchait encore à enlever au curé le droit de nommer les chapelains à leur office.

« Ce qui prouveroit au besoin, » dit la requête d'où nous tirons ces renseignements, « que ceux-ci n'occupent point de bénéfices, mais seulement des offices, c'est qu'ils ne se payent, par les commis du curé, qu'au *prorata* du temps de leurs services, de sorte que si un chapelain avait servi un mois, il était payé pour un mois ; les bénéfices au contraire se payent par année au terme de Saint-Jean. »

En 1574, les quatre prêtres fabriciens, médiocrement rétribués pour les services dont ils étaient chargés, présentèrent une requête, à l'archidiacre de Trèves, tendant à l'augmentation de leurs gages. A la date de 1574, le vendredi veille de la translation de saint Materne, Helias Heimans, doyen de l'église saint Simon et chancelier du palais épiscopal de Trèves, adressa à vénérable et noble seigneur Guillaume Quadt von Landscron, chanoine et archidiacre de l'église de Trèves, du titre de Sainte Agathe de Longuyon, à vénérable seigneur Henri du Mont, curé de Marville et doyen de la chrétienté de Longuyon, au sieur François Camus, curé de Breux, et au receveur économe de l'église Notre-Dame d'Avioth, une lettre dont copie authentique en latin, datée du 13 février 1640, existe aux archives de la cure.

Voici l'analyse de ce document :

Le représentant de l'archevêque dit être informé que de toute antiquité, pour la plus grande dévotion à la Sainte Vierge, les fidèles de diverses régions se rendaient assiduement au sanctuaire d'Avioth ; qu'encore à cette époque y affluait un immense concours de pèlerins tant en vue du rétablissement

du culte divin que pour la restauration de cette église qui attend le secours de la piété et de la munificence des fidèles. Il ordonne que deux messes y seraient célébrées tous les jours et en toute saison, par les quatre chapelains dont la rémunération devait être de 100 florins simples avec deux petits muids de froment, mesure d'Yvoy. Mais, comme par le malheur des temps ou pour d'autres causes accidentelles, il pourrait arriver que lesdits chapelains dussent se contenter d'un maigre et vil salaire pour vivre et que, par suite, le divin service se fît mal, fût suspendu ou disparût, l'archevêque commet de son autorité le doyen et vénérable archidiacre pour assembler les fabriciens de ladite église d'Avioth et les exhorter avec douceur à conserver l'office divin comme leurs prédécesseurs. Que pour arriver à ce résultat, ils accordent aux chapelains de ladite église, la juste portion obtenue des dévotions afin de ne pas forçer le Révérendissime archevêque, en sa qualité de protecteur du clergé et du service divin, de la leur assigner; et aussi de crainte que ces mêmes chapelains ne se trouvent à la charge des revenus et que les biens de l'église ne soient ou dissipés ou consommés.

A la suite ce ce document se trouve la déclaration suivante, également en latin, du curé d'Avioth :

Moi, Nicolas Danli, recteur de l'église d'Avioth, considérant la juste plainte des chapelains de la fabrique et l'avertissement du révérendissime seigneur archidiacre, assigne, à chacun trois muids d'avoine et 25 francs, d'après l'ancienne mesure d'Avioth.

L'an du Seigneur 1574, le 9 novembre.

Signé : N. Danli (1).

En 1579, par suite de l'intervention de Jean d'Ecry, prévôt de Montmédy, dans les comptes de la fabrique de l'église d'Avioth, l'archevêque de Trèves envoya un monitoire par lequel il faisait défense au curé, Me Pierre de Margny, et aux administrateurs de l'église dudit lieu, sous peine d'excommunica-

(1) Archives de la cure d'Avioth.

tion et de cent florins d'amende, d'admettre aucun laïque, prévôt ou autres, aux affaires de leur église, soit en audition de compte ou autrement.

La requête de 1601, dont nous avons déjà parlé, tendait à démontrer que la nomination des quatre chapelains avait, de tout temps, appartenu au curé d'Avioth. Ce droit fut confirmé par sentence arbitrale, rendue le 16 septembre 1604 par M. Jehey, vice-doyen au doyenné de Juvigny et curé de Grand-Verneuil, M. Pierre Gaveroy, curé de Villécloye, M. François Collet, curé de Sommethonne, définiteur dudit chapitre et M. Henri Greuen, licencié en théologie, curé de Bazeilles.

Voici le fait qui provoqua cette sentence :

Une vacance de chapelain s'étant produite, par suite du décès de M. François d'Anly, M. François Gille, curé de Breux, s'était fait adjuger l'office vacant par le prince et comte Pierre Ernest de Mansfeld, celui-ci estimant que la disposition dudit office lui appartenait en sa qualité de gouverneur du duché de Luxembourg et comté de Chiny.

Muni des lettres de présentation délivrées par le comte de Mansfeld, M. François Gille, accompagné d'un notaire et de témoins, s'était présenté en l'église d'Avioth pour prendre possession et entrer en jouissance dudit office.

M. Jean Pierron, comme curé de l'église d'Avioth, s'y était formellement opposé et, au refus d'opposition, il fit appel à la justice. Les arbitres susdésignés, choisis de part et d'autre, après information, réception des titres, dépositions de témoins, décidèrent que les offices de chapelains dans l'église d'Avioth relevaient du curé comme maître en cet endroit et superintendant de ladite fabrique ; qu'il lui appartenait de pourvoir aux vacances, moyennant l'avis des fabriciens et bonnes gens d'Avioth. Bien entendu toutefois, ajoute l'acte d'arbitrage, qu'il ne pourra recevoir à la desservitude desdits offices que les sujets de Leurs Altesses Sér^es^ et, qu'une fois admis et reçus, il ne pourra les déposer que par ordre de droit. Partant, ledit curé de Breux avait à se déporter de sa prétendue provision, les arbitres lui adjugeant néanmoins,

par bonne considération, la charge vacante à condition qu'il la reprendrait du curé d'Avioth (1).

Ce droit de nomination aux offices des quatre fabriciens, par le curé, fut ensuite confirmé par sentence du Conseil de Luxembourg, en date du 8 juillet 1606.

Le vieux registre, portant la date de 1640, donne les indications suivantes sur la forme observée par la suite à l'admission des prêtres fabriciens.

1° Les quatre fabriciens sont admis et reçus par un curé d'Avioth, vrai et seul présentateur et collateur. Lesdits fabriciens ne sont tenus à aucunes investitures ni placet des supérieurs pour n'être seulement que des offices amovibles requérant la seule présentation du curé d'Avioth.

2° Lesdits fabriciens, pour être admis et reçus, doivent être prêtres, naturels du pays de Sa Majesté catholique et capables de desservir lesdits offices.

3° Ces offices requièrent résidence et service personnel.

4° Chacun des fabriciens, lors de son admission ou réception, devait promettre, *in fide sacerdotes*, toute obéissance au curé et à tous supérieurs ecclésiastiques ; se conformer ponctuellement, durant la possession de son office, aux statuts et arrêts anciens observés en l'église Notre-Dame d'Avioth, notamment en la manière suivante :

a) Maintenir, entretenir et défendre de tout son pouvoir, par toute voie due, les anciens privilèges, franchises et liberté de ladite église Notre Dame d'Avioth, envers et contre tous.

b) Maintenir et entretenir le mieux possible, les édifices, ornements, rentes, revenus et autres appartenances de ladite église.

c) Tenir pour bon et stable tout ce qui serait offert pour le bien de ladite église.

d) Satisfaire personnellement au service dépendant de l'office, et continuer le service divin tel que l'ancienneté le requiert.

(1) Archives de la cure d'Avioth.

e) Se gouverner sagement, modestement, en homme de bien, sans scandale avec toute concorde et amitié, fuir les tavernes ou autres lieux publics (1), ainsi que les mauvaises compagnies et mauvaises conversations.

f) Maintenir et entretenir, le mieux possible, les maisons, logements, terres et prés dépendant de chaque office. A la mort ou changement de l'un des fabriciens le plus ancien pouvait lui succéder, s'il le voulait.

g) Etant appelés et consultés pour aviser aux affaires de ladite église, les chapelains devaient comparaître et répondre à l'assignation dans la quinzaine, et cela sous les peines et obligation de chacun de leurs gages; en cas de contradiction, ils devaient se soumettre sans chercher procédure ailleurs.

h) En cas où ils viendraient à être pourvus ailleurs à un bénéfice obligeant à une résidence autre qu'Avioth, ils devaient se déporter de leur office ou fabrique et la remettre, sans difficulté, entre les mains du curé d'Avioth, pour en disposer suivant l'ancienneté.

L'ancienneté est telle qu'en cas où l'un desdits fabriciens viendrait à négliger son devoir et l'obligation de son office, à se montrer désobéissant, donnant mauvais exemple et vivant scandaleusement au préjudice de la robe, des statuts des prêtres, de la Société de ladite église N.-D. d'Avioth, en tel cas il serait admonesté jusques à trois fois par un curé d'Avioth de vivre autrement. Faute de correction ou amendement, le curé, en présence des autres fabriciens, pourrait priver le coupable de son office pour y replacer un autre de meilleure vie (2).

Nous avons vu, qu'en 1574, le gage de chaque chapelain avait été fixé à 25 francs et 3 muids d'avoine.

Le vieux registre de la cure (3), nous apprend qu'au XVII^e^ siècle chaque chapelain percevait par an : 1° six franchards

(1) Le concile provincial de Trèves, de 1238, art. 2, défend aux clercs l'entrée des tavernes, sauf en voyage, ainsi que les jeux de dés et de boules. Hontheim, I, 720.

(2) Vieux registre, p. 77.

(3) *Ibidem*, p. 68.

de froment pelle et un bichet, mesure de Montmédy (1), 2° trois quartels d'avoine ancienne pelle mesure de Montmédy (2); 3° soixante francs pour droits d'anniversaires.

Les chapelains avaient en outre maisons et logement de ladite église où chacun d'eux devait occuper le local qui lui était assigné. L'entretien de ces logements était à leur charge, « hors le vilain fondoir non causé encore par leur faute et négligence. »

Ils avaient un meix derrière la maison des chapelains; et de l'autre côté de la ruelle, au debout, étaient situées leurs chènevières.

L'église attribuait à chacun d'eux un pré qu'il louait, à son profit, en payant la rente annuelle dont ce pré était chargé au profit de l'église.

Lesdits fabriciens, vivant selon leurs règles et institutions, logés dans les bâtiments de ladite église, n'étaient cotisables aux tailles, subsides ni autres occurrences de ville. Ils pouvaient entretenir quelques vaches pour le débit de leur petit ménage sans que les habitants d'Avioth pussent les obliger à rien payer. Par arbitrage du 15 juin 1651, la quantité de vaches fut limitée à deux par chaque fabricien.

Les comptes du XVIII^e^ siècle démontrent que les gages, qui, au commencement de ce siècle, étaient de 46 livres, montèrent à 54 livres en 1725 et à 56 livres en 1740; à partir de cette époque, la fondation de M^e^ Hubert Huart, curé de Margut, augmenta leurs traitements de 208 livres, de telle façon que chacun touchait alors annuellement 108 livres. En 1753, la fondation Huart n'étant plus que de 90 livres, le gage de chaque chapelain fut ramené à 79 livres; mais, vers 1775, la fondation de M^e^ Wiry Henry de la Pierre, ayant augmenté de 70 livres le supplément provenant de la fondation Huart,

(1) Le *bichet*, mesure de Montmédy, équivalait à 19 litres 2 décil. *Un franchard pel*, mesure de Montmédy, valait donc 38 litres 4 décil. — Le *sac* contenait 7 bichets et, en mesure métrique, 1 hectol. 34 litres 4 décil.

(2) L'avoine se mesurait « comble » et le bichet valait alors environ 25 litres.

le traitement en numéraire de chaque chapelain fut porté à 96 livres (1).

CHAPITRE XI.

RECEVEUR. — CONTROLEUR. — MARGUILLIER. — SYNODAUX.

Receveur.

Celui des prêtres fabriciens ou chapelains, investi des fonctions de receveur de la fabrique de l'église d'Avioth, touchait annuellement un supplément :

De 22 livres, de 1701 à 1711 ;
De 44 livres, de 1711 à 1715 ;
De 45 livres, de 1718 à 1740 ;
De 55 livres, de 1741 à 1750 ;
De 65 livres, de 1751 à 1783.

Le receveur était annuellement choisi par le curé, le jour de l'Assomption de Notre-Dame, et devait fournir caution suffisante.

Il était chargé de faire lever toutes les rentes en grains et en deniers appartenant à l'église et d'en tenir compte.

Il avait soin des ornements et devait en tenir inventaire, pour en rendre compte à la fin de l'année.

Il devait pourvoir aux nécessités de l'église en ce qui concerne la cire, le vin.

Ses comptes, à la fin de l'année, devaient être arrêtés et signés du curé, du contrôleur, des fabriciens, des maire et justice d'Avioth.

Le jour du règlement des comptes, il était d'usage de donner aux auditeurs un banquet aux dépens de l'église. Ce banquet devait être « fort modéré, fort sobrement fait et sans « excès au détriment de la pauvre église. »

(1) Comptes de l'église du XVIIIe siècle, aux archives de la cure d'Avioth. La *livre* se composait de 20 *sous*, le sou de 4 *liards*, le liard de 3 *deniers*.

Outre le supplément annuel payé au receveur, celui-ci percevait en outre la somme de 4 francs pour la transcription des comptes.

Contrôleur.

Le prêtre fabricien chargé des fonctions de contrôleur ou de clerc-juré, percevait annuellement 7 livres 10 sols ou 10 francs de 1701 à 1783. Il était également à la nomination du curé.

Marguillier.

1° Le *marglier* ou *marguillier* était obligé de desservir les offices de toute l'année, savoir : la messe au jour, à la fin de laquelle il devait chanter le *Salve Regina*.

2° Il devait sonner les *Ave Maria*, trois fois le jour.

3° Il était tenu de chanter les complies ou avoir soin qu'elles fussent chantées chaque jour de l'année.

4° Les jours de fêtes solennelles, il devait tenir chœur avec le chapelain semainier, depuis les premières vêpres jusqu'aux secondes.

5° Il était obligé d'assister au service de tous les anniversaires qui se disaient en ladite église.

6° Il était chargé de l'instruction de la jeunesse.

7° Chaque dimanche de carême, dans l'après-midi, il devait aller avec les écoliers à *Saint-Brice* (1) et y chanter les antiennes prescrites.

8° Il devait avoir le soin de fournir le pain à chanter de toute l'année, moyennant deux franchards de froment qui lui étaient annuellement payés par le receveur.

(1) « Chacun dimanche de quaresme après-dîner, un marglier dudit Avioth « avec les escolliers, y vont en dévotion à la dit église St-Brice chanter « les antiennes que l'on at coustume de chanter aux complies dans la dite « église N.-Dame d'Avioth et de plus : *O Crux Ave.* — *Stabat Mater*, etc., « et au retour dans la dit église N.-Dame l'on chante : *Audi benigne Con-* « *ditor*, etc., et *In dominica passionis vexilla regis*, etc. » (*Bref recueil*, etc., chap. 7).

9° Il avait soin que l'église fût nettoyée, pour tous les bons jours de l'année, par lui ou par les écoliers.

Ses gages, au XVII^e siècle, étaient les suivants :

1° Le receveur lui payait chaque année 5 francs pour droits d'anniversaires ;

2° Il conduisait l'horloge, s'il en était capable, et avait par an, 20 francs ;

3° Il avait de chaque obsèque, 18 gros, et de chaque anniversaire, 6 gros ;

4° Le lendemain des festins, il lui appartenait un petit pain qui se donnait à l'occasion ;

5° Il avait les grosses et menues dîmes d'un laboureur dudit Avioth, à prendre, à son choix, après les deux principaux laboureurs mis dehors et acceptés par le curé et consorts décimateurs ;

6° De chaque charrue entière du lieu, il avait annuellement un bichet d'avoine au mars et les demi-charrues à l'avenant ;

7° Chaque manœuvre lui payait une légère rétribution en argent ;

8° Il jouissait des mêmes franchises que les prêtres fabriciens (1).

Au XVIII^e siècle, les gages, en numéraire, du chantre ou maître d'école, étaient les suivants :

en 1703, de 10 livres cinq sols ;
de 1706 à 1731, de 15 livres ;
de 1732 à 1734, de 18 livres 5 sols ;
de 1740 à 1783, de 20 livres 1 sol 3 deniers (2).

Par testament du 11 octobre 1714, M. Jacques Henry de la Pierre (3), curé d'Avioth, fit donation à la fabrique d'un bien dont les revenus étaient destinés au maître d'école. Ce bien, situé à Breux et ban voisin, consistait en terres, prés

(1) Vieux reg., p. 69-70, dép. aux arch. de la cure.

(2) Comptes de l'église du XVIII^e siècle, aux arch. de la cure.

(3) Il était doyen du chapitre de Carignan. D'après les *Annales d'Yvois-Carignan* du P. Delahaut, p. 68, il serait mort le 11 août 1714.

et autres héritages, réunis ensemble et loués moyennant un rendement annuel de 11 quartels de seigle et autant d'avoine.

Le donateur léguait pour toujours et à perpétuité lesdits terres et prés, pour en jouir de suite, à un maître à charge par lui de tenir les écoles et d'enseigner les enfants de tout âge et de tout sexe de la paroisse, tous les ans depuis environ le jour de Saint-Remy jusqu'au jour de Pâques. Il devait leur apprendre à lire, à écrire, les prières et le catéchisme; il était obligé en outre de leur enseigner le chant grégorien, deux fois par jour pendant les écoles, une demi-heure le matin et autant l'après-midi. De plus, chaque dimanche et jour de fête de toute l'année, vers l'heure de midi, le maître d'école devait se rendre à l'église, sonner la cloche pour y appeler les enfants et les faire chanter pendant une heure de temps.

Chaque jour de classe, soir et matin, il devait faire réciter aux enfants un *De profundis* pour le repos de l'âme du donateur, de celle de ses père et mère, de son frère, principal au collège de la Marche à Paris, et autres frères, sœurs, parents et amis.

Moyennant cette donation, le maître d'école ne pouvait exiger aucune rétribution des parents.

« Comme les ordres du Roy », dit le testateur, « veulent « qu'il y ait des maîtres d'école établis dans toutes les parois- « ses de son royaume pour l'instruction de la jeunesse aux frais « des paroissiens, je les exempte de cette charge par ce legs.... « Pour faciliter de plus en plus l'instruction de leurs enfants, « qu'ils doivent plus estimer que les biens temporels, » ajoute le digne curé, il prie humblement les communauté, maire, gens de justice et habitants d'exempter le maître d'école, sa famille, sa maison, ses revenus dépendants de l'office de chantre et maître d'école, de toutes impositions et de lui faire part, comme à l'un d'eux, des émoluments de la paroisse.

Si les habitants refusaient, par la suite, d'exempter ledit maître d'école comme il est dit ci-dessus, celui-ci devait se faire payer la rétribution ordinaire des écoles par les aisés qui refu-

seraient ladite exemption. A l'égard des pauvres, il devait leur donner l'enseignement sans aucune rétribution (1).

Par requête du 13 octobre 1714, les maire, gens de justice et communauté d'Avioth, supplièrent Mgr. l'Intendant de confirmer et autoriser leur acceptation aux conditions stipulées. Celui-ci, par ordonnance, datée de Metz le 21 décembre 1718, autorisa la communauté d'accepter la donation et ordonna d'exécuter les clauses y contenues selon leur forme et teneur.

Synodaux.

Les synodaux, admis par le curé d'Avioth, devaient prêter le serment de toute fidélité et obéissance sur l'exécution des mandements des supérieurs ecclésiastiques.

Ils prêtaient aussi le serment de fidélité sur l'exécution des articles suivants :

1° D'assister diligemment au divin service, aux jours de toutes les solennités, jours de fêtes et dimanches de toute l'année, pour allumer les cierges et s'acquitter de toutes les fonctions touchant leur état. Les services, auxquels ils étaient ces jours-là tenus d'assister, étaient : les vêpres, les matines et la grand'messe.

2° De rendre fidèlement compte chaque année, en présence du curé, des rentes appartenant aux trépassés dont ils avaient l'administration.

3° De surveiller les blasphémateurs, les violateurs de fêtes et dimanches, les perturbateurs du service divin et tous autres faits scandaleux qui se produiraient dans la paroisse ; ils devaient en faire rapport aux supérieurs, sans faveur ni haine.

4° Ils levaient les deniers des visites appelées les *visitations* et allaient chercher les saintes huiles, au lieu de la distribution, moyennant salaire à la charge des paroissiens du lieu.

Les synodaux continuaient leur état leur vie durant, pourvu qu'ils ne fissent chose répugnant audit état et qu'ils fussent hommes de bien et de bonne renommée.

(1) Archives de la cure d'Avioth.

Leurs gages étaient les suivants :

1° Chaque année le receveur de l'église payait à chaque synodal, deux franchards de froment pel et deux francs d'argent, selon l'ancienneté.

2° Les synodaux avaient leurs droits, selon les statuts, aux mariages et aux obsèques. Ce droit était de 6 gros pour chaque mariage et pour chaque enterrement auxquels ils assistaient.

CHAPITRE XII.

REVENUS ET BIENS DÉPENDANT DE L'ÉGLISE D'AVIOTH.

Avioth.

A Avioth, l'église possédait : 1° la maison pastorale, avec meix et jardin en dépendant, le tout entouré de murs ;

2° Le grand courty, dit le grand jardin.

3° Le curé avait : 2 fauchées de pré (1) dans les 4 fauchées du pré Notre-Dame ; 4 fauchées de pré au lieudit, la Roche, sur le chemin de Montmédy ; et un autre pré au lieu-dit, le Bouvreu.

De la cure dépendait encore un gagnage composé de 52 jours de terre et 13 fauchées de pré.

A la même cure étaient en outre annexées les pièces d'héritages suivantes, sous l'obligation d'anniversaires : 1° une petite fourrière ; 2° 5 fauchées de pré ; 3° 27 jours 1/2 de terre.

(1) Il y avait deux sortes de mesures agraires en usage dans la contrée : 1° *la verge* de 19 pieds 4 pouces de roi faisant $0^m,3249 \times 19,4 = 6^m,28$, *La verge carrée* mesurait donc 39 centiares 44 et le *journal* de 80 verges, 31 ares 55 cent. — 2° La *verge* de 16 pieds de Saint-Lambert faisant $0^m,2951 \times 16 = 4^m,722$. La *verge carrée* contenait 22 centiares, 29. Il en fallait 160 pour le journal qui était alors de 35 ares 67 centiares. — Pour les prés, le journal se nommait *fauchée*. La contenance des chènevières, dans les baux et autres actes de l'espèce, s'indiquait par la quantité de graines nécessaires à l'ensemencement : chènevière contenant 2 bichets de chéneveuse Em. Tandel. *Les comm. luxemb.*, p. 1213.

La fabrique, de son côté, possédait à Avioth :

1° Un gagnage, dit *du Portal*, comprenant une masure et le meix derrière ; 67 jours de terre de 11 fauchées 1/4 de pré.

2° Un gagnage, venant de *Henry de Gommery*, et comprenant maison, étable, grange, 2 chènevières, 79 jours de terre et 17 fauchées 3/4 de pré.

3° Un gagnage, dit le gagnage *des Pilliers*, composé d'une maison, dite des Pilliers, étables, granges, meix et jardin ; 54 jours 1/2 de terre et 9 fauchées 1/2 de pré.

4° Un gagnage, dit *le Chenu*, composé d'une maison, grange étable, un meix, une chènevière ; 49 jours 3/4 de terre et 14 fauchées 1/4 de pré.

5° Un gagnage, donné par M. *Jean Thiba*, composé de 11 jours 3/4 de terre et 1 fauchée de pré.

6° 5 jours 3/4 de terre et 1 fauchée 3/4 de pré donnés par le S^r^ de *Harauchampt*.

7° Le gagnage, dit des *Wambais*, donné en 1460 par Jean Wambais et Alix, sa sœur, composé d'une masure, meix derrière une petite fourrière ; 30 jours 1/2 de terre et 4 fauchées de pré.

Dans le cours du XVIII^e^ siècle, ces différentes propriétés rapportaient annuellement : 90 quartels de froment, 103 quartels de seigle et 199 quartels d'avoine.

— *Donation de Wiry, Henry de la Pierre.*

Jacques Henry de la Pierre, curé d'Avioth jusqu'en 1727, époque où il fut nommé curé-doyen de Carignan, était frère de messire *Wiry Henry de la Pierre*, prêtre Docteur en Sorbonne, principal du collège de la Marche à Paris. Celui-ci, par testament en date du 17 décembre 1721, déposé chez M^e^ Vallet, notaire au Châtelet de Paris, institua comme exécuteurs testamentaires, M. *Melliaud*, conseiller d'honneur au Parlement, et son frère *Louis-Henry de la Pierre*, prêtre docteur en Sorbonne, ministre de l'église et hôpital du Saint-Esprit à Paris, auxquels il légua la jouissance commune, pendant leur vie, de sa maison de Boissy-Saint-Léger avec ses dépendances.

Il stipula dans son testament, qu'après la mort de M. Mel-

liaud et de M. Louis-Henry de la Pierre, son frère, et en cas où ce dernier mourrait ministre de l'hôpital du Saint-Esprit, sa dite maison de Boissy-Saint-Léger et autres bâtiments, vignes, terres et prés, les cuves et ustensiles de la foulerie, reviendraient audit hôpital du Saint-Esprit, à condition que ses directeurs s'obligeraient aux charges suivantes :

Tous les ans, et à perpétuité, au premier jour libre immédiatement après le décès de M. Melliaud et de son frère Louis Henry de la Pierre, ils devaient faire dire une grand'messe solennelle de mort, précédée la veille de l'office des morts, pour tous les directeurs décédés de l'hôpital du Saint-Esprit et ceux qui décéderaient à l'avenir, pour son dit frère, pour ses bienfaiteurs et en particulier pour feu M. Nicolas Melliaud, conseiller en la grand'chambre du Parlement qui lui avait procuré la place de ministre dudit hôpital du Saint-Esprit et ensuite à son frère; pour feu M. Lesage François d'Harlay, archevêque de Paris, qui lui avait donné la place de principal du collège de la Marche; pour feu M. Legrand Achille d'Harlay, premier président du Parlement, qui l'avait maintenu en justice dans ladite place de principal; pour feu M. de Montnory, conseiller clerc en ladite grand'chambre, son rapporteur; pour feu M. Pajot, de la chapelle de l'Administration, qui l'honorait d'une estime toute particulière étant ministre du Saint-Esprit, et pour feu MM. Rillaud, Petitpas, Lebœuf, directeurs de son temps dudit hôpital.

Outre cette grand'messe et office des morts, ils devaient faire célébrer à perpétuité, dans l'église de l'hôpital du Saint-Esprit, une messe de mort chaque mois de l'année pour le repos de l'âme dudit feu Nicolas Melliaud.

Pareil nombre de messes basses devaient être célébrées, tant pour le repos de feu François d'Harlay, archevêque de Paris, que pour ledit S^{r} Melliaud.

En dehors de ces offices, grand'messe et 24 messes basses de morts, le testateur ordonnait que 4 messes fussent dites à perpétuité, vers les quatre-temps de l'année, pour le repos de son âme, de ses père, mère et parents.

Après toutes ces stipulations, M. Wiry Henry de la Pierre

ajouta cette clause, qui concerne tout spécialement l'église d'Avioth :

« S'il arrivait qu'on négligeât d'acquitter lesdites messes, « ce qu'à Dieu ne plaise! ou que MM. les directeurs n'accep- « tassent pas ces conditions, je révoque ledit legs et je veux « que ladite maison et ses dépendances soient vendues, après « le décès de mondit Sr Melliaud, conseiller d'honneur et celui « de mondit frère, et le prix donné à *l'œuvre de la paroisse « d'Avioth*, pour être employé à l'acquisition d'un fonds qui « sera chargé desdites messes et fondation, pour être acquit- « tées à perpétuité dans ladite église paroissale d'Avioth, où « il y a plusieurs prêtres et une grande dévotion à la Sainte « Vierge (1). »

La copie du testament, déposée à la cure d'Avioth, porte ensuite la mention suivante :

« Les directeurs et administrateurs de l'hôpital du Saint-Esprit de Paris ayant renoncé, par acte devant notaire, au legs ci-dessus, la maison de Boissy-Saint-Léger et dépendances revinrent à l'église Notre-Dame d'Avioth. »

Aussi, à partir de l'année 1775, les gages du curé et des quatre prêtres fabriciens furent, pour l'exécution des charges de la donation de M. Wiry Henry de la Pierre, augmentés annuellement : les premiers de 14 livres et les seconds de 72 livres (2).

L'église possédait encore à Avioth d'autres rentes en argent dont le détail serait trop long. Nous nous bornerons à indiquer quelques revenus intéressants en argent et en nature.

De ce nombre, nous comptons le droit qu'avait la fabrique de louer certaines places les jours de foire. Anciennement, ce droit était restreint à la location des places à l'entour du cimetière et à celles occupées depuis la maison des Pilliers jusque vis-à-vis du grand portail; mais, par acte passé le 21 février 1721, la communauté d'Avioth céda à l'église le droit sur toute la place.

(1) Archives de la cure d'Avioth.

(2) Comptes de la fabrique de l'an 1775, aux archives de la cure d'Avioth.

Jusqu'en 1750, ces places étaient louées à un fermier et rapportaient annuellement la somme de 22 livres. En 1752, le produit de cette location n'était plus que de 15 livres; elle descendit à 6 livres en 1775, et à 1 livre 11 s. en 1781.

L'église avait nuement à son profit la levée entière des offrandes du tronc de la Recevresse. Ces offrandes, de 1715 à 1781, variaient annuellement entre 40 et 97 livres.

Elle avait la moitié de toutes les vives offrandes, le curé ayant l'autre moitié.

Il lui appartenait tous les linges, cire, fallots, torches, cierges donnés par oblation.

Il revenait à l'église, les deux tiers des offrandes du tronc placé dans le chœur et dont le produit variait, de 1710 à 1742, entre 4 et 16 livres.

Elle avait également les aumônes en grains.

Nous rappellerons que les offrandes en nature étaient déposées dans la chapelle située à côté de l'église, en dehors des murs du cimetière et appelée *la Recevresse*. Le manuscrit de M. Jean Delhotel nous donne à ce sujet des renseignements très précis; nous les citerons, en respectant, comme d'habitude, le style du vénérable prêtre auquel nous sommes redevables de tant d'utiles éclaircissements :

« Je diras en passant ici, en la louange de la glorieusse « Vierge et ses affections charitables que l'on avoit vers ladite « église que au jour de la feste de la Décolation S^t^-Jean « chacun an, touts les villages voisins avoit coustume par un « zèle de charité d'amener une charé de bled en ausmosne « au profit de N.-Dame d'Avioth, colligé par les maisons. « En sorte que cest recolet chacun an, portoit trente muids « de grains, ce qui ce peut encor voir par les comptes de « ladite église. Avec ce, ce fassoint ausmonage des animaux, « des denniers, des linges, cire, torche, fallot et cierges, « que le monde offroit en oblation devant l'image N.-Dame « hors l'esglise que nous disons encore la *recepvresse* où il « y at une structure en façon de piramide, la plus belle et la « plus rare et magnificquement bastie qui ce puisse rencon- « trer dans toute la province, là où il y at une image de

« N.-Dame, reposant à la veu de tout passant, apelant ainsi « un chacun à la dévotion (1). »

Cependant, dès le XVII^e siècle, ces offrandes devenaient de plus en plus rares, car le digne curé, auteur du manuscrit, ajoute mélancoliquement :

« Et présentement ses pieusses coustumes de libéralité sont « du tout assopie et esteind, tant pour le refroidissement de « la charité que pour la malignité des temps qui at empesché « la continuation de telles bonnes œuvres (2). »

Breux.

La fabrique de l'église d'Avioth possédait à Breux une petite ferme, consistant en terres et prés, rapportant une rente annuelle de 12 quartels de seigle et de 12 quartels d'avoine. A partir de 1752, cette rente était de 9 quartels de seigle, 9 quartels d'avoine, une demi-livre de cire et 10 sols ; le fermier était en outre tenu de faire chaque année, pour l'église, un charroi à 2 lieues de distance.

Par arrêt du Parlement de Metz du 2 juin 1708, M. Bonneau, maître de forges de la Soye, fut condamné envers l'église d'Avioth à la somme de 1,350 livres portant rente annuelle de 67 livres 10 sols et figurant au contrat de vente de la seigneurie de Breux, du 7 mars 1698.

En 1704, la fabrique achetait, pour la somme de 150 livres, un demi-muid de seigle de rente sur le moulin de Breux, venant du S^r d'Ardenne (3), qui l'avait achetée des seigneurs de Breux (4).

Le contrat portait que cette rente était rachetable à volonté par les héritiers du S^r Jacquesse. Aussi le S^r de Bombelles, co-seigneur de Breux, ayant, le 8 janvier 1732, payé la somme de 150 livres à la fabrique de l'église d'Avioth, rentra en possession de ce demi-muid de seigle (5).

(1) *Bref recueil,* etc., chap. 14.
(2) *Ibidem.*
(3) Pour la famille d'Ardenne, voir chap. *Tombes.*
(4) Comptes de la fabrique de 1704, aux archives de la cure d'Avioth.
(5) Comptes de la fabrique de 1731 à 1732, *ibid.*

Chauvency-le-Château.

L'église d'Avioth possédait, à Chauvency-le-Château, un arrentement appelé l'*arrentement Colson-Marjolet*, composé d'une maison, un jardin, une chènevière, 21 jours de terre et 9 fauchées de pré, rapportant par an 16 septiers (1) de froment et pareille quantité d'avoine.

Un pied terrier, du 27 novembre 1582, nous apprend que sur cet arrentement, deux quartels furent primitivement donnés, à titre d'aumône, par les époux *Colson-Marjolet*. La fabrique d'Avioth fit, par la suite, acquisition du reste. C'est ainsi que le 10 février 1685, elle acquit de Jean Maujean et Gaspard Barthélemy, habitants de Fontenoille, et de Marguerite de Fineuse et Marguerite de Meix, leurs femmes, les deux sixièmes de cet arrentement pour la somme de 110 écus blancs, non compris les vins et couvre-chefs.

Par un autre acte, du 17 octobre 1686, la fabrique acquit encore un sixième de l'arrentement Colson-Marjolet, de François d'Olizy et de son fils Jean d'Olizy, pour la somme principale de 55 écus blancs.

Herbeuval.

Au lieudit, *les Fortelles* (entre Herbeuval, Breux et Thonne-le-Thil), il appartenait à l'église d'Avioth un droit ancien dans les dîmes qui s'y levaient. Ce droit ancien était tel, que de 9 gerbes de dîme, l'église d'Avioth en prenait 4, les 5 autres appartenant : 3 aux seigneurs d'Ivoy et 2 aux prêtres de cette ville.

L'église d'Avioth tirait ainsi, annuellement, une rente de 40 quartels de seigle; mais, à partir de 1752, ce revenu n'était plus que de 24 quartels.

Margut.

Par testament en date du 9 septembre 1729, M^e^ Hubert Huart, de son vivant prêtre et curé de Margut, fit donation

(1) Le *septier* contenait 2 quartels mesure de Montmédy.

à l'église d'Avioth de la portion qui lui appartenait dans la seigneurie de Margut et dont le revenu était de 350 livres annuellement.

Par décret du 29 mai 1733, l'archevêque de Trèves permit à la fabrique de se mettre en possession de cette donation ; il chargea les quatre prêtres habitués d'Avioth de dire les quatre messes par semaine ordonnées par le fondateur.

Par arrêt du roi, du 16 juin 1733, il fut permis au curé et prêtres fabriciens d'Avioth de se mettre en possession des biens abandonnés par Me Hubert Huart pour l'exécution de sa fondation. Cette prise de possession devait être faite avec le concours du prévôt royal de Chauvency-le-Château, dans la juridiction duquel les biens étaient situés.

La donation de Me Hubert Huart occasionna à la fabrique de nombreux frais qui figurent sur les comptes de l'année 1731-1732.

Nous y relevons les mentions suivantes :

« Primo, déboursé 1 livre 6 sols pour frais faits par les Srs curés de Thonne-la-Long et Avioth, aux fins d'aller voir Mgr le suffragant de Trèves à Orval.

« Item, celle de 5 livres 14 sols déboursés à la veuve Nicolas Lefebve pour vin bu à l'assemblée des Srs Jadreman, doyen, Didier, définiteur, et Pierrot, secrétaire du chapitre de Juvigny.

« Item, 36 sols pour viande achetée au sujet de ladite assemblée.

« Item, celle de 100 livres au sieur de la Pierre, doyen de Carignan, dont on a fait présent à cause qu'il a bien voulu aller à Trèves avec les Srs Paqui, curé et rendant compte aux fins de porter Mgr le suffragant à réunir ladite fondation ou legs à l'église Notre-Dame d'Avioth, à charge par les fabriciens d'icelle église de dire les quatre messes portées au dit legs par chaque semaine.

« Item, celle de 155 l. 2 s. 6 d., frais faits lors du voyage dudit sr doyen de Carignan et dudit curé d'Avioth.

« Item, celle de 130 l. pour voyage que le sr curé a fait à Trèves à cheval et un homme avec lui, y compris le décret de

Son Altesse Electorale et autres frais à son retour dudit Trèves, pour voyage à Carignan et Montmédy.

« Item, 400 l. à M. Collin, curé de Thonne-les-prez qu'il a prêtée à l'église, laquelle somme a esté emploiée aux voyages que le s^r curé a fait à Metz aux fins d'obtenir un arrêt de la Cour qui permet de prendre possession de la seigneurie de Margut, pour les honoraires de Messieurs les Juges roiaux de la prévosté de Chauvancy-le-château, procureur et huissier qui se sont transportez au village de Margut, pour mettre lesdits s^rs curé, receveur, controlleur et fabriciens de l'église N.-D. d'Avioth en possession de ladite seigneurie et aussi pour les fraix et dépenses faits à ladite assemblée, tant pour le repas que pour les gens de justice et communauté qui étoit sous les armes, cet argent déboursé au moulin et au four banal lors de la prise de possession d'iceux manoirs, y compris 46 l. 7 s. déboursés au s^r Thevenin tant pour les Controlles du décret de son Altesse Electorale que ladite prise de possession.

« Item, rapporte en dépense le rendant compte la somme de 72 l. pour le centième denier de la valeur de ladite seigneurie suivant l'estimation qui a esté faite à 6000 livres par l'enregistrement du dernier codicille de feu ledit s^r Huart, ainsi qu'il paraît au dos de la dite prise de possession. »

L'ensemble des frais, pour la part de la seigneurie de Margut léguée à l'église, fut, pour l'année 1732, de 898 l. 16 s. 6 d.

Au compte de 1734, nous trouvons encore portée en dépense, pour le même objet, la somme de 1320 l., savoir : 1200 l. pour l'amortissement de la dite seigneurie, 120 l. pour les 2 sols par livre, ainsi qu'il est porté en la quittance du s^r Testefort, receveur à Montmédy, en date du 9 décembre 1734.

On pourrait supposer qu'après cela la fabrique d'Avioth dût jouir paisiblement de sa part de la seigneurie de Margut. Il n'en est rien; car nous trouvons aux archives de la cure sous la date du 6 juillet 1736, une requête de M^e Pierre Paqui, curé et administrateur de l'église et fabrique de Notre-Dame d'Avioth, M^e Wiry Théodore, prêtre fabricien, receveur, M^e Nicolas Mangin, prêtre fabricien, contrôleur,

Me Philippe Masset, prêtre fabricien, et Me Nicolas de la Pierre, prêtre licencié de la Société de Sorbonne, aussi fabricien de l'église d'Avioth, seigneurs hauts, moyens et bas justiciers pour moitié de Margut, requête ayant pour objet de répondre à la sommation à eux faite, le 16 juin 1736, de la part de son Alt. Sérénme Mgr. Victor Amédée de Savoie, prince de Carignan, poursuivant la vérification des aveux et dénombrements du duché de Carignan devant les commissaires généraux du Conseil députés par Sa Majesté pour juger en dernier ressort toutes les contestations relatives au domaine de Carignan.

A la date du 18 février 1736, les requérants avaient formé opposition aux publications des aveux et dénombrement du prince de Carignan.

Ils firent élection de domicile en l'étude de Me Nicolas Charlet, avocat aux Conseils du roi, demeurant à Paris, rue Culture-Ste-Catherine, paroisse de St-Paul. Celui-ci, constitué leur défenseur, fut chargé de signifier à Me Marc-François-Augustin Thorel, avocat de S. A. S. Mgr. le Prince de Carignan et déclarer que la seigneurie, haute, moyenne et basse justicière de Margut avait toujours appartenu, savoir : moitié au roi comme mouvante et relevante de sa prévôté royale de Chauvency-le-Château, l'autre moitié à Mr le Prince de Carignan. Que la première moitié avait été vendue, par démembrement du domaine du roi, à feu le sr Lambin dont les créanciers l'avaient revendue à feu Me Denis Huart, en son vivant prêtre dudit Margut, qui s'en était rendu adjudicataire à la barre de la Cour du Parlement de Metz, le 18 août 1712. Que ledit Me Huart, de même que défunt Hubert Huart, son neveu et légataire universel, avaient joui paisiblement de tous les droits qui composent la susdite moitié de seigneurie de Margut et qui en dépendent. Que ledit Me Hubert Huart, ayant, par son codicille du 9 septembre 1729, légué cette moitié de seigneurie auxdits requérants et opposants, celle-ci leur a été réunie suivant le décret de Mgr. l'archevêque de Trèves du 29 mai 1733, repris et mentionné en l'arrêt de la Cour du Parlement de Metz du 16 juin 1733. Qu'en conséquence desdits codicille, décret et arrêt, les opposants avaient pris posses-

sion de ce domaine, suivant le procès-verbal qui en a été dressé par le prévôt royal de Chauvency-le-Château, le 30 juin 1733. Qu'ils jouissaient depuis du fond, tréfond de cette moitié de la terre et seigneurie de Margut, en tous droits de haute, moyenne et basse justice, four et moulin bannaux, terrages, amendes, rentes, revenus et autres droits seigneuriaux et généralement de toutes les appartenances et dépendances de cette moitié, par indivis avec M. le Prince de Carignan.

Cependant, ajoutent les requérants, quoique lesdits droits soient certains et constants, que tout le duché de Carignan en ait parfaite connaissance, et notamment Me François Deschamps, avocat en Parlement, conseiller de S. A. Sme M. le Prince de Carignan, assesseur et procureur fiscal audit duché, qui a dressé les aveux et dénombrement et en a fait faire les publications, il a volontairement inséré dans lesdits aveux et dénombrement plusieurs droits pour en dépouiller lesdits curé, administrateur, receveur, contrôleur et fabriciens des église et fabrique d'Avioth.

Les droits contestés sont les suivants :

1° M. le Prince de Carignan se disait seigneur de Margut, sans distinction comme dans tous les autres lieux où il est seigneur seul;

2° Il prétend avoir le droit de nommer les maire et gens de justice à Margut, comme dans les autres endroits où il est seul seigneur;

3° Il prétend avoir, seul audit Margut, droit de colombier, de chasse, de pêche, à l'exclusion de tous autres;

4° Il veut s'approprier, à lui seul, une recrue d'eau (1) au lieudit à la *Cullée de Nancy*, contenant une fauchée et demie de pré.

Les requérants exposent qu'ils ont les mêmes ou autant de droit dans la seigneurie de Margut que le Prince de Carignan, à l'exception qu'ils n'ont que deux sols six deniers annuellement sur les cens des prés. Ils ajoutent que s'il y avait quel-

(1) Terrain proche et joignant la rivière ou îlot que la rivière a joint à la terre ferme.

que préférence pour l'un des deux seigneurs, ce serait sans doute à l'avantage du roi au droit duquel sont les requérants.

Ils concluent que, par l'arrêt qui interviendra, il plaise aux commissaires généraux du conseil députés par Sa Majesté pour juger en dernier ressort toutes les contestations concernant le domaine de Carignan, dire et ordonner que S. A. S. M. le Prince de Carignan sera tenu de rayer dans ses aveu et dénombrement le mot ou terme de seigneur seul audit Margut, et le remplacer par celui de seigneur par moitié au même lieu; en conséquence, maintenir et garder lesdits opposants en leurs droits et possession de l'autre moitié de la seigneurie de Margut et des droits seigneuriaux, honorifiques, utiles ou autres (1).

Nous ignorons quelle suite fut donnée à la requête que nous venons de résumer; mais nous remarquons que les comptes de la fabrique ne font plus mention des recettes de la seigneurie de Margut à partir de 1750.

Dans le compte des dépenses de l'année 1751, nous relevons le paiement suivant, à la charge de l'église : « Item, celle de 96 livres, pour les frais faits au sujet de Margut, aujourd'hui ne jouissant plus de Margut en entier. »

Les prêtres fabriciens dont les gages, par suite de cette fondation, avaient été élevés de 208 livres à partir de 1735, ne reçurent plus, pour le même objet, que 90 livres à partir de 1753.

Sommethonne.

A Sommethonne, l'église d'Avioth possédait une cense composée de : une masure avec meix derrière, 3 chènevières, 94 jours de terre et 6 fauchées de pré, rapportant annuellement 30 quartels de seigle et 30 quartels d'avoine.

Elle possédait, en outre, 18 gros de rente annuelle assise surune maison et deux petits meix.

(1) Copie de cette requête aux archives de la cure d'Avioth.

Thonne-la-Long.

La fabrique d'Avioth possédait à Thonne-la-Long un arrentement composé de 2 chènevières, 109 jours de terre et 12 fauchées 1/2 de pré, rapportant annuellement : de 1703 à 1711 : 24 quartels froment, 24 quartels seigle et 48 quartels d'avoine; et, de 1725 à 1783 : 30 quartels froment, 30 quartels seigle et 57 quartels d'avoine.

Thonnelle.

Jusque vers la fin du XVI^e^ siècle, la fabrique d'Avioth levait à Thonnelle le terrage, valant par an de 20 à 24 muids, et dont elle fut privée par le prévôt de Montmédy, Jean d'Ecry. Celui-ci, en qualité de parent de Nicolas d'Anly (1), à cette époque curé d'Avioth, fut quelquefois présent au règlement des comptes de l'église. Il apprit ainsi que la fabrique d'Avioth tenait le terrage de Thonnelle à titre d'engagère et il s'en empara (*nescitur quo jure*) en payant une certaine somme à l'église.

Notre-Dame d'Avioth levait le douzième des grosses et menues dîmes de Thonnelle.

Au XVII^e^ siècle, la réfection et l'entretien de la nef de l'église dudit Thonnelle était à la charge de la communauté de ce lieu, à l'exclusion des décimateurs. Mais plus tard, la fabrique d'Avioth, qui percevait un douzième de la dîme, fut tenue à sa quote-part dans les frais de réfection de ladite église.

Dans les comptes fabriciens, pour l'année 1725-1726, figurent en effet les dépenses suivantes :

« Item au s^r^ de Mussy, entrepreneur de la construction de l'église de Thonnelle, celle de 160 livres portée sur les receus des 5^e^ juin, 15 juillet et 29 octobre 1726, apposez à coiez du

(1) Jean d'Ecry, capitaine et prévôt de Montmédy, épousa Isabeau de Strinchamps, fille de Conrard et de damoiselle N. d'Anly, cousine-germaine de Nicolas d'Anly, curé d'Avioth.

traité fait entre les décimateurs dudit Thonnelle et ledit de Mussy le 24 mars 1726, par lequel traité il doit avoir 1500 livres pour rétablir la nefve de ladite église en son entier et la couvrir d'ardoisses, sur laquelle somme néanmoins faut diminuer 50 livres pour la moitié de la confection de la voûte et de l'anneau d'entre le chœur et la nefve, ainsy reste 1450 livres à lui payer, de laquelle somme l'église en doit payer 181 livres 5 sols, pour sa part des dixmes qu'elle tire audit Thonnelle, sur laquelle elle a payé la somme ci-dessus; ainsy reste à payer audit de Mussy, 21 livres 5 sols (1). »

La fabrique d'Avioth possédait en outre, à Thonnelle, une cense composée d'une maison, grange, étable, meix, 3 chènevières, 40 jours de terre et 7 fauchées de pré. Par bail du 11 mars 1723, cette cense fut louée à Jean Wadin moyennant 10 muids (2), moitié froment, motié avoine, une livre de cire et deux voitures à deux lieues de distance.

Thonne-les-Prés.

La fabrique d'Avioth tirait à Thonne-les-Prés une rente annuelle de 6 quartels de froment et 6 quartels d'avoine.

Thonne-le-Thil.

A Thonne-le-Thil, l'église d'Avioth possédait : 1° le huitième des grosses et menues dîmes; mais ce huitième se trouvait chargé annuellement, envers le curé de Thonne-le-Thil, de 6 franchards de seigle ou méteil et 3 franchards de froment, pour quelques anniversaires. Pour ce huitième, la fabrique était encore tenue à la réfection de la nef de l'église de Thonne-le-Thil au prorata de la perception desdites dîmes (3).

2° Le gagnage de *Notre-Dame*, composé de 25 jours 1/4 de terre et 3 fauchées de pré ;

(1) Comptes de la fabrique d'Avioth de 1725-1726, aux archives de la cure.

(2) Le muid était de 12 quartels ou franchards.

(3) L'église de Thonne-le-Thil ayant été reconstruite en 1733, la fabrique de l'église d'Avioth participa aux frais pour la somme de 443 liv. 8 sols 12 den. (compte 1733-1734).

3° L'arrentement *Riffla*, composé de 79 jours de terre et 14 fauchées de pré, rapportant annuellement 24 quartels de seigle et 24 quartels d'avoine.

Petit-Verneuil.

Par acte du 28 mars 1684, la fabrique d'Avioth acquit de Charles-Gaspard de Denizet, enseigne des gardes de M. le comte de Montaigut, lieutenant général en Guyenne, Jacob-Nicolas de Denizet, prêtre et curé de Many au diocèse de Metz, dame Anne-Marguerite de Denizet, femme du s[r] de Vathrin, et Anne-Françoise de Denizet, femme au sieur Charles-Pierre de Longval, héritiers de dame Jeanne Chardon, veuve de François de Denizet, en son vivant docteur en médecine à Mgr. l'archevêque de Trèves, la métairie ou gagnage sis au village de Petit-Verneuil.

Ce gagnage, dit la *Cense d'en bas*, consistait en une maison, étable, grange, usuaire devant et derrière, jardins, chènevières, prés, fourrières, terres labourables au nombre de 97 jours et 14 fauchées de prés. Le prix de vente fut fixé à 1100 écus blancs, faisant 3300 livres tournois.

Cette métairie était tenue à bail pour un rendage annuel de 13 muids, moitié froment, moitié avoine. Au XVIII[e] siècle, elle ne rapportait plus que 66 quartels de froment et 66 quartels d'avoine, c'est-à-dire 11 muids.

Villécloye.

La fabrique de l'église d'Avioth possédait le quart des grosses et menues dîmes de Villécloye. Pour ce quart, elle était tenue à la moitié de l'entretien et réfection de la nef de l'église de ce village, l'autre moitié étant à la charge de M. d'Iverlange et des chanoines d'Ivoy.

Ce quart des dîmes était en outre chargé : 1° d'une rente annuelle de 4 franchards de froment pel mesure de Montmédy, au profit du curé de cette ville; 2° d'une rente an-

nuelle de 8 franchards d'avoine au wain (1) pel et 4 franchards d'orge aussi au wain pel, au profit des seigneurs de Villécloye; 3° de la fourniture de moitié du vin des communions des Pâques.

L'église d'Avioth possédait en outre à Villécloye un arrentement dit de *Jean de Frénois*, consistant en une maison et bouverie, deux granges, une chènevière ou courti; un meix et jardin; 34 jours 1/2 de terre et 5 fauchées de pré, rapportant annuellement 36 quartels de froment et 36 quartels d'avoine.

Tous ces revenus montaient à 320 livres de monnaie en 1750; 344 livres de 1752 à 1775; et à 425 livres à partir de 1781.

Telles étaient les principales propriétés et rentes que l'église d'Avioth possédait dans les différentes localités de la contrée, lorsque la Révolution de 1789 vint, pour quelque temps, supprimer la plus grande partie de tous ces revenus.

Une requête, adressée aux administrateurs membres du Directoire du département de la Meuse, par les maire, officiers municipaux, conseil général de la commune et administrateurs de la fabrique de l'église paroissiale de Notre-Dame d'Avioth, succursale de Saint-Brice matrice, nous apprend que, dès 1790, les biens dépendant de ladite fabrique, devaient être vendus comme biens nationaux.

Cette vente fut cependant suspendue, par suite de l'opposition, signifiée aux administrateurs du Directoire du district de Montmédy par les maire et officiers municipaux qui s'obligèrent à produire les titres de tous les biens appartenant à la fabrique.

« Mais une maladie épidémique, » dit la requête citée plus haut, « *qui a enlevé au moins les deux tiers des habitants* dans l'espace de deux mois au plus, a empêché lesdits habitants d'exécuter leur promesse... Accablés de misère et suites de maladie, ne pouvant plus que pleurer leur triste sort, » ajou-

(1) 3 quartels mesure au *wain* font 2 quartels au *mars*. — On appelle encore aujourd'hui *wayn*, les semailles d'automne et *mars*, celles du printemps.

tent les requérants, « serait-il équitable, Messieurs, qu'après un pareil désastre, vous dépouilliez encore ces pauvres habitants de la faible ressource qui leur reste en leur enlevant l'objet qui n'est que tout au plus suffisant pour l'entretien annuel de leur église, laquelle fait leur unique consolation et l'admiration de plus de 20 lieues à l'entour. »

Les pétitionnaires firent observer que les administrateurs du Directoire du district de Montmédy avaient probablement été trompés dans l'opinion que les biens en litige étaient des fondations ou bénéfices. « Il y a, il est vrai, » dit la requête, « plusieurs titulaires dont les bénéfices sont érigés en cette église, savoir : ceux des chapelles S^te^-Agnès, S^te^-Marie-Madeleine, S^t^-Esprit et S^t^-Nicolas; mais ces bénéfices sont totalement distincts des biens de la fabrique. » Ils appuyèrent leur requête de l'inventaire des pièces justificatives de tous les biens acquis et donnés à l'église ainsi que du détail des fondations. Ils demandèrent au Directoire de surseoir à la vente des biens dont il s'agit et de nommer des commissaires qui se transporteraient aux archives de l'église d'Avioth pour faire la distraction des biens de la fabrique de ceux affectés aux bénéfices.

Cette réclamation paraît être restée sans effet; car, par une nouvelle requête des administrateurs, maire, officiers municipaux et conseil général, régissant les biens de la fabrique de l'église Notre-Dame d'Avioth, nous apprenons que, par arrêté du 4 août 1791, le Directoire du département avait ordonné qu'il fût procédé et passé outre à la vente des fermes de ladite fabrique, sauf à pourvoir au traitement des ecclésiastiques établis à Avioth sous le titre de fabriciens.

Cette seconde requête de la municipalité d'Avioth reproduit, à peu de chose près, les mêmes arguments pour prouver que les biens de la fabrique étaient distincts de ceux attachés aux bénéfices. Elle eut plus de succès que la précédente; car, à la date du 10 novembre 1791, intervint l'arrêté suivant :

« Vu, au Directoire du département de la Meuse la présente requête, ensemble l'avis du Directoire du district de Montmédy; ouï M. L'Enfant en son rapport et le procureur général syndic;

« Le Directoire, considérant qu'il se peut trouver des biens appartenant à la fabrique d'Avioth dans le nombre de ceux qui sont compris dans les affiches pour être mis en vente, a arrêté qu'il sera sursis à la vente des biens réclamés par les exposants, et autorise le Directoire du district de Montmédy à nommer un commissaire, pris hors de son sein, qui se transportera à Avioth pour y faire distraction des biens qui peuvent appartenir à la fabrique de ceux qui sont pure fondation, à charge par les exposants de rétribuer ledit commissaire des deniers provenant de ladite fabrique d'après la taxe qui sera faite par le directoire du district.

« Fait et arrêté au Directoire du département de la Meuse, à Bar, le 10 novembre 1791. Signé : Longan et Aubry. »

Conformément à cet arrêté, le Directoire du district de Montmédy, par décision du 13 décembre 1791, nomma le sieur Lefèvre, curé de Villécloye, commissaire chargé de constater, dans le plus court délai possible, la nature des biens dont il s'agit.

Grâce aux réclamations de la municipalité, les biens de la fabrique échappèrent ainsi pour la plupart à la vente.

Mais durant la période révolutionnaire, les fermiers s'abstinrent de payer leurs rentes et la fabrique dut recourir aux tribunaux pour rentrer dans la jouissance de ses revenus.

C'est ainsi qu'à la date du 14 messidor an XIII, les conseillers de la fabrique extérieure de l'église Notre-Dame d'Avioth, demandèrent à M. le Préfet du département de la Meuse, l'autorisation de poursuivre les débiteurs des arrentements *Colson-Marjolet*, de Chauvency-le-Château, *Jean de Frénois*, de Villécloye; et *Riffla*, de Thonne-le-Thil.

Sur l'avis favorable du conseil municipal et du sous-préfet, le conseil de préfecture de la Meuse, par arrêté du 18 vendémiaire an XIV, autorisa la fabrique d'Avioth à poursuivre par devant le tribunal civil tous les particuliers débiteurs de redevances, tant en argent qu'en grains, énoncés dans sa délibération.

Des accords survenus ensuite, à différentes dates, réglèrent ces contestations. Les détenteurs de biens appartenant à la

fabrique fournirent des déclarations sous forme de pieds-terriers. Les rentes en nature furent, par la suite, rachetées par les détenteurs des terres.

Ainsi, par un arrêté du 23 décembre 1839, le préfet de la Meuse autorisa la fabrique d'Avioth à accepter la somme de 165 francs, pour remboursement d'une rente annuelle de 32 litres 87 centil. de méteil et 41 litres 33 centil. d'avoine, connue sous le nom *J. Riffla* à Thonne-le-Thil.

Par un autre arrêté de M. le préfet de la Meuse, du 27 juin 1840, la fabrique fut autorisée à accepter la somme de 5,391 fr. 67, en remboursement d'une rente annuelle et perpétuelle de 9 sacs de blé, ancienne mesure de Montmédy, ou 12 hectolitres 9 litres 6 décilitres, et pareille quantité d'avoine, due à cet établissement par divers habitants de Villécloye, à charge d'en employer le montant en acquisition de rentes sur l'État 5 0/0 consolidé.

DEUXIÈME PARTIE.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME D'AVIOTH.

CHAPITRE I.

DESCRIPTION EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE.

La forme primitive de l'église d'Avioth est celle d'une croix dont les branches ou croisillons s'étendent du nord au midi, et dont la tête est figurée par le chœur tourné vers l'est.

La nef et les deux bras du transept se terminent par des pignons aigus; l'abside, de forme polygonale suivant le principe adopté vers la fin du XIII^e^ siècle, est surmonté d'une couverture pyramidale, correspondant aux pans coupés du mur de clôture.

L'église mesure, dans œuvre, 41 mètres de longueur, du grand portail au fond de l'abside, sur 18 mètres 20 cent. de largeur prise dans la deuxième travée.

Le revêtement extérieur des murs; et le mode de construction sont ceux du moyen appareil, généralement en usage à partir du XIII^e^ siècle; la pierre mise en œuvre est la pierre calcaire du pays, tendre et facile à tailler.

Tours.

A droite et à gauche du portail principal situé à l'ouest, se dressent deux tours carrées dont les flèches octogones, de construction peu ancienne, sont de simples charpentes recouvertes d'ardoises. L'une de ces flèches, restaurée il y a une quarantaine d'années, est ornée d'une ceinture de lucarnes et d'une aiguille garnie de crochets en plomb d'un bel effet. Une inscription du registre des actes de baptêmes, de

la main du curé Jean Delhotel, fait connaître que le 24 juin 1652, la foudre tomba sur ce clocher; mais on ignore quelles furent les suites de cet accident (1).

L'autre tour, nue et pesante, porte sur sa toiture le millésime 1829; située à l'angle nord-ouest de l'église, elle est flanquée, au nord, d'une tourelle carrée, en forme de contrefort, qui se termine à mi-hauteur du dernier étage; cette tourelle renferme un escalier de 100 marches en pierre permettant l'accès aux étages supérieurs des deux tours reliées entre elles, à hauteur du second étage, par une galerie découverte munie d'une balustrade ajourée.

Comme les plans de presque toutes les grandes églises du XIII^e^ siècle, celui de l'église d'Avioth fut conçu avec l'idée d'élever une troisième tour sur les quatre piliers de la croisée. Un mur circulaire en moëllons, qui s'élève à une certaine hauteur de la voûte, indique que ce plan avait même reçu un commencement d'exécution; mais soit que l'argent manquât, soit que l'architecte ait reculé devant le danger de trop charger les piles isolées des transepts, cette tour parait être restée à l'état de projet.

Toitures.

La toiture de la grande nef, des transepts et du chœur retombe sur une corniche d'un beau profil, à deux assises.

Les murs des bas-côtés sont surmontés d'une belle corniche dont l'assise supérieure, creusée en forme de caniveau pour l'écoulement des eaux, est ornée d'un cordon de larges feuilles à trois lobes. Primitivement, la toiture des bas-côtés, aujourd'hui couverte en ardoise, paraît avoir été revêtue de

(1) Dans les comptes de la fabrique pour 1721 à 1722, nous relevons la mention suivante, relative à cette tour : « *Les officiers de l'Église ayant pris « la résolution de rétablir le clocher vers la place d'Avioth, ils ont été obligez « d'aller quester des bois à S^t^ Vincent, Bellefontaine, La Hache et Breux et « pour dépense faits en différents voyages à cet effet, pour payer aussi les « gardes des bois et messagers employez rapporte le rendant compte en dépense « à ce sujet :* 10 *liv.* 9 *sols.* »

lames de plomb enlevées pendant le siège de Montmédy, en 1657. Ce fait est attesté par le passage suivant du manuscrit du curé Jean Delhotel.

« *Depuis l'an 1636 commencent les hostilités des gueres jusque* « *à l'an 1660 et particulièrement au siège de la ville de Mont-* « *médy, en l'an mil six cent cinquante sept, à cause de quoy* « *ladit église a souffert de très grands dommages a ces toictages,* « *enlèvement de tous les plombs d'icelle église d'un pris presque* « *inestimable, pour lesquels dommages ladit église s'en res-* « *sentiras à tout jamais, ne pouvant estre réparé en son pristine* « *estat* (1). »

Le toit des tours s'appuie sur une corniche portée par des modillons.

Contre-forts.

L'église est entourée de contre-forts, ceux de la nef et de l'abside surmontés d'arcs-boutants.

Les contre-forts qui butent les deux tours, au nombre de dix, affectent la forme de pilastres carrés divisés en cinq étages par des corniches sans ornement qui se prolongent, aux deux étages, sous les appuis des fenêtres; ils sont terminés par une retraite en larmier; la saillie, considérable à la base, diminue progressivement et se retraite brusquement à hauteur du dernier étage. Placés deux à deux aux angles extérieurs des tours, ces pilastres atteignent la base des toitures; sur les pieds-droits de ceux, au nombre de quatre, situés à droite et à gauche du grand portail occidental, sont

(1) *Bref recueil de l'estat de l'église,* etc., chap. 12. — Dans les *Notes sur Fagny,* publiées par MM. Ottmann et Ortille dans les *Mém. de la Soc. Dunkerquoise pour l'encourag. des sciences, lettres et arts* (1856-1857), nous avons relevé la mention suivante, se rapportant à des objets ayant eu le même sort, découverts sur l'emplacement du temple païen de Géromont situé sur le territoire de Gérouville (Belgique), lieu-dit : *le Château,* à 4 kil. environ au N.-E. d'Avioth : « des fouilles furent exécutées vers le milieu du XVII^e^ siècle. On y trouva des bronzes ciselés et moulés en quantité si considérable qu'au rapport d'un historien contemporain, l'administration du fort de Montmédy eut la malheureuse idée d'en faire des canons pour la défense de la ville. »

pratiquées des niches, formant enfoncement, surmontées de dais et garnies de six statues de grande dimension posées sur des culs-de-lampe qui désaffleurent le parement extérieur.

Un seul contre-fort se trouve de chaque côté de la nef proprement dite : celui de la façade méridionale, décoré probablement au moment de la construction du portail, est ravissant de grâce et de délicatesse. L'ébrasement profond du portail a été pratiqué au détriment de ce contre-fort et de celui voisin de la tour. Il est surmonté d'un clocheton carré dont les quatre faces se terminent, à la naissance de l'aiguille garnie de crochets, par de petits gâbles avec larges fleurons d'amortissement. Ce clocheton est flanqué de deux pinacles en application portant sur des consoles ornées de feuilles d'un beau galbe, d'un mascaron et d'un buste de quadrupède. Un arc-boutant, plus richement façonné que celui du côté opposé, s'appuie sur ce contre-fort et va soutenir le mur du grand comble entre les deux fenêtres de la nef centrale. Comme tous les arcs-boutants de l'église d'Avioth, dont le plan ne comporte que des bas-côtés simples, celui-ci est à une seule volée et s'appuie au droit de la poussée des voûtes contrairement à la disposition, adoptée généralement vers le milieu du XIII^e^ siècle, d'élever la tête des arcs-boutants jusqu'à la corniche des grands combles. Cette corniche, au lieu d'être creusée en aqueduc, comme celle des collatéraux, est surmontée tout autour de la toiture de chéneaux, autrefois en plomb, raccordés à des tuyaux posés dans un caniveau vertical communiquant à celui creusé sur le chaperon de l'arc-boutant.

L'arc-boutant au-dessus du portail méridional contraste singulièrement avec la simplicité de ceux qui butent les pans coupés de l'abside ; il semblerait leur être postérieur, car il a subi les modifications que le XIV^e^ siècle a apportées à ce membre de l'architecture arrivé alors au dernier degré de la perfection.

L'arc-boutant nu et massif de l'abside est remplacé ici par une construction composée de deux butées rigides réunies par une claire-voie à compartiments quadrilobés et flamboyants.

Cet étai ajouré est, comme à la cathédrale de Reims, masqué en partie par le clocheton qui couronne le contre-fort et par le gâble et la balustrade qui surmontent le portail.

Le contre-fort de la façade opposée est à trois étages; il est surmonté d'un pinacle présentant sur ses quatre faces une arcature infléchie et couronné d'une aiguille à crochets. L'arc-boutant qui s'appuie sur ce contre-fort vient renforcer le mur entre les deux fenêtres supérieures de la nef; il ne diffère de ceux de l'abside qu'en ce qu'il est allégé, près du mur, par un œil redenté; le chaperon de l'arc est creusé d'un caniveau ouvert facilitant la pose des chéneaux autrefois en plomb.

Les transepts sont butés de huit contre-forts à quatre étages, de même forme que ceux des tours et disposés, comme ces derniers, deux à deux aux angles extérieurs; s'élevant jusque sous la toiture, ils sont terminés, à leur partie supérieure, par de petits gâbles à crochets couronnés de fleurons. Les piliers du transept méridional disparaissent en partie derrière la chapelle neuve adossée contre ce côté du croisillon.

Six autres contre-forts, surmontés d'arcs boutants simples, entourent les murs de l'abside; ces piliers, à deux étages, sont ornés de fleurons d'amortissement. Deux seulement, les plus rapprochés des transepts, sont visibles à l'extérieur : les quatre autres, correspondant aux angles des pans coupés du chevet, forment, suivant la mode champenoise, saillie à l'intérieur et séparent les chapelles absidales.

Outre les vingt-six contre-forts entourant l'église proprement dite, dont la description précède, nous rappellerons encore ceux, au nombre de six, butant la sacristie adossée à l'angle nord-est de l'abside. Ce sont des piliers carrés, à deux étages, terminés par de petits gâbles surmontés de fleurons.

La chapelle neuve du XVI^e^ siècle, qui masque l'extérieur du transept de droite, est aussi entourée de quatre piliers à deux étages dont l'ornementation forme un contraste frappant avec la simplicité des contre-forts du reste de l'édifice. Les faces de ces piliers sont surchargées de dais, de pinacles simulées et de niches aujourd'hui veuves de leurs statues, le tout délicatement fouillé. Ces contre-forts offrent à l'archéologue un

exemple curieux de cet abus d'ornementation qui caractérise l'architecture gothique à son déclin.

Gargouilles.

Des gargouilles en pierre, destinées à rejeter au delà des murs les eaux pluviales des combles, sont disposées tout autour de l'église.

Sur la façade occidentale, ces gargouilles, au nombre de quatre, figurent des loups attachés par leurs pattes, deux sous la balustrade de la galerie découverte et les deux autres, un peu plus bas, au nu des contre-forts.

Sur la façade méridionale se trouvent six gargouilles, trois au-dessus du portail, une à la corniche du bas-côté et deux au pignon du transept. La chapelle neuve est également décorée de deux griffons appliqués aux contre-forts de la façade principale; mais ces lanceurs se ressentent déjà des formes grêles adoptées à partir de la seconde moitié du XVI^e^ siècle où les sculpteurs, rompant avec les anciennes traditions, exécutent des figures qui étaient loin de produire le même effet.

Sous le grand comble de l'absidè, et aux angles du chevet sont adaptées des gargouilles de plus petite dimension portant sur des consoles ornées de têtes et de moulures.

A la façade septentrionale on remarque encore sept gargouilles posées, deux à côté de la sacristie, deux au pignon du transept, deux sur le contre-fort de la nef et enfin une septième à la corniche du bas-côté.

Ces gargouilles, appartenant les unes au XIV^e^ et les autres au XV^e^ siècle, sont toutes d'une exécution remarquable; la plupart affectent la forme de chiens ou de loups, de quadrupèdes ailés dans des poses les plus diverses, quelques-uns rappelant la liberté, qui aujourd'hui nous paraît licencieuse, dont usaient les artistes à cette époque.

Il faut avoir admiré l'église d'Avioth par une belle journée, le matin ou le soir, lorsque les ombres sont franchement accentuées, pour se faire une idée de l'effet que produit ce monde de personnages et d'animaux fantastiques, ces pinacles et ces

clochetons se détachant sur le fond du ciel. Il est impossible de ne pas être frappé par ce spectacle qui témoigne de la science profonde avec laquelle les architectes du moyen-âge savaient tirer partie de chaque membre saillant, imposé par une nécessité de construction, pour en faire un motif de décoration augmentant la splendeur de l'ensemble.

Façade de l'ouest.

Au centre de cette façade s'ouvre un portail richement décoré de sculptures, dont la saillie est de niveau avec celle des contre-forts; profond de $2^{m},60$, il mesure $3^{m},92$ de largeur à l'intérieur et $6^{m},64$ à l'extérieur. Son ouverture est partagée en deux par un trumeau, surmonté d'un linteau posé au-dessous de l'arc de décharge qui encadre le tympan à claire-voie.

Un stylobate, décoré d'une arcature à cintres trilobés garnie intérieurement de feuilles et, à la partie supérieure, d'un riche cordon de feuilles et d'animaux entablés délicatement fouillés, offre, de chaque côté, quatre niches simplement creusées à arêtes renfermant autrefois huit statues de grandeur naturelle. Les dais, restés en place, sont composés chacun de trois petits gâbles à crochets offrant une dentelure continue.

Nous ignorons quelles statues ornaient les niches latérales. A Reims et à Amiens, où le trumeau de portes latérales est également occupé par la statue de la Vierge, figuraient autour d'elle : les Rois mages, l'Annonciation, la Visitation, la Circoncision, David (1).

Plus près de nous, à Mont-devant-Sassey, le grand portail latéral du XIII^{e} siècle présente, d'après M. Léon Germain, les figures suivantes : à droite, Abraham, Moïse, Adam, Eve; à gauche, le vieillard Siméon, saint Jean l'Évangéliste, l'ange Gabriel, la Vierge à l'Annonciation (2).

Nous pouvons donc supposer que les statues, aujourd'hu

(1) Viollet-Le-Duc. *Dict. rais. de l'arch. franç.*, t. II, p. 388.

(2) L. Germain, *Mont-dev.-Sassey*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, t. VII, année 1888, p. 47-49.

disparues, qui ornaient les ébrasements du grand portail, représentaient des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Sur le socle du trumeau, supporté par une colonette engagée, était placée la statue de la Vierge mère tenant l'Enfant Jésus; un dais pareil à ceux des faces latérales, surmontait la tête de la Vierge.

Une ligne de fleurons, jadis peints en vert sur fond rouge, circule le long de l'arête extérieure des jambages et du trumeau central.

Sur le linteau, divisé en deux par le dais, sont sculptées des figures en haut-relief, d'une exécution remarquable, représentant les scènes suivantes de la Passion et de la Résurrection.

A la droite de la Vierge, la Flagellation et la Conduite au Calvaire; à la gauche, la Crucifixion, la Visite des trois Maries au Saint Sépulcre, et l'Apparition à Madeleine.

Le tympan est percé d'une belle rose composée d'un cercle inscrit dans un arc brisé et maintenu par trois cercles étrésillons posés dans les écoinçons ajourés. Le cercle de la rose est divisé en huit compartiments principaux au moyen de huit rayons, partant d'un œil central intérieurement garni de redents figurant un quadrilobe, surmontés d'arcs également redentés, de manière à laisser à la pierre plus de résistance.

Cette rose a été restaurée et nous pensons que l'éminent architecte, M. Boeswildwald, chargé de sa restauration, lui a conservé son cachet primitif.

Au sujet de ce tympan à claire-voie, M. l'abbé Eug. Muller, archéologue distingué, lors d'une visite faite à l'église d'Avioth en 1890, a émis, en notre présence, une opinion qu'il nous a autorisé à publier et que nous nous faisons un devoir de résumer ici.

Ce savant croit que primitivement le tympan du portail occidental, comme celui de la façade méridionale, était fermé par une maçonnerie décorée de sculptures figurant le Jugement dernier. M. le chanoine Muller a même cru reconnaître, dans les différents bas-reliefs qui ornent si irrégulièrement la façade à hauteur des fenêtres du premier étage, des sujets

provenant du tympan primitif et enlevés au moment de son remplacement par la rose actuelle.

Cette substitution n'a rien d'étonnant, si l'on considère les nombreux remaniements que n'ont cessé de subir toutes nos églises du moyen-âge. Le désir de procurer plus de clarté à la partie inférieure de la nef, a pu motiver ce changement, comme il a motivé l'élargissement de fenêtres des XIII^e^ et XIV^e^ siècles et le remplacement de splendides vitraux légendaires par des verrières en grisailles, dont le seul mérite était de procurer une plus grande masse de lumière. L'opinion de M. le chanoine Muller présente donc un certain degré de probabilité.

Nous ne saurions cependant y souscrire sans réserve, après étude plus approfondie des monuments élevés par les architectes de l'école de la Champagne, dont la cathédrale de Reims est le principal type. Nous savons qu'à partir de la seconde moitié du XIII^e^ siècle les sujets en ronde-bosse qui remplissaient ordinairement les tympans, faisaient place à un fenestrage garni de vitraux. Les portes de la façade occidentale de Reims prouvent que la Champagne avait la première adopté ce parti dès le XIII^e^ siècle (1). Or, l'église d'Avioth, toutes proportions gardées, a plus d'un point de ressemblance avec la cathédrale de Reims ; il n'est donc pas étonnant si le tympan de sa porte occidentale a, comme à Reims, été muni d'une rose qui présente tout le cachet d'une verrière de la fin du XIII^e^ ou du commencement du XIV^e^ siècle.

Les voussures de ce portail, au nombre de quatre, sont ornées de 66 statues, assises ou en pied, dont l'exécution se ressent des qualités et des défauts qui caractérisent la statuaire du XIV^e^ siècle, où la finesse dans la sculpture, l'observation délicate de la nature, la recherche dans le détail, mais aussi, la confusion, la maigreur et le défaut d'échelle, remplacent le style grandiose des artistes des XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Chaque claveau des voussures est décoré d'une figure sculp-

(1) Viollet-Le-Duc, *Dict. rais.*, etc., t. IX, p. 337.

tée, couronnée d'un dais dont le sommet aplati tient lieu de socle à la statue posée au-dessus.

La voussure la plus rapprochée du tympan nous offre, comme à Amiens, les différents personnages de la race de David. A la base, à gauche du spectateur, Jessé est représenté sous les traits d'un vieillard assis et endormi; la tige de l'arbre généalogique sort de sa poitrine; au-dessus de lui est assis un personnage couronné tenant une harpe : c'est David, immédiatement surmonté de Salomon; puis viennent les autres ancêtres de Marie.

A la voussure suivante, le sculpteur a représenté les travaux des douze mois de l'année.

Le mois de *janvier* est figuré par un vieillard en repos et paraissant méditer.

Février, par un vieillard dont une mutilation a fait disparaître l'attribut.

Mars, par un vigneron qui taille la vigne.

Avril, par une jeune fille, la tête encadrée de feuillage.

Mai, par un homme à cheval, ce mois étant l'époque de la guerre et des voyages (1).

Juin, par un faucheur; la faux a disparu, mais le costume et l'attitude du personnage indiquent qu'il s'agit bien d'un faucheur.

Vient ensuite un personnage mutilé, debout sur un objet dans lequel on a cru reconnaître le simulacre d'une herse circulaire, mais qui pourrait aussi bien représenter une ruche, figurant sans doute le mois de *juillet*.

Le mois d'*août* est représenté par un homme, dont la tête manque, qui tient de la main droite une faucille et de la main gauche soutient la gerbe qu'il vient de couper.

Septembre est figuré par une femme cueillant des raisins.

Octobre, par un laboureur qui sème.

Novembre, par un berger gardant les porcs.

(1) Ottmann, *Esq. arch.*, etc., p. 34, avait pris cette statue pour celle de Charlemagne.

Décembre, par un personnage, dont le buste a disparu, à cheval sur un porc.

Cette série est terminée par quatre autres statues dont le costume diffère sensiblement de celui des travailleurs allégoriques.

La troisième voussure est ornée de statues représentant des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament.

La quatrième, celle encadrée par l'arc majeur, met en scène la parabole des vierges sages et des vierges folles rapportée par saint Mathieu (1). A la droite du Christ, c'est-à-dire à gauche du spectateur, les cinq vierges sages, modestement vêtues, le cou recouvert d'une guimpe et voilées, soulèvent de la main droite une lampe en forme de coupe. En face, les cinq vierges folles, tête nue et couronnée de fleurs, tiennent, également de la main droite, la même lampe renversée.

Les personnages historiques sont presque tous représentés vêtus de longues tuniques recouvertes d'un manteau, s'ouvrant par devant ou jeté d'un bras sur l'autre. Le vêtement des travailleurs allégoriques nous paraît être celui que portaient les paysans aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles; il se compose d'une tunique serrée à la taille et d'une sorte de mantelet à capuchon; quelques-uns sont coiffés de chapeaux ronds à bords étroits.

Un gâble, orné de crochets rampants, encadre l'ogive extérieure du portail et se termine par un pinacle finement ciselé où sont prodiguées toutes les richesses de l'art ogival au commencement du XIV^e^ siècle. Ce pinacle, qui couronne le gâble posé devant la balustrade d'une galerie découverte, repose inférieurement sur un bandeau, orné de feuilles, portant lui-même sur la cime de l'archivolte extérieure du portail; il renferme la statue du Christ assis sur un trône.

Le pignon est percé d'une rose, de six mètres de diamètre, enchâssée dans un encadrement ogival et surmontée d'un gâble garni de crochets rampants. Cette splendide rose, justement admirée par les connaisseurs pour sa légèreté et son

(1) *Evang. selon saint Mathieu*, chap. 25, vers. 1 à 13.

élégance, se compose d'un cercle puissant renforcé intérieurement par un quadrilobe qui lui donne plus de résistance. La surface entre les deux cercles est divisée en dix compartiments principaux, composés de rayons rectilignes partant de l'œil central et surmontés d'arcs brisés intérieurement garnis de redents. Cette arcature est étrésillonnée au moyen de meneaux secondaires redentés, disposés de manière à offrir une résistance oblique et empêcher la déformation de la rose. Les vides entre l'arcature et le cercle extérieur sont remplis par de petits cercles intérieurement redentés. Les écoinçons, entre la rose et son encadrement ogival, sont ajourés et remplis par des cercles étrésillons destinés à maintenir le cercle principal.

Une balustrade, à compartiments trilobés, termine la plateforme au-dessus du portail et s'appuie, de chaque côté, aux contre-forts des tours; un élégant cordon de feuilles de vigne entablées orne le soubassement de la balustrade.

Sur cette façade se développe l'appareil de la grande scène du Jugement dernier, si fréquemment représenté dans nos églises du moyen-âge, surtout à partir du XI^e^ siècle.

Le Christ, le front ceint d'une couronne d'épines, les épaules couvertes d'un manteau agrafé sur la poitrine et montrant ses plaies, est assis sur le trône qui s'élève à la cime de l'ogive extérieure du portail. Une fleur épanouie est appliquée sur chacune des plaies que le divin Crucifié porte aux mains et au côté droit.

Le Juge des vivants et des morts trône sous un pinacle richement fouillé : deux anges en bas-relief, beaucoup trop petits d'échelle, debout, à droite et à gauche au pied du trône, tiennent les instruments de la Passion : l'un, celui placé à droite du Juge suprême, porte l'étendard de la croix, l'objet que tenait l'autre a disparu.

Sur le même plan que le Sauveur, et dans des niches, surmontées de dais, ménagées dans les quatre contre-forts des tours, sont debout quatre anges habillés de vêtements amples à long plis et sonnant de l'olifant (1).

(1) Saint Mathieu, chap. 24, vers. 31.

A sa droite, et un peu au-dessous, trois personnages vêtus, représentant les élus, réveillés par le son de la trompette, se soulèvent dans leur tombeau : l'un d'eux est déjà debout dans l'attitude de la prière. C'est à eux que s'adresse la bienveillante invitation : « *Venez, bénis de mon Père, prenez possession du royaume qui vous est préparé depuis le commencement du monde* (1). »

A gauche, sur le même plan, trois autres personnages nus, figurant les damnés, sortent également de la léthargie du tombeau; l'un d'eux se montre sous la forme d'un squelette. Ils sont anéantis sous ces paroles terribles : « *Allez, maudits, dans le feu éternel préparé pour Satan et ses anges* (2). »

Un peu plus bas, également en dehors du gâble qui encadre le portail et le trône du Christ, sont représentés à genoux, implorant la clémence du divin Juge, à droite, la Sainte Vierge vêtue d'un manteau retombant en larges plis, et à gauche, saint Jean-Baptiste couvert d'une peau de chameau (3).

Au-dessous, dans l'espace ménagé de chaque côté entre la base de l'ogive et la rampe du gâble, se tiennent, dans l'attitude de la prière, deux autres personnages, en haut-relief, vêtus d'habits flottants, d'un dessin et d'une exécution remarquables. Ce sont, croyons-nous, les figures de deux apôtres.

Il nous reste à déterminer l'attribution de deux grandes statues placées dans des niches, surmontées de dais, pratiquées au quatrième étage des deux contre-forts les plus rapprochés du portail. Ces statues, qui dominent toutes les autres, se trouvent au niveau supérieur de la grande rose qui orne le pignon façade.

Celle placée à droite du spectateur, et par conséquent à gauche du Christ, représente une femme vieille, au visage ridé et à la taille affaissée; elle porte un voile et est vêtue

(1) Saint Mathieu, chap. 25, v. 34.

(2) *Ibidem*, 25, v. 41.

(3) Ce sont ces deux personnages qui ont été pris, par M. Jeantin, pour un comte et une comtesse de Chiny. Une connaissance plus approfondie de l'iconologie chrétienne aux XIIIe et XIVe siècles, eût empêché cet auteur de tomber dans cette erreur.

d'une robe flottante serrée à la taille; une liasse de feuillets s'échappe de sa main droite.

La statue, placée à la droite du Christ, représente une femme jeune, vêtue également d'une robe avec une ceinture autour de la taille, et la tête couronnée. Elle tient de la main droite une croix et de la gauche une coupe.

M. Jeantin et M. Ottmann ont vainement cherché, dans le cercle des personnages importants de l'époque, à quelles familles pouvaient appartenir ces deux femmes, qui occupent une place si élevée dans le tableau grandiose gravé sur cette partie de l'édifice. Ils n'ont su trouver une réponse satisfaisante pour la raison bien simple que les statues, dont il s'agit, sont deux figures symboliques employées, surtout en Allemagne, dans l'ornementation des églises du moyen-âge.

La femme vieille figure la *Synagogue* laissant tomber de ses mains les Tables de la Loi qui a cédé la place aux lois du Christianisme.

La jeune femme couronnée représente l'*Église;* elle s'appuie sur la croix et tient de la main gauche une coupe figurant le calice qui a reçu le sang de Jésus-Christ crucifié.

Les statues de l'Église et de la Synagogue personnifiées sont excessivement rares sur nos églises et nos monuments français du moyen-âge; nous ne connaissons que celles des cathédrales de Paris et de Reims et de l'église Saint-Seurin de Bordeaux. Elles figurent également sur la façade méridionale de la cathédrale de Strasbourg; sculptées vers le milieu du XIII^e^ siècle, elles ont été posées des deux côtés du portail qui date du XII^e^ siècle.

M. Viollet-Le-Duc fait observer que les statues de l'*Église* et de la *Synagogue*, mises en parallèle et occupant des places très apparentes, ne se trouvent que dans les villes où il existait, au moyen-âge, des populations juives nombreuses. Est-ce à dire qu'à cette époque la population israélite était plus répandue que de nos jours dans l'ancien comté de Chiny? Rien ne le prouve. Nous croyons que l'architecte a, ici encore, appliqué à l'église d'Avioth ce motif de décoration adopté pour la cathédrale de Reims.

Ces représentations, dit M. Viollet-Le-Duc, sculptées sur les portails des églises, paraissent avoir été faites de 1210 à 1260, c'est-à-dire pendant la période particulièrement funeste aux juifs, celle où ils furent persécutés avec le plus d'énergie en Occident. Les statues symboliques de l'église d'Avioth paraissent cependant être l'œuvre de la statuaire du XIV^e^ siècle; cette exception n'aurait rien de surprenant si, comme nous le supposons, ces statues étaient une imitation de celles de la cathédrale de Reims.

Dans l'angle du gâble qui encadre la grande rose, et dominant par conséquent toute la scène du jugement, se développe un grand médaillon orné de huit têtes en bas-reliefs représentant un chœur de chanteurs : ce sont les élus qui célèbrent leur triomphe et acclament en même temps les louanges du Seigneur.

N'omettons pas de signaler quatre autres bas-reliefs, encadrés chacun dans un arc ogival et irrégulièrement placés de chaque côté du portail. Ce sont encore, à droite du Christ, les élus et à gauche les réprouvés sortis de leur tombeau à l'appel du Juge suprême.

Remarquons aussi, avant de quitter cette façade, que le rez-de-chaussée et le premier étage des tours, avec les moulures cylindriques de leurs baies à lancettes géminées, appartiennent au style primitif de l'église. L'étage supérieur au contraire, avec l'arc obtus et les meneaux prismatiques de ses vastes fenêtres, à trois compartiments, qui s'ouvrent sur chaque face, nous reporte à l'époque du style flamboyant du XV^e^ siècle.

Façade du sud.

Cette façade, contre laquelle est adossée la chapelle neuve, est décorée d'un portail évidemment ajouté à l'édifice vers le XV^e^ siècle. Ce portail, où toutes les richesses de l'art ogival tertiaire ont été prodiguées, se trouve en face de la deuxième travée, vis-à-vis d'une porte aujourd'hui murée; il est pratiqué entre le pilier-butant de la tour méridionale et le contre-

fort de la nef dont nous avons donné la description, page 155.

L'ogive extérieure du portail est surmontée d'un gâble dont les rampants, formant un angle curviligne concave, sont ornés extérieurement de crochets refouillés, largement espacés, et garnis intérieurement d'un cordon de feuilles de vigne. Ce gâble est terminé par un pinacle, finement ciselé, surmontant la statue de la Vierge Marie debout sur un cul-de-lampe orné d'une large feuille dentelée. La Vierge-mère, tenant l'Enfant Jésus sur le bras droit, est couronnée; un voile retombe derrière les épaules. Un manteau, amplement drapé, revient d'un bras sur l'autre masquant le devant de la robe. A droite et à gauche, deux anges ailés, vêtus de robes longues et agenouillés, tiennent en main chacun un chandelier dont le cierge a disparu.

Au-dessus du portail et derrière le gâble, se trouve une balustrade, à compartiments flamboyants, surmontée d'une ligne de redents redentés et fleuronnés.

Le portail, profond de $2^{m},60$ comme celui de la façade occidentale, ne mesure, comme largeur à hauteur des portes, que $2^{m},62$ et, à l'entrée, $4^{m},60$. L'ébrasement est donc d'un mètre environ de chaque côté.

Six archivoltes, dont deux à l'extérieur en application, reposent sur des colonnettes engagées, à bases et chapiteaux, surmontées d'une rangée de dais. Douze statues, de grandeur naturelle et représentant les douze apôtres, occupaient jadis l'arcature formée par les colonnettes. Une statue, de même grandeur, actuellement mutilée et représentant Jésus, occupe le pédicule adossé contre le trumeau des baies géminées du portail. Ces deux portes, primitivement surmontées d'un linteau, ont été, à la suite d'un remaniement encore apparent, transformées en ouvertures ogivales sans moulures.

Les statues qui ornaient les parois latérales et le fond, magnifiquement drapées comme le démontrent celles qui restent, au nombre de trois, mais décapitées, ont été renversées et mutilées durant les guerres qui désolèrent ce pays du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

Au-dessous, un stylobate, haut de $1^{m},72$, est orné d'une

tenture qui se prolonge autour du pédicule central de la double baie; ces draperies, artistement imitées, sont soutenues, à droite par un ange et des têtes en bas-relief, et, à gauche, au moyen d'anneaux; la partie inférieure est garnie d'une frange.

Au tympan, des sculptures en ronde-bosse très soignées, représentent, sur quatre rangs, les scènes suivantes :

Au premier rang inférieur, 1° l'*Annonciation* : l'ange Gabriel apparaît à Marie; entre eux, une fleur de lys. 2° *La Nativité :* la Sainte Vierge est couchée dans un lit de bois; au fond, on aperçoit la crêche appuyée sur une arcature ogivale. L'Enfant Jésus est étendu enveloppé de linges; au-dessus, et sortant du tympan, la tête du bœuf et celle de l'âne. Saint Joseph est assis au pied du lit, sur un siège à dossier arrondi.

La 2e rangée représente les scènes suivantes :

A gauche, Hérode est assis sur son trône dans une attitude expectante, ce que témoigne sa posture singulière, la jambe gauche croisée sur la droite; devant lui un personnage est en marche pour s'éloigner. Ce tableau met en scène le passage suivant de l'évangile de saint Mathieu rapportant que Hérode, à l'arrivée des Mages venus de l'Orient à Jérusalem, les fit venir secrètement et s'enquit d'eux avec soin du temps auquel l'étoile leur était apparue : *et les envoyant à Bethléhem, il leur dit : Allez, informez-vous exactement de cet enfant, et lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que moi-même j'aille aussi l'adorer. — Après avoir entendu ces paroles du roi, ils partirent* (1). »

A droite, figure l'*Adoration des Mages.* La Vierge-mère couronnée est assise et tient l'Enfant Jésus debout sur son genou droit. Devant elle, à genoux, un roi mage qui a déposé sa couronne présente son offrande; les deux autres, aujourd'hui décapités, sont debout en arrière et portent chacun une coupe de la main gauche.

(1) *Ev. sec. Maltheum*, cap. 2, num. 8.

Au troisième rang, le sculpteur a figuré la *Fuite en Égypte* et le *Massacre des Innocents ;* mais ici le récit des évangélistes se présente accompagné de la légende du moissonneur, si populaire au moyen-âge. La Mère de Dieu, chevauchant sur l'âne, presse contre son sein son divin Fils. Joseph la précède conduisant sa monture par la bride. Un cavalier d'Hérode est sur leurs traces et les serre de près ; il rencontre un semeur qui a vu les fugitifs et qui, interrogé par le messager sur l'époque du passage de la sainte Famille, répond : « *J'ensemençais le champ que voici !* » Au même instant, dit la légende, le grain était arrivé à son parfait développement et, nous voyons en effet, ses épis luxuriants tapisser le fond du paysage que désigne le semeur ébahi. Le cavalier, désappointé, se dispose à rebrousser chemin.

Sur la même ligne, nous voyons Hérode, armé d'un glaive et assis sur le trône ; il ordonne le massacre d'un enfant étendu à ses pieds qu'un de ses sicaires, le bras levé, se dispose à achever.

A la partie supérieure du tympan figure le *Couronnement de la Vierge.* La Mère de Dieu est assise, sur un banc orné d'une arcature trilobée, à la droite de Jésus, également assis, qui pose la couronne sur son front légèrement incliné ; derrière elle, un ange agenouillé et porteur d'un flambeau, complète naïvement ce tableau.

Les voussures, au nombre de six, sont ornées de nombreuses statues du xv^e^ siècle, dont quelques-unes ont malheureusement disparu.

Nous serions bien embarrassé pour désigner, par leurs noms, toutes ces statues dont beaucoup ont subi des mutilations qui ont fait disparaître leurs attributs. Comme aux portails de nos cathédrales françaises, où le couronnement de la Vierge est sculpté sur le tympan, les voussures de celui d'Avioth contiennent des anges, des confesseurs, des vierges-martyres, des rois, des patriarches et des prophètes, des représentants de l'ordre religieux dans l'ancienne et la nouvelle Loi, qui assistent à la glorification de la Mère de Dieu.

Nous nous bornerons à constater, comme l'a fait récemment

Mgr Barbier de Montault (1), que le premier cordon de la voussure, où les personnages sont groupés deux à deux, retrace les scènes bien connues de la légende de sainte Anne et de saint Joachim.

A droite du portail méridional se trouve la chapelle de saint Jean, dite Chapelle neuve, qui a été ajoutée en 1539 au transept droit de l'église. Une large fenêtre à six baies, séparées par des meneaux à arêtes et surmontées de compartiments aux découpures flamboyantes, appelle tout d'abord l'attention du spectateur. Une accolade, ornée de crochets refouillés et de figures d'animaux fantastiques, encadre cette belle verrière et se dresse, en gracieux pédicule, pour servir de piédestal à une statue de saint Michel terrassant le dragon. Au-dessous du sommet de l'accolade, et debout sur la cîme de l'archivolte extérieure de la fenêtre, est figuré Jésus-Christ, tenant de la main gauche le globe et la droite levée pour bénir. Des deux côtés, en dehors de l'accolade, sont représentés les apôtres saint Pierre et saint Paul dans des médaillons en bas-relief.

Un balustre qui contraste, par sa maigreur, avec les belles balustrades des deux portails, sert de couronnement à cette façade ; suivant le goût de l'époque, les colonnettes, qui forment la partie principale de sa décoration, ressemblent à des potelets de bois tournés au tour.

Les quatre contre-forts, ornés d'arcatures simulées et de niches surmontées de dais ajourés, supportaient autrefois quatre statues dont trois subsistent. Celle qui surmonte le contre-fort de l'ouest représente un personnage tenant un écusson rectangulaire, enroulé à sa partie inférieure ; la deuxième statue figure un personnage barbu qui s'appuie sur un écusson ovale chargé de l'aigle de la maison d'Autriche (2).

(1) Mgr Barbier de Montault, *Journal d'un voyage arch. dans le diocèse de Verdun*, dans le *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, sept. et oct. 1889, p. 204.

(2) Etait-ce un signe de sauvegarde accordée par Charles-Quint à l'église au moment de la construction de la Chapelle neuve? Pareille sauvegarde fut octroyée par ce monarque à l'abbaye d'Orval. Le rescrit impérial, donné à Bruxelles le 27 juin 1531, porte : « Et notre dite sauvegarde publie et signifie ou face publier et signifier ès lieux et aux personnes qu'il appartiendra

La statue du troisième contre-fort a disparu; celle du quatrième représente un homme terrassant un lion. Ces trois personnages, appartenant au style de la Renaissance, sont exécutés complètement nus; ils sont loin de valoir, comme conception et comme dessin, les statues des portails, productions encore admirables de la statuaire gothique pourtant à son déclin.

Le mur du bas-côté, entre le portail méridional et la Chapelle neuve, présente une fenêtre simulée dont les quatre archivoltes reposent sur des colonnettes engagées, à chapiteaux ornés de feuilles.

L'étage supérieur de la nef centrale est percée de deux fenêtres, de style flamboyant, dont les sommets s'élèvent jusqu'à l'intrados de la voûte. Cette partie de la façade s'efface, d'un côté derrière le gâble et la balustrade qui surmontent le portail, de l'autre par le magnifique clocheton et l'arc-boutant qui couronnent le contre-fort de la nef.

Le transept méridional est percé, au premier étage, d'une belle rose enchâssée dans une grande baie ogivale malheureusement masquée, au dehors, par la Chapelle neuve. Elle est divisée en douze compartiments principaux et son ordonnance est la même que celle de la grande rose de la façade occidentale qui, toutefois, ne comprend que dix arcatures principales et, par suite, paraît bien plus légère. Le pignon, dans son étage supérieur, est orné d'une rosace à dix rayons inscrite dans une ogive et surmontée d'une statue de la Vierge tenant l'Enfant Jésus; deux autres statues sont placées à droite et à gauche du bouquet qui occupe le sommet du fronton.

Façade de l'est.

Le mur de l'abside qui termine l'édifice à l'est, d'une faible hauteur et dépourvu à l'extérieur de contre-forts, est coupé à

et requis sera. *Et en signe d'icelle mette ou face mettre nos bastons et panonceaulx armoriés de nos armes ens et sur les maisons, granges, terres, héritaiges ou biens d'icelle église.* » Em. Tandel, *Les comm. lux.*, t. III, p. 1120.

cinq pans et percé de cinq fenêtres. La première, située à côté de la Chapelle neuve, se compose de deux lancettes géminées surmontées d'un quatrefeuille inscrit dans un losange; ses trois archivoltes s'appuient sur des colonnettes engagées à chapiteaux.

Les ouvertures des pans coupés du chevet sont divisées chacune en trois baies par des meneaux cylindriques; dans la première fenêtre, ces baies sont surmontées d'un œil redenté; dans la seconde, d'un oculus sans redents. La partie supérieure des deux dernières fenêtres, vers la sacristie, se compose de trèfles ou de triangles curvilignes intérieurement redentés.

Le chevet pentagone du chœur est percé, entre les arcs-boutants, de sept fenêtres à lancettes dont il sera question plus loin.

Façade du nord.

A l'angle nord-est, l'église est flanquée d'un bâtiment, buté de six contre-forts et couvert d'un toit pentagone surmonté d'une cheminée. Ce bâtiment, composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, se rapproche beaucoup du style adopté pour les édifices civils.

Le rez-de-chaussée, servant de sacristie, est percé de quatre ouvertures ogivales très étroites et grillées. La salle du premier étage est éclairée extérieurement par trois fenêtres étroites, dont deux également ogivales et la troisième, située à l'est, de forme rectangulaire; cette salle prend jour intérieurement sur le chœur au moyen d'un oculus. Plus loin, en donnant la description de ces salles, nous examinerons leur destination. Bornons-nous ici à faire ressortir que, contrairement à l'opinion accréditée qui fait remonter les premières sacristies à une époque peu reculée, il existe de ces bâtiments annexes datant des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Nous citerons, notamment, la sacristie de la cathédrale de Paris qui réunissait l'église au palais épiscopal; celle de la cathédrale de Rouen, de la fin du XII^e^ siècle, accolée au flanc sud du

chœur; celle qui flanquait la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, et qui avait été construite en même temps; les deux belles sacristies, accolées des deux côtés du transept, de la cathédrale de Laon, du commencement du XIII^e^ siècle; celles des cathédrales de Tours et du Mans, de la même époque; enfin, celle de la cathédrale de Chartres située, comme à Avioth, au côté nord du chœur et remontant au XIV^e^ siècle (1).

M. l'abbé Jacquemain (2), M. Ottmann (3) et M^gr^ Barbier de Montault (4), ont émis l'opinion que la pièce du rez-de-chaussée, servant de sacristie, était autrefois une chapelle; nous ne pouvons être de cet avis, car rien dans sa disposition intérieure ou extérieure ne prouve en faveur de cette destination. Le simple examen des fenêtres, nous allions dire des meurtrières, étroites et grillées, formant un contraste frappant avec les verrières spacieuses du restant de l'édifice, suffit pour se convaincre que le plan de ce bâtiment annexe n'a pas été conçu avec l'idée d'en faire une chapelle.

Contre la sacristie et l'abside, on remarque une bâtisse carrée, percée de deux meurtrières superposées, renfermant l'escalier qui donne accès à la salle du premier étage, au-dessus de la sacristie. Tout à côté, le mur de l'abside est orné d'une fenêtre étroite à trois archivoltes retombant sur des colonnettes engagées à chapiteaux.

Le transept gauche, terminé comme son pendant par un pignon aigu, est percé, comme lui, à sa partie supérieure, d'une rosace à quatre compartiments. L'étage intermédiaire est orné d'une vaste verrière, à meneaux prismatiques, circonscrite par un encadrement ogival de même dimension que celui du transept correspondant.

A la base, s'ouvre un petit portail à cinq archivoltes portées sur des colonnettes engagées, à chapiteaux ornés de feuilles et accostées de moulures cylindriques à arêtes; ce

(1) Cf. Viollet-Le-Duc, *Dict. rais. de l'arch. franç.*, t. VIII, p. 70-71.

(2) M. l'abbé Jacquemain, *N.-D. d'Avioth et son égl. mon.*, p. 96.

(3) M. Ottmann, *Esq. arch. et hist. de l'égl. N.-D. d'Avioth*, p. 14.

(4) M^gr^ Barbier de Montault, *Journ. d'un voyage arch.*, etc., dans le *Journ. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1889, p. 210.

portail, ménagé dans l'épaisseur du mur, est surmonté d'un gâble aigu orné de crochets et terminé par un fleuron. Le tympan est allégé par un trilobe en application avec deux cercles dans les écoinçons.

De chaque côté du portail se dresse un pinacle en application terminé, comme le gâble et l'angle supérieur du pignon, par un fleuron.

Le mur du bas-côté septentrional a pour tout ornement, au point qui correspond au magnifique portail méridional, une porte ogivale murée dont les trois archivoltes reposent sur des colonnettes engagées à chapiteaux; le tympan est orné d'un trilobe en application. Cette porte donnait accès dans la chapelle sépulcrale des *seigneurs de Breux;* à gauche, on remarque la partie supérieure d'une fenêtre ogivale également murée.

L'étage supérieur de la grande nef est percé de deux fenêtres qui accusent un intervalle d'au moins un siècle. L'une, celle de droite, par son arc lancéolé, ses meneaux et ses colonnettes cylindriques avec bases et chapiteaux, appartient encore au style rayonnant du XIV^e^ siècle; tandis que celle de gauche, à quatre baies comme les verrières correspondantes, accuse la phase flamboyante du XV^e^ au XVI^e^ siècle.

Nous reviendrons sur ces fenêtres dans la description, que nous allons entreprendre, de l'intérieur de l'église.

CHAPITRE II.

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

Intérieurement l'église d'Avioth, qui mesure 41 m. de longueur sur 18^m^,20 de largeur, est divisée par deux rangées de piliers qui forment une nef, large de 8^m^,20, d'axe en axe des piles, et des bas-côtés simples, de 5 m. de largeur, prolongés autour de l'abside. Cinq chapelles, ménagées entre les contre-forts qui font saillie à l'intérieur et

correspondent aux angles des pans coupés du chevet, rayonnent autour du sanctuaire et renferment chacune un autel.

Voûtes (1).

Les voûtes de l'église d'Avioth, mesurant sous clef 18^{m},78, d'une hardiesse et d'une légèreté étonnantes, sont traitées avec cette science profonde qui distingue les œuvres d'architecture de nos maîtres du XIII^{e} et du XIV^{e} siècle. A cette époque, le principe, consistant à faire ressortir de la voûte les nervures sur lesquelles s'appuient les voûtains triangulaires comme sur une membrure indépendante, était généralement admis et avait été poussé à la dernière limite de la perfection. Cette innovation, dit M. Viollet-Le-Duc, est une des découvertes les plus importantes qui puisse être signalée dans l'art de la construction.

A Avioth, comme dans la généralité des églises de la Champagne, les voûtes ne sont soutenues que par des arcs-doubleaux et ogives, les formerets des fenêtres, et archivoltes des bas-côtés.

Examinons les profils de ces différents arcs bandés en tous sens. Procédant tous d'un même tracé, ces profils ne diffèrent guère que par la dimension des arcs, calculée en raison des fonctions que chacun de ces membres d'architecture doit remplir et suivant le plus ou moins de résistance qu'il devait opposer aux poussées agissant sur lui.

Ainsi les arcs-doubleaux, isolés par suite de l'absence de *liernes* et de *tiercerons* fréquemment employés ailleurs, surtout en Normandie, rassurent l'œil par une apparence bien plus robuste que celle donnée aux arcs ogives plus rapprochés.

Ils se composent d'un gros tore, à large arête saillante, accosté de quatre boudins, à arête vive, séparés par des cavets.

(1) Le principe, adopté dès le milieu du XIII^{e} siècle, de faire descendre les nervures des grandes voûtes jusqu'à la base même des colonnes, obligeait les constructeurs à tracer les divers membres de la voûte avant ceux des piliers. Nous procédons d'après le même ordre dans notre description.

Les arcs ogives, composés d'un seul rang de claveaux, forment un tore à arête avec deux boudins latéraux.

Le profil des archivoltes des collatéraux, qui doivent présenter la plus grande résistance, puisqu'elles supportent la charge considérable des murs de la nef, est plus compliqué. Il se compose du gros tore inférieur, nervé par des filets saillants et de quatre boudins latéraux, également nervés, accostés de baguettes séparées par des cavets.

L'arête inférieure, ménagée dans l'axe sous les tores, était destinée à arrêter la lumière diffuse qui règne dans l'intérieur, de dessiner nettement la courbe et, en faisant ressortir la moulure principale, de lui donner toute sa valeur.

En tête de la nef, à la croisée des transepts, la voûte est renforcée, en avant de l'arc-doubleau, par un autre arc à section rectangulaire dont l'existence est largement justifiée par le projet de construction, non réalisé, d'une troisième tour sur cette partie de l'édifice.

Dans le chœur et les bas-côtés de l'abside, les profils des arcs-doubleaux, ogives et archivoltes, ne diffèrent que légèrement de ceux de la nef et des collatéraux : les claveaux, un peu plus évidés, paraissent plus légers.

Malheureusement, le badigeon à la chaux vive n'a pas plus respecté les nervures des voûtes que les autres parties plus accessibles de l'église.

La voûte elle-même était autrefois polychrome. Dans les comptes de la fabrique, pour l'année 1749-1750, nous trouvons portée en dépense « *la somme de 3 livres 6 s. pour 4 livres « de fil de fer pour pendre les étoiles de la voûte de l'église.* »

Clefs de voûtes.

Les clefs de voûtes, d'environ $0^{m},80$ de diamètre dans la nef, sont, en général, ornées de feuilles et de fleurs ; celle de la troisième travée est en lunette pour le passage des cloches (1).

(1) Si cette lunette a servi à cet usage, c'est dans le principe ; car une ouverture carrée, d'environ un mètre de côté, a été percée dans la voûte même pour permettre de monter des cloches de plus grande dimension.

NOTRE·DAME·D'AVIOTH:

La clef des arcs ogives du centre des transepts, et celle du bas-côté de l'abside située sur le prolongement de l'axe de la nef, représentent un ange ailé.

La clef de l'entrée du chœur porte l'Agneau symbolique avec l'inscription suivante, en beaux caractères majusculaires gothiques :

✠ AGNUS · DEI · QUI · TOLLIS · PECCATA

La suivante figure le *Père Éternel*.

Colonnes et piliers.

Le visiteur, après avoir admiré l'élévation et la belle ordonnance des voûtes, d'un style si pur, ne peut manquer d'être frappé par l'irrégularité dans la construction des piliers; ceux-ci offrent, à l'œil étonné, les différentes formes par lesquelles ces supports ont successivement passé durant la période ogivale, depuis la colonne monocylindrique, groupée en hémicycle autour du sanctuaire, jusqu'aux splendides piliers, à colonnettes engagées, s'élançant d'un seul jet de la base à la naissance des voûtes, adoptés définitivement au commencement du XIV^e^ siècle.

Devons-nous conclure de cette diversité de style, comme l'a fait l'auteur de *Notre-Dame d'Avioth et son église monumentale*, que quelques-unes de ces colonnes proviennent du sanctuaire primitif? Nous nous en garderons bien.

Nous savons que, dès la fin du XIII^e^ siècle, les architectes de l'école de Champagne avaient adopté des piliers qui n'étaient que le faisceau vertical des arcs des voûtes. Les piliers de l'entrée du chœur, nous offrent des exemples splendides de supports construits d'après ce principe. Mais, comme cette méthode exigeait une main-d'œuvre et par conséquent des frais considérables, elle ne fut pas toujours suivie là surtout où la pénurie des ressources obligeait le constructeur à ne pas faire de dépenses inutiles. Or l'église d'Avioth, construite au moyen de dons et d'aumônes péniblement amassés, et située loin des grands centres, devait souvent, comme l'indique la tradition, se trouver dans une situation difficile.

D'autres causes ont encore influé sur la construction des piliers dans beaucoup de grandes églises de cette époque. Ce membre d'architecture, plus que tout autre, exprime pendant le moyen-âge, les essais, les tâtonnements et les efforts des architectes entraînés par la marche rapide de progrès incessamment réalisés dans l'art de la construction du XI^e^ au XIV^e^ siècle. Il fallait aussi tenir compte de certains usages auxquels on ne renonçait pas facilement. « Si rapides, » dit M. Viollet-Le-Duc (1), « que soient les transformations dans un art, il « est certains usages, certaines traditions qui persistent, dont « on ne s'affranchit qu'avec peine. Déjà la section horizontale « du pilier roman était abandonnée depuis longtemps; le pilier « ogival, dans les nefs, se composait d'un cylindre cantonné « de quatre colonnes, qu'autour des sanctuaires on conservait « encore la colonne monocylindrique; soit parce que cette forme « était traditionnelle et que le clergé y tenait, soit parce qu'elle « dégageait mieux les bas-côtés du chœur et permettait aux « fidèles assemblés autour du sanctuaire de mieux voir les « cérémonies, soit parce que les travées de rond-point étant « plus étroites que les autres, on voulait donner une plus « grande légèreté apparente aux points d'appui et ne pas di- « minuer la largeur des vides. »

Nous voyons dans les quatre colonnes monocylindriques, groupées en hémicycle autour du sanctuaire, un exemple qui vient à l'appui des observations faites par l'éminent archéologue auquel nous devons l'incomparable ouvrage, déjà plusieurs fois cité, sur l'architecture française. Ces colonnes pourraient être prises, comme effectivement elles l'ont été, pour des piliers romans si la base et le piédestal, évidemment du XIV^e^ siècle, ne venaient immédiatement donner un démenti formel à cette classification.

Les archivoltes, arcs-doubleaux et ogives du bas-côté de l'abside pénètrent les quatre colonnes dépourvues de chapiteaux.

Les deux piliers, à l'entrée de la nef, représentent la grosse

(1) Viollet-Le-Duc, *Dict. rais. de l'arch. franç.*, t. II, p. 512.

colonne cylindrique à chapiteau, cantonnée de quatre colonnes engagées, en usage au XIIIe siècle ; l'une de ces quatre colonnes s'élève d'un seul jet jusqu'à la grande voûte pour soutenir l'arc-doubleau ; quatre colonnettes, reposant sur le tailloir circulaire de la grosse colonne centrale, reçoivent les arcs ogives et les formerets.

Les deux piliers suivants offrent chacun un massif en maçonnerie, nu et à cinq pans du côté de la nef centrale, et affectant la forme triangulaire, avec trois colonnes engagées vers les bas-côtés. Cinq colonnettes s'appuyant, au niveau de la cime des archivoltes, sur des consoles polygones à côtés inégaux, avec simple astragale supérieur à droite et ornées de denticules d'un dessin particulier sur le pilier de gauche, reçoivent les nervures de la grande voûte; les arcs ogives des bas-côtés pénètrent dans le pilier central, tandis que l'arc-doubleau repose sur la colonne engagée, sans chapiteau, du revers.

De tous les piliers de l'église, ce sont certainement ceux-ci dont le tracé et l'exécution laissent le plus à désirer; les branches d'archivoltes des collatéraux, dont les sommiers reposent sur les colonnes engagées nues, dépourvues de chapiteaux et d'abaques, ont leur point d'appui beaucoup plus haut que celles jetées sur les piliers voisins; ce manque de symétrie produit un effet choquant et désagréable.

A quoi attribuer cette irrégularité manifeste et cette grossièreté dans l'exécution? On se trouve évidemment ici en face de membres d'architecture qui ont subi un changement dans leur plan primitif et dont l'exécution a été confiée à des mains inhabiles, très probablement au XVe siècle. S'agit-il, comme l'a pensé M. Ottmann, d'un remaniement à l'époque de la construction du portail méridional? C'est possible. — Mais, à notre avis, le tracé primitif avait été conçu avec l'idée d'élever dans la nef des piliers à faisceaux, comme ceux que l'on admire à l'entrée du chœur.

Pour une cause qui nous échappe, l'église n'a pu être terminée entièrement qu'au XVe ou même au XVIe siècle. Les guerres, qui désolèrent la plus grande partie du XIVe siècle, ont dû être un obstacle sérieux à la conduite ininterrompue

des travaux à cette époque. Si toutes nos grandes églises et cathédrales des XII^e^ et XIII^e^ siècles, contrairement à l'opinion accréditée, ont généralement été construites dans l'espace de quelques années, il n'en fut plus de même de celles du XIV^e^ siècle ; soit que le zèle religieux qui excitait l'enthousiasme des fidèles se fût alors refroidi, soit que les guerres continuelles, avec leur cortège habituel de maux et de misères, eussent réduit les populations à l'impuissance, toujours est-il que les monuments élevés au XIV^e^ siècle sont extrêmement rares.

La construction de l'église d'Avioth, commencée au déclin du XIII^e^ siècle ou au début du XIV^e^, a, très certainement, traversé des fortunes diverses, comme le témoignent les différents styles d'architecture qui ont laissé leur empreinte sur toutes les parties de l'édifice. Evidemment, après la construction du chœur en entier (1) et du rez-de-chaussée, les travaux auront subi une longue interruption. Lorsque la tempête se fût calmée, l'architecte primitif était peut-être mort, et un maître, moins expérimenté, aura été chargé de l'achèvement de l'église. Mais, le plan initial reçut alors plus d'une modification, imposée peut-être par la pénurie des ressources, où l'on reconnaît surtout l'influence d'un art en décadence dont les piliers de la nef et les fenêtres des étages supérieurs nous offrent de déplorables exemples.

C'est probablement au XV^e^ siècle qu'a été adaptée, au pilier contre lequel est adossé le bénitier, la tablette inclinée supportée par un socle en encorbellement, que M. Ottmann croyait représenter les *tables de la loi* et qui, d'après M^gr^ Barbier de Montault (2), aurait été affectée à la liste des indulgences. Dans le même pilier, se trouve encastrée une dalle funéraire, portant la date de 1472 et dont l'inscription sera rapportée plus loin.

Les deux piliers en tête de la nef sont également des massifs de maçonnerie cantonnés de neuf colonnettes s'élevant d'un

(1) Sauf les fenêtres dont les meneaux accusent le XV^e^ siècle.

(2) M^gr^ Barbier de Montault, *Journ. d'un voyage arch.* etc. *Journ. de la Soc. d'arch. lorr.*, sept. et oct. 1889, p. 207.

seul jet jusqu'à la naissance de la grande voûte. Du côté des collatéraux ces piliers présentent un tracé rectangulaire et les nervures des voûtes pénètrent dans le massif nu sans chapiteau.

Les quatre piliers de l'entrée du chœur égalent en élégance et en hardiesse les plus beaux faisceaux de nos cathédrales du XIII^e^ siècle; ici les nervures des grandes voûtes descendent jusqu'à la base même du pilier. Au revers, dans les bas-côtés du chœur, le massif central est cantonné de cinq à six colonnettes engagées, à chapiteaux, sur lesquelles s'appuient les nervures des basses voûtes.

Aux murs d'enceinte, les formerets des fenêtres, les arcs-doubleaux et ogives s'appuient sur des demi-faisceaux composés de colonnettes, généralement au nombre de sept, à chapiteaux surmontés de tailloirs octogones. De chaque côté, à l'entrée du transept, la colonnette centrale est remplacée par un pilastre à section rectangulaire, prolongement de l'arc-doubleau de même profil.

Les demi-faisceaux, appuyés aux contre-forts qui font saillie à l'intérieur de l'abside et séparent les chapelles, ne présentent que cinq colonnettes, également ornées de chapiteaux. Ils ont cela de particulier que chaque groupe comprend deux colonnettes annelées.

A chacun des quatre angles des bras du transept existe une colonne à chapiteau qui s'élève d'un seul jet de la base à la voûte pour soutenir les arcs ogives.

Chapiteaux.

C'est surtout dans la sculpture des chapiteaux que les artistes du moyen-âge trouvaient l'occasion de montrer leur talent si fécond, tant au point de vue de la composition que de la finesse d'exécution; car il était généralement admis à cette époque que les chapiteaux d'un même monument, tout en se renfermant dans un galbe uniforme, devaient tous être variés. Nous trouvons cette règle pleinement confirmée dans l'église d'Avioth où il n'existe pas deux chapiteaux identiquement semblables.

Sculptés dans une seule assise, le tailloir compris, les chapiteaux, dont la corbeille a perdu les crochets qui caractérisent l'ornementation de ce membre d'architecture au XIII^e^ siècle, sont exclusivement ornés de divers végétaux et de fleurs, généralement sur un rang dans le chœur et l'abside, et sur deux rangs, débordant la saillie de l'abaque, dans la nef et les collatéraux. On y distingue des feuilles de chêne, d'érable, de lierre, de vigne, de renoncule, de nénuphar et de cette grande fougère qui pousse sur les parois des murs humides. Dans l'abside, principalement, les feuilles font place à des fleurs épanouies et vues de face, roses et marguerites. Ces végétaux sont copiés avec une rare perfection; mais, en voulant imiter scrupuleusement la flore naturelle des champs, les artistes, ici comme dans tous les monuments des XIV^e^ et XV^e^ siècles, sont tombés dans la sécheresse et la manière; leurs ornements, par le manque de simplicité dans le modelé, sont devenus confus et mesquins et nous sommes déjà loin de cette belle flore monumentale qui distingue les frises et les chapiteaux du XIII^e^ siècle.

Avec l'emploi de piles divisées en faisceaux de colonnettes, la forme d'encorbellement, donnée aux chapiteaux jusqu'au XIII^e^ siècle, a disparu; ceux-ci, en perdant de leur saillie et de leur hauteur, ne présentent plus guère qu'une sorte de guirlande de feuillage ou de bagues ornées mettant une assise de séparation entre les lignes verticales des piliers et les naissances des arcs. Il en est de même des chapiteaux de meneaux qui ne peuvent plus être considérés que comme de simples ornements destinés à marquer le point de départ des courbes.

Les abaques ou tailloirs, pris dans l'assise du chapiteau, sont bas et peu saillants, tracés suivant un octogone régulier.

Les chapiteaux, des piliers cantonnés de quatre colonnes, à l'entrée de la nef, sont surmontés de tailloirs circulaires.

Comme toutes les sculptures qui ornent l'intérieur de l'église, celles des chapiteaux ont été badigeonnées à la chaux vive, par les hommes de goût du siècle dernier.

Bases des colonnes.

La base des piliers et des colonnes, d'inégale hauteur en raison des diamètres des colonnes réunies en un seul faisceau, se compose d'un tore très épanoui relié au fût par une ou deux baguettes en retraite. Chaque colonnette engagée est pourvue de sa base.

Le piédestal se compose de deux socles octogones, à côtés égaux, séparés par une gorge; ce profil, appliqué d'une manière générale, ne diffère que pour les deux colonnes crucifères de l'entrée de la nef, près du grand portail, et pour les colonnettes engagées de l'embrasure du portail méridional.

Fenêtres et vitraux peints.

Le chœur, à la partie supérieure, est éclairé par sept fenêtres : les deux premières divisées en quatre baies à meneaux prismatiques, et les cinq autres formant des lancettes géminées, à meneaux également prismatiques, surmontées chacune de trois trèfles.

Deux seulement de ces fenêtres ont conservé leurs vitraux peints, malheureusement déjà fort dégradés, mais produisant encore un effet très agréable à l'œil. Celui du fond représente le *Couronnement de la Vierge* et *les donateurs;* l'autre, les apôtres saint *Pierre* et saint *Paul.*

L'ornementation de ces vitraux est imitée de celle de l'architecture flamboyante : les personnages, trop petits d'échelle, sont couronnés et comme écrasés par des pinacles hérissés d'aiguilles à crochets et terminés par des fleurons, le tout d'une coloration très puissante.

Les transepts sont éclairés, au sud par une rose déjà décrite, et au nord par une vaste verrière à six baies séparées par des meneaux prismatiques et surmontées de compartiments flamboyants; ces derniers sont encore pourvus de quelques verres colorés. — Il ne reste plus d'un vaste *jugement dernier*, autrefois peint dans la rose méridionale, que quelques débris difficiles à déterminer.

La nef, outre les deux splendides roses du pignon de la façade occidentale, précédemment décrites, est éclairée par quatre grandes fenêtres. La première, à droite en entrant, est à six baies séparées par des meneaux prismatiques; c'est contre la partie triangulaire en maçonnerie de cette verrière que, primitivement, aurait été adossé l'orgue, aujourd'hui installé dans la tribune de construction peu ancienne.

La fenêtre suivante et celle située en face, sont divisées en quatre baies par des meneaux prismatiques et surmontées de compartiments flamboyants. Ni l'une, ni l'autre ne peuvent être antérieures au XV^e^ siècle.

La quatrième fenêtre, celle à gauche en entrant par le grand portail, est la plus ancienne et remonte sûrement au XIV^e^ siècle; elle est divisée en cinq baies séparées par des colonnettes cylindriques engagées, à bases et chapiteaux, et surmontées d'un réseau de compartiments quadrilobés, encadré par un arc ogival d'un beau profil.

La lancette du milieu et celle à sa gauche, ont seules conservé leurs vitraux consistant, pour chacune, en une série de huit médaillons circulaires, dont sept seulement subsistent, disposés en une ligne perpendiculaire; ces médaillons, sur fond blanc, sont encadrés d'une bordure de petits carreaux alternativement rouges et jaunes.

Chaque médaillon est lui-même entouré de deux bordures étroites composées de petits compartiments carrés et rectangulaires de couleur également rouge et jaune. Dans la bordure intérieure, les carrés, qui alternent avec des rectangles et des losanges, sont ornés d'une sorte d'étoile, formée de deux traits doubles de couleur noire qui se croisent et sont cantonnés de petites hachures. Le fond bleu des médaillons est orné d'arabesques végétales finement esquissées.

A l'intérieur, chaque médaillon est coupé au milieu par une tringle équarrie de fer scellée dans les meneaux qui séparent les baies. A l'extérieur les armatures se trouvent à la séparation des médaillons. Ces tiges de fer ou *barlotières* sont garnies chacune de quatre ou cinq pitons qui traversent le vitrail

et reçoivent, du côté opposé à la barre, des pointes ou des clous pour la retenir.

La lancette à gauche du spectateur renferme les tableaux suivants, en commençant par la base :

1° *L'Annonciation.* — L'ange, à la figure juvénile, aux cheveux courts et crépus, nimbe et ailes d'argent, buste couvert d'une tunique jaune dont les plis sont accusés par quelques hachures noires, est placé à sénestre. De la main gauche, il tient un phylactère, avec une inscription dont on n'aperçoit plus que les deux premières lettres, en *majuscules gothiques*, du mot MARIA, tandis que sa main droite levée indique qu'il est l'interprète des volontés du Seigneur. Marie, à droite, la tête légèrement penchée en avant, écoute la voix du messager céleste; seule la partie supérieure du buste de la Vierge est encore visible. M. Ottmann dit qu'elle portait dans sa main gauche un livre à fermoir qui, aujourd'hui, a disparu.

2° *La Visitation.* — La sainte Vierge à gauche, aux traits jeunes et réguliers, les cheveux flottants, est vêtue d'une robe pourpre dont les plis sont dessinés par des traits noirs; elle tient de la main droite un livre à fermoir et avance la main gauche comme pour serrer sa cousine dans ses bras. Sainte Élisabeth, à droite, paraît beaucoup plus âgée et les traits de la figure sont plus communs; elle porte un voile rougeâtre et est vêtue d'une robe verte dont les plis sont accusés par les plombs qui enchâssent le verre.

3° *La Nativité.* — La figure de la Vierge-mère, qui se trouvait à gauche, a disparu; il ne reste plus que la partie supérieure de la tête entourée d'un nimbe. L'enfant Jésus, aux cheveux bouclés, est étendu nu, avec la rigidité de la mort; ses traits accusent un âge beaucoup trop avancé.

Il est étendu sur une draperie jaune à grands plis dessinés par les plombs.

Saint Joseph, à droite, regarde la scène ; ses cheveux longs sont encadrés d'un nimbe d'or, ses vêtements sont pourpres et verts.

Au premier plan, sont dessinés en traits noirs un bœuf et

un âne couchés. A la voûte de l'étable est suspendue une lampe antique.

4° *L'Adoration des Mages.* — A droite, la Vierge est assise; l'enfant Jésus, en chemise blanche, les cheveux bouclés et la tête entourée d'un nimbe crucifère, est debout sur son genou. Marie est vêtue d'une robe verte et d'un manteau pourpre; sur sa tête, aux cheveux flottants, est posée une couronne à fleurons ornée de pierres précieuses et entourée d'un nimbe; la main droite étendue, exprime la crainte de voir tomber son divin Fils. L'enfant, de la main droite levée, tient un oiseau (?), et, de la main gauche, il puise dans la coupe d'or que lui présente un Mage à genoux. Ce dernier, la tête nue, cheveux et barbes assez longs, porte de la main gauche sa couronne renversée.

Derrière lui se tiennent les deux autres Mages, tous deux barbus, portant sur la tête la couronne à fleurons. L'un d'eux, vêtu d'un manteau vert, présente de la main droite un ciboire; il contemple l'enfant Jésus et lève la main gauche en signe d'admiration. Le dernier roi Mage, dont on n'aperçoit que le buste, regarde le personnage précédent; de l'index de la main droite levée, il montre une étoile. Les figures de ce médaillon, un des mieux conservés, sont très expressives.

5° *L'Apparition de l'Ange aux Bergers.* — Dans la partie supérieure, un ange, aux cheveux bouclés entourés d'un nimbe d'or, plane dans les airs et déploie un phylactère portant, en majuscules gothiques, ces mots : NATVS EST OPVE. M. Ottmann, dans la planche n° 1 qui accompagne son *Esquisse arch. et hist., etc.*, a fait reproduire cette inscription, grandeur naturelle; il a lu NATVS EST OPVA, qu'il a traduit par : *Natus est o pastores venite adorare* ou bien *ad Dominum.*

Nous avons, de notre côté, examiné attentivement cette inscription, et nous pouvons affirmer qu'elle est bien composée des caractères que nous donnons plus haut. Sans la présence de l'*O* après le mot EST, il faudrait certainement lire *Natus est puer;* mais l'*O* en question est parfaitement visible, ce qui nous oblige à interpréter l'inscription comme suit : *Natus est*

o populi (ou *pastores*) *venite : Il est né, ô peuples* (ou *ô bergers*), *venez !*

L'ange s'adresse à deux bergers dont l'accoutrement est composé d'un étroit pourpoint, d'une courte draperie jetée sur l'épaule, de houseaux collants et de souliers à la poulaine. L'un, celui à droite, est représenté debout montrant l'ange de la main; l'autre, dont le buste et la tête ont disparu, était figuré assis. Entre les deux bergers sont représentés, un chien (genre lévrier), un bâton, gros et recourbé comme les houlettes du moyen-âge et une cornemuse.

6° *La Présentation au temple.* — Au milieu Jésus, sous les traits d'un enfant portant le nimbe crucifère, en tunique jaune, est debout sur une table couverte d'une nappe blanche ornée de franges; il a la main droite levée et les trois premiers doigts, seuls visibles, étendus comme pour bénir. Il est soutenu, à droite, par le vieillard Siméon en robe rouge et le buste couvert d'une draperie blanche.

A gauche, la sainte Vierge nimbée, légèrement penchée en avant, soutient également l'enfant des deux mains. Derrière elle, sainte Anne, le front ceint d'un bandeau noué sur la tempe, porte un cierge et une corbeille renfermant l'offrande de la sainte Famille.

Ce médaillon est bien conservé.

7° *La Fuite en Egypte.* — La sainte Vierge nimbée, la tête inclinée à gauche, est assise sur l'âne tourné vers la droite; elle est vêtue d'une robe pourpre et presse dans ses bras son divin Fils qui boit le lait du sein virginal. Saint Joseph, vêtu d'un manteau rouge et chaussé de souliers à la poulaine, tient l'âne par la bride.

Le médaillon supérieur a disparu.

La lancette, à droite de celle que nous venons de décrire, a également perdu son médaillon inférieur, le premier de cette série; ceux qui subsistent, au nombre de sept, retracent les scènes suivantes :

1° *L'Entrée du Christ à Jérusalem.* — Jésus, assis sur un âne et chevauchant vers la droite, est vêtu d'une tunique verte et

d'un manteau pourpre; la tête a disparu. Derrière lui deux disciples nimbés : celui au premier plan est vêtu d'une tunique rouge et d'un manteau vert; il tient de la main droite, serré contre la poitrine, un livre à deux fermoirs : c'est saint Jean.

Devant l'âne, un personnage très mutilé étend par terre une draperie blanche. Au-dessus, un jeune homme, le buste penché hors d'une fenêtre, jette des palmes. Ce médaillon est le plus dégradé.

2° *La Cène.* — Jésus, dont la tête a disparu, et les apôtres groupés à droite et à gauche, sont assis à une table couverte d'une nappe blanche magnifiquement drapée par devant. Sur la table sont représentés, au simple trait, deux cruches, des plats, des assiettes et de petits pains. Les têtes des apôtres, toutes à longs cheveux et nimbées, sont très expressives, marquant l'étonnement.

3° *Le Baiser de Judas.* — Au milieu, Jésus à longs cheveux et portant le nimbe crucifère, vêtu d'une robe pourpre, est penché en avant embrassant sur la joue le traître Judas. Ce dernier est accompagné de quatre soldats, brandissant des glaives et des hallebardes et coiffés de heaumes et de bassinets. Sur la cotte de mailles, ces soldats portent, comme les lansquenets, la huque à compartiments en losanges; ils sont chaussés de jambières et de solerets à la poulaine. Sur le bouclier de l'un figure *le lion luxembourgeois.*

Une lanterne, de forme circulaire, jette une lueur blafarde sur cette scène émouvante.

4° *La Flagellation.* — Jésus, les mains liées et ceint d'une draperie jaune, est attaché à une colonnette dont le chapiteau est orné de deux crochets, comme dans l'architecture du XIII^e^ siècle; sa tête, à longs cheveux brunâtres, porte le nimbe crucifère. A gauche, un des bourreaux, vêtu d'une tunique jaune, lève le bras pour frapper avec un fouet à double lanière; l'expression de sa figure est plutôt comique que terrible. Le bourreau de droite, vêtu d'une tunique verte, a presque entièrement disparu.

5° *La Crucifixion.* — Au milieu, le Christ couronné d'épines est fixé sur la croix dont la partie supérieure porte, sur la

tablette posée diagonalement, les initiales INRI en majuscules gothiques. La tête du Christ est peu accusée et l'on a exagéré la maigreur du corps par une profusion de traits noirs destinés à faire ressortir les côtes. A sa droite, Marie, dont les traits expriment la plus vive douleur, rejette la tête en arrière à la vue d'un reptile, dragon aux ailes de chauve-souris, au front armé de cornes et au corps de serpent, qui représente Satan insultant à sa douleur. De l'autre côté, saint Jean debout, la main droite élevée suppliante vers le Christ, tient de la gauche un livre.

6° *Les saintes Femmes au Sépulcre.* — Saint Jean nimbé, reconnaissable au livre qu'il porte, et deux femmes voilées, également nimbées, portant des boîtes à parfums, se penchent vers le tombeau vide au-dessus duquel plane un ange.

Deux soldats, couverts de cottes de mailles, sont couchés endormis au pied du sépulcre. L'un, celui de gauche, tient de la main droite une lance et porte un bouclier ovale orné du *lion luxembourgeois* simplement ébauché au moyen de traits noirs; l'autre gardien appuie son bras sur un bouclier triangulaire qui porte pour armoiries, *trois besants* ou *annelets disposés 2-1*.

7° *L'Apparition du Christ à Marie-Madeleine*, ou le *Nolime tangere.* — Le Christ, dont la tête à longs cheveux porte le nimbe crucifère, est vêtu d'une robe pourpre; les pieds et les jambes sont nus, le corps est légèrement courbé en avant et les mains étendues comme pour défendre son approche. Devant lui, Madeleine nimbée est à genoux, la main gauche étendue en avant. Le paysage est orné de plusieurs arbres verts. Derrière le Christ, on remarque une petite croix d'or fleuronnée.

Dans le trèfle qui surmonte cette lancette, on aperçoit la figure du Christ ornée du nimbe crucifère, vêtu d'une robe pourpre et d'une sorte de camail de même nuance.

Les trèfles et les quatrefeuilles qui surmontent les cinq baies de cette verrière, sont munis de carreaux bleus, blancs, jaunes et rouges ornés de cercles étoilés.

La dernière lancette était décorée de petits médaillons, sur une ligne perpendiculaire, renfermant chacun une étoile à

quatre branches vertes ornée, au milieu, d'une étoile plus petite à quatre branches rouges, le centre formant un losange jaune.

Les vitraux que nous venons de décrire mériteraient certainement une étude plus approfondie; nous aurions été heureux de l'entreprendre, si nous n'avions craint de dépasser le cadre dans lequel nous devons nous renfermer. La description sommaire, que nous donnons de ces vitraux, fera vivement regretter la perte de ceux qui, par suite de remaniements, ont pu disparaître.

M. Ottmann, et après lui, M. l'abbé Jacquemain, ont vu, dans les vitraux de l'église d'Avioth, l'art de l'imagier sur verre à son enfance : c'est une appréciation qu'ils n'auraient certes pas émise s'ils avaient mieux connu l'histoire de la peinture sur verre et étudié les transformations que cet art a subies dans le cours du moyen-âge. Arrivée à son apogée au XIII^e^ siècle, la peinture translucide, à mesure qu'elle incline alors vers le réalisme, perd les qualités qui donnaient aux vitraux de cette époque cette harmonie veloutée et profonde qui n'a plus été atteinte par la suite.

Dans la composition des médaillons décrits plus haut, l'artiste, en tendant visiblement à rendre la réalité et en recherchant les tons brillants, s'est déjà sensiblement écarté des principes qui guidaient les maîtres des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Les personnages de nos vitraux ont des poses le plus souvent outrées et le geste tombe dans le maniéré; mais les draperies, en revanche, sont parfaitement dessinées. Ces tableaux, où le sentiment dramatique est apparemment cherché, devaient, comme les statues qui décoraient les façades, frapper l'esprit et parler aux yeux des plus ignorants : c'étaient là les livres où lisaient couramment nos ancêtres du moyen-âge, mais qui sont devenus inintelligibles aujourd'hui pour la plupart d'entre nous.

Galerie de service.

Une galerie, étroite et dépourvue de balustrade, règne tout autour de la nef, des transepts et du chœur; pratiquée

sous les appuis des fenêtres, cette galerie passe à travers les piles et elle franchit le grand arc de la chapelle neuve au moyen de gradins.

Nous ne saurions donner à cette galerie le nom de *triforium* qui, dans les grandes églises et cathédrales du moyen-âge, occupe ordinairement toute la largeur des collatéraux.

Ces galeries, pratiquées dans beaucoup d'églises de cette époque, facilitaient la pose des échafaudages pour l'entretien des constructions et des verrières; elles pouvaient également faciliter la tenture des nefs les jours de fête.

Clôture du chœur.

Le chœur, surélevé au-dessus du sol de la nef et du transept, et placé au même niveau que les bas-côtés qui l'enveloppent, est séparé de ces derniers par des entre-colonnements d'inégale hauteur. Aux faces latérales, la clôture se compose d'un mur peu élevé surmonté d'une arcature à jour, grillagée (1), d'un beau dessin. Malheureusement, cette belle dentelle de pierre disparaît derrière les dossiers de stalles en bois finement fouillé, mais en complet désaccord avec la belle ornementation architecturale du sanctuaire. Espérons que l'enlèvement de ces boiseries rendra bientôt à cette partie de l'église son beau cachet primitif (2).

(1) Le grillage du côté de l'Évangile fut exécuté, vers 1720, par *François Lebrun*, de *Villers-le-Rond;* il occasionna à la fabrique une dépense de 249 l. 15 s. 6 d. sur laquelle somme ledit *Lebrun* toucha 141 l. 19 s. 6 d. pour la façon. Les fers, presque tous fournis par *Dom Gille*, cellérier de l'abbaye d'*Orval*, revinrent à 107 livres 16 sols. — Le grillage du côté de l'Épître, fait à la même époque par *André Paute* ou *Le Paute*, serrurier à *Thonne-la-Long*, fut payé 276 l. 2 s., sur laquelle somme, 185 l. 12 s. pour la façon, 45 l. pour les fers achetés à *Dom Gille*, 13 l. 15 s. pour ceux fournis par *André Paute* lui-même, et 31 l. à la fille de *Clause* de *Chauvency-Saint-Hubert* et au sieur *Bertrand* pour avoir platiné les fers provenant de la quête chez MM. le *marquis de Raggy de la Claire-Eau* et *de Henriquet;* et enfin 15 s. « pour avoir été trois fois à Orval chercher de l'huile et des couleurs pour grabouiller la grille des claustraux. (Comptes de la fabrique pour 1720-1721.)

(2) Nous ne discutons nullement le mérite de ces boiseries qui, d'après M. Ottmann, auraient été posées en 1790, par un sieur *Bandeville*, de Stenay.

Dans le sanctuaire, qui est surélevé au-dessus de l'avant-chœur au moyen d'une nouvelle rangée de trois gradins, se trouvent, à droite (côté de l'Épître) dans le mur de clôture, les sièges du célébrant et de ses deux assistants aux messes solennelles. Ils se composent d'un banc rectangulaire en pierre, de faible élévation, orné sur le devant d'une arcature trilobée et abrité par un voûtain à trois travées.

Le dossier est divisé en trois parties par des colonnettes engagées, à bases et chapiteaux, surmontées de trois arcatures simulées.

La partie supérieure est, extérieurement, ornée de petits gâbles à crochets reliés par des redents, de pinacles et d'une arcature en application. Le profil des moulures indique le XV^e^ siècle.

M. Palustre et M^gr^ Barbier de Montault, qui ont visité l'église d'Avioth en 1884, ne connaissent en France qu'un autre exemple de ce siège liturgique : il existe dans l'ancienne abbaye de Montbenoît (Doubs) et est sculpté également en pierre (XVI^e^ siècle) (1).

Le fond du sanctuaire est fermé, entre les colonnes monocylindriques groupées en hémicycle, au moyen de murs d'une certaine hauteur surmontés, à droite, d'un magnifique tabernacle en pierre, au fond et à gauche, d'une sorte de balustrade ajourée composée de compartiments intérieurement ornés de redents.

Tabernacle. — Le magnifique tabernacle en pierre, qui surmonte le mur à droite du sanctuaire, forme une pyramide entièrement ajourée dont l'aiguille, ornée de crochets, s'élève jusqu'à la cime de l'archivolte.

L'armoire est de forme hexagone et chacune de ses faces est percée d'une baie flamboyante surmontée d'un gâble infléchi terminé en mince aiguille fleuronnée. Cette armoire, dont les angles sont décorés de pinacles finement ciselés, forme la base d'un nouvel étage en retrait, de moindre élé-

(1) *Journ. d'un voyage arch.*, etc., dans le *Journ. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1889, p. 208.

vation, mais offrant le même dessin. Cet étage est entouré de six contre-forts reliés par des redents fleuronnés et surmontés d'arcs-boutants. Tous les rampants sont ornés de crochets délicatement refouillés.

Ce bijou artistique repose sur une colonne cylindrique débordant le mur de clôture; le chapiteau de cette colonne est décoré, de chaque côté du mur, d'un bas-relief figurant un ange muni d'une banderole sans légende et de feuilles d'un beau galbe.

Ce tabernacle, analogue à ceux de Grenoble et de Saint-Jean-de-Maurienne, est pourvu d'une porte en fer ornée de trèfles découpés à l'étampe (1) et portant une inscription en minuscules gothiques, reproduite par M. Ottmann, laquelle a vainement, jusqu'ici, exercé la sagacité des archéologues. M. Ottmann l'a traduite par ces mots : *Jesus Christus... Chrisma;* et M. l'abbé Jacquemain par : *Jesus Christus filius Dei, Ave Maria.* Pour nous, les premiers caractères de l'inscription restent indéchiffrables; dans la deuxième partie, nous croyons lire : *J(ésus) F(ili)US MA(riæ).*

Nous rappellerons que l'établissement des tabernacles sur les autels ne date guère que du siècle dernier. Jusqu'au XVII^e^ siècle, les saintes hosties étaient déposées dans des édicules, en bois, en pierre ou en métal, avec lanterne pour loger une lampe, et placés à côté de l'autel.

Trône de la statue de Notre-Dame d'Avioth. — En face le tabernacle, on remarque un édicule qui sert de support à l'antique statue de Notre-Dame d'Avioth. Cet édicule, posé sur un pilastre à pans coupés (2) avec chapiteau orné de feuilles, est composé d'une armoire carrée servant aujourd'hui de tronc,

(1) L'*étampe* est une matrice de fer trempé, un coin auquel on a donné en creux la forme de l'objet à étamper.

(2) Ce pilastre est de reconstruction récente. Voici ce qu'en dit Jean Delhotel : « Le trou qui se trouve au pied de la piramide s'at fait par des curieux, « pensant par ce trou tirer de l'espine sur laquelle ceste s^te^ image fut trouvé, « laquelle à son invention sans doubte, at esté distribué entre les fidels pour « mémoire comme s'at fait à aultre lieu. » (*Bref rec. de l'estat de l'église,* etc., ch. 8).

percée de quatre ouvertures ogivales : trois vers le sanctuaire et une quatrième prenant jour sur le bas-côté de l'abside. Les deux ouvertures latérales sont divisées en lancettes géminées surmontées d'un quadrilobe; celle du milieu est fermée au moyen d'une porte en fer, grossièrement découpée au burin, munie d'une *serrure à vertevelle* (1) semblable à celle du tabernacle. La partie supérieure de l'édicule est ornée d'une arcature, de petits gâbles à crochets et de feuilles autrefois dorées.

La statue de la Vierge-mère, à laquelle cet édicule sert de piédestal, est surmontée d'un dais finement découpé appuyé à un pinacle orné d'arcatures simulées ; elle est accostée de deux anges céroféraires, vêtus de longues tuniques à manches pendantes et bordées d'un étroit galon, à genoux sur des socles ornés de feuilles. Ces deux statues sont d'exécution assez médiocre.

A côté, se trouve une armoire en pierre destinée aux reliques et au trésor; elle est aujourd'hui fermée au moyen d'une simple porte en bois surmontée d'une rosace. Cette armoire, en encorbellement, s'appuie sur un ange qui tient un cierge posé horizontalement et terminé en forme de croix; devant lui se développe une draperie brodée. A la partie supérieure, une corniche, ornée de feuilles, est terminée en forme de tour crénelée.

Au-dessus et un peu à droite de la porte de communication entre la sacristie et le chœur, on remarque une construction dont la destination n'a pu être exactement déterminée; ouverte du côté du sanctuaire et appuyée à droite contre un des piliers monocylindriques, elle est fermée, à gauche, au moyen d'une balustrade à compartiments flamboyants avec appui crénelé et, derrière, au moyen d'une dalle massive.

Quelle était la véritable destination de cette construction bizarre?

M. Jeantin y avait reconnu le siège destiné au *comte de*

(1) Serrure à bosse avec verrou à moraillon pouvant être rendu fixe au moyen d'un pêne passant dans un auberon.

Chiny! MM. Ottmann et l'abbé Jacquemain l'avaient prise pour « *le doxal* ou *chantuaire inachevé* » dont parle M. Jean Delhotel. — Suivant Mgr Barbier de Montault, c'était la chaire où se faisait l'ostension des reliques et où se publiaient les *pardons*.

Dans la corniche inférieure est pratiquée une ouverture rectangulaire où l'on remarque, bien visibles, deux entailles produites par le frottement de cordes sur la pierre. Ce prétendu siège, qui ne pouvait assurément servir à cet usage, n'aurait-il pas tout simplement contenu l'horloge ou, comme le veut la tradition, une clochette munie d'un cordon pour annoncer l'arrivée du prêtre à l'autel?

Jubé ou doxal. — Le manuscrit de Jean Delhotel nous apprend que de son temps, en 1668, on voyait encore à l'entrée du chœur « un *doxal* ou *chantuaire* non achevé faute d'argent. »

Le *doxale* ou *jubé* appartient à la primitive Église : c'était une tribune élevée, placée en bas du chœur, du haut de laquelle se faisaient les leçons tirées des épîtres ou des évangiles et même des prédications. A dater du XIIe siècle, les jubés de nos églises occidentales forment une séparation, une sorte de galerie relevée, entre le haut de la nef et le bas du chœur.

Le jubé de l'église d'Avioth, comme ceux de toutes nos églises cathédrales, abbatiales et même paroissiales, a disparu. Il existait encore en 1714, époque où il fallut exécuter des ouvrages de consolidation relatés, en ces termes, dans les comptes de la fabrique pour l'année 1714-1715 :

« Au Sr *Bertignon*, celle de 15 livres 5 sols, pour avoir « travaillé pendant 15 jours et demi à déplancher le doxal, « à forer les trous pour mettre les ancres au dit doxal, cré- « pir, blanchir et netoier tant le doxal qu'à plusieurs autres « endroits de l'église. »

« Item au frère *Jean*, facteur d'Orval, 22 livres 18 sols pour « le prix de l'achat de 200 livres de fer fort emploié aux « ancres du doxal lesquelles il a fallu mettre parce qu'il me- « naçait de tomber. »

« Item à la femme de *Hugo Chenet*, celle de 9 sols pour « avoir été au Mont-Saint-Martin pour appeller l'hermite qui « est ingénieur pour visiter le doxal et sur ce qu'il menaçait « ruine. »

On aperçoit encore à l'entrée du chœur, en avant de la balustrade actuelle, les trous, percés dans le pavé, qui indiquent probablement l'emplacement de l'ancien doxal ou chantuaire, comme l'appelle le curé Jean Delhotel.

Chaire à prêcher.

La chaire à prêcher, en pierre, de forme hexagone, est adossée contre le pilier en tête de la nef, du côté de l'Évangile. Elle présente trois faces couvertes de bas-reliefs; sur celle du milieu est figuré le *Couronnement de la Vierge*. La Reine des cieux est représentée debout, posant son pied sur le croissant et entourée d'une auréole formée d'étoiles; elle porte l'enfant Jésus sur le bras gauche et tient de la droite un raisin; deux anges placent sur sa tête la couronne royale.

Sur les faces latérales on remarque, à droite, le buste d'un évêque mitré entouré d'une guirlande; il tient de la main droite un livre ouvert et appuie la gauche sur une banderole que soutiennent deux anges.

Dans le compartiment de gauche est sculpté le buste d'une femme, coiffée d'un bonnet, comme on en porte sur les bords du Rhin, vêtue d'un corsage, avec échancrure carrée au milieu et muni de manches bouffantes. Ce buste, comme le précédent, est encadré d'une guirlande végétale; la femme est figurée tenant, comme l'évêque, un livre ouvert; deux anges soutiennent également une banderole enroulée à la partie supérieure.

Les bas-reliefs de ces deux faces latérales sont accompagnés de chaque côté d'un écusson présentant sept échancrures; malheureusement, les armoiries qui y étaient autrefois peintes étant complètement effacées, il nous est impossible de rechercher quels personnages représentaient les deux bustes.

La chaire repose sur un pédicule orné de colonnettes en-

gagées simulant des pattes d'aigle. Le chapiteau est flanqué de deux larges consoles qui encadrent un troisième écusson armoyé de l'aigle de la maison d'Autriche, ce qui place la construction de la chaire sous le règne de Charles-Quint (1519-1556). A l'appui de cette indication, nous trouvons au pied du pédicule le millésime 1538 en chiffres arabes (1). Les caractères : NOE. F., gravés en creux. immédiatement au-dessous, fournissent, très probablement, le nom du sculpteur.

La plinthe représente, en bas-relief, un *squelette* couché que, malgré l'inscription IHS gravée au-dessus en creux, nous nous refusons à considérer comme étant le *Christ au tombeau*, ainsi que l'ont avancé MM. Ottmann et l'abbé Jacquemain. Au-dessus, dans un médaillon, figure le buste d'un personnage sans attribut apparent.

Cette chaire, comme toutes les autres sculptures de cette époque, est d'une composition et d'une ornementation un peu lourdes ; elle était entièrement polychrome, comme l'attestent les traces de dorure et de couleurs qui s'y remarquent encore.

Les statues de la nef et du chœur.

Les statues des douze apôtres, portées sur des culs-de-lampe ornés pour la plupart d'anges jouant de différents instruments de musique et surmontées de dais, sont adossées aux piliers des faces latérales du chœur et de la nef, en souvenir de la consécration de l'église ; elles sont reliées, au fond du sanctuaire, derrière le maître-autel, par la statue du Christ couronné, tenant de la main gauche le globe, et celle de sa divine Mère, également couronnée et figurée les mains jointes. OEuvre du XV^e^ siècle, ayant les qualités et les défauts de la statuaire de cette époque, ces sculptures ont été dénaturées par l'affreux badigeon si maladroitement appliqué en 1834. Elles

(1) L'usage des chaires à prêcher n'est pas antérieur au XV^e^ siècle, les jubés en tenant jusqu'alors lieu. — C'est particulièrement pendant le XVI^e^ siècle, au moment de la réformation, que l'on établit les chaires dans les nefs, afin que le prédicateur se trouvât au milieu de l'assistance. Cf. Viollet-Le-Due, *Dict. rais. de l'arch. franç.*, etc., t. II, p. 406-412.

avaient été repeintes, une première fois en 1749, par le peintre Collet, d'Halanzy; celui-ci, très probablement, avait déjà détruit l'harmonie des premières nuances, adoptées par les artistes du XV^e^ siècle, pour y substituer une coloration plus heurtée et plus brillante, encore exagérée sans nul doute par le badigeonneur de 1834, par suite de l'ignorance des vrais principes de la peinture appliquée à la sculpture.

Parmi ces apôtres, bien caractérisés par leurs attributs, nous désignerons, à gauche du Christ, *saint Jean* tenant de la main droite une banderole avec inscription indéchiffrable et de la gauche une cuve en bois représentant le *dolium* d'huile bouillante dans lequel il fut plongé; un oiseau est posé sur le bord de la cuve.

A côté, *saint Philippe* tient de la droite un poisson, et de la gauche deux pains. Près de lui, *saint Jacques le majeur*, coiffé d'un chapeau orné d'une coquille, comme celle qu'il montre de la main droite, porte à son côté une aumônière.

Sur le dernier pilier, à droite au fond de la nef, *saint Barthélemy* est représenté, comme l'a figuré Michel-Ange à la chapelle Sixtine, par sa peau écorchée qu'il tient de la main gauche et rappelant son cruel martyre.

Saint Pierre et *saint Paul* se distinguent, le premier par les clefs et le second par l'épée; l'un et l'autre tiennent un livre fermé.

Une 15^e^ statue, aujourd'hui reléguée au fond du collatéral droit, sous la tour méridionale, présente sous les pieds un écusson aux armes de la famille d'Orléans : *d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au lambel à trois pendants d'argent.* Cette statue, prise par M. Jeantin pour sainte *Marguerite de Hongrie* et par M. l'abbé Jacquemain, pour sainte *Jeanne de Bourbon*, représente évidemment *saint Jean l'Évangéliste.* L'écusson, dont elle est ornée, serait, à notre avis, celui du donateur. Contre le second pilier de gauche, à l'entrée de la nef, est adossée une petite statue, dans une niche en pierre, représentant une femme accompagnée d'un animal fabuleux.

A côté de la chaire à prêcher, appuyé sur une console ornée d'un buste humain avec l'inscription ECCE HOMO, on

remarque le *Christ montré au peuple par Pilate*. Ce groupe, œuvre médiocre de sculpture du XVI^e^ siècle, a été rendu absolument grotesque par le badigeon dont les deux statues sont couvertes. Pilate, avec son pourpoint court orné de galons et d'un grand rabat frangé de glands à houppe, représente le grand seigneur sous Charles-Quint, en costume de gala; il est chaussé de bottes à l'écuyère et coiffé d'un bonnet pointu.

Peintures murales.

Les belles peintures, qui couvraient, en différents endroits, les murs et les colonnes, ont disparu, probablement au siècle dernier, sous une couche épaisse de chaux vive. M. Ottmann en ignorait même l'existence.

En 1868, l'honorable abbé Jacquemain, en dégageant quelques parties de la clôture du sanctuaire de l'affreux badigeon, découvrit plusieurs fresques, d'une composition splendide, malheureusement détériorées par le travail exécuté pour enlever la couche de chaux.

La plus intéressante de ces fresques se trouve sur l'une des colonnes monocylindriques, groupées autour du sanctuaire, du côté de l'Épître. Elle représente la Vierge d'Avioth nimbée, entourée d'un nuage bleu d'azur, et debout sur le croissant, tenant l'enfant Jésus sur le bras droit. Au-dessus, deux anges thuriféraires, chacun sous une arcature trilobée.

Aux pieds de la Vierge, à gauche du spectateur, *saint Jean-Baptiste* debout, tient le livre qui symbolise la prédication; l'Agneau divin, étendu sur la couverture du livre, est nimbé et porte la croix, instrument du supplice de la Rédemption.

A droite, *saint Jean l'Évangéliste* (1) nimbé, tient de la main gauche le calice; sa figure est encadrée, d'un côté, par une palme courbée vers lui.

Au bas du tableau est représenté un prêtre, en surplis et

(1) Et non pas *sainte Agnès*, comme l'a cru M. l'abbé Jacquemain. *N.-D. d'Avioth et son égl. mon.*, p. 105.

la tête couverte d'une barrette, agenouillé, ce qui laisse supposer qu'il est le donateur du tableau, accompagné de ses saints patrons. La prière qu'il adresse à la Reine des cieux, est reproduite en minuscules gothiques sur une banderole qui s'élève vers elle; l'inscription, encore très lisible, est ainsi conçue : « *Salve splendor firmamnti. tu caliginosœ menti desuper irradia.* » Salut, splendeur du firmament, à vous d'éclairer de vos rayons de lumière l'esprit qui est dans les tenèbres.

Dans la bordure noire, qui forme encadrement, se trouve la signature de l'artiste, en minuscules gothiques peintes en jaune : *Jean Castellion feceru*[t] (1). Le verbe *fecerunt*, ainsi que la lacune qui existe entre le bord gauche du cadre et le premier mot apparent de l'inscription, laisse supposer qu'un autre nom précédait celui aujourd'hui seul visible. S'agit-il de *Castello* (*Giovanni Battista*), célèbre peintre, sculpteur et architecte, dit le Bergamasco, né à Bergame vers 1509 et mort à Madrid en 1579? Si la signature, d'accord avec la composition et le style de la peinture, permettent de le supposer, il faudrait toutefois une étude plus approfondie pour l'affirmer (2).

D'autres fresques ont été découvertes dans l'abside sur les entre-colonnements et les piliers monocylindriques qui clôturent le sanctuaire : sur le côté méridional nous remarquons une

(1) M. l'abbé Jacquemain avait cru lire : *Avioth castellum Dei Mr.* Nous n'insisterons pas sur les autres inexactitudes qu'il nous serait facile de relever et de critiquer. Nous tenons à prévenir nos lecteurs que, si nôtre devoir d'historien nous a obligé d'être quelquefois sévère pour l'auteur de *Notre-Dame d'Avioth et son égl. mon.*, sa personnalité nous inspire, au contraire, la plus grande estime. M. l'abbé Jacquemain a laissé le souvenir d'un homme de bien et d'un prêtre sympathique et très intelligent.

(2) Une copie de cette fresque, exécutée par un jeune artiste de valeur, M. Félicien Jacques, de Sainte-Marie (Belgique), se trouve au musée d'Arlon. M. F. Jacques nous a aidé de ses conseils dans la détermination des différents personnages et accessoires qui composent les tableaux dont nous donnons la description; il a bien voulu, en outre, dessiner pour notre ouvrage, l'antique statue de Notre-Dame d'Avioth. Nous lui en exprimons ici notre reconnaissance.

peinture, malheureusement très effacée, reproduisant la scène de la *Flagellation*. Le Christ est attaché à une colonne; trois soldats frappent à coups de fouet et de verge, le troisième défiant et grimaçant. A droite, se trouve le chemin du calvaire; à gauche, un soldat portant sur le revers de son manteau une inscription illisible en caractères gothiques. La partie supérieure forme galerie, avec fonds de paysages sur lesquels se détachent les justiciers regardant la scène. Dans la bordure noire qui encadre ce tableau, au sommet, l'artiste a peint un écusson peu visible.

Le Christ au tombeau se trouve au-dessous de cette fresque. Le style du tombeau est gothique, comme les figures et autres accessoires. Au-dessous du caveau, on remarque un bénitier; de chaque côté, un personnage, presque complètement effacé, n'offre plus qu'une légère silhouette. Au-dessus du tombeau apparaissent trois tablettes avec inscriptions en vieux français, caractères gothiques minuscules, difficiles à déchiffrer.

A gauche des deux tableaux précédents, sur une colonnette engagée du pilier voisin, se trouve la figure d'un prêtre agenouillé, les mains jointes et revêtu d'un surplis à larges manches, probablement le même que celui de la belle fresque à l'intérieur du sanctuaire, et représentant toujours le donateur; une banderole se déroule au-dessus de sa tête avec cette inscription : *Deus cruciatus pro me, mihi propitius sis.* O Dieu crucifié pour moi, soyez-moi propice.

Du côté septentrional de l'abside, sur l'une des colonnes monocylindriques, est représenté le *couronnement d'épines*. Les bourreaux enfoncent, au moyen de bâtons, une couronne d'épines sur la tête du Christ; les attitudes des personnages sont parfaites; les bourreaux ont une expression ironique et terrible à la fois.

Derrière le trône de la statue de Notre-Dame d'Avioth est figuré le *Christ en croix* avec saint Jean et la sainte Vierge. L'inscription INRI, en majuscules romaines, ne permet pas de faire remonter cette peinture, la mieux conservée, avant la seconde moitié du XVI^e^ siècle.

Au-dessous du tableau précédent est représentée une *Descente de croix*. Le Christ est figuré sur les genoux de sa divine Mère. Dans le fond, on aperçoit des anges et des silhouettes de femmes. Cette peinture, presque complètement effacée, offre une composition splendide, rappelant les tableaux des grands maîtres anciens.

CHAPITRE III.

AUTELS ET CHAPELLES.

Grand autel.

Le grand autel se compose d'un massif en pierre orné, sur le devant, d'une arcature trilobée soutenue par des colonnettes engagées à bases et chapiteaux. Dans les quatre compartiments figurent, en bas-relief, les symboles des évangélistes tenant des phylactères avec leurs noms en lettres majusculaires gothiques.

Le premier compartiment, en commençant par la droite de l'autel, présente un *lion* ailé avec l'inscription *MARCVS;* dans le second se trouve le *veau*, également ailé, avec le nom *LVCAS;* dans le troisième figure *l'aigle* et, sur la banderole qu'il tient dans ses serres, le nom *IOANES;* le quatrième compartiment représente *l'ange* et, sur le phylactère qu'il soutient, le nom *MATHEVS* (1). Les trois animaux symboliques sont

(1) Dom Mabillon rep roduit dans ses *Annales Benedictini,* une table d'autel donnée par l'abbé *Tresmirus* à son monastère de Mont-Olivet, du diocèse de Carcassonne, avec les quatre signes des évangélistes aux quatre coins accompagnés des inscriptions suivantes. Autour de la tête du *lion* (saint Marc). « *Vox per deserta frendens leo cujus imaginem Marcus tenet.* » Autour de « la tête de *l'aigle* (saint Jean) *:* « *More volatur aquila ad astra cujus figu-* « *ram Johannes tenet.* » Autour de la tête du *veau* (saint Luc) : « *Rite macta-* « *tur taurus ad aram cujus tipum Lucas tenet.* » Autour de la tête de *l'ange* « (saint Mathieu) : « *Speciem tenet et naturam Matheus ut homo.* » T. III, p. 495. Cf. Viollet-Le-Duc. *Dict. rais.*, etc., t. II, p. 19.

figurés regardant vers la gauche, tandis que l'ange, assis sur un banc peu élévé, est tourné la face à droite. Les sculptures sont d'une belle exécution et leur ensemble permet de les faire remonter au XIII^e^ siècle ou, au plus tard, au commencement du XIV^e^ siècle.

La table de l'autel, longue de 2^m^,80 sur 1^m^,40 de large et 0^m^,25 d'épaisseur, forme, sur les trois côtés apparents, une corniche d'un beau profil.

Les deux côtés du massif, non sculptés, ont été, au XIV^e^ siècle, couverts de peintures, aujourd'hui presque effacées, représentant les quatre docteurs de l'Église latine dont les noms sont inscrits, en minuscules gothiques, sur des phylactères se déroulant sur leur poitrine. La représentation des quatre docteurs avec les symboles des évangélistes, surtout à cette époque, dit M^gr^ Barbier de Montault (1), est une rareté dans l'iconographie française (2).

L'ornementation si simple de cet autel, dépourvu de gradin et de tabernacle, parut trop mesquine au XVI^e^ siècle, époque où une boiserie, complètement dorée, vint cacher le massif primitif dont les sculptures, grâce à cette circonstance, échappèrent au marteau iconoclaste et au badigeon si fatal des hommes sans goût du siècle dernier. La boiserie fut enlevée, il y a une vingtaine d'années et le massif sculpté apparut alors tel que nous le voyons aujourd'hui. Le retable, supprimé en même temps, fut relégué dans la chambre au-dessus de la sacristie. Voici la description qu'en donne M. Ottmann, qui ignorait l'existence de l'autel primitif caché derrière les boiseries : « Au déclin de ce siècle (XVI^e^), un maître-autel en bois à retable pseudo-corinthien, lourd portique aux colonnes torses, bosselées, avec cintre orné de caissons, rem-

(1) Barbier de Montault, *Journ. d'un voy. arch.*, etc., dans le *Journ. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1889.

(2) Au Musée du Louvre, le tableau de Pietro Francesco Sacchi, de Pavie, daté de 1514, associe saint *Augustin* à l'aigle de saint Jean ; saint *Grégoire* au bœuf de saint Luc; saint *Jérôme* à l'ange de saint Mathieu et saint *Ambroise* au lion de saint Marc. V. Cahier, *Caractéristiques des saints*, p. 313.

place un autel antérieur, dont nous ne connaissons autre chose que les deux sujets principaux qui y figuraient, savoir : la *Sainte Trinité* et l'*Assomption de la Vierge* (1). »

Nous ne nous expliquons pas comment M. Ottmann, qui assigne à l'autel dont il donne la description la fin du XVI^e^ siècle, ait pu se persuader que les deux tableaux, mentionnés dans le manuscrit de 1668, eussent orné un autel antérieur. Puisque plus loin (2) il rappelle en note que l'*Assomption de la Vierge* figurait encore de son temps comme sujet principal sculpté dans le tympan au-dessus du tabernacle, il aurait dû s'apercevoir que le retable, décrit par lui, était le même que celui mentionné par M. Jean Delhotel. Il y a là une contradiction flagrante due, sans doute, à la disparition, par suite d'un remaniement postérieur à 1668, du tableau de la *Sainte Trinité.*

Il ne reste aujourd'hui des boiseries de la fin du XVI^e^ siècle que celles formant le gradin et le tabernacle.

Autels et Chapelles.

Le manuscrit de 1668, nous apprend qu'à cette époque *onze autels* consacrés existaient dans l'église d'Avioth. C'étaient : 1° le *grand autel,* du sanctuaire; 2° l'autel *saint Nicolas*, situé à gauche en sortant de la sacristie; 3° l'autel *saint Pierre* et *saint Paul;* 4° l'autel *saint André;* 5° l'autel *Sainte-Croix;* 6° l'autel *saint Jacques;* 7° l'autel *sainte Magdaleine*, ces six derniers situés dans les chapelles absidales ménagées entre les contre-forts intérieurs du chevet; 8° l'autel *saint Éloy* placé dans le bas-côté droit, contre la fenêtre aujourd'hui murée; 9° l'autel *saint Jean l'évangéliste*, dans la chapelle de ce nom; 10° l'autel du *Saint-Esprit*, dans la chapelle sépulcrale des

(1) « ... Le grand aultel de la dit Eglise avec les tableaux desquels il est « embelit et orné scavoir : de l'image de l'Assomption N. Dame et de celluy « de la très S^te^ et adorable Trinité par la vision desquels ce trouve d'estre « la dévotion du peuple davantage excité. » *Bref recueil*, etc., chap. 8; « M. Ottmann, *Esq. arch. et hist.*, etc., p. 18.

(2) *Ibidem,* p. 98.

seigneurs de Breux, située à l'entrée de l'église, sous la tour septentrionale (1); et 11° l'autel *sainte Agnès*, placé dans le bas-côté gauche.

Au commencement du XVIII^e siècle, ces dispositions subirent une première modification. En effet, nous voyons, par les comptes de la fabrique pour l'année 1715, que l'autel *sainte Agnès* fut transféré « *de la nef dans les claustraux du chœur;* » qu'à la même époque, l'autel du *Saint-Esprit* se trouvait déjà au chevet de l'église. L'autel *sainte Agnès* fut mis à la place de l'autel *saint Jacques* et l'autel du *Saint-Esprit* occupa la chapelle du rond-point, où fut également transféré le sarcophage qui, auparavant, se trouvait dans la chapelle sépulcrale des seigneurs de Breux.

Vers la même époque fut érigé un autel à *saint Hubert;* nous en trouvons la preuve dans les mentions suivantes, des registres fabriciens :

En 1718, « payé à *Toussaint Henri*, sculpteur demeurant à « *Harmoiville* (2), celle de 10 livres à compte de la façon de « l'autel de saint Hubert, le 30 nov. 1718. »

En 1724, « Item à *Henry*, sculpteur d'*Armoiville* (3), celle « de 43 liv. 6 s., savoir, 4 l. 10 s. pour dépens du procès « intenté contre lui et le reste en deniers comptant et ce pour « parfaire en entiers payement du traité fait avec le dit *Henry*, « le 7 février 1717, portant de faire l'autel de *saint Hubert* « avec les figures de saint Sébastien et saint Blaise, ainsy qu'il « les a fait, achevé et posé le 14 avril 1723 (4). »

Cinq autels garnissent encore aujourd'hui les chapelles de l'abside : le premier, à côté de la sacristie, est un massif oblong dont la table consacrée est ornée d'une simple moulure. Outre la statue de *saint Nicolas*, auquel il est dédié, cet

(1) « *Cela fait juger qu'en considération de ce les dit seigneurs du dit Breu « ont fondé et construitte la chapelle du Saint Esprit en ladit Église, à l'entrée « d'icelle église où plusieurs seigneurs et Dame de Breu y sont en sépulture « comme ce peut voir encor pour le jourd'hui.* » *Bref recueil,* etc., chap. 11.

(2) Très probablement *Remoiville*, cant. et arr. de Montmédy.

(3) *Ibidem.*

(4) Comptes pour l'an 1715, aux archives de la cure.

autel supporte la statue de *sainte Agnès* tenant de la main droite une palme et la gauche appuyée sur la poitrine; ces deux statues en bois ne présentent rien de remarquable.

Le second autel se compose d'une table rectangulaire portée sur deux faisceaux de cinq colonnettes, sans chapiteau, à base polygonale; elle supporte, pour tout ornement, une statue de *sainte Ursule* tenant un livre ouvert et couvrant ses compagnes de son manteau; cette statue en pierre est une œuvre assez remarquable du XVI^e^ siècle.

La chapelle du rond-point renferme un autel du XIII^e^ siècle, de construction évidemment antérieure à l'église actuelle. La table repose sur deux pédicules composés chacun de trois colonnettes engagées ornées de chapiteaux à *crochets* et d'un piédestal avec *griffe* aux quatre angles. Sur le devant de la table, on aperçoit le *Tombeau* destiné à contenir les reliques et fermé au moyen d'une petite pierre marquée d'une croix.

Sur cet autel, nous remarquons les statues de *saint Pierre*, *saint Jacques* et *saint Fiacre;* à côté, au-dessus du sarcophage des seigneurs de Breux, se trouve la statue de *saint Sébastien*, patron des archers et arquebusiers. Toutes ces statues, en bois et peintes, ne remontent guère qu'au XVIII^e^ siècle; celle de *saint Sébastien* fut, ainsi qu'il ressort de l'extrait donné plus haut des comptes de la fabrique, exécutée en 1717 par le sculpteur *Henry*, de Remoiville.

Le quatrième autel, autrefois dit de *Sainte-Croix* (1) est muni d'un retable en pierre du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle dépourvu de tabernacle. La table consacrée, avec son *Tombeau* à reliques, est surmontée de deux gradins, le premier tout uni et le second orné d'une arcature trilobée. Le retable, posé

(1) Un document, daté de 1601, aux archives de la cure, nous apprend que, vers 1545, les *barbiers* donnèrent aux chapelains une maison pour célébrer une messe de *Sancta Cruce*, le vendredi. On peut en inférer l'existence à Avioth d'une confrérie de *barbiers* qui, peut-être, fit exécuter à ses frais l'autel dit de *Sainte-Croix*. — En face du portail septentrional, se trouve une maison où, sur le linteau de la porte d'entrée, on remarque encore aujourd'hui des ustensiles de barbier sculptés en relief.

au-dessus, est divisé en sept niches (1) couronnées de dais tronqués et séparés par des pinacles en application. La couleur, si maladroitement prodiguée partout, n'a pas plus épargné ce morceau de sculpture de l'âge flamboyant que les quatre statues posées sur le gradin supérieur du retable. Ce sont, en commençant à droite du spectateur :

1° *Sainte Catherine* distinguée par la roue, son attribut ordinaire, tenant de la main droite un sceptre et une palme.

2° A sa droite, *saint Jean-Baptiste*, vêtu de la peau de chameau; montrant de la main droite l'Agneau symbolique posé sur la main gauche.

3° A côté, *saint Jean* tient un calice et fait de la main droite le geste de la *bénédiction latine*.

4° La statue suivante, la dernière de la rangée, est figurée avec une tour et tenant un livre fermé appuyé contre la poitrine. Mgr Barbier de Montault, dont l'opinion en pareille matière fait autorité, dit qu'il s'agit d'une *sainte Marguerite* du XVe siècle.

Le cinquième autel, composé d'un massif oblong, est surmonté d'un retable en bois du XVIIIe siècle; il est orné de statues modernes.

Chapelle neuve.

A l'extrémité du transept méridional, une arcade de style Renaissance, donne entrée dans une chapelle carrée, ajoutée à l'église en 1539, comme l'indique ce millésime figuré en relief sur le pied droit de l'arcade. Elle est largement éclairée

(1) M. Léon Germain, en donnant la description du retable de l'église d'*Arrancy*, divisé également en sept niches, émet l'opinion que celle du milieu était occupée par une statuette représentant le Christ, et les autres par les images des douze apôtres, en six groupes. « Le Moyen-âge et la Renaissance, » ajoute notre honorable et savant confrère, « se sont plu à les figurer ainsi, par allusion aux paroles du divin Maître envoyant ses apôtres et ses disciples deux à deux. » (Évang. de S. Marc, VI, 7; XI, 1, et de S. Luc, X, 1). M. Léon Germain, *L'église d'Arrancy*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, t. IX, p. 105.

par deux fenêtres; celle du fond est divisée en six baies par des meneaux prismatiques et surmontées de compartiments flamboyants de la dernière époque ogivale. Les archivoltes des deux fenêtres sont ornées de ceps de vigne; à leurs bases on remarque des salamandres. Sous l'appui des fenêtres règne une guirlande de feuilles de chêne et de glands. Les soubassements, à droite et au fond, sont garnis d'arcatures simulées intérieurement ornées de redents fleuronnés.

L'arcade d'entrée, traitée entièrement dans le style de la Renaissance, est ornée de rinceaux, d'arabesques, de figurines nues et de l'aigle de la maison d'Autriche, en bas-relief. Au sommet sont représentés deux des travaux d'Hercule : la lutte contre Antée et la victoire sur le lion de Némée. A la base figure, de chaque côté, un médaillon orné d'un buste d'homme en costume du XVI^e^ siècle.

La voûte, dans le style de la même époque, se compose de nervures prismatiques pénétrant dans cinq clefs pendantes et se réunissant en faisceaux à la naissance de la voûte pour retomber aux quatre angles de l'enceinte jusqu'au sol.

L'autel, consacré le 5 juillet 1714 et placé à l'est, se compose d'un massif en pierre, probablement antique, revêtu d'une boiserie et surmonté d'un retable du XVIII^e^ siècle. Deux statues d'évêques (probablement *saint Brice* et *saint Hubert*), de la même époque, sont posées sur des culs-de-lampe finement fouillés. Ici, comme en beaucoup d'autres vieilles églises de la contrée, cette chapelle, dédiée à *saint Jean l'évangéliste*, a perdu son ancien titulaire. Cette modification est d'autant plus regrettable que la dévotion traditionnelle à *saint Jean* se rattache, dans l'église d'Avioth, à des souvenirs historiques qui méritent d'être conservés (1).

(1) Les statues de *saint Jean* et de *saint Jean-Baptiste* sont placées sur l'autel à retable de l'abside; celle de *saint Jean-Baptiste* figure à genoux sur le portail occidental, où elle fait pendant à la sainte Vierge; et une autre de *saint Jean* est reléguée sous la tour méridionale. Les deux *saints Jean* (le Précurseur et l'Évangéliste) figurent ensuite, avec le donateur, dans la belle fresque qui orne l'une des colonnes monocylindriques, derrière le maître-autel.

Piscines.

Près de chaque autel, du côté de l'épître, se trouve la piscine dans laquelle le célébrant faisait ses ablutions après la communion. Celle à côté du maître-autel, est creusée dans un banc en pierre engagé dans l'entre-colonnement au-dessous du tabernacle pyramidal; c'est une simple cuvette quadrilobée, taillée à arêtes et remontant au XV^e^ siècle.

Les piscines à côté des autels de l'abside se composent de niches lobées pratiquées dans le mur d'enceinte; les eaux pénétraient dans la fondation par un orifice situé au centre de la cuvette. Le tympan d'une de ces niches est décoré d'une tête de chien avec ses deux pattes de devant.

La piscine de la chapelle neuve, du XVI^e^ siècle, était d'une composition charmante; malheureusement elle a été mutilée lorsque l'on s'est avisé, dans la première moitié du XIX^e^ siècle, de la transformer en fonts baptismaux. Les arcades, découpées en meneaux prismatiques gracieusement entrelacés, ont été supprimées et remplacées par une vulgaire porte en bois; le tout, barbouillé de peinture, a été surmonté d'une croix en bois, grossièrement équarrie, posée au sommet du couronnement extérieur de la piscine.

Bénitier.

Le bénitier, dont l'ornementation décèle le XV^e^ siècle, est disposé contre le pilier à droite en entrant par le portail méridional; il se compose d'une cuvette soutenue par un pédicule à colonnettes engagées, jadis décoré d'une statuette. Le dessous de la cuvette est orné de feuilles semblables à celles des chapiteaux des colonnes voisines.

CHAPITRE IV.

SACRISTIE ET CHAMBRES ANNEXES.

Le bâtiment, adossé au côté gauche de l'abside, se compose intérieurement de deux chambres superposées, mesurant chacune environ 7 mètres de long sur 4 de large, qui ne prennent jour à l'extérieur que par des ouvertures grillées très étroites. La *sacristie* proprement dite, qui communique de plain-pied au côté septentrional de l'abside, est voûtée; ses nervures cylindriques retombent sur des colonnes ornées de chapiteaux fleuris. Ses deux clefs de voûte sont décorées, l'une de roses d'un beau galbe et l'autre de l'Agneau symbolique avec l'inscription, en caractères minuscules gothiques : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi.* Contre la paroi orientale est ménagée une piscine. Nous avons déjà fait ressortir que, contrairement à l'opinion accréditée, cette pièce a bien dû, dès le principe, servir de sacristie. Les dispositions fermées qu'elle affecte à l'extérieur et ses fenêtres étroites et grillées se rapprochent plutôt du style adopté pour les édifices civils que de celui en usage pour les chapelles.

Une porte intérieure, située à gauche, donne accès à un escalier tournant en pierre renfermé dans une bâtisse carrée et conduisant à la chambre supérieure; celle-ci, outre les ouvertures étroites par lesquelles elle prend jour à l'extérieur, est percée, du côté de l'abside, d'un oculus qui permettait de surveiller l'intérieur du sanctuaire et d'assister aux offices sans être vu. Au fond de la salle est pratiquée une cheminée; c'était très probablement la pièce qui, primitivement, servait de trésor, d'archives et de dépôt pour les livres du chœur. Plus tard, cette chambre paraît avoir été affectée à d'autres destinations; car c'est certainement d'elle dont il est question dans le passage suivant du manuscrit de 1668 :

« Il est certain que au renom des merveilles qui ce sont

« fait et veu en ceste Eglise sont esté ici en ce lieu amené les « possédés, obsédés, insensés, fréneticques et aultres troublé « d'esprit. Au subjet de ses affligés, il *y avait une chambre* « encor présentement subsistante là où l'on logoit ses pauvres « infirmes, et en ceste *chambre qui est tout contigut de la dit* « *église* et bastie du depuis, il y avoit un gros charlier avec « des trous en icellui, où l'on lioit avec grosses cordes ses « pauvres possédés, ses pauvres démoniacles, lequel charlier « j'a encor veu et plussieurs aultres et est détruit depuis le « siège de Montmédy en l'an 1657... (1). »

Cette chambre dut aussi servir de refuge en temps de guerre, et la cheminée placée au fond renfermerait, dit-on, une ouverture secrète donnant accès sous les combles.

M. Ottmann (2) dit que l'on affirme, sur la foi d'un ancien manuscrit qu'il n'a pu découvrir, l'existence de cryptes situées sous le chœur et dont l'entrée secrète se trouverait au pied de l'escalier qui conduit à la chambre supérieure, dont il vient d'être question. On prétendrait même que l'eau d'un ruisseau permettait d'y faire fonctionner un moulin. Quoi qu'il en soit de cette tradition, il est certain qu'il existait, au XVIII^e^ siècle encore, une chambre *dite des Coulons* (3), mentionnée dans le passage suivant des comptes de la fabrique.

« 20 sols pour une clef à la serrure de la porte de la chambre « au-dessus de la sacristie, 4 clous à vice et un crampon, et « 12 sols pour 4 clous à vice et un crampon à la porte d'en « bas, 18 sols pour avoir fait une clef et raccommodé la ser- « rure de la chambre *dite des coulons où sont enfermés les* « *coffres d'Avioth* (4). »

Il ne s'agit donc pas de la pièce au-dessus de la sacristie; mais alors quelle était cette *chambre des coulons?* Était-ce le

(1) *Bref recueil de l'estat de l'église*, etc., chap. 20.

(2) Ottmann, *Esq. arch. et hist.*, etc., p. 117, en note.

(3) Le mot *coulon* est employé dans cette contrée pour désigner, une source, une fontaine.

(4) Comptes de la fabrique, pour l'année 1731-1732, aux archives de la cure d'Avioth.

bas de l'escalier, à côté de la sacristie, ou bien s'agit-il de la petite salle, de 2m de long sur 1m,20 de large, située sous l'escalier de la tour septentrionale? Cette dernière petite chambre de deux travées, dont les nervures cylindriques s'appuient sur des consoles richement ornementées, aurait, selon Mgr Barbier de Montault, servi au gardien de l'église, ermite ou reclus (1).

CHAPITRE V.

TOMBES.

Dans la chapelle du fond de l'abside, derrière le maître-autel, se trouve un sarcophage, à faces rectangulaires unies, mesurant 2m,04 de longueur, sur 1m,06 de largeur, et 0m,81 de hauteur. Sur le couvercle est représentée, avec les apparences de la mort, une femme, les mains jointes, la tête appuyée sur un coussin, orné de houppes aux quatre coins; à ses pieds sont couchées deux levrettes. L'effigie, sculptée en haut-relief, est vêtue d'une robe à longs plis et d'un ample manteau; sa tête est couverte d'un voile retombant sur les épaules et le cou enveloppé d'une guimpe. Deux petits écussons sont appliqués sur la poitrine; malheureusement le temps a effacé les armes qui y étaient peintes et qui nous auraient fourni de précieux renseignements sur la famille de la noble défunte. Suivant la coutume usitée au moyen-âge, celui placé à sa droite devait désigner son époux, et l'écusson placé à gauche devait être le sien propre. Au-dessus de son chevet, deux anges élèvent sur une nappe blanche, ornée de son écusson, également fruste, l'âme de la défunte représentée par une figurine dans l'attitude de la prière.

Sur les deux côtés, seuls visibles, du rebord en biseau du couvercle, on lit en lettres minusculaires gothiques :

(1) Mgr Barbier de Montault, *Journ. d'un voy. arch.*, etc., dans le *Journ. de la Soc. d'arch. lorr.*, année 1889, p. 206.

..... da.. ...tarine . dame . de . biries . que . dieu. saicfet . mercy . a . s . arme . qui tr..passait... (1).

Et sur la face antérieure du sarcophage, l'inscription plus récente, également en minuscules gothiques :

Cy. gist : madame : Alis : de : Estalles : dame : de : breu : q. trespassa : lan : M. CCCC et XI : VIII : iour : dou . mois : de jung : Et : cy : de . cost : git. henris : sire : de : breus : son fil : qui : trespassait : lan : mil : CCCC et . XX : le : jour . de la : nativité de : nre : dame : priies : pour : euls.

La première inscription, celle gravée sur le couvercle même, s'applique évidemment à la femme dont l'effigie est sculptée sur le sarcophage. Il est impossible de lire la date du décès, les deux côtés, sur lesquels se continue sans doute l'inscription, étant encastrés dans le contre-fort intérieur et le mur de clôture du chevet.

La seconde inscription a dû être gravée par la suite, après le double décès qu'elle mentionne.

C'est sur l'existence de ce sarcophage que M. l'abbé Courtois, prêtre bénéficier attaché à l'église d'Avioth de 1784 à 1791, s'était appuyé pour faire remonter au x^e^ siècle la construction de cette église. Une lettre, écrite par lui en 1825 et existant aux archives de la cure, nous apprend qu'il a donné la description et l'historique de l'église Notre-Dame d'Avioth dans le *Narrateur de la Meuse* : « Pour prouver l'ancienneté « de l'église, » s'exprime-t-il, « c'est un mosolée sur lequel « sont couchées deux statues (*sic*) de grandeur humaine. « Voici l'épitaphe : *Cy gisse Birgère comtesse morte l'an 1000 « et Heneric comte de Breux, mort l'an 1001 !* »

Si plusieurs auteurs respectables n'avaient reproduit ces erreurs colossales, nous nous serions dispensé de nous en

(1) Madame Catarine, dame de Breux, que Dieu fasse merci à son âme, qui trépassait.....

occuper; malheureusement ces énormités ont été imprimées les unes sur les autres et il y a des personnes qui croient encore à l'existence de ce fameux sarcophage où M. Courtois a remplacé le mot *Biries*, forme ancienne de Breux, par le nom *Birgère* et les dates réelles de 1411 et 1420, par celles de 1000 et de 1001; il a cru devoir, en outre, gratifier sa *Birgère* et son *Heneric* des titres de comtesse et de comte.

En ce qui concerne *Catarine*, dame de Breux, nous en sommes réduit aux conjectures ; nous pouvons supposer qu'elle était femme de *Henri de Breux* qui figure dans des actes de 1359 et 1361 et la belle-mère d'*Alix d'Étalles*. Cette dernière devint dame de Breux par son mariage avec *Henri*, *sire de Breux*, fils de *Henri* dont il est question ci-dessus et probablement de dame *Catarine*. Outre leur fils *Henri*, sire de Breux, décédé en 1420 et inhumé à côté de sa mère, ils eurent une fille, *Alix de Breux*, qui apporta la seigneurie de Breux, ou au moins une partie, dans la maison de *Chinery* par son mariage avec *Ferri de Chinery*, veuf, en premières noces, de *Jeanne de Soleuvre*. De ce mariage, il y eut *Henri*, *seigneur de Breux*, qui s'allia à *Blanche de Sorbey*, mais qui paraît n'avoir point laissé de postérité (1).

Primitivement, ce sarcophage se voyait dans la chapelle sépulcrale des seigneurs de Breux, située dans le bas-côté gauche, sous la tour septentrionale. Il s'y trouvait encore en 1668, comme l'indique le passage suivant du manuscrit « de Jean Delhotel : « Les seigneurs du dit Breu ont fondé et « construitte la chapelle du S^t^ Esprit en ladit église, à l'en- « trée d'icelle église où plusieurs seigneurs et dame de Breu « y sont en sépulture, comme ce peut voir encor pour le « jourd'hui (2). »

Au XVIII^e^ siècle, cette chapelle disparut et le sarcophage, le seul qui subsiste, fut transféré à la place qu'il occupe actuellement; on a même entaillé les colonnettes engagées du contre-fort dans le but évident de lui faire tenir moins d'es-

(1) Voir L. Schaudel, *Les anciens seigneurs de Breux*. Montmédy, 1890.
(2) *Bref recueil*, etc., chap. 11.

pace. L'effigie de la défunte est posée la face vers l'est, tournant ainsi le dos au maître-autel.

Une dalle en pierre, mesurant $0^{m},87$ de long sur $0^{m},60$ de large, encastrée dans le mur d'enceinte du côté droit de l'abside, porte l'inscription suivante, gravée également en lettres gothiques minuscules :

⁂ *Cy gist : Cecille : fame : badowin : faquelo : de vy : meire. a monse. iehan auesq : desaurien : qui trepassait . lan mil : CCCC : et XI : prie : pour elle :* (1).

Il s'agit, probablement, de la mère d'un évêque *in partibus infidelium* d'Isaurie (2).

Quant à la famille de Vy, nous la trouvons établie à Metz au XIV^e^ siècle (3).

Le 27 mars 1342, *Poinces de Vy*, citain et amans de Metz, déclare reprendre en fief et en hommage de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, 30 livrées de terre à petits tournois qu'il lui avait données (4).

En 1365, nous trouvons *Poince de Vy*, seigneur de la terre de Norroy-le-Veneur que lui disputait Pierre de Bar, sire de Pierrefort. La ville de Metz avait épousé la querelle de Poince de Vy (5).

Lors de la visite faite à Metz, le 26 septembre 1498, par l'empereur Maximilien, celui-ci dépouilla Robert de la Marck de la seigneurie de Florange, parce qu'il avait pris parti pour

(1) Ci-gît, Cécille, femme Baudouin Faquelo de Vy, mère à monseigneur Jehan, évêque des Sauriens, qui trépassait l'an 1411. Priez pour elle.

(2) Le pays de *Sauria*, d'après Michaud, *Hist. des croisades*. L'*Isaurie*, jadis dépendante de l'ancienne Phrygie, fut érigée en province distincte sous le règne de l'empereur Valens. *Isaurie*, capitale de la nouvelle province, était, dès cette époque, le siège d'un évêché. (*Les égl. du monde romain*, par dom Chamard, p. 106-108).

(3) *Rec.* Wurth-Paquet. — Viville, *Dict. hist. du dép. de la Moselle*. Metz, 1817, p. 107 et 185.

(4) Archives de Luxembourg, cartulaire 1343, f° 55. *Rec.* Wurth-Paquet.

(5) Viville, *Dict. hist. du dép. de la Moselle*, p. 107.

le roi de France, et donna cette terre à *Jean de Vy*, seigneur attaché aux Messins. Les domaines de *Jean de Vy* étaient situés dans le Luxembourg (1).

Il serait intéressant de savoir à quelle maison appartenait la femme de ce *Baudouin Faquelo de Vy*, désignée simplement sous le nom de *Cécille*.

Rappelons que par son testament, daté de 1442, reproduit pages 60-62, *Chartigo*, seigneur d'Espagne, avait élu sa sépulture en l'église d'Avioth, devant l'image de Notre-Dame. Nous ignorons si ce vœu fut réalisé.

Sous la seconde travée du collatéral gauche est encastrée, dans le pavé, au ras du sol, une pierre tombale mesurant $1^{m},92$ sur $0^{m},92$. Cette plate-tombe représente gravée la figure entière d'une dame vêtue d'une robe ample et traînante, avec une pélerine à larges plis; les bandes d'une cornette, ruchées à gros tuyaux, encadrent sa face. L'épitaphe suivante, en caractères minuscules gothiques, occupe le cordon qui règne autour de l'effigie de la défunte :

⁂ *Ci . gist alisson . fille lemaire . guiel . m . de. bataincour . la . quelle . trespassait en . lesglise . de . seans lan . mil . CCCC . et l5l . proies . pour . lue . amen.*

Cette inscription fait connaître qu'en 1441 ou 1456 (2), Alisson, fille Lemaire Guillaume de Bataincourt (3) est décédée en l'église d'Avioth.

Sur une tablette en pierre, mesurant $0^{m},64$ sur $0^{m},50$, qui est encastrée dans le pilier à droite en entrant par le portail méridional, au-dessus du bénitier, nous lisons en lettres gothiques minuscules :

(1) Viville, *Dict. hist. du dép. de la Moselle*, p. 185.

(2) Suivant que l'on interprète la lettre précédant le 5 par 1 ou par léquivalant à 50. Cette épitaphe présenterait ainsi un curieux spécimen de l'emploi d'un chiffre arabe avec les lettres numérales gothiques.

(3) *Ballincourt*, section de la commune de *Halanzy*, prov. du Luxemb. (Belgique), à 6 kilom. au N. de Longwy et 28 E. d'Avioth.

Cy gist mesire jeh̄a proudon curey de viley quy trespassait . l̄ M. CCCC. lXII on moy.. feuri : pries : por (1) : ...

Dans la chapelle située à gauche du rond-point de l'abside, se trouve gravée, sur une tablette d'ardoise qui mesure 0m,47 sur 0m,40, l'épitaphe suivante en capitales latines :

ICY . SONT . LES . OMBRE.
ET . SEPVLTVRE . DE . MRE
TRES . NOBLE . HENRI D'AN(*ly*)
ESCVYER . SEIGR . DE . VESQVE
VILLE . AVEC . SES . FRER(*es*) .
ET . MORT . LAN . 1572 .
PRIE . DIEV . POVR . LEVRS . A(*mes*).
IHS . M̄ .

Henry d'Anly, seigneur de Vesqueville, était frère de : 1° *Nicolas d'Anly*, chanoine d'Ivoix et mort curé d'Avioth après 1570 ; 2° *Jean d'Anly*, seigneur de Mohimont et de Somal ; 3° un autre *Jean* mort célibataire. Ce sont eux, sans doute, qui sont rappelés dans l'inscription funéraire ci-dessus.

Jean d'Anly, écuyer, seigneur de Mohimont avait épousé *Marie de Tellin*, fille de *Jean*, seigneur de Mohimont, haut-voué de Faucamps.

Jean d'Anly habitait Breux, ou une autre localité voisine d'Avioth et remplit une charge à Montmédy. Il a écrit, dans la seconde moitié du XVIe siècle, deux livres d'histoire, qui n'ont pas été imprimés. On ne connaît que le titre d'un de ces ouvrages probablement perdu aujourd'hui : *Sommaire et brief Discours des Troubles et Guerres civiles des Pays-Bas, extraict de plusieurs Histoires et Mémoires, par Jean Danly, à Montmédy, 1583.*

(1) Ci-gît messire Jean Proudon, curé de Villé, qui trépassait l'an 1462, au mois de février. Priez pour lui.

L'autre manuscrit de *Jean d'Anly* était conservé à l'abbaye d'Orval; Paquot le signale dans une lettre de l'an 1762 (1) et dans ses *Mémoires* sous le titre suivant :

Recueil ou Abrégé de plusieurs histoires, contenant les faits et gestes des Princes d'Ardenne, spécialement des Ducs et Comtes de Luxembourg et Chiny; avec d'autres entremeslez, dignes de mémoire et remarquables. Ensemble une Table généalogique de la postérité de Clodion le Chevelu, à scavoir de la lignée de Charlemagne, des comtes d'Ardenne, Hainaut, Namur, Durbuis, Moselaine, Luxembourg, Lorraine, Bar, Verdun, Chiny, par Jean d'Anly. Un volume in-folio, caractères à peu près modernes.

Bertholet cite la chronique de d'Anly parmi les principaux ouvrages dont il s'est servi pour la composition de son *Histoire du duché de Luxembourg et comté de Chiny* (2).

La bibliothèque royale de Belgique possède deux copies de ce livre. Ce sont deux gros manuscrits in-folio du XVIII^e^ siècle, portant les n^os^ 6479 et 17298 (3).

Henry d'Anly, dont nous avons donné l'épitaphe, laissa deux fils : 1° *Pierre* et *François*; et une fille, *Béatrix* ou *Bétheline* qui épousa *M. de Circourt*, seigneur de Villers-la-Chèvre.

François d'Anly, chapelain de l'église d'Avioth en 1587, mourut jeune.

Quant à *Nicolas d'Anly*, curé d'Avioth en 1570, il a laissé le souvenir d'une vie peu édifiante : c'était le curé gentilhomme et mondain de l'époque qui vit naître le schisme de Martin Luther.

Les anciens *d'Anly* (4) prétendaient descendre des premiers marquis d'Arlon.

Une branche de cette famille était établie dans le Verdu-

(1) Correspondance du comte de Coblenzl, aux arch. du roy. à Bruxelles, t. 128.

(2) T. I, p. XXXIII.

(3) J. Pety de Thozée. — *Faits et gestes des comtes de Chiny*, par *Jean d'Anly. Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*, t. XVI, p. 205-224.

(4) Cette famille paraît originaire d'*Anlier*, prévôté d'Herbeumont, entre

nois, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. En 1647, Jean d'Anly était conseiller du roi au bailliage de Verdun (1).

Dans le chœur, à droite du maître-autel, se trouve encastrée une dalle en marbre noir avec l'inscription suivante, en capitales romaines :

SOVS CE MARBRE SONT LES CORPS
DE TROIS ENFANS DE SANG ILLUSTRE
DE MESSIRE IEAN D'ALLAMONT SEIG^R^
DE MALANDRII GOV^R^ DE MONTMEDII
ET DE MADAME AGNES DE MERODE
LEVS PERE ET MERE .
IEAN-FRANCOIS, ARNOLD ET MARIE-
ERNESTINE, QVI DECEDERENT LAN
DE CONTAGION 1636 AGES DE 2
3 4 OV 5 ANS .
A PEINE ONT-ILS VEV LA VIE QVE
LE CIEL LES A RAVIT . LECTEVR NE
LES PLEVRE PAS MAIS ASPIRE A
LEVR FELICITE
ALLAMONT *(écusson mutilé)* MERODE.

Sur la famille d'Allamont, qui s'est illustrée dans le gouvernement de Montmédy, on pourra consulter notre récente publication : *Les anciens seigneurs de Breux.*

D'autres tombes existent dans l'église; mais quelques-unes ne portent qu'une simple croix entaillée dans la pierre; sur d'autres, les inscriptions se sont peut-être effacées sous les pas des fidèles. Nous y suppléerons en rappelant, d'après les

Neufchâteau et Arlon. Armes : *d'argent à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or. L'écu timbré d'un heaume assorti d'un bourrelet et de lambrequins d'argent et de gueules.* Cimier : *un chien courant issant, coleté d'or.*

(1) Notes généal. du curé Welter, I^er^ reg.

registres paroissiaux, les principaux personnages qui ont été inhumés dans l'intérieur de l'église.

Nous mentionnerons tout d'abord le curé *Jean Delhotel*, l'auteur du manuscrit de 1668, qui paraît être mort en 1682.

Gabrielle d'Assecourt, femme de *François le Noble*, décédée le 7 février 1691, inhumée dans l'église le lendemain.

1697. — Le 21e du mois de décembre est décédé *Nicolas Le febve*, prêtre fabricien de cette église et inhumé dans l'église « *proche la cherre de veritez.* »

1700. — Le 19 janvier a été occis *Jean le febve*, jeune homme âgé de 22 ans, inhumé dans l'église devant l'autel de saint Nicolas.

Le 24 mars est décédé au village de Breux, *messire Théodore Jacquesse*, âgé de 60 ans, seigneur dudit Breux et enterré dans l'église Notre-Dame entre l'autel du Saint-Esprit et le pilier le plus proche.

1707. — Le 6 février est morte *Marie Masset*, veuve de défunt *Jean d'Ardenne*, en premières noces et en secondes noces, femme de *Louis de Brion, sieur de Richelieu*, et le 7 enterrée dans l'église de ce lieu en présence dudit *sieur de Richelien* et de *Anne d'Ardenne*.

Le 24 avril est mort *Pierre le febvre*, élève du diocèse de Trèves et fabricien de l'église de Notre-Dame d'Avioth et le 25 enterré dans l'église.

Le 7 septembre est mort Mre *Nicolas Trophet*, prêtre fabricien d'Avioth et le même jour enterré dans l'église.

1710. — Le 19 décembre est mort *Pierre Paqui*, prêtre fab. de l'égl. N.-D. d'Avioth et le même jour enterré dans l'église.

1711. — Le 25 juillet est morte damoiselle *Alison Chenot*, ma mère, veuve du *sieur de la Pierre*, en son vivant officier dans les troupes, laquelle j'ai fait conduire à *Puilli*, lieu de sa naissance, enterrée devant l'autel de Notre-Dame le 26 dudit mois, dessous le banc d'elle et de ses ancêtres.

Signé : *de la Pierre*, curé d'Avioth.

1713. — Le 23 février est mort Mre *Didier Rossignon*, prêtre fabricien de l'égl. d'Avioth et le 24 enterré dans les claus-

traux du chœur de la dite église, vis-à-vis de l'autel Saint-Éloy.

1729. — Le 7 janvier est décédé M^re^ *Jean le febve*, prêtre fab. de l'égl. N.-D. d'Avioth et le 8 enterré dans les claustraux du chœur de la dite égl., vis-à-vis l'autel Sainte-Agnès (1).

1730. — Le 11 novembre est décédé le sieur *Henry Gille Henry de la Pierre*, âgé de 73 ans et inhumé contre l'escalier de la chaire.

1741. — Le 20 décembre est morte à Grand-Verneuil, damoiselle *Marie-Catherine de Vincle*, veuve de feu *Henry Gille Henry de la Pierre* et le 21 inhumée dans l'église N.-Dame d'Avioth près de son dit mari.

1746. — Le 29 décembre est mort et le 30 inhumé dans l'église de N.-Dame d'Avioth, *Pierre Paqui*, curé d'Avioth.

Nous terminerons ce chapitre en rapportant l'inscription d'une croix funéraire plantée dans le talus du chemin qui conduit à Breux, sur la rive gauche du canal du moulin Sourdeaux :

... EST DECEDE
LE SIVR
R. IEAN BAPT.
... DENNE CY DEVAN.
ECVYER · DE · FEV · MGR. LE
MARCHAL · DE · CATINAT
. RIEZ · DIEV · POVR · SON
AME · REQVIESCAT IN PACE
AMEN

(1) Sa pierre tombale, ornée d'un calice et d'une inscription, y est encore visible.

La date du décès nous est fournie par le registre paroissial qui le mentionne comme suit : « *Jean-Baptiste d'Ardenne*, âgé de quatre-vingts ans, ci-devant écuyer de feu Mgr le Maréchal de Catinat, mort le 5 juin 1738, jour de la Fête-Dieu et inhumé au cimetière de l'église vers les sept heures et demie soir. »

Il était marié à damoiselle *Françoise le Sauvage*, morte le 10 janvier 1740, à l'âge de 77 ans et inhumée au cimetière d'Avioth.

Il était fils de *Jean Poncelet*, *dit d'Ardenne*, lieutenant en 1666, et de *Marie Masset*, laquelle se remaria, en secondes noces, à *Louis de Brion sieur de Richelieu*, et mourut le 6 février 1707.

Les noms de *Jean-Baptiste d'Ardenne* et *Françoise le Sauvage* figurent encore sur un calice en argent massif donné à l'église d'Avioth en 1738.

CHAPITRE VI.

CLOCHES. — HORLOGE. — ORGUE.

Cloches.

Il ne subsiste plus aucune des belles cloches que possédait l'église au XVIIe siècle. Le manuscrit du curé Jean Delhotel nous apprend que la plus grosse de ces cloches portait l'inscription suivante : *Ego sum qui dissipo tonitrua* (1), etc., rappelant ainsi la vertu qui leur était attribuée de dissiper les orages.

Deux des cinq cloches qui, d'après M. Ottmann, existaient avant 1791, furent réparties entre les églises de Thonne-le-Thil et de Breux. Toutes ont été refondues depuis.

(1) *Bref recueil*, etc., chap. 15. L'auteur du manuscrit n'a laissé que ce fragment de l'inscription.

Sur celle de Thonne-le-Thil on lisait : *Spes et advocata nostra es, virgo Maria. — Je m'appelle Marie. J'ay pour parrain Monsieur Joseph Mailliet, ancien maître-échevin de Montmédy, et pour marraine Mademoiselle Marie Beaudot son épouse.*

L'inscription de celle de Breux était la suivante : *O Doctor optime, Ecclesiæ lumen, Beate Bazili, deprecare pro nobis filium Mariæ. — Je m'appelle Bazile. J'ay pour parrain Mre Claude Cardone, prêtre, curé-administrateur de Notre-Dame, et pour marraine Dame Bazile de Tores de Tagle, sa belle-sœur, épouse de Mon : Nicolas de Cardona, ministre d'Espagne, en la ville d'Oropesa, au Pérou.*

Toutes deux, ornées d'un petit Christ en croix, portaient, en outre, la mention suivante : *Les Monaux frères de Givet m'ont fait, l'an 1771* (1).

L'unique cloche que possédait Avioth, jusqu'en ces derniers temps ne remontait qu'à 1811 ; elle a été refondue et remplacée par cinq nouvelles dont les accords harmonieux forment maintenant une sonnerie charmante.

Ces cloches, dues à la munificence d'un prélat éminemment sympathique et d'autres personnes généreuses, ont été bénites le 14 octobre 1890 par Mgr Gonindard, archevêque de Sébaste, coadjuteur de Rennes, et Mgr Pagis, évêque de Verdun. Les cinq cloches, œuvre remarquable de M. Farnier, de Montdevant-Sassey, ont reçu les noms de *Jeanne*, *Thérèse*, *Bernadette*, *Pierre* et *Brice*, ce dernier rappelant le patron de l'église-mère des *Thonnes*.

Horloge.

Dès le XIIIe siècle, l'horloge était considérée comme une des parties essentielles de l'église ; mais, antérieurement au XVIe siècle, elle était habituellement placée à l'intérieur et ressemblait à un grand meuble.

A Avioth, comme sur toutes les tours d'églises du XIIe au XIVe siècle, aucun espace n'est disposé pour le placement

(1) Ottmann, *Esq. arch. et hist.*, etc., p. 45-46.

d'un cadran extérieur ; plus tard, celui-ci avait été posé sur la face méridionale de la tour, du côté de la place, dans l'ouverture de la fenêtre du premier étage.

Le manuscrit de Jean Delhotel nous apprend qu'en 1636, l'église était pourvue d'une horloge ; à cette époque les Croates, outre les tuyaux de l'orgue, emportèrent « encor deux cloches et clochettes de l'horloge restant encor en nostre ledit horloge, mais pour le présent non de usage (1). »

L'horloge ne fut rétablie qu'en 1723. Voici ce que nous relevons à ce sujet dans les comptes de la fabrique : « Item au sieur *D'hombal*, horlogeur, celle de 49 liv. 10 s., savoir, que les off. de l'église ayant fait un traité avec luy, en date du 28 nov. 1723 pour rétablir l'horloge, il en aurait été payé à l'exception de 58 liv. 2 s. et comme l'horloge s'était trouvé défectueux on a été obligé d'envoyer le sieur Collet controlleur à *Cheppy* proche Varenne, le 24 avril 1724, lui faire signifier ledit traité aus fins d'achever led. horloge. En conséquence de quoy, il seroit venu travailler avec le nommé *Renard*, de *Juvigny*. Les frais dudit voyage, signification, controlle de dépenses que led. *D'hombal* et *Renard* ont fait chez la grande Dame, se sont trouvés monter à la somme de 29 liv. 10 sols. »

« Item au sieur *François* horlogeur demeurant à *Brie*, celle de 5 liv. 6 s. 8 d., savoir que led. horloge étant encor imparfait, les officiers de l'église l'auroit fait visiter le 11 octobre 1725 par led. horlogeur dont il a dressé procès-verbal ledit jour, portant qu'il y a encor pour 25 liv. de réparations à faire, les frais de la dite visite à la charge dud. *D'hombal* ainsy suivant le compte de ce dernier et le présent compte. Il ne sera plus deub aud. *D'hombal* par l'église que 3 liv. 5 s. 4 den. qu'il lui faut refuser de payer jusqu'à ce qu'il ait fait les reparations portées aud. procès-verbal (2). »

Cette horloge fut remplacée, en 1774, par une autre construite par *Jean Barthelemy*, habitant d'Avioth ; celui-ci,

(1) *Bref recueil*, etc., chap. 15.
(2) Comptes de la fabrique pour 1724-1725.

en 1775, reçut la somme de 225 livres, à compte de celle de 450 l. prix de la nouvelle horloge. Le même *Jean Barthelemy* touchait tous les ans 25 liv. pour la conduite de ladite horloge.

Orgue.

Il était autrefois placé contre le mur de la grande nef, à hauteur de la tribune actuelle et contre la première fenêtre à droite. Nous ignorons si l'église en était pourvue à son origine; car, dès le XIV^e^ siècle, certaines orgues étaient déjà composées des mêmes éléments que celles de nos jours. Mais nous savons, par le manuscrit de 1668, qu'elle en possédait de très belles dans la première moitié du XVII^e^ siècle. Voici ce qu'en dit l'auteur du manuscrit : « En l'augmentation de « l'honneur de ceste église y avoit des orgues sy subtillement « travaillé, comme ce peut encor voir, sauf que touts jeux « ou tuoy sont esté emporté par les Gravates en l'an 1636 (1). »

En 1715, fut payée une somme de 150 liv. au sieur *Boizard*, facteur d'orgue demeurant à Sedan, à compte du prix de l'orgue qu'il devait faire.

En 1724, figure une somme de 45 livres, payée à demoiselle Marie Similiard, veuve de feu le sieur *Boizard*, pour parfait et entier paiement de l'orgue construit par ledit sieur *Boizard*.

En 1718, nous voyons, pour la première fois, figurer en dépense la somme de 200 livres pour gage annuel d'un organiste qui, à cette époque, était M^lle^ Similiard.

En 1759, nous relevons la somme de 100 liv. payée à *père Joseph*, récollet, organiste chez les R. P. Récollets à Virton, pour avoir nettoyé l'orgue.

(1) Jean Delhotel, *Bref recueil*, etc., chap. 15.

CHAPITRE VII.

VASES SACRÉS.

Au mois de mai 1867, pendant les travaux de consolidation ordonnés par le Gouvernement, les ouvriers découvrirent sur les voûtes des bas-côtés, dans des amas de décombres, deux vases en *électrum* cachés là à une époque qu'il n'est pas possible de préciser.

Voici la description que donne de ces vases, aujourd'hui disparus, M. Jeantin, qui les a eus quelque temps entre les mains (1).

« Le premier de ces vases mesure 33 centimètres de hauteur; il est muni d'un couvercle à charnières qui se soulève par deux glands réunis, symbole de force. C'était le vase destiné au saint Chrème. Il porte en relief, gravés autour de la panse, en minuscules gothiques (2) : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum.*

« Le second vase est celui de la distribution aux mourants des saintes huiles dont il existait encore quelques gouttes figées dans le fond. Comme le précédent, il est en *électrum*, mais sans inscription et quelque peu moins haut; il est admirable de forme et surtout de ciselure végétale en compartiments distribués sur tout son pourtour. Il a la forme d'une grande burette épiscopale.

« Ce second vase mesure de 25 à 26 centim. de haut sur un diamètre de 7 centim. à la base, de 10 à 11 centim. à la panse, et de 3 à 4 centim. à la gorge; son goulot se termine par un bec circulaire largement évasé; l'anse, en col de cygne, revient se souder à l'embouchure en forme de S renversé. Il

(1) Nous copions cette description sur une feuille volante, écrite de la main de M. Jeantin, en éliminant toutefois les assertions qui nous paraissent absolument trop risquées.

(2) M. Jeantin qualifie ces caractères de *runiques*, ce qui est inadmissible.

est revêtu, presque tout entier, de fines et élégantes ciselures qui se partagent en trois compartiments au pourtour. Celui du milieu dessine des quadrilobes et des quadrilatères entrelacés et surmontés de roses alternant avec de doubles crochets, le tout couronné de palmes et d'arabesques capricieuses. Le compartiment du haut, se melonne en dix segments, formant autant de trilobes, dans l'intérieur et au-dessus de chacun desquels s'élance un arbre de Jessé, projetant ses rameaux, ses feuilles et ses calices, qui s'épanouissent en fleurs de lys. C'est un travail de ciselure vraiment admirable. Mgr Hacquart, évêque de Verdun, en voyant ce vase chez nous, nous a dit, qu'il n'avait rien vu à Rome, en fait de vase de ce genre, de plus beau comme ciselure et comme dessin. »

Malheureusement ces deux vases ont disparu depuis longtemps, et les recherches, que nous avons faites pour les retrouver, sont restées infructueuses. Il ressort d'une lettre écrite le 12 mai 1868, par M. Henry d'Aulnois, architecte à Montmédy, inspecteur des travaux de restauration de l'église d'Avioth, à M. l'abbé Jacquemain, que les deux vases furent remis par lui, le 10 mars de la même année, à M. L'Enfant, architecte chargé de la direction des travaux, qui les emporta à Paris. Ont-ils, comme le suppose M. T. Nicolas, été remis à Napoléon III qui les aurait placés parmi les antiquités de son château de Pierrefonds; ornent-ils un musée de la capitale, ou font-ils partie d'une collection privée? Nous l'ignorons et nous serions heureux si la publicité de notre ouvrage pouvait avoir pour résultat de faire retrouver ces vases si précieux dont la pauvre église d'Avioth a été frustrée par des personnes peu scrupuleuses.

Le compte-rendu de la visite de l'église, faite le 31 mai 1570, mentionne, outre huit calices, les meubles ci-après : *unum Melchisedeck, turribulum argenteum.* Le mot *melchisedeck* signifie d'ordinaire, le ciboire; cependant, il résulte d'une étude de M. L. Germain, sur l'*Ostensoir de la Mothe en Lorraine* (1), que par *melchisedech* on entend aussi un ostensoir

(1) *Revue de l'art chrétien,* année 1890, p. 227.

pour exposer le Saint-Sacrement. Il est vrai que M. L. Germain fait observer qu'il ne connaît pas d'autre exemple de cette expression employée pour désigner un ostensoir eucharistique. Nous devons donc supposer, qu'avec les huit calices mentionnés plus haut, l'église possédait, en 1570, un ciboire et un encensoir d'argent.

Une remontrance, le ciboire et quatre calices furent enlevés, dans la nuit du 12 au 13 août 1732, par des voleurs qui mirent l'église au pillage.

En 1739, la fabrique fit faire par le sieur *Renaud*, orfèvre à Virton, une remontrance ou soleil en argent pesant 70 onces. Il fut payé à l'orfèvre la somme de 330 livres pour fourniture de 30 onces d'argent à 6 livres l'once et 15 livres pour la façon; la fabrique avait donné 40 onces d'argent tout purifié par une des lampes de l'église.

En 1738, Jean-Baptiste d'Ardenne et Françoise le Sauvage, sa femme, firent don d'un calice de 72 écus, qui existe encore.

En 1740, le même orfèvre de Virton livra un nouveau calice, pesant 25 onces et demie, pour lequel il reçut la somme de 82 livres, savoir : 6 liv. 15 sols pour fourniture de 9 gros d'argent, l'église ayant fourni le reste par une de ses lampes; 51 liv. pour la façon, à raison de 40 sols par once, et 24 liv. 5 s. pour la dorure.

En 1759, les comptes font mention d'une nouvelle somme de 114 livres payée au sieur *Renaud*, orfèvre à Virton, pour un calice pesant 20 onces et demie.

La même année figure celle de 12 livres pour augmentation d'un autre calice légué à l'église d'Avioth par M. Layon, curé de Virton.

Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur les ornements antérieurs au XVIII^e^ siècle. Voici ceux que nous avons relevés dans les comptes de cette époque :

« Rapporte en dépense; celle de 125 liv. 15 s. pour le prix du dez façonné à Paris, suivant les receus et quittances renvoyés par M. de la Pierre, docteur en Sorbonne et ministre du Saint-Esprit audit Paris.

« Item à Poncelet, facteur d'ornement à Sedan, celle de

15 liv. pour l'achapt d'un petit dais à porter le saint Sacrement aux malades. »

En 1758, la fabrique déboursa 174 liv. à M. de Rousseau, marchand à Sedan, pour prix de 3 aunes 5/8 damas fond cramoisi à fleurs d'or, à 48 liv. l'une.

« Item au même, celle de 95 liv. 8 s. pour 8 onces 7 gros frange d'or fin, à 10 liv. 15 s. l'une.

« Item, celle de 92 liv. 16 s. 3 den. pour le prix de 5 aunes 5/8 gros de tour brodé, à 16 liv. 10 s. l'une.

« Item, celle de 95 liv. 8 s. pour 8 onces, 7 gros galons d'or, système festonné, à 10 liv. 15 s. l'une.

« Item au même celle de 18 liv. 11 s. 3 den. pour une once 5 gros et demi de galon, à 11 liv. l'une. »

Dans le compte pour l'année 1780 à 1781, nous trouvons la mention suivante : « Item, celle de 624 liv. à M^rs^ les Monet, frères, pour le prix d'un dais et bannière par eux fournis, à savoir 474 liv. pour le dais et 150 liv. pour la bannière.

CHAPITRE VIII.

LA RECEVRESSE.

Au midi, adossé à l'enceinte extérieure du cimetière, se dresse un édicule, ravissant de grâce et de délicatesse, sorte de chapelle hexagonale ajourée de tous côtés, à deux étages et terminé par un clocheton du plus charmant effet.

Le plan, la coupe et la vue perspective de ce petit bijou artistique, figurent dans le *Dictionnaire* de M. Viollet-Le-Duc. Voici la description qu'en donne ce célèbre auteur :

« Cette chapelle est placée près de la porte d'entrée du cimetière ; elle est bâtie sur une plate-forme élevée d'un mètre environ au-dessus du sol ; l'autel est enclavé dans la niche (pratiquée dans le mur de clôture du cimetière) ; à côté est une petite piscine. Au milieu de la chapelle est placé un tronc de pierre, d'une grande dimension, pour recevoir les

dons que les assistants s'empressaient d'apporter pour le repos des âmes du purgatoire. La messe dite, le prêtre sortait de la chapelle, s'avançait sur la plate-forme pour exhorter les fidèles à prier pour les morts, et donnait la bénédiction. On remarquera que cette chapelle est adroitement construite pour laisser voir l'officiant à la foule, et pour l'abriter autant que possible du vent et de la pluie. Au-dessus de colonnes courtes qui, avec leur base et chapiteau, n'ont pas plus de deux mètres de haut, est posée une claire-voie, sorte de balustrade qui porte des fenêtres vitrées. Il est à croire que du sommet de la voûte pendait un fanal allumé la nuit, suivant l'usage; la partie supérieure de la chapelle devenait ainsi une grande lanterne (1). »

Dès le commencement du XVII^e^ siècle, cette chapelle n'est désignée que sous le nom de *Recevresse*, indiquant, par sa dénomination, le lieu où étaient déposées les nombreuses offrandes destinées à l'entretien de l'église.

Nous avons reproduit ci-avant, page 137, le passage du manuscrit du curé Jean Delhotel relatif à la coutume de déposer les offrandes en nature « devant l'image N.-Dame hors l'esglise que nous disons encore la *recepvresse* (2). » Plus loin, le pieux chroniqueur nous apprend que les habitants de Martelange (3), Fauvillers (4), Hachy (5), Stockem (6), Thiaumont (7), Habergy (8) et autres villages des environs d'Arlon, venaient, annuellement, le lendemain de la fête du Saint-Sacrement, en pèlerinage à l'église Notre-Dame d'Avioth; ce jour-là le clergé d'Avioth, précédé de la bannière, allait au-devant des pèlerins, venus de ces localités éloignées, pour les recevoir (9).

(1) Viollet-Le-Duc, *Dict. rais. de l'archit. franç.*, t. II, p. 448-451.
(2) *Bref recueil*, etc., chap. 14.
(3) *Martelange*, arr. d'Arlon, prov. du Luxemb.
(4) *Fauvillers*, arr. de Bastogne, prov. du Luxemb.
(5) *Hachy*, canton d'Étalle, arr. de Neufchâteau, prov. du Luxemb.
(6) *Stockem*, canton et arr. d'Arlon, prov. du Luxemb.
(7) *Thiaumont*, arr. d'Arlon, prov. du Luxemb.
(8) *Habergy*, arr. d'Arlon, prov. du Luxemb.
(9) *Bref recueil*, etc., chap. 20.

Aujourd'hui, le tronc, qui se trouvait au milieu de la chapelle, a disparu. La *Recevresse* appartient à l'architecture du XV^e^ siècle. A l'intérieur, sur le mur à gauche et au-dessus de l'autel, est gravé un écusson que nous allons essayer de blasonner :

L'écu, penché (et non en losange comme on l'a dit) *est fascé de six pièces,* sans indication d'émaux. *Il est timbré d'un casque ouvert exhaussé d'un vol double.* Tenants : *deux lions.*

Cet écusson appartiendrait-il à la famille de *Rodenmacher* qui portait *fascé d'or et d'azur, de six pièces*, et pour cimier : *un vol double au blason de l'écu?* L'identité des armes permet de le supposer et la position que cette famille occupait dans le Luxembourg vient à l'appui de cette hypothèse; celle-ci acquiert un plus haut degré de probabilité encore par ce fait, rapporté page 122, que *M. de Rodemack* a fait donation à l'église d'Avioth du terrage de Thonnelle.

La famille de *Rodenmacher* est une des plus anciennes, comme des plus puissantes du Luxembourg; elle figure déjà dans l'histoire à la fin du IX^e^ siècle. Très remuante et très guerrière, elle alla jusqu'à s'en prendre à la puissante cité de Metz et, durant les guerres que le Luxembourg eut à soutenir à l'occasion de la trop fameuse Élisabeth de Goerlitz, ses dynastes avaient embrassé le parti qui s'opposait à Philippe de Bourgogne ainsi qu'à ses successeurs, Charles le Téméraire et Maximilien I^er^. L'écusson, qui figure dans la Recevresse construite au XV^e^ siècle, appartiendrait dès lors à *Gilles de Rodenmacher,* IV^e^ du nom, nommé le 26 août 1412, par Élisabeth de Goerlitz, gouverneur pour le roman pays du duché de Luxembourg; il parait être fils de *Gilles III* et de *Jeanne de Châtillon.* Les annales nous le dépeignent comme un grand batailleur resté fidèle à Élisabeth de Goerlitz, qui l'avait comblé de bienfaits (1).

(1) Aug. Neyen, *Biogr. luxemb.*, t. II, p. 89; Ém. Tandel, *Les communes luxemb.*

CHAPITRE IX.

LA LÉGENDE.

Au sujet de la construction de l'église d'Avioth et de la *Recevresse*, qui se dressent comme une énigme au milieu d'un pauvre village bien isolé, le peuple n'a pas manqué de faire intervenir le merveilleux, comme il arrive généralement pour les constructions antiques qui semblent défier la force humaine. La légende, que nous allons rapporter, a été mise en vers par M. l'abbé Loraux, notre spirituel et aimable confrère de la Société d'archéologie lorraine, dont la poésie, empreinte de sentiments où se révèle le tempérament d'un artiste fin et délicat, aux idées larges et élevées, fera diversion à la monotonie d'un livre qui n'a d'autre prétention que celle de présenter les faits avec clarté, exactitude et précision.

La légende et le chant qui vont suivre sont inédits et nous ont été gracieusement offerts par l'auteur.

LÉGENDE.

Vous croirez ce que vous voudrez,
De cette véridique histoire,
Extraite d'un poudreux grimoire.
Je commence, vous jugerez.

C'est un fait de sorcellerie,
Hé! pourquoi prendre un air moqueur?
Je ne sais quel an du Seigneur,
Vit naître cette diablerie.

Mais il s'agissait de bâtir,
Un temple à la divine Mère,
Et le pauvre tailleur de pierre,
N'avait qu'un jour pour le finir.

« Que le diable plutôt me prenne! »
Dit le maçon sans trop savoir,
Quand tout à coup vint l'homme noir,
Autant du moins qu'il m'en souvienne.

Il a pied fourchu, manteau vert,
Bâton comme un mât de navire,
Est cornu plus qu'on ne peut dire,
Et porte un long sac entr'ouvert.

« Je te donne jusqu'à l'aurore,
Au chant du coq, quand le jour luit, »
Cria le Diable — c'était lui —
Au pauvre homme tremblant encore.

Ou ton âme m'appartiendra,
Que Dieu t'aide dans cette affaire!
Pour poser la *dernière pierre.*
Demain le Diable reviendra.

Demain sera-t-elle finie,
L'église du pays chinien;
Bon tailleur tu le voudrais bien,
Murmurait une voix amie.

Paraissant comme un chant d'amour,
La voix du ciel disait: Espère!
L'espérance est dans la prière,
Et non dans l'infernal séjour.

C'était la voix de Notre-Dame.
Le maître tailleur bien heureux,
Au lieu d'un aide en comptait deux.
Et j'allais oublier sa femme.

Le temple, ô prodige! avançait
Comme si Dieu, le Diable,
Le fait serait-il vraisemblable?
L'un avec l'autre s'entendait.

D'ici vous voyez la merveille,
Certes! je n'en impose pas.
Dites, quel pays, haut ou bas,
Peut montrer église pareille?

Tout le monde ici vous dira
Qu'à cette fleur, céleste rose,
Il manque pourtant quelque chose.
Et la légende ajoutera :

« Il manque la *dernière pierre!*
La nuit, hélas! allait finir,
Le coq chanter, le jour venir,
Et le Diable. — Mais la prière!

Béni soit enfin le Seigneur!
La prière avec la finesse,
Avant que le jour n'apparaisse,
Avaient sauvé le bon tailleur.

Sa femme sachant l'aventure,
En éveillant plus tôt le coq,
Lui fit chanter son *corico*.
Et surprit ainsi la gageure.

Depuis ont coulé bien des jours,
Et la Thonne garde la pierre,
Que jeta le Diable en colère,
Et qu'Avioth attend toujours!

***

Rappelons ici que le Gouvernement s'est déjà imposé des sacrifices considérables pour la restauration de l'église d'Avioth.

Grâce aux démarches faites par les représentants élus du canton et de l'arrondissement de Montmédy, grâce à l'intérêt si éclairé que l'Autorité préfectorale témoigne à la conservation des monuments historiques, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par décision du 20 février 1891, a accordé une nouvelle subvention pour aider à faire les réparations les plus urgentes.

Je ne dois pas omettre, quand il s'agit des personnes s'intéressant à l'église d'Avioth, le nom de M. Desseille, notre excellent confrère de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. Je tiens aussi à remercier M. l'abbé Oury,

curé d'Avioth, de l'obligeance avec laquelle il a mis à ma disposition les archives de la cure et de son amabilité à me faciliter la lourde tâche que j'ai entreprise.

*
* *

On nous saura gré de terminer par ce chant, résumant en quelque sorte l'histoire que nous venons d'écrire et dédié, par son auteur, M. l'abbé Loraux, à Notre-Dame d'Avioth.

PROLOGUE.

O ma chère église gothique
Du vieux pays de Luxembourg,
Tout mon orgueil, tout mon amour
O ma splendide basilique!
Pour moi, qui te lègues ces vers,
Tu restes la plus magnifique
Des églises de l'univers.

Et pourtant que j'en vis de belles!
Au soleil de tous les climats,
Sous leurs sculpturales dentelles
Vierges, aux séduisants appas,
Dignes des lyres immortelles;
Mais mon Luth ne les chantait pas.

Oh! c'est que tu m'es la plus chère,
Et quand une fois, sur la terre
On aime, ce qu'on aime est mieux
Que toutes choses sous les cieux.

I.

Un soir, sur l'aride colline,
Qu'un doux soleil illuminait,
Dans un buisson de blanche épine,
L'image du Ciel descendait;
Belle comme une aurore divine,
La Vierge aux bergers souriait.

II.

C'est une Reine dans sa gloire,
C'est la Mère du bel amour;
C'est la Vierge de la victoire,
De beaux anges forment sa cour.
Notre-Dame aura son histoire,
Écrite en lettres d'or un jour.

III.

A ses pieds l'épine est fleurie,
Symbole de virginité;
Elle offre à la foule ravie,
Le fruit de sa maternité,
Et tient le sceptre de la vie
En signe de sa royauté.

IV.

A ce naissant pèlerinage,
Saint Bernard laisse un souvenir,
De sa visite un témoignage,
Un chant qui ne doit pas finir;
Qui retentira d'âge en âge,
Dans le plus lointain avenir.

V.

Alors les peuples accoururent,
Un génie en priant rêva;
Nos belles flèches apparurent,
La basilique s'éleva,
Où des chants du Ciel se murmurent
A la Mère de Jéhova.

VI.

Je vois à l'autel de leur Mère,
Les croisés prêts pour les combats,
Marie a béni leur bannière,

Des nobles preux, j'entends les pas ;
Un long cri part du sanctuaire :
Dieu le veut ! nous serons soldats.

VII.

C'est la Vierge de délivrance,
Chère au malheureux chevalier ;
S'il met en elle confiance,
Il reverra son doux foyer,
Conserve toujours l'espérance
Dans tes fers, pauvre prisonnier.

VIII.

Quand le Ciel en grondant se voile,
Quand l'orage irrite les flots,
Quand le vent déchire la voile,
Que l'équipage est en sanglots,
Marie est toujours votre étoile,
Votre espoir pieux matelots.

IX.

Vers Avioth à tous les âges
De bien loin je vois accourir
Des milliers de pèlerinages,
Germe assuré pour l'avenir,
Multipliant les aulmonages,
Sans redouter de s'appauvrir.

X.

On dit que dans des jours d'alarme
Parfois une étrange pâleur,
Sur ton visage avec des larmes,
Présage quelque grand malheur ;
Un héros pour toi prend les armes,
Te forme une garde d'honneur.

XI.

J'aime tes fiers arceaux gothiques,
Tes deux flèches semblant deux sœurs;
J'admire tes tombes antiques,
Tes grands vitraux pleins de splendeur.
Je rêve à tes vieux saints mystiques,
Tu me peins toutes les grandeurs.

XII.

C'est un évangile de pierre,
Tes grands portails historiés;
Que j'aime à m'asseoir solitaire,
Près de tes murs armoriés,
A méditer sur le mystère,
Des éternelles vérités.

XIII.

Et toi, gentille Recevresse
Aux souvenirs délicieux,
Où le peuple avec allégresse,
Courait offrir ses dons pieux;
Comme autrefois en ta jeunesse,
Reverras-tu ces jours heureux?

XIV.

D'Avioth, ô ma chère église,
Je te lègue ce chant pieux;
Pour moi, sous ta parure grise,
Avec ton passé glorieux,
Tu resteras, quoi qu'on en dise,
Le plus beau temple après les Cieux.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

		Pages.
Chap. I.	Aperçu géographique	1
Chap. II.	Étymologie	6
Chap. III.	Origines d'Avioth	10
Chap. IV.	Fondation de l'église d'Avioth	84
Chap. V.	Seigneurs collateurs de la cure d'Avioth	90
Chap. VI.	Privilèges d'Avioth	103
Chap. VII.	Atelier monétaire	106
Chap. VIII.	Hôpital	114
Chap. IX.	Privilèges et obligations du curé d'Avioth	117
Chap. X.	Institution des quatre prêtres fabriciens	120
Chap. XI.	Receveur. — Contrôleur. — Marguillier. — Synodaux	128
Chap. XII.	Revenus et biens dépendant de l'église d'Avioth.	133

DEUXIÈME PARTIE.

Chap. I.	Description extérieure de l'église	152
	Tours. — Toitures	152
	Contre-forts. — Gargouilles	154
	Façade de l'Ouest	158
	Façade du Sud	166
	Façade de l'Est	171
	Façade du Nord	172

Chap. II. Intérieur de l'église..... 174
Voûtes..... 175
Colonnes et piliers. — Chapiteaux. — Bases des colonnes..... 177
Fenêtres et vitraux peints..... 183
Galerie de service..... 190
Clôture du chœur. (Tabernacle. — Trône de la statue de N.-Dame d'Avioth. — Jubé ou Doxal). 191
Chaire à prêcher..... 196
Statues de la nef et du chœur..... 197
Peintures murales..... 199
Chap. III. Autels et chapelles..... 202
Chapelle neuve..... 207
Piscines..... 209
Bénitier..... 209
Chap. IV. Sacristie et chambres annexes..... 210
Chap. V. Tombes..... 212
Chap. VI. Cloches..... 222
Horloge..... 223
Orgue..... 225
Chap. VII. Vases sacrés..... 226
Chap. VIII. La Recevresse..... 229
Chap. IX. La Légende..... 232

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET CRITIQUE [1]

SUR

DOM REMI CEILLIER,

PAR M. L'ABBÉ BEUGNET,

Professeur au Grand Séminaire de Nancy.

Quæque civitas magis suorum amplexatur exempla.

(Laurent. Leod. ad Alberonem ep. Virdun.)

Dom Remi CEILLIER est un des plus savants bénédictins du siècle dernier. Tous ceux qui s'occupent d'études ecclésiastiques, connaissent son grand ouvrage si souvent consulté et cité : *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques.* Cet ouvrage eut un grand succès à l'époque où il parut, et fut réédité, il y a trente ans, à la grande satisfaction des théologiens, des apologistes et des historiens (2).

Mais qu'était l'auteur? On connaît son nom; on sait aussi assez communément, qu'il est lorrain d'origine, qu'il entra dans l'ordre de Saint-Benoît et mourut prieur de Flavigny, vers le milieu du XVIII^e^ siècle. C'est à peu près tout. Nous

(1) Cette étude, mise au concours, a remporté la médaille d'or offerte par M. C.-C. Charaux, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, l'un des membres fondateurs de la Société, pour être décernée à l'auteur de la meilleure étude biographique et critique sur le savant D. Remi Ceillier, né à Bar-le-Duc, auteur de l'*Histoire des auteurs sacrés ecclésiastiques.*

(2) Édition Louis Vivès, 1858.

avons consulté plusieurs dictionnaires biographiques sans y rencontrer d'autres détails. Voici, à titre d'exemple tout ce que nous apprend la *Biographie universelle* de Michaud : « Ceillier « (Remi), savant bénédictin, né en 1688 à Bar-le-Duc, entra « fort jeune dans la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint- « Hydulphe, y occupa divers emplois, devint prieur titulaire « de Flavigny, et mourut le 17 novembre 1761, après avoir « été président de sa Congrégation. » Le biographe parle ensuite des ouvrages de Dom Ceillier, mais n'ajoute rien de plus sur sa vie. Cette notice tient tout entière en quelques lignes. C'est peu, et cependant il semble que l'éditeur de 1858 ne connaissait rien de plus complet, puisque nous voyons cette courte notice figurer en tête de son édition, sous le titre : *Biographie de Dom Ceillier* (1).

En 1877, M. l'abbé Guillaume, aumônier de la Chapelle ducale à Nancy, publia, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, une Notice sur le Prieuré de Flavigny-sur-Moselle. Plusieurs pages de ce travail sont consacrées à Dom Ceillier (p. 261 à 275). Il y a là quelques détails intéressants et puisés à bonne source, mais ce n'est pas une biographie. L'auteur fait l'histoire du monastère; il ne parle des prieurs qu'autant que le comporte son sujet, et personne ne sera étonné qu'il reste beaucoup à dire après lui, sur la vie et les travaux de Dom Ceillier.

Il m'a donc semblé qu'une biographie du savant bénédictin, si modeste qu'elle fût, aurait un cachet de nouveauté et présenterait quelque intérêt. C'est pourquoi j'ose offrir cet essai aux bienveillants lecteurs.

Avant de commencer le récit des faits, je tiens à faire connaître les principaux documents qui furent à ma disposition et sur lesquels s'appuient toutes les affirmations que j'apporterai au cours de cette étude.

(1) Depuis la rédaction de ce travail, nous avons eu connaissance d'une notice sur D. Ceillier, insérée sans nom d'auteur, dans l'*Annuaire de Bar*, pour l'année 1861. Cette courte notice, de 4 pages in-8°, est une des meilleures que nous ayons vues.

1° *Autobiographie de Dom Ceillier*. Nous donnons ce titre à un manuscrit de 7 pages in-folio, conservé aux Archives de la Meurthe (H. 104) et portant en tête : *Mémoires pour servir à l'histoire de Flavigny*. Ce document commence à la naissance de Dom Ceillier et s'arrête à l'année 1753... Nous disons que c'est une autobiographie. Cela est certain : 1° Pour quiconque connaît l'écriture de Dom Ceillier, il est clair à première vue que ce document est écrit tout entier de sa main. 2° A partir de l'année 1751, l'auteur n'emploie plus comme précédemment la troisième personne, mais la première : « je crus qu'il fallait... j'ai été invité... j'ai été choisi..., etc... ».

2° *Éloge historique de Dom Ceillier*, lu à la Société royale de Nancy (aujourd'hui Académie Stanislas) le 3 juillet 1765. Ce document conservé comme le précédent aux Archives de la Meurthe, est intitulé : *Suite de l'Histoire littéraire de Lorraine*, et comprend environ vingt pages in-octavo. Nous avons pu retrouver le nom de l'auteur. C'est l'abbé de Tervenus, homme de lettres assez connu à cette époque, un des premiers membres de l'Académie de Stanislas. Il avait entrepris, paraît-il, une Histoire littéraire de notre province. Quant au document qui nous intéresse, nous faisons remarquer que c'est un contemporain qui juge Dom Ceillier, et qu'il en parle devant une société d'élite, quatre ans seulement après la mort du bénédictin (Arch., H. 107).

3° *Bulles, indults, actes de prise de possession, procès-verbaux, et autres documents se rapportant à la nomination et à l'administration de Dom Ceillier*. Ces pièces, en assez grand nombre, sont classées parmi les Archives de la Meurthe dans différentes layettes sur Flavigny (H. 104. 105. 106. 107).

4° *Histoire du prieuré de Flavigny*, manuscrite et datée de 1758. L'original de cet écrit est à l'abbaye de Solesmes. Nous avons eu communication d'une copie appartenant aux Dames bénédictines de Flavigny. Cette histoire comprend en tout 88 chapitres, dont 14 relatifs à Dom Ceillier. Le manuscrit n'est pas signé, mais notre conviction est qu'il fut rédigé par le prieur de Flavigny lui-même. Voici nos preuves : 1° l'abbé de Tervenus, dans l'éloge que nous avons cité plus haut,

énumère, parmi les œuvres de Dom Ceillier, une histoire de son prieuré. — 2° Une comparaison a été faite à notre intention entre le manuscrit de Solesmes et une lettre authentique de Dom Ceillier. De l'avis des RR. PP. Dom Delatte et Dom Pothier, l'identité de l'écriture est complète. La lettre et le manuscrit sont évidemment de la même main (1). Nous avons donc là une seconde autobiographie. Nous remarquons d'ailleurs qu'elle ne fait que reproduire ou expliquer la première.

5° *Lettres de Dom Ceillier.* Dix lettres de lui adressées à Dom Calmet sont conservées dans la collection des lettres de l'abbaye de Senones, qui sont devenues la propriété du Grand Séminaire de Nancy. Elles nous ont été utiles sur plusieurs points. Nous nous sommes servi aussi de trois autres adressées à Dom Rivet, et publiées dans les *Analecta juris pontificii* (Sept. et Oct. 1874).

I.

Remi Ceillier naquit à Bar-le-Duc, le 14 mai 1688, de Claude Ceillier, marchand, et d'Anne Bertrand, arrière-nièce de Nicolas Psaume, évêque de Verdun.

La capitale du Barrois est trop connue pour que nous ayons à en parler ici. Remarquons toutefois qu'à la fin du XVII^e^ siècle, elle vit naître toute une pléiade de savants distingués, dont elle est fière à bon droit. Elle donna en particulier à la Congrégation bénédictine et lorraine de Saint-Vanne, plusieurs de

(1) Le R. P. D. Delatte remarqua un détail : « Il est pourtant une différence régulière. Entre la lettre datée de 1750 et le ms. qui est de 1758, il y a eu soit un travail intérieur de pensée, soit des décisions ou habitudes nouvelles qui ont fait écrire Remi, Flavigni, ce qu'on écrivait d'abord Remy, Flavigny. » — Cette observation est bien exacte. Parmi les dix lettres à Dom Calmet, que nous avons sous les yeux, toutes celles qui sont antérieures à 1752, portent Remy, Flavigny, celles qui sont postérieures remplacent : *y* par *i*. — Nous avons fait la même constatation dans le texte de l'Autobiographie dont nous avons parlé (n° 1), et dont la rédaction est de différentes époques.

ses religieux les plus renommés. Nous en citerons quelques-uns au cours de cette notice, notamment, Dom Hyacinthe Alliot, Dom Humbert Belhomme, Dom Charles de Vassimont, Dom Humbert Barrois et Dom Benoît Martin.. Parmi ces hommes illustres, Dom Ceillier tient une belle place, et nous pouvons dire qu'au point de vue littéraire il est au premier rang.

Claude Ceillier, son père, était marchand et bourgeois de la ville de Bar. Il s'était acquis par le commerce une assez belle aisance, et s'était élevé à une situation sociale des plus honorables, puisque nous le voyons s'allier à une des nobles familles du pays barrois.

Il épousa Anne Bertrand, petite nièce de Nicolas Psaume. On connaît cet évêque de Verdun, l'un des prélats les plus distingués du XVI^e^ siècle. Né en 1518, il fit de brillantes études dans les Universités de Paris, Orléans et Poitiers, devint abbé de Saint-Paul de Verdun (Ordre de Prémontré), puis évêque de Verdun en 1548. Il siégea au Concile de Trente et y prononça plusieurs discours qui furent applaudis. Il mourut saintement en sa ville épiscopale le 8 août 1575. D'après les historiens, Nicolas Psaume était d'une origine assez modeste; quelques-uns disent qu'il était fils de laboureur. Mais, lui-même contribua sans doute à l'élévation de sa famille, car nous constatons que, dès 1549, l'année même qui suivit sa nomination épiscopale, son père, Pierre Psaume, reçut des lettres de noblesse du duc Charles III. La famille Psaume porte : *d'azur, à la fasce d'argent accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une gerbe de même mise en pal* (1).

Ces quelques détails nous aident à comprendre avec quelle légitime fierté, le savant bénédictin, dans une note de son autobiographie, énumère ses ancêtres maternels de génération en génération, nous montrant ainsi comment il se rattache à la famille de Nicolas Psaume. Nous ne saurions résumer plus clairement les renseignements qu'il apporte, qu'en dressant un arbre généalogique.

(1) Ce sont les mêmes armes que Dom Ceillier a adoptées pour lui-même et qui sont reproduites sur sa tombe.

Pierre PSAUME, époux de Désirée Morel, anobli en 1549. — frère de — François PSAUME, abbé de Saint-Paul de Verdun (1520-1538).

↓

Nicolas PSAUME, né en 1518, évêque de Verdun (1548-1575).

Pierre-Nicolas PSAUME, marié à Colette d'Andreville.

↓

1. Nicolas PSAUME, chapelain de Saint-Pierre, de Bar-le-Duc.

2. Florentin PSAUME, chanoine de Saint-Maxe, de Bar-le-Duc.

3. François PSAUME, marié à Barbe de Malaviller.

4. Sébastienne PSAUME, épouse Laumont.

↓

Anne LAUMONT, épouse Noel Bertrand.

↓

Anne BERTRAND, épouse Claude Ceillier.

↓

Remi CEILLIER, né le 14 mai 1688.

François CEILLIER, marié à Catherine Denis (1).

(1) D'après des notes qui nous ont été communiquées très obligeamment, et qui viennent de la famille Ceillier, il semble que François fut le seul frère de D. Remi Ceillier. A lui se rattachent différentes familles lorraines et bretonnes, notamment les familles Dupont de Romémont, Ferrière, Astoin, Chasséria u, Piou. Le nom de Ceillier n'a pas disparu : il survit dans seize descendants directs de François Ceillier. L'un des plus jeunes a reçu au baptême le nom de Remi, en souvenir du célèbre bénédictin.

Remi Ceillier fut présenté au baptême, le jour même de sa naissance, dans l'église Notre-Dame, alors seule église paroissiale de la ville de Bar. D'après l'acte qui est conservé à la mairie de cette ville, il eut pour parrain le sieur Remi Ceillier marchand, que nous croyons être son aïeul paternel, et pour marraine « honneste fille Anne Bertrand, » probablement sœur ou tante de la mère.

Dès ses premières années, il montra du goût pour la piété et le travail. Ses parents qui voulaient cultiver et développer de si bonnes dispositions, le confièrent aux Pères Jésuites qui dirigeaient alors à Bar-le-Duc un collège florissant.

Ce collège avait été fondé en 1598, et était situé dans cette partie de la ville qui s'appelait autrefois le Bourg. Le fondateur Gilles de Trèves, doyen du chapitre de Saint-Maxe, avait donné la maison et, de plus, une rente de 2,500 francs pour l'entretien de quatre régents et de quatre boursiers. Le collège fut d'abord confié à des régents laïcs. Il alla tant bien que mal pendant quelques années; mais en 1617 les magistrats et bourgeois de Bar étaient fort mécontents de l'éducation qu'on donnait à leurs enfants. Ils firent beaucoup d'instances auprès du duc de Lorraine, et celui-ci, cédant à leurs demandes, introduisit au collège les Jésuites. Dès lors, cet établissement prospéra, et rivalisa de succès et de réputation avec les maisons semblables de Nancy, Verdun, Pont-à-Mousson, etc... (1). Nous pensons que les Alliot, les Belhomme, les Vassimont et autres savants issus de Bar, reçurent dans ce collège leur première éducation et contribuèrent à établir sa bonne renommée.

Remi Ceillier y fit ses humanités et sa rhétorique. Il nous l'apprend lui-même, mais par une mention toute sèche, sans nous rien dire de ses progrès ou de ses succès. Nous pouvons croire que ce jeune étudiant, qui devait être un jour une des gloires de son ordre et de son pays, révèla son mérite dès ses premiers essais. Mais les lauriers du jeune âge méritaient-ils

(1) V. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine,* suppl., col. 59; et *Biblioth. lorr.,* col. XII. — V. aussi A. Digot, *Histoire de Lorraine,* tom. V, p. 28.

une mention, cinquante années plus tard, dans les souvenirs du bénédictin vieilli à l'étude?

Notre étudiant avait fini sa rhétorique à seize ans. Il s'agissait alors d'aller à des études plus hautes. L'Université de Pont-à-Mousson était tout près, attirant en foule les jeunes gens de sa condition, préparant pour le siècle et pour l'Église, des littérateurs, des jurisconsultes, des théologiens. Le jeune Ceillier avait à choisir entre ces différentes carrières. Mais son choix était fait déjà : il quitta le monde pour le cloître. Son panégyriste de 1765 écrit : « Ses dispositions aux sciences et « son amour des lettres eurent à peine le temps de se déve- « lopper pendant le séjour qu'il fit dans le monde. L'amour « de la retraite l'en tira bientôt, et il n'avait pas dix-sept ans « quand il entra à Moyen-Moutier. »

II.

Le monastère de Moyen-Moutier fut fondé au VII^e^ siècle. On sait qu'à cette époque, les solitudes vosgiennes se peuplèrent de saints personnages qui venaient chercher, au milieu des montagnes et des forêts, l'oubli du monde et le calme de la prière. C'est alors que prirent naissance tous ces établissements religieux devenus depuis si célèbres : Remiremont, Etival, Bonmoutier, Senones, Saint-Dié, enfin Moyen-Moutier. Saint Gundelbert, archevêque de Sens, avait fondé Senones; saint Arnould, évêque de Metz, s'était retiré à Remiremont; saint Dié s'établit au Val de Galilée et y fonda le monastère qui prit son nom plus tard. Saint Hidulphe, évêque de Trèves, marchant sur les traces de ces saints illustres, abandonna comme eux ses titres et dignités, et vint lui aussi chercher dans les forêts des Vosges, la retraite et le silence. C'était en l'année 671 (1). Il s'arrêta sur les bords d'une petite rivière

(1) *Gallia christ.*, tom. XIII, col. 1460.

qui s'appelle encore aujourd'hui « le Rabodo » (*Rapidus*), et y fonda un nouveau monastère, entre Senones et Etival, au milieu de toutes les maisons religieuses déjà existantes : d'où le nom de ce nouvel établissement : *Medianum monasterium*.

Nous ne voulons pas redire toutes les vicissitudes de Moyen-Moutier depuis sa fondation jusqu'au XVIII^e^ siècle ; mais nous croyons utile de mentionner un point très important de son histoire, sa réforme, car c'est de cette réforme que naquit la Congrégation lorraine de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe.

Les monastères bénédictins de notre pays étaient bien déchus, à la fin du XVI^e^ siècle. On n'y voyait plus les saints ni les savants d'autrefois, et la discipline régulière s'en allait de plus en plus. Nous ne rechercherons pas les causes de ce fait, nous le constatons. Des religieux fervents, des princes de l'Eglise avaient essayé de réagir et d'opérer une réforme sérieuse, mais en vain. Il était réservé à un modeste religieux de mener à bonne fin cette œuvre difficile.

Dom Didier de la Cour, né en 1550 dans un village près de Verdun, entré assez jeune dans l'abbaye de Saint-Vanne de cette ville, gémissait depuis longtemps sur le relâchement de la discipline dans son ordre. Vers l'année 1590, soutenu par Erric de Lorraine, évêque de Verdun et abbé commendataire de Saint-Vanne, il fut élu prieur claustral de son monastère. Il entreprit aussitôt d'y établir la réforme. Il rencontra beaucoup de difficultés, mais enfin il réussit, grâce surtout aux jeunes religieux qu'il attira dans l'abbaye et qui, formés par ses soins, devinrent comme le noyau d'une nouvelle communauté.

Ce succès réjouit l'évêque Erric, et lui inspira la pensée d'établir le régime nouveau à Moyen-Moutier dont il était aussi abbé commendataire. Il écrivit à Rome à ce sujet, et en 1600 il put établir dans le monastère vosgien quelques religieux sortis de Saint-Vanne. Alors les deux communautés de Verdun et de Moyen-Moutier s'unirent en une Congrégation qui adopta la liturgie et suivit les règlements des bénédictins du Mont Cassin. Cette Congrégation approuvée, bénie et encouragée par Clément VIII (1604), prit le nom des patrons des deux

abbayes réformées : Saint-Vanne et Saint-Hidulphe. Elle s'étendit rapidement, et comprit bientôt tous les monastères de la Lorraine et presque tous ceux de la Champagne et de la Franche-Comté.

Ajoutons que la Congrégation lorraine de Saint-Vanne est la sœur aînée, nous pourrions dire la mère, de la Congrégation française de Saint-Maur. Ce fut, en effet, Dom Didier de la Cour qui, continuant son œuvre, commença la réforme dans les monastères français (1712).

Remi Ceillier entra à Moyen-Moutier en 1704. A cette date, l'abbaye vosgienne un instant désolée et presque dépeuplée par les guerres, la peste et la famine, qui ravagèrent la Lorraine au XVII^e^ siècle, prenait un nouvel essor. Les jeunes religieux affluaient et les études florissaient sous l'impulsion d'un chef actif et savant, Dom Hyacinthe Alliot, abbé du monastère.

Dom Alliot était un enfant de Bar-le-Duc, comme Dom Ceillier. Il avait été procureur général de la Congrégation de Saint-Vanne à Paris, et s'était fait une grande réputation parmi les bénédictins français; il s'était lié d'amitié particulièrement avec l'illustre Mabillon, qui fut depuis lors en correspondance avec lui, et vint le visiter à Moyen-Moutier en 1696. Il gouvernait l'abbaye depuis trente ans, quand il y reçut son jeune compatriote. C'était lui peut-être qui l'avait attiré. Quoi qu'il en soit, il lui fit bon accueil. Il lui donna l'habit de saint Benoît, le 11 mai 1704, surveilla et dirigea son noviciat, mais ne put recevoir sa profession religieuse. Cette profession était fixée au mois de mai 1705; le vénérable abbé Alliot mourut le 22 avril de cette année.

C'est entre les mains de Dom Humbert Belhomme que Remi Ceillier fit profession (12 mai 1705).

Dom Belhomme était né à Bar-le-Duc lui aussi (1653). Entré dans l'ordre de Saint-Benoît, il devint, jeune encore, le coadjuteur de Dom Alliot, et lui succéda dans le gouvernement de Moyen-Moutier. Il nous a laissé une histoire estimée de son abbaye (1). « C'était, dit l'abbé de Tervenus, un de ces hommes

(1) *Historia Mediani monasterii in Vosago*, Strasbourg, 1724. — Il y a dans

« qui joignent à leur talent propre celui de saisir dans les au-
« tres et de faire valoir ceux qu'ils découvrent..... Il n'eut pas
« de peine à discerner dans le jeune Ceillier tout ce qu'il fal-
« lait pour faire honneur à la maison, ou, pour mieux m'ex-
« primer, à la religion, et il appliqua son élève à des études
« vraiment ecclésiastiques (1). »

Dom Ceillier nous parle de ces études, mais en termes fort laconiques : « Il commença, dès l'année de sa profession,
« à prendre quelque teinture des langues grecque et hébraïque,
« et de suite il fit son cours de philosophie et de théologie qu'il
« acheva en 1710 (2). »

Cinq années étaient le temps ordinaire consacré aux études de philosophie et de théologie pour les jeunes bénédictins de cette époque. Nous avons constaté que d'habitude c'était le même professeur qui, ayant commencé l'enseignement à un groupe de religieux, les suivait et les dirigeait jusqu'à la fin de leurs études. C'est ainsi que Dom Calmet fut chargé de professer à Moyen-Moutier, dans les années 1698 à 1704 (3). Il quittait l'abbaye, précisément en l'année où Dom Ceillier y entrait, mais il y laissait des disciples et des émules. Qui dirigea l'enseignement de 1705 à 1710? Nous n'avons pu le découvrir; nous ignorons par conséquent qui fut le maître de Dom Remi Ceillier, mais nous savons que le jeune religieux se distingua entre tous ses confrères, et qu'il fit des études, nous ne disons pas seulement fructueuses, mais brillantes, puisque l'année même qu'il les termina, de disciple il devint maître et fut chargé de l'enseignement des nouveaux venus (1710).

De 1710 à 1716 il se consacra donc à l'enseignement. Il nous apprend qu'il avait, dès sa première année, douze élèves « bons religieux et amis de l'étude. » Dans une lettre à Dom Calmet, datée du 30 décembre 1712, il donne quelques dé-

le *Dictionnaire* de Moréri une excellente notice sur Dom Belhomme due à la plume de Dom Ceillier.

(1) De Tervenus, *Eloge ms. de Dom Ceillier.*

(2) Autobiographie.

(3) V. Dom Calmet, *Biblioth. lorr.*, col. 210.

tails : « ... Votre Révérence sera peut-être aise de sçavoir « que nous avons icy des jeunes religieux qui promettent « beaucoup ; ils étudient parfaitement bien ; avant hier, je « leur fis soutenir des thèses générales de Logique devant « plusieurs étrangers et ils en sortirent avec applaudisse- « ments. Je ferai mon possible pour les entretenir dans l'heu- « reuse inclination qu'ils ont pour l'étude..... » — L'année suivante, à la date du 2 octobre 1713, il écrit de nouveau à Dom Calmet : « Nos confrères sont présentement en Théo- « logie, ils continuent à bien étudier. Ils présentent tous « leurs profonds respects à Votre Révérence... (1). »

Parmi les élèves de Dom Ceillier, il y en a deux dont il est justement fier et qu'il cite par leur nom dans ses notes autobiographiques de 1753, parce qu'alors tous deux s'étaient acquis déjà une belle réputation de science et de vertu, et faisaient honneur à la fois à la Congrégation et à leur ancien maître : Dom Humbert Barrois et Dom Joseph de l'Isle.

Le premier, né à Bar et neveu de Dom Belhomme, devint coadjuteur de son oncle, puis son successeur à Moyen-Moutier en 1727. Il mourut lui-même en 1779.

Le second, issu d'une famille noble du Bassigny, s'était voué d'abord à la carrière militaire. Il fit profession à Moyen-Moutier en 1711, et devint abbé de Saint-Léopold de Nancy, où il mourut en 1766.

III.

L'enseignement des jeunes religieux n'absorbait pas toute l'activité de Dom Ceillier. En même temps qu'il professait la

(1) Lettres à Dom Calmet (au Grand Sém. de Nancy). — Dans ces années 1712 et 1713, Dom Calmet séjournait à Paris pour surveiller et diriger l'impression de ses *Commentaires*. Il résidait à l'abbaye des Blancs-Manteaux dont le prieur était alors D. Denys de Sainte-Marthe, auteur des premiers volumes du *Gallia Christiana*.

philosophie et la théologie, il était un des membres actifs et zélés de l'Académie de Moyen-Moutier.

On appelait ainsi, dans ce monastère, l'association de quelques religieux ardents à l'étude, chercheurs infatigables, mettant en commun leurs connaissances et leurs découvertes, discutant et résolvant ensemble les questions importantes de la science ecclésiastique, particulièrement les questions scripturaires et patristiques. Vieillards et jeunes gens se trouvaient là réunis, les aînés apportant leur expérience, les plus jeunes compulsant les documents et opérant les recherches scientifiques. Il y avait des académies de ce genre dans quelques autres monastères, par exemple à Saint-Mihiel, à Beaulieu, à Munster. Elles s'étaient fondées vers la fin du XVII^e^ siècle, et prospéraient déjà quand parut, en 1691, le *Traité des Études Monastiques*, de dom Mabillon. Ce livre fit sensation. Il ranima dans toutes les communautés bénédictines l'amour de l'étude, et donna particulièrement aux académies lorraines une impulsion nouvelle. Dom Mathieu Petitdidier, qui présidait celle de Saint-Mihiel, écrivait à Mabillon le 26 novembre 1691 : « Vous ne sauriez croire combien votre « livre réveille, dans notre Congrégation, l'ardeur des jeunes « gens pour l'étude et le zèle des supérieurs pour leur en « procurer les moyens. »

Disons cependant que ces académies suscitèrent quelques critiques. Le célèbre abbé de Rancé leur reprocha d'engendrer l'orgueil, l'esprit de dispute, le mépris de la règle (1). Peut-être y avait-il quelque chose de fondé dans ces reproches. Il faut avouer qu'en quelques circonstances les académies favorisèrent les intrigues et les menées jansénistes; mais on doit reconnaître aussi qu'elles rendirent de grands services à la science ecclésiastique.

Celle de Saint-Mihiel, plus particulièrement attaquée par l'abbé de la Trappe, noblement défendue d'ailleurs par Mabillon lui-même (2), donna la première au public le résultat de ses

(1) V. Dom Calmet, *Biblioth. lor.*, col. 725.

(2) *Réflexions sur la réponse de M. l'abbé de la Trappe.* Ed. in-12, tom. II, p. 183 et suiv.

études : *Remarques sur la Nouvelle Bibliothèque des Écrivains ecclésiastiques de M. Dupin*, en 3 volumes in-4°, dont le premier parut en 1691. Nous aurons occasion de parler plus loin de ce travail.

A Moyen-Moutier, l'Académie produisit aussi ses fruits. Elle avait été fondée en 1685, par Dom Hyacinthe Alliot, abbé de ce monastère, et fut dirigée d'abord par le neveu du fondateur, Dom Alliot le jeune. Celui-ci, moins célèbre que son oncle, avait cependant une bonne réputation dans le monde savant. Il s'occupait surtout d'études scripturaires et fut un des maîtres de Dom Calmet (1). Dom Calmet lui-même succéda à Dom Alliot le jeune, dans la direction de l'Académie. Il avait commencé déjà ses travaux sur l'Écriture Sainte, et les poursuivit avec l'aide et le concours dévoué de ses confrères. Grâce à ce concours, il put en l'espace de six années (1698-1704) rédiger la presque totalité de ses Commentaires sur l'Ancien Testament. Il déclare avec loyauté, que certaines parties de son travail doivent être considérées comme l'œuvre collective de l'Académie de Moyen-Moutier.

Dom Ceillier entre à son tour dans cette société savante, et bientôt y occupe une place importante. Il se consacre surtout aux études de Patrologie, et nous constatons que dès l'année 1710, il a acquis par son savoir une grande autorité parmi ses confrères. Il est regardé comme l'émule et l'égal de ses anciens maîtres, et, si nous en croyons l'abbé de Tervenus, il partage pendant quelque temps, avec Dom Calmet lui-même, l'honneur de présider et de diriger les études de l'Académie. — Dom Calmet était revenu à Moyen-Moutier en 1716. Il y resta deux années pendant lesquelles il put rédiger et publier le *Dictionnaire de la Bible*. Pendant ce même temps, Dom Ceillier continuait ses études sur les Pères de l'Église. Il voulut, lui aussi, communiquer au public le résultat de ses travaux, et il donna en 1718 son premier ouvrage : *Apologie de la morale des Pères*.

La première idée de ce travail remonte à l'année 1712. Vers cette date, le protestant Jean Barbeyrac, professeur à l'Uni-

(1) D. Calmet, *Biblioth. lor.*, col. 38.

versité de Lausanne, publia une traduction du traité de Pufendorf sur le *Droit de la nature et des gens*. Il mit en tête de cette traduction, une Préface dans laquelle il parle beaucoup des Pères de l'Église, et soutient entre autres choses, qu'ils sont des guides dangereux en morale et qu'il faut se défier de leur doctrine. Dès que Dom Ceillier eut connaissance de pareilles assertions, il songea à donner la réplique à leur auteur. Mais il ne se mit pas de suite à l'œuvre, et attendit quelque temps avant de se décider à écrire. Il s'en explique dans une lettre à Dom Calmet, dont nous avons déjà cité quelques lignes et que nous croyons utile de reproduire ici presque tout entière. Cette lettre est du 2 octobre 1713.

« Mon Révérend Père ; je me souviens qu'au dernier cha-
« pitre général, aïant eu l'honneur de parler à Votre Révérence
« de la Préface de Jean Barbeyrac..., Votre Révérence m'excita
« à réfuter les calomnies et les faussetés qu'il y avance tou-
« chant l'autorité, la morale et la vie des Saints Pères de l'É-
« glise. Je ne me suis pas beaucoup pressé de travailler sur
« ce dessein, dans le doute si quelque personne plus habile ne
« l'auroit pas déjà exécuté ; je me flattois même qu'un système
« aussi mal conçu et aussi mal exécuté qu'est celui de Jean
« Barbeyrac tomberoit de lui-même. Mais je viens d'ap-
« prendre par la seconde édition que le même autheur nous
« donne de sa préface et des ouvrages de M. Puffendorff,
« que sa pernicieuse doctrine, non seulement n'a csté combattue
« par aucun autheur, mais même qu'elle se répand partout.
« C'est, mon Révérend Père, ce qui m'excite à prier Votre
« Révérence de me tracer le plan que je dois suivre dans
« la réfutation que j'ai envie d'entreprendre, et de me don-
« ner les éclaircissements nécessaires pour venir à bout de
« mon dessein. Comme l'autheur prétend que les plus célèbres
« Docteurs de l'Église des six premiers siècles, sont de fort
« mauvais maîtres et de pauvres guides en matière de morale, il
« me semble qu'on pourroit choisir les principaux points de
« morale établis dans l'Évangile, et faire voir par une fidelle
« citation des passages des S.S. Pères, qu'ils les ont prati-
« qués et enseignés. J'aurois aussi dessein, si Votre Révérence

« le trouve à propos, de m'étendre sur quelques points particu-
« liers dans lesquels il prétend que les Saints Pères ont erré
« par exemple sur le prêt à usure, sur le célibat, sur les
« secondes noces et autres semblables, sur lesquels il dit que
« les Pères ont eu des sentiments outrés. S'il y a quelque
« chose de plus à remarquer, je supplie Votre Révérence de
« me le faire connaître. Je donnerai tout le temps que mes
« occupations me permettront à exécuter le dessein que Votre
« Révérence me tracera..... »

Nous n'avons pas la réponse de Dom Calmet. Il n'est pas difficile d'admettre qu'il encouragea son jeune confrère, mais nous croyons aussi qu'il critiqua et rectifia le plan proposé par Dom Ceillier, car nous constatons que dans la rédaction définitive de l'ouvrage, c'est une autre marche qui est suivie.

L'auteur établit d'abord, dans une Dissertation préliminaire de 40 pages, l'autorité des Pères de l'Eglise en général. Puis il entreprend l'Apologie particulière de chacun de ceux qui furent attaqués par le professeur de Lausanne : Athénagore, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, Lactance, saint Cyprien, saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Basile, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, etc... En tout 17 chapitres, où il suit son adversaire pas à pas, discutant toutes ses assertions, répondant victorieusement à toutes ses attaques. Ce qui nous frappe le plus dans cette Apologie, c'est la modération et la dignité de langage dont l'auteur ne se départit pas un instant. Pourtant son adversaire prêtait quelquefois à la raillerie, car plusieurs de ses affirmations sont fondées sur de bien pauvres arguments. Un exemple entre autres :

— Barbeyrac affirme que saint Cyprien fut marié, et il en donne pour preuve un passage de la vie du saint par le diacre Ponce. Le passage est cité exactement, mais le savant professeur le comprend mal. Dans la même phrase sont nommés saint Cyprien et le patriarche Job, et il est question d'une femme. Pour qui sait traduire, c'est la femme de Job, nullement de saint Cyprien. Dom Ceillier rétablit la vraie traduction,

et il le fait sans ajouter d'observations. Il aurait pu être mordant, il se contente d'être exact.

L'ouvrage parut, comme nous l'avons dit, en 1718, en un volume in-4° de plus de 500 pages, chez le libraire Emery. Il est dédié à M^gr^ de Firrao, archevêque de Nicée, nonce apostolique pour les cantons Suisses. Ce prélat était alors en Lorraine. « Il reçut très gracieusement cet hommage, dit D. Calmet, et il vit avec plaisir son nom à la tête d'un ouvrage aussi solide (1). »

L'accueil du public fut excellent. Les journalistes de Trévoux, qui étaient une autorité littéraire en ce temps-là, déclarèrent l'Apologie « *un excellent livre*, » et en firent une analyse élogieuse (2). — « Au jugement des connaisseurs, Dom Ceillier sortit avec gloire d'une controverse si intéressante. Le professeur de Lausanne, attéré par la force de ses raisons, resta dix ans sans y répondre (3). »

Ce premier succès encouragea le bénédictin, et dès l'année 1719, il entreprit un plus grand ouvrage, une *Histoire générale des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*. Mais la réalisation de ce nouveau projet demanda plusieurs années, et avant d'en parler plus longuement, nous devons mentionner des événements qui tiennent une place importante dans la vie de notre auteur.

IV.

Dom Ceillier venait à peine de terminer ses cinq années de professorat, qu'il fut nommé doyen de Moyen-Moutier (1716), et c'est avec ce titre que son nom figure en tête de l'*Apologie de la morale des Pères*. La même année, D. Humbert Bel-

(1) *Bibl. lor.*, col. 255.
(2) *Journal de Trévoux*, janvier 1719.
(3) *Eloge ms. de Dom Ceillier.*

homme, devenu président de la Congrégation de Saint-Vanne, le choisit pour son chancelier. Le vénérable abbé était heureux d'associer ainsi à son gouvernement, ce jeune religieux dont il avait lui-même dirigé la formation et qui donnait dès lors les plus grandes espérances.

Deux années plus tard, 1718, Dom Pierre de Vassimont, prieur de Saint-Jacques (1), ayant été élu abbé de Longeville, résigna son prieuré en faveur de notre bénédictin. Dom Ceillier mentionne ce fait dans son Autobiographie. Nous croyons qu'il accepta ce titre de prieur et qu'il jouit des revenus qui y étaient attachés, mais il ne quitta pas pour cela l'abbaye de Moyen-Moutier. A la même époque, Dom Calmet était prieur de Lay-Saint-Christophe, et cependant il continuait de résider lui aussi à Moyen-Moutier, où il trouvait plus d'avantages pour ses études.

Mais, en 1724, Dom Ceillier reçut une nomination plus importante. Cette fois il quitta son abbaye, pour devenir coadjuteur de Dom Charles de Vassimont, au riche prieuré de Flavigny-sur-Moselle. C'est dans cette nouvelle résidence, que va s'écouler sa vie édifiante de travail et de piété.

Flavigny est une localité assez importante, située dans la belle et fertile vallée de la Moselle, non loin de Nancy et sur la grande voie nationale qui rattache cette ville à Besançon. M. Henri Lepage, dans sa *Statistique de la Meurthe*, parle de la beauté du village de Flavigny. On peut, en effet, vanter sa situation agréable et son aspect élégant; mais nous affirmons sans crainte d'être contredit, que son plus bel ornement est l'ancien prieuré dont les bâtiments, toujours debout, sont

(1) Nous ne saurions dire exactement ce qu'était ce prieuré. — L'abbé Guillaume (*Notice sur Flavigny*, dans les *Mém. de la Soc. d'arch.*, 1877, p. 256) nomme un prieuré de Saint-Jacques-au-Mont, qu'il place sur le territoire de Flirey. Nous doutons fort qu'il y ait eu un monastère bénédictin dans cette région; en tout cas, nous le placerions plutôt sur le territoire de Lironville, où il existe encore une ferme qui porte le nom de Saint-Jacques. — Nous pensons qu'il s'agit plutôt du prieuré de Saint-Jacques de Neufchâteau, dont la fondation remonte à l'an 1018, et nous est rapportée par D. Calmet : *Histoire de Lorraine*, tom. I, col. 1188.

devenus aujourd'hui une abbaye de religieuses bénédictines.

Le monastère de Flavigny remonte au commencement du XI^e^ siècle. Il fut fondé par des religieux de Saint-Vanne de Verdun, qui y apportèrent avec eux des reliques de saint Firmin. D'où le prieuré porte le nom de ce saint. Aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, sous le régime des commendataires, ce monastère, comme beaucoup d'autres, fut en décadence; mais vers la fin du XVIII^e^ siècle, il revint « en règle, » comme on disait alors, et sous la sage direction de ses prieurs réguliers, Dom Noirel et Dom Vassimont, il avait retrouvé son ancienne prospérité quand Dom Ceillier y fut appelé (1).

Le prieur titulaire était alors Dom Charles Cachedenier de Vassimont. Né à Bar-le-Duc en 1657, d'une famille qui fournit plusieurs de ses enfants à l'ordre de Saint-Benoît (2), il avait fait profession à Saint-Mihiel en 1677, et après avoir rempli plusieurs charges honorables, était devenu coadjuteur de Flavigny en 1710, prieur titulaire en 1712. Il s'est acquis une réputation de savant consciencieux, par ses études d'histoire locale. Il a écrit, entre autres ouvrages, une histoire de sa ville natale.

Dom Charles de Vassimont songea à prendre un auxiliaire dès 1722. — Il sentait déjà ses forces diminuer, quand il fut victime d'un accident qui ajouta à ses infirmités. Élu visiteur, de la Congrégation, il parcourait les monastères, allant de l'un à l'autre et voyageant toujours à cheval. Un jour il tomba de sa monture, et on le releva gravement blessé; on craignit même quelque temps pour sa vie. Cependant il guérit; mais dès lors sa résolution fut prise. Sa tâche était trop lourde à son avis; il voulait ou obtenir un coadjuteur, ou résigner son bénéfice. Il écrivit dans ce sens à Dom Belhomme, son ami, président de la Congrégation de Saint-Vanne. Il lui disait

(1) « La communauté se composait de onze religieux ; le revenu était de 9,000 livres et la mense conventuelle de 20,000. » — Henri Lepage, *Communes de la Meurthe*. Flavigny.

(2) Nous connaissons Charles, Pierre, Gabriel et Jean Cachedenier de Vassimont, tous bénédictins. Nous croyons que les trois premiers étaient frères et le quatrième leur neveu.

de choisir lui-même l'une ou l'autre des deux alternatives : la résignation du bénéfice, ou la nomination d'un auxiliaire. Il ajoutait toutefois que si on lui donnait un coadjuteur, il désirait que ce fût son compatriote, Dom Remi Ceillier.

L'abbé de Moyen-Moutier ne fut pas si pressé. Il fit répondre qu'il verrait d'abord Dom Vassimont et qu'il prendrait ensuite sa résolution. « Mais, ajoute Dom Ceillier, par qui nous savons ces détails (1), le prieur Flavigny ayant laissé éventer le dessein qu'il avait de faire un coadjuteur, fut traversé par quelques religieux qui avaient envie de l'être. » Dom Belhomme en fut averti. Il jugea alors qu'il fallait remettre cette affaire à plus tard, et les choses en restèrent là pendant deux ans.

En 1724, Dom Belhomme et Dom Vassimont, comme quelques autres de leurs confrères, étaient exilés de Lorraine, pour avoir déplu au duc Léopold. Il furent d'avis tous deux que c'était le moment d'établir un coadjuteur à Flavigny, et Dom Ceillier resta l'homme de leur choix. L'abbé de Moyen-Moutier s'occupa sans plus tarder de cette nomination. Il confia l'affaire à des intermédiaires habiles et tout fut réglé assez rapidement. Dom Ceillier écrit à ce sujet (2) : « Monsieur Mathieu, chanoine de Saint-Pierre-le-jeune à Strasbourg, fut chargé de négocier les bulles de coadjutorerie. Il s'adressa à Rome à un banquier nommé Costa, qui les demanda au pape dans une audience extraordinaire. Cette précaution était nécessaire, parce que l'agent de Lorraine avait ordre du duc Léopold, de ne rien laisser expédier pour la Lorraine, sans lui en donner avis. Le banquier Costa fit expédier les bulles avec toutes leurs formalités en trois jours ; elles furent envoyées sans que l'agent de Lorraine, qui était M. Bourcier de Monthureux, en eut connaissance, et arrivèrent en Lorraine par la voie de Strasbourg, sans que le souverain en fut informé. »

Nous avons vu cette bulle de nomination aux archives de la Meurthe (H. 107). Elle est du pape Benoît XIII, datée de

(1) *Histoire ms. de Flavigny.*
(2) *Ibidem.*

la première année de ce pontife, le 7e jour des ides d'octobre 1724 (9 du mois). Elle institue Dom Ceillier coadjuteur du prieuré conventuel de Saint-Firmin de Flavigny, avec future succession et jouissance de tous les droits, honneurs et prérogatives attachés à cette dignité, mais sans pouvoir s'immiscer dans l'administration du prieuré, si ce n'est du consentement du titulaire.

Après la réception de la Bulle pontificale, les formalités ordinaires furent remplies, et d'après les documents qui nous en restent, nous voyons qu'elles se succédèrent toutes à bref délai.

Le 8 janvier 1725, Dom Ceillier adresse une requête à Dom Belhomme, demandant permission officielle d'accepter son nouveau titre. Cette permission fut donnée le lendemain, 9 janvier.

Le 16 du même mois, il présente ses bulles à l'évêque de Toul, Mgr Scipion-Jérôme Bégon, qui en reconnaît et affirme l'authenticité.

Le 22, il fait son serment de fidélité et d'obéissance au pape, entre les mains de Charles-Louis Hugo, abbé d'Étival, délégué à cet effet. Ce serment, rédigé en latin, est signé : Dom Remy Ceillier; Hugo, abbé d'Étival; Humbert Belhomme, abbé de Moyen-Moutier; F.-Charles Saunier, prieur d'Étival.

Restait à obtenir l'autorisation du duc de Lorraine. Nous avons dit que les bulles avaient été demandées, accordées et envoyées de Rome, sans que Léopold en fût averti. Il fallait cependant le mettre au courant de cette affaire, pour obtenir un arrêt de prise de possession. Dom Charles de Vassimont se chargea lui-même de cette mission délicate, et il écrivit à ce sujet au P. Creitzen, jésuite, confesseur de Léopold, la lettre suivante :

« Monsieur et très Révérend Père,

« Pendant que j'étois hors des états de Son Altesse Royale « par ses ordres..... je tombai dans une fièvre..... Cela, joint « à mon âge avancé, me fit penser sérieusement à me donner

« un successeur dans mon bénéfice. Je considérai que ce bé-
« néfice n'étant pas électif mais collatif, et la collation n'en
« appartenant ni à S. A. R., ni à aucun de ses sujets, mais à
« un prélat étranger qui est Mgr l'évêque de Verdun, lequel,
« si je venois à manquer, ne manqueroit pas d'en pourvoir
« quelqu'une de ses créatures, sans se mettre beaucoup en
« peine si elle serait agréable à S. A. R., ni profitable à ma
« communauté, je considérai, dis-je, que je ne pouvois rien
« faire de mieux, soit pour le service de S. A. R., soit pour
« l'avantage de ma communauté que de supplier très hum-
« blement Notre Saint Père le Pape de m'accorder un coadju-
« teur qui fut tout ensemble et fidèle sujet de S. A. R., et
« religieux capable de remplir dignement ce bénéfice. Je jettai
« donc les yeux sur le R. P. Dom Remy Ceillier, religieux de
« notre Congrégation et de notre province, en la personne
« duquel je suis persuadé que se rencontre heureusement
« toutes les bonnes qualités nécessaires à cet effet, et j'envoyai
« à Rome ma procuration en sa faveur quoiqu'à son insçu.
« La vacance du Saint-Siège survenue dans le même temps a
« retardé plus d'un mois cette coadjutorerie. Mais enfin j'ap-
« prens qu'elle est expédiée et je viens mon très Révérend
« Père, vous en donner avis, vous suppliant très humblement
« de vouloir bien en informer S. A. R., de la bonté et de la
« religion de laquelle j'ose espérer qu'elle ne désapprouvera pas
« la précaution que j'ai esté obligé de prendre dans les circons-
« tances où je me trouvois, le sujet choisi estant sans contre-
« dit un des plus savants et des meilleurs religieux du corps.

« J'ai l'honneur d'estre, etc... »

Il paraît qu'à la lecture de cette lettre, le duc Léopold se montra fort mécontent, non pas, disait-il, que le sujet en question lui déplût, mais parce que cette affaire avait été traitée d'une manière blâmable. Aussi ne se pressa-t-il pas d'accorder son autorisation. Toutefois, il ne voulut pas la refuser, et, sur son ordre, la Cour souveraine de Lorraine et Barrois accorda un arrêt de prise de possession, en date du 17 février 1725.

Trois jours plus tard, l'installation définitive du coadjuteur avait lieu selon les formes ordinaires, « par l'entrée libre dans l'église du monastère, la tradition de l'anneau pastoral et des clefs, la prière à genoux devant l'autel majeur, le baisement du même autel, l'installation dans les sièges du prieur au chœur et au chapitre, la sonnerie des cloches, la publication de la bulle aux portes de l'église, la prestation du serment à la communauté, etc... » Ces cérémonies eurent lieu en présence de tous les religieux réunis en chapitre, et tous ont signé comme témoins au procès-verbal. Voici leurs noms : Charles Cachedenier de Vassimont, prieur titulaire; Charles Chanot, prieur claustral; Hilarion Médard, sous-prieur; Boniface Martinot, François Guillaumé, Jean Cachedenier de Vassimont, Joseph Gaudel, Joseph Laurent cellerier, Louis de Nuismant, Léopold Poirel, Alexis Médard, tous prêtres, et Jacques Haxo diacre. Signèrent en même temps comme témoins : Pierre Cachenedier de Vassimont, abbé de Longeville; Claude Jacquinot, abbé de Saint-Léopold de Nancy ; Nicolas Laurent, sous-prieur de Bouzonville, enfin François-Pascal Marcol, notaire apostolique, qui fit cette cérémonie d'installation.

V.

Dom Vassimont vécut encore huit années après l'installation de son coadjuteur. Durant cette période, Dom Ceillier le seconda de tout son dévouement, mais il n'avait l'initiative d'aucune affaire importante et n'était que l'exécuteur des résolutions de son prieur titulaire. C'est toujours au nom de celui-ci qu'il agit. Ainsi, nous le voyons en 1728 à Bar-le-Duc où il fait une acquisition importante pour la Bibliothèque de Flavigny : il acquiert 1200 volumes dont 300 in-folio, au prix de 2,500 francs; ce n'est pas en son nom qu'il traite, mais au nom de Dom Vassimont. — Il n'y a donc pas lieu de nous

arrêter à cette période de sa vie pour y rechercher les faits qui se rapportent à l'administration du prieuré.

En 1733, le vénérable prieur, alors âgé de 76 ans et toujours plus affaibli par des infirmités nombreuses, fut pris presque subitement d'une fièvre violente. Cette fièvre dura 22 jours pendant lesquels le malade édifia toute la communauté par sa résignation et sa piété. Il sentait, disait-il, que cette fois c'était l'appel de Dieu ; il ne voulait plus s'occuper des choses de la terre et demandait aux religieux de lui parler du ciel, de Jésus, de l'éternité. Il fit une confession générale, reçut plusieurs fois la sainte Eucharistie et demanda lui-même l'Extrême-Onction. Dans les derniers jours, il ne quittait plus son crucifix, le baisant constamment à l'endroit des plaies, et répétant la parole du psaume : « *In te Domine speravi, non confundar in æternum.* » Après une longue et douloureuse agonie, il mourut entre les bras de ses frères, le 26 mai 1733.

Le lendemain Dom Ceillier adressa une lettre à tous les monastères de Saint-Vanne. Il faisait part aux religieux du deuil qui atteignait le couvent de Flavigny, et invitait en même temps les chefs des différentes communautés aux obsèques solennelles qui devaient avoir lieu le 40e jour après le décès.

L'inhumation se fit le 28 mai. Dom Vassimont repose, selon le désir qu'il en avait exprimé à son coadjuteur, dans l'église même du prieuré de Flavigny, au pied de l'autel de saint Eustase, un des patrons du monastère. On y voit encore aujourd'hui sa tombe : elle est en marbre noir et porte une épitaphe latine rédigée probablement par Dom Ceillier lui-même. En voici la traduction :

« Dans l'espoir de la Résurrection, repose ici le R. P. en J.-C.
« Dom Charles Cachedenier de Vassimont, second prieur titu-
« laire depuis la réforme du prieuré. Bon, pieux, doux, ami,
« de l'observance régulière et de la sainte pauvreté, il partagea
« pendant 22 ans ses revenus entre ses moines et les pauvres.
« Il fit réparer à ses frais la majeure partie du cloître et cons-
« truisit la maison du prieur. Il créa la bibliothèque, fit voûter
« le prolongement de l'église et plaça un portail devant la tour.

« Vrai père de ce monastère, il mourut saintement, l'an 76e de « son âge, le 55e de sa profession dans la Congrégation de Saint- « Vanne et Saint-Hidulphe dans laquelle il remplit plusieurs « fois les fonctions de visiteur, et de N. S. J.-C. le 1733e, le 5 « des kalendes de juin. »

« Qu'il repose en paix ! »

Le 5 juillet, les obsèques solennelles du quarantième jour furent célébrées comme Dom Ceillier l'avait annoncé. On y vit plusieurs seigneurs du voisinage, beaucoup de personnes considérables venues de la capitale de la Lorraine et les chefs des monastères les plus proches, entre autres les abbés de Senones, de Beaupré, de Longeville et de Saint-Léopold de Nancy.

Par la mort de Dom Vassimont, Dom Ceillier devenait de plein droit prieur titulaire de Flavigny. Personne ne lui contesta son titre; toutefois, d'après les coutumes, il fallait renouveler la prise de possession et pour cela solliciter un nouvel arrêt de la Cour. Cette fois, il n'y eut ni difficulté, ni retard. Dom Ceillier se rendit lui-même à Lunéville et fut reçu en audience le 29 mai, par S. A. R. la princesse Elisabeth-Charlotte d'Orléans, veuve de Léopold et régente de Lorraine en l'absence de son fils François III. Il annonça à la princesse la mort de son « coadjuvé, » et lui présenta ses hommages personnels. Le même jour, il adressa sa requête à la Cour, et le second arrêt de prise de possession fut rendu dès le lendemain.

En conséquence, le 1er juin 1733 eut lieu une nouvelle installation canonique, absolument dans les mêmes formes que la précédente. Les procès-verbaux sont identiques. Cette fois, comme la précédente, Dom Ceillier fit serment à la communauté devant tous les religieux réunis en chapitre, et ici encore les noms de tous figurent au procès-verbal. Nous constatons que la communauté est renouvelée, presque tout entière. Voici les noms : Dom Dieudonné Verlet, sous-prieur; Dom Benoit Martin, doyen; Dom François Guillaumé (le seul qui reste de 1725,) Dom Placide Duchesne, Dom Paul Hautcolas, Dom Pierre Strool, cellerier, Dom Placide Martin, Dom Jacques Perrin, Dom Benoit Remy, et frère Romain Thabouillot.

Cette installation canonique à l'église et au chapitre fut suivie immédiatement de la prise de possession temporelle. Les détails de celle-ci nous paraissent assez intéressants, pour mériter une place dans cette notice.

« L'an 1733, le premier jour de juin avant midy, averti « d'un arrest rendu par nos seigneurs de la Cour souveraine de « Lorraine et Barrois en date du 30 may dernier..... et à la re- « quête du Révérend Père Dom Remy Ceillier prestre religieux « profès de la Congrégation de Saint-Vanne et Saint Hidulphe, « ordre de Saint-Benoit..... je Nicolas Dupuis, huissier au Con- « seil d'état et des finances de Son Altesse Royale et en ladite « Cour souveraine de Lorraine et Barrois, résidant à Nancy, « la neuve rue de la Hache, paroisse Saint-Sébastien, me suis « exprès transporté de ladite ville au village de Flavigny en la « maison du prieuré du même lieu, où j'ay mis en possession « réelle et actuelle du temporel du prieuré conventuel et titu- « laire dudit Flavigny, la personne dudit Révérend Père Dom « Remy Ceillier, et pour marque de la vraie et réelle possession, « je lui ay mis en main les clefs de la maison dépendant dudit « prieuré avec lesquelles clefs il a fait l'ouverture de la porte « principale de ladite maison : estant entré dans une chambre je « lui ay aussy mis en main une bonge de paille allumée, avec « laquelle il a fait feu et fumée sous la cheminée de ladite « chambre ; et de suitte je l'ay conduit dans le jardin attenant « à ladite maison où je lui ay mis une motte de terre d'iceluy « à la main, pour par ledit Dom Ceillier jouir paisiblement « dudit prieuré, des revenus d'iceluy, cens, rentes, droits sei- « gneuriaux et tous généralement quelconques, comme en ont « joui ou dû jouir de droit ses devanciers,..... et ay en outre « observé toutes les autres formalités nécessaires, etc..... (1). »

Dom Ceillier était alors dans la 45e année de son âge.

(1) *Archives de la Meurthe.* Flavigny, H. 107.

VI.

Le nouveau prieur resta à la tête du monastère de Flavigny jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant près de trente années. Dans ce long intervalle, il entreprit des travaux de différents genres et les mena tous à bonne fin. On peut dire qu'il a fait plus pour l'embellissement et la bonne renommée de son monastère, qu'aucun de ses prédécesseurs. Mais entre toutes ses œuvres, celle qui attire d'abord notre attention et qui mérite d'être étudiée la première, c'est son œuvre littéraire. Nous en parlons donc en premier lieu.

Nous avons dit que dès l'année 1719, Dom Ceillier, encouragé par le succès de son premier livre, l'*Apologie de la morale des Pères*, conçut le projet d'un plus grand ouvrage. Il s'agissait de faire une étude complète non-seulement des Pères de l'Église, mais de tous les auteurs ecclésiastiques. Projet hardi! Pour le réaliser, il fallait des connaissances multiples; il fallait être à la fois linguiste, théologien, philosophe, historien, critique, etc...; il fallait surtout une grande ardeur au travail, et une résolution bien ferme de ne ménager ni son temps, ni ses veilles. Dom Ceillier n'ignorait rien de tout cela. Pour ce qui est des connaissances nécessaires, il disait modestement qu'il comptait sur le concours de ses confrères; quant au travail, il avait son plan bien arrêté. Si nous en croyons le témoignage de l'abbé de Tervenus dans son discours de 1765, notre bénédictin avait résolu de travailler à l'étude tous les jours de sa vie pendant cinq heures, jamais plus et jamais moins, et après cinquante ans de vie religieuse il pouvait dire qu'il n'avait pas manqué à sa résolution.

Cependant Dom Ceillier voulut prendre conseil. Il soumit son projet d'abord à ses confrères, et la plupart d'entre eux, Dom Calmet le premier, l'excitèrent à poursuivre son dessein. Il

demanda aussi l'avis de quelques savants ecclésiastiques alors très en vue. Il écrivit particulièrement aux abbés Fleury, de Longuerue, Duguet, Petitpied, au Père Corroyer, bibliothécaire de Sainte-Geneviève, et à M. de Noailles, évêque de Châlons, exposant à chacun d'eux ses idées et son plan, et demandant leurs observations. Tous l'encouragèrent, et il commença ses recherches, sans plus tarder.

Avant d'aller plus loin, nous devons noter ici, qu'un travail semblable à celui de Dom Ceillier, avait été fait et publié depuis quelques années, par un savant qui ne manquait ni de valeur ni de réputation, Ellies Dupin. Le premier volume de l'ouvrage de Dupin, *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, avait paru en 1686, et les autres avaient suivi assez rapidement. Le succès fut grand d'abord. A l'apparition du premier volume, les journalistes de l'époque (1) en firent de pompeux éloges ; le public les crut sur parole, et se disputa les premiers volumes, si bien qu'il fallut en faire une seconde édition. Mais les hommes compétents ne partagèrent pas cet engouement. Dom Mathieu Petitdidier étudiait alors les Pères avec quelques-uns de ses confrères de l'abbaye de Saint-Mihiel. Quand il apprit la publication de la *Nouvelle Bibliothèque* de Dupin, il se hâta de l'acquérir, espérant y trouver des renseignements et des ressources pour ses études personnelles. Il fut bien étonné d'y trouver au contraire des imperfections, des inexactitudes, même de graves erreurs. Il nota toutes ses observations et arriva ainsi à former contre l'ouvrage tant vanté, un dossier fort considérable qu'il publia en trois volumes, sous le titre de *Remarques sur la Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de M. Dupin.* Il reprochait au savant docteur de Sorbonne de n'avoir tenu aucune de ses promesses : « Il est incomplet dans l'énumération des écrits des Pères, et dans les détails de l'analyse ; il est inexact sur plusieurs points d'histoire et de chronologie, infidèle dans les traductions, excessif et partial dans ses jugements, suspect enfin sur quelques points de doctrine. » Voilà des accusations

(1) *Journal des savants* et *Nouvelles littéraires*. V. la Préface de D. Ceillier.

graves : Dom Petitdidier les appuie de beaucoup de citations. Un tel dossier était formidable; aussi l'effet en fut grand. La vente du livre se ralentit aussitôt : Au dire d'un contemporain (1), « le libraire manqua de débit et fut contraint de demander grâce au docte censeur. »

Disons pour résumer, que l'ouvrage de Dupin était inexact et incomplet. L'auteur en convint lui-même; il déclara dans ses réponses que « son œuvre n'est pas tellement achevée qu'on ne puisse beaucoup y ajouter. » Il dit même : « C'est plutôt l'idée d'un bon livre à occuper quelqu'autre savant, qu'un ouvrage qui épuise la matière. » Dupin semblait ainsi prévoir qu'un autre reprendrait un jour son idée, et la réaliserait peut-être d'une manière plus complète et plus satisfaisante. C'est ce qu'entreprend Dom Remi Ceillier.

« On ne doit pas s'imaginer, dit-il dans sa Préface, qu'en donnant une nouvelle Bibliothèque Sacrée, j'entreprenne de renverser celle de M. Dupin, ou que je veuille lui disputer la réputation qu'il s'est acquise. C'est uniquement en vue de donner au public quelque chose de plus ample et de plus achevé que son ouvrage, que j'ai entrepris celui-ci. »

Voici le titre complet que le savant bénédictin met en tête de son œuvre : *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques, qui contient leur vie, le catalogue, la critique, le jugement, la chronologie, l'analyse et le dénombrement des différentes éditions de leurs ouvrages; ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le Dogme, sur la morale et sur la Discipline de l'Eglise; l'Histoire des Conciles tant généraux que particuliers et les Actes choisis des martyrs.* Ce titre nous révèle le plan d'ensemble et la méthode de ce grand travail.

Le plan comprendra : 1° les auteurs sacrés, c'est-à-dire les écrivains de l'Ancien et du Nouveau Testament; 2° les auteurs ecclésiastiques, c'est-à-dire tous ceux qui ont écrit sur des questions touchant le Dogme, la Morale, la Discipline, ou l'Histoire de l'Eglise; 3° l'Histoire des Conciles et les Actes des Martyrs, parce que, nous dit l'auteur lui-même dans sa Pré-

(1) De Tervenus, *Eloge de Dom Ceillier*, 1765.

face, ces documents, comme les précédents, intéressent le Dogme, la Discipline, etc...

La méthode consistera à donner sur chaque écrivain son histoire, la liste de ses ouvrages, l'analyse des écrits qui nous restent, la critique des détails, le jugement d'ensemble, enfin des citations choisies.

Tout étant fixé, Dom Ceillier poursuit sa tâche vaillamment et consciencieusement. Il étudie; il rassemble les documents; il voit et juge les textes par lui-même : « J'ai eu recours aux originaux, je les ai lus exactement, persuadé que la vérité n'est jamais plus pure que dans sa source, et que trop de confiance en autrui fait faire bien des fautes. » — Néanmoins il ne dédaigne pas les travaux de ceux qui l'ont précédé; il rend justice à leur valeur et sait à l'occasion les utiliser : « Je reconnais que j'ai beaucoup profité des ouvrages de M. Dupin, de M. Fleury, de M. de Tillemont, de Dom Petitdidier, de Dom Calmet, de M. Fabricius, de M. Basnage et de Scultet, sans oublier ceux qui ont travaillé si utilement à nous donner des bonnes éditions des ouvrages et des auteurs ecclésiastiques, ou qui se sont donné la peine de les traduire dans notre langue. »

Ajoutons que pour assurer davantage encore la valeur de son travail, Dom Ceillier continue d'intéresser à son œuvre les savants de l'époque et soumet ses articles à leur jugement. « Je n'ai pas laissé pour une plus grande exactitude d'intéresser un grand nombre de gens habiles à m'aider de leurs conseils et de leurs lumières. »

Notre auteur avait songé d'abord à rédiger son ouvrage en latin; mais sur les conseils qu'il reçut, il changea d'avis et écrivit en français : « La fin que je me suis proposée dans mon travail, n'étant autre que de le rendre utile au public, j'avais d'abord écrit en latin les trois premiers volumes de cet ouvrage, persuadé qu'en cette langue, il aurait cours tant en France que dans les pays étrangers. Mais sur les remontrances que plusieurs habiles gens m'ont faites, que travaillant à remplir un dessein que Monsieur Dupin n'avait, pour ainsi dire, qu'ébauché, je devais écrire en la même langue que lui, je me

suis engagé à écrire en français (1). Je le ferai avec simplicité et autant qu'il me sera possible avec pureté et netteté, sans affectation et sans employer jamais aucune expression étrangère, ni aucun ornement superflu. »

L'ouvrage avançait déjà en 1721. Le 11 février de cette année, Dom Ceillier écrivait à Dom Calmet la lettre suivante qui nous renseigne sur la marche de son travail et sur les précautions dont il s'entourait.

« Mon très Révérend Père,

« La part que Votre Révérence a toujours prise à mes études « m'engage à luy en rendre comte. Je travaille maintenant sur « saint Cyprien et il avance considérablement, en sorte que « j'espère le finir pour Pâques. C'est le dernier des Pères qui « me reste des trois premiers siècles. Pour ne pas continuer « inutilement un si pénible travail, j'ai cru que je devois « choisir celuy des Pères qui est le plus difficile à exécuter et « le faire voir aux habiles gens. J'ay donc prié notre Révérend « Père Abbé (2) et le Révérend Père Abbé de Senones (3), d'exa- « miner ce que j'avois fait sur Tertullien. Ils se sont donnés « la peine de le lire, et sur l'approbation qu'ils ont bien voulu « me donner, j'ai envoyé le même autheur à Paris pour y estre « encore examiné par ces Messieurs qui avoient bien voulu me « communiquer leurs lumières sur le dessein que je leur avois « proposé. Il a déjà passé par les mains de trois qui en ont « porté un jugement plus avantageux que je n'osois l'espérer. « Il est présentement chez M. Petitpied. Si les temps deve- « noient donc meilleurs, on pourroit dans un an ou environ « penser à donner quelque chose de la Bibliothèque ecclésias- « tique. J'aurai alors pour deux volumes in-4°, mais je ne « précipiterai rien et n'entreprendrai rien sans vos avis..... »

(1) L'abbé de Tervenus (*Eloge ms.*) donne une autre raison : « outre que notre siècle a plus de goût pour le français qui demande moins d'application. » — Les citations de cette page et de la précédente sont extraites de la Préface de Dom Ceillier.

(2) Dom Humbert Belhomme.

(3) Dom Mathieu Petitdidier.

VII.

Ce n'était point chose très facile au XVIII^e^ siècle, de trouver un imprimeur sérieux qui pût se charger d'une grande publication, la poursuivre au gré de l'auteur et la mener à bonne fin. Les lettres des écrivains de cette époque sont émaillées de récriminations contre les lenteurs et les défections de leurs libraires.

Dès l'année 1721, Dom Ceillier se rend à Paris. Il voit les éditeurs les plus connus, leur fait ses propositions, demande leurs conditions, discute avec eux et finalement ne s'accorde avec aucun. Voici ce qu'il écrit de Paris, le 29 novembre 1721, à Dom Calmet alors abbé de Saint-Léopold de Nancy :

« ... Je comte de m'en retourner dans treize jours au plus « tard. Mes imprimeurs m'ont dit tant de sotises que j'en suis « las. Emery demande pour conditions du traité qu'il veut faire « avec moy, 1° que je mette mon ouvrage in-folio; 2° qu'il « le mette par souscriptions; 3° qu'il ne s'en charge qu'après « qu'il aura reçu 600 souscriptions; 4° que je m'engage à lui « fournir tous les ans un volume in-folio. — Je l'ay remer- « cié de ses belles propositions.... »

Notre bénédictin revint donc sans avoir rien conclu, et les choses en restèrent là pendant plus de trois ans (1). Mais en 1725, aussitôt après son installation à Flavigny, Dom Ceillier retourna à Paris. Cette fois, il était disposé à tous les sacrifices, pour trouver un imprimeur. Autrement, à quoi donc aboutiraient ses fatigues et ses veilles? Nous pensons qu'il se retrouva en face des mêmes exigences et tergiversations qu'en 1721 ; mais enfin il put s'entendre avec le sieur François Barrois,

(1) Nous croyons que c'est pendant ces trois années que Dom Ceillier après avoir commencé son travail en latin, le refit en français.

libraire dont la réputation sérieuse était bien établie, et il signa un traité avec lui.

Dom Ceillier était revenu à Flavigny, satisfait d'avoir enfin résolu cette question. Il avait laissé son manuscrit à l'imprimeur; déjà les premières feuilles étaient sous presse, et tout paraissait aller pour le mieux, quand survint un incident qui faillit tout compromettre. Barrois fut arrêté et mis à la Bastille pour avoir imprimé certains volumes sans l'autorisation royale. Cependant ce ne fut qu'un retard pour l'ouvrage de Dom Ceillier. Le libraire « embastillé » ne pouvant continuer lui-même le travail commencé, céda son traité à trois de ses confrères qui s'unirent pour le reprendre, les sieurs Pierre-Auguste Lemercier, Philippe-Nicolas Lottin et Paulus Dumesnil. Ce sont ces trois libraires qui restèrent chargés de la publication et la continuèrent jusque 1763.

Nous connaissons les clauses du traité qui existait entre eux et Dom Ceillier, par une lettre que celui-ci adressait à Dom Rivet en 1731 et qui est publiée dans les *Analecta juris pontificii* (1874).

« ..... Les conditions qui me regardent sont qu'au cas que « je viendrois à manquer, notre Congrégation fourniroit une « personne pour achever l'ouvrage; que je ne pourrois l'impri- « mer en latin, sans l'agrément de mes imprimeurs dénommés « au traité, et qu'ils auroient la préférence; qu'il leur sera « loisible, pour la seconde édition, de la mettre en quelle forme « ils trouveront à propos. — De leur côté, ils s'engagent de « me donner de chaque volume vingt-cinq exemplaires tout « reliés, dont deux sont en maroquin (1); de me payer huit « francs par feuille tant pour le corps de l'ouvrage que pour « les préfaces et les tables; de se charger de la correction des « épreuves et de tous les exemplaires du présent soit au roi, « soit au censeur. Ils s'estoient encore chargés des tables; mais

(1) Cette clause dut être modifiée dans la suite, car nous lisons dans une lettre à Dom Calmet du 13 avril 1755 : « ... Ils me payent mes honoraires en argent; ainsi je n'ai point d'exemplaires à échanger contre l'*Histoire de l'ordre de Saint-Benoit*.... »

« ils m'ont tant prié que j'ai consenti à les faire moi-même, en « les payant sur le pied de l'ouvrage.... »

Ce n'était pas tout encore d'avoir trouvé des éditeurs. Ceux-ci se chargeaient du travail matériel; ils avaient même pris à leur charge la correction des épreuves ; mais il fallait que l'impression de l'ouvrage fût dirigée et surveillée par un homme compétent et capable de redresser à l'occasion des fautes de détail. Dom Ceillier se fût volontiers chargé lui-même de ce soin, mais il eût fallu pour cela résider à Paris. Or le bénédictin était retenu à Flavigny par sa charge, et ne pouvait faire à Paris que de rares et courtes apparitions. C'est pourquoi il eut recours à un ami, l'abbé Goujet, ancien oratorien, alors chanoine de Saint-Jacques, et que la *Biographie universelle* appelle « un des écrivains les plus laborieux du XVIII^e^ siècle. » Nous devons dire que cet abbé Goujet était un ardent janséniste et un dévot du diacre Pâris, mais cela n'ôte rien à son érudition ; Dom Ceillier avait eu d'abord avec lui des relations d'études qui devinrent, bientôt après, une liaison d'amitié. Il s'adresse donc à cet ami sur lequel il croit pouvoir compter, lui demande de surveiller l'impression de son livre et ajoute même qu'il lui donne plein pouvoir de corriger le fond et la forme autant qu'il le jugera nécessaire. L'abbé Goujet accepta et usa avec une grande discrétion du droit de correction et de rectification qu'il avait reçu : il ne fit pas un seul changement important, paraît-il, sans en référer à l'auteur lui-même.

Le premier volume de l'*Histoire générale*... parut en 1729. Il est dédié par une épître latine, à son Eminence le Cardinal Impériali, et porte à la première page le portrait de ce prélat, homme distingué, ami et protecteur des lettres. Dom Ceillier ne connaissait pas personnellement le Cardinal ; c'est par des vues d'intérêt général et sur le désir de ses supérieurs qu'il lui dédia son ouvrage. Il s'en explique dans une lettre à Dom Calmet :

« Mon très Révérend Père, je n'ay aucun engagement avec « S. A. R. (1), et je ne me sentois de l'inclination à lui dédier

(1) Le duc Léopold de Lorraine, qui mourut peu après que cette lettre fut écrite, le 27 mars 1729.

« notre ouvrage que parce qu'il a souvent paru s'y intéresser. « Il vaut donc mieux ne pas désobliger mes confrères qui ont « fait des avances auprès du Cardinal Impériali et les seconder « dans l'intention qu'ils ont eue de procurer dans le Sacré Col- « lège un protecteur à notre Congrégation. Votre Révérence « peut donc sans crainte d'estre démentie assurer son corres- « pondant à Rome, que dans deux ou trois mois notre ouvrage « paraîtra et sera dédié à son Eminence. J'ai l'honneur d'es- « tre, etc...

« Dom Remy Ceillier. »

« A Flavigny ce 8 février 1729. »

Le cardinal Impériali fut très flatté de l'hommage qui lui était fait. Il témoigna sa grande satisfaction aux supérieurs de la Congrégation de Saint-Vanne et écrivit à Dom Ceillier, le 14 juillet 1731, une lettre de remerciement dont l'autographe existe encore aux archives de la Meurthe, et dans laquelle il dit que comme témoignage de reconnaissance, il enverra à l'auteur le corps de sainte Emérite, martyre, avec une fiole de son sang. On reçut en effet ces reliques précieuses à Flavigny le 9 octobre 1731 (1).

Après le premier volume qui avait été mis en vente à la fin de 1729, le second parut assez rapidement (1730); puis il y eut une interruption de plus de deux ans. C'est que les libraires, craignant de s'aventurer imprudemment, voulurent voir ce qu'il adviendrait des deux premiers volumes, avant de continuer la publication. Il furent bientôt édifiés, et dès que le succès leur apparut certain, ils reprirent leur tâche. Ils ont eux-mêmes inséré une note en tête du 3e volume; nous y lisons ceci : «... Notre intention a été de voir si l'ouvrage se- « rait goûté, et si nous pouvions raisonnablement nous expo- « ser aux frais très considérables auxquels cette entreprise nous

(1) Le manuscrit de Solesmes donne beaucoup de détails sur la translation des reliques de sainte Emérite de Rome à Flavigny. — Toutes les pièces qui se rapportent à cette translation et garantissent par conséquent l'authenticité des reliques, sont aux Archives de la Meurthe (H. 107).

« engage. L'empressement que l'on a témoigné pour ce troisième « volume et l'estime générale que l'on a faite des deux premiers « ont dissipé toutes nos craintes et nous ont laissé la juste con- « fiance que le succès serait égal pour la suite de l'ouvrage.... « L'auteur, qui travaille assiduement, est d'ailleurs en état de « fournir la carrière où il est entré et dans laquelle il est déjà « fort avancé... »

Les volumes se succédèrent dès lors avec régularité et sans trop de lenteur. Il en avait paru 8 en 1740, 17 en 1750, 22 en 1760 ; le 23e et dernier parut en 1763, deux ans après la mort de l'auteur. Ajoutons un petit détail recueilli dans une lettre de Dom Ceillier : chaque volume relié se vendait, en librairie, 9 livres, cours de France (1).

VIII.

Nous venons de citer la note des libraires, publiée en 1735. Elle mentionne déjà le bon accueil que le public fit à l'ouvrage de Dom Ceillier. Le succès se décida dès les premiers volumes, et le monde savant maintint ses sympathies à ce grand et important travail jusqu'à la fin de la publication. L'abbé de Tervenus (2) constate ce succès, et ajoute : « Il était impossible qu'il n'y eut pas de critiques contre un ouvrage de cette nature et de cette étendue, mais les adversaires ne traduisirent pas l'auteur devant le tribunal du public ; ils lui adressèrent directement leurs objections. » A l'appui de son affirmation l'académicien cite comme exemple, un chanoine d'Orléans du nom de Gaubert, « savant, dit-il, peut-être un peu scrupuleux. » Ce savant chanoine fit à Dom Ceillier des objections nombreuses, paraît-il, mais toujours modérées. La discussion entre lui et le bénédictin fut courtoise

(1) Lettre à Dom Calmet, du 13 avril 1755.
(2) Discours à l'Académie de Stanislas, 1765.

et si elle n'aboutit pas à mettre d'accord les deux adversaires sur tous les points en litige, elle eut du moins ce résultat, de leur inspirer à l'un et à l'autre des sentiments d'estime et d'affection réciproques.

Les « *Mémoires de Trévoux*, » rédigés comme on sait par des Pères Jésuites, consacrèrent à l'*Histoire des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*, plusieurs articles qui s'échelonnent depuis 1732 jusque vers 1750, au fur et à mesure de la publication des volumes. La plupart de ces articles ne sont que l'analyse des matières traitées, accompagnée de quelques mots d'éloge; on peut dire que, dans leur ensemble, ils sont favorables à notre auteur. Cependant il y a des réserves et même quelques critiques graves sur la doctrine du bénédictin. Le mot de Jansénisme n'est pas prononcé, mais il vient assez naturellement à la pensée du lecteur. Dom Ceillier comprit et sentit ces attaques; il en parle dans une lettre à Dom Rivet, 30 mars 1738 (1) : «.... J'ai vu avec quelque peine, « que vous vous embarrassiés de répondre à certaines « petites critiques que répandent de temps en temps les fai- « seurs de journaux, sans beaucoup de choix ni de fonde- « ment. On en a fait quelques unes de mes écrits dans les « journaux de Trévoux que j'ai trouvées si peu sensées que « j'ai pris le parti de les mépriser; par exemple, ils ont « trouvé à redire que dans l'exposé de la doctrine de saint « Basile, j'ai omis ce qu'il dit du libre arbitre. Le vrai est « qu'il n'en est parlé que dans un ouvrage que j'ai démontré « n'être pas de lui. Ils ont encore critiqué un endroit de saint « Optat que j'ai traduit à la lettre et qu'ils n'entendent pas. « Toutefois, comme ils m'ont fait un crime, en parlant de mon « troisième volume, d'avoir justifié Origène, vous trouverés « tout à la fin de mon septième volume que je leur ay rendu « le change de leur pièce sans le dire.... » On voit qu'il ne faut pas prendre à la lettre l'affirmation de l'abbé de Tervenus, à savoir : « que les critiques ne traduisirent pas Dom Ceillier devant le tribunal du public. » Cependant, pour ce qui

(1) V. *Analecta Juris Pont.*, sept. 1874.

regarde les journalistes de Trévoux, nous tenons à répéter que malgré les critiques de détails, ils rendent pleine justice à l'ensemble de l'ouvrage.

La réputation de l'*Histoire des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*, s'étendit plus loin que la France. Plusieurs savants étrangers envoyèrent à l'auteur des lettres de félicitations. Entre tous, nous citons particulièrement le célèbre Fontanini, archevêque titulaire d'Ancyre et chanoine de Sainte-Marie-Majeure à Rome. Ce savant prélat jouissait alors d'une réputation européenne. Il touchait à la fin de sa carrière, (il mourut en 1736); il avait écrit de nombreux ouvrages et pris part à d'ardentes discussions canoniques et politiques de son époque. Tantôt en faveur, tantôt en disgrâce auprès des Souverains Pontifes, mais toujours dévoué à la cause de l'Eglise, il était universellement estimé, et son témoignage de sympathie et d'encouragement fut un de ceux qui touchèrent le plus Dom Remi Ceillier.

Le bénédictin reçut une approbation plus haute et plus précieuse encore, celle du pape Benoît XIV, l'un des plus savants et des plus illustres Pontifes qui aient siégé sur le trône de saint Pierre. Le 17e volume de l'*Histoire des Auteurs sacrés et ecclésiastiques* avait été publié en 1750. Au 1er janvier de l'année suivante, Dom Ceillier eut la pensée d'offrir son ouvrage au Saint-Père, et il lui envoya les 17 volumes déjà imprimés, « reliés en maroquin rouge et dorés partout, » comme il a écrit lui-même. Ce gracieux envoi fut présenté à Benoît XIV par le cardinal Passionei, ami des bénédictins et protecteur de la Congrégation de Saint-Vanne depuis la mort du cardinal Impériali. Le prélat remit en même temps au Souverain Pontife une lettre de l'auteur, rédigée en latin et dont voici la traduction :

« Très Saint-Père, prosterné aux pieds de Votre Sainteté,
« j'y dépose les 17 premiers volumes de ma Bibliothèque ecclé-
« siastique, en attendant que les autres soient édités, la sup-
« pliant de les accueillir avec la bienveillance dont elle honore
« les lettres. Pontife Souverain, Votre Sainteté trouvera dans
« ces volumes la doctrine reçue par le Bienheureux Pierre et

« par ses Successeurs sur le Saint-Siège et que tient encore « aujourd'hui l'Eglise universelle. Le but du travail que j'ai « entrepris a été de prouver que la foi de l'Eglise catholique « est restée inébranlable dans la suite de tant de siècles, et « qu'elle a toujours triomphé de l'enfer. Je voudrois aussi « affermir les catholiques dans leur foi et ramener les dis- « sidents à l'unité. Très Saint-Père, s'il étoit arrivé, ce qu'à « Dieu ne plaise, que j'eusse péché dans cet ouvrage en m'é- « cartant de la voie de vérité, je me soumets volontiers à l'a- « mendement et à la correction du Saint-Siège Apostolique « dont la doctrine et la foi m'ont été enseignées dès ma jeu- « nesse et seront ma gloire jusqu'aux derniers jours de ma « vieillesse..... Donné à Flavigny le jour des kalendes de « janvier 1751. »

Benoît XIV reçut très favorablement l'ouvrage et la lettre d'envoi. Il chargea d'abord le Cardinal Passionei d'exprimer à l'auteur sa satisfaction ; peu après, il adressa lui-même à Dom Ceillier une lettre en forme de bref, que nous traduisons, car elle exprime le jugement de ce savant Pontife sur l'œuvre du prieur de Flavigny.

« Nous avons reçu des mains de notre bien-aimé fils, le « Cardinal Passionei, les 17 volumes de votre Bibliothèque « ecclésiastique dont nous vous remercions de tout cœur. Cet « ouvrage ne nous étoit pas inconnu, puisque nous en avons « fait mention dans plusieurs de nos œuvres et notamment « dans notre Préface du Martyrologe Romain. Votre ouvrage « nous a paru écrit avec le plus grand soin ; dans ce que nous « avons lu jusqu'ici, nous avons constaté l'abondance d'une « saine critique et une source précieuse pour la réfutation des « attaques dirigées contre le Siège Apostolique et contre la vé- « rité, dans des écrits impies, anciens et modernes. Nous « allons rendre à leur propriétaire les seize volumes qu'il nous « avait prêtés et nous placerons dans notre bibliothèque privée « les dix-sept que vous nous avez offerts. Il en sera de même « des volumes que vous devez publier encore, si vous m'en « faites le don. Avec le Cardinal Passionei, nous avisons au

« moyen de vous faire arriver les œuvres que nous avons pu-
« bliées et que nous espérons devoir vous être agréables. Nous
« vous pressons dans nos bras et vous donnons avec amour
« notre bénédiction apostolique. — Donné à Rome, à Sainte-
« Marie-Majeure, le 4 septembre 1751, la douzième année de
« notre Pontificat. »

Le 18e volume ne parut qu'en 1753. Dom Ceillier s'empressa de le faire parvenir au Pape, et lui envoya en même temps l'*Apologie de la morale des Pères.* Il reçut à cette occasion une seconde lettre très élogieuse, où nous relevons cette particularité qu'elle est rédigée en français, contrairement aux usages de la chancellerie romaine; seuls le titre et la finale sont en latin. Voici ce document dans son intégrité.

« Benedictus Papa XIV,

« Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem.

« Nous avons reçu par les mains du Cardinal Passionei,
« le 18e volume de votre savante Histoire générale des Autheurs
« sacrés et ecclésiastiques, accompagné aussi de l'Apologie de
« la morale des Pères de l'Église, deux ouvrages heureuse-
« ment sortis de votre plume et dont nous vous rendons très
« distinctement nos remerciements, vous assurant que nous
« admirons toujours de plus en plus votre vrai mérite soutenu
« et fortifié par votre infatigable application aux études sacrées
« et profitables au bien de l'Église. C'est pour vous marquer
« cette sincère disposition de notre part, et pour procurer en
« vous la continuation de votre zèle, que nous vous donnons
« avec une tendresse paternelle la bénédiction apostolique.

« Datum Romae, apud Sanctam Mariam Majorem, die 4a
« julii 1753, pontificatûs nostri XIII (1). »

Dom Ceillier continua dans la suite d'adresser ses volumes à Benoît XIV. Le Pape, dans sa lettre de 1751, lui avait

(1) Les lettres que nous citons, et deux autres du Cardinal Passionei qui se rapportent au même sujet, se trouvent aux Archives de la Meurthe, H. 104 et 107.

promis en retour ses propres œuvres. Il tint parole et les lui envoya en 1757 : ce fut une grande joie pour le bénédictin. Il est question de cet envoi dans l'Histoire manuscrite du Prieuré de Flavigny, mais dans des notes supplémentaires qui ne sont plus de la main de Dom Ceillier. Ces notes nous apprennent que les œuvres offertes par le Souverain Pontife, comprenaient en tout 16 volumes, dont 13 in-folio et 3 in-4°, et que le prieur répondit par une lettre pleine de reconnaissance qui est citée tout entière. Voici le début :

« Très Saint Père. J'ai reçu 16 volumes des ouvrages dont « Votre Sainteté a enrichi le publique et dont Elle a bien voulu « me faire présent. Les expressions me manquent pour lui en « témoigner ma juste et vive reconnaissance, etc..... »

Cette lettre est datée de Flavigny, 1er mai 1758.

Nous arrêtons là nos citations, et nous croyons inutile d'insister sur l'importance des documents que nous avons reproduits. Ces approbations élogieuses, plusieurs fois répétées, d'un théologien et canoniste éminent, Pontife et Juge suprême de la doctrine dans l'Église, ne sont-elles pas une garantie de valeur et d'orthodoxie pour l'œuvre de Dom Ceillier?

IX.

Il nous reste à apprécier nous-mêmes, dans son ensemble, cette grande œuvre littéraire dont nous venons de retracer l'histoire. Nous le faisons brièvement, en nous inspirant des observations qui ont été faites maintes fois sur ce sujet par des hommes compétents.

Voici le jugement qui fut porté en 1725, avant la publication, par l' « approbateur » ou censeur officiel de l'ouvrage :

« J'ay lu par ordre de Monseigneur le Garde de Sceaux, le premier tome d'un ouvrage qui a pour titre : *Histoire générale, etc.....* Il est rempli d'une grande érudition, et écrit avec

autant de solidité que de justesse; le choix des questions que le sçavant auteur y traite, est fait avec beaucoup de discernement; les sentiments qu'il embrasse, sont les plus communs et les mieux fondés; son style est net, exact et précis; et ce qui est préférable à tout, sa doctrine est conforme à la Foi catholique, apostolique et romaine, et aux bonnes mœurs..... C'est mon avis donné en Sorbonne, ce 12 avril 1725. »

« A. Lemoine, docteur de la Maison et Société de Sorbonne et chanoine de Saint-Benoît. »

Ce jugement porté sur le premier volume, peut s'appliquer à l'ouvrage tout entier; aussi les censeurs qui apprécièrent les volumes suivants ne firent que le répéter, et la plupart des critiques l'ont ratifié.

Ce que tous admirent d'abord et sans restriction dans l'œuvre du bénédictin, c'est l'immense érudition qui paraît à chaque page, depuis le premier jusqu'au dernier volume. Le plan est immense; il embrasse toute la littérature chrétienne de douze siècles. Or, rien n'est oublié dans ce vaste ensemble. Auteurs grecs et latins, orthodoxes ou séparés, théologiens, moralistes, historiens, exégètes, tous viennent à leur place; leurs écrits sont cités, discutés, analysés; de même les ouvrages anonymes ou apocryphes; de même encore les actes des conciles et l'histoire des martyrs. Le seul fait d'avoir su réunir et grouper ces documents si nombreux et variés, suppose une érudition étendue et sûre d'elle-même; mais Dom Ceillier ne se contente pas de recueillir et de citer les ouvrages, il les étudie, il en montre l'importance et le rôle dans l'histoire du Dogme ou de la Discipline de l'Eglise, il en donne la substance, il relève les passages qui prêtent à la discussion, il apprécie enfin, distribuant selon les cas la louange ou la critique. Sa science et son érudition se révèlent dans une foule de rapprochements ingénieux et de sages observations.

Une autre qualité que tous les critiques reconnaissent à notre auteur, est celle que son approbateur appelle le « discernement, » et que l'abbé de Tervenus désigne d'un autre nom, « le bon sens. » Ce discernement ou bon sens, nous apparaît dès l'abord, dans la distinction qu'il établit entre les auteurs

ecclésiastiques : il n'en néglige aucun, mais il s'arrête surtout à ceux qui ont plus d'importance pour l'histoire ou la doctrine. De même, entre les écrits d'un auteur, quel qu'il soit, il sait faire des différences. Tel ouvrage d'un Père n'a rien de remarquable, tel autre fournit de précieux renseignements : Dom Ceillier passe rapidement sur le premier, et donne du second une analyse détaillée. C'est là déjà, il nous semble, le « discernement. » Mais cet esprit judicieux se révèle davantage encore dans les questions controversées. L'auteur aborde franchement les difficultés, les pèse, les discute, expose les opinions, puis formule sa pensée : cette pensée est toujours sage. Dom Ceillier ne se laisse pas entraîner par le désir d'être piquant ou original; il s'en tient « aux sentiments les plus communs et les mieux fondés. » Dans son étude sur les auteurs sacrés (Ancien et Nouveau Testament), les idées qu'il adopte sont, en somme, les mêmes qui ont cours encore aujourd'hui dans l'enseignement traditionnel. Notons toutefois son opinion sur les Psaumes : il les attribue tous à David ; mais nous remarquons qu'il n'est pas très affirmatif, il intitule modestement son Article : *Article II, où l'on* essaye *de montrer que David est l'auteur de tous les Psaumes.*

L'érudition et le discernement réunis produisent une troisième qualité, la force ou la solidité, et nous pouvons dire de cette qualité qu'elle est aussi une des plus indiscutables de l'œuvre de Dom Ceillier. « Il écrit, dit son censeur, avec autant de solidité que de justesse. » Il ne nous apporte pas de simples affirmations; il appuie ses jugements et prouve ses assertions. Dans les controverses, il établit son opinion avec un luxe d'arguments qui peut, à première vue, nous paraître exagéré et superflu, mais qui nous plaît en définitif, parce que cela fait mieux entrer la conviction dans notre esprit. Il y a telles de ses thèses qui étaient certainement aussi complètes que possible à l'époque où il écrivait, et auxquelles on n'a guère ajouté depuis (1).

Quant au style, quelques critiques le jugent inférieur à

(1) Voir par ex. tom. I, 11-42; tom. III, 609-634; tom. VIII, 121-162, etc...

celui de Dupin; nous leur faisons volontiers cette concession. Dom Ceillier ne nous paraît pas avoir recherché les effets de style; mais sa manière d'écrire se distingue par la simplicité et la clarté, deux qualités que nous croyons préférables à toute autre dans un ouvrage comme celui que nous étudions. « Entre les différents styles, dit l'abbé de Tervenus, il choisit celui que demande l'histoire, c'est-à-dire une noble simplicité; l'affectation de bien parler, les ornements même propres à l'éloquence, lui parurent étrangers à son objet, et content d'écrire avec pureté et d'une manière intelligible, il renvoya aux orateurs les expressions choisies, les tours étudiés qui coûtent beaucoup à l'écrivain, mais qui n'apprennent rien au lecteur. »

Mais que penser de la doctrine théologique de Dom Ceillier? Ceci est à notre avis le point le plus délicat.

Nous rappelons d'abord le témoignage de son approbateur, cité plus haut : « Sa doctrine est conforme à la foi catho- « lique, apostolique et romaine; » et nous disons de suite, que nous souscrivons pleinement à ce jugement. Nous croyons pouvoir le faire en toute assurance, après les félicitations plusieurs fois adressées à l'auteur par le Chef suprême de l'Église.

Cependant bon nombre de critiques reprochent au prieur de Flavigny des tendances jansénistes. Voici comment s'exprime l'abbé Blanc, dans son *Introduction à l'Étude de l'Histoire ecclésiastique* (1) : « On retrouve dans l'œuvre du Bénédictin, surtout dans le volume sur saint Augustin, trop de traces encore de l'influence que les opinions jansénistes avaient exercée sur un certain nombre de membres de son ordre illustre. » Mis en garde par cette appréciation et d'autres analogues, nous avons étudié d'assez près certaines parties de l'œuvre de Dom Ceillier plus particulièrement incriminées, et nous déclarons n'avoir rien découvert qui puisse être taxé positivement de jansénisme (2). Mais nous ne sommes pas

(1) 1 vol. in-8°, Paris, Gaume, 1841, pag. 206.

(2) On peut voir par ex. tom. V, p. 122 et suiv., un passage sur saint Hilaire, assez vivement critiqué par les Mémoires de Trévoux, dans le sens que nous indiquons (*Mém. de Trév.*, novembre 1735).

étonnés, d'autre part, qu'on ait pu voir des préoccupations et des tendances suspectes dans le soin que prend l'auteur de développer certains passages des Pères ou d'en expliquer certains autres. Nous savons qu'il vivait dans un milieu grandement suspect : beaucoup de bénédictins s'étaient compromis dans les discussions théologiques de l'époque, et nous constatons que Dom Ceillier lui-même était en relations amicales et suivies avec des appelants et jansénistes déclarés, les Goujet, les Duguet, les Petitpied, etc... Toutefois, ce n'est pas sur ses relations ou sur des apparences vagues que nous devons juger sa doctrine, mais sur les affirmations de son livre. Or, nous le répétons, ce que nous avons lu de l'ouvrage, ne nous autorise pas à mettre en doute l'orthodoxie de l'auteur.

X.

L'*Histoire des Auteurs sacrés et ecclésiastiques* occupa Dom Ceillier jusqu'à la fin de sa vie. Il y travaillait encore, poursuivant ses recherches sur la grande époque de la Scolastique, quand la mort vint l'arrêter. Nous croirions volontiers que cet immense travail a rempli toutes les heures d'étude et toutes les journées de notre auteur; cependant le savant et infatigable bénédictin a su trouver encore assez de temps pour d'autres travaux littéraires de moindre importance et de moindre étendue.

Signalons en première ligne « l'*Histoire du Prieuré de Flavigny* » que nous avons plusieurs fois citée dans cette étude. L'abbé de Tervenus connaissait cet ouvrage d'ouï-dire : « On assure, écrit-il, que cette histoire est digne de son auteur et que les recherches curieuses dont elle est remplie mériteraient de voir le jour. » Ce souhait de l'académicien ne fut pas rempli. L'*Histoire du Prieuré de Flavigny* n'a pas été publiée; mais, comme nous l'avons dit, elle n'est pas perdue : le manuscrit original est conservé à l'abbaye de Solesmes, et il en existe

une copie au couvent des Dames bénédictines de Flavigny (1).

Dom Ceillier étudia aussi les origines et l'histoire du monastère de Remiremont et rédigea un mémoire important sur cette ancienne et célèbre abbaye. Nous n'avons pas vu ce travail; nous ne le connaissons que par le discours de l'abbé de Tervenus (1765), lequel en donne une analyse assez détaillée. Il paraît que les Dames chanoinesses de Remiremont contestaient, au XVIII^e siècle, que leur communauté eût appartenu jamais à l'Ordre de Saint-Benoît. Dom Ceillier établit que le monastère fondé par saint Romaric en 620, suivit d'abord la règle de saint Colomban, puis adopta celle de saint Benoît en 817, sous le règne de Louis le Débonnaire. C'est seulement au XVI^e siècle, que les Dames de Remiremont entreprirent de transformer leur titre de religieuses (*moniales*) en celui de chanoinesses (*canonissae*). « Dans un acte de 1521, dit notre auteur, elles se donnent le titre d'*Église séculière et collégiale de Remiremont*, mais, par un reste de sincérité elles ajoutent : *de l'ordre de Saint-Benoît;* et Humberte de Chatenoy ayant été élue abbesse en l'année 1589, suivit encore cet ancien style dans sa supplique au pape Grégoire. » Plus tard on supprima la mention de l'Ordre de Saint-Benoît, mais il faut bien remarquer que dans tous les actes expédiés de Rome pour le chapitre de Remiremont, on retrouve cette clause importante et significative : « sans que nous prétendions approuver l'état séculier de ladite église. »

Ce mémoire avait été écrit à la prière de Madame la comtesse de Ludres. C'était une dame pieuse et charitable, bienfaitrice du monastère de Flavigny et providence des pauvres dans toute la région voisine. Nous ne saurions dire au juste pour quel motif elle s'intéressait à l'histoire du chapitre de Remiremont, mais nous en croyons le témoignage d'un contemporain (2) nous affirmant que ce fut elle qui pria Dom Ceillier d'écrire sur ce sujet. Ce fut probablement aussi sur sa demande que notre bénédictin essaya de reconstituer la gé-

(1) Voir indication des sources, *suprà*, p. 243.
(2) De Tervenus, discours cité.

néalogie de la maison de Ludres en l'appuyant sur des documents authentiques. Il est fait mention de cette généalogie dans la *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît, par Dom Jean-François, 1777, v° Ceillier*, et nous trouvons quelques lignes qui se rapportent à ce travail, dans une lettre de Dom Ceillier à Dom Calmet, du 5 juillet 1752. — «... La généalogie de la maison de Ludres n'est point en état. « J'ai seulement trouvé dans les abbayes de Bourgogne quel- « ques notices sur les premiers de cette famille; elles sont « entre les mains de Madame de Ludres qui est actuellement « à Paris. Ces notices regardent les messieurs de Frolois qui « est le propre nom de la maison. Ayez la bonté de voir la « maison de Salles par feu l'abbé Hugo, p. CX : vous y « trouverez la table généalogique de Ludres qui reconnois- « soient pour le premier de leur maison Milles de Frolois, et « ce qui est dit de ce Milles dans l'ancienne histoire de Bour- « gogne que j'ai vue dans votre bibliothèque. J'ai trouvé trois « ancestres de ce Milles, de façon qu'on peut faire remonter « cette maison jusqu'à l'an 1200 et plus. Si en faisant chemin « vous trouviez quelque chose de Frolois, cela feroit beau- « coup de plaisir à cette dame..... »

Le prieur de Flavigny travailla de même à la généalogie de la maison de Jouffroy, de vieille noblesse bourguignonne. Cette fois il était inspiré par l'esprit de corps et écrivait dans l'intérêt, et pour l'honneur de son ordre. Son but est de prouver contre les affirmations du continuateur de Fleury, la noblesse de Jean de Jouffroy, illustre bénédictin, abbé de Luxeuil, évêque d'Arras, aumônier du roi Louis XI, cardinal de la Sainte Eglise, mort en 1476. Dom Ceillier publia cette étude sur la famille de Jouffroy sous forme de lettre à l'abbé Goujet. Cette lettre assez longue parut en mars 1738, à la fois dans le *Mercure historique de France* et dans le *Journal de Verdun* (1).

Ajoutons que notre savant, laborieux et infatigable jusqu'au bout, trouva encore le moyen, malgré ses travaux personnels,

(1). V. *Bibliothèque des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît*, v° *Ceiltier*, et *Biographie universette*, v° *Jouffroy*.

d'aider de ses notes et de ses recherches d'autres savants, ses confrères ou ses amis. Il fournit à l'abbé Goujet bon nombre d'articles pour le supplément du *Dictionnaire* de Moreri. « Dans les articles qui portent sa signature, dit l'abbé de Tervenus, on sent à chaque ligne l'amour de sa famille religieuse et de sa patrie Lorraine. » Il procura aussi à Dom Calmet des pièces intéressantes pour l'*Histoire de Lorraine;* l'abbé de Senones les a insérées dans son ouvrage.

Grâce à ces travaux et à ces services rendus, la réputation de Dom Ceillier allait croissant. Aussi quand le roi Stanislas fonda, à Nancy, la *Société des sciences et belles-lettres* (28 déc. 1750), il voulut compter le prieur de Flavigny parmi les premiers membres de la nouvelle Académie. Il lui fit donc des avances, mais le religieux remercia, objectant sa profession, et malgré des instances plusieurs fois renouvelées depuis par les membres de la société, il resta inébranlable dans sa résolution. L'abbé de Tervenus, que nous avons souvent cité, était un des premiers académiciens; nous pouvons croire qu'il fut un de ceux qui insistèrent le plus auprès de Dom Ceillier, et voici comment il appréciait sa résolution, en 1765 : « Sa profession lui servit d'excuse, mais c'est plutôt sa modestie qui ne lui permit pas d'accepter une place que Dom Mabillon et Dom Montfaucon, religieux du même ordre, avaient occupée dans l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres..... »

Toutefois Dom Ceillier accepta une place un peu plus tard, dans une autre société littéraire, mais il s'agissait d'une société composée exclusivement de Bénédictins. Laissons-le s'expliquer lui-même à ce sujet. Il écrit à l'abbé de Senones le 13 avril 1755 : « Il y a environ deux ans que Votre Révé-
« rence m'a donné avis qu'il se formait en Allemagne une
« société littéraire de Bénedictins, mais personne ne m'a fait
« l'honneur de m'y offrir une place. Depuis qu'il y en a une
« en Lorraine, on n'a cessé de m'inviter d'en estre. Mais je
« n'ai pas cru que le titre fastueux d'académicien fut com-
« patible avec la modestie de mon estat. La Société littéraire
« d'Allemagne est toute différente; n'étant composée que de
« Bénédictins, on peut en estre sans se répandre dans le monde.

« Je n'ai donc aucune peine de me rendre à l'invitation que « Dom Légispont me fait d'y entrer, et je le tiendrai à hon- « neur... »

XI.

Nous venons d'épuiser tout ce que nous avions à dire sur les travaux littéraires de Dom Ceillier; il nous reste à ajouter qu'au milieu de tant de préoccupations scientifiques, il fut un excellent administrateur et chef de communauté, ne négligeant en rien les intérêts de son prieuré. Parlons d'abord des intérêts matériels. Dom Ceillier eut à cœur pendant toute son administration, non seulement d'entretenir mais d'augmenter chaque année la beauté et la richesse du monastère de Flavigny. Ce qu'il énumère avec plus de soin dans ses notes autobiographiques, ce sont les acquisitions de propriétés, les constructions et réparations, les travaux pour l'embellissement de l'église, l'organisation et le développement de la bibliothèque, etc... On voit qu'il attache à toutes ces affaires temporelles une grande importance, et c'est à bon droit. Mais elles furent la source de grosses dépenses. Le prieur fit face à ces dépenses par ses revenus personnels et ne prit jamais rien des biens du monastère (1). Beaucoup des travaux qu'il entreprit et dirigea subsistent encore. Nous ne voulons pas ici en donner une description détaillée : ce serait étendre outre mesure les limites de notre étude; mais nous devons du moins les signaler.

Dom Ceillier était à peine installé comme prieur titulaire (juin 1733), qu'il acheta des terrains avoisinant le potager des religieux. Le jardin du monastère se trouva par le fait agrandi

(1) « Dom Ceillier s'est fait un devoir en tout temps de payer aux frais de sa mense tout ce qu'il a fait pour l'embellissement ou l'utilité du monastère sans y rien prendre. » (*Hist. ms. du Prieuré de Flavigny.*)

et rectifié, et le prieur fit immédiatement élever de nouveaux murs tout à l'entour. En même temps il commença la construction d'un bâtiment nouveau en face de son habitation personnelle. Ces diverses opérations lui coûtèrent au total 3,947 livres. Il dut emprunter pour faire honneur à ses engagements, car il n'avait encore rien touché des revenus de son bénéfice. — Un peu plus tard (1739), il acheta, au profit de sa communauté, une vaste propriété qu'il paya 20,000 livres et qu'on nomma « le gagnage de Saint-Firmin. »

Mais c'est surtout à l'embellissement de l'église qu'il aima de consacrer ses revenus. Il commença par les boiseries et les stalles du chœur. En mars 1735, il fait marché avec le sieur Pierre de Nancy pour les sculptures, et au mois de mai suivant avec le sieur Maigrat de Guise (Frolois), pour la menuiserie. Le premier se chargea de toutes les sculptures moyennant 750 livres; le second de la menuiserie, moyennant mille écus de trois livres, à condition qu'il fournirait tout le bois. Le travail fut fait assez rapidement, croyons-nous; cependant c'est seulement à la date du 28 février 1752, que Maigrat le maître menuisier donne quittance de 3,062 livres reçues pour prix de ses fournitures et de sa main-d'œuvre (1).

Après l'exécution des stalles, Dom Ceillier fit placer au chœur un pavé de marbre; puis il fit construire un maître-autel aussi de marbre; enfin il installa une grille de séparation. Ces travaux sont de 1737 et 1738. Ils furent faits d'après un devis dressé par C. Adam, architecte à Nancy. En janvier

(1) Voici la description que l'abbé Guillaume donne de ce travail, dans sa *Notice sur le Prieuré de Flavigny :* « On se sent heureux de revoir encore dans le chœur les stalles et la boiserie qu'y fit placer Dom Ceillier en 1736. Cette boiserie en garnit tout le pourtour, depuis le dossier des stalles jusqu'à la naissance des fenêtres. Elle est à panneaux plats de moyenne largeur, laissant entre leurs encadrements et les pilastres cannelés et ornés qui les séparent, des espaces que remplissent des trophées religieux, des emblèmes, les vases servant au sacrifice de l'autel et des guirlandes de fleurs. La frise de l'entablement est en totalité ornée de rinceaux délicats, et, comme toute la sculpture, d'un fouillé et d'un fini parfaits. Les stalles ont été d'abord au nombre de dix de chaque côté du siège abbatial, avec leurs accoudoirs sculptés dans le style de la boiserie. » (*Mém. de la Soc. d'archéol. lor.*, 1877, p. 277.)

1752, le sieur Louis Ramat signa un reçu de 1,650 livres pour la grille, et le 1er mars de la même année, le sieur Lechien de Nancy en donna un de 600 livres pour le grand autel.

Le prieur fit ensuite réparer et orner la chapelle collatérale de Sainte-Émérite, en 1740, et celle de Saint-Firmin en 1743. Pour ces deux entreprises, il traita avec les sieurs Vallier et Cherier de Lunéville, moyennant 950 livres pour chacune des chapelles. En même temps il fit construire une châsse précieuse pour renfermer les reliques de sainte Émérite; coût : 2,764 livres 10 sols. En 1747, il éleva deux nouveaux autels collatéraux, mais cette fois il fut aidé, nous dit-il, « par la libéralité d'une personne amie de la maison, dont le nom est inscrit dans le nécrologe au 5 de mars. »

En 1753, construction d'une sacristie avec « une grande armoire à tiroirs pour mettre les ornements dans toute leur étendue. » Cette installation coûta 1,400 livres.

Notons encore parmi les dépenses de l'église : une crosse d'argent, 950 livres; — une croix d'or, 385 livres; — une croix d'argent, 372 livres; — des canons d'autel, 155 livres; — un instrument de paix, 150 livres; — « la sacristie tout entière de M. l'abbé de Circourt : un calice, deux burettes, un porte-burette, le tout en vermeil, avec un porte-bougie d'argent, six chasubles de toute couleur à galon d'or et d'argent, plusieurs aubes et autres linges, » 1,500 livres de France; — enfin « un ornement de damas broché en or, a quatre chapes, deux tuniques et la chasuble, » 4,338 livres.

On devine que la bibliothèque du monastère eut sa part des largesses du prieur. « Il y avait déjà dans la bibliothèque, un grand nombre de livres achetés par Dom Vassimont. Dom Ceillier l'augmenta et l'enrichit de si bons livres qu'on peut la regarder comme la troisième de la province (1). » Ainsi parle Dom Ceillier lui-même, dans l'*Histoire du Prieuré de Flavigny*, et voici, d'autre part, une des notes que nous avons recueillies dans son Autobiographie : « 1735. Dom Ceillier

(1) Nous pensons que les deux premières étaient celles de Senones et de Moyen-Moutier.

fit une grande emplète de livres. Son nom se trouve en tête de tous ceux qu'il a achetés tant cette année que les suivantes, le tout avec ses propres revenus. » Il fit plus : pour donner à la bibliothèque de son monastère plus d'ordre et aussi plus d'agréments et d'attraits, il la fit transformer, boiser et parqueter, en 1740. Ce travail coûta 1,460 livres.

Nous arrêtons là notre énumération ; probablement elle reste incomplète, mais les détails et les chiffres que nous avons cités, n'ont-ils pas déjà leur éloquence ? Ce prélat qui sacrifie tous ses revenus, pour ses religieux à qui il procure tant d'avantages et pour les ouvriers à qui il donne du travail, ne mérite-t-il pas autant notre admiration par sa générosité que par sa science et son ardeur au travail ?

XII.

A l'amour de l'étude et au zèle pour la prospérité temporelle de son monastère, Dom Ceillier joignait toutes les vertus d'un saint religieux. Il fut un vrai fils de saint Benoît, pieux, modeste, ami de solitude, fidèle à toutes les prescriptions de sa règle. Nous avons dit plus haut, qu'il consacrait à l'étude cinq heures chaque jour, ni plus, ni moins. Ces cinq heures bien employées lui permirent de mener à bonne fin tous ses travaux, mais aussi il lui resta assez de temps pour vaquer à ses exercices réguliers, et nous devons dire qu'il n'y manqua jamais ; il fut le modèle de tous ses religieux. Nous laissons la parole à un contemporain (1) : ... « Dom Ceillier fit son capital de ce qui est essentiel à la profession religieuse ; il ne donna à la lecture que le temps qu'il ne devait pas aux exercices de la règle et ne la fit servir qu'à remplir le vide du loisir qui lui restait. La composition de ses ouvrages ne lui parut donc jamais une raison pour se dispenser de l'office public, de la

(1) De Tervenus, *Eloge ms.*, 1765.

célébration du saint Sacrifice et des différentes pratiques du cloître..... Il s'occupa même autant qu'il le put du travail manuel que prescrit la règle, et quand on témoigna en être surpris, il répondit avec cette simplicité qui sied si bien à son état : « Je ne suis pas entré en religion pour être savant mais pour être moine, et je dois un jour rendre compte à Dieu, bien plus de ce que j'aurai fait que de ce que j'aurai appris. »

Le prieur de Flavigny savait communiquer autour de lui ces sentiments si dignes de la vie monastique. Il présidait le plus souvent possible les réunions de piété et tous les exercices de sa communauté; il se faisait tout à tous, soutenant et encourageant les défaillants, réprimant au besoin les délinquants et donnant le premier l'exemple du bon ordre. Aussi, les contemporains nous disent-ils que le monastère de Flavigny, vit croître de plus en plus sa bonne renommée de régularité et d'édification. — Notre bénédictin révéla ainsi des qualités précieuses de directeur et d'administrateur, et on ne tarda pas à lui confier les charges les plus importantes de sa Congrégation. « On lui connaissait, dit l'abbé de Tervenus, autant de talent pour bien gouverner que pour composer, et on voulut tirer parti de ce talent. »

Dès l'année 1733, il fut élu au chapitre général de Luxeuil, visiteur de la Congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe. Cette dignité lui fut trois fois renouvelée, en 1736, 1739 et 1742. Le visiteur était obligé de parcourir chaque année, en août et septembre, tous les monastères bénédictins de la Lorraine, du Barrois, des Trois-Évêchés, et plusieurs de la Franche-Comté et de la Champagne. Dom Ceillier accepta cette mission, et le temps des visites fut pour lui comme un temps de vacances et de repos intellectuel. Il parcourut plusieurs fois notre région, apprit à connaître tous les monastères et partout s'appliqua à affermir l'esprit régulier. C'est en qualité de visiteur, croyons-nous, qu'il fit l'ouverture du chapitre général de 1737. Il y prononça un discours qui commençait par ces mots : *C'est pour le maintien de nos lois...* (1).

(1) Nous croyons que le président de la Congrégation, en 1737, était Dom

Au-dessus de la dignité de visiteur, était celle de président ou supérieur général de toute la Congrégation. Cette suprême dignité fut conférée à Dom Ceillier au chapitre général de 1744. Son nouveau titre ne l'obligeait point à quitter sa résidence, mais lui apportait des obligations nombreuses et délicates. Il nous semble que ce devait être une tâche bien lourde que le gouvernement d'un ordre comme le sien en cette moitié du XVIII[e] siècle. Le prieur de Flavigny fut à la hauteur de ses obligations. Par sa fermeté et sa prudence, il se montra digne de la confiance de ses confrères, et ceux-ci lui témoignèrent leur satisfaction et leur reconnaissance en le réélisant président, plusieurs fois dans la suite. Nous trouvons mentionnées particulièrement dans les notes que nous avons sous les yeux, les réélections de 1753 et 1756. La première est rappelée dans l'*Autobiographie*, en ces termes : « Le 6 mai 1753, j'ai été choisi président du chapitre à Luxeu, et le 13 j'en ai fait la clôture par un discours qui commence : *Il en est des congrégations religieuses.....* » — La seconde est mentionnée dans une note du manuscrit de Solesmes : « En 1756, Dom Remi Ceillier fut élu au chapitre tenu à Besançon, président de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe. »

Nous pouvons donner un exemple des difficultés que Dom Ceillier rencontra plus d'une fois dans l'administration générale de son ordre, et aussi de la prudence qu'il sut apporter dans la solution des affaires délicates. Il s'agit de la nomination d'un nouvel abbé à Saint-Léopold en 1744, l'année même où notre bénédictin fut élu président pour la première fois. Il rend compte de ses démarches et de ses conclusions à Dom Calmet, alors abbé de Senones.

« Mon Révérend Père,

« Je viens de finir l'affaire de Saint-Léopold d'une manière « qui ne vous sera peut-être pas agréable; mais il m'a été

Calmet. Il était absent sans doute pour l'ouverture du chapitre général. — Quant au discours de Dom Ceillier, nous en indiquons les premiers mots, d'après l'Autobiographie; mais nous n'avons pu en retrouver le texte. — Même observation pour le discours de 1753.

« impossible de faire mieux, sans risquer de voir l'abbaye en « commende dans les vingt-quatre heures. Le commendataire « était déjà agréé du Roy. Sur l'avis certain que j'en ai eu, « j'ai consulté nos avocats à Nancy, qui m'ont répondu qu'il « n'y avait pas d'autre parti à prendre que de postuler un « régulier aux conditions que le Roy voudrait. J'ai d'abord été « à l'audience de Monsieur le Chancelier, ensuite à celle du « Roy. On m'a accordé ma demande, à charge de fortes pen- « sions; on m'a nommé deux sujets qui ne me paraissent pas « dignes, j'en ay proposé un troisième qui a esté agréé. « C'est Dom de l'Isle, qui est chargé de mille escus envers la « Mission pendant vingt ans si la vacance de Laye n'arrive « pas plus tôt, et de mille escus envers l'abbé de Saint- « Mihiel.....

« J'ai l'honneur d'être parfaitement, mon très Révérend « Père, votre très humble et très obéissant serviteur. »

« Dom Remy Ceillier. »

« A Flavigny, le 14 juillet 1744. »

Le rôle du prieur de Flavigny fut donc important, et son influence considérable dans le gouvernement de son ordre. L'abbé de Tervenus a pu dire que, « pendant vingt-cinq ans, il ne se fit rien de considérable dans l'ordre que sous sa direction et par son conseil. »

Les évêques de Toul, dans le diocèse desquels se trouvait Flavigny, reconnurent et apprécièrent eux aussi, le mérite de Dom Ceillier, et maintes fois ils se plurent à lui témoigner leur estime et à lui faire honneur. Mgr Bégon le nomma en 1734 visiteur des Bénédictines du Saint-Sacrement de Nancy et le maintint plusieurs années dans ces fonctions. Le même prélat vint plusieurs fois à Flavigny; il lui arriva même d'y passer quelques jours de suite; ainsi il fit, au mois de juin 1749; il allait de là donner la confirmation dans les villages d'alentour. Mgr Drouas continua ces bonnes traditions. Il visita Flavigny, pour la première fois, le 24 août 1754, peu après son installation. Il fut reçu solennement à la porte de

l'église du monastère par Dom Ceillier entouré de tous ses religieux et d'une assistance nombreuse. L'évêque chanta la messe; puis il y eut, après l'office, un dîner de réception au monastère. Les jours suivants, le prieur accompagna Mgr Drouas dans les visites qu'il fit à Richardménil chez M. de Ludres, à Fléville chez M. des Armoises, et à Haroué dans la famille de Beauvau de Craon.

Notons ici, qu'en vertu d'une bulle du pape Clément XII, donnée en cour de Rome le 18 avril 1732, et enregistrée à la Cour souveraine de Lorraine le 16 mai 1736, le prieur de Flavigny avait le titre de prélat et le droit « de porter les insignes pontificaux, la mitre, l'anneau, le bâton pastoral, les sandales, les gants,... tant dans son église conventuelle que dans les processions et partout ailleurs, sauf le droit de l'Ordinaire du lieu... » Dom Ceillier usa plusieurs fois de ce privilège dans les églises conventuelles de Flavigny, Montiérender, Luxeuil, etc... Il demanda aux évêques de Toul d'user du même droit dans des églises paroissiales pour quelques circonstances particulières. Les évêques ne refusèrent jamais leur consentement; et c'est ainsi qu'il put assister en habits pontificaux au service funèbre de la reine Catherine Opalinska, femme de Stanislas (17 mai 1745); c'est ainsi encore qu'il officia pontificalement à Haroué aux obsèques de son illustre ami, le prince de Craon (3 avril 1754), et au service de l'année suivante (10 mars 1755).

XIII.

Après avoir rappelé les vertus religieuses de Dom Ceillier dans les termes que nous avons cités, l'abbé de Tervenus parle des qualités aimables du bénédictin : « Il eut dans la société tout ce qu'il fallait pour plaire... Il se mettait à la portée de tous et fournissait à tous l'occasion de parler de ce qu'ils savaient le mieux. Sa politesse et ses manières aisées encou-

rageaient ceux que sa grande réputation aurait pu rendre timides... Il ne ressemblait pas aux savants distraits et rêveurs; sorti de son cabinet, il ne cherchait qu'à attacher, qu'à amuser, qu'à intéresser ceux qui conversaient avec lui, et si la science entrait pour quelque chose dans ses entretiens, c'était avec des dehors qui la rendaient aimable... Aussi, conclut l'académicien, il s'est fait des amis dans toutes les conditions et dans tous les ordres. »

Nous avons déjà parlé des bonnes et cordiales relations qui existaient entre le prieur de Flavigny et les évêques de Toul. Dom Ceillier fut aussi l'ami, et dans maintes circonstances le conseiller des souverains de la Lorraine. Il les reçut dans son monastère, et lui-même parut quelquefois à la Cour.

Le 2 juillet 1734, il eut la visite du prince Charles, fils de Léopold et frère du duc régnant François III. Le prince lorrain amena avec lui une suite nombreuse, Messieurs de Craon, d'Aurai, de Spada, de Lambertye, de Tavannes, et quantité d'autres seigneurs de la Cour. Tous restèrent à dîner au monastère, et quelques jours après, le prieur fut invité à la table du prince à Richarménil; une autre fois on lui fit le même honneur à Méréville (1).

Stanislas, qui remplaça les princes lorrains, témoigna aussi beaucoup d'intérêt au monastère de Flavigny, et beaucoup d'estime au savant prieur. Il vint pour la première fois, en juin 1742, accompagné de M^gr^ Bégon. Dom Ceillier le reçut à la grande porte d'entrée et lui fit visiter toute la maison; on s'arrêta surtout à l'église et à la bibliothèque, et quand on eut ainsi parcouru tous les bâtiments et les jardins, le roi accepta une petite collation que lui offrirent les religieux. Le lendemain, Dom Ceillier alla remercier Sa Majesté au château de la Malgrange et lui présenta comme souvenir de reconnaissance les premiers volumes de son *Histoire des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*. On se rappelle que, quand le roi de Pologne fonda

(1) Ces détails et la plupart de ceux qui suivent sont extraits, soit de l'Autobiographie de Dom Ceillier, soit de l'Histoire ms. de Flavigny, chap. intitulé : *Circonstances honorables à l'histoire de Flavigny*.

une académie à Nancy, il voulait à tout prix y faire entrer le prieur de Flavigny ; mais il se heurta contre la modestie du religieux.

Parlant des hautes relations de Dom Ceillier, nous pourrions citer après nos souverains, les représentants les plus illustres de la Noblesse lorraine. La situation de Flavigny, dans la riante vallée de la Moselle, à distance presque égale de la Cour (Lunéville) et de la capitale (Nancy), attirait au monastère de nombreux visiteurs. Le prieur faisait bon accueil à tous et charmait ses hôtes par sa simplicité et ses nobles manières. C'est ainsi qu'il se fit de nombreux amis. Nous voyons dans les notes qui sont sous nos yeux, des noms très connus dans notre histoire : de Choiseul, de Lambertye, de Monthureux, des Armoises, du Rouvroy, etc... ; mais il y a deux familles que nous devons nommer plus particulièrement, parce que notre bénédictin eut avec elles des relations plus affectueuses et plus suivies, les familles de Ludres et de Beauvau.

La famille de Ludres (1) avait sa résidence ordinaire à Richardménil, tout près de Flavigny. Par quelques paroles discrètes de Dom Ceillier, nous devinons toute l'affection reconnaissante qu'il portait au comte et à la comtesse, tous deux bienfaisants pour les pauvres du pays. Nous avons dit qu'il dressa la généalogie de la famille, et c'est à la prière de Madame de Ludres qu'il fit une étude sur l'abbaye de Remiremont. Ajoutons un détail que nous relevons dans l'histoire manuscrite du Prieuré de Flavigny : « Le 18 novembre 1754, Dom Ceillier, à l'invitation de madame la comtesse de Ludres, fut parrain avec elle d'un enfant de M. Félix, son bailli à Guise (Frolois). Le curé s'étant trouvé malade, Dom Ceillier baptisa l'enfant qui fut nommé Remy-François-Hyacinthe.

La famille de Beauvau (2) possédait un château à Haroué, à trois lieues du monastère de Dom Ceillier. Elle était alors représentée avec distinction par Marc de Beauvau, prince de Craon, ami et frère d'armes du duc Léopold, puis conseiller

(1) Sur cette famille, v. *Biographie universelle*, éd. Vivès, t. XXV.
(2) *Biogr. univ.*, tom. III. — Articles signés Lally-Tollendal.

et ministre de François de Lorraine. Né en 1679, il épousa en 1704 Anne-Marguerite de Ligniville, digne de lui par sa vertu aussi bien que par sa naissance, et comme lui généreuse et bienfaisante puisqu'on l'appelait « la mère des pauvres (1). » Nous ne saurions dire au juste comment se nouèrent les excellentes relations qui unirent Dom Ceillier et le prince de Craon. Ce qui est certain, c'est qu'il exista entre eux une amitié profonde que la mort seule put briser. Nous avons sous les yeux deux lettres du prince au prieur de Flavigny; nous ne résistons pas à la tentation de les citer, car elles en diront plus au lecteur sur l'amitié dont nous parlons que tout ce que nous pourrions écrire nous-même.

La première de ces lettres est datée de Florence, 18 octobre 1737. Le prince de Craon résidait alors en Toscane en qualité de ministre plénipotentiaire du duc François III. Il écrit à son ami, et l'invite à un voyage en Italie : « J'ai reçu par M. le « Primat, la lettre dont vous m'honorez. Votre cœur m'est « connu par une trop longue expérience, pour douter un mo- « ment de la sincérité de l'intérest que vous prenez à la situa- « tion où je me trouve. Mais vous ne pensez pas que vous en « troublez la douceur en me rappelant aux plaisirs innocents « d'Harroué et de Flavigny, et en me faisant souvenir du « plaisir que j'avois de vous y voir. L'intervalle qui nous sépare « peut se franchir. Le Mont Cenis et les Apennins n'ont rien « d'insurmontable. Vous vous trouverez dans un pays où vous « n'êtes pas inconnu. *Quæ regio in terris vestri non plena la-* « *boris?* Les œuvres de Dom Calmet et votre réputation y ont « pénétré. Vous ne pouvez mieux prendre votre temps pour « voir l'Italie, que dans le temps où nous y sommes en quel- « que considération. Vous y jouirez de tous les avantages que « nous pourrons vous procurer icy ou à Rome, où je puis vous « assurer que mes recommandations ont quelque poids par « les bontés dont la famille de Sa Sainteté m'honore. Nous « vous offrons icy une hospitalité qui ne vous gênera en rien,

(1) On peut lire encore ce titre, que la reconnaissance publique donna à la princesse de Craon, dans une inscription tumulaire de l'église de Haroué.

« et nous serons ravis en famille de vous marquer en toute « manière la parfaite considération que nous avons pour vous. « Ce sont les sentiments de la mère et des enfants et de votre « très humble et très obéissant serviteur, »

« le prince de Craon. »

La seconde lettre est bien postérieure : elle est du 1er octobre 1753, quelques mois seulement avant la mort du prince de Craon. Celui-ci envoie à Dom Ceillier, comme bouquet de fête, les gravures des tableaux du grand Salon de Florence, réunies en un recueil qui fut publié en 1751 aux frais de François de Lorraine, alors empereur.

« D'Harrouel le 1er octobre 1753.

« Le nom de Saint Remi qui est celui de votre patron, « réveille, mon Révérend Père, toutes les attentions que je « vous dois. Je suis occupé depuis trois jours du désir de vous « envoyer un bouquet. Je n'ai point trouvé d'assez belles fleurs « dans mon jardin, et j'ai pensé à celles d'Italie qui sont bien « supérieures. Le livre que je vous envoie, renferme les plus « beaux morceaux d'antiquité qui sont conservés dans ce pays- « là ; et j'ai vu dans le palais du Grand Duc ou dans les mai- « sons de campagne à lui appartenants et que j'ai habitées, les « sujets qui sont traités dans ce livre, et qui attirent la curio- « sité des étrangers.

« On ne peut être avec une plus parfaite considération ni « avec une estime plus singulière, mon Révérend Père, votre « très humble et très obéissant serviteur, »

« le prince de Craon. »

Cet illustre et fidèle ami de Dom Ceillier mourut le 10 mars 1754. Sa veuve demanda au prieur de Flavigny de rédiger lui-même l'inscription funéraire du défunt. Nous citons quelques lignes de cette inscription : on y verra que le bénédictin tint à rappeler sur le marbre du tombeau, l'amitié qui l'avait uni au prince décédé.

Dans l'espérance de la résurrection,

Icy repose Très Haut et Très puissant Seigneur, Marc de Beauvau, Prince de Craon, etc.....

Il rendit son âme à Dieu, âgé de 74 ans, 10 mois, 11 jours, le 10 mars 1754.

Très haute et très puissante Dame, Anne de Ligniville son épouse, lui a fait ériger ce monument en témoignage de sa tendresse et de ses regrets pour le meilleur des maris.

C'est aussi pour apporter quelques adoucissements à sa douleur et témoigner ses reconnoissances à un Prince pour lequel il avoit un amour respectueux et dont il estoit aimé que Dom Remi Ceillier, prélat de Flavigni, lui a fait cette inscription funèbre.

XIV.

Cependant les années s'écoulaient et les vides se multipliaient autour de Dom Ceillier, parmi ses amis et ses confrères. Presque tous ceux que nous avons nommés au cours de cette étude étaient décédés. Dom Belhomme mourut en 1727 ; Dom Petitdidier le suivit de près (1728) ; puis dans les années suivantes, nous voyons disparaître successivement l'abbé Duguet (1733), l'abbé de Longuerue (id.), Petit-Pied (1747), Dom Rivet (1749) et la plupart des Bénédictins illustres du XVIII^e^ siècle, jusqu'à Dom Calmet qui mourut à Senones en 1757. Vers cette date, un historien lorrain à l'esprit satirique et à la plume mordante, Chevrier, écrivait : « Il est à souhaiter que l'ordre de Saint-Benoît, qui a produit de si grands hommes en Lorraine, soutienne la réputation qu'il s'est acquise ; je le désire, mais je dis avec douleur que je ne le prévois pas. Le dernier des Romains est prêt à nous quitter. Dom Ceillier mort, je ne vois plus d'homme véritablement savant chez les Bénédictins de notre province (1). »

(1) Chevrier, *Histoire de Lorraine*, t. IX, p. 24. — Cf. A. Digot, *Hist. de Lorr.*, t. VI, p. 328 et 331.

Le prieur de Flavigny restait donc le dernier d'une génération illustre. En 1761, il entrait dans sa 74e année : c'était un grand âge, mais il avait gardé toute sa lucidité d'intelligence et sa facilité de travail; d'autre part, sa constitution robuste semblait lui promettre encore de longs jours, et rien ne faisait prévoir une fin prochaine. Cependant il mourut cette année-là même, nous pouvons dire inopinément, à la suite d'une opération chirurgicale mal conduite. Nous citons encore l'abbé de Tervenus : « Son bon tempérament, dit-il, joint à un régime qui l'éloignait de tout excès, semblait lui promettre une longue vie, mais une loupe au bras gauche qu'il fit ouvrir et qui se changea en ulcère, nous le fit perdre dans un âge où le public se flattait de le conserver encore quelque temps. »

Sitôt qu'il se sentit en danger, Dom Ceillier rassembla ses religieux autour de lui, leur renouvela ses conseils de régularité, de piété, d'amour du travail, puis demanda à tous de prier pour lui, et reçut les derniers sacrements devant la communauté réunie. Il édifia jusqu'au dernier moment tous ceux qui l'entouraient, par sa ferveur. Il mourut saintement le 17 novembre 1761.

Parmi les religieux qui assistaient le mourant, nous devons nommer Dom Benoît Martin, que nous croyons être son neveu (1). Dom Martin, né à Bar-le-Duc en 1702, fit profession

(1) Nous avons trouvé aux Archives de la Meurthe (H. 107) une copie de l'acte de baptême de Dom Benoît Martin, qui portait avant sa profession religieuse le prénom de François. Voici ce document :

« Du 21 mars 1702.

« François, fils de François Martin et de Catherine Ceillier son épouse, est « né le 20e jour du mois de mars de l'année 1702 et a été baptisé le 21e jour « desdits mois et an. — Il a eu pour parrain Claude Ceillier, et pour mar- « raine Jeanne Portebois, lesquels ont signé sur le registre.

« Signé : C. Ceillier et Estienne prêtre-vicaire.

« Collationné à l'original en 1734.

« C. Collenet curé de Bar. »

Est-il téméraire de penser que Claude Ceillier, qui signe ici comme parrain, n'est autre que le père de Dom Remi Ceillier? (V. § 1 de cette notice). Catherine Ceillier serait une sœur du bénédictin.

vers 1720, et vint résider à Flavigny à l'époque où son oncle était coadjuteur du prieuré. Il avait le titre de doyen en 1733, ne quitta pas la communauté de Flavigny et devint prieur titulaire après la mort de Dom Ceillier. Ce fut lui probablement qui régla l'ordre des funérailles et fit élever un monument à son illustre prédécesseur.

Dom Ceillier fut inhumé dans cette église du monastère de Flavigny où il avait prié si souvent, et qu'il avait embellie avec tant de sollicitude. Il repose au pied de l'autel de la Sainte-Vierge sous une tombe de marbre noir semblable à celle de Dom Vassimont. Sur cette tombe sont gravées les armoiries du défunt, qui sont celles de la famille Psaume décrites plus haut : *d'azur, à la fasce d'argent, portant en chef deux étoiles d'or et en pointe une gerbe de même.* Au-dessous de l'écu on lit une inscription latine que nous citons et traduisons, car elle donnera au lecteur un excellent résumé de tout ce que nous avons dit sur le célèbre prieur de Flavigny.

Hic jacet R.R. in Christo Pater
D. Remigius CEILLIER Barroducæus
Tertius a Vitoniana reformatione
Hujus prioratus titularis. Monasterium
Vita, Congregationem administratione,
Ecclesiam scriptis oblectavit. A primis
Præsulibus iniit gratiam, honorificis
Etiam Summi Pontificis litteris non
Semel exceptus. Illi germana pietas,
Ornatissimi at lenes et modesti,
Semper æquabiles mores, ingenium
Bonum et facile, consilii copia,
Officiorum plenus, in demerendis
Hominibus vix habuit parem. Extinctum,
Heu Flevere omnes, religiosi et egeni
Insolabiliter. Gentis proceribus, ipsi
Regi, sui desiderium fecit. Obiit XV. Calend.
Decembris, anno MDCCLXI, ætatis mediante LXXIV.

Requiescat in pace.

Traduction : « Ici repose le R. Père en J.-C., Dom Remi Ceillier de Bar-le-Duc, troisième titulaire de ce prieuré depuis la réforme de Saint-Vanne. Il a réjoui ce monastère par sa vie, la Congrégation par son administration, l'Église par ses écrits. Il se concilia la faveur des plus éminents prélats, et reçut même plusieurs fois du Souverain Pontife des lettres élogieuses. Naturellement pieux, il avait des manières distinguées, des mœurs douces et modestes et l'humeur toujours égale. Esprit juste, facile et pénétrant, toujours prêt à obliger, il eut à peine son semblable pour attirer et gagner les cœurs. Mort, hélas! tous religieux et pauvres l'ont pleuré sans pouvoir se consoler. Il fut regretté des grands et de son roi lui-même. Il mourut le 15 des calendes de décembre 1761, dans la 74ᵉ année de son âge (1).

(1) Il existe un portrait à l'huile de Dom Ceillier au Musée lorrain de Nancy. Ce portrait est catalogué nº 390. (Hauteur 0,80, largeur 0,65.). Le bénédictin est représenté à sa table de travail, tenant une plume à la main. Nous ne savons si cette peinture est fidèle, mais la figure nous paraît terne et sans expression.

NÉCROLOGIE.

Pendant l'impression du tome X (2e série) de nos Mémoires, la Société a encore eu la douleur de perdre un de ses associés en la personne de M. le docteur François-Basile-Ernest DAMOURETTE, officier d'Académie, médecin-inspecteur des eaux de Sermaize, président de la Société de secours mutuels, président de la Délégation cantonale de Thiéblemont, notre membre correspondant depuis le 4 mai 1879, décédé, à Sermaize, le 23 avril 1891, dans sa 63e année.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

(1er Juillet 1891.)

Composition du Bureau pour 1891.

Président	M. Demoget, A ◍, ✲ (St-Sylv.).
Président honoraire	M. Poincaré, ✵, A ◍;
Vice-présidents	M. Langrognet, ✵, I P ◍;
	M. Berteaux, I P ◍;
Secrétaire	M. Alfred Jacob;
Secrétaire adjoint	M. Jules Forget;
Bibliothécaire	M. Lallemand;
Trésorier	M. Bonnabelle, I P ◍, r. Nève, 37.

Commission de publication	M. Dannreuther;
	M. Konarski, A ◍;
	M. Émile Peltier;

Membres honoraires.

Carriot, O ✵, I P ◍, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

Charaux, I P ◍, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

Florentin, Ernest, ancien professeur de l'Université, rue du Four, 64, à Bar-le-Duc.

Giraud, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de St-Yon (Seine-Inférieure).

Masure, ✵, I P ◍, inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

	Date de la réception.
Anthouard, vicomte d', à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19...	7 mai 1890.
Bala, ✻, pharmacien de 1re classe, ancien maire de Bar-le-Duc, ancien membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18.....	fondateur.
Bauffremont-Courtenay, le prince de, duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87...	2 juin 1875.
Berteaux, I P ⓫, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30.....	6 octobre 1880.
Bister, Alcide, conseiller d'arrondissement, industriel, à Revigny.....	5 déc. 1888.
Bompard, Henry, ✻, ancien sénateur, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80.....	fondateur.
Bonnabelle, I P ⓫, rue Nève, 37..... ...	fondateur.
*Boulanger (E.), C ✻, sénateur de la Meuse, directeur général honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, boulevard Haussmann, 41, à Paris.....	2 mai 1888.
Briey (S. G. Mgr de), Marie-Ange-Emmanuel, évêque de Meaux.....	5 juin 1889.
Buvignier, Charles, député de la Meuse, rue Condorcet, 34, à Paris.....	3 déc. 1884.
Champagne, marquis de, maire de Méniljean, en son château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25.....	6 nov. 1889.
Chevelle, Casimir, maire de Vaucouleurs, notaire en cette ville.....	5 janvier 1887.
Collin, André, notaire, rue du Bourg, 53.....	6 février 1889.
Collin, Charles, I P ⓫, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor Hugo, 48.....	fondateur.

Date de la réception.

Collinet, A ✪, agent-voyer en chef, rue de la Rochelle, 55..... 2 nov. 1881.

Dannreuther, Henri, pasteur de l'Eglise chrétienne réformée de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 61. 4 mai 1881.

Demoget, Charles, A ✪, ✻, chev. de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte municipal, rue Sébastopol, 9..... fondateur.

Develle, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145..... 4 mai 1870.

Develle, Jules, ✻ (chev. du Mér. agr.), député de la Meuse, ministre de l'Agriculture, rue du faubourg Saint-Honoré, 131, à Paris..... 7 déc. 1887.

Didelot, Carl, officier de marine, rue de la Rampe, 19, à Brest et château de Kervaly-en-Guilers, près Brest..... 2 mars 1887.

Forget, Jules A ✪, inspecteur-adjoint des forêts, rue des Ducs-de-Bar, 81..... 4 sept. 1887.

Germain, Léon, A ✪, secrétaire annuel de l'Académie de Stanislas, rue Héré, 26, à Nancy..... 5 mars 1884.

*Grégoire, l'abbé Gaston, secrétaire de S. G. Mgr Pagès, évêque de Verdun..... 5 déc. 1888.

Imécourt, Ferdinand de Vassinhac, marquis d', à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne). 4 juillet 1883.

Imécourt, Stanislas de Vassinhac, comte d', maire à Inor, et à la Rochette, par Melun (Seine-et-Marne)..... 4 juillet 1883.

Jacob, Alfred, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 29..... 4 février 1874.

Jacquot, Albert, I P ✪, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy.. 1er févr. 1888.

Konarski, Wlodimir, A ✪, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis*..... 2 nov. 1881.

Lallemand, directeur de l'Ecole Rollin, rue Gilles-de-Trèves..... 4 mai 1870.

Date de la réception.

LANGROGNET, ✻, I P ⚙, inspecteur d'Académie, rue des Ducs-de-Bar..... 6 octobre 1880.

LIGNIVILLE (le comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy..... 7 mai 1890.

MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne)..... 3 sept. 1884.

MAXE-WERLY, I P ⚙, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris..... 6 juin 1883.

MERCERON, Gaston, ingénieur des Arts et Manufactures, attaché à la construction Varinot, rue de la Rochelle, 47..... 7 mai 1884.

NETTANCOURT-VAUBECOURT, le marquis DE, ✻, en son château de Nettancourt..... 3 sept. 1884.

PAGET, chef de division à la Préfecture de la Meuse, rue du Sac, 18..... 1er févr. 1884.

PANGE, comte Maurice DE, rue de Lisbonne, 53, à Paris..... 4 juillet 1883.

PANGE, marquis DE, chef d'escadron d'artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles..... 7 mars 1888.

PATTIN, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris.... 2 sept. 1883.

PELTIER, Émile, agrégé de l'enseignement spécial, professeur au Lycée de Bar-le-Duc..... 7 mai 1890.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, marquis DE, duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..... 4 juillet 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, comte DE, duc romain, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, à Abbeville (Somme)..... 3 déc. 1884.

PLAUCHE, l'abbé Léopold, rue Lapique, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1884.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12..... 5 mars 1879.

RIOCOUR, le comte David DE, propriétaire à Vitry-la-Ville (Marne)..... 7 nov. 1888.

Date de la réception.

SAILLY, Henri DE, capitaine à l'école de guerre, à Paris..... 3 déc. 1884.

SAINT-HILLIER, Lucien DE, officier au 18e chasseurs à cheval, à Epinal (Vosges)..... 7 nov. 1888.

SELLIÈRE, le baron Ernest, rue Pierre-Charon, 54, à Paris..... 7 déc. 1887.

SELLIÈRE, le baron Frédéric, ingénieur diplômé des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris..... 6 avril 1887.

SOINOURY, Henri, ✻, secrétaire général de la préfecture de police, à Paris..... 6 juillet 1887.

TANGRE, Ernest, notaire, rue Voltaire, à Bar-le-Duc. 13 mai 1891.

WEIL, Maurice, ✻, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris..... 6 juin 1888.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

ABEL, Charles, docteur en droit, avocat, rue Nexirue, 18, à Metz..... 3 janvier 1877.

ARNOULD (l'abbé Edmond), curé de Béney, par Vigneulles..... 11 avril 1888.

BARTHÉLÉMY, Anatole DE, ✻, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris..... 5 août 1883.

BAUDOT, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc..... 5 mars 1872.

BEAUZÉE-PINSARD, sculpteur, membre de la Société d'archéologie lorraine, à Stenay..... 8 avril 1891.

*BÉCOURT, Eugène, professeur d'histoire, rue de la Banque, 11, à Belfort..... 4 mai 1881.

BENOÎT, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine), et à Nancy, rue Saint-Jean, 39..... 3 avril 1883.

BEUGNET, l'abbé A., professeur au grand séminaire de Nancy..... 1er juillet 1891.

BONVALOT, Édouard, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris..... 6 déc. 1882.

BRAUX, le baron Charles-Gabriel DE, propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)..... 3 avril 1878.

Date de la réception.

BUVIGNIER-CLOUËT (Melle), femme de lettres, à Verdun..... 5 juin 1889.

CAPITAIN, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville. 2 sept. 1885.

CHAMPIGNEULLE-BRASSEUR, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris..... 6 octobre 1881.

CHAMPION, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris..... 6 juillet 1881.

CHANTEAU, Maurice DE, avocat, au château de Peyrieux (Ain)..... 6 sept. 1882.

CHAPELIER, l'abbé, curé de Jeanménil, par Rembervillers (Vosges)..... 7 avril 1886.

CHAPELLIER, I P ◍, ✻ (ch. de la Conception de Portugal), bibliothécaire de la ville d'Épinal... 1er sept. 1875.

*CHARDIN, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc..... 5 mai 1875.

*CHAUSSINAND, Henri, docteur en médecine, médecin-adjoint de l'asile de Fains..... 4 juillet 1883.

*CHÉRY, Louis, inspecteur du travail des enfants dans l'industrie, à Bar-le-Duc..... 3 février 1886.

CIMOCHOWSKI, Albert, I P ◍, homme de lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris..... 4 avril 1883.

CLESSE, A ◍, notaire honoraire, maire de Conflans et membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle..... 6 nov. 1872.

COLIN (J.), conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois..... 7 juillet 1880.

*COLLIGNON, Albert, I P ◍, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*. fondateur.

DAVAL, Jules, greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)..... 8 janvier 1890.

DELVILLE-CORDIER (Mlle), artiste peintre, quai Saint-Michel, 19, à Paris..... 6 juillet 1881.

DESSEILLE, propriétaire à Avioth, par Montmédy. 3 août 1883.

DONY, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun..... 4 avril 1883.

	Date de la réception.
Duval, Louis, numismate, rue Notre-Dame, 22, à Bar-le-Duc	3 janvier 1877.
Enard, l'abbé, curé-doyen de Gondrecourt.	5 mars 1879.
*Fistié, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, en retraite, rue de la Rochelle.	6 avril 1881.
Flageollet, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.	2 avril 1890.
Fourier de Bacourt, le comte de, au château de Gentilly, par Sorgues-sur-Louvèze (Vaucluse).	3 déc. 1890.
Freund-Deschamps, industriel au Vieux-Jean-d'heurs	5 mai 1886.
Froussard, Victor, ✻, conservateur des hypothèques, à Reims (Marne)	6 août 1885.
Gabriel, l'abbé, aumônier du collège, rue de la Belle-Vierge, 16, à Verdun	5 août 1874.
Géminel, doct[r] en médecine, à Ligny-en-Barrois.	6 déc. 1882.
Génin, instituteur, à Epiez, par Vaucouleurs	1[er] juin 1887.
George-Lemaire, O ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue du Vieux-Colombier, 18, à Paris...	5 février 1888.
*Georges, l'abbé Charles, curé de Jametz, par Louppy-sur-Loison	6 juin 1883.
Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt.	9 nov. 1887.
Gilbert, André, licencié en droit, rue de Barbey de Jouy, 21, à Paris et avenue d'Éprémesnil, 7, à Croissy (Seine-et-Oise)	3 juin 1891.
Gillant, l'abbé, curé d'Auzéville, par Clermont..	4 août 1885.
*Gillot, ex-notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc.	3 mai 1876.
Goujon, avoué, à Montmédy	8 janvier 1879.
Guyot, Ch., A ⓒ, ✻ (chev. du Mérite agricole), membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, rue Girardet, 10, à Nancy.	5 mai 1886.
Haldat du Lys (de), membre de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy	8 avril 1891.
Hamonville, comte Louis d', au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés (Meurthe-et-Moselle)	4 juin 1873.
Hautoy, comte du, chaussée de Doullens, 42, à Amiens (Somme)	2 juillet 1884.

Date de la réception.

Hébert, l'abbé Marcel, directeur de la division intérieure à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris ..... 5 nov. 1884.

Henrion, Alexandre, I P ⚙, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)..... 7 juillet 1880.

Hérelle, Georges, professeur de Philosophie au lycée, rue de l'Alma, 5, à Cherbourg (Manche). 5 juillet 1882.

Hermerel, Jules, membre de la Société française de numismatique, rue Amelot, 96, à Paris.... 3 août 1881.

*Honoré, Ernest, ✵, conservateur des forêts, à Amiens (Somme)..... 5 sept. 1888.

Houzelle, instituteur, à Montmédy..... 5 janvier 1887.

Huber, Émile, ✵, ingénieur des arts et manufactures, président de l'académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 20, rue Rambuteau, Paris..... 4 déc 1889.

Jodin de Feissolles, propriétaire, à Stenay..... 1er août 1871.

Joubert, André, boulevard de Saumur, 49, à Angers (Maine-et-Loire), et aux Lutz-de-Daon, par Château-Gontier (Mayenne)..... 6 février 1884.

Labourasse, A ⚙, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube..... 6 juillet 1870.

*Lacordaire, A ⚙, négociant à Bourbonne-les-Bains, ancien bibliothécaire-archiviste de la ville de Bourbonne (Haute-Marne)..... 6 mai 1885.

Lacour, l'abbé, curé d'Horville, par Vigneulles.. 2 juin 1880.

Laguerre, Emile, secrétaire de la Commission de la bibliothèque municipale, à Bar-le-Duc..... 3 octobre 1883.

Lahaut (de), directeur des contributions indirectes en retraite, à Verdun-sur-Meuse..... 7 août 1872.

Landmann, l'abbé, curé de Naives-devant-Bar.... 7 août 1872.

Lechevallier, ✵, directeur des postes et des télégraphes, à Versailles (Seine-et-Oise)..... 7 octobre 1874.

Leduc, instituteur, à Boviolles, par Ligny..... 6 déc. 1876.

Legrand, curé de Beaumont et Louvemont, par Charny..... 4 sept. 1889.

*Lemoine, instituteur primaire, à Verdun..... 7 nov. 1883.

	Date de la réception.
Leroy, l'abbé, curé de Taintrux, par Saint-Dié (Vosges)	4 mai 1881.
*L'Escale, Eugène de, greffier du tribunal de 1re instance de Charleville (Ardennes)	7 janvier 1885.
L'Hoste, Louis, maire d'Hattonchâtel	5 avril 1882.
Lombard, ✻, I P ⟨⟩, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82	4 octobre 1871.
Marchal-Collot, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy	2 février 1881.
Marichal, Paul, archiviste-paléographe, rue Cail, 23, à Paris	6 nov. 1889.
Maupoil, ancien capitaine, à Vassy (Hte-Marne)	4 mai 1870.
Mengin, Henri, avocat à la Cour d'appel, à Nancy, place des Dames, 19	3 février 1886.
*Micault, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc	fondateur.
Michel, l'abbé, curé de Cousancelles, par Cousances	6 janvier 1875.
*Mignien, Edmond, notaire à Nubécourt	7 mars 1888.
Moat, Jules, industriel à Revigny	2 avril 1890.
Morel, l'abbé Emile, curé de Sampigny	8 nov. 1871.
Morel, Léon, I P ⟨⟩, receveur des finances, à Vitry-le-François (Marne)	8 nov. 1871.
Mougenot, Léon, I P ⟨⟩, associé-correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Nancy	1er oct. 1890.
*Mouilleron, peintre-verrier, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc	8 janvier 1874.
Muel, attaché aux procès-verbaux du Sénat, palais du Luxembourg, à Paris	7 janvier 1891.
Munerel, Gustave, président du tribunal de commerce, entrepreneur de travaux publics, quai du Champ-de-Mars, à Bar-le-Duc	2 nov. 1881.
Nicolas, l'abbé Emile, aumônier du pensionnat de Juvigny-les-Dames	4 nov. 1885.

Date de la réception.

*Péroche, ✻, directeur des contributions indirectes, en retraite, à Lille (Saint-Maurice), rue Saint-Gabriel, 95..... 7 janvier 1874.

*Persenot, l'abbé Raymond, curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt..... 2 nov. 1881.

Pierre, Emile, meunier, à Houdelaincourt..... 2 mars 1887.

Pierrot, Philogène, A ✇, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy..... 6 déc. 1881.

Pierson, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs..... 5 juillet 1882.

Plauche, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun. 4 juin 1873.

Pognon, l'abbé, curé-doyen de Montfaucon..... 7 janvier 1885.

*Poincaré, Antony, ✻, A ✇, inspecteur général des ponts et chaussées, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris..... fondateur.

Poincaré, Raymond, député, membre du Conseil général de la Meuse, rue de Bourgogne, 29, à Paris, et à Sampigny..... 5 nov. 1884.

Poincaré, Lucien, agrégé de l'Université, préparateur à la Faculté des Sciences, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris..... 5 déc. 1888.

Quintard, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy. 2 juillet 1884.

*Raulin, Jules, directeur de l'agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Nancy..... 4 janvier 1888.

Remy, Charles, ancien notaire, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Reims, faubourg Cérès, 31. 6 octobre 1875.

Rigaux, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28..... 5 janvier 1881.

Robinet, l'abbé Nicolas-Narcisse, place Madeleine, 13, à Verdun..... 3 sept. 1884.

*Royer, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57. 3 avril 1878.

*Sailliet, Pierre-Victor, ✻, A ✇, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18..... 3 août 1881.

Saint-Joire, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue Saint-Dizier, 25... 6 mai 1885.

Saintignon, l'abbé, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel..... 1er sept. 1875.

Date de la réception.

Schaudel, Louis, lieutenant des douanes, à Thonne-la-Long..... 5 janvier 1887.

Souhaut, l'abbé, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny..... 6 sept. 1882.

Stiébel, René-Antoine, lieutenant-adjudant-major au 147e d'infanterie, à Montmédy..... 11 avril 1888.

Theuriet, André, ✻, homme de lettres, à Paris, rue Bonaparte, 30..... 4 octobre 1871.

Thomas, l'abbé, vicaire général du diocèse, à Verdun..... 3 août 1870.

Vacant, l'abbé, docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy... 6 juin 1888.

Vanson, le général, O ✻, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris..... 6 juin 1888.

Varin-Bernier, ✻, ancien président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque..... 2 nov. 1881.

* Vautrin, Victor, conducteur des ponts et chaussées, rue de Vaucouleurs, 19, à Gondrecourt.. 3 janvier 1883.

Vincent, docteur en médecine, ancien adjoint au maire de Vouziers (Ardennes)..... 3 avril 1870.

Wiener, Lucien, A ✇, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy..... 3 octobre 1883.

* Yung, Alfred, I P ✇, professeur de musique, rue du Tribel, 48..... 6 avril 1870.

Zanetti, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse..... 5 août 1885.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Sociétés françaises.

Académie d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).
Académie de Caen (Calvados).
Académie de Dijon (Côte-d'Or).
Académie delphinale, à Grenoble (Isère).
Académie de Lyon (Rhône).
Académie de Reims (Marne).
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (Doubs).
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).
Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Académie du Gard, à Nîmes.
Archives de Meurthe-et-Moselle.
Commission historique du Nord, à Lille.
Comité archéologique de Senlis (Oise).
Musée Guimet, à Paris. — M. Milloué, directeur.
Société Académique d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.
Société Académique d'Amiens (Somme).
Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
Société Académique de Béziers (Hérault).
Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Société Académique de Laon (Aisne).
Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).
Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
Société Académique du Var, à Toulon.

Société Archéologique de Beauvais (Oise).
Société Archéologique de Constantine (Algérie).
Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Société Belfortaise d'émulation, à Belfort.
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société d'Émulation, à Montbéliard (Doubs).
Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).
Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).
Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).
Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre (Seine-Inférieure).
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).
Société d'Études scientifiques de Draguignan (Var).
Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.
Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine-et-Loire).
Société Industrielle de Reims (Marne).
Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).

Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).
Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen.
Société Philomathique de Verdun (Meuse).
Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).
Société Philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sociétés étrangères.

Académie de Metz (Alsace-Lorraine).
Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).
Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.
Institut égyptien, au Caire (Egypte).
Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).
Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
Société impériale des Naturalistes de Moscou.
Musée national de Rio de Janeiro, à Rio de Janeiro.
Musée impérial d'histoire naturelle de Vienne (Autriche). M. Franz d'Hauer. An das K. K. Naturhistoriche Hofmuseums ; — Wien, 1, Burgring.

Envoi aux Bibliothèques.

Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
Bibliothèque des Archives départementales de la préfecture de la Meuse.
Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.
Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.
Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Lachaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'histoire à ladite Faculté).

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Extrait du registre des procès-verbaux de la Société pour l'année 1890 1

MÉMOIRES.

L. Schaudel. — Histoire d'Avioth et de son église 1

Beugnet (abbé). — Étude biographique et critique sur Dom Remi Ceillier 241

***

Nécrologie. — M. le docteur François-Basile-Ernest Damourette. 305

***

Liste des membres de la Société :

Composition du Bureau pour l'année 1891 307
Membres honoraires 307
Membres titulaires 308
Membres correspondants 311

Sociétés savantes en correspondance :

Sociétés françaises 318
Sociétés étrangères 320
Bibliothèques 320

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

INDEX GÉNÉRAL DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC

(1871-1890)

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE

BAR-LE-DUC

INDEX GÉNÉRAL DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC

(1871-1890)

SUIVI DU

CATALOGUE DES LIVRES

DÉPOSÉS A SA BIBLIOTHÈQUE

pendant la même période

Dressés par M. Cl. BONNABELLE

BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE

1893

INDEX GÉNÉRAL DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

1871-1890.

La publication de ces Mémoires, commencée en 1871, comprend aujourd'hui deux séries, qui se divisent chacune en dix volumes.

Afin d'éviter la répétition constante des mêmes formules et d'échapper aux chances d'erreur qu'entraîne trop souvent la multiplicité des titres, nous avons désigné chaque série par une lettre de l'alphabet : la lettre **A** est appliquée à la première série (1871 à 1880) et la lettre **B** à la seconde (1881 à 1890).

Ainsi les lettres **A** et **B** indiquent la série; le chiffre romain noir le tome et le chiffre arabe la page.

Les articles sont classés par lettre alphabétique des noms d'auteurs.

***

Abel (Charles). — Recherches inédites sur les Francs Ripuaires dans un poëme latin du x^e^ siècle, **B. IX**, 215.

Baillot (le docteur). — Quelques mots sur la mortalité des enfants, **A. I**, 117.

— Notice sur les établissements de bienfaisance de Ligny-en-Barrois, **A. X**, 238.

— Notice historique et statistique sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse, **A. II**, 19; **III**, 121.

Baillot (le docteur.) — De la mendicité et de l'efficacité des mesures, tant anciennes que modernes, prises pour la combattre, **A. IV**, 55.

— Notice historique sur les établissements de bienfaisance de la ville de Bar-le-Duc, **A. V**, 193; **VI**, 23.

— De l'assistance à domicile dans la ville de Bar-le-Duc, **A. VII**, 248.

— Historique des établissements de bienfaisance de Vaucouleurs, **A. VIII**, 87.

— Du droit dont jouissaient anciennement les habitants de la ville de Bar, de prendre des mais dans le bois du Petit-Juré, pendant l'octave de la Fête-Dieu, **A. VIII**, 151.

Bala (Emile). — Rapport de la section des sciences physiques et mathématiques sur deux brochures de M. Guyot, chimiste à Nancy, intitulées : *Recherches de chimie* et *Les feux liquides*, **A. II**, 190.

— Un mot sur la chimie à la fin du XVIIe siècle : Nicolas Lémery, 1696, **A. V**, 107.

Bécourt (Eugène). — Note sur deux documents relatifs à l'instruction primaire dans le Barrois (1756-1805), **B. II**, 65.

— Les cahiers de Tremont et de Neuville-sur-Orne aux États généraux de 1789, **B. IV**, 47.

Benoît (Arthur). — Description bibliographique des factums, mémoires, arrêts, lettres patentes, etc., qui font partie de la bibliothèque de M. A. Benoît et concernant la Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés, **B. VI**, 209.

— Les portraits des députés du Barrois et du Verdunois à l'Assemblée nationale de 1789, **B. VII**, 5.

— La tombe de Claude de Nicey, abbé d'Ecurey (1546). — Quelques mots sur cette abbaye (planche), **B. IX**, 25.

— Iconographie meusienne. — Les atlas de Tassin et de Beaulieu, **B. IX**, 81.

— Coup d'œil sur le Clermontois, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Metz, **B. VIII**, 181; **IX**, 151.

Bergez (le commandant). — Notice sur M. le colonel chevalier de Sailly, **B. IV**, 317.

Beugnet (abbé). — Etude bibliographique et critique sur dom Remi Ceillier, **B. X**, 241-304.

Birglin (Ernest). — Entretien sur Victor Orsel, peintre lyonnais, **A. I**, 98.

— Sur un monument funèbre, **A. II**, 253.

— Observations à propos du patois meusien, **A. III**, 205.

Birglin (Ernest). — Notice sur M. Achille Colson, de Commercy, et sur le don fait au Musée de Bar-le-Duc par sa veuve, **A. III**, 211.

— Notice sur A. François, statuaire, **A. V**, 308.

— Étude sur le pastel de M. Maréchal : « la Madeleine défaillante », **A. V**, 82.

— Les vitraux de M. Maréchal à la chapelle du Sacré-Cœur de la cathédrale de Metz, **A. VII**, 133.

Bonnabelle (Claude). — Notice sur la commune de Châtillon-sous-les-Côtes et sur l'emplacement du *Castrum Vabrense*, **A. II**, 109.

— Notice sur la ville de Damvillers, avec le plan de la ville en 1637, **A. II**, 203.

— Notice historique sur le bourg d'Ancerville (Meuse), **A. III**, 181.

— Notice historique sur Euville et ses seigneurs, **A. IV**, 23.

— Notice sur la ville de Stenay, **A. V**, 143.

— Les comtes de Chiny et la ville de Montmédy, **A. VII**, 17.

— Notice sur la ville de Vaucouleurs, chef-lieu de canton, arrondissement de Commercy (Meuse), avec un plan, **A. VIII**, 15.

— Étude sur les seigneurs de Ligny de la maison de Luxembourg, la Ville et le Comté de Ligny, **A. IX**, 33.

— Notes sur Ligny-en-Barrois, pour faire suite à l' « Étude sur les seigneurs de Ligny de la maison de Luxembourg..... », **A. X**, 113.

— Notice sur Lachaussée, commune du canton de Vigneulles, arrondissement de Commercy (Meuse), **A. X**, 193.

— Pierrefitte et les seigneurs de la maison du Châtelet, **B. I**, 221.

— Notice sur Sampigny, bourg de l'arrondissement de Commercy, département de la Meuse, **B. II**, 113.

— Notes sur Condé-en-Barrois, **B. IV**, 149.

— Courte étude sur Hattonchâtel, **B. VI**, 1.

— Saint-Mihiel, son abbaye, ses dépendances et aperçu sur le canton, avec 2 planches et armoiries, **B. VIII**, 11 à 179.

Bonne (Louis-Charles). — Nomenclature des communes perdues par la France à la suite de la guerre de 1870-1871, **A. II**, 257.

— Notice biographique sur Jean Thiriot, de Vignot, architecte du roi Louis XIII, **A. IV**, 124.

— La Misère, ses causes et moyens d'y remédier, **A. V**, 20.

— Les Grèves, **A. V**, 33.

— Etude sur la condition des étrangers en France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, **A. VII**, 69; **VIII**, 157; **IX**, 165.

Charaux (C.-C.). — Note sur l'architecture envisagée au point de vue philosophique, **A. I**, 112.

— Victor Cousin, ou de l'Erudition et de l'Originalité en philosophie, **A. II**, 97.

Collignon (Albert). — Note sur les *Coumédies an patois meusien* de M. F.-S. Cordier, **A. II**, 245.

— Une visite du comte de Bismarck au Lycée de Bar-le-Duc, **B. IV**, 87.

Colin (J.). — Description bibliographique des factums, mémoires, placets, arrêts, lettres patentes, etc., qui font partie de la bibliothèque de Saint-Mihiel et concernant la Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés, **B. IV**, 175.

Collin (Charles). — Notice sur M. le docteur Cordier, **A. V**, 303.

Damourette (le docteur F.-B.-E.). — Relation d'une épidémie de fièvre typhoïde adynamique qui a sévi à Andernay, canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc, département de la Meuse, pendant les cinq premiers mois de 1874, **A. IV**, 97.

Dannreuther (Henri). — Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel, **B. II**, 91.

— Pierre Jénin, de Jametz, et son Almanach astronomique pour l'an MDCIX, avec une planche, **B. IV**, 143.

— Une victime du tribunal révolutionnaire (Pierre-Maurice Collinet de La Salle de Chonville), **B. VI**, 69.

— Une épitaphe lorraine à Bâle (Ferry de Jaulny, † 1587), **B. IX**, 87.

Fistié (Camille). — Les Mois (Extraits de mon journal), **B. I**, 171.

— Souvenirs et impressions (Extrait de mon journal), **B. II**, 33.

— A travers la Meuse (Extraits de mon journal), **B. VI**, 133.

Florentin (Ernest). — Poésies : *a*) Le papillon et l'escargot; *b*) Le torrent et le fleuve, **A. I**, 110 et 135. — Le temple de la Madeleine à Paris, **A. IV**, 89.

— Notice biographique sur M. Paulin Gillon, avec portrait, **B. III**, 1.

Forget (Jules). — Poésies : La tour de l'Horloge à Bar-le-Duc, **B. VII**, 4.

— Le Hêtre à la Vierge, **B. VIII**, 1.

Fourot (l'abbé). — L'incendie du 19 août 1775, à Saint-Dizier, **A. VII**, 145.

— Notice biographique sur la famille Aubry, seigneur d'Osches, syndic de Bar-le-Duc, **A. V**, 121.

— Le siège de Saint-Dizier, **A. V**, 126.

Gabriel (l'abbé). — Note sur les objets trouvés dans la Meuse, à Verdun, en 1876, **A. IX**, 195.

— Les campagnes dans le Verdunois au XI^e^ siècle, **B. I**, 115.

Germain (Léon). — La famille des Richier d'après les travaux les plus récents, **B. IV**, 93.

— La date de la mort d'Édouard I^er^, comte de Bar, **B. III**, 119.

— Plaque de reliure aux armes de Jean Vincent, baron d'Autry, seigneur de Génicourt, datée de 1610 (planche), **B. IX**, 35.

— Monuments funéraires de l'église Saint-Michel à Saint-Mihiel, **B. V**, 1.

— Monuments funéraires de l'église Saint-Étienne à Saint-Michel, **B. III**, 67.

— Excursions épigraphiques : Les épitaphes de l'église d'Étain, **B. VI**, 105.

— L'église de Mont-devant-Sassey (avec planche), **B. VII**, 37.

— L'église d'Arrancy (planche), **B. IX**, 97.

— Les fondeurs de cloches lorrains, **B. VI**, 83.

— Devises horaires lorraines, **B. VI**, 73.

— Etude sur les Armoiries de Ligny-en-Barrois (avec planche), **B. VIII**, 12.

Giraud (Albert). — Fragments d'histoire de la folie. — La sorcellerie au Moyen-âge; — Une épidémie de délire de nos jours. **B. II**, 161.

— Etude d'anthropologie : Variations du volume du cerveau; la carte ethnographique de France; le crâne des assassins, **B. III**, 125.

— Notice sur M. le docteur de Smyttère (Philippe-Joseph-Emmanuel), décédé à Lille le 26 janvier 1886, dans sa 87^e^ année, **B. V**, 213.

Humbert. — Rapport fait au nom de la section des sciences sociales sur la *Biographie du général Colson* par le colonel d'état-major Saint-Cyr Nugues, **A. II**, 243.

Jacob (Alfred). — Examen des chartes provenant du don de M. Achille Colson, fait au Musée de Bar-le-Duc, **A. III**, 216.

— Note sur quelques monnaies trouvées à Burey-la-Côte et acquises pour le Musée de Bar-le-Duc, **A. IV**, 84.

— Chronique concernant le prieuré de Breuil. Manuscrit inédit du XVII^e^ siècle, **A. V**, 47.

— Notice biographique et bibliographique sur M. Louis-Charles-Hippolyte comte de Widranges, décédé à Bar-le-Duc le 14 avril 1880, dans sa 80^e^ année, **A. X**, 92.

Jacob (Alfred). — Notice sur la vie et les travaux de M. Alfred Weil, décédé à Madrid le 20 mars 1888, dans sa 41e année, **B. VIII**, 203.

— Biographie des œuvres de M. Alfred Weil, **B. VIII**, 114.

— Notice sur Augustin-Francis de Chanteau, archiviste paléographe, décédé à Cannes le 2 février 1882, dans sa 35e année, **B. II**, 347.

— Notice sur le vice-amiral baron Didelot (Octave-François-Charles), grand officier de la Légion d'Honneur, etc., etc., décédé en son château de Kervaly, près de Brest, dans sa 74e année, **B. VI**, 250.

— Notice sur S. G. Mgr Marie-Camille-Albert de Briey, évêque de Saint-Dié, décédé en son palais épiscopal, le 10 novembre 1888, à l'âge de 62 ans. **B. VIII**, 217.

— Deux mots sur les Principes de 1789. Précis historique par M. L.-Ch. Bonne, président de la Société, **A. X**, 89.

— Cartulaire de Sainte-Hoïlde, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale publié par M. A. Jacob, **B. I**, 1.

— Discours prononcé sur la tombe de M. Louis-Charles Bonne, président de la Société, **B. I**, 247.

Jacquot (Félix). — Histoire de Hugues Métel, **A. X**, 220.

Konarski (Wlodimir). — Conjectures sur l'origine champenoise de Florentin Thierriat, avocat au bailliage de Vosge, **B. II**, 299.

— Notice nécrologique sur M. Charles-Eugène Perronne, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Meuse, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à Bar-le-Duc le 24 septembre 1882, dans sa 62e année, **B. II**, 353.

— Notice sur Nicolas-Victor Servais, ancien chef de division à la préfecture, en retraite, annaliste du Barrois, décédé à Bar-le-Duc le 12 décembre 1883, à l'âge de 78 ans, **B. IV**, 235.

— Notice sur M. Maréchal (de Metz), peintre, membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts, officier de la Légion d'Honneur, décédé à Bar-le-Duc le 17 janvier 1887, dans sa 86e année, **B. VI**, 243.

Labourasse (Henri). — Le camp de la Woëvre (*Castrum Vabrense*), **A. I**, 137.

— Une visite aux ruines de Grand (Vosges), **A. II**, 229.

— Vouthon-Haut et ses seigneurs (avec 5 planches), **B. VIII**, 221-405.

— Parmentier et sa légende, **B. IX**, 53.

Langrognet. — De l'essence de buplèvre, **B. I**, 167.

— Le transformisme de la matière, **B. V**, 175.

Langrognet. — Le lithium dans les eaux salées de Moutiers, **B. VI**, 65.

— Rapport sur le mémoire présenté à la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc par M. Masure, membre honoraire, dans lequel sont exposées ses « Observations sur la transpiration des plantes de grande culture », **B. IX**, 15.

Lemaire (Pierre-Auguste). — Démêlés des moines de Beaulieu avec les comtes de Bar, **A. II**, 119.

Lemarquis. — Molière en Angleterre. — *Le Misanthrope*, **B. V**, 219.

Le Mercier de Morière. — Note sur la date du décès de Thiébaut II, comte de Bar, et sur l'une de ses filles fiancée à Albert de Habsbourg, **B. IV**, 231.

Martin (Alexandre). — La question de l'enseignement secondaire en France, **A. IX**, 176.

Maxe (A.), architecte. — Entretien sur l'état et le progrès de l'architecture civile à Bar-le-Duc, **A. I**, 132.

— L'église Saint-Jean de Bar-le-Duc, **A. X**, 85.

— Études d'architecture dans la Meuse : Églises de Tremont, de Revigny et de Saint-Etienne de Saint-Mihiel, **B. I**, 205.

Maxe-Werly (Léon). — Études sur différents *pagi*, qui, au x^e^ siècle, formèrent le comté du Barrois, **A. VI**, 151.

— Étude du tracé de la chaussée romaine entre *Ariola* et *Fines* (avec une carte du tracé), **B. IV**, 11; **V**, 123; **VII**, 71.

— Rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique sur les fouilles faites à Naix dans le courant de l'année 1886, **B. VII**, 95.

— Note sur une épée de bronze découverte dans la région du Barrois, **B. VII**, 107.

— Étude sur les sceaux romains en bronze du Musée de Bar-le-Duc, **B. VII**, 205.

— Études sur les monnaies au type altéré de Henri l'Oiseleur. — Trouvaille de Longeaux, **A. IX**, 201.

— Note sur quelques graffites découverts dans la région du Barrois, **B. IV**, 121 (figures).

— Étude sur les bornes anciennes et examen des monuments mégalithiques du Barrois, **B. IV**, 131.

— L'enfant à la crèche. — Lettre adressée à M. le Conservateur du Musée de Bar-le-Duc, **B. II**, 195.

— Les stalles de l'église de Ligny, **B. II**, 203.

— Collection des monuments épigraphiques du Barrois, **B. II**, 205.

Munerel (Gustave). — L'aluminium et ses alliages. — Sa fabrication par la Société électro-métallurgique française, **B. IX**, 187.

Nicolas (Auguste). — Rapport sur un ouvrage intitulé : *Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu-en-Argonne*, par M. Auguste Lemaire, ancien professeur de rhétorique à Paris, **A. III**, 197.

— Notice sur Renaud de Bar, 69e évêque de Metz, **A. IV**, 113.

— Mémoire concernant la formation de la garde nationale de Bar-le-Duc, et la fête de la Fédération sur le mont de Prunières, le 24 mai 1790, **A. IV**, 119.

Péroche (Jules). — Mémoire géologique sur les mers dans le département de la Meuse, **A. V**, 85.

— Rapport sur différents objets fossiles récemment trouvés dans les lits de chaux phosphatée aux environs de Laheycourt, **A. VI**, 110.

— Les phénomènes glaciaires et torrides. — Causes auxquelles ils doivent être attribués. — La précession des équinoxes et les oscillations polaires, **A. VI**, 214.

— Les causes des phénomènes glaciaires et torrides, justifications, **A. VII**, 161.

— Poésies : *a*) Rencontre, souvenir des Alpes ; *b*) La poste, **A. IV**, 91. — La cage vide, **V**, 19. — Le Drac, souvenir des Alpes, **VII**, 212.

— Les oscillations polaires et les températures géologiques. — Nouvelles considérations, **A. IX**, 117.

— L'homme et les temps quaternaires au point de vue des glissements polaires et des influences précessionnelles, **A. X**, 17.

Pierrot (Philogène). — Les singularités des plantes; de l'albinisme, **A. III**, 95.

Pimodan de Rarécourt de la Vallée (Gabriel, marquis de). — Poésies : *a*) Inutiles regrets; *b*) A un conscrit; *c*) La chanson de l'épousée, **B. IV**, 3.

— Entre Marne et Meuse, sonnets : *a*) Soir d'automne, **B. VII**, 137; *b*) Stainville, 138; *c*) Ruines sous bois, 139; *d*) L'enfance de Jeanne, 140; *e*) Soldats de l'Est, 141.

— *a*) Le vent triste; *b*) En rencontrant un fantassin de mon pays; *c*) Souvenir de Norvège, **B. VIII**, 6.

Robert (Ferdinand des). — Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine et en Flandre, **B. V**, 241.

Royer (Charles). — Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne châtellenie de Pierrefitte, **A. VIII**, 139.

Schaudel (Louis). — Un établissement gallo-romain entre Avioth et Thonne-la-Long, **B. VII**, 111.

— Histoire d'Avioth et de son église, avec 2 gravures, **B. X**, 1-240.

Servais (Victor).— Notice sur une monnaie de René II, duc de Lorraine et de Bar, récemment découverte à Bar-le-Duc (une planche), **A. II**, 195.

— Recherches historiques sur la pierre sépulcrale provenant du tombeau de Guy de Joinville, donnée au Musée de Bar-le-Duc en 1850 et sur le personnage qu'elle représente, **A. II**, 222.

— Notice sur un don fait au Musée de Bar-le-Duc, en 1871, et sur son auteur, **A. II**, 240.

— Extrait d'un rapport fait à la Société des lettres..., sur quelques objets et fragments historiques découverts dans les fouilles entreprises en 1873, pour la construction de la nouvelle route de la Ville-Haute à la Ville-Basse de Bar-le-Duc, **A. IV**, 141.

— Fragment des Annales historiques du Barrois, ou Histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar sous le règne d'Edouard III, duc de Bar (de 1411 à 1415), **A. I**, 43 et **A. II**, 130.

— Règne du cardinal de Bar. Année 1420, **A. III**, 105.

— Règne de René Ier. Année 1429, **A. VI**, 113.

— Recherches historiques et biographiques sur les châtelains de Bar, **A. VII**, 99.

— Recherches sur la situation de la librairie et l'état de l'imprimerie à Bar-le-Duc et dans quelques autres parties du Barrois, pendant les XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, **A. I**, p. 80.

— Nouvelles recherches sur la situation de la librairie, l'établissement et l'état de l'imprimerie, à Bar-le-Duc, pendant les XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, **A. IX**, 19.

— Instructions de René I, roi de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, aux délégués des officiers de Bar, pour le gouvernement du Barrois, en l'absence de ce prince et de Jean d'Anjou, duc de Calabre, son fils aîné, données à Angers le 3 septembre 1454, **A. VIII**, 124.

— Note sur Louis-Claude Bouillard de Laimont, **A. VIII**, 168.

— Notice sur Jean Errard de Bar-le-Duc, ingénieur du roi Henri IV, **B. III**, 137.

Smyttère (le docteur de). — Les ducs de Bar ou seigneurs et dames de Cassel de la maison ducale de Bar (avec planches), **B. III**, 151.

Tassy de Montluc. — Notice sur Eugène Richard, **A. II**, 250.

— Notice sur l'abbé Victor-Emmanuel Tihay, doyen de Condé-en-Barrois, **A. III**, 223.

Tassy de Montluc. — Note sur les brochures ornithologiques de M. Lescuyer, **A. VI**, 181.

— L'homme préhistorique. Etat de la question, **A. VI**, 239.

— Rapport sur les dernières publications faites par M. Lescuyer, de Saint-Dizier, **A. VII**, 141.

Theuriet (André). — Poésies : Les confitures de Bar, **A. III**, 103.

— Poésies : *a*) A la Payse; *b*) Dans la prairie, **B. II**, 29.

Tihay (l'abbé V.-E.), curé-doyen de Condé. — Esquisses ornithologiques : Monographie des oiseaux sédentaires et des oiseaux de passage dans le département de la Meuse, comprenant l'étude de leurs mœurs et de leurs habitudes, **A. II**, 161; **III**, 33; **V**, 281; **VI**, 192; **VII**, 216.

X... — Nécrologie. M. Alexandre-Edouard Mennehand, **A. X**, 308.

Wéber (Ad.). — Poésies : Les cuirassiers de Reichshoffen, **A. V**, 116.

— Émotions maternelles, **A. VI**, 150.

— Berceuse, poésie traduite de l'allemand, **A. VII**, 140.

Weil (Alfred). — Le comte Paul de Bernard de Fontaine, son tombeau, sa fondation existant encore aujourd'hui à Bruges, ses campagnes (avec deux gravures), **B. VII**, 166.

Widranges (comte Hippolyte de). — Observations sur un document du XVI^e^ siècle, qui rappelle le don fait par Philippe de Gueldres, reine de Sicile, duchesse de Lorraine et de Bar, d'une relique de saint Pierre aux Dames religieuses de Sainte-Claire de Bar-le-Duc, **A. I**, 74.

— Découvertes d'objets antiques faite à Nubécourt au mois de septembre 1867, **A. I**, 143.

— Découvertes d'antiquités faites en 1859 et 1869, dans les contrées de Sorbey et de la Horne, anciennes localités détruites, dépendant du village de Ménil-la-Horgne, arrondissement de Commercy, canton de Void (Meuse), **A. II**, 88.

— Recherches sur plusieurs voies romaines partant de *Nasium*, antique ville gallo-romaine détruite, aujourd'hui Naix, village du département de la Meuse, avec l'indication des antiquités découvertes sur leur parcours, ou à leur proximité, notamment dans les arrondissements de Bar et de Commercy (avec un plan), **A. III**, 227.

CATALOGUE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

LIVRES, BROCHURES, MANUSCRITS, MÉMOIRES ET REVUES

reçus par

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

PENDANT LES ANNÉES 1871-1891

et déposés dans sa bibliothèque.

Abeille (le docteur). — Fibromes interstitiels de l'utérus.

Adam (Lucien). — Les patois lorrains. 1881, in-8° de LI-460 pages, et une carte des départements de la Meurthe et des Vosges.

Baillot (le docteur). — Étude sur les établissements de bienfaisance de Montmédy. In-8° de 8 pages.

— Étude sur les établissements de bienfaisance de Marville. In-8° de 8 pages.

— Notice sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse. In-8°.

— Assistance à domicile à Bar-le-Duc. In-8°.

— L'hospice de Bar-le-Duc; historique et pièces justificatives. In-8°, 132-46 pages.

— De la Mendicité. In-8°.

— De la Fête-Dieu dans la ville de Bar-le-Duc. In-8° de 8 pages.

— Quelques réflexions sur l'épidémie cholérique de 1854 dans la ville de Bar-le-Duc. 1855.

Bardot (Henri). — Thèses pour le doctorat en droit. — 1° Droit romain : Essai sur les voies de recours contre les jugements; 2° Droit français : Etude sur le pourvoi devant la Cour de cassation en matière civile. In-8°.

Baudoin (Alphonse). — Revers de médailles, poésies.

Bauffremont (le prince de), duc d'Atrisco. — La chevalerie de Saint-Georges et Franche-Comté. 1878, in-8°.

Baye (baron Joseph de). — L'importance des temps néolithiques.

— Les flèches à tranchant transversal et leur fabrication. 1889, in-8° de 5 pages.

Bedel. — Notes sur la Vie du B. Pierre Fourier. In-8° de 8 pages.

Benoît (Arthur). — Le chapitre de Saint-Dié à la fin du xv^e^ siècle. 1883, in-8° de 10 pages.

— Deux procès du chapitre de Remiremont à la fin du xviii^e^ siècle. 1883, in-8° de 16 pages.

— Deux procès criminels dans les abbayes de Remiremont et de Poussay. In-8° de 22 pages.

— Une sculpture lorraine à Strasbourg. 1886, in-8° de 4 pages.

— Le buste de saint Adelphe, jadis à Neuwiller. 1886, in-8° de 4 pages.

— Les prisonniers de guerre espagnols à Épinal et à Neufchâteau en 1813. 1885, in-8° de 12 pages.

— La ville de Saint-Hippolyte de 1555 à 1616 : La pierre d'Olry de Widranges. 1886, in-8° de 7 pages.

— Une initiative vosgienne à Saint-Dié à la fin du xviii^e^ siècle. Les cures par l'électricité (1782-1787). Petit in-8° de 13 pages.

— Iconographie meusienne : Les portraits des députés du Barrois et du Verdunois à l'Assemblée nationale de 1789. 1887, in-8° de 36 pages.

— Dernier mot à un iconographe poitevin.

— Note sur quelques collectionneurs vosgiens au siècle dernier.

— L'histoire naturelle.

— Note sur la famille de Claude Gellée, sur le village de Chassagne et sur quelques artistes vosgiens. In-8° de 16 pages.

— Notes pour servir à la statistique religieuse du diocèse de Metz dans le cours du xviii^e^ siècle. — Les terres d'empire. 1888, in-8° de 36 pages.

— Une abbesse de Remiremont. 1891, in-8°.

Bergez (le commandant). — Comptes-rendus et observations de la Commission météorologique de la Meuse du 1^er^ décembre 1882 au 30 novembre 1886. 4 broch. in-8°, avec planches.

— Observations météorologiques de l'année 1884, à Bar-le-Duc. In-8°.

Berher (le docteur E.). — Catalogue des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans le département des Vosges. In-8°.

Bernard-Maillard. — La tapisserie ancienne et moderne. In-8° de 21 pages.

Bertrand (l'abbé), chanoine **Sauret** et abbé **Clerc-Jacquier.** — Le pontificat de Pie VII et l'athéisme révolutionnaire. 2 vol. in-8°.

Bleicher (le docteur) et **L. Wiéner.** — Notice sur la découverte d'une station funéraire de l'âge de bronze à Villey-Saint-Étienne. In-8°, avec planche.

Bonnabelle (Claude). — Notions élémentaires sur la Géographie de la Meuse. 1876-1877, in-18 de 258 pages (Moniteur de l'instruction primaire); tirage à dix exemplaires.

— Notes et documents sur Louppy-le-Château, Beauzée-en-Argonne, — Apremont-la-Forêt, Pagny-sur-Meuse, Vignot, Ville-Issey, — Gercourt-et-Drillancourt, — Buzy, Fresnes-en-Woëvre, Labeuville et Pareid, 1 volume in-8° tiré à trente exemplaires numérotés. Avril 1885.

— Notes et documents sur Beurey, Fromeréville, Géry, Guerpont, Mussey, Nançois-le-Petit, Noyers, Nonsard, Verdun-sur-Meuse, 1 volume in-8° tiré à trente exemplaires numérotés. Décembre 1885.

— Notice sur Gondrecourt-le-Château. In-8° de 36 pages.

— Notice sur Clermont-en-Argonne. 1878, in-8°, 27 pages.

— Deuxnouds-devant-Beauzée. In-8°, 7 pages (Journal de la Société d'Archéologie lorraine).

— Dun-sur-Meuse. In-8°, 35 pages (Mém. de la Soc. d'Arch. lorraine).

— Euville et ses Seigneurs. In-8°, 32 pages (Mémoires, 1874, t. IV).

— Étain. In-8°, 36 pages (Mém. de la Société d'Archéologie lorraine, 1878).

— Fains. In-8°, 35 pages (Moniteur de l'Inst. prim., 1879).

— Longeville-devant-Bar. In-8°, 27 pages (Moniteur, 1881).

— Marville. In-8°, 60 pages (Journal de Montmédy, 1880).

— Mognéville. In-8°, 40 pages, tirage à 30 exemplaires.

— Montfaucon-en-Argonne. In-8°, 50 pages (Journal de Montmédy, 1888).

— Montiers-sur-Saulx. In-8°, 48 pages (Société d'Arch. lor., 1880).

— Nubécourt. In-8°, 14 pages (Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1885).

— Rembercourt-aux-Pots. In-8°, 56 pages, 1888 (tirage à 50 exemplaires).

— Revigny. 1883, in-8°, 48 pages.

— Saint-Mihiel. In-8°, 156 pages (Mémoires, 2e série, t. VIII, 1889).

Bonnabelle (Claude). — Notes sur Buxières; — Chalaines; — Givrauval; — Gironville; — Goussaincourt; — Lacroix-sur-Meuse; — Haudiomont; — Nicey; — Saint-Julien. In-8° de 8 pages chacune.

— Notes sur Vaubecourt et ses Seigneurs, la commune actuelle et son canton. 1890, in-8° de 51 pages; tirage à 50 exemplaires.

— Petite étude sur Avioth et son Église. In-8° de 16 pages, avec une planche (Annuaire, 1883).

— Pierrefitte et les Seigneurs de la Maison du Châtelet. In-8° de 26 pages (Mémoires, 1882, 2e série, t. I).

Bonne (Louis-Charles). — La Misère, ses causes, moyens d'y remédier. In-18.

— Législation française, élémentaire et pratique à l'usage de tout le monde. In-12.

— Conseils aux parents qui font à leurs enfants l'abandon de leurs biens. In-8°.

— Étude sur le morcellement de la propriété, suivie de notions élémentaires sur l'échange. In-8°.

— Conseils aux vendeurs et aux acquéreurs d'immeubles. In-8°.

— Cours élémentaire et pratique de morale, d'après le programme de l'enseignement secondaire spécial. In-12.

— Ce que c'est que le Devoir. In-18.

— Premiers éléments de Droit usuel et pratique, à l'usage des écoles primaires et des classes d'adultes. In-12.

— Cours de législation usuelle, conforme au programme de l'enseignement secondaire spécial. In-12.

— Leçons élémentaires de Droit commercial, à l'usage des écoles primaires et des classes d'adultes. In-12.

— Devoirs envers la Patrie et l'État. 1878, in-18.

— Les principes de 1789. 1880. In-12 de 168 pages.

— Traité élémentaire et pratique de Droit français. In-12.

— Cours élémentaire d'économie sociale et industrielle. In-12.

— Explication de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée. In-12.

— Notions élémentaires sur l'organisation administrative de la France. 1876, in-12.

Bonnet (Jules). — Ligier Richier, un grand artiste protestant en Lorraine. In-8° de 8 pages.

Bonvalot (Edouard). — Les féautés en Lorraine. 1890, in-8° de 24 pages.

Borel-d'Hauterive. — Annuaire de la noblesse pour 1878.

Boullay (Edmond du). — Le voyage du Bon duc Antoine de Lorraine à Valenciennes en 1543.

Bouteiller (de). — Dictionnaire topographique du département de la Moselle. In-4°.

Bouvier (A.). — Les mammifères de la France. Paris, 1891, in-8° de 570 pages.

Braux (Gabriel de). — Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas. 1889, in-8° de 8 pages.

— Stanislas, comte de Clermont-Tonnerre. 1889, in-8° de 6 pages.

— Note biographique sur une pièce de vers d'Alphonse de Rambervillers. In-8° de 4 pages.

Brave, professeur à Lunéville. — Souvenirs (1869). Poésies. In-8°.

Breton. — Fleurs de la Meuse. 1891.

Buvignier. — Notes sur quelques monnaies du département de la Meuse. In-8°.

Buvignier-Clouët (Mademoiselle Madeleine). — Chevert, lieutenant-général des armées du roi (1695-1769). 1888, in-8° de IV 296 pages, illustré de nombreuses planches.

Cajot (dom). — Almanach de la ville et du diocèse de Verdun (1775). In-18.

Cardot (J.). — Les plantes sautantes du Texas. In-8° de 32 pages.

Cartailhac (Émile). Rapport sur la paléontologie, période néolithique ou de la pierre polie.

Cayatte, instituteur à Billy-les-Mangiennes. — La ruche de l'instituteur et du jeune apiculteur. Autographie.

Cézard (Stanislas). — De la méthode antivirulente comme traitement des affections charbonneuses de l'homme et des animaux. In-8°.

Ch. *** (D. Aquilas). — Les échos du rocher de Saulx-les-Chartreux. 1882, in-12 de 218 pages.

Chabert. — Notice sur un bienfaiteur de Vouxery, l'abbé Duquesnoy. 1879, in-8° de 7 pages.

Champigneulle (Charles). — Le vitrail. Conférence faite à l'Exposition du Travail tenue en 1885 au palais de l'Industrie. In-8° de 32 pages.

Chanteau (Francis de). — Collections lorraines aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, documents conservés à la Bibliothèque Nationale, recueillis et annotés. 1880, in-8°.

Chanteau (Francis de). — Étude sur une collection d'*ex libris*. 1883, in-8°.

— Documents inédits relatifs à l'histoire de la Révolution dans les Vosges. 1883, in-8° de 36 pages.

— Notice historique sur le château de Gombervaux. 1883, in-8° de 60 pages.

— Notice historique et archéologique sur le château de Montbras. Nouv. édition, publiée par M. Maurice de Chanteau, son frère. 1885, in-8° de VIII-175 pages.

— Notice historique sur l'hôpital du Saint-Esprit, de Vaucouleurs. 1881, in-8°.

— Rapport de la Commission des concours littéraire, artistique et scientifique. Extrait des Annales de la Société d'émulation des Vosges. In-8°.

Chapelier (l'abbé Charles). — Archéologie et épigraphie de l'église de Domjulien. 1885, in-8° de 15 pages.

— Le R. P. Jean Bedel. Sa vie et ses œuvres. 1885, in-8° de x-116 pages.

— Médailles du bienheureux Pierre Fourier. 1886, in-8° de 16 pages.

— Les origines d'Épinal. 1886, in-8° de 29 pages.

— Archéologie et épigraphie de l'église de Coussey. 1886, in-8° de 16 pages.

— L'ancienne abbaye de Moyen-Moutier. 1888, in-8° de 36 pages.

— Fondation par madame Adélaïde de France, de trente places d'éducation dans le monastère de Mirecourt. 1889, in-8° de 9 pages.

— Excursions botaniques aux étangs des Breuillots et des Aulnouses. In-8°.

— Rapport à la Commission d'agriculture de la Société d'émulation des Vosges sur les récompenses décernées à l'agriculture en 1877. In-8°.

Chapellier, bibliothécaire de la ville d'Épinal. — Deux actes inédits du XVe siècle sur Domremy. In-8° de 16 pages.

Chapellier et **de Bauffremont.** — Notice sur sœur Agnès de Bauffremont. In-4°.

Charaux (C.-C.). — Dialogues de philosophie socratique. In-18.

— De la méthode morale ou de l'Amour et de la Vertu comme éléments nécessaires de toute philosophie; thèse pour le doctorat ès-lettres. 1866, in-8° de 119 pages.

— Quid de Gloria senserit Marcus Tullius Cicero; thèse pour le doctorat. 1866, in-8° de 83 pages.

Charaux (C.-C.). — La Philosophie et le Concile. Lettre d'un philosophe socratique à Mgr Mermillod, évêque d'Ébron. 1869, in-8° de 125 pages.

— La Pensée et l'Amour. 1869, in-12 de 256 pages.

— Les principes de la Philosophie morale. In-18 de 141 pages.

— Pensées sur l'histoire. 1889, in-12 de 221 pages.

— La cité chrétienne : dialogues et récits. In-12.

— Une journée à Domremy. 1878, plaquette in-18 de 36 pages.

Chardin (le docteur). — Des anévrismes de l'artère pulmonaire.

Charton. — Les anciennes guerres de Lorraine dans les Vosges. In-12.

Chaudé (l'abbé), curé de Vaujours. — Théologie des plantes. In-8° de 384 pages.

Chaussinand (le docteur). — Etude sur la statistique criminelle de France, au point de vue médico-légal.

Clesse. — Histoire de l'ancienne châtellenie et prévôté de Conflans-en-Jarnisy. In-8° de XII-224 pages.

— Le canton de Conflans, ses villages et ses anciens seigneurs. Nancy, 1891, 2 vol. in-8° de 622 pages, avec armoiries.

— Notions générales sur l'histoire des anciens duchés de Lorraine et de Bar. 1881, in-12 de VII-115 pages.

— Essai sur le patois lorrain : Patois de Fillières, canton de Longwy. In-8°.

Collignon (Albert). — Deux lettres inédites de Voltaire. 1885, in-12 de 25 pages.

Collignon (J.), avocat. — Réponse à M. le maire de Saint-Mihiel au sujet du sépulcre. 1863, in-8°.

Conil (Auguste). — Études sur l'*acridium paranense*, etc., ses variétés et plusieurs insectes qui le détruisent. 1881, in-8°.

— Description d'une espèce nouvelle d'ixode : *ixode auricularius*.

— Description d'une espèce nouvelle de gamase : *gamasus inæquipes*...

— Nouveaux cas de myasis observés dans la province de Cordova (République argentine) et dans la République de Venezuéla. 1880, in-8°.

Cordier (le docteur François). — Coumédies an patois meusien, in-8°.

Cournault (Edouard). — Considérations politiques.

Courtonne (E.). — Langue internationale néo-latine ou langage auxiliaire simplifié. 1886, in-8°.

— Manuel de la langue néo-latine. 1886, in-8°.

— Manuel de langue latine; de langue internationale.

Daguin (Arthur). — Les évêques de Langres; étude épigraphique, sigillographique et héraldique. In-8°.

— Bibliographie Haute-Marnaise. Catalogue d'ouvrages et de pièces concernant le département de la Haute-Marne, offerts à la bibliothèque départementale Barotte. In-8° de 129 pages.

— Registres baptistaires de la Haute-Marne. Journal de Nicolas Parisot, curé de Dinteville, 1709-1711. 1883, in-8° de 43 pages.

— Notice sur M^me^ Daguin (Victoire-Rose Girard). 1884, in-8° de 13 pages.

— Notice sur M. A. Daguin, de Nogent. 1883, in-8° de 13 pages.

— Notes sur Nogent. 1877, in-8°.

— Les Prussiens à Nogent en 1870. 1877, in-8°.

— Nogent et la coutellerie dans la Haute-Marne. 1878, in-8°.

— Demande en rectification d'erreurs volontaires commises dans la présentation du travail du jury de la classe 23, par le juré titulaire français. 1879, in-8°.

Damourette (le docteur). — Réponse à M. le docteur Surnay, de Ham. 1882, in-8° de 21 pages.

Dannreuther (Henri). — Notes sur l'église réformée de Nettancourt. 1886, in-8° de 27 pages.

— Les Marlorat (1506-1642); Extrait de l'Annuaire de la Meuse pour 1891. In-8° de 15 pages, avec portrait.

Demangeon (H.). — Bulletin annuel de l'Observatoire météorologique d'Épinal. In-8°.

Denis. — Nouvelles études médicales.

— Mémoire sur le sang.

Dennery (le capitaine). — Conférence faite à Verdun, le 27 janvier 1884, sur la topographie. In-f° de 9 pages autogr.

— Cours de topographie. 1883, in-4°, avec planches.

Documents inédits sur l'Histoire de France, collection publiée par les soins du Ministre de l'instruction publique; volumes in-4°.

— Captivité de François I^er^.

— Cartulaire de Beaulieu.

— Cartulaire de Redon.

Documents inédits sur l'Histoire de France (*Suite*).
— Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble.
— Cartulaire de Saint-Victor.
— Cartulaire de Savigny et d'Ainay.
— Conférences de Loudun.
— Comptes des dépenses du château de Gaillon.
— Dictionnaires topographiques de la France.
— Histoire de la guerre de Navarre.
— Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère.
— Mystères du siège d'Orléans.
— Répertoires archéologiques de la France.
— Trésor de Brunette Latini.

Dony (Pierre). — Monographie des sceaux de Verdun avec les monuments inédits qui s'y rapportent; Cité et Justice. 1888, in-4° de 79 pages, avec planches gravées (Exemplaire n° 41 d'un tirage sur papier de Hollande à 50 exemplaires).
— Tombe de Didier de la Cour. In-8°, avec planche.

Dumont (l'abbé). — Manuale sacri concionatoris. 1880-1882, 2 volumes in-4°.

Espagnolle (l'abbé J.), du clergé de Paris. — Origine du français, tome I (offert par M. Freund-Deschamps).

Fallières. — Discours prononcé à la séance générale des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 19 avril 1884. In-8°.

Favier (J.) et **Le Mercier de Morière** (L.). — Un livre de liturgie du xv^e^ siècle ayant appartenu au château de Gombervaux. In-8° de 11 pages.

Ferry (Jules). — Discours prononcé le 15 avril 1882 à la réunion générale des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne. In-8° de 27 pages.

Fleury (Édouard). — Antiquités et monuments historiques du département de l'Aisne. 1877-1878, 2 vol. in-4°.
— Origine et développement de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims. In-8°.

Fournier (A.). — La Verrerie de Portieux, origine et histoire, 1886, in-8°.

Fourot (l'abbé Auguste). — L'âme sainte, traduction de l'italien. In-12.
— Relation du siège de Saint-Dizier en 1544. 1881, in-8° de 40 pages.

Fourot (l'abbé Auguste). — Notice sur les familles Aubry d'Osches, et Claudot, de Robert-Espagne. 1886, in-8° de 30 pages.

— Le blasphême dans la science. In-8°.

— Une fouille à Sommepy. In-8°.

Frécot, ingénieur. — Notice sur M. de Mardigny, ingénieur en chef des ponts et chaussées. In-8°.

Frédault. — Forme et matière.

Froussard (Victor). — Mémoires d'un élève de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, de 1809 à 1812.

— Notice sur le docteur Chambon de Montaux. In-8°.

— Le bâtard de Bourbon. Episode de l'histoire de Champagne (1420-1439). 1890, in-8° de 8 pages.

Frussotte (l'abbé). — Notice sur Mauvages. 1879, in-8°.

Gabriel (l'abbé), aumônier du collège de Verdun. — Étude sur Nicolas Psaume, évêque et comte de Verdun. In-8°.

— Louis XVI, le marquis de Bouillé et Varennes. In-8°.

— Notice historique sur Verdun. 1888, in-12 de 285 pages.

Gauguet (Émile). — Trente-deux ouvrages classiques.

Germain (Léon). — Ferry Ier de Lorraine, comte de Vaudémont, 1393-1415. 1881, in-8° de 88 pages et une planche.

— Recherches historiques sur la seigneurie de Cons-la-Grandville; Jean de Terme, sire de Cons. 1247-1258. 1881, in-8° de 32 pages.

— Recherches historiques sur Cons-la-Grandville ; le titulaire de l'église et le patron de la paroisse. In-8° de 16 pages.

— Chartes des archives communales de Marville (Meuse), des XIIIe et XIVe siècles. Extrait du tome XXXVII de l'Institut Royal Grand-Ducal de Luxembourg. 1881, in-8° de 11 pages.

— Deux chartes en langue vulgaire provenant de l'abbaye de Châtillon. 1881, in-8° de 7 pages.

— Les tombeaux de l'église de Lenoncourt. Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie lorraine. 1882, in-8° de 39 pages et une planche.

— Plaque de foyer aux armes de François Taafe, comte de Carlinford. In-8° de 7 pages et une planche.

— La croix d'affranchissement de Frouard, XIIIe siècle. In-8° de 20 pages.

— Notes historiques sur la maison de Lorraine, tirées d'une publication récente : « Les Comtes de Chiny, » par le P. Hippolyte Goffinet. 1882, in-8° de 64 pages.

Germain (Léon). — Notice sur l'origine de Florentin le Thierriat. Extrait du Journal de la Société d'archéologie lorraine. 1882, in-8° de 8 pages.

— Note sur les armoiries de Diane de Dommartin, marquise d'Havré... 1879, in-8° de 11 pages.

— Les armoiries de Saint-Quirin. 1889, in-8°.

— Étude sur les armoiries de Ligny-en-Barrois. 1889, in-8° de 16 pages et une planche.

— Médaillon de Jean Richier représentant Pierre Joly, procureur général de Metz en 1622. 1888, in-8° de 9 pages avec un portrait dans le texte.

— Les anciennes cloches lorraines. 1885, in-8° de 74 pages et une planche.

— Les anciennes cloches de Montmédy. 1889, in-8° de 16 pages.

— Notes sur l'*Ave Maria* en Lorraine. 1886, in-4° de 5 pages.

— Tombe d'Isabelle de Mussey, femme de Gilles de Busleyden, à Marville (Meuse). 1886, in-8° de 20 pages et une planche.

— Recherches sur la famille Fesseler, *alias* Fascelet, Facelet, etc., Wisse et de Wisse. 1886, in-8° de 16 pages.

— La chapelle de dom Louvent et des Richier. In-8° de 12 pages.

— Le rétable d'Hattonchâtel et Ligier Richier. In-8° de 12 pages.

— La croix de Laxou. 1886, in-8° de 15 pages et une planche.

— La liturgie des décanats wallons. 1886, in-4° de 3 pages.

— Monuments funéraires de l'église Saint-Michel, à Saint-Mihiel (Meuse). 1886, in-8° de 124 pages.

— Monuments funéraires de l'église Saint-Étienne à Saint-Mihiel, 1549-1856. 1883, in-8° de 54 pages.

— L'église de Nubécourt et ses monuments funéraires. In-8°.

— Anciens bénitiers lorrains. 1886, in-8° de 16 pages.

— L'origine de Guillaume de Marcillat, peintre-verrier, XV^e^-XVI^e^ siècles. 1886, in-8° de 10 pages.

— Guillaume le Marcillat, prieur de Saint-Thiébaut de Saint-Mihiel. 1887, in-8° de 20 pages.

— Du lieu de naissance de frère Guillaume, illustre peintre verrier. In-8°.

— Excursions épigraphiques : Pont-Saint-Vincent. 1888, in-8° de 131 pages et une planche.

— — Froville, canton de Bayon. 1889, in-8° de 16 pages.

— — Baslieux, canton de Longwy. 1887, in-8° de 64 pages.

— — Mont-devant-Sassey. 1887, in-8° de 37 pages.

— — Bainville-sur-Madon. 1888, in-8° de 20 pages.

— — Dun-sur-Meuse. 1887, in-8° de 38 pages.

Germain (Léon). — Épitaphe de Marie-Catherine de Fléming, femme de René-François, marquis du Châtelet et de Grandseille. 1888, in-8° de 12 pages.

— Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre. 1888, in-8° de 25 pages.

— La crosse émaillée du Musée historique lorrain. 1888, in-8° de 7 pages.

— La paroisse de Longuyon et son église collégiale Sainte-Agathe. Compte-rendu critique. 1889, in-8° de 30 pages.

— Fondations faites par les Lorrains à Saint-Louis des Français à Rome. 1889, in-8° de 14 pages.

— Mélanges historiques sur la Lorraine. 1888, in-8° de 501 pages, avec 4 planches hors textes et armoiries.

— Pierre tombale de deux fils de Charles Hierosme, à Dieulouard. 1885, in-8°.

— Récicourt, chapelle funéraire de la chapelle de du Hautoy. In-8° de 20 pages.

— Anoblissement des enfants de Ferri de Calabre par le duc de Lorraine en 1529. 1885, in-8° de 15 pages.

— Origines de la croix de Lorraine. 1885, in-4° de 9 pages.

— René II, duc de Lorraine et le comté de Guise. 1888, in-8° de 70 pages.

— Le chardon lorrain sous les ducs René II et Antoine. 1885, in-8° de 32 pages.

— Le lit d'Antoine, duc de Lorraine, et de la duchesse Renée de Bourbon, au Musée historique lorrain. 1885, in-8° de 26 pages.

— Recherches généalogiques sur la famille d'Augy (Barrois, XV^e-XVI^e siècles). 1885, in-8° de 51 pages.

— L'érection du duché de Bar. 1885, in-8° de 7 pages.

— Les seigneurs de la maison de Beaumesnil de la maison de Lorraine. 1884, in-8° de 13 pages.

— De la prétendue noblesse des gentilshommes verriers en Lorraine. 1885, in-8° de 15 pages.

— Un portrait de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, au Musée lorrain. 1884, in-8° de 8 pages.

— L'étole de saint Charles Borromée dans le Trésor de la cathédrale de Nancy. 1884, in-8° de 15 pages.

— De la collaboration de Ligier Richier au tombeau de Claude de Lorraine, duc de Guise, à Joinville (1558). 1885, in-8° de 7 pages.

— La famille des Richier d'après les travaux les plus récents. 1885, in-8° de 31 pages.

— Jacob Richier, sculpteur lorrain. 1887, in-8° de 4 pages et une planche.

Germain (Léon). — Une erreur du Nobiliaire de dom Pelletier : Mercy, Morey, Mory. In-8° de 7 pages.

— Une correction au Nobiliaire de dom Pelletier. — Les familles de Malvoisin, Malvoisin et Conreux de Malvoisin. 1885, in-8° de 10 pages.

— La famille de la Bourlotte. 1885, in-8° de 8 pages.

— Fragment d'études historiques sur le comté de Vaudémont. Ancel, sire de Joinville. 1884, in-8° de 35 pages.

— Renseignements sur Alix-Berthe de Lorraine, comtesse de Kibourg, dame de Vignory. In-8° de 11 pages.

— Le camée antique de la bibliothèque de Nancy. In-8° de 11 pages et une planche.

— Les armoiries de Gérardmer (Vosges). 1884, in-8° de 8 pages.

— Documents sur les dîmes de Torgny. 1884, in-8° de 15 pages.

— Copie d'une note manuscrite de Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert. 1884, in-8° de 15 pages.

— Les épitaphes de l'église d'Étain. 1887, in-8° de 32 pages.

— Devises horaires lorraines. In-8°.

— Les fondeurs de cloches lorrains. In-8°.

— La famille Parspergaires. In-8°.

— Le calice de saint Gérard. In-8° de 12 pages et une planche.

— Une épitaphe lorraine à Dunkerque. 1887, in-8°.

— La croix d'affranchissement de Frouard. 1883, in-8° de 47 pages et une planche.

— L'auteur des statues de la porte Saint-Georges à Nancy. In-8°.

— Le passage du pape Eugène III, à Lions-devant-Dun en 1147. In-8°.

— La famille de Bombelle en Lorraine. 1890, in-8° de 16 pages.

— La maison de Tonnoy, de l'ancienne chevalerie lorraine, XIII^e-XV^e siècles. 1890, in-8°.

— Les anciennes cloches de Saugues (Haute-Loire) refondues en Lorraine. In-8° de 71 pages.

— La cloche de Lacrouzette (Tarn). In-8°.

— Notes complémentaires sur les anciennes cloches de l'église Saint-Evre, de Nancy. In-8° de 7 pages.

— La cloche de Bermont (Vosges). 1890, in-8° de 15 pages.

— L'Eglise d'Arrancy. In-8°, avec planche.

— Chartes inédites des sires de Joinville. 1879, in-8° de 16 pages.

— Plaque de reliure aux armes de Jean Vincent, baron d'Autry, seigneur de Génicourt, datée de 1610. In-8° de 18 pages, avec planche.

Germain (Léon). — La chapelle de Mousson. In-8°.

— Crédence et piscine du XI^e siècle en l'église Notre-Dame à Saint-Dié. In-8° de 8 pages, avec planche.

George (le docteur Hector). — Thèse pour le doctorat. In-8°.

— La médecine des campagnes. In-8°.

Gillant (l'abbé), curé d'Auzéville. — Souvenirs de la Révolution. François Vignon, missionnaire pendant la Révolution, curé de Malancourt, curé-archiprêtre de la cathédrale et chanoine de Verdun. 1887, in-8° de 76 pages.

— Recherches biographiques sur le clergé du diocèse de Verdun. M. Pierre Dupuy, vicaire à Blercourt, missionnaire pendant la Révolution, curé de Marville. 1889, in-8° de 24 pages.

— M. Gérard Mandre, curé-doyen de Damvillers. 1888, in-8° de 19 pages.

— Les abbés Mennehand, confesseurs de la foi pendant la Révolution. 1890, in-8° de 46 pages.

— L'abbé Blondelet. 1891, in-8°.

— L'instruction publique à Clermont-en-Argonne avant la Révolution; pièces d'archives et documents inédits. In-8° de 57 pages.

Goblet (René). — Discours prononcé, le 11 avril 1885, à la séance de clôture des Sociétés savantes à la Sorbonne. In-8°.

— Discours prononcé au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 1^er mai 1886. In-8°.

Guyot (Charles). — Les derniers temps de la mainmorte en Lorraine. 1888, in-8° de 5 pages.

— Rapport sur l'état de l'agriculture en Lorraine, 1789-1889. 1889, in-8° de 49 pages.

— Histoire d'un domaine rural en Lorraine.

— Le métayage en Lorraine avant 1789. 1889, in-8° de 23 pages.

— Essai sur l'aisance relative du paysan lorrain à partir du XV^e siècle. 1889, in-8° de 123 pages.

— Les prénoms de Vespuce et l'origine du nom d'Amérique. In-8° de 6 pages.

— Les forêts lorraines jusqu'en 1789. In-8°.

— Les agrandissements de l'hôtel-de-ville de Nancy à propos de la démolition de l'hôtel de Rouergue. 1890, in-8° de 27 pages.

— Un épisode de l'histoire de Flabémont (XVIII^e siècle). 1890, in-8° de 27 pages.

— Des assemblées de communautés d'habitants en Lorraine avant 1789. In-8°.

— Edouard Meaume, sa vie et ses œuvres. 1886, in-8°.

Guyot et Léon **Germain**. — Paul Bernard, comte de Fontaines. 1886, in-8° de 57 pages.

Guyot (Paul), chimiste. — Les feux liquides proposés au gouvernement de la Défense nationale. 1871, in-8°.

Hamonville (le comte d'). — Catalogue des oiseaux d'Europe.

Hébert (l'abbé Marcel). — Connaissance et certitude. 1886, in-8° de 22 pages.

— Du rôle direct de la volonté dans la certitude rationnelle.

— Thomisme et Kantisme (Extrait des Annales de philosophie chrétienne). In-8° de 23 pages.

— Métaphysique de l'inconscient dans la doctrine de Schopenhauer. Paris, 1891, in-8° de 31 pages.

Henrion (Alexandre). — Compte-rendu des assises régionales et scientifiques tenues à l'occasion du concours régional de 1880, à Perpignan. In-8°.

Hermerel (Jules). — Trouvaille de Troyes. 1887, in-8°.

— Numismatique lorraine. 1887, in-8° de 42 pages.

— Numismatique lorraine : un mot encore sur les grands écus du duc Antoine, forgés au type du Cavalier. In-8° de 8 pages.

— Quelques mots sur les agnels de France à propos d'une variété inédite de celui du roi Charles VI. 1889, in-8° de 49 pages.

— Un atelier de faux-monnayeurs au commencement du XVI^e^ siècle. In-8°.

Héron de Villefosse. — Discours prononcé, le 19 décembre 1887, aux funérailles de M. Charles Robert. In-8° de 4 pages.

Humbert (Louis) [Miroualt]. — Notes sur l'ancien château de Bar. Extrait de l'*Echo de l'Est*. In-8°.

Jacob (Alfred). — Cartulaire de Sainte-Hoïlde. Extrait des Mémoires de la Société des lettres. 1881, in-8° de xij-116 pages.

— Notice sur la vie et les travaux de M. Alfred Weil. 1889, in-8° de 16 pages.

— Notice sur S. Gr. M^gr^ Marie-Camille-Albert de Briey, évêque de Saint-Dié. 1889, in-8° de 4 pages.

— Notice biographique et bibliographique sur M. Hippolyte de Widranges. In-8°.

— Catalogue du Musée de Bar-le-Duc. In-8°.

— Notice sur M. de Chanteau. In-8°.

Jacquot (Albert). — La musique en Lorraine. 1886, in-8° de xv-197 pages.

Jacquot (Albert). — Dictionnaire des instruments de musique anciens et modernes, 1886, in-8° de XII-280 pages et 30 dessins dans le texte.

— Les graveurs lorrains. In-8° de 23 pages.

— Un bas-relief ignoré. 1889. In-8° de 7 pages.

— Pierre Woeiriot. — Les Wiriot-Woeiriot, orfèvres-graveurs lorrains. 1891, in-8° de 78 pages; 7 planches hors texte.

Jacquot (Félix). — Le bon maître d'école. In-8°.

— Notice sur le phylloxéra. In-8°.

Jeannel. — Mémoire sur la présence des phosphates dans le lias des Ardennes et de la Meuse.

Jodin (Victor). — Recherches sur la glycogenèse végétale. Mémoire présenté à l'Académie des sciences le 15 octobre 1877.

— Végétation comparée du bois et du maïs dans des solutions minérales ou organiques. In-8°.

— Du rôle de la silice dans la végétation du maïs; étude de physiologie végétale. In-8°.

Jouve (Louis). — Biographie générale des Vosges : Wœiriot, les Briot, Fratrel. 1890, in-12 de 8 pages.

— Les Wiriot et les Briet, artistes lorrains du XVI^e^ siècle. Nouvelles esquisses. 1891, in-12 de 136 pages.

Labourasse (Henri). — Moniteur des enfants chrétiens. In-18.

— Petite Géographie de la Meuse. In-18 de 143 pages.

— Éléments de géographie pour le département de l'Aube. In-18.

— Simples notions d'agriculture pratique. In-18.

— Nouvelle grammaire élémentaire : premier cours. In-18.

— François de Guise. 1886, in-8° de 40 pages.

— A propos de trois mots patois. 1886, in-8° de 15 pages.

— Glossaire abrégé du patois de la Meuse, notamment de celui des Vouthons. 1887, in-8° de 560 pages.

— Les hommes illustres de la Lorraine et du Barrois : Levrechon, Vayringe et Cugnot. 1888, in-8° de 47 pages.

— Saint Baussange (*Balsemius*), apôtre d'Arcis..... 1889, in-8° de 52 pages.

— Vouthon-haut et ses seigneurs. 1890, in-8° de VIII-181 pages et 5 planches.

— Parmentier et sa légende. 1891, in-8° de 31 pages.

Lacordaire (A.). — Anselme Petit, écrivain langrois. In-8°.

Lahaut (de). — Notice verdunoise. — Rue de la Belle-Vierge et place d'Armes. 1887, in-8°.

— Plan de la ville de Bar-le-Duc. — Voir *Lathau* (Ed.) et *Manuscrits*.

Lallemand (Léon). — Histoire des enfants abandonnés.

Laruelle (J.), garde-mines. — Les chaudières à vapeur, leur installation et leur conduite. 1883, in-8° de 102 pages.

Lathau (Ed.) [De Lahaut]. — Notice lorraine : Jeu de casse-tête. 1886, in-8° de 16 pages.

Le Bas, garde-mines. — Une légion de garde-frontières. In-8° de 4 pages.

— Mouvement de la population en Alsace. In-8°.

Le Bœuf (Charles). — Cimetière franc-mérovingien de Nixéville, canton de Souilly. Fouilles archéologiques faites en mars-avril 1884. 2 planches in-folio.

Legrelle (A.). — Louis XIV et Strasbourg. 1884, 2e édition, in-8°.

Lemaire (Pierre-Auguste). — Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu-en-Argonne. 1873, in-8° de 328 pages et une carte.

— La commune de Triaucourt. 1885, in-8° de 279 pages.

Le Mercier de Morière. — L'origine de la maison de Chambley. In-8° de 23 pages.

Lemoine (Charles). — Notice historique sur Jean, sire de Joinville. In-8°.

Lepage (Henri). — Inventaire des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. In-4°, tomes IV, V et VI.

Lescuyer (de Saint-Dizier). — Introduction à l'étude des oiseaux. In-8°.

— Les oiseaux dans les harmonies de la nature. In-8°.

— Langage et chant des oiseaux. In-8°.

— Etude sur les oiseaux ; Architecture des nids. In-8°.

— Noms et classification des oiseaux de la vallée de la Marne. In-8°.

— La héronnière d'Ecury et le héron gris. In-8°.

— Oiseaux de passage et tendues. In-8°.

— Les oiseaux de la vallée de la Marne pendant l'hiver 1879-1880. In-8° de 39 pages.

— Les tendues. In-8°.

— Les étangs de Baudonvilliers. In-8°.

Lescuyer (de Saint-Dizier). — Mélanges d'ornithologie. — Régime alimentaire des oiseaux. — Les étangs de Baudonvilliers. — Troncs d'arbres habités par les animaux sauvages et particulièrement par les oiseaux.

— De l'oiseau au point de vue de l'acclimatation. In-8°.

— Utilité de l'oiseau. 1883, in-8° de 80 pages.

— Recherche sur le dimanche. In-8°.

Lhôte (Amédée). — Un chercheur châlonnais. Plaquette.

Liénard (Félix). — Archéologie de la Meuse. In-4° formant 3 vol. de texte et 3 vol. de planches.

Lombard (A.). — Jeanne d'Arc. Poëme. In-8° de 48 pages.

— La Muse moderne. Poëme. In-8° de 16 pages.

Loubens (Emile). — Notice sur M. Bourguin. In-8° de 32 pages.

Maréchal, juge de paix à Bourmont. — Description de la ville et forteresse de Lamothe. 1886, in-8° de 54 pages.

Marichal (Paul). — Note sur le lieu de naissance de René II, duc de Lorraine. 1890, in-8° de 12 pages.

Martin (Alexandre). — Avenir de l'enseignement supérieur. In-8°.

— Benjamin Franklin, ou la perfection morale. In-8° de 24 pages.

— L'éducation du caractère (dans le Bulletin critique, n° du 15 mars 1888).

Masure. — L'horticulture dans le département du Loiret pendant l'hiver de 1879-1880. In-8° de 72 pages.

— Mémoire sur la gelée dans le Loiret pendant l'hiver de 1879-1880. In-8°.

— Évaporation de l'eau dans les terres arables. In-8° de 64 pages.

— Études sur les terrains agraires de la Sologne.

— Mémoire sur la statistique agricole de la France.

— Leçons élémentaires d'agriculture.

Maxe-Werly (Léon). — Numismatique gauloise. De la transformation des types monétaires. 1884, in-8° de 12 pages.

— De la classification des monnaies gauloises. Lecture faite à la Sorbonne le 8 avril 1885, in-8° de 18 pages.

— Notes sur diverses antiquités récemment découvertes à Naix (Meuse). 1885, in-8° de 7 pages et une planche (Extrait du Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques).

— Note sur une nouvelle série de monnaie à la Croix. 1879, in-8° de 31 pages et 2 planches.

Maxe-Werly (Léon). — Nouvelle étude sur les monnaies dites à la Croix. 1885, in-8° de 14 pages.

— Numismatique soissonnaise. In-8° de 26 pages et une planche.

— Examen de la trouvaille de Thionville.

— Liste des travaux numismatiques publiés par M. Charles Robert. In-8°.

— Note sur des objets antiques découverts à Gondrecourt (Meuse) et à Grand (Vosges). 1888, in-8° de 26 pages, avec dessins dans le texte.

— Etudes numismatiques à l'époque mérovingienne. 1890, in-8° de 49 pages, avec une carte de la Gaule franque en 650 (Extrait de la Revue belge de numismatique).

— Recherches historiques sur les monnayeurs et les ateliers monétaires du Barrois.

— Recherches sur un méreau du mont Olympe. 1864, in-8° de 8 pages.

— Études sur les monnaies antiques recueillies au château de Boviolles en 1802 et 1874. 1876, in-8° de 72 pages, 3 planches et le plan du Châtel de Boviolles.

— Étude critique sur la monographie de la numismatique verdunoise par de Liénard (Bulletin critique, n° de novembre 1890).

— Tombeau d'un sire de Sailly, de la maison de Joinville, conservé au Musée de Bar-le-Duc. 1890, in-8° de 9 pages et une planche.

— Fibule et collier en or trouvés à Totainville (Vosges). 1885, in-8° de 10 pages.

— Notice sur l'oppidum de Boviolles (Extraite du Bulletin des antiquaires de France). 1878, in-8° de 19 pages.

— Monnaies gauloises inédites. 1878, in-8° de 15 pages.

— Notice sur les monnaies de Sens, Tonnerre et Auxerre. composant la collection de M. Ph. Salmon, de Sens. Plaquette de 16 pages (Épreuve unique).

— Note sur deux moules du XIV^e^ siècle, ayant servi à reproduire en métal, plomb ou étain, des enseignes de pèlerinage. In-8° de 6 pages.

— Monnaies des Pétrocores. In-8° de 15 pages et une planche.

— Fonts baptismaux de l'église de Ribemont (Aisne). In-8°.

— Essai sur la numismatique rémoise. 1862, in-8° de 81 pages et 11 planches.

— Numismatique rémoise : Lettre à M. Anatole de Barthélemy. 1887, in-8° de 25 pages.

— tat actuel de la numismatique rémoise. 1889, in-8° de 124 pages et 4 planches (Extrait de la Revue belge de numismatique).

— Notice sur Nantois (Meuse). 1883, in-8° de 12 pages.

Maxe-Werly (Léon). — Monnaies seigneuriales françaises inédites ou peu connues. 1883, in-8° de 27 pages (Extrait de la Revue de numismatique française).

— Trouvaille faite à Largues. In-8° de 8 pages; dessins dans le texte.

— Reconstitution au moyen du cadastre de l'état ancien du Barrois aux diverses époques de son histoire. 1887, in-8° de 51 pages (Extrait du Bulletin de la Société de géographie de l'Est).

— Vases à inscriptions antiques. 1889, in-8° de 44 pages, avec figures dans le texte (Extrait des Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France).

— Trouvaille de Saint-Aubin (Meuse). 1890, in-8° de 44 pages et 2 planches (Extrait de la Revue de numismatique française).

— Limites de la province lingonaise du côté du Barrois. In-8°.

— Trouvaille de Bidestroff (Meurthe). In-8° de 13 pages, avec figures dans le texte.

— Note sur les objets antiques trouvés aux Ronchers, commune de Montiers-sur-Saulx (Meuse). 1876, in-8° de 11 pages.

— Note sur l'origine du gros tournois (Extrait du Bulletin de la Société des antiquaires de France). 1880, in-8° de 32 pages.

— Catalogue de la collection de M. Charles Robert. 1880, in-8° de 25 pages.

— Une nouvelle localité du *Pagus Barrensis*. 1891, in-8° de 6 pages.

— Etat actuel de la numismatique verdunoise à l'époque gauloise. Bruxelles, 1891, in-8° de 12 pages.

Meaume (Ed.). — Recherches critiques et bibliographiques sur Americ Vespuce et ses voyages. 1888, in-8° de 51 pages.

Michel (l'abbé), curé de Cousancelles. — Tableau synchronique et universel de la vie des peuples.

Morel. — Ville d'Épinal; Société d'émulation des Vosges. Exposition des arts rétrospectifs et archéologiques, 1888.

Mougenot (Léon). — De l'urgence d'un camp retranché au centre de la Lorraine après le traité de Prague. 1880, in-8° de 74 pages.

— Jeanne d'Arc à Nancy et la chronique de Lorraine. 1890, in-8° de 2 pages, exempl. n° 73.

Mowat (Robert). — Explication d'une marque monétaire du temps de Constantin, 1886, in-8°.

Muel (Léon). — Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis cent ans. 1890, in-8° de 557 pages et 2 planches.

Muro (Gaspar). — La princesse d'Eboli, précédée d'une lettre préface par M. Canovas del Castillo, traduit de l'espagnol par M. Alfred Weil.

Nettancourt (le marquis de). — Monter et dresser les chevaux.

— Quatre belles planches gravées de divers monuments funèbres des églises de Nubécourt et de Vaubecourt.

Neucourt, pharmacien à Verdun. — Analyse des terres du bassin de la Meuse dans l'arrondissement de Verdun. In-8°.

— Compte-rendu des travaux pour l'année 1876, exécutés par le laboratoire d'essais agricoles et industriels. In-8°.

Neymarck (Alfred). — Colbert et son temps. 2 vol. in-8°.

— De la nécessité d'un conseil supérieur des finances. In-8°.

Nivoit (Edmond), ingénieur des mines. — Notice sur le gisement et l'exploitation des phosphates de chaux fossiles dans le département de la Meuse. In-8°.

Oudet (architecte). — Le duc Antoine, duc de Lorraine et de Bar, au Musée de Bar. 1852.

— Bénédiction de la maison ou croix de Calvaire. 1862.

Pange (le comte de). — Le patriotisme français en Lorraine antérieurement à Jeanne d'Arc. 1889, in-8° de 107 pages.

Paris (Gaston). — Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de 1881. In-4° de 19 pages.

Parisel (V.). — Malaincourt et ses seigneurs. La famille de Roncourt. 1889, in-8° de 34 pages.

Péroche (Jules). — Manuel de distillerie, ou guide complet pour la surveillance de ces établissements. 1868.

— Les rimes choisies. Recueil de poésies.

— Les végétations fossiles, dans leurs rapports avec les révolutions polaires. In-8°.

— L'action érosive des cours d'eau et la rotation terrestre. In-8° de 12 pages.

— Les variations séculaires de la température. 1888, in-8° de 28 pages.

— Les révolutions polaires. 1885, in-8°.

— La précession des équinoxes. In-8°.

Phulpin (A.). — Notes archéologiques sur les fouilles faites sur la montagne du Châtelet (Haute-Marne). In-8°.

Pierrot (Philogène). — Relation de l'excursion faite, le 16 mai 1889, par la Société des amateurs naturalistes du Nord de la Meuse. In-8°.

Pierrot et **Simon.** — Siège et bombardement de Montmédy. 1874, In-8°.

Pimodan de Rarécourt de La Vallée (le marquis de). — La réunion de Toul à la France, 1885, in-8° de XXXIV-441 pages; avec une planche d'armoiries et 3 beaux portraits hors texte.

— Le coffret de perles noires, poésies. In-8°.

Piroux. — Critique de différentes méthodes pour l'enseignement des sourds et muets. In-8°.

Pietra-Santa (le docteur) et A. **Joltrain.** — Les stations d'eaux minérales et les stations sanitaires de la Suisse et des Vosges; la caravane hydrologique d'août 1888. 1889, in-8° de 312 pages.

Pognon (l'abbé). — Histoire de Montfaucon d'Argonne depuis son origine (597) jusqu'à nos jours. Sedan, 1890, in-8° de XI-606 pages, avec 9 planches.

Poincaré (Antonin). — Statistique sur le drainage. Notice, règlement, etc., concernant les crues de la Meuse. — Annonce du temps; — Compte rendu; — Orages de 1866, 1867 et 1868; — Cartes et documents écrits; — Études sur la distribution et la marche des pluies dans le département de la Meuse, etc.; résumés, fragments et cartes, etc., émanés du service hydraulique et de la commission météorologique de la Meuse. In-4°.

— Renseignements sur les réservoirs à étudier dans le bassin supérieur de la Meuse, en vue de la suppression ou de la modération des inondations d'été, du développement des irrigations, de l'aménagement des forces motrices, de l'amélioration de la navigation en rivière et de l'alimentation du canal de la Marne au Rhin et de la Meuse canalisée. In-4° autographie.

— Rivière de Meuse, période pluvieuse du 14 février au 20 mars 1876; monographie de la crue correspondante.

— Extrait du procès-verbal de la séance du 18 juin 1886, de la Société météorologique de France.

— Nouvelles études de météorologie.

Poincaré (Raymond). — Éloge de Dufaure.

Ponthieux (de). — Dictionnaire étymologique de la langue française (2e livraison).

Portier (Eugène). — Histoire de France par départements. Histoire des départements de la Meuse, — de la Meurthe, — de la Moselle, — des Vosges. — 4 vol. in-18.

Préterre (A.). — Les dents, leurs maladies. In-12.

Prost (Aug.). — Notice sur M. P.-Charles Robert. 1888, in-18 de 36 pages.

Quintard (Léopold). — Description d'une trouvaille de monnaies messines des x^e^ et xi^e^ siècles.

— Le trésor de Thionville. 1888, in-8° de 12 pages.

— Monnaie inédite de Th. de Bourlemont.

Remy (Charles). — Notice historique sur Possesse. In-8°.

— Les anciens établissements de Châlons : l'hôtel de la Haute-Mère Dieu. In-8°.

— Charles-Quint en Champagne (1544). 1891, in-8° de 61 pages.

— Précis historique et statistique sur Charmont et Vernancourt. In-8°.

— Sermaize, ville d'eaux. Recherches historiques.

Robert (Pierre-Charles). — Sigillographie de Toul. 1868, in-4° de 288 pages et 41 planches.

— Les médailleurs de la Renaissance, par Aloïs Heiss. Extrait de la Revue archéologique. 1882.

— Étude sur les médaillons contorniates. Extrait de la Revue belge de numismatique. 1882, in-8° de 67 pages et 5 planches.

— Tiers de sous d'or de Marsal, de Vic, de Novéant et de Naix. 1882, in-8° de 24 pages.

— Trésor de Chinon. Extrait de l'Annuaire de la Société française de numismatique. In-8° de 15 pages avec planches.

— Mélanges d'archéologie et d'histoire.

— Le boutoir romain.

— Le médailleur Spérandio. 1887, in-12.

— Ogmius, dieu de l'éloquence, figure-t-il sur les monnaies armoricaines? In-8° de 7 pages.

— Une bague gauloise présentée par M. Charles Robert. In-8°.

— Quelques noms gaulois. 1881, in-8° de 7 pages.

— Sirona. Extrait de la Revue celtique. In-8° de 16 pages.

Robert (Ferdinand des). Campagnes de Charles IV en Lorraine. In-8° de 548 pages.

— Deux codex manuscrits de l'abbaye de Gorze. In-8° de 60 pages avec planche.

Robinet (l'abbé N.). — Pouillé du diocèse de Verdun. 1888. Tome I : Doyenné de Verdun. In-8° de xviii-770 pages.

Rondot. — Jacob Richier, sculpteur et médailleur, 1608-1641. 1885, in-8° de 19 pages et une planche.

Rouvier (A.). — Les animaux de la France. Étude générale de toutes nos espèces considérées au point de vue unitaire.

— Vertébrés (1re partie). — Mammifères. In-12 de 99 pages.

Royer (Charles) — Plan du château de Bar et de l'église Saint-Maxe en 1754. Feuille in-plano.

Royer (Ernest). — Quelques notes sur Beurville, Blinfey et la fontaine de Ceffonds aux XIIe et XIIIe siècles.

Royer (Ernest et Henri). — Mémoires sur les camps et enceintes fortifiées antiques existant sur le sol du département de la Haute-Marne.

Sailliet (Victor). — Comptes-rendus et observations de la Commission météorologique de la Meuse, du 1er décembre 1886 au 30 novembre 1888. 2 broch. in-8° avec planches.

— Compte-rendu des observations météorologiques faites à Bar-le-Duc par la Commission de la Meuse en 1887. In-12 de 30 pages avec tableaux graphiques.

Sailly (le colonel de). — Ancienne paroisse et cure de Coinville. In-8° de 36 pages.

Saint-Cyr Nugues (le baron). — Le général Colson, sa mission en Russie et son voyage au Caucase. In-8°.

Salmon. — Biographie de M. Paulin Gillon. In-8°.

Saunois (le docteur). — Histoire statistique de la phthisie pulmonaire à Metz pendant la période décennale de 1850 à 1860.

Schaudel (Louis). — Découvertes archéologiques sur les territoires de Villette et Charency-Vezin (Meurthe-et-Moselle). In-8° de 6 pages.

— Une villa gallo-romaine entre Breux et son écart le hameau de Fagny (Meuse). In-8°.

— Les anciens seigneurs de Breux. In-8°.

— Histoire d'Avioth et de son église. 1891, in-8° de 240 pages avec 2 planches.

Serrure (Raymond). — Pierre-Charles Robert. Notice sur sa vie et ses œuvres, avec la liste de ses publications numismatiques. In-8° de 14 pages.

Simon (l'abbé). — La Grammaire du Blason. 1885, in-18 de 151 pages, orné d'armoiries coloriées.

— L'histoire et le symbolisme du blason. In-18.

Smyttère (le docteur de). — Les collégiales de Cassel. In-8°.

— La bataille du Val de Cassel. 1883, in-8° de XII-154 pages.

Smyttère (le docteur de). — Les ducs de Bar ou seigneurs et dames de Cassel de la maison ducale de Bar. 1884, in-8° de 337 pages et 9 planches.

— Inauguration d'un monument érigé à Cassel (Nord). Br. in-8°.

— Recherches historiques sur le Puisaye, Saint-Fargeau, Toucy-en-Auxerrois, et leurs seigneurs de la maison de Bar. In-8°.

— Seigneurs et dames de Cassel. 1886, in-8° de 214 pages.

— Seigneurs et dames de Cassel et des châtellenies voisines de la maison comtale de Flandre (XIIIe siècle). In-8° de 215 pages, 3 planches et une carte.

— Robert le Frison, comte de Flandre. In-8° de 118 pages.

Soultrait (le comte de). — Répertoire archéologique du département de la Nièvre. In-4°.

Spuller. — Discours prononcé au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 4 juin 1887. In-8°.

Stein (A.), architecte à Toul. — Notice sur le vieux collège de Bar-le-Duc. In-8° avec planches.

Tandel. — Les communes luxembourgeoises, tome XXIII des Annales de l'Institut archéol. de Luxembourg. 1890.

Theuriet (André). — Le legs d'une Lorraine. In-12.

— Les Paysans de l'Argonne. Poésie. In-12.

Thevenot (Arsène). — Notice sur la vie et les œuvres de Théodore Vibert, candidat à l'Académie française.

Thuot (J.-B.). — Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés au Puy de Gaudy. In-8°.

Tripied (l'abbé), archiprêtre de Bar-le-Duc. — Éloge funèbre de madame la maréchale Oudinot, duchesse de Reggio. 1868, In-8°.

Vachon (Marius). — Rapports sur les musées et les écoles d'art industriel à l'étranger. In-4° de 138 pages (Ministère de l'Instruction publique).

Vauttrey (Gustave). — Ode au général Margueritte.

Vériot (Alfred). — Manuel de la prévision du temps à Bar-le-Duc (3e partie), 1880.

Vianson (L.). — Le siège de Metz en 1870. 1881, in-8°.

Viollet-Leduc. — La cité de Carcassonne. 1881, in-8° de 84 pages.

Weil (Alfred). — Posthuma. Poésies. Lemerre, édit, in-18 de IX-133 pages.

Weil (Maurice). — Campagne de 1813. La cavalerie des armées alliées. 1886, in-8° de 344 pages.

— La campagne des Russes dans le Khanat de Hokland, août 1875-janvier 1876. 1876, in-8° de 94 pages.

— L'expédition du général Skobeleff contre les Tourkmènes et la prise de Gheok (Denghil) Tépé. In-8° de 116 pages et 4 cartes.

— Les forces militaires de la Russie. 1880, 2 forts volumes in-18 de 501 et 465 pages.

— La guerre d'Orient. Résumé des opérations militaires. 1878, in-8° de 90 pages.

— Importance militaire de Vienne. 1883, in-8° de 45 pages.

— Instructions relatives à l'instruction, l'éducation, l'emploi et la conduite de la cavalerie depuis le cavalier isolé jusqu'à la division de cavalerie. 1883, 2e édit., 2 vol. in-12 de 369 et 234 pages.

— OEuvres militaires du maréchal Bugeaud, duc d'Isly, réunies et mises en ordre. 1883, in-8° de 391 pages, 7 planches et cartes.

— La Russie et l'Angleterre en Asie centrale. 1886, in-8° de 241 pages et une carte.

— Le service d'état-major, par le colonel Bronsart von Schellendorff, chef d'état-major du corps de la garde, traduit de l'allemand. 1876, 2 vol. in-8° de 377 et 381 pages.

— La Tourkménie et les Tourkmènes, avec une carte de la Tourkménie. 1880, in-8° de 112 pages.

Widranges (le comte Hippolyte de). — Notice sur la famille de Widranges. In-4° de 7 pages avec blason.

Wiener (Charles). — Chili et Chiliens, gr. in-8° de 381 pages, avec gravures.

Wiener (Lucien). — Recherche sur l'industrie cartière en Lorraine. In-8° de 81 pages et 9 planches.

— Description singulière de la Lorraine tirée d'une géographie imprimée à Metz en 1685. In-8° de 4 pages.

— Observations sur un mémoire intitulé : *Les Graveurs lorrains*. 1890, in-8°.

— Yves-Dominique Collin, graveur et peintre en miniature. In-8°.

X... [Ch. Bonne et Bonnabelle]. — Petite Géographie pour le département de la Meuse, rédigée par des membres de la Société des lettres de Bar-le-Duc, sous la direction de MM. Levasseur, membre de l'Institut, et Ch Périgot, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. 1874, In-12 de 72 pages.

— Catalogue de l'Exposition faite par la Société de géographie de l'Est (section meusienne) à Bar-le-Duc en 1883. In-8°.

X... Compte-rendu de la séance d'inauguration de cette Exposition. 1883, in-8°.

— Catalogue des livres et brochures de la bibliothèque Barotte. In-8° de 165 pages.

— De l'équilibre social en France.

— Dictionnaire topographique de l'Aube. In-4°.

— Dictionnaire topographique du département du Calvados. In-4°.

— Introduction à la bibliographie de Belgique. Relevé de tous les écrits périodiques qui se publient dans le royaume, par les Sociétés savantes, etc., etc., dressé par les soins de la Section littéraire de la commission des échanges internationaux.

— Leçons d'hygiène.

— Les archives de Clairvaux. 1883, in-8° de 616-xci pages.

— Le buste de Henri Lepage. 1889, in-8° de 49 pages et une planche.

— Le Lorrain peint par lui-même; almanach en patois lorrain pour l'année 1853, publié à Metz. In-12.

— Les Gloires industrielles et commerciales de la France. In-8°.

— Palais de Versailles. In-4°.

— Musée des Croisades. In-4°.

— Paulin Gillon. — Plaquette extraite du journal l'*Écho de l'Est*.

— Rapports au Ministre sur la collection des documents inédits de l'histoire de France, et sur les actes du Comité des travaux historiques (Ministère de l'Instruction publique). In-8°.

— Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine. 1882, in-8°.

— Usages locaux de la ville de Toul et du pays Toulois, homologués par lettres patentes du 30 septembre 1743; — suivis de : Ordonnances, statuts, etc., accordés par les Ducs de Lorraine aux marchands, juges, etc. In-12.

PÉRIODIQUES.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux. In-8°.

Almanach de Gotha pour 1878.

Annalen des K. K. Naturhistorischen Hofmuseums (herausg. von Hauer.). Vienne (Autriche), tomes I et suiv.

Annales de la Société académique de Nantes. In-8°.

— de la Société d'émulation des Vosges. In-8°.

— de l'Est dirigées par M. Pfister. Nancy, tomes I et suiv.

— du Musée Guimet. In-4°.

Annuaire de la Société d'archéologie et d'histoire lorraine de Metz. In-8°, tome I^er^ (1888) et suivants.

Annuaire de la Meuse. 1861-1892. 29 volumes in-18 jésus (Les dix premières années par MM. Florentin et Bonnabelle. — La suite, par M. B.

Annual report of the board of regents Smithsonian institution for the year 1880 and following. In-8° de 772 pages.

Association française pour l'avancement des sciences. — Congrès de Nancy. 1886, in-8°.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. In-8°.

— de la Société académique de Laon. 1880, tome XIII et suivants.

— de la Société académique de l'Oise. In-8°.

— de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. In-8°.

— de la Société belfortaine d'émulation. 1885 et suivants.

— de la Société de Géographie de l'Est. In-8°.

— de la Société des Antiquaires de l'Ouest. In-8°.

— de la Société des Antiquaires de Picardie. In-8°.

— de la Société des amateurs naturalistes du Nord du département de la Meuse. In-8°, tomes I à IV.

— de la Société des sciences et arts, agricoles et horticoles du Hâvre. 1881, in-8°.

— de la Société des sciences de l'Yonne. In-8°.

— de la Société d'études archéologiques de la ville de Draguignan. In-8°.

— de la Société d'études des sciences naturelles de Béziers. In-8°.

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. In-8°.

— de la Section historique. 1879, in-8°.

— de la Société philomathique vosgienne. In-8°.

— de l'Association française pour l'avancement des sciences. In-8°.

— de l'Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg (section historique). In-4°.

— d'histoire ecclésiastique et archéologie religieuse du diocèse de Valence. 1880-1881, in-8°.

— épigraphique de la Gaule (2e fascicule, dans lequel se trouve une analyse succincte de l'Étude de M. Maxe-Werly sur les monuments épigraphiques du Barrois).

— historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Comptes-rendus de la Société française de Numismatique. 1877, 2 volumes in-8°.

— Congrès archéologique de France, 46e session; séances tenues à Vienne en 1879. 1 vol. in-8° avec planches.

— Congrès archéologique de France, séances générales à Arras et à Tournay en 1880. In-8° de 560 pages.

— Congrès archéologique de France. Séances générales tenues en 1883 à Caen et en 1884 à Pamiers, Foix et Saint-Girons. 2 volumes in-8°.

Journal de Montmédy. — M. Ph. Pierrot, propriétaire-gérant.

Le Monde inconnu. Journal des nouveaux voyages.

Lettres chrétiennes (les). Revue d'enseignement, de philologie et de critique (mai-juin 1880). In-8° de 173 pages.

Mémoires de l'Académie de Caen. In-8°.

— Table chronologique des travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie de Caen.

— de l'Académie de Dijon. In-8°.

— de l'Académie de Metz. In-8°.

— de l'Académie de Nîmes. In-8°.

— de l'Académie de Stanislas de Nancy. In-8°.

— de l'Académie du Gard. In-8°.

— de la Société des sciences morales, des lettres et des sciences de Maine-et-Loire. In-8°.

— de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. In-8°.

— de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

— de la Société académique de Boulogne-sur-Mer. In-8°.

— de la Société académiqne de Nantes. In-8°.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. In-8°.

— de la Société académique de Saint-Quentin. In-8°.

— de la Société académique du Var. In-8°.

— de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. In-8°.

— de la Société archéologique de Constantine. In-8°.

— de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne. In-8°.

— de la Société d'archéologie lorraine de Nancy. In-8°.

— de la Société d'émulation des Vosges. In-8°.

— de la Société de la section des lettres de l'Académie de Montpellier. In-8°.

— de la Société des antiquaires de France. In-8°.

— de la Société des antiquaires de Picardie. In-8°.

— de la Société des antiquaires du Centre. In-8°.

— de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François. In-8°.

— de la Section historique du Grand-Duché de Luxembourg. In-4°.

— de la Société historique et archéologique du Maine. In-8°.

— de la Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier. In-8°.

— de la Société Impériale des naturalistes de Moscou. In-4° et un album de 8 pages, avec texte explicatif.

— de la Société littéraire d'Apt. In-8°.

— de la Société philomathique de Verdun. In-8°.

— du Comité archéologique de Senlis. In-8°.

Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. 1885, in-8°.

Répertoire des travaux historiques (Ministère de l'Instruction publique). In-8°.

Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements (Ministère des Beaux-Arts). Plon, éditeur, tome I et suiv.

Revue archéologique de Moscou. In-4°.

— de l'histoire des religions, publiée par M. Jean Réville. Gr. in-8°.

— des travaux scientifiques (Ministère de l'Instruction publique). In-8°.

— historique et archéologique du Maine. In-8°.

Société archéologique de Constantine. — Table générale des 20 premiers volumes. 1881, in-8° de 292 pages.

— d'archéologie de Saint-Pétersbourg (en langue russe) : — *a*) Voyage en Roumélie; — *b*) Biographie de M. Poteroff; *c*) Catalogue des manuscrits.

MANUSCRITS.

Certificats délivrés par une école de médecine, de 1764 à 1770 (offerts par M. le docteur Bryon).

Cordier (le docteur François). — Etude sur le patois de la Meuse (offerte par Mᵉˡˡᵉ Deville-Cordier).

Extrait tiré des archives de l'hôtel-de-ville de Bar, d'un titre original en parchemin, par Fourdat, secrétaire du dit Hostel de Ville, le vingt-septième juin 1718. — Ce titre, offert par le prince de Beauffremont, porte la date du 14 avril 1414.

Lahaut (de). — Armorial de Bar-le-Duc. Manuscrit extrait de l'Armorial général de France.

Poincaré (Antonin). — Tableau synoptique des positions du soleil et de la lune, et de la latitude moyenne des points de départ des alizés boréaux, du 4 décembre 1879 au 29 février 1880. — Communication à l'Académie des sciences, le 7 février 1885.

— Relation entre la déclinaison lunaire et la latitude moyenne des points de départ des alizés. — Copie de la lettre adressée, le 10 avril 1885, à l'Académie des sciences.

Testament de René de Châlon, prince d'Orange. Copie manuscrite donnée par M. Le Bas, garde-mines.

X... — Noël nouveau pour le doyenné de Sainte-Ménehould. — Copie offerte par M. l'abbé Deblaye.

INDEX

DES NOMS DES AUTEURS

CITÉS DANS L'INDEX ET LE CATALOGUE.

(Le chiffre placé après le nom indique la page.)

Abeille (le docteur), 11.
Abel (Charles), 1.
Adam (Lucien), 11.
Baillot (le docteur), 1, 2, 11.
Bala (Emile), 2.
Bardot (Henri), 11.
Baudoin (Alphonse), 11.
Bauffremont (le prince de), 12, 16, 41.
Baye (baron Joseph de), 12.
Bécourt (Eugène), 2.
Bedel (le P.), 12.
Benoît (Arthur), 2, 12.
Bergez (le commandant), 2, 12.
Berher (le docteur H.), 12.
Bernard-Maillard, 13.
Bertrand (l'abbé), 13.
Beugnet (l'abbé), 2.
Birglin (Ernest), 2, 3.
Bleicher (le docteur), 13.
Bonnabelle (Claude), 3, 13, 14, 36, 38.
Bonne (Louis-Charles), 3, 14, 36.
Bonnet (Jules), 14.
Bonvalot (Edouard), 14.
Borel-d'Hauterive, 14.
Boullay (Edmond du), 15.
Bouteiller (de), 15.
Bouvier (A.), 15.
Braux (Gabriel de), 15.
Brave, professeur, 15.
Breton, 15.
Bryon, 41.
Buvignier, 15.
Buvignier-Clouet, 15.
Cajot (dom), 12.
Cardot (J.), 15.
Cartailhac (Émile), 15.
Cayatte, instituteur, 15.
Cézard (Stanislas), 15.
Ch.*** (D. Aquilas), 15.
Chabert, 15.
Champigneulle (Charles), 15.
Chanteau (Francis de), 15, 16.
Chanteau (Maurice de), 16.
Chapelier (l'abbé Charles), 16.
Chapellier, bibliothécaire, 16.
Charaux (C.-C.), 4, 16, 17.
Chardin (le docteur), 17.
Charton, 17.
Chaudé (l'abbé), 17.
Chaussinand (le docteur), 17.
Clerc-Jacquier, 13.
Clesse, 17.
Collignon (Albert), 4, 17.
Collignon (J.), avocat, 17.

Colin (J.), 4.
Collin (Charles), 4.
Conil (Auguste), 17.
Cordier (le docteur), 17.
Cournault (Édouard), 18.
Courtonne (E.), 18.
Daguin (Arthur), 18.
Damourette (le docteur), 4, 18.
Dannreuther (Henri), 4, 18.
Deblaye (l'abbé), 41.
Demangeon (H.), 18.
Denis, 18.
Dennery (le capitaine), 18.
Deville-Cordier, 41.
Dony (Pierre), 19.
Dumont (l'abbé), 19.
Espagnolle (l'abbé J.), 19.
Fallières, 19.
Favier (J.), 19.
Ferry (Jules), 19.
Fistié (Camille), 4.
Fleury (Édouard), 19.
Florentin (Ernest), 4, 38.
Forget (Jules), 4.
Fournier (A.), 19.
Fourot (l'abbé Auguste), 4, 19, 20.
Frécot (l'ingénieur), 20.
Frédault, 20.
Freund-Deschamps, 19.
Froussard (Victor), 20.
Frussotte (l'abbé), 20.
Gabriel (l'abbé), 5, 20.
Gauguet (Émile), 20.
Germain (Léon), 5, 20, 21, 22, 23, 24, 25.
George (le docteur), 24.
Gillant (l'abbé), 24.
Giraud (le docteur Albert), 5.
Goblet (René), 24.
Guyot (Charles), 24, 25.
Guyot (Paul), 25.
Hamonville (le comte d'), 25.
Hébert (l'abbé Marcel), 25.
Henrion (Alexandre), 25.
Hermerel (Jules), 25.
Héron de Villefosse, 25.
Humbert (Louis), 5, 25.
Jacob (Alfred), 5, 6, 25.
Jacquot (Albert), 25, 26.
Jacquot (Félix), 6, 26.
Jeannel, 26.
Jodin (Victor), 26.
Joltrain, 32.
Jouve (Louis), 26.
Konarski, 6.
Labourasse (Henri), 6, 26.
Lacordaire (A.), 26.
Lahaut (de), 26, 27, 41.
Lallemand (Léon), 27.
Langrognet, 6, 7.
Laruelle (J.), 27.
Latiiau (Ed.). V. *de Lahaut.*
Le Bas, 27, 41.
Le Boeuf (Charles), 27.
Legrelle (A.), 27.
Lemaire (Pierre-Auguste), 7, 27
Lemarquis, 7.
Le Mercier de Morière, 7, 19, 27.
Lemoine (Charles), 27.
Lepage (Henri), 27.
Lescuyer (de Saint-Dizier), 27, 28.
Lhôte (Amédée), 28.
Liénard (Félix), 28.
Lombard (A.), 28.
Loubens (Émile), 28.
Maréchal, juge de paix, 28.
Marichal (Paul), 28.
Martin (Alexandre), 7, 28.
Maxe (A.), architecte, 7.

Maxe-Werly (Léon), 7, 28, 29, 30.
Meaume (Ed.), 30.
Michel (l'abbé), 30.
Morel, 30.
Mougenot (Léon), 30.
Mowat (Robert), 30.
Muel (Léon), 30.
Munerel (Gustave), 8.
Muro (Gaspar), 31.
Nettancourt (le marquis de), 31.
Neucourt (Louis), 31.
Neymarck (Alfred), 31.
Nicolas (Auguste), 8.
Nivoit (Edmond), 31.
Oudet, architecte, 31.
Pange (le comte de), 31.
Paris (Gaston), 31.
Parisel (V.), 31.
Pérochie (Jules), 8, 31.
Pfister, 38.
Phulpin (A.), 31.
Pierrot (Philogène), 8, 31, 39.
Pimodan de Rarécourt de la Vallée, 8, 32.
Piroux, 32.
Pietra-Santa (le docteur), 32.
Pognon (l'abbé), 32.
Poincaré (Antonin), 32, 41.
Poincaré (Raymond), 32.
Ponthieux (de), 32.
Portier (Eugène), 32.
Préterre (A.), 33.
Prost (Aug.), 33.
Quintard (Léopold), 33.
Remy (Charles), 33.
Réville (Jean), 41.
Robert (Charles), 33.
Robert (Ferdinand des), 8, 33.
Robinet (l'abbé N.), 33.
Rondot, 33.
Rouvier (A.), 34.
Royer (Charles), 8, 34.
Royer (Ernest), 34.
Royer (Henri), 34.
Sailliet (Victor), 34.
Sailly (le colonel de), 34.
Saint-Cyr Nugues (le baron), 34.
Salmon, 34.
Saunois (le docteur), 34.
Schaudel (Louis), 9, 34.
Serrure (Raymond), 34.
Servais (Victor), 9.
Simon, 32.
Simon (l'abbé), 34.
Smyttère (le docteur de), 9, 34, 35.
Soultrait (le comte de), 35.
Spuller, 35.
Stein (A.), 35.
Tandel, 35.
Tassy de Montluc, 9, 10.
Theuriet (André), 10, 35.
Thevenot (Arsène), 35.
Thuot (J.-B.), 35.
Tihay (l'abbé E.-V.), 10.
Tripied (l'abbé), 35.
Vachon (Marius), 35.
Vauttrey (Gustave), 35.
Vériot (Alfred), 35.
Vianson (L.), 35.
Viollet-Leduc, 35.
Wéber (Ad.), 10.
Weil (Alfred), 10, 35.
Weil (Maurice), 36.
Widranges (le comte de), 10, 36.
Wiener (Charles), 36.
Wiener (Lucien), 13, 36.

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00595 6475